

Paris 2006



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

33 C/5 approuvé

33 C/5

*Programme
et budget approuvés*

2006-2007

Programme et budget approuvés 2006-2007





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

*Conférence générale
trente-troisième session*

PARIS 2005

33C/5

*Programme
et budget approuvés*

2006-2007

Publié en 2006
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Composition et impression dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2006
Printed in France

Table des Matières

Volume I

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction du Directeur général		vii
Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007		xiii
Récapitulation générale des Titres I à IV du budget		xix
Récapitulation générale du budget par secteur/unité		xxi

Section 1 – Programme et budget approuvés

Titre I – Politique générale et Direction	00001-00703	3
A. Organes directeurs	00101-00204	6
Chapitre 1 Conférence générale	00101-00103	6
Chapitre 2 Conseil exécutif	00201-00204	6
B. Direction	00301-00603	7
Chapitre 3 Direction générale	00301	7
Chapitre 4 Cabinet du Directeur général	00401	7
Chapitre 5 Évaluation et audit	00501-00508	7
Chapitre 6 Normes internationales et affaires juridiques	00601-00603	8
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00701-00703	9
Titre II – Programmes et services liés au programme		11
A. Programmes		13
Grand programme I – Éducation	01001-01706	15
I.1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l’EPT	01101-01122	24
I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l’EPT	0111-01112	25
I.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l’EPT	0112-01122	29
I.2 Réaliser l’éducation de base pour tous	01201-01232	32
I.2.1 Universalisation de l’éducation de base	0121-01214	33

	Paragraphe	Page
I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)	0122-01222	37
I.2.3 Formation des enseignants	0123-01232	41
I.3 Améliorer la qualité de l'éducation	01301-01322	45
I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble	0131-01314	46
I.3.2 VIH/sida et éducation	0132-01322	50
I.4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire	01401-01423	53
I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel	0141-01413	54
I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir	0142-01423	58
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	0151-01561	62
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	0151-01511	62
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	0152-01521	65
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (UIE)	0153-01531	68
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	0154-01541	71
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	0155-01551	73
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	0156-01561	75
► Projets relatifs aux thèmes transversaux	0160-01623	77
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	01701-01706	81
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02001-02507	83
II.1 Sciences, environnement et développement durable	02101-02133	91
II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	0211-02114	91
II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable	0212-02124	98
II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	0213-02133	104
II.2 Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable	02201-02223	109
II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes	0221-02214	109
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	0222-02223	116
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau	0231-02313	121
Le Centre international de physique théorique (CIPT)	0232-02323	124
► Projets relatifs aux thèmes transversaux	0240-02422	126
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	02501-02507	129
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	03001-03407	131
III.1 Éthique des sciences et philosophie	03101-03123	139
III.1.1 Éthique des sciences	0311-03112	139
III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine	0312-03123	144
III.2 Droits de l'homme et transformations sociales	03201-03222	149
III.2.1 Promotion des droits de l'homme	0321-03213	149
III.2.2 Transformations sociales	0322-03222	155
► Projets relatifs aux thèmes transversaux	0330-03321	159
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	03401-03407	163

	Paragraphe	Page
Grand programme IV – Culture	04001-04408	165
IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde	04101-04142	176
IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial	0411-04113	176
IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	0412-04122	181
IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel	0413-04132	184
IV.1.4 Protection des biens culturels	0414-04142	187
IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel	04201-04232	190
IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles	0421-04212	190
IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel	0422-04222	194
IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat	0423-04232	198
▮ Projets relatifs aux thèmes transversaux	0430-04322	201
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	04401-04408	205
Grand programme V – Communication et information	05001-05405	207
V.1. Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression	05101-05123	215
V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel	0511-05112	216
V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus	0512-05123	221
V.2. Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles	05201-05222	227
V.2.1 Favoriser le développement des médias	0521-05212	228
V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles	0522-05222	231
▮ Projets relatifs aux thèmes transversaux	0530-05327	235
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	05401-05405	240
Institut de statistique de l'UNESCO	06001-06018	241
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	07001-07004	249
Résumé de l'action intersectorielle et questions d'intégration	08101-08202	251
Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux	09001	263
Assistance pour la réhabilitation et le développement dans les Territoires palestiniens	10001-10004	267
B. Programme de participation	11001-11004	269
C. Services liés au programme	12001-17004	275
Chapitre 1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	13001-13005	277
Chapitre 2 Programme de bourses	14001-14005	279
Chapitre 3 Information du public	15001-15015	280
Chapitre 4 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	16001-16008	283
Chapitre 5 Élaboration du budget et suivi de son exécution	17001-17004	285

	Paragraphe	Page	
Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration	18001-22604	287	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)	19001-19009	291	
B. Relations extérieures et coopération	20001-20040	293	
C. Gestion des ressources humaines	21001-21008	302	
D. Administration	22001-22604	304	
Chapitre 1	Coordination administrative, soutien et achats	22101-22105	304
Chapitre 2	Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	22201-22206	305
Chapitre 3	Systèmes informatiques et télécommunications	22301-22304	306
Chapitre 4	Conférences, langues et documents	22401-22404	307
Chapitre 5	Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	22501-22505	307
Chapitre 6	Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	22601-22604	308
Titre IV – Augmentations prévisibles des coûts	23001-23003	309	

Section 2 – Annexes

Annexe I	Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires	313
Annexe II	Tableau récapitulatif des postes établis par classe pour 2006-2007 - Programme ordinaire	319
Annexe III	État récapitulatif des postes établis pour 2006-2007 - Programmes ordinaire et extrabudgétaire	320
Annexe IV	Résumé de la décentralisation par région	323
Annexe V	Plan d'évaluation pour 2006-2007	330
Annexe VI	Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses	336
Annexe VII	Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source de fonds et par région	337
Annexe VIII	Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)	344
Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du programme pour 2006-2007		351

Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO pour 2006-2007

Introduction

À sa 33^e session, en octobre 2005, la Conférence générale a approuvé le Programme et budget de l'exercice 2006-2007 (33 C/5 approuvé), que je vous présente ci-après sous une forme qui récapitule et intègre toutes les activités arrêtées par elle dans ce cadre. Le document 33 C/5 approuvé indique les orientations et les cibles de l'action de l'UNESCO pour la troisième et dernière phase de la période couverte par la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé). Partant, il a été conçu de manière à modeler cette action d'après les objectifs stratégiques, les thèmes transversaux et les effets recherchés du 31 C/4, en mettant à profit tout ce qui a été fait depuis 2002 - réalisations, résultats, évaluations et examens stratégiques, surtout en ce qui concerne l'éducation pour tous -, ainsi qu'à s'atteler aux tâches qui n'ont pas encore été abordées. La Résolution portant ouverture de crédits que la Conférence générale a adoptée à sa 33^e session (33 C/Rés., 96) fournit les moyens et les ressources nécessaires pour mettre à exécution toutes les opérations et les activités de programme envisagées dans le présent document, qui est également destiné à consolider et faire progresser encore le programme et le processus de réformes de grande envergure dans lesquels l'Organisation est engagée, et en particulier sa stratégie de décentralisation.

Un grand effort a été fait pour établir un document centré sur les lignes d'action, moins volumineux et par conséquent plus maniable. Il s'ensuit que pour chaque grand programme, il n'est donné d'indications sur la stratégie qui sera appliquée qu'au niveau des sous-programmes, l'exposé des différents axes d'action étant strictement limité à une présentation des résultats escomptés, auxquels correspondent, s'il y a lieu, une série d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence. Cette formule permet une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus ainsi que de leur impact. Quant aux indicateurs de référence, ils représentent une innovation méthodologique, et on les retrouvera tout au long du document. Cette démarche privilégiant les résultats est le pivot du système de programmation, gestion, suivi et rapports axés sur les résultats appliqué par l'Organisation et elle facilitera le contrôle régulier de l'exécution aux administrateurs de programme et à la Direction, de même que l'établissement des rapports d'évaluation, y compris ceux qui, comme les documents C/3 et EX/4, sont destinés aux organes directeurs. En règle générale, l'UNESCO s'efforcera, dans l'exécution de son programme, de suivre une démarche dite SMART - spécifique, mesurable, justifiable, réaliste et assortie de délais -, de manière à pouvoir passer du mode prescriptif et normatif à l'action tangible, surtout au niveau national.

Il est à mes yeux primordial que le document 33 C/5 approuvé conserve et même accentue la concentration du programme et la hiérarchisation des priorités, car c'est un aspect décisif de la volonté de réforme de l'Organisation. L'adoption d'une démarche ciblée, c'est-à-dire le renforcement sélectif, à l'intérieur de chaque priorité, d'un ou deux aspects particuliers, n'a fait que donner plus de vigueur encore à la concentration déjà réalisée. Ainsi, l'apparente stabilité des ressources dans chaque secteur tend à masquer des redéploiements parfois importants, tel celui qui a été effectué au sein du Secteur de la culture

au profit du Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial. Si l'on considère l'évolution de la part des priorités principales dans les crédits alloués à la totalité des grands programmes (à l'exclusion des projets transversaux et des instituts) depuis le 30 C/5 approuvé (2000-2001), on constate que la concentration des ressources affectées à ces mêmes priorités a presque doublé, puisqu'elle est passée de 34,1 % à 60,9 % dans le 33 C/5 approuvé. Ce n'est pas là un mince succès.

Ce fut un très grand encouragement que de voir en septembre 2005 l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion de son Sommet mondial, valider l'optique dans laquelle l'UNESCO envisage l'Éducation pour tous. Il nous faut à présent faire en sorte de rallier et mobiliser concrètement tous les partenaires de l'EPT, à l'échelle mondiale et régionale comme au niveau national, pour mettre en œuvre des politiques et programmes efficaces et axés sur l'action. Il est d'autant plus urgent et justifié de développer et d'élargir les activités de l'Organisation, surtout dans les domaines où elle joue un rôle de chef de file international et possède une compétence reconnue, que les diverses régions ne sont, pas en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, pas plus que les six objectifs de l'EPT.

L'une des particularités du 33 C/5 est l'importance centrale accordée à l'action intersectorielle dans les différents grands programmes, conformément au vœu exprimé avec vigueur par la quasi-totalité des États membres à la 33^e session. Il est certes fait mention des activités intersectorielles planifiées dans tous les grands programmes, mais les plus importantes sont en outre récapitulées dans une section distincte du document. Celle-ci offre une description de l'idée force, de la stratégie et des résultats escomptés pour neuf thèmes hautement prioritaires d'action intersectorielle. Si l'on y ajoute les projets intersectoriels relevant des thèmes transversaux, qui sont mis en œuvre par des équipes de fonctionnaires constituées à leur propre initiative et dont la composition figure à la fin de chaque grand programme, l'engagement intersectoriel de l'Organisation est remarquable. Je tiens à insister en particulier sur le nouveau programme phare intersectoriel consacré aux langues et au multilinguisme, qui sera réalisé à l'aide de ressources dont le montant indicatif dépasse les 800 000 dollars des États-Unis, prélevés sur tous les grands programmes. L'intersectorialité renforcée sera l'une des caractéristiques prépondérantes de l'action de l'UNESCO durant les deux prochaines années : le fait d'abriter plusieurs secteurs sous un même toit représente l'un des grands avantages comparatifs de l'UNESCO dans le système multilatéral.

Intersectorialité et intégration vont de pair. On trouvera dans le 33 C/5 une matrice récapitulative indiquant quels sont les sous-programmes qui visent à répondre aux besoins et aux exigences de l'Afrique, des pays les moins avancés, des femmes et des jeunes - dont l'intégration sera en chaque cas assurée suivant les dispositions de l'actuelle Stratégie à moyen terme (31 C/4).

L'UNESCO est fière de la place de choix qu'elle fait à l'Afrique dans ses priorités et ses engagements de programme. Son engagement en faveur de l'Union africaine et du NEPAD n'est plus à démontrer et trouve à nouveau son expression dans les stratégies et actions envisagées. L'action en faveur de l'EPT sera tout spécialement ciblée sur l'Afrique et sur les problèmes qui y ont trait. L'une des trois initiatives principales de l'EPT est entièrement consacrée à un domaine particulièrement critique, la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, laquelle peut ouvrir la voie à des progrès plus tangibles dans un avenir très proche. Au-delà de l'éducation, l'UNESCO s'emploie en outre à renforcer les capacités de l'Afrique dans les domaines des sciences, de la culture et de la communication et l'information.

Il faut aussi mentionner l'action visant le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples. Dans tout le document 33 C/5, les éléments contribuant à ce dialogue sont signalés par un pictogramme spécial qui l'évoque, placé en regard des sections narratives correspondantes, pour souligner que l'Organisation est pleinement engagée dans cette action, pour laquelle elle met à profit tous ses domaines de compétence et les apports intersectoriels. Dans une perspective à plus long terme, l'action menée pour renforcer ce dialogue présentera aussi de l'intérêt pour la contribution de l'UNESCO à la lutte internationale contre le terrorisme. L'Organisation a là un rôle particulier à jouer pour mettre en relief et affronter les menaces et les défis qui se font jour depuis peu, et surtout ceux qui ont une action subtile ou insidieuse sur la communauté des nations comme l'intolérance, la discrimination, la xénophobie, la haine, les nouvelles formes d'ignorance ou l'exclusion culturelle.

La décentralisation n'est pas seulement l'un des paramètres clés du processus de réforme en cours, c'est aussi l'une des principales conditions d'un ancrage effectif de l'UNESCO au niveau national, surtout à la lumière des dispositions du texte adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005. Les bureaux hors Siège sont de toute évidence le pivot de l'action de l'Organisation dans les États membres. Les nouveaux cycle et processus de gestion du programme leur ont déjà permis de prendre une part plus active à l'élaboration de diverses composantes du Programme et budget présenté dans les pages qui suivent. Les taux de décentralisation des ressources du programme se sont très généralement améliorés. Abstraction faite des projets relatifs aux thèmes transversaux, le taux de décentralisation passe de 53,7 % dans le 32 C/5 approuvé et ajusté à 57,9 % dans le présent document 33 C/5. Du côté des régions, le poids relatif des ressources attribuées à l'Afrique a été renforcé. De plus, le taux global de décentralisation du budget (y compris le personnel et les secteurs autres que les secteurs de programme) est passé de 22,5 % dans le 30 C/5 approuvé à 31,3 % dans le 33 C/5 approuvé.

Ainsi, l'UNESCO sera mieux armée en 2006-2007 pour accroître sa participation aux activités conjointes du système des Nations Unies, au niveau national en particulier. Elle s'efforcera de mettre ses compétences de base au service des priorités nationales de développement et des progrès de la coopération internationale. Ce faisant, elle tirera parti des synergies et contribuera à l'effort de simplification, d'harmonisation et de progrès qualitatif du système des Nations Unies, dont le Forum de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide a tracé les grandes lignes. Cette exigence trouvera son expression dans une contribution plus marquée et plus large de l'Organisation à la préparation des processus et documents nationaux de planification visant à assurer la réduction de la pauvreté ainsi qu'à des cadres de programmation du système des Nations Unies tels que les bilans communs de pays (BCP), les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), avec leurs matrices axées sur les résultats, et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'UNESCO s'efforcera également d'encourager différents pays à adopter des approches sectorielles, surtout dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science.

Dans l'ensemble, l'UNESCO tâchera d'accroître la qualité de l'aide qu'elle apporte aux pays, pour contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif primordial, qui est d'améliorer l'existence des populations. Plus que jamais, par conséquent, elle fera partie intégrante du même système unique des Nations Unies que ses homologues, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, avec lesquels elle collabore étroitement, que ce soit dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ou d'autres mécanismes interinstitutions comme le Comité des organisations coparrainantes d'ONUSIDA.

Depuis quelques années, le processus de réforme de l'Organisation est guidé par le souci de faire naître une perception plus réaliste, mieux ciblée et plus largement partagée du rôle et des responsabilités de l'UNESCO en ce début du XXI^e siècle. Le réalisme commande d'encourager les réformes partout où elles donnent des résultats, de garantir le minimum de ressources nécessaire pour atteindre les objectifs arrêtés d'un commun accord et de mesurer le coût d'opportunité de l'immobilisme ou d'une intervention trop tardive. Il est très généralement admis que, durant les quatre dernières années, l'UNESCO a fait des progrès en ce qui concerne la pertinence et la définition de ses propres domaines de compétence particuliers, souvent qualifiés à tort de simples « créneaux ». Ses profils d'action ont été précisés, et certains ont de plus en plus de succès.

Ce travail est certes important sur le plan mondial, mais il n'est pas suffisant. Je suis, pour ma part, résolu à ne pas relâcher mes efforts pour rationaliser et alléger les structures et pour réaliser des gains d'efficacité partout où c'est possible. Je m'engage auprès de tous les États membres à persévérer dans la voie de la discipline et de la prudence budgétaires en vue d'accroître progressivement l'action de programme et son impact, en particulier hors Siège et à l'appui d'un système des Nations Unies plus rationnel et plus efficace, dans la poursuite des buts et objectifs communs.

La Conférence générale a approuvé le 33 C/5 à hauteur de 610 millions de dollars des États-Unis, soit un budget à croissance nominale zéro. Pour préserver l'élan d'une UNESCO revigorée et faire face aux contributions croissantes qui lui sont demandées, j'avais proposé à la Conférence générale un ensemble d'éléments de programme supplémentaires représentant 25 millions de dollars des États-Unis, en vue de renforcer les activités et les priorités principales du 33 C/5 et de souligner ainsi le lien privilégié existant entre le programme et budget ordinaires et cette proposition de complément de financement. On trouvera au tableau annexé à cette introduction un aperçu des principaux éléments thématiques de l'action de programme envisagée à l'aide de ces contributions volontaires – à solliciter des gouvernements, du secteur privé, des fondations et d'autres sources –, pour lesquelles un compte spécial a été créé. J'ai été heureux de voir la Conférence générale avaliser cette proposition et je tiens à demander aux gouvernements et aux autres donateurs de réagir favorablement et généreusement à cette modalité spéciale unique qui aidera à soutenir les interventions de l'UNESCO, en particulier dans ses domaines de compétence de base et ses priorités principales ainsi que sur le terrain.

Ce supplément de ressources aidera considérablement à doter l'Organisation des moyens requis pour concrétiser sa vision élargie de l'EPT, qui trouve son illustration dans l'importance désormais accordée à la coordination internationale en la matière et aux trois initiatives principales – l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE), l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation et l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne. Avec le concours de l'ISU qui s'emploie à améliorer la mesure des acquis de l'apprentissage, l'UNESCO aura la possibilité d'agir vraiment sur la situation telle qu'elle se présente sur le terrain.

Dans les autres domaines du programme, des contributions volontaires pour l'enveloppe supplémentaire proposée auraient également pour effet de consolider et rehausser le rôle reconnu à l'Organisation au plan international, par exemple en donnant un nouvel élan à la gestion des ressources en eau et en renforçant les capacités opérationnelles en matière de gestion et de développement durable de la haute mer et de l'océan côtier.

Il nous faut croire en une UNESCO stable et fiable, en une UNESCO investie d'une véritable responsabilité en ce qui concerne les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et les conclusions

du Sommet mondial de 2005, en une Organisation solidement armée pour exécuter son programme avec compétence et en lui assurant une grande qualité.

Célébré en novembre 2005, le 60^e anniversaire de l'UNESCO nous aura offert à tous une occasion particulièrement propice de dresser un bilan de l'action passée, tout en renouvelant notre attachement aux nobles objectifs de l'Acte constitutif et en engageant de concert une réflexion sur les perspectives et les défis de l'avenir.

Je suis pour ma part confiant, confiant en notre aptitude à relever les grands défis qui attendent l'Organisation et en votre volonté de la doter des moyens nécessaires pour qu'elle occupe la place que vous souhaitez lui voir prendre sur la scène mondiale.

A handwritten signature in black ink, reading "K. Matsuura". The signature is fluid and cursive, with the first letter 'K' being particularly large and stylized.

Koïchiro Matsuura

Annexe

Principales composantes thématiques de l'ensemble d'éléments de programme proposé
de 25 millions de dollars des États-Unis de contributions volontaires
(en dollars des États-Unis)

A. Promouvoir l'Éducation pour tous de qualité : 17 millions de dollars		
1.	GP I – Coordination de l'EPT	1 million
	– Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation	5 millions
	– Formation des enseignants	5 millions
	– VIH/sida et éducation	2 millions
	– Enseignement secondaire	1 million
	– Soutien à la remise en état et à la réforme des systèmes éducatifs dans les situations d'après-conflit	1 million
2.	Institut de statistique de l'UNESCO	
	– Améliorer la mesure des résultats éducatifs	1 million
3.	GP V – Encourager l'utilisation des médias et des TIC dans l'éducation	1 million
B. Prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets : 2,5 millions de dollars		
1.	GP II – Évaluation scientifique des risques et de la vulnérabilité ; préparation aux catastrophes ; remise en état après les catastrophes	1,1 million
2.	GP II – Action centrée sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) aux catastrophes	0,4 million
3.	GP II – Systèmes d'alerte rapide aux tsunamis, en particulier dans l'océan Indien	1 million
C. Renforcement des capacités pour le patrimoine culturel matériel et immatériel : 2,5 millions de dollars		
1.	GP IV – Renforcement des capacités pour la gestion du patrimoine mondial	1 million
2.	GP IV – Renforcement des capacités pour le patrimoine culturel immatériel	1 million
3.	GP IV – Renforcement des capacités pour la protection des biens culturels	0,5 million
D. Renforcement des activités liées au programme et des activités au niveau des pays : 3 millions de dollars		
1.	Service d'évaluation et d'audit (IOS) : renforcement des évaluations hors Siège et de la mise en œuvre du suivi	0,5 million
2.	Gestion des ressources humaines (HRM) : mise en place d'un nouveau système de gestion des ressources humaines	0,5 million
3.	Accroissement des ressources du Programme de participation	2 millions

Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007¹

La Conférence générale,

Ayant examiné les documents 33 C/5, 33 C/5 Rev., 33 C/5 Rev. Add., 33 C/6, 33 C/6 Add. et 33 C/8,

I

1. Décide ce qui suit :

A. Programme ordinaire

(a) Pour l'exercice financier 2006-2007, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 610 000 000 dollars* se répartissant comme suit :

Article budgétaire	\$
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	
A. Organes directeurs	
1. Conférence générale	5 507 100
2. Conseil exécutif	7 779 400
Total, Titre I.A	13 286 500
B. Direction	
<i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Service d'évaluation et d'audit ; Office des normes internationales et des affaires juridiques)</i>	
	18 639 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	
	6 734 600
TOTAL, TITRE I	38 660 100
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME	
A. Programmes	
Grand programme I - Éducation	
I. Personnel	52 176 800
II. Activités :	
I.1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT	
I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT	3 913 600
I.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT	5 153 400
I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous	
I.2.1 Universalisation de l'éducation de base	7 867 000
I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)	6 272 800
I.2.3 Formation des enseignants	3 417 000
I.3 Améliorer la qualité de l'éducation	
I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble	5 304 000
I.3.2 VIH/sida et éducation	1 272 200
I.4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire	
I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel	2 684 800
I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir	1 799 500
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPEP)	5 100 000

¹ Résolution adoptée à la 22^e séance plénière, le 21 octobre 2005.

* Les Titres I à IV sont calculés au taux de change constant de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis.

	\$
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000
► Projets relatifs aux thèmes transversaux**	<u>1 050 000</u>
Total, Grand programme I	107 802 100
 Grand programme II - Sciences exactes et naturelles	
I. Personnel	32 992 500
II. Activités :	
II.1 Sciences, environnement et développement durable	
II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	8 926 400
II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable	3 012 200
II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)	3 876 400
II.2 Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable	
II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes	3 785 100
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	1 686 900
Instituts de l'UNESCO pour les sciences	
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015 000
► Projets relatifs aux thèmes transversaux**	<u>700 000</u>
Total, Grand programme II	55 994 500
 Grand programme III - Sciences sociales et humaines	
I. Personnel	19 185 200
II. Activités :	
III.1 Éthique des sciences et philosophie	
III.1.1 Éthique des sciences	3 234 300
III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine	2 913 900
III.2 Droits de l'homme et transformations sociales	
III.2.1 Promotion des droits de l'homme	1 827 800
III.2.2 Transformations sociales	2 576 800
► Projets relatifs aux thèmes transversaux**	<u>1 100 000</u>
Total, Grand programme III	30 838 000
 Grand programme IV - Culture	
I. Personnel	33 873 400
II. Activités :	
IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde	
IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial	3 304 900
IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	2 433 800
IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel	2 315 100
IV.1.4 Protection des biens culturels	1 082 900
IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel	
IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles	2 061 300
IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel	1 846 400
IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat	2 606 800
► Projets relatifs aux thèmes transversaux**	<u>1 050 000</u>
Total, Grand programme IV	50 574 600

** Thèmes transversaux :

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.
2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

	\$
Grand programme V - Communication et information	
I. Personnel	18 502 200
II. Activités :	
V.1 Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression	
V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel	3 489 600
V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus	6 480 500
V.2 Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles	
V.2.1 Favoriser le développement des médias	2 382 500
V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles	595 600
► Projets relatifs aux thèmes transversaux**	1 500 000
Total, Grand programme V	<u>32 950 400</u>
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	40 813 800
Total, Titre II.A	<u>327 993 400</u>
B. Programme de participation	20 000 000
C. Services liés au programme	
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	4 309 200
2. Programme de bourses	1 867 300
3. Information du public	13 657 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	6 258 600
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 306 200
Total, Titre II.C	<u>30 398 900</u>
TOTAL, TITRE II	<u>378 392 300</u>
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	20 988 300
<i>(activités au Siège et coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	
B. Relations extérieures et coopération	19 824 700
C. Gestion des ressources humaines	30 716 900
D. Administration	106 152 000
TOTAL, TITRE III	177 681 900
TOTAL, TITRES I - III	<u>594 734 300</u>
Réserve pour les reclassements	1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 765 700
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	<u>610 000 000</u>

** Thèmes transversaux :

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté.
2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

Crédits additionnels

- (b) Le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe (a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer au financement d'unités permanentes hors Siège, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération.

Engagements de dépenses

- (c) Au cours de l'exercice financier allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007, il pourra être engagé des dépenses jusqu'à concurrence du total des crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus, conformément aux résolutions de la Conférence générale et au Règlement financier de l'Organisation.

Virements de crédits

- (d) Pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget.
- (e) Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que, pour ce qui est du Titre II.A du budget, les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires.
- (f) Toutefois, dans des cas urgents et particuliers (c'est-à-dire dans des cas imprévisibles et lorsqu'une action immédiate s'impose), le Directeur général peut opérer des virements entre articles en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés.
- (g) Une nette distinction doit être faite et respectée entre les affectations de crédits visées au paragraphe (e) et celles qui sont visées au paragraphe (f). Pour les virements d'un montant supérieur à 50.000 dollars, des explications détaillées doivent être données au Conseil exécutif au sujet des raisons justifiant ces virements et de l'incidence financière que ceux-ci ont sur les activités concernées. Les virements affectant la mise en œuvre de priorités approuvées par la Conférence générale doivent être soumis au Conseil exécutif pour approbation préalable.
- (h) Il n'est opéré aucun virement de crédit modifiant de plus de 10 % le montant total initialement approuvé sans l'approbation préalable du Conseil exécutif.
- (i) Les crédits affectés à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (WHC) ne peuvent faire l'objet d'aucun ajustement par virement de crédits à d'autres titres du budget.

Effectifs

- (j) Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2006-2007 sont récapitulés à l'annexe III du document 33 C/5. Le Directeur général soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'il envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total des postes de la classe D-1 et de rang supérieur. Aux fins du financement des postes prévus à l'annexe III, un montant de **342.676.300 dollars***

* Calculé sur la base des postes établis figurant à l'annexe III, compte tenu d'un ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement (lapse factor) de 3 % ; ce chiffre ne tient pas compte du personnel temporaire, ni des consultants recrutés pour des périodes de courte durée au titre du budget ordinaire ; il ne tient pas compte non plus des postes financés par des sources extrabudgétaires.

est inclus dans les crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus pour les postes établis au Siège et hors Siège ; ce montant ne fera l'objet d'aucun dépassement, sauf dans les cas de virements de crédits du Titre IV et de la réserve pour les reclassements.

- (k) Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE), à l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), au Centre international de physique théorique (CIPT) et à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau des postes établis de l'annexe III.

Contributions

- (l) Les crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Le montant des contributions à recouvrer auprès des États membres s'élève en conséquence à 610.000.000 dollars.

Fluctuations monétaires

- (m) Le montant des crédits approuvés au paragraphe (a) ci-dessus étant exprimé en dollars constants au taux de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis, les dépenses engagées au titre de ces crédits seront également enregistrées sur la base de ce même taux constant. Les écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros enregistrés aux taux de change opérationnels variables et les montants obtenus par application du taux constant seront comptabilisés sous forme de pertes ou de gains de change. De même, les contributions des États membres en euros seront comptabilisées au taux de change utilisé pour calculer le budget. Les écarts entre les montants des contributions en euros reçus pendant l'exercice financier et enregistrés aux taux de change opérationnels variables et les montants calculés sur la base du taux constant seront également comptabilisés sous forme de pertes ou de gains de change. Le solde net de tous les gains et pertes de change, y compris ceux mentionnés ci-dessus, subsistant au Fonds général à la fin de l'exercice biennal sera ajouté aux recettes diverses ou retranché de ces recettes, selon le cas.

B. Programmes extrabudgétaires

- (n) Le Directeur général est autorisé à recevoir en dehors des contributions mises en recouvrement des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation et à engager des dépenses pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

II

2. *Accepte* l'ensemble d'éléments de programme soumis par le Directeur général en vue de renforcer les priorités principales du document 33 C/5 pour un montant de 25 millions de dollars des États-Unis à financer à titre exceptionnel par des contributions volontaires, dont le détail est donné dans la partie II du document 33 C/5 Rev., et invite les États membres et d'autres sources de financement à fournir les contributions volontaires requises ;

3. *Invite* le Directeur général à constituer un compte spécial destiné à recevoir ces contributions volontaires ;
4. *Recommande* qu'en principe, il ne soit pas appliqué de frais généraux aux contributions versées par des États membres au Compte spécial ;
5. *Convient* que le Compte spécial restera ouvert aux contributions volontaires jusqu'au 31 décembre 2006.

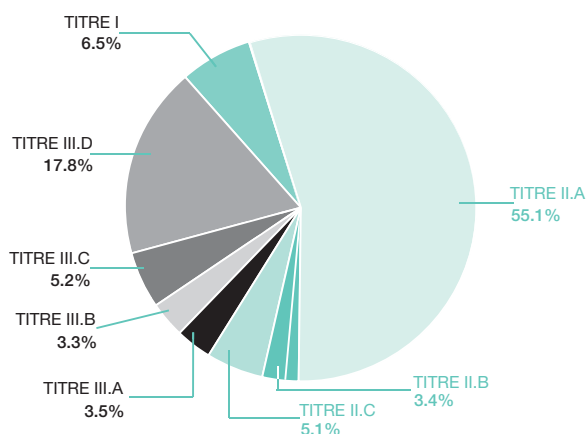
Récapitulation générale des Titres I à IV du budget

Budget ordinaire				Total des crédits 2006-2007	Ressources extra- budgétaires ¹	2006-2007 Total des Ressources
Titre	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I Politique générale et direction						
A. Organes directeurs	2 301 800	10 984 700	–	13 286 500	269 800	13 556 300
B. Direction	16 484 700	2 154 300	–	18 639 000	1 182 000	19 821 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	6 734 600	–	6 734 600	–	6 734 600
Total, Titre I	18 786 500	19 873 600	–	38 660 100	1 451 800	40 111 900
TITRE II Programmes et services liés au programme						
A. Programmes	197 543 900	128 888 900	1 560 600	327 993 400	377 635 100	705 628 500
B. Programme de participation	–	20 000 000	–	20 000 000	–	20 000 000
C. Services liés au programme	23 762 000	6 636 900	–	30 398 900	6 552 200	36 951 100
Total, Titre II	221 305 900	155 525 800	1 560 600	378 392 300	384 187 300	762 579 600
TITRE III Soutien de l'exécution du programme et administration						
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	4 308 700	590 100	16 089 500	20 988 300	82 400	21 070 700
B. Relations extérieures et coopération	16 456 300	3 368 400	–	19 824 700	5 479 000	25 303 700
C. Gestion des ressources humaines	15 964 800	14 752 100	–	30 716 900	798 200	31 515 100
D. Administration	64 354 100	41 797 900	–	106 152 000	16 796 000	122 948 000
Total, Titre III	101 083 900	60 508 500	16 089 500	177 681 900	23 155 600	200 837 500
Total, Titres I-III	341 176 300	235 907 900	17 650 100	594 734 300	408 794 700	1 003 529 000
Réserve pour les reclassements	1 500 000	–	–	1 500 000	–	1 500 000
TITRE IV Augmentations prévisibles des coûts	7 195 800	6 569 900	–	13 765 700	–	13 765 700
Total, Titres I-IV	349 872 100	242 477 800	17 650 100	610 000 000	408 794 700	1 018 794 700

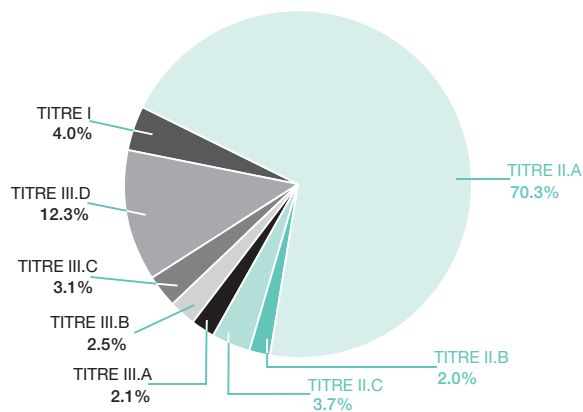
1 Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

RÉPARTITION DES RESSOURCES (Titres I-III)

BUDGET ORDINAIRE



BUDGET ORDINAIRE + RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES



Récapitulation générale du budget par secteur/unité

Budget ordinaire				Total des crédits 2006-2007	Ressources extra- budgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION						
A. Organes directeurs						
1. Conférence générale (CG)	836 100	4 671 000	–	5 507 100	269 800	5 776 900
2. Conseil exécutif (EXB)	1 465 700	6 313 700	–	7 779 400	–	7 779 400
Total, I.A	2 301 800	10 984 700	–	13 286 500	269 800	13 556 300
B. Direction	16 484 700	2 154 300	–	18 639 000	1 182 000	19 821 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	6 734 600	–	6 734 600	–	6 734 600
TOTAL, TITRE I	18 786 500	19 873 600	–	38 660 100	1 451 800	40 111 900
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME						
A. Programmes						
Secteur de l'éducation (ED)						
Grand programme I	52 176 800	53 938 700	636 600	106 752 100	122 953 700	229 705 800
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 050 000	–	1 050 000	–	1 050 000
Total, ED	52 176 800	54 988 700	636 600	107 802 100	122 953 700	230 755 800
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)						
Grand programme II	32 992 500	22 001 100	300 900	55 294 500	188 357 100	243 651 600
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	700 000	–	700 000	–	700 000
Total, SC	32 992 500	22 701 100	300 900	55 994 500	188 357 100	244 351 600
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)						
Grand programme III	19 185 200	10 354 600	198 200	29 738 000	22 812 300	52 550 300
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 100 000	–	1 100 000	–	1 100 000
Total, SHS	19 185 200	11 454 600	198 200	30 838 000	22 812 300	53 650 300
Secteur de la culture (CLT)						
Grand programme IV	33 873 400	15 435 500	215 700	49 524 600	36 734 000	86 258 600
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 050 000	–	1 050 000	–	1 050 000
Total, CLT	33 873 400	16 485 500	215 700	50 574 600	36 734 000	87 308 600
Secteur de la communication et information (CI)						
Grand programme V	18 502 200	12 739 000	209 200	31 450 400	5 840 000	37 290 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 500 000	–	1 500 000	–	1 500 000
Total, CI	18 502 200	14 239 000	209 200	32 950 400	5 840 000	38 790 400
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	–	9 020 000	–	9 020 000	–	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (BFC)	40 813 800	–	–	40 813 800	938 000	41 751 800
Total, II.A	197 543 900	128 888 900	1 560 600	327 993 400	377 635 100	705 628 500
B. Programme de participation	–	20 000 000	–	20 000 000	–	20 000 000
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	3 254 400	1 054 800	–	4 309 200	336 000	4 645 200
2. Programme de bourses (FEL)	605 300	1 262 000	–	1 867 300	1 401 800	3 269 100
3. Information du public (BPI)	10 757 600	2 900 000	–	13 657 600	2 880 000	16 537 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	5 044 500	1 214 100	–	6 258 600	229 000	6 487 600
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	4 100 200	206 000	–	4 306 200	1 705 400	6 011 600
Total, II.C	23 762 000	6 636 900	–	30 398 900	6 552 200	36 951 100
TOTAL, TITRE II	221 305 900	155 525 800	1 560 600	378 392 300	384 187 300	762 579 600
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)						
– Siège	4 308 700	590 100	–	4 898 800	82 400	4 981 200
– Unités hors Siège : Coûts de fonctionnement	–	–	16 089 500	16 089 500	–	16 089 500
B. Relations extérieures et coopération (ERC)	16 456 300	3 368 400	–	19 824 700	5 479 000	25 303 700
C. Gestion des ressources humaines (HRM)	15 964 800	14 752 100	–	30 716 900	798 200	31 515 100
D. Administration (ADM)	64 354 100	41 797 900	–	106 152 000	16 796 000	122 948 000
TOTAL, TITRE III	101 083 900	60 508 500	16 089 500	177 681 900	23 155 600	200 837 500
TOTAL, TITRES I-III	341 176 300	235 907 900	17 650 100	594 734 300	408 794 700	1 003 529 000
Réserve pour les reclassements	1 500 000	–	–	1 500 000	–	1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	7 195 800	6 569 900	–	13 765 700	–	13 765 700
TOTAL, TITRES I-IV	349 872 100	242 477 800	17 650 100	610 000 000	408 794 700	1 018 794 700

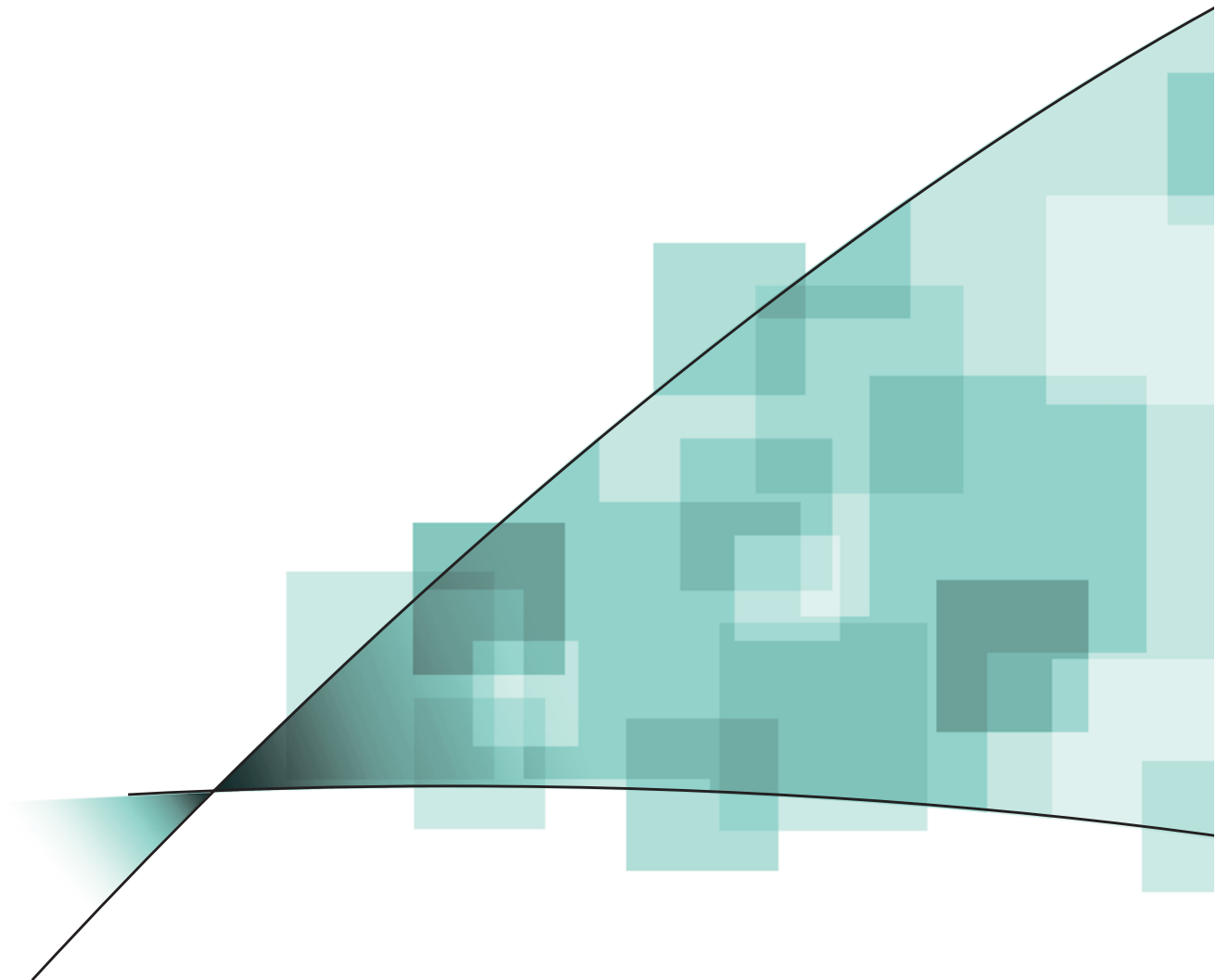
1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

SECTION 1

Programme et budget approuvés



Titre I

Politique générale et Direction

00001

Budget ordinaire					
	Personnel	Activités	Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs					
1. Conférence générale	836 100	4 671 000	5 507 100	269 800	5 776 900
2. Conseil exécutif	1 465 700	6 313 700	7 779 400	–	7 779 400
Total, Titre I.A	2 301 800	10 984 700	13 286 500	269 800	13 556 300
B. Direction					
3. Direction générale	2 678 200	458 500	3 136 700	–	3 136 700
4. Cabinet du Directeur général	6 080 000	445 700	6 525 700	622 000	7 147 700
5. Évaluation et audit	4 569 700	1 147 600	5 717 300	560 000	6 277 300
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 156 800	102 500	3 259 300	–	3 259 300
Total, Titre I.B	16 484 700	2 154 300	18 639 000	1 182 000	19 821 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	6 734 600	6 734 600	–	6 734 600
TOTAL, TITRE I	18 786 500	19 873 600	38 660 100	1 451 800	40 111 900

1. Fonds extrabudgétaires autofinancés.

00002 Répartition par poste de dépenses

Titre I - Politique générale et Direction	Budget ordinaire			
	Personnel		Activités	Total
	Nombre de postes	Dépenses \$	\$	\$
A. Organes directeurs				
Chapitre 1 Conférence générale				
I. Personnel (postes établis)	3	836 100	–	836 100
II. Autres dépenses :				
Honoraires pour les audits externes	–	–	600 000	600 000
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	–	–	3 892 000	3 892 000
Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence	–	–	179 000	179 000
Total, II	–	–	4 671 000	4 671 000
Total, Chapitre 1	3	836 100	4 671 000	5 507 100
Chapitre 2 Conseil exécutif				
I. Personnel (postes établis)	7	1 465 700	–	1 465 700
II. Autres dépenses :				
Voyages des membres du Conseil	–	–	2 125 000	2 125 000
Services linguistiques et de documentation	–	–	3 570 100	3 570 100
Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil	–	–	618 600	618 600
Total, II	–	–	6 313 700	6 313 700
Total, Chapitre 2	7	1 465 700	6 313 700	7 779 400
TOTAL, TITRE I.A	10	2 301 800	10 984 700	13 286 500
B. Direction				
Chapitre 3 Direction générale				
I. Personnel (postes établis)	11	2 678 200	–	2 678 200
II. Autres dépenses :				
Autres services de personnel	–	–	45 000	45 000
Services contractuels	–	–	14 000	14 000
Voyages officiels du personnel	–	–	300 000	300 000
Dépenses générales de fonctionnement	–	–	36 000	36 000
Fournitures et matériel	–	–	14 000	14 000
Acquisition de mobilier et d'équipement	–	–	9 500	9 500
Autres dépenses	–	–	40 000	40 000
Total, II	–	–	458 500	458 500
Total, Chapitre 3	11	2 678 200	458 500	3 136 700
Chapitre 4 Cabinet du Directeur général				
I. Personnel (postes établis)	30	6 080 000	–	6 080 000
II. Autres dépenses :				
Autres services de personnel	–	–	80 000	80 000
Services contractuels	–	–	100 900	100 900
Voyages officiels du personnel	–	–	124 400	124 400
Dépenses générales de fonctionnement	–	–	65 800	65 800
Fournitures et matériel	–	–	38 300	38 300
Acquisition de mobilier et d'équipement	–	–	28 500	28 500
Autres dépenses	–	–	7 800	7 800
Total, II	–	–	445 700	445 700
Total, Chapitre 4	30	6 080 000	445 700	6 525 700
Chapitre 5 Evaluation et audit				
I. Personnel (postes établis)	20	4 569 700	–	4 569 700
II. Autres dépenses :				
Autres services de personnel	–	–	100 000	100 000
Services contractuels	–	–	442 000	442 000
Voyages officiels du personnel	–	–	538 000	538 000
Dépenses générales de fonctionnement	–	–	15 600	15 600
Fournitures et matériel	–	–	12 000	12 000
Acquisition de mobilier et d'équipement	–	–	28 000	28 000
Autres dépenses	–	–	12 000	12 000
Total, II	–	–	1 147 600	1 147 600
Total, Chapitre 5	20	4 569 700	1 147 600	5 717 300
Chapitre 6 Normes internationales et affaires juridiques				
I. Personnel (postes établis)	15	3 156 800	–	3 156 800
II. Autres dépenses :				
Autres services de personnel	–	–	20 000	20 000
Services contractuels	–	–	30 000	30 000
Voyages officiels du personnel	–	–	18 000	18 000
Dépenses générales de fonctionnement	–	–	13 500	13 500
Fournitures et matériel	–	–	14 000	14 000
Acquisition de mobilier et d'équipement	–	–	7 000	7 000
Total, II	–	–	102 500	102 500
Total, Chapitre 6	15	3 156 800	102 500	3 259 300
TOTAL, TITRE I.B	76	16 484 700	2 154 300	18 639 000

Titre I - Politique générale et Direction	Budget ordinaire			Total
	Personnel		Activités	
	Nombre de postes	Dépenses \$	\$	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies				
1. Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	–	–	632 800	632 800
2. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des questions de gestion (HLCM)				
– Réseau gestion des ressources humaines (PER)	–	–	77 100	77 100
– Enquêtes sur les salaires (SSA)	–	–	70 000	70 000
– Réseau Finance et budget (FB)	–	–	68 400	68 400
– Activités de coordination relatives aux TIC (CCSI)	–	–	63 500	63 500
3. Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI)	–	–	360 000	360 000
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes (HLCP)	–	–	40 500	40 500
5. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité (DSS)	–	–	1 400 000	1 400 000
6. Sécurité des fonctionnaires hors Siège	–	–	3 500 000	3 500 000
7. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (Tribunal de l'OIT)	–	–	75 300	75 300
8. Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition (SCN)	–	–	17 000	17 000
9. Plan d'assurance contre les actes de malveillance (MAIP)	–	–	430 000	430 000
TOTAL, TITRE I.C	–	–	6 734 600	6 734 600
TOTAL, TITRE I	86	18 786 500	19 873 600	38 660 100

00003

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action suivant prévu afin de :

- (i) organiser au Siège de l'UNESCO la 34^e session de la Conférence générale (octobre-novembre 2007) et cinq sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2006-2007 ;
- (ii) assurer le fonctionnement de la Direction générale et des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
- (iii) contribuer aux dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 19 873 600 dollars pour les coûts de programme et de 18 786 500 dollars pour les dépenses de personnel.

00004

Le Titre I couvre les chapitres ci-après relatifs à la Politique générale et à la Direction de l'Organisation :

I.A Organes directeurs

- 1. Conférence générale
- 2. Conseil exécutif

I.B Direction

- 3. Direction générale
- 4. Cabinet du Directeur général
- 5. Évaluation et audit
- 6. Normes internationales et affaires juridiques

I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

I.A Organes directeurs

Chapitre 1. Conférence générale

00101

Les fonctions de la Conférence générale sont définies à l'article IV de l'Acte constitutif. La Conférence détermine les politiques et les axes de travail de l'Organisation, se prononce sur les programmes que lui soumet le Conseil exécutif, adopte des instruments normatifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO pour soumission aux États membres, et reçoit et examine les rapports présentés par les États membres sur la suite donnée à ces instruments. Elle élit les membres du Conseil exécutif ainsi que les membres d'un certain nombre d'autres organes internationaux et intergouvernementaux. Le fonctionnement et la structure de la Conférence générale sont décrits dans son Règlement intérieur.

00102

La Conférence générale se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans. La 34^e session se tiendra en octobre-novembre 2007 et ne durera pas plus de 17 jours ouvrables. Ses travaux seront organisés en fonction des propositions émises par le Conseil exécutif sur la base des décisions précédemment prises par la Conférence au sujet de l'organisation de ses travaux. La Conférence générale sera précédée d'un Forum des jeunes, comme elle l'a décidé à sa 32^e session.

00103

Les crédits proposés comprennent les honoraires (600 000 dollars) à verser au Commissaire aux comptes, responsable auprès de la Conférence générale de la vérification des comptes relatifs au Programme ordinaire, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres programmes extrabudgétaires. Sous réserve de la disponibilité des fonds, et sur la base des estimations actuelles, un montant de 103 800 dollars sera prélevé en 2006-2007 sur les ressources extrabudgétaires pour payer les honoraires dus au Commissaire aux comptes au titre de la vérification des comptes relatifs aux programmes extrabudgétaires autres que le PNUD, et un montant de 166 000 dollars pour les services de personnel du Secrétariat de la Conférence générale.

Chapitre 2. Conseil exécutif

00201

Antécédents. Les fonctions et responsabilités du Conseil exécutif découlent essentiellement de l'Acte constitutif et des règles ou directives établies par la Conférence générale. D'une part, il examine le programme de travail de l'Organisation et les estimations budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur général, puis les transmet à la Conférence générale avec ses recommandations ; d'autre part, il est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, compte tenu des circonstances survenant entre deux sessions ordinaires de la Conférence.

00202

Stratégie. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les 58 membres du Conseil exécutif se réuniront deux fois en 2006 et trois fois en 2007, dont une session de très courte durée (2 jours) après la 34^e session de la Conférence générale. Les réunions du Conseil exécutif (Bureau, plénières, commissions et comités) sont planifiées pour une durée de 70 jours.

00203

En outre, conformément aux décisions 155 EX/5.4 (Partie C, par. 22) et 169 EX/4.2, le Conseil exécutif a décidé de tenir, entre les sessions, des réunions d'information avec les représentants des États membres du Conseil (ou leurs suppléants) résidant à Paris et le Directeur général.

00204

De plus, les représentants peuvent être amenés à effectuer des missions aux termes d'une décision prise par le Conseil exécutif. Les représentants résidant à Paris peuvent faire des visites de consultation à leur gouvernement.

I.B Direction

Chapitre 3. Direction générale

00301

Ce chapitre comporte principalement les postes de directeur général et de directeur général adjoint et les dépenses courantes s'y rapportant.

Chapitre 4. Cabinet du Directeur général

00401

Le Cabinet du Directeur général assure le fonctionnement de son Cabinet et coordonne les services centraux de l'Organisation. Les services centraux englobent les fonctions suivantes : la coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR), l'information du public (BPI), la planification stratégique et le suivi de l'exécution du programme (BSP), l'élaboration du budget et le suivi de son exécution (BB), la gestion et la coordination des unités hors Siège (BFC) et la gestion des ressources humaines (HRM). Dans son domaine de compétence, chacune de ces unités mène des activités et fournit des avis et des services à la Direction générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et d'en augmenter le plus possible l'impact.

Chapitre 5. Évaluation et audit

00501

Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) constitue un mécanisme de contrôle global qui a pour fonctions l'audit interne, l'évaluation, l'investigation et d'autres formes d'appui à la gestion dans le but de renforcer le fonctionnement de l'Organisation. Il a pour mission de s'assurer que les programmes et les plans sont exécutés de manière efficace, que toute information en matière de gestion est fiable et fournie en temps voulu et que l'on s'attache à améliorer sans cesse les méthodes et procédures pour que les activités de l'UNESCO gagnent en qualité.

00502

Stratégie. La première évaluation des risques à l'échelle de toute l'Organisation a été commandée par IOS en 2001 et ses résultats ont servi de cadre à l'orientation stratégique du Service pour la période 2002-2005. À la fin de 2005, IOS aura facilité une autre évaluation des risques visant à mieux faire ressortir les risques qui se profilent ou les facteurs qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs de l'Organisation et à déterminer quels risques font déjà l'objet de contrôles efficaces et quels mécanismes de contrôle il faut mettre en place pour faire face aux autres risques. Les résultats de cette évaluation détermineront l'orientation stratégique d'IOS dans le 33 C/5.

00503

Outre l'évaluation des risques, IOS s'appuiera sur le travail effectué et les résultats obtenus durant l'exercice 2004-2005. Certaines des activités menées ont besoin d'être poursuivies, et certaines laissent entrevoir de nouveaux risques auxquels il convient manifestement de faire face. L'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (31 C/4) sera une activité majeure.

00504

Une fois les risques recensés, IOS aidera la direction à planifier les mesures à prendre et à désigner les entités responsables, la gestion des risques devant incomber à la direction et ne pas relever de la fonction de contrôle. Concernant le contrôle interne, des mesures seront prises pour prévenir certains des risques identifiés, assurer le suivi de l'action menée par la direction face aux risques d'ensemble, surveiller les risques qui se dessinent et alerter la direction de sorte qu'elle puisse agir rapidement.

00505

Après le recensement des risques à prévenir, il est nécessaire de réexaminer les ressources requises pour entreprendre les activités de contrôle interne, notamment le caractère approprié des outils et de la méthodologie à utiliser. Le renforcement des instruments d'audit et d'évaluation en vue de leur utilisation par le personnel de l'UNESCO extérieur à IOS constituera une priorité. L'accent continuera d'être mis sur la qualité des produits d'IOS. À cette fin, une équipe extérieure indépendante soumettra toutes les fonctions d'IOS à un contrôle d'assurance de qualité (QAR).

00506

Les entités extérieures à IOS ont été et continueront d'être incitées à prendre au sérieux leur obligation redditionnelle. Outre qu'il fournira les outils à cet effet, IOS continuera d'axer fortement ses efforts

sur l'application d'une stratégie de renforcement des capacités. Des modalités novatrices de diffusion des enseignements tirés et des bonnes pratiques seront mises en place par le biais notamment de la présentation d'exemples particulièrement éclairants sur l'Intranet et de la participation du personnel de l'UNESCO extérieur à IOS aux activités d'audit/d'évaluation du Service.

00507

Le lancement d'initiatives de gestion du changement sera un autre axe de la stratégie d'IOS. Les activités entreprises à cet égard seront menées en étroite collaboration avec les secteurs/services concernés et consisteront notamment à réaménager les processus de travail et à aider à la mise au point de systèmes d'information efficaces en matière de gestion (par exemple, présentation et processus d'établissement des rapports) sur la base des outils de gestion existants (FABS, SISTER).

00508

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Risques majeurs recensés et prise en main de la prévention des risques par la direction assurée.
- ◆ Culture de l'Organisation (orientation vers les résultats, obligation redditionnelle, contrôles internes) et fonctionnement de l'Organisation (processus de travail, respect des politiques et procédures en vigueur, bons résultats de programme obtenus grâce aux évaluations) modifiés sous l'effet de la Stratégie et des objectifs à long terme d'IOS (2002-2007), notamment par des initiatives de renforcement des capacités/de formation.
- ◆ Effets recherchés dans le 31 C/4 évalués et résultats de cette évaluation utilisés par la direction pour définir les orientations futures de la programmation de l'UNESCO.
- ◆ Stratégie d'évaluation de l'UNESCO (2002-2007) évaluée et résultats utilisés comme base de l'élaboration de la stratégie d'évaluation de l'UNESCO (2008-2013).
- ◆ Produits d'IOS améliorés à la suite du contrôle d'assurance de qualité (QAR) des fonctions d'IOS par une équipe extérieure indépendante.
- ◆ Nouvelle stratégie à moyen terme d'IOS pour la période 2008-2013 formulée.

Chapitre 6. Normes internationales et affaires juridiques

00601

L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) est un service central qui relève directement du Directeur général. Les responsabilités de cet Office sont les suivantes : (i) donner des avis juridiques à la Conférence générale, au Conseil exécutif et à différentes réunions convoquées par l'UNESCO, ainsi qu'à tous les organes intergouvernementaux créés par la Conférence générale et par le Conseil exécutif ; (ii) donner des réponses aux questions juridiques se posant à l'Organisation concernant notamment son Acte constitutif, ses textes statutaires et réglementaires, ses privilèges et immunités ainsi que les accords et contrats auxquels l'Organisation est partie ; (iii) représenter l'Organisation devant le Conseil d'appel, le Tribunal administratif de l'OIT et les autres juridictions ; (iv) contribuer à l'élaboration et à l'application des instruments normatifs internationaux ainsi qu'exercer les fonctions de dépositaire au nom du Directeur général en matière de traités internationaux ; et (v) assurer le secrétariat du Comité du Conseil exécutif sur les conventions et recommandations ainsi que du Comité de vérification des pouvoirs et du Comité juridique de la Conférence générale.

00602

Stratégie. L'Office continuera de protéger les intérêts de l'Organisation et maintiendra ses efforts autour des deux axes principaux suivants :

- (i) veiller à l'observation des règles, règlements et procédures de l'Organisation ;
- (ii) poursuivre l'amélioration de la sécurité juridique des activités menées par l'Organisation.

00603

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure protection des droits de l'Organisation, en particulier de ses privilèges et immunités.
- ◆ Prévention des risques de mise en cause de la responsabilité de l'Organisation et réduction des cas de non-respect de ses règles, règlements et procédures.
- ◆ Textes finalisés visant à mettre à jour les règles, règlements et procédures de l'Organisation afin d'en améliorer le processus décisionnel.
- ◆ Avis juridiques élargis et améliorés destinés aux activités de normalisation, de programmation et de décentralisation.
- ◆ Projets d'instruments normatifs finalisés, en coopération avec les différents secteurs compétents, et procédures visant à promouvoir le suivi et l'application par les États membres des conventions et des

recommandations adoptées par la Conférence générale, renforcées et harmonisées.

- ◆ Mise à jour et développement du site Internet consacré aux Textes normatifs de l'UNESCO et extension du site aux autres activités de l'Office.
- ◆ Outils de travail de l'Office consolidés en vue d'accroître l'efficacité et les délais de livraison des services de conseil et d'assistance qu'il dispense.

I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies¹

00701

En tant qu'élément du système des Nations Unies et conformément aux accords conclus qui comportent les arrangements financiers et budgétaires appropriés, l'UNESCO prend en charge une partie des dépenses de fonctionnement des organes ci-après financés en commun :

- Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : 632 800 \$
- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des questions de gestion (HLCM)
 - Réseau gestion des ressources humaines (PER) : 147 100 \$
 - Réseau finance et budget (FB) : 68 400 \$
 - Activités de coordination relatives aux TIC (CCSI) : 63 500 \$
- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé du programme (HLCP) : 40 500 \$
- Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) : 360 000 \$
- Contribution statutaire au Département de la sécurité et de la sûreté (DSS, anciennement UNSECOORD) : 1 400 000 \$
- Sécurité des fonctionnaires hors Siège : 3 500 000 \$
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (Tribunal de l'OIT) : 75 300 \$
- Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition (SCN) : 17 000 \$
- Plan d'assurance contre les actes de malveillance : 430 000 \$

00702

Il convient de signaler les hausses ci-après qui ont eu lieu entre le 32 C/5 approuvé et le 33 C/5 approuvé : (a) la contribution statutaire au Département de la sécurité et de la sûreté (DSS qui regroupe les structures de sécurité des Nations Unies) portée de 1 137 900 dollars à 1 400 000 dollars ; (b) la sécurité des fonctionnaires hors Siège de 900 000 dollars à 3 500 000 dollars ; et (c) le plan d'assurance contre les actes de malveillance de 137 000 dollars à 430 000 dollars, du fait de coûts supplémentaires occasionnés par les activités financées en commun par l'ensemble des institutions du système des Nations Unies.

00703

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Participation assurée aux activités des mécanismes communs du système des Nations Unies.

1. Le montant de 6 734 600 dollars inscrit au budget pour le Titre I.C représente une estimation ayant valeur indicative. La contribution effective de l'UNESCO aux dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ne sera connue que lorsque les différents organes auront fixé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler.

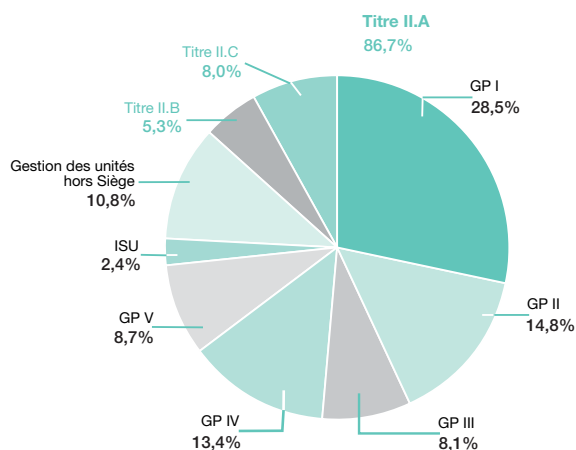
Titre II

Programmes et services liés au programme

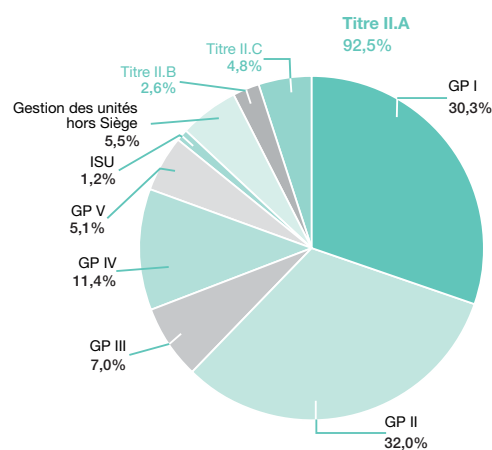
Budget ordinaire				Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
II.A Programmes						
GP I Éducation	52 176 800	54 988 700	636 600	107 802 100	122 953 700	230 755 800
GP II Sciences exactes et naturelles	32 992 500	22 701 100	300 900	55 994 500	188 357 100	244 351 600
GP III Sciences sociales et humaines	19 185 200	11 454 600	198 200	30 838 000	22 812 300	53 650 300
GP IV Culture	33 873 400	16 485 500	215 700	50 574 600	36 734 000	87 308 600
GP V Communication et information	18 502 200	14 239 000	209 200	32 950 400	5 840 000	38 790 400
Institut de statistique de l'UNESCO	–	9 020 000	–	9 020 000	–	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	40 813 800	–	–	40 813 800	938 000	41 751 800
Total, Titre II.A	197 543 900	128 888 900	1 560 600	327 993 400	377 635 100	705 628 500
II.B Programme de participation	–	20 000 000	–	20 000 000	–	20 000 000
II.C Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	3 254 400	1 054 800	–	4 309 200	336 000	4 645 200
2. Programme de bourses	605 300	1 262 000	–	1 867 300	1 401 800	3 269 100
3. Information du public	10 757 600	2 900 000	–	13 657 600	2 880 000	16 537 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 044 500	1 214 100	–	6 258 600	229 000	6 487 600
5. Elaboration du budget et suivi de son exécution	4 100 200	206 000	–	4 306 200	1 705 400	6 011 600
Total, Titre II.C	23 762 000	6 636 900	–	30 398 900	6 552 200	36 951 100
TOTAL, TITRE II	221 305 900	155 525 800	1 560 600	378 392 300	384 187 300	762 579 600

¹ Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE

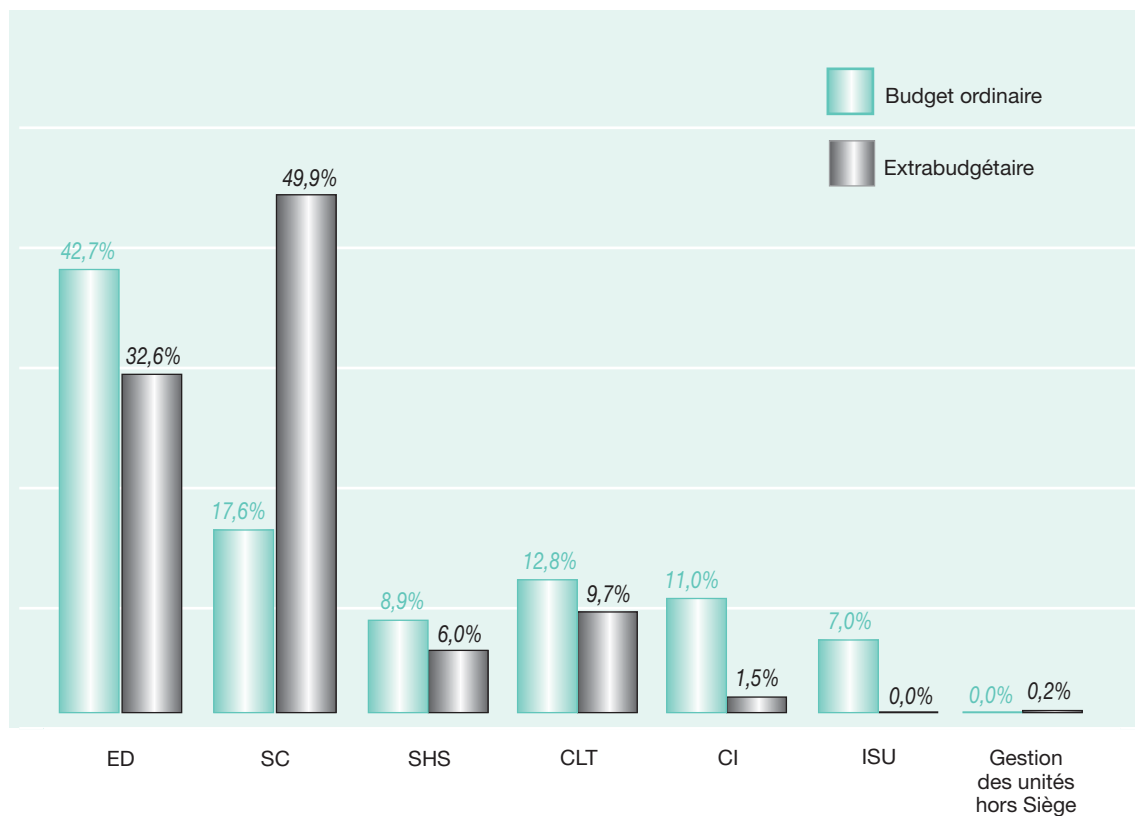


RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (Budget ordinaire + Ressources extrabudgétaires)



Titre II.A - Programmes

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Grand programme I

Éducation



GRAND PROGRAMME I

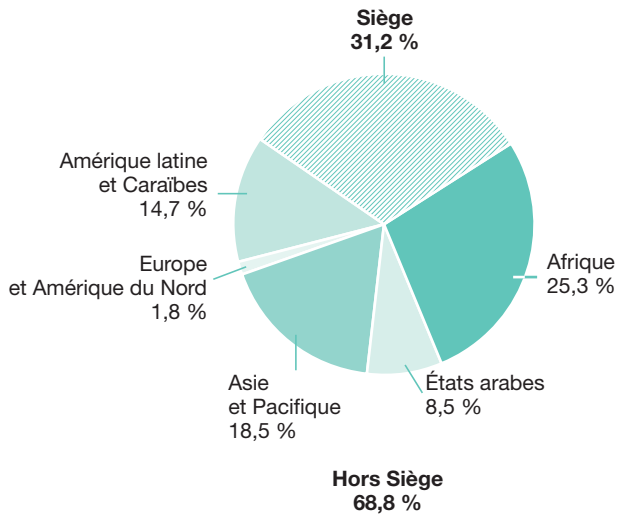
Éducation

01001 Répartition du budget par sous-programme et par institut

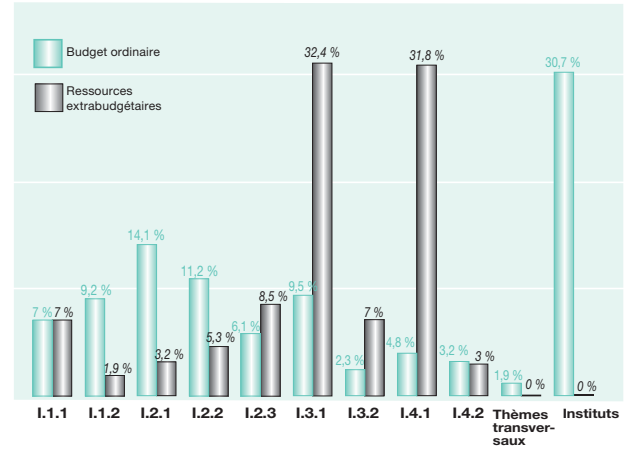
Grand programme I	Budget ordinaire			Total des crédits 2006-2007	Ressources extra-budgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	52 176 800			52 176 800	3 817 000	55 993 800
Programme I.1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT						
Sous-programme I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT	–	3 848 300	65 300	3 913 600	8 315 000	12 228 600
Sous-programme I.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT	–	5 066 400	87 000	5 153 400	2 255 000	7 408 400
Total, Programme I.1	–	8 914 700	152 300	9 067 000	10 570 000	19 637 000
Programme I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous						
Sous-programme I.2.1 Universalisation de l'éducation de base	–	7 733 100	133 900	7 867 000	3 768 000	11 635 000
Sous-programme I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)	–	6 166 900	105 900	6 272 800	6 298 000	12 570 800
Sous-programme I.2.3 Formation des enseignants	–	3 359 300	57 700	3 417 000	10 168 000	13 585 000
Total, Programme I.2	–	17 259 300	297 500	17 556 800	20 234 000	37 790 800
Programme I.3 Améliorer la qualité de l'éducation						
Sous-programme I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble	–	5 214 400	89 600	5 304 000	38 620 700	43 924 700
Sous-programme I.3.2 VIH/sida et éducation	–	1 250 700	21 500	1 272 200	8 303 000	9 575 200
Total, Programme I.3	–	6 465 100	111 100	6 576 200	46 923 700	53 499 900
Programme I.4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire						
Sous-programme I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel	–	2 639 500	45 300	2 684 800	37 891 000	40 575 800
Sous-programme I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir	–	1 769 100	30 400	1 799 500	3 518 000	5 317 500
Total, Programme I.4	–	4 408 600	75 700	4 484 300	41 409 000	45 893 300
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	–	4 591 000	–	4 591 000	–	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	–	5 100 000	–	5 100 000	–	5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	–	1 900 000	–	1 900 000	–	1 900 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	–	1 100 000	–	1 100 000	–	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	–	2 000 000	–	2 000 000	–	2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	–	2 200 000	–	2 200 000	–	2 200 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	–	16 891 000	–	16 891 000	–	16 891 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	–	350 000	–	350 000	–	350 000
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	–	700 000	–	700 000	–	700 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 050 000	–	1 050 000	–	1 050 000
33 C/5 - Total, Grand programme I	52 176 800	54 988 700	636 600	107 802 100	122 953 700	230 755 800

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS ET COÛTS INDIRECTS DE PROGRAMME - SIÈGE ET HORS SIÈGE
 (non compris BIE, IPE, IUE, ITIE)²



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



2. Non compris BIE, IPE, IUE, ITIE car la répartition géographique des ressources allouées aux activités au titre du budget ordinaire n'est pas encore connue.

Education

01002

Priorités du programme pour 2006-2007

Priorité principale :

Éducation de base pour tous, l'accent étant mis en particulier sur l'alphabétisation, l'éducation pour la prévention du VIH/sida et la formation des enseignants en Afrique subsaharienne ;

Autres priorités :

- l'enseignement secondaire, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que l'enseignement des sciences et des technologies ;
- la promotion d'une éducation de qualité, l'accent étant mis en particulier sur l'éducation aux valeurs et la formation des enseignants ;
- l'enseignement supérieur.

Objectifs et engagements internationaux

- Six objectifs de l'Éducation pour tous (Dakar 2000)
- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier les OMD 1, 2, 3 et 6
- Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012)
- Plan international de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)
- Déclaration et Programme d'action pour une culture de la paix se rapportant à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).
- Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme (première phase, 2005-2007)
- Convention internationale contre le dopage dans le sport

01003 L'Éducation pour tous est une question clé du développement. Elle est indispensable pour développer les capacités humaines et éliminer la pauvreté. Elle est nécessaire pour favoriser la croissance économique, créer des possibilités d'emploi, encourager la participation civique et l'épanouissement des individus. En 2006-2007, l'UNESCO veillera à ce que l'EPT soit solidement ancrée au cœur de l'agenda international pour le développement, et en particulier qu'elle soit la pierre angulaire de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du développement humain durable, surtout au niveau des pays. Elle continuera également à promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental et que facteur clé de la sécurité de l'homme à travers l'instauration d'une plus grande tolérance, de sociétés stables et d'un dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples.

01004 Le Cadre d'action de Dakar sur l'Éducation pour tous (EPT) de 2000 et ses six objectifs continueront à guider l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et, en fait, à travers les activités intersectorielles, dans tous ses domaines de compétence. Les engagements de Dakar expriment la conviction que l'Éducation pour tous peut devenir une réalité si tous les partenaires de l'EPT - gouvernements,

parlementaires, partenaires internationaux pour le développement - en particulier ceux appartenant au système des Nations Unies -, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé - font converger leurs efforts et leurs ressources vers la réalisation d'objectifs clairement énoncés.

01005

Objectifs stratégiques pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé)

- Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées
- Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation

01006

Cependant, les progrès ont été lents et les projections montrent que la réalisation des objectifs de l'EPT reste un très lourd défi à relever. Il est d'une importance primordiale et de la plus grande urgence d'accélérer les progrès dans ce sens pour que les objectifs de la Déclaration du Millénaire puissent être atteints. Compte tenu du mandat qui lui a été assigné à Dakar, l'UNESCO entend piloter ce processus, en particulier en affirmant son rôle de chef de file dans la coordination des efforts de tous les partenaires de l'EPT, tout en veillant à entretenir la dynamique de leur collaboration. Indépendamment de sa mission de coordination, l'UNESCO renforcera ses actions au niveau des pays à travers trois nouvelles initiatives de base - l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne et l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA).

Accélérer les actions menées pour réaliser les objectifs de l'EPT : les trois initiatives principales de l'UNESCO

Les objectifs de l'EPT ne seront pas atteints si l'on ne mène pas des actions soutenues dans des domaines relativement négligés. Eu égard à l'expertise et à l'expérience reconnues que possède l'UNESCO en la matière, et compte tenu de la contribution déterminante de ces domaines d'activité à l'ensemble du programme d'EPT touchant l'alphabétisation, le VIH/sida et l'éducation et la formation des enseignants, le programme de l'UNESCO accorde une place de choix aux trois initiatives principales actuellement mises en place : l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) ; l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA) ; et l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne. Ces initiatives constitueront le cœur des programmes mis en œuvre par l'UNESCO pour réaliser l'EPT au niveau des pays, en particulier en Afrique, sans pour cela se substituer à d'autres interventions décisives en matière d'éducation. Autant que faire se peut, et en partenariat étroit avec les pays concernés, des efforts

seront faits pour garantir que ces initiatives se complètent et se renforcent les unes les autres, l'accent étant mis sur un nombre limité de pays pendant chaque exercice biennal. L'UNESCO adoptera une approche coordonnée dans leur planification, leur mise en œuvre et leur évaluation, en faisant intervenir le Siège, les bureaux hors Siège et les instituts.

- L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) a pour principal but de hâter la réalisation de l'objectif 4 de Dakar, à savoir améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015. Pour assurer la durabilité et la pertinence du travail d'alphabétisation, l'Initiative sera ancrée dans les politiques nationales de développement, les programmes destinés à inculquer les compétences utiles dans la vie courante et les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national.

- Par le biais de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, l'UNESCO s'attaquera à la crise engendrée par la pénurie d'enseignants due à la propagation du VIH/sida, aux conflits armés et à d'autres causes, en Afrique subsaharienne, dans le but d'amener les politiques de l'éducation, les instituts de formation pédagogique et les programmes de formation des enseignants à tenir les engagements affichés en ce qui concerne la réalisation des six objectifs de l'EPT et des objectifs de réduction de la pauvreté.

- L'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA) a pour but d'aider les pays à concevoir des ripostes globales à l'échelle du secteur de l'éducation face au VIH/sida, une attention particulière étant accordée aux enfants et aux jeunes, surtout les plus vulnérables. Ses trois principaux objectifs sont fondés sur le postulat que pour faire bénéficier les enfants et les jeunes d'une éducation préventive contre le VIH et le sida, il faut se placer dans la perspective du cycle de vie, en donnant un ancrage social aux efforts déployés pour limiter les risques et la vulnérabilité partout où des jeunes sont concernés.

Ces initiatives contribueront donc directement à la réalisation de tous les six objectifs de l'EPT et compléteront d'autres initiatives des partenaires de l'EPT au niveau mondial, à savoir les activités menées par l'UNICEF en faveur de l'éducation des filles dans le cadre de l'UNGEI et l'Initiative de mise en œuvre accélérée de la Banque mondiale, qui est axée sur l'enseignement primaire universel.

Elles sont destinées à répondre aux besoins et aux priorités au niveau national de pays qui ont particulièrement besoin d'être aidés et où l'on s'attend à ce que l'intervention de l'UNESCO ait le plus d'impact. Elles garantissent que l'action de l'UNESCO sera conçue en partenariat avec les pays eux-mêmes et avec d'autres partenaires de l'EPT, notamment la société civile. Trois critères essentiels sont retenus pour sélectionner les pays :

- la pertinence de l'objectif poursuivi par rapport aux objectifs et aux priorités du pays, tels qu'ils ressortent en particulier des évaluations des besoins actuels et prévus, de même que des plans sectoriels nationaux existants ;
- l'impact probable de l'intervention de l'UNESCO, tel qu'il peut être estimé compte tenu des partenariats et des capacités en place et du degré d'engagement national manifesté à l'égard de l'EPT ;

- – la complémentarité avec les stratégies et cadres sectoriels de réduction •
- de la pauvreté en vigueur et avec les institutions, initiatives, mécanismes •
- et capacités en place. •

01007 L'Éducation de base pour tous demeure la priorité principale du grand programme I. Conformément aux conclusions de l'examen stratégique du rôle de l'UNESCO après Dakar en matière d'EPT (2004) et à la Marche à suivre pour 2005-2015 (2005), présentée au Conseil exécutif à sa 171^e session, l'UNESCO aura deux grandes priorités : piloter l'initiative en faveur de l'EPT et améliorer son intervention au niveau des pays afin d'aider les États membres à réaliser leurs objectifs nationaux d'EPT, en particulier par le biais des trois nouvelles initiatives. Il est proposé d'affecter 73 % des ressources consacrées aux activités de programme (à l'exclusion des projets liés aux thèmes transversaux et des six instituts pour l'éducation) aux principaux domaines prioritaires mentionnés ci-dessus.

01008 En pilotant l'initiative en faveur de l'EPT, l'UNESCO encouragera une coopération, une complémentarité et une harmonisation plus grandes entre donateurs, organisations du système des Nations Unies et institutions financières internationales. Elle cherchera aussi à mieux s'aligner sur les objectifs des pays et à rendre son action durable et prévisible. L'UNESCO continuera aussi à plaider en faveur d'une approche holistique de l'éducation, à l'échelle sectorielle - qui dépasse le cadre de l'éducation de base - pour répondre aux besoins en ressources des pays. S'attachant à mesurer les progrès faits sur la voie de l'EPT, elle apportera un soutien à un suivi et une analyse des tendances utiles pour la prise de décisions et elle aidera à dresser le bilan des actions en cours en déterminant les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les objectifs de l'EPT aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. L'UNESCO aidera la communauté internationale à faire converger ses efforts sur ceux qui en ont le plus besoin - en ciblant les PMA, l'Afrique subsaharienne, les pays du groupe E-9 et les enfants et les jeunes en difficulté - tout en veillant à ce que les actions menées continuent à répondre aux spécificités des pays et aux besoins des communautés concernées. Un renforcement budgétaire l'aidera à renforcer son impact et à toucher un plus large groupe de bénéficiaires. L'UNESCO intensifiera encore sa stratégie de communication et de sensibilisation en faveur de l'EPT. Le Rapport mondial sur le suivi de l'EPT et d'autres rapports thématiques et régionaux seront des contributions essentielles à cet égard. L'UNESCO encouragera la concertation sur l'action à mener entre tous les partenaires de l'EPT, notamment par l'entremise du Groupe de haut niveau sur l'EPT et elle développera son partenariat avec l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT (IMOA).

01009 L'UNESCO aidera à mettre en place des mécanismes mieux coordonnés à l'échelon des pays, en tenant compte des priorités nationales et, en particulier, des objectifs de l'éducation nationale. Ceux-ci seront particulièrement utiles pour l'élaboration de stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la coordination et l'harmonisation dans le domaine de l'éducation. Des efforts seront faits pour traduire de façon plus explicite l'objectif de l'EPT dans les tableaux de résultats des BCP et des PNUAD. On aidera les pays à mettre en place des systèmes éducatifs nationaux performants, en les conseillant sur les politiques sectorielles et en renforçant leurs capacités en matière de planification, de prise de décisions, de gestion et d'évaluation - et ce pour tout l'éventail des modalités éducatives, qu'il

s'agisse de l'éducation formelle ou non formelle, de la prise en charge de la petite enfance ou de l'enseignement supérieur ou encore de l'apprentissage tout au long de la vie. L'action menée par l'UNESCO pour atteindre les objectifs de l'EPT au niveau des pays sera axée sur trois domaines stratégiques où il est urgent d'agir : l'alphabétisation, la formation des enseignants et le VIH/sida. Trois initiatives de base - l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne et l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation - serviront de tremplins à des interventions ciblées et intensives. L'UNESCO tirera également parti de son expertise et de son avantage comparatif acquis de longue date dans ces domaines grâce à divers partenariats.

01010 Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 fait observer que « l'accent mis sur l'accès fait souvent oublier l'attention à donner à la qualité ». Par conséquent, les différents aspects de la qualité seront renforcés à tous les niveaux des activités ayant trait à l'EPT. On s'attachera davantage à améliorer la qualité des processus d'enseignement et d'apprentissage à tous les niveaux. Les individus pourront ainsi acquérir une éducation de base complète, en maîtrisant les compétences tant cognitives que non cognitives dont ils pourront retirer un ensemble de bénéfices personnels, sociaux et développementaux. L'accent sera mis sur les résultats de l'apprentissage, en particulier dans le cadre des activités menées conjointement avec l'ISU, qui bénéficiera d'un renforcement budgétaire à cet effet. En tant qu'organisme chef de file pour deux décennies internationales majeures - la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation - l'UNESCO s'efforcera de stimuler des actions concrètes qui aillent dans le sens des programmes de mise en œuvre et d'action prévus pour ces décennies, contribuant aussi de cette façon à des activités qui encouragent le dialogue entre les peuples.

01011 L'UNESCO intensifiera ses efforts pour mobiliser des ressources financières et créer des partenariats aux niveaux national, régional et international. À cette fin, elle compte sur le Groupe de haut niveau et le Groupe de travail pour inciter les donateurs et les gouvernements nationaux à prendre des engagements. Parallèlement, l'UNESCO, à la faveur de sa politique de décentralisation, collaborera avec des États membres et d'autres partenaires de l'EPT par le biais de ses bureaux hors Siège et de ses instituts, afin que les pays obtiennent un soutien et des conseils pour améliorer les mécanismes de prestation des services éducatifs.

Programme I.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 58, 59-61, 77-78

Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT

01101

Activités	
● Budget ordinaire	8 914 700 \$
Décentralisation	56,0 %
● Extrabudgétaire	10 570 000 \$
Total, activités :	19 484 700 \$

L'UNESCO continuera à s'acquitter de sa mission qui est d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur collaboration dans la poursuite de tous les six objectifs de l'EPT selon une approche holistique. Cela sera capital pour la poursuite de tous les OMD, mais plus particulièrement de l'OMD 1 relatif à la pauvreté, de l'OMD 2 relatif à l'enseignement primaire universel et de l'OMD 3 relatif à l'égalité des sexes dans l'éducation. Le Groupe de haut niveau, éclairé par le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, demeurera le principal mécanisme par l'intermédiaire duquel cette tâche sera menée. Le principal objectif consistera à contribuer à réduire le fossé entre les besoins financiers et les besoins en capacités des pays ayant le moins de chances de réaliser l'EPT et les ressources apportées par la communauté internationale. À cette fin, un renforcement budgétaire est prévu pour le sous-programme de manière à élargir l'action de l'UNESCO et à lui donner un plus grand impact, en particulier au niveau des pays. Dans cet esprit, l'UNESCO continuera à s'acquitter de son rôle de coordination de l'EPT au niveau international et de principale source d'assistance technique pour les pays.

Le rôle de catalyseur de l'UNESCO comprend également la coordination et la mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'EPT au niveau des pays. Le soutien technique de l'UNESCO s'ajoutera à celui fourni par ses instituts pour l'éducation et d'autres agences partenaires en vue de renforcer les capacités institutionnelles et le rôle pilote des autorités nationales. En matière de financement et de mise en œuvre de l'EPT, une attention particulière sera accordée aux pays les moins avancés (PMA) d'Afrique et d'Asie, aux pays en crise ou en situation d'après-conflit. L'UNESCO contribuera en particulier à renforcer les pratiques de bonne gouvernance, une gestion sectorielle transparente et la mise en œuvre de politiques participatives, faisant également appel au concours de la société civile, en vue de la réalisation des plans nationaux d'EPT.

I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT

0111

Activités	
● Budget ordinaire	3 848 300 \$
Décentralisation	35,0 %
● Extrabudgétaire	8 315 000 \$
Total, activités :	12 163 300 \$

0110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de garantir que l'UNESCO s'acquitte de manière effective de son rôle dans la coordination et le suivi de l'Éducation pour tous au niveau international, notamment pour la publication chaque année du Rapport mondial de suivi sur l'EPT ;
- (ii) de permettre à l'Organisation de jouer son rôle de sensibilisation pour maintenir la dynamique et l'engagement politiques, de même que pour stimuler la mobilisation des donateurs et l'harmonisation de leurs efforts ;
- (iii) d'organiser des forums et des consultations sur l'EPT avec des spécialistes de l'éducation, des organisations de la société civile et le secteur privé ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 3 848 300 dollars pour les coûts de programme et de 65 300 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO remplira son rôle de chef de file dans la coordination de l'EPT au niveau international de manière renforcée et plus proactive et pour qu'elle puisse y parvenir on procédera en permanence à un recensement des activités et on élaborera un plan de mise en œuvre adapté tenant compte des contributions de chaque partenaire de l'EPT ainsi qu'une stratégie de sensibilisation et de communication plus efficace.

Il faudra que la communauté internationale du développement accorde un rang de priorité élevé à l'EPT. À cette fin, l'UNESCO encouragera l'instauration de solides partenariats en faveur de l'EPT, ainsi que des synergies effectives entre le Groupe de travail, le Groupe de haut niveau, l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT (IMOA), l'UNGEI et d'autres initiatives phares de l'EPT, de même qu'au niveau du processus en vue de la réalisation des OMD. La collaboration avec les organismes de la société civile et le secteur privé sera renforcée. L'UNESCO assurera une articulation plus étroite des mécanismes de coordination de l'EPT au niveau international et aux niveaux régional et sous-régional. Il sera fait appel aux mécanismes existants ainsi qu'aux compétences techniques des bureaux régionaux et des instituts de l'UNESCO pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies interrégionales, régionales et sous-régionales (y compris l'Initiative E-9) afin d'appuyer la réalisation des objectifs de l'EPT au niveau national (**Axe d'action 1**).

L'UNESCO mettra l'accent sur les besoins en ressources des pays les plus démunis et suivra de près les tendances de l'APD en faveur de l'éducation, les modalités de l'aide et son efficacité. Sur cette base, elle mobilisera ses partenaires, notamment la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux, pour qu'ils tiennent les promesses de financement de l'EPT faites au Forum mondial sur l'éducation de Dakar. L'IMOA jouera un rôle important dans le processus de l'EPT et l'UNESCO y participera pleinement, que ce soit au niveau mondial ou à l'échelon des pays. L'UNESCO s'emploiera à compléter l'apport de l'IMOA en

recherchant de nouveaux moyens inédits pour financer tous les objectifs de Dakar et en nouant des partenariats avec le secteur privé. Dans ce cadre, elle fera aussi campagne pour que l'EPT figure parmi les priorités des initiatives de financement internationales (**Axe d'action 1**).

Les efforts de suivi des objectifs de l'EPT seront renforcés grâce au soutien dont bénéficieront en permanence les activités menées par l'ISU pour améliorer l'actualité et la qualité des données et intensifier la collecte des données grâce au renforcement des capacités dans les États membres. L'UNESCO continuera d'apporter son appui pour l'établissement et la production du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, qui est indépendant du point de vue rédactionnel et constitue une activité phare majeure de l'UNESCO. On compte faire du Rapport un outil décisionnel plus accessible et utile, en particulier en facilitant sa traduction dans différentes langues nationales, de manière à encourager et faciliter la publication de rapports de suivi régionaux et/ou nationaux. En faisant siennes les conclusions et analyses du rapport et en les intégrant dans ses activités en cours, l'UNESCO en assurera l'appropriation institutionnelle et affirmera son engagement à agir en conséquence. L'UNESCO, en collaboration avec les partenaires de l'EPT, organisera et préparera un examen à mi-parcours complet des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'EPT en 2007-2008 (**Axe d'action 2**).



Activité phare Soutien de l'UNESCO aux pays de l'E-9

L'Initiative E-9 a été lancée en 1993 à l'occasion du Sommet des neuf pays à forte population consacré à l'EPT. Ces neuf pays - Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan, ont signé la Déclaration de Delhi, affirmant qu'ils s'engageaient conjointement à faire de l'éducation pour tous une réalité. Les pays de l'E-9 sont confrontés à des défis similaires pour assurer l'éducation et en garantir la qualité sur une très vaste échelle et ce sont leurs progrès en matière de développement de l'éducation qui, du point de vue statistique, seront déterminants pour la réalisation des objectifs de Dakar au niveau mondial.

Depuis 1993, l'UNESCO fait bénéficier ces neuf pays d'un soutien particulier, en leur fournissant des ressources ordinaires et extrabudgétaires pour les aider à atteindre les objectifs de l'EPT tout en les encourageant à collaborer dans le cadre de réunions ministérielles biennales, d'ateliers techniques et de publications conjointes et à échanger leurs meilleures pratiques et leurs expériences. Depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, le Groupe de haut niveau sur l'EPT a tenu chacune de ses réunions dans un pays de l'E-9 (Nigéria, Inde, Brésil, Chine) et sa sixième réunion, prévue du 14 au 16 novembre 2006, aura lieu en Égypte.

À la suite de la cinquième réunion ministérielle des pays de l'E-9, tenue au Caire en 2003, l'UNESCO s'est employée à associer plus étroitement l'Initiative aux mécanismes internationaux de coordination de l'EPT et elle a prêté son appui à son nouveau secrétariat tournant. L'établissement de relations et la coopération entre des responsables de l'élaboration des politiques en matière d'éducation et de hauts fonctionnaires des pays de l'E-9 ont également été intensifiés afin d'accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT.

À l'heure où l'Initiative E-9 entame sa deuxième décennie, ces pays restent un groupe cible prioritaire pour le grand programme I de l'UNESCO. Les ressources budgétaires directement allouées au titre de l'éducation aux bureaux de l'UNESCO situés dans les neuf pays de l'E-9 ainsi qu'aux activités menées en faveur de ces pays au Siège de l'Organisation sont de l'ordre de **4 millions de dollars des États-Unis**. Ces montants n'englobent pas toutefois le financement d'activités régionales et sous-régionales qui auront des retombées positives directes ou indirectes sur un ou plusieurs pays de l'E-9. Ils n'englobent pas non plus, par exemple, les fonds qui sont consacrés au renforcement des capacités dans les pays de l'E-9 par le biais des formations dispensées par l'Institut international pour la planification de l'éducation et l'Institut de statistique, pas plus que le financement de nouvelles Chaires UNESCO.

Résultats escomptés

- ◆ Progression des pays de l'E-9 vers la réalisation des objectifs de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- mobilisation de ressources à l'appui de l'EPT ;
- évolution des ressources allouées au niveau des pays à l'appui de l'EPT ;
- engagement politique exprimé par les États membres dans leurs déclarations d'orientation et de politique générale ;
- preuves concrètes de la mise en œuvre des accords conclus par les pays cibles ;
- nombre de pays indiquant les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs de l'EPT dans leurs rapports nationaux sur les OMD ;
- l'E-9 devient un partenaire de l'EPT.

Axe d'action 1. Coordination entre les partenaires de l'EPT et maintien de la dynamique collective

01111

Activités	
● Budget ordinaire	2 809 300 \$
● Extrabudgétaire	2 315 000 \$
Total, activités :	5 124 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement et élargissement du partenariat international en faveur de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- participation aux réunions du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail pour l'EPT ;
- articulation entre tous les niveaux de coordination de l'EPT ;
- recensement des partenaires de l'EPT.

- ◆ Réseaux régionaux et interrégionaux de partenaires de l'EPT élargis et articulation renforcée entre tous les niveaux de coordination de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- sommets et réunions ministérielles consacrés aux objectifs de l'EPT ;
- réseaux créés pour l'EPT, en particulier avec la participation de pays du groupe E-9 ;
- réunions organisées à divers niveaux pour l'EPT.

- ◆ Stratégie efficace de sensibilisation et de communication en faveur de l'EPT élaborée et appliquée.

Indicateurs de performance :

- outils de communication et matériels de sensibilisation à l'EPT élaborés et diffusés ;
- étendue de la couverture de l'EPT par les médias.

- ◆ Ressources mobilisées et augmentées en faveur de l'EPT aux niveaux national et international.

Indicateurs de performance :

- ressources mobilisées auprès de gouvernements nationaux, de donateurs bilatéraux et multilatéraux, du secteur privé et d'organisations de la société civile à l'appui de l'EPT ;
- crédits budgétaires nationaux alloués à l'EPT ;
- tendances de l'APD versée pour appuyer l'EPT ;
- engagements politiques en faveur de l'EPT de différents partenaires, notamment d'États membres.

Axe d'action 2. Suivi de l'EPT et amélioration de la qualité des données

01112

Activités	
● Budget ordinaire	1 039 000 \$
● Extrabudgétaire	6 000 000 \$
Total, activités :	7 039 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Analyse, mise en évidence et diffusion des principales tendances et difficultés observées dans la réalisation des objectifs de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- production et diffusion du Rapport mondial de suivi sur l'EPT :

- Indicateur de référence : 2 rapports annuels ;

- production et diffusion de rapports de suivi de l'EPT régionaux et sous-régionaux.

- ◆ Capacités de collecte de données en temps voulu, d'analyse et de suivi de l'EPT renforcées.

Indicateurs de performance :

- pays ayant amélioré les données recueillies et leur fiabilité ;

- amélioration en termes de la collecte en temps utile de données sur l'EPT ;

- renforcement des capacités dans la collecte de données au niveau des pays (avec l'ISU).

- ◆ Préparation de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'EPT en 2007-2008.

Indicateurs de performance :

- planification de l'examen ;

- problèmes recensés ;

- études préparatoires entreprises.

I.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT

0112

Activités	
● Budget ordinaire	5 066 400 \$
Décentralisation	72,0 %
● Extrabudgétaire	2 255 000 \$
Total, activités :	7 321 400 \$

01120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'aider les États membres à se doter des capacités nécessaires pour la planification, la gestion et l'évaluation de la mise en œuvre de l'EPT, compte tenu des plans de développement de l'ensemble du secteur de l'éducation, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des bilans communs de pays (BCP), des rapports sur les OMD, des cadres de coordination de donateurs tels que l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA), l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et d'autres initiatives internationales ; à cette fin, l'UNESCO se consacrera à répondre aux besoins de l'Afrique, des PMA, des pays de l'E-9, des pays qui sortent d'un conflit ou sont en phase de reconstruction, ainsi que des femmes et des jeunes ;
- (ii) de concevoir et établir des documents sur l'état de l'éducation dans les pays, faisant le point du développement de l'éducation, en ce qui concerne plus particulièrement la mise en œuvre de l'EPT et l'appui fourni par l'UNESCO ;
- (iii) d'améliorer le dialogue sur les politiques et les réseaux d'échange d'informations aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 5 066 400 dollars pour les coûts de programme et de 87 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO s'attachera essentiellement à fournir aux États membres des services techniques de qualité propres à mieux les aider à améliorer leurs capacités nationales de réalisation des objectifs de l'EPT, par le biais de cadres intégrés d'analyse des politiques, de réforme, de planification stratégique, d'exécution et d'évaluation. Ces activités seront initialement concentrées sur les pays qui bénéficient des trois initiatives principales concernant l'EPT. L'accent sera également mis sur les pays participant à l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'EPT (**Axe d'action 1**).

La stratégie de l'UNESCO comporte deux axes d'action interdépendants correspondant aux besoins stratégiques tant nationaux que régionaux en matière d'élaboration de politiques, de planification et d'évaluation en vue de réaliser l'EPT et les éléments pertinents des OMD. Les expériences nationales et régionales en matière de politiques et de réformes de l'éducation seront analysées pour asseoir sur une base solide le renforcement de la planification stratégique et des capacités de gestion du secteur par les ministères de l'éducation. Une évaluation systématique et complète des systèmes et programmes d'éducation sera effectuée tout au long du cycle d'analyse, de planification et de mise en œuvre des politiques. Le renforcement des capacités dans ces domaines constituera l'un des principaux moyens de promouvoir l'EPT au niveau des pays et des régions, en ce qui concerne plus particulièrement les initiatives relatives à l'alphabétisation, à la formation des maîtres et à l'éducation sur le VIH/sida. L'UNESCO adaptera la nature et les modalités de son soutien à la diversité des demandes et besoins des États membres et veillera

à ce que ses propres politiques de renforcement des capacités et son assistance technique soient efficaces à cette fin (**Axes d'action 1 et 2**).

Une importance accrue sera accordée au développement des capacités dans les domaines de la coordination des partenariats, du dialogue sur les politiques et des processus participatifs dans le cadre de mécanismes régionaux, en privilégiant l'impact sur les pays et groupes qui en ont le plus besoin, à savoir l'Afrique, et les PMA, les femmes et les jeunes. L'UNESCO veillera à ce que son rôle opérationnel et son soutien au niveau des pays et des régions soient totalement en phase avec les plans de développement économique et social des pays concernés et, par-dessus tout, qu'ils contribuent à la réalisation des OMD relatifs à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. Les interventions viseront également à apporter une contribution à des outils de planification au niveau des pays tels que les PSRP, à des documents de coordination du système des Nations Unies au niveau des pays tels que les BCP/PNUAD et à des démarches d'ordre sectoriel, ainsi qu'aux initiatives pertinentes d'EPT prises dans le cadre de partenariats multi ou bilatéraux. Le dialogue sur les politiques nationales sera facilité, de même que l'instauration de partenariats entre les secteurs public et privé, avec la pleine participation des pouvoirs publics, des donateurs, de la société civile, du secteur privé ou d'autres partenaires dans le processus de l'EPT. L'UNESCO aidera aussi les réseaux de la société civile à renforcer leur capacité à intégrer pleinement le mouvement en faveur de l'EPT. Le dialogue sur les politiques avec la société civile sera organisé dans le cadre de la consultation collective des ONG (CC/ONG) (**Axes d'action 1 et 2**).

Axe d'action 1. Élaboration de politiques et de programmes nationaux

01121

Activités	
● Budget ordinaire	2 327 200 \$
● Extrabudgétaire	2 255 000 \$
Total, activités :	4 582 200 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités d'analyse, de planification, de gestion et d'évaluation des politiques d'EPT dans les pays en développement, en particulier ceux qui sortent d'une situation de conflit, qui bénéficient des trois principales initiatives en faveur de l'EPT ou qui participent à l'IMOA.

Indicateurs de performance :

- pays bénéficiant d'un soutien pour le renforcement de leurs capacités ;
- pays dont les politiques et programmes d'EPT ont été renforcés ;
- pays aidés par l'UNESCO à formuler des approches et plans à l'échelle de tout le secteur de l'éducation ;
- ampleur des budgets nationaux de l'EPT dans les pays bénéficiant du soutien de l'UNESCO.

- ◆ Amélioration de l'analyse des politiques, de la planification, de l'exécution et de l'évaluation de l'EPT au plan national et partage de l'information entre réseaux EPT.

Indicateurs de performance :

- documents d'analyse des politiques de l'éducation au niveau des pays ;
- réseaux de partage des compétences et expériences.

- ◆ Soutien pour la planification de la mise en œuvre des trois principales initiatives dans les pays visés.

Indicateur de performance :

- pays bénéficiant d'un soutien pour la planification des principales initiatives en faveur de l'EPT :
 - Indicateur de référence : six pays pour chacune des trois principales initiatives.

- ◆ Élargissement de la participation aux processus nationaux de planification et de mise en œuvre.

Indicateurs de performance :

- pays dotés de mécanismes de dialogue sur les politiques pour l'EPT ;
- participation aux mécanismes de dialogue sur les politiques pour l'EPT.

Axe d'action 2. Soutien des stratégies régionales et coordination

01122

Activités du budget ordinaire	2 739 200 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des mécanismes régionaux (réseaux, forums et autres consultations) pour l'EPT.
Indicateur de performance :
 - *mécanismes régionaux opérationnels.*
- ◆ Amélioration du dialogue sur les politiques et de l'échange d'informations entre partenaires pour l'EPT concernant les situations d'après-conflit et de reconstruction.
Indicateur de performance :
 - *réseaux de dialogue sur les politiques de l'EPT dans des situations de sortie de conflit et de reconstruction.*

Programme I.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 62-66, 79-80

Réaliser l'éducation de base pour tous

01201

Activités	
● Budget ordinaire	17 259 300 \$
Décentralisation	70,5 %
● Extrabudgétaire	20 234 000 \$
Total, activités :	37 493 300 \$

Toute personne - enfant, adolescent ou adulte - a besoin d'opportunités éducatives pour acquérir les outils d'apprentissage essentiels et le contenu de base de cet apprentissage nécessaires à sa survie, au plein développement de ses capacités et à une pleine participation au développement sur les plans personnel, social et national. Le champ de l'éducation de base varie d'un pays à l'autre mais elle constitue partout le socle de l'apprentissage tout au long de la vie, la somme des filières d'apprentissage qui permet de passer sans accroc de la petite enfance à l'école primaire, puis de l'école primaire au premier cycle du secondaire.

Le programme I.2 doit permettre à l'UNESCO, dans le cadre de ses fonctions normatives, de promouvoir le droit à l'éducation et d'aider les États membres à avancer dans la réalisation des objectifs de Dakar pour l'EPT et, en particulier, des deux OMD relatifs à l'éducation.

S'agissant de l'objectif 1 de l'EPT, relatif à la protection et l'éducation de la petite enfance, l'UNESCO concentrera son intervention sur la question de l'accès équitable. Avec le concours de ses instituts pour l'éducation, l'UNESCO contribuera à la réalisation de l'objectif 2 pour l'EPT et de l'OMD 2, relatif à l'universalisation de l'enseignement primaire, en aidant de façon accrue les États membres à revoir et réaménager leurs politiques et législation de façon à ce que, d'ici à 2015, tous les enfants aient accès à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de bonne qualité. Elle contribuera aussi au renforcement des capacités institutionnelles des pays qui participent déjà à l'IMOA, ainsi que d'autres pays pour qu'ils deviennent admissibles au bénéfice de cette initiative. En ce qui concerne l'objectif 5 pour l'EPT et l'OMD 3, relatifs à l'équité et l'égalité entre les sexes, l'UNESCO continuera de s'attaquer aux obstacles qui empêchent l'accès à l'éducation des filles, en particulier par le biais de l'UNGEI, et de travailler à faire de l'égalité entre les sexes dans l'éducation une réalité d'ici à 2015. Par une éducation intégratrice, comme préconisé dans la Déclaration de Salamanque, l'UNESCO s'emploiera à aider les États membres à améliorer leurs systèmes éducatifs et leurs politiques de manière à toucher tous les enfants, adolescents et adultes, et à répondre à la diversité de leurs besoins d'apprentissage.

Le programme I.2 accorde aussi une importance fondamentale à la nécessité d'aider les États membres à développer de façon substantielle l'alphabétisation et la formation des enseignants, piliers essentiels pour la réalisation des objectifs de l'EPT. En tant que partie intégrante de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en cours à l'échelle mondiale, l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) vise directement l'objectif 4 de Dakar et a pour but d'améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes, et en particulier des femmes dans un certain nombre de pays d'ici à 2015. Elle vise également l'objectif 3 de Dakar en associant l'alphabétisation aux programmes d'autonomie fonctionnelle et de développement. Dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants dans l'Afrique subsaharienne, l'UNESCO interviendra dans un certain nombre de pays pour remédier à la pénurie critique d'enseignants qualifiés occasionnée par les maladies liées au VIH/sida, l'exode des compétences et un écheveau complexe de facteurs négatifs touchant l'éducation, l'emploi et la société en général.

I.2.1 Universalisation de l'éducation de base

0121

Activités	
● Budget ordinaire	7 733 100 \$
Décentralisation	69,2 %
● Extrabudgétaire	3 768 000 \$
Total, activités :	11 501 100 \$

01210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de promouvoir le droit à l'éducation en soutenant les efforts que les États membres font pour assurer l'égalité des chances pour tous en matière d'éducation de base ;
- (ii) d'aider les États membres à définir des options stratégiques pour le développement de l'accès à des services de qualité en matière de protection et d'éducation de la petite enfance ;
- (iii) d'aider les États membres à mettre en œuvre les innovations et réformes propres à assurer l'accès de tous à un enseignement primaire de qualité et l'achèvement de ce cycle, en partenariat avec des entités clés du mouvement pour l'EPT ;
- (iv) de soutenir les efforts faits par les États membres pour améliorer les taux de scolarisation et de maintien des filles dans l'enseignement primaire et leur transition vers l'enseignement secondaire, afin de réaliser les objectifs de l'EPT et les OMD relatifs à la parité, l'égalité et la démarginalisation des femmes, et de promouvoir les partenariats entre les parties prenantes essentielles pour améliorer l'accès des filles et des femmes à une éducation de base de qualité jusqu'à la fin de ce cycle et élargir l'éventail des possibilités qui leur sont offertes dans la société ;
- (v) d'aider les États membres à élaborer des politiques et systèmes d'éducation intégrateurs assurant une éducation de base aux enfants marginalisés ;
- (vi) de donner suite et effet au paragraphe 55 (b) du Plan d'action de Doha adopté au deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et la Chine, pour la création d'un fonds de coopération Sud-Sud pour l'éducation qui facilite la mise en œuvre d'un programme de coopération dans le domaine de l'éducation, afin de permettre aux pays en développement de réaliser les objectifs de l'Éducation pour tous énoncés dans le Cadre d'action de Dakar et les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'alphabétisation, notamment à travers l'échange d'expériences de la gestion de projets pilotes concernant l'éducation dans les pays en développement et entre eux, et d'examiner les incidences financières de la création d'un tel programme à la 174^e session du Conseil exécutif ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 7 733 100 dollars pour les coûts de programme et un montant de 133 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Nombreux sont les jeunes, en particulier ceux issus de groupes défavorisés ou ayant des besoins spéciaux, qui ne peuvent accéder à une éducation de base. Plus de 100 millions d'enfants d'âge scolaire, dont plus de la moitié sont des filles, et plus de 800 millions d'adultes, dont les deux tiers de femmes, ne savent ni lire ni écrire. De nombreux pays doivent encore revoir leurs politiques et pratiques de l'éducation et prendre des mesures appropriées, d'ordre social, financier et législatif, en vue d'assurer l'accès équitable de tous à une éducation de base de qualité. Cela doit se faire conformément aux conventions et déclarations universelles qui insistent sur le fait que l'éducation est un droit humain ; que l'intégration est un principe fondamental de l'EPT ; que l'apprentissage commence à la naissance ; et que la discrimination entre les sexes est une violation des droits de l'homme.

L'action de l'Organisation est axée sur les interventions aux niveaux des politiques, des systèmes et des lois. Les principaux groupes visés sont les décideurs et les parties prenantes nationales, en particulier dans les régions qui, au rythme actuel, n'atteindront ni les objectifs de l'EPT, ni les OMD relatifs à l'éducation. La priorité sera accordée aux PMA. Les objectifs sont au nombre de trois : (a) conseiller les États membres sur les politiques et pratiques stratégiques, ainsi que sur les mesures d'ordre législatif, propres à accroître l'accès, améliorer la qualité et assurer la parité et l'égalité en matière d'éducation de base ; (b) aider les gouvernements qui s'emploient à renforcer les capacités techniques de leur personnel chargé de planifier et de mettre en œuvre les réformes de l'éducation de base ; et (c) lancer, en collaboration avec les responsables gouvernementaux et les parties prenantes nationales, des activités de promotion destinées à faire mieux connaître les principes et stratégies nécessaires pour assurer une éducation de base de qualité pour tous. Les activités seront axées sur l'intégration des groupes marginalisés et exclus, les filles et les femmes en particulier.

La stratégie principale est celle du partenariat tant au sein de l'UNESCO qu'avec les partenaires clés du mouvement en faveur de l'EPT. L'UNESCO continuera de collaborer avec le Groupe consultatif sur la protection et le développement de la petite enfance. Des activités seront entreprises pour aider les États membres à examiner et réaménager leurs plans concernant l'accès à la protection et l'éducation de la petite enfance et à renforcer la capacité technique des responsables gouvernementaux en matière d'élaboration de plans d'accès fiables et pratiques dans ce domaine (**Axe d'action 1**). S'agissant de l'**Axe d'action 2**, relatif à l'universalisation de l'enseignement primaire, et de l'**Axe d'action 3**, sur la parité et l'égalité entre les sexes, des efforts seront déployés pour instaurer et renforcer des partenariats avec toutes les parties prenantes du mouvement pour l'EPT aux niveaux international, régional et national et avec les initiatives et organismes spéciaux qui assurent activement la promotion du droit à l'éducation, de la parité et de l'égalité entre les sexes et de l'intégration en matière d'éducation de base, notamment les initiatives UNGEI et LIFE, ainsi que le Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/Conseil économique et social (Comité des droits économiques, sociaux et culturels). L'UNESCO continuera en outre d'accorder un appui au programme phare mondial sur l'éducation intégratrice en étant l'une des organisations qui accueillent son secrétariat (**Axe d'action 4**).

Axe d'action 1. Élargir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance de qualité (EPPE)

01211

Activités	
● Budget ordinaire	1 476 800 \$
● Extrabudgétaire	3 603 000 \$
Total, activités :	5 079 800 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accès plus équitable à une protection et une éducation de qualité pour la petite enfance dans un certain nombre de pays, grâce à des conseils sur les politiques et au renforcement des capacités.

Indicateurs de performance :

- politiques nationales analysées ;
- stratégies nationales d'accès à la protection et l'éducation de la petite enfance ;
- responsables gouvernementaux initiés aux politiques de protection et d'éducation de la petite enfance.

- ◆ Promotion du plaidoyer en faveur de la protection et de l'éducation de la petite enfance et des échanges d'informations dans ce domaine.

Indicateurs de performance :

- dossiers d'orientation publiés ;
- réseaux de protection et d'éducation de la petite enfance.

Axe d'action 2. Universaliser l'enseignement primaire

01212

Activités	
● Budget ordinaire	2 428 000 \$
● Extrabudgétaire	165 000 \$
Total, activités :	2 593 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Examen et suivi des législations et politiques nationales dans un certain nombre de pays.
Indicateurs de performance :
 - pays dont les législations et politiques ont été examinées ;
 - formation concernant le droit à l'éducation et l'égalité entre les sexes dans ce domaine ;
 - préparation de documents et guides de référence.
- ◆ Soutien à l'innovation et à la réforme des systèmes d'éducation de base dans un certain nombre de pays.
Indicateur de performance :
 - pays dont le gouvernement a explicitement adopté des politiques axées sur l'universalisation de l'enseignement primaire ;
- ◆ Conception, analyse et diffusion des pratiques et politiques optimales en matière d'universalisation de l'enseignement primaire.
Indicateurs de performance :
 - documentation des pratiques optimales ;
 - réseaux pour l'universalisation de l'enseignement primaire.

Axe d'action 3. Promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes

01213

Activités du budget ordinaire	2 110 700 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des capacités d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les politiques nationales de l'éducation.
Indicateurs de performance :
 - examen des politiques des pays en matière d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes :
 - Indicateur de référence : au moins 4 pays ;
 - lignes directrices pour l'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes ;
 - documentation des pratiques optimales ;
 - formation à l'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes.
- ◆ Conception/amélioration des politiques de l'éducation dans un certain nombre de pays pour améliorer l'accès des filles et des femmes à une éducation de base de qualité.
Indicateurs de performance :
 - pays dotés de politiques de l'éducation améliorées ou nouvelles ;
 - accès des filles et des femmes aux modes formels et non formels d'éducation ;
 - scolarisation dans un certain nombre de pays.
- ◆ Soutien aux réseaux de parties intervenant dans le domaine de l'équité entre les sexes, notamment dans le cadre de partenariats tels que l'UNGEI.
Indicateurs de performance :
 - réseaux/partenariats constitués :
 - Indicateur de référence : au moins un partenariat par région ;
 - organisations partenaires ;
 - bonnes pratiques documentées.

Axe d'action 4. Améliorer les politiques et les systèmes d'éducation dans une perspective d'intégration

01214

Activités du budget ordinaire	1 717 600 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Examen et suivi des politiques et systèmes d'éducation dans un certain nombre de pays pour s'assurer qu'ils intègrent les enfants défavorisés dans un système d'éducation de base de qualité.

Indicateur de performance :

– *pays dotés de stratégies pour une éducation intégratrice.*

- ◆ Formation de responsables de l'éducation pour favoriser l'amélioration et la mise en œuvre des politiques de l'éducation relatives à l'intégration.

Indicateur de performance :

– *formation aux politiques intégratrices, par pays/région.*

- ◆ Analyse et diffusion des pratiques optimales en matière d'intégration.

Indicateur de performance :

– *dossiers d'orientation publiés.*

I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)

0122

Activités	
● Budget ordinaire	6 166 900 \$
Décentralisation	71,9 %
● Extrabudgétaire	6 298 000 \$
Total, activités :	12 464 900 \$

01220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de mettre en œuvre l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) dans un premier temps dans un certain nombre de pays en fournissant une aide technique et financière concrète, en étroite collaboration avec les partenaires aux échelons national, régional et international, à partir des évaluations approfondies des besoins effectuées durant la phase préparatoire de l'Initiative en 2005 ;
- (ii) d'accroître son rôle de coordinateur et de catalyseur en stimulant les activités sur le plan international et d'aider les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action international de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ;
- (iii) de soutenir le recours à l'éducation non formelle pour l'acquisition et le développement de l'alphabétisme, de moyens durables d'existence, de microcrédits et de compétences, en particulier dans le cas des enfants et des adolescents déscolarisés, des personnes ayant des besoins particuliers, des jeunes et des adultes marginalisés, notamment les filles et les femmes, qui vivent dans les zones rurales ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 6 166 900 dollars pour les coûts de programme et de 105 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'alphabétisation est un des moyens essentiels d'œuvrer pour la réalisation des OMD. La réduction de 50 % du taux d'analphabétisme d'ici à 2015 est l'un des principaux buts de l'EPT - et est en fait étroitement liée à l'OMD 2 sur l'enseignement primaire universel. La majorité de ceux qui n'ont pas la possibilité de s'instruire (estimés à 800 millions d'adultes et 100 millions d'enfants non scolarisés) sont des filles et des femmes et vivent presque tous dans la pauvreté. L'alphabétisation est essentielle pour l'éducation de base, l'éducation tout au long de la vie, l'autonomisation, la bonne gouvernance et le développement durable. L'alphabétisation est également la condition préalable à toute politique visant à relever les principaux défis du développement et par exemple assurer l'éradication de la pauvreté - visée par l'OMD 1 -, l'égalité entre les sexes, la santé maternelle et infantile, la prévention du VIH/sida et la lutte contre les drogues. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA, 2003-2012), dont l'UNESCO est le chef de file, et la nouvelle initiative principale en faveur de l'EPT, mise en œuvre par l'UNESCO, à savoir l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), seront des entreprises capitales en vue de relever ces défis.

La DNUA offre à la communauté internationale, aux gouvernements, aux ONG et à la société civile un cadre permettant d'intensifier les efforts pour parvenir aux objectifs d'alphabétisation. Elle favorisera la création d'un environnement propice à l'instruction sur le thème de *L'alphabétisation, source de*

liberté. La notion même d’alphabétisme est d’ailleurs un concept en perpétuelle évolution et l’UNESCO s’emploiera à l’approfondir de manière à aller au-delà de sa définition traditionnelle (savoir lire, écrire et compter).

Grâce à LIFE, l’UNESCO axera ses efforts sur un certain nombre de pays où les taux d’analphabétisme sont élevés et elle contribuera à faire progresser vers la réalisation de tous les objectifs de Dakar (en particulier les objectifs 3, 4 et 5) ainsi que de ceux qui ont été inscrits dans la Déclaration de CONFINTEA V, en favorisant l’association de possibilités d’alphabétisation et de programmes d’acquisition des compétences de la vie courante pour les populations exclues et en particulier les femmes. En s’appuyant sur les évaluations des besoins et les bilans effectués dans les pays participant à LIFE durant la phase préparatoire de 2005, on offrira à un certain nombre de pays une assistance technique en collaboration étroite avec les partenaires aux échelons national, régional et international. Cette aide comportera toute une gamme d’interventions allant de la fourniture en amont de conseils sur les politiques et l’évaluation du taux d’analphabétisme jusqu’aux activités d’alphabétisation en aval, c’est-à-dire au niveau local, dans le cadre par exemple de centres d’apprentissage communautaires (CAC). Le soutien technique apporté devra répondre à une double exigence : contribuer à l’égalité des sexes et être culturellement adapté. L’UNESCO appuiera également les activités locales d’éducation destinées aux populations rurales et le recours aux TIC pour atteindre les populations marginalisées dans les programmes d’alphabétisation et d’éducation de base. Une assistance technique sera fournie en collaboration avec l’ISU, l’IUE, l’IPE et les bureaux d’éducation multipays, régionaux et nationaux ainsi que dans le cadre d’une action intersectorielle avec le grand programme V.

À l’appui de LIFE viendront les autres principales initiatives portant sur la formation des enseignants et la prévention du VIH/sida. L’accent sera donc mis sur une bonne formation des alphabétiseurs et des formateurs pour qu’ils soient polyvalents et sachent utiliser toute la gamme des approches et méthodes (informelles, formelles et non formelles).

L’UNESCO s’acquittera de ses fonctions de coordinateur et de catalyseur en stimulant les activités sur le plan international et apportera son appui aux États membres dans la mise en œuvre du Plan international d’action de la DNUA. Elle prendra la tête des efforts déployés pour faire figurer l’alphabétisation parmi les points essentiels à l’ordre du jour de l’action internationale, favorisera à tous les niveaux le dialogue sur les politiques entre les partenaires et renforcera les compétences des travailleurs des équipes d’alphabétisation et d’éducation non formelle dans les États membres. Les programmes d’évaluation de l’alphabétisation feront l’objet de recherches et seront encouragés, notamment le Programme d’évaluation et de suivi de l’alphabétisation (LAMP) et le Système d’information pour la gestion de l’éducation non formelle (NFE-MIS), sous la direction de l’ISU, afin de faciliter le passage de l’éducation non formelle à l’éducation formelle.

L’Organisation appuiera le recours à l’éducation non formelle pour l’acquisition et le développement de connaissances de base, de moyens durables d’existence et de compétences nécessaires à la vie de tous les jours, en particulier dans le cas des enfants et des adolescents déscolarisés, des jeunes et des adultes marginalisés, notamment les filles et les femmes, qui vivent dans les zones rurales. L’UNESCO fournira son appui technique d’une manière interdisciplinaire et souple en vue de compléter l’éducation formelle afin de contribuer à la réalisation des objectifs 3 et 4 de Dakar, à la Décennie des Nations Unies pour l’éducation en vue du développement durable (DESD) et à la promotion de l’éducation tout au long de la vie.

Axe d'action 1. Mise en œuvre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)

01221

Activités	
● Budget ordinaire	4 116 800 \$
● Extrabudgétaire	5 753 000 \$
Total, activités :	9 869 800 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mobilisation d'un soutien politique, financier et technique aux niveaux international, régional et national pour contribuer au renforcement de la mise en œuvre de LIFE dans 10 pays au maximum pendant la première phase.

Indicateurs de performance :

- partenariats renforcés aux niveaux national, régional et international ;
- nombre d'organisations soutenant la mise en œuvre de LIFE ;
- niveau du soutien financier et technique ;
- stratégie de promotion et de communication élaborée.

- ◆ Élaboration de programmes nationaux LIFE tenant compte des priorités nationales de développement, et renforcement du soutien à leur mise en œuvre dans plusieurs pays pendant la première phase.

Indicateurs de performance :

- qualité des programmes nationaux LIFE ;
- ampleur et niveau d'application des programmes nationaux LIFE.

- ◆ Réexamen et suivi de la politique d'alphabétisation dans les pays bénéficiant de LIFE.

Indicateurs de performance :

- pays ayant revu leur politique d'alphabétisation :
 - Indice de référence : réforme des politiques dans six pays ;
- niveau des budgets nationaux d'alphabétisation.

- ◆ Formation de personnels à la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation de qualité (conception, mise en œuvre, suivi, évaluation) dans les pays bénéficiant de LIFE.

Indicateur de performance :

- formation de personnel d'alphabétisation dans les pays de LIFE.

- ◆ Promotion d'activités d'alphabétisation tenant compte du contexte, centrées sur l'apprenant et peu coûteuses dans les pays bénéficiant de LIFE.

Indicateur de performance :

- ampleur et qualité de l'offre d'alphabétisation.

Axe d'action 2. Offrir à tous des possibilités d'apprendre par l'éducation non formelle dans le cadre de la DNUA

01222

Activités	
● Budget ordinaire	2 050 100 \$
● Extrabudgétaire	545 000 \$
Total, activités :	2 595 100 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la coordination et de la promotion de la DNUA sur les plans international, régional et national.

Indicateurs de performance :

- rapports d'activité périodiques ;
- nombre de partenaires et portée du partenariat DNUA ;
- moyens de sensibilisation et de communication.

- ◆ Réexamen et amélioration dans un certain nombre de pays des politiques et programmes d'alphabétisation/d'éducation non formelle à l'intention des populations marginalisées.

Indicateurs de performance :

- pays ayant entrepris de revoir leur politique d'alphabétisation ;
- portée et qualité de l'offre d'alphabétisation.

- ◆ Bonnes pratiques documentées mettant l'accent sur les synergies entre éducation formelle et non formelle et sur des domaines tels que l'éducation des populations rurales, l'apprentissage communautaire et la coopération Sud-Sud.

Indicateur de performance :

- bonnes pratiques documentées.

- ◆ Renforcement dans un certain nombre de pays des mécanismes de diagnostic, de suivi et d'évaluation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Indicateurs de performance :

- fourniture d'informations sur l'alphabétisation dans les pays ;
- amélioration des mécanismes.

I.2.3 Formation des enseignants

0123

Activités	
● Budget ordinaire	3 359 300 \$
Décentralisation	71,0 %
● Extrabudgétaire	10 168 000 \$
Total, activités :	13 527 300 \$

01230

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'aider les États membres de l'Afrique subsaharienne à restructurer leur politique nationale concernant les enseignants et les encadreurs pédagogiques et administratifs, et leur formation des enseignants et des encadreurs de manière qu'elles soient davantage au service des objectifs de développement national existants, et d'introduire progressivement des directives et des bonnes pratiques pour le remplacement rapide du grand nombre d'enseignants perdus (par déperdition ou handicap) ou nécessaires par suite de l'explosion du nombre d'inscriptions dans l'enseignement primaire, secondaire, et supérieur ;
- (ii) de conseiller les États membres pour renforcer les moyens nationaux, régionaux et institutionnels de formation et de recrutement des enseignants, ainsi que les moyens de retenir ceux-ci, et de s'attaquer aux problèmes tant quantitatifs que qualitatifs à surmonter pour réaliser les buts de l'EPT et les OMD ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 3 359 300 dollars pour les coûts de programme et de 57 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO jouera le rôle de chef de file mondial en ce qui concerne la formation des enseignants et les problèmes de politique qui lui sont liés (par exemple celui du statut des enseignants) ainsi que la nouvelle initiative principale intitulée Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne. Il est apparu que l'un des principaux problèmes à résoudre si l'on veut atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 est celui de l'extrême pénurie d'enseignants qualifiés. L'UNESCO aidera les États membres à restructurer leur politique nationale concernant les enseignants et leur formation des enseignants de manière qu'elles soient davantage au service des objectifs de développement national existants. L'UNESCO fournira des directives et des textes sur les bonnes pratiques permettant d'assurer le remplacement rapide du grand nombre d'enseignants perdus (par déperdition ou handicap) ou nécessaires par suite de l'explosion du nombre d'inscriptions dans l'enseignement primaire ou secondaire. L'UNESCO encouragera les échanges non seulement de bonnes pratiques nationales mais aussi de leçons de l'expérience, au sein de groupes de pays se heurtant à des problèmes communs concernant les enseignants.

Dans l'Afrique subsaharienne (ASS), on estime qu'il faudra d'ici à 2015 quatre millions d'enseignants supplémentaires rien que pour atteindre l'OMD 2. Ce faisant, on ne tient compte ni du nombre d'enseignants formés qui sont nécessaires pour les activités d'alphabétisation dans les systèmes non formels ni de l'ampleur des besoins de formation en cours d'exercice qu'il faut satisfaire pour élever la qualité de l'enseignement. Dans certains pays, la majorité des maîtres de l'enseignement primaire n'ont fait que quelques années d'études secondaires et n'ont guère ou pas reçu de formation professionnelle, sans compter l'abondant personnel para-enseignant. En outre, dans beaucoup de pays, on constate un déclin du statut et des conditions de travail des enseignants, les carrières ne sont pas suffisamment attirantes et l'on assiste à un exode des compétences vers des professions mieux rémunérées. Les politiques et programmes de formation des enseignants au niveau national ne tiennent pas suffisamment compte des priorités nationales pour l'EPT et les OMD, en particulier de la nécessité de réduire la pauvreté et de

contenir le VIH/sida. Souvent, on tire à peine parti des possibilités offertes par les universités nationales qui pourraient contribuer à améliorer la formation des enseignants au niveau des collèges universitaires ou des collectivités locales.

L'UNESCO mettra en œuvre la nouvelle Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (**Axe d'action 1**) en liaison étroite avec les deux autres principales initiatives concernant l'alphabétisation et le VIH/sida. Un certain nombre de pays africains seront sélectionnés pour faire partie du groupe de référence de cette Initiative, les autres pays formant un groupe de pairs. La stratégie visera à améliorer les compétences et les conditions d'exercice professionnel des enseignants et des personnels de l'éducation, y compris les directeurs d'institutions, les inspecteurs des écoles et les autres personnels clés. On établira une carte des diverses situations nationales du point de vue notamment des politiques et dispositifs existants concernant les enseignants et leur formation initiale et en cours d'emploi et l'on se servira de ces cartes pour déterminer les points forts, les lacunes à combler et les besoins à satisfaire. L'Initiative visera en définitive à former davantage d'enseignants plus qualifiés mais elle portera aussi sur un certain nombre de questions concrètes : (i) l'échelonnement de la progression vers l'acquisition du titre d'enseignant en liaison avec des normes de caractère universitaire ; (ii) l'augmentation substantielle de la diffusion et de l'utilisation des programmes et des matériels de formation pédagogique existants qui sont novateurs et sexospécifiques, pour la prévention du VIH/sida, l'alphabétisation, l'acquisition des compétences, l'éducation au service du développement durable et l'enseignement scientifique et technologique, notamment à destination des filles, dans le cadre d'approches tant formelles que non formelles ; (iii) sessions alternées formation-travail, fondées sur les normes OIT/UNESCO, visant à résoudre les problèmes essentiels touchant au statut des enseignants ; et (iv) la diffusion des TIC dans l'enseignement ouvert et à distance, grâce à une action intersectorielle en liaison avec le grand programme V. Des dispositifs indépendants d'évaluation seront établis pour assurer le suivi. L'UNESCO organisera des sessions de travail aux échelons national et sous-régional ainsi que des réseaux de soutien, en s'appuyant sur les structures et les initiatives existantes de même que sur le programme UNITWIN/chaires UNESCO et les autres réseaux universitaires.

L'Organisation sélectionnera dans toutes les régions un nombre raisonnable de pays cibles qui bénéficieront des interventions visant à combattre les répercussions du nombre décroissant d'enseignants. L'UNESCO favorisera la multiplication et la reproduction de projets pilotes nationaux visant à former des enseignants pour l'éducation de base (c'est-à-dire des enseignants polyvalents). Elle donnera également aux ministères et aux établissements de formation des conseils sur la manière d'établir des passerelles en ce qui concerne les normes de certification et de performance pour ceux qui assurent la formation des enseignants sans être des universitaires (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne

01231

Activités	
● Budget ordinaire	2 351 500 \$
● Extrabudgétaire	112 000 \$
Total, activités :	2 463 500 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration de vastes plans de formation des enseignants dans le cadre des plans nationaux pour l'ensemble du secteur de l'éducation dans un certain nombre de pays.

Indicateurs de performance :

- pays ayant analysé leurs besoins, leurs ressources et leurs priorités dans le domaine de la formation des enseignants ;
- pays ayant établi des cartes ;
- pays ayant des politiques complètes pour la formation des enseignants :
 - *Indicateur de référence : six pays ayant adopté des politiques de formation des enseignants et diminué la pénurie d'enseignants qualifiés.*

- ◆ Amélioration de la qualité de la formation assurée par les établissements de formation des enseignants dans un certain nombre de pays.

Indicateurs de performance :

- pays et institutions ayant révisé les programmes d'études pour la formation initiale des enseignants ;
- pays ayant des programmes de formation des enseignants en exercice ;
- chaires UNESCO de formation des enseignants (échelon régional) ;
- accords entre universités et établissements de formation des enseignants sur le plan national/régional :
 - *Indicateur de référence : au moins un accord conclu dans tous les pays sélectionnés.*

- ◆ Reconnaissance du fait que la pénurie d'enseignants et le statut des enseignants sont des problèmes clés pour le développement dans un certain nombre de pays.

Indicateurs de performance :

- accords signés avec les partenaires de l'EPT et du développement à l'appui des politiques gouvernementales ;
- taux de rétention des enseignants dans un certain nombre de pays ;
- pays où il existe des lieux de dialogue entre les enseignants en général et leurs organisations.

- ◆ Politiques nationales intégrant les normes internationales relatives à l'éducation à la prévention du VIH/sida dans les programmes d'études pour la formation des enseignants.

Indicateur de performance :

- pays où la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants et des autres personnels de l'éducation comporte une éducation à la prévention du VIH/sida.

Axe d'action 2. Perfectionnement professionnel des enseignants et des personnels de l'éducation

01232

Activités	
● Budget ordinaire	1 007 800 \$
● Extrabudgétaire	10 056 000 \$
Total, activités :	11 063 800 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Le statut, les conditions de travail et la qualité du travail des enseignants pris en compte par les politiques nationales de l'éducation.

Indicateur de performance :

– *mécanismes nationaux pour les enseignants et autres personnels de l'éducation.*

- ◆ Capacités nationales renforcées dans le domaine de la formation pédagogique.

Indicateur de performance :

– *institutions nationales de formation pédagogique ayant rénové les programmes d'études et les matériels de formation.*

- ◆ Politiques, plans et/ou stratégies en place pour un système national de certification des enseignants fondé sur des normes de qualité reconnues.

Indicateurs de performance :

– *pays planifiant l'élaboration de normes de certification ;*

– *pays dont les enseignants sont certifiés sur la base de normes reconnues.*

Programme I.3

Stratégie à moyen terme, paragraphes 67-72, 74

Améliorer la qualité de l'éducation

01301

Activités	
● Budget ordinaire	6 465 100 \$
Décentralisation	66,6 %
● Extrabudgétaire	46 923 700 \$
Total, activités :	53 388 800 \$

L'UNESCO s'attache à appuyer les systèmes éducatifs non seulement en élargissant l'accès à ces systèmes, mais aussi en améliorant la qualité de l'éducation pour qu'un véritable apprentissage tout au long de la vie devienne une réalité pour tous. Elle continuera à aider les États membres à « améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence » (Objectif de Dakar 6), en promouvant une éducation de qualité fondée sur les droits.

L'UNESCO s'attachera en priorité à assurer la qualité des environnements et processus d'apprentissage, de manière que tous les apprenants parviennent à des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables. Elle favorisera une éducation de qualité qui assure un contenu et des méthodes d'apprentissage diversifiés ainsi que la promotion de valeurs comme la paix, les droits de l'homme, la citoyenneté démocratique, la tolérance et la compréhension entre les cultures. Le Système des écoles associées (Réseau) jouera un rôle clé dans ce processus et contribuera ainsi au dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples. Faire face à la pandémie de VIH/sida est une autre priorité. L'accent sur une éducation de qualité est essentiel pour réaliser les objectifs de l'EPT, les OMD et les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et son Plan de mise en œuvre (DESD, 2005-2014), dont l'Assemblée générale des Nations Unies a fait de l'UNESCO le chef de file.

L'OMD 6 (point 7) vise à « stopper la propagation du VIH/sida d'ici à 2015 et commencer à inverser la tendance à la propagation du VIH/sida ». Dans le cadre de son nouveau projet phare en matière d'EPT, l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation, l'UNESCO accordera une attention particulière au suivi et à la mise en œuvre de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la session extraordinaire qu'elle a consacrée à la lutte contre le VIH/sida. L'accent sera mis sur les enfants et les jeunes au moyen d'interventions ciblées sur les écoles et les collectivités pour prévenir l'infection par le VIH et la discrimination qui y est associée, selon des modalités qui assurent des changements de comportement durables. Toutes les initiatives de l'UNESCO, qui bénéficieront d'une action intersectorielle menée avec tous les grands programmes, chercheront à tenir compte de l'âge, du sexe et de la culture, comme l'exige une éducation efficace en matière de prévention, et feront intervenir des personnes touchées par le VIH/sida, de manière utile et appropriée.

I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble

0131

Activités	
● Budget ordinaire	5 214 400 \$
Décentralisation	66,2 %
● Extrabudgétaire	38 620 700 \$
Total, activités :	43 835 100 \$

01310

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) d'aider les États membres à promouvoir des systèmes éducatifs de qualité fondés sur une conception globale de la qualité qui comprend des contributions à l'édification de la paix, la promotion du respect des droits de l'homme et des valeurs humaines, le plein épanouissement de la personnalité humaine, y compris les aspects éducation physique et santé et éducation artistique, et l'acquisition de toutes les compétences indispensables dans la vie courante dans le respect de la diversité des cultures, des coutumes et des traditions ;
 - (ii) de satisfaire aux obligations statutaires de l'UNESCO en matière d'éducation de qualité, y compris les nouvelles responsabilités découlant de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et de l'appui au Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport ;
 - (iii) de fournir aux États membres de bons exemples d'une éducation de qualité dans la pratique et un appui pour évaluer les résultats de l'apprentissage ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 5 214 400 dollars pour les coûts de programme et de 89 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.



Approches stratégiques. Au XXI^e siècle, plus que jamais auparavant, on attend davantage de l'éducation et dans des domaines plus divers, comme cela a été souligné par la Table ronde ministérielle dans son communiqué d'octobre 2003 et par la 47^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) en septembre 2004. La qualité est un impératif de l'EPT, et elle est nécessaire pour atteindre les OMD. Elle est étroitement liée à l'alphabétisation, à la formation pédagogique, à l'apprentissage pour un avenir viable et à la prévention du VIH/sida. L'approche de l'amélioration de la qualité de l'éducation utilisée par l'UNESCO englobe les connaissances, les valeurs, les compétences et les comportements, et tient compte en particulier du fait que l'Organisation a pour mandat de contribuer à la paix et d'encourager le respect des droits de l'homme, la diversité culturelle et linguistique et le dialogue entre les peuples au moyen de l'éducation. Le développement du bien-être physique et mental, en tant que facteur contribuant à une éducation de qualité, sera également pris en considération par la promotion de l'éducation physique et du sport.

À l'appui de l'objectif général du renforcement d'une éducation de qualité, l'UNESCO mettra en œuvre ses programmes fondés sur la paix et la non-violence, la tolérance, les droits de l'homme, la citoyenneté démocratique, le dialogue interethnique et interreligieux et le savoir autochtone. Elle aidera les États membres à renforcer la qualité de leur système éducatif et appuiera la recherche commune de la qualité par, notamment, l'amélioration des programmes d'études, des manuels scolaires, de la formation pédagogique et des environnements d'apprentissage dans le cadre de réformes menées à l'échelle du système.

L'UNESCO continuera de développer et de construire un consensus mondial sur cette conception globale d'une éducation de qualité au moyen d'une coopération intersectorielle et interorganisations, ainsi qu'en facilitant et en encourageant la concertation et une pratique améliorée aux niveaux international, régional et national. Elle consacrera l'essentiel de ses efforts à l'exécution de ses tâches statutaires, y compris le Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DESD) et la Convention contre le dopage dans le sport, dans le droit fil des initiatives qu'elle prend en faveur de la qualité.

L'UNESCO s'acquittera de ses obligations en aidant les États membres à mettre en œuvre la première phase (2005-2007) du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme (axée sur l'enseignement primaire et secondaire), et renforcera sa coopération avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation, les organes de suivi des traités des Nations Unies (en particulier le Comité des droits de l'enfant et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels) ainsi qu'avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Ces activités contribueront aussi à la composante éducation de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) proclamée par les Nations Unies, pour laquelle l'UNESCO est aussi l'organisation chef de file. Le RéSEAU, qui opère dans 175 pays, jouera le rôle d'un laboratoire international chargé de mettre au point des approches efficaces d'aspects clés d'une éducation de qualité. Il concentrera ses efforts sur le renforcement des capacités pour que les écoles jouent un rôle plus dynamique dans la pratique d'une éducation de qualité, y compris pour ce qui est du patrimoine culturel, du dialogue interculturel et du dialogue entre les peuples, ainsi que sur la création de nouvelles synergies.

En tant qu'organisation chef de file pour la DESD, l'UNESCO a un double rôle à jouer, en coordonnant et en facilitant la Décennie, d'une part, et en mettant en œuvre les activités, d'autre part. En premier lieu, l'UNESCO doit conduire tout le processus de réorientation de l'éducation à l'appui du développement durable dans les politiques et les systèmes éducatifs nationaux et au-delà pour sensibiliser par l'éducation les divers acteurs de la société civile, y compris le secteur privé et les médias, à l'importance du développement durable. Elle doit ensuite apporter sa propre contribution indépendante à la Décennie au moyen d'une action intersectorielle prononcée et diversifiée. La Décennie vise à promouvoir l'éducation en tant que fondement d'une société plus viable pour l'humanité et à intégrer les questions et les pratiques liées au développement durable, y compris les connaissances et les cultures locales, non seulement dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux mais aussi dans les programmes de l'UNESCO elle-même. Le Plan de mise en œuvre international de la DESD, ainsi que le plan d'action de l'UNESCO guideront les efforts et les initiatives de l'Organisation. La culture est à la base des trois piliers du développement durable, l'économique, le social et l'environnemental. Le lien sera fait avec des méthodes de dialogue interculturel et des approches locales de l'apprentissage comme moyens de favoriser la durabilité. La composante éducation reposera sur les principes et les pratiques de la durabilité que l'éducation permet d'acquérir.

En étroite collaboration avec l'ISU, priorité sera aussi donnée à la qualité des environnements et des processus d'apprentissage de manière à ce que tous les apprenants obtiennent des résultats reconnus et quantifiables. En coopération avec des partenaires clés, l'UNESCO mettra en œuvre un programme renforcé pour aider les États membres à évaluer les résultats de l'apprentissage - activité qui bénéficiera d'un renforcement budgétaire. Cet effort mené en collaboration portera directement sur les acquis de l'apprentissage de même que sur d'autres mesures de la qualité, qualitatives et quantitatives.

La Charte internationale de l'éducation physique et du sport, le suivi de MINEPS IV et le processus de la Convention internationale contre le dopage dans le sport constitueront le cadre de référence du programme visant à concrétiser l'action nécessaire dans ce domaine. L'UNESCO coordonnera la coopération et des partenariats pour mieux donner effet à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question et encourager les initiatives liées à la célébration de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2006).

Axe d'action 1. Promouvoir les droits de l'homme, la paix, la citoyenneté démocratique et la compréhension entre les cultures par l'éducation

01311

Activités	
● Budget ordinaire	2 058 400 \$
● Extrabudgétaire	38 451 700 \$
Total, activités :	40 510 100 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Programmes mis en œuvre à l'appui d'une conception globale de la qualité comprenant les connaissances, les valeurs, les compétences et les comportements.

Indicateur de performance :

– conception de l'éducation de qualité acceptée par les partenaires.

- ◆ Capacités nationales renforcées en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de systèmes éducatifs de qualité fondés sur les droits.

Indicateur de performance :

– pays mettant en œuvre le Plan d'action pour la première phase (2005-2007) du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme.

- ◆ Politiques et processus favorisant la tolérance, la cohésion sociale et la compréhension interculturelle adoptés, et manuels scolaires et matériels d'apprentissage encourageant la paix, la non-discrimination et le dialogue entre les peuples élaborés.

Indicateurs de performance :

– pays ayant conçu des principes directeurs et/ou des mécanismes pour l'élaboration de manuels scolaires et de matériels d'apprentissage encourageant la paix, les droits de l'homme, les langues locales, le savoir autochtone, la non-discrimination, le dialogue et la compréhension interculturelle ;

– publications contenant les grandes déclarations de principe de l'UNESCO dans le domaine de la paix et de l'éducation aux droits de l'homme.

- ◆ Rôle du RéSEAU renforcé en tant que laboratoire pour l'élaboration, la mise à l'essai, la validation et la diffusion de bonnes pratiques dans les États membres sur tous les aspects d'une éducation de qualité.

Indicateurs de performance :

– activités du RéSEAU dans les domaines prioritaires de la qualité de l'éducation ;

– bonnes pratiques des écoles du RéSEAU documentées ;

– partenariats avec des organismes des Nations Unies et des ONG.

Axe d'action 2. L'éducation au service du développement durable

01312

Activités du budget ordinaire	1 621 900 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coopération entre les partenaires de l'éducation au service du développement durable (ESD), y compris le secteur privé, renforcée.

Indicateurs de performance :

– réseaux ESD opérationnels ;

– alliances/partenariats créés.

- ◆ Capacités des parties prenantes à l'ESD consolidées et renforcées.

Indicateurs de performance :

- principes du développement durable intégrés dans l'Initiative de formation des enseignants ;
- demandes d'appui reçues.

- ◆ Cadres de suivi et d'évaluation de la DESD fondés sur des éléments factuels.

Indicateurs de performance :

- cadre de suivi mis en place ;
- données fournies.

- ◆ Plan de l'UNESCO pour des contributions de fond à la DESD par l'éducation, les sciences et la culture élaboré, et mise en œuvre commencée.

Indicateurs de performance :

- plan intersectoriel formulé ;
- mécanismes d'établissement de rapports.

Axe d'action 3. Évaluer les résultats de l'apprentissage

01313

Activités	
● Budget ordinaire	910 300 \$
● Extrabudgétaire	169 000 \$
Total, activités :	1 079 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Méthodes d'évaluation de la qualité affinées, notamment au moyen de l'élaboration d'indicateurs.

Indicateurs de performance :

- méthodologies élaborées et appliquées ;
- indicateurs mis au point ;
- bases de données mises au point et utilisées.

- ◆ Systèmes nationaux d'évaluation élaborés, notamment pour ce qui est des pays qui participent aux trois initiatives phares de l'EPT.

Indicateur de performance :

- pays procédant à l'évaluation des résultats de l'apprentissage.

Axe d'action 4. Éducation physique et sports

01314

Activités du budget ordinaire	623 800 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Statut de l'éducation physique et des sports dans les systèmes éducatifs nationaux amélioré, notamment par de nouvelles normes et un programme international pour une formation pédagogique de qualité.

Indicateur de performance :

- principes directeurs élaborés et diffusés.

- ◆ Mécanismes/processus efficaces établis pour donner suite aux recommandations de MINEPS IV dans le monde entier.

Indicateurs de performance :

- mécanismes/processus de suivi des recommandations de MINEPS IV ;
- pays participant au suivi.

- ◆ Système administratif et de suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport opérationnel, en collaboration avec l'AMA et d'autres parties prenantes clés.

Indicateurs de performance :

- forum de coopération avec l'AMA et d'autres parties prenantes ;
- systèmes de suivi opérationnels.

I.3.2 VIH/sida et éducation

0132

Activités	
● Budget ordinaire	1 250 700 \$
Décentralisation	68,2 %
● Extrabudgétaire	8 303 000 \$
Total, activités :	9 553 700 \$

01320

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de permettre à l'UNESCO de piloter l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA) en partenariat avec l'ONUSIDA et d'autres acteurs clés, et d'intensifier les actions du secteur de l'éducation concernant le VIH/sida en améliorant la coordination, en accroissant les capacités et en redynamisant les engagements à tous les niveaux ;
- (ii) d'appuyer la mise en œuvre, dans un certain nombre de pays gravement touchés, d'interventions globales contre le VIH/sida par des activités d'éducation formelle qui puissent réduire les risques et la vulnérabilité et soient étroitement reliées à l'Éducation pour tous (EPT) et aux deux programmes phares dans ce domaine ;
- (iii) d'appuyer la mise en œuvre, dans un certain nombre de pays gravement touchés, d'interventions globales contre le VIH/sida par des activités d'éducation non formelle et d'implication des communautés concernées, visant notamment la participation active des personnes qui vivent avec le VIH et le sida ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 1 250 700 dollars pour les coûts de programme et de 21 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO pilotera l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA) et collaborera étroitement avec ses partenaires pour que l'action internationale soit cohérente et coordonnée. L'Initiative mondiale est destinée à renforcer l'éducation relative au VIH/sida au niveau des pays par une vaste mobilisation de tous les éléments du secteur de l'éducation. En particulier, l'UNESCO concourra, dans le cadre de cette initiative de l'ONUSIDA, à redynamiser la prévention et à l'étendre à des populations clés particulièrement vulnérables et à maximiser la synergie entre prévention et accès au traitement. Les systèmes éducatifs offrent un moyen efficace de transmettre les messages de prévention du VIH/sida aux enfants et aux jeunes alors même que se façonnent leurs attitudes et avant qu'ils n'atteignent un âge vulnérable. Trois modalités d'action sont utilisables à cet égard : (i) inculquer aux jeunes des connaissances, attitudes et compétences pratiques concernant le VIH/sida ; (ii) adresser les jeunes aux services de santé compétents ; et (iii) créer des environnements qui favorisent la réduction de la vulnérabilité globale face à l'infection par le VIH, notamment en renforçant les droits et l'accès aux services des personnes contaminées ou touchées par le VIH/sida.

Conformément aux recommandations issues de l'évaluation externe du travail de l'UNESCO relatif au VIH/sida, des efforts seront faits pour resserrer la coopération avec la société civile, les effets des interventions seront documentés et évalués et la mise en commun des leçons de l'expérience et des bonnes politiques et pratiques sera facilitée. Une attention accrue sera prêtée aux besoins de chacun des deux sexes, ce qui contribuera à renforcer les capacités humaines de conception, mise en œuvre et évaluation des activités.

Les deux axes d'action sont conçus pour être intersectoriels et nécessitent la participation des instituts pour l'éducation concernés, en particulier l'IPE. L'UNESCO pilotera l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA), en partenariat avec l'ONUSIDA, les organisations coparrainantes, les donateurs,

la société civile et le secteur privé. Le but sera de s'appuyer sur les efforts de prévention en cours pour intensifier les actions du secteur de l'éducation concernant le VIH/sida en améliorant la coordination, en accroissant les capacités et en redynamisant les engagements à tous les niveaux (**Axe d'action 1**).

On soutiendra la mise en œuvre d'interventions globales contre le VIH/sida par des activités d'éducation, en adoptant une approche holistique fondée sur les droits des personnes concernées et en reconnaissant que l'efficacité de la prévention est maximale lorsque celle-ci s'intègre dans un continuum d'activités qui inclut l'éducation aux soins et l'accompagnement, le traitement et l'atténuation des effets de l'épidémie sur les individus et les communautés dans un contexte de développement. Les efforts viseront à associer écoles et communautés, à tenir compte des besoins des apprenants, à créer des environnements éducatifs favorables, et à promouvoir la participation des populations d'une importance clé, notamment des personnes porteuses du VIH/sida (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Piloter l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA)

01321

Activités	
● Budget ordinaire	835 500 \$
● Extrabudgétaire	410 000 \$
Total, activités :	1 245 500 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en œuvre effective d'EDUSIDA dans les pays participants en se fondant sur une coordination renforcée avec les principales parties prenantes dans le domaine de l'éducation y compris ONUSIDA, les organismes bilatéraux et les organisations de la société civile, les initiatives menées par les Nations Unies et les processus et projets phares relevant de l'EPT.

Indicateurs de performance :

- plans nationaux réalistes, chiffrés et reposant sur des informations factuelles élaborés pour la mise en œuvre d'EDUSIDA dans les pays participants ;
- mécanismes de coordination ouverts et fonctionnels pour EDUSIDA mis en place dans les pays participants et intégrés dans les mécanismes nationaux de coordination.

- ◆ Soutien des objectifs d'EDUSIDA par les pays participants et lancement d'activités convenues à l'échelle nationale.

Indicateurs de performance :

- outils de soutien des décisions et autres matériels techniques élaborés, régulièrement mis à jour et largement utilisés pour EDUSIDA ;
- objectifs et indicateurs de performance nationaux mis en place dans les pays participants ;
- ressources mobilisées - en particulier au niveau des pays - pour la mise en œuvre pleine et effective des plans nationaux d'EDUSIDA.

Axe d'action 2. Soutenir la mise en œuvre d'interventions globales contre le VIH/sida par l'éducation

01322

Activités	
● Budget ordinaire	415 200 \$
● Extradépôt	7 893 000 \$
Total, activités :	8 308 200 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la capacité des gouvernements, et autres acteurs concernés dans certains États membres très touchés, à formuler et appliquer des politiques fondées sur des données factuelles pour appuyer un effort d'éducation globale contre le VIH/sida et réduire la vulnérabilité face à l'épidémie.

Indicateurs de performance :

- réaction positive de plus de 70 % des personnels formés/participant aux activités de renforcement des capacités et des compétences ;
- politiques nationales fondées sur des données factuelles formulées, adoptées et appliquées.

- ◆ Amélioration de la base de connaissances sur la problématique VIH/sida et éducation, y compris la santé scolaire, le programme FRESH, les compétences nécessaires dans la vie courante et l'éducation relative au traitement.

Indicateurs de performance :

- acteurs concernés obtenant et utilisant des informations et des matériels de qualité ;
- messages et démarches intégrant la problématique culturelle et tenant compte des besoins des deux sexes élaborés et diffusés.

Programme I.4

Stratégie à moyen terme, paragraphes 73, 79-81

Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire

01401

Activités	
• Budget ordinaire	4 408 600 \$
Décentralisation	68,8 %
• Extrabudgétaire	41 409 000 \$
Total, activités :	45 817 600 \$

L'éducation de base, de la petite enfance au premier cycle du secondaire, est généralement considérée comme le socle du développement humain et social. Il est également évident que l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur constituent pour les pays les pierres angulaires de l'édification de sociétés modernes et ouvertes. Ils sont même indispensables pour soutenir tous les aspects d'un développement durable et relever les grands défis auxquels l'humanité est confrontée. Et ce qui est plus crucial encore, les systèmes d'éducation postprimaire sont maintenant généralement reconnus comme d'une importance fondamentale pour atteindre les objectifs d'Éducation pour tous fixés pour 2015 - et, en conséquence, les OMD.

De nombreux pays peinent à faire face aux conséquences de l'accroissement des inscriptions dans l'enseignement primaire et à relever les défis de l'EPT. Ils se voient confrontés à l'urgente nécessité de développer et renforcer l'enseignement secondaire, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que l'enseignement scientifique et technologique. À cet égard, l'UNESCO se donne pour but de fournir aux décideurs des conseils sur les politiques à mener, des directives concrètes, une sélection de bonnes pratiques et une assistance technique afin d'aider les États membres à étendre et rénover leur enseignement secondaire général pour en améliorer la qualité, l'équité et la pertinence. Le but du programme relatif à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) sera d'aider les États membres à intégrer dans l'éducation de base le développement des « compétences nécessaires à la subsistance », conformément à l'objectif 3 d'EPT, en alignant l'EFTP sur les principes de la Déclaration de Bonn afin de contribuer au développement durable. Fondé sur une action intersectorielle menée avec le grand programme II, le programme relatif à l'enseignement scientifique et technologique (EST) aura pour objectif ultime de renforcer les capacités et les bases de connaissances des États membres pour améliorer la pertinence de leurs programmes d'EST.

Tous les pays, particulièrement les pays en développement et ceux qui traversent des crises profondes, aspirent légitimement à un enseignement supérieur national pertinent et de qualité selon les principes affirmés par la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, 1998). L'UNESCO s'attachera à promouvoir l'accès équitable à un enseignement supérieur pertinent et de qualité et à stimuler la recherche et l'innovation ainsi que le partage des connaissances et des meilleures pratiques dans ce domaine, facilitées par l'usage intelligent et approprié des TIC. Ainsi l'action de l'UNESCO, en partenariat avec de nombreuses OIG et ONG, se développera principalement autour des grandes lignes d'action suivantes : appuyer les réformes des systèmes et des institutions de l'enseignement supérieur ; promouvoir la solidarité interuniversitaire et faciliter l'usage des TIC dans l'apprentissage tout au long de la vie.

I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel

0141

Activités	
• Budget ordinaire	2 639 500 \$
Décentralisation	70,6 %
• Extrabudgétaire	37 891 000 \$
Total, activités :	40 530 500 \$

01410

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'aider les États membres à améliorer la qualité de l'enseignement postprimaire, à promouvoir le développement, la diversification et l'amélioration de l'enseignement secondaire et à renforcer l'élaboration des politiques, la planification et les activités de suivi concernant les programmes d'enseignement des sciences et des technologies aux niveaux secondaire et supérieur, notamment dans les pays en développement et les pays en transition ;
- (ii) d'aider les responsables des politiques de l'éducation, en particulier ceux des PMA, à mettre en application les principes de la Déclaration de Bonn adoptés à la réunion internationale d'experts sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) sur le thème « Apprendre pour le travail, la citoyenneté et la durabilité » (Séoul + 5), ainsi qu'à mettre leurs systèmes nationaux d'EFTP en conformité avec les objectifs de développement durable, en prenant en compte l'importante contribution du Centre de Bonn (UNEVOC) à la réalisation de ces activités ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 2 639 500 dollars pour les coûts de programme et de 45 300 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Dans de nombreux pays, les progrès vers la réalisation de l'enseignement primaire universel accroissent fortement la demande d'enseignement secondaire ; assurer ainsi le passage du primaire au secondaire d'environ un milliard d'adolescents à travers le monde pose des défis sans précédent. Dans la plupart des pays en développement, l'expansion de l'enseignement primaire dépend en grande partie de la mise en place d'un programme d'enseignement secondaire dynamique, propre à assurer la formation et l'offre d'enseignants ayant au moins achevé des études du second degré. Vu l'impact énorme de l'enseignement secondaire sur la période critique de l'adolescence, où se réalisent d'importants choix et orientations de vie et de carrière, l'adoption d'une approche de l'éducation des adolescents axée sur l'acquisition des compétences indispensables dans la vie courante est une nécessité croissante, en particulier dans les PMA. Une stratégie intégratrice sera promue en faveur des filles, notamment afin de les faire accéder plus largement à l'enseignement secondaire technique et professionnel et d'encourager leur orientation vers le domaine des sciences et de la technologie. Les jeunes défavorisés constitueront un autre groupe de bénéficiaires.

L'UNESCO poursuivra ses efforts visant à aider les États membres à concevoir des plans pour assurer avec efficacité le développement et la rénovation de leurs systèmes d'enseignement secondaire général dans le cadre d'une approche holistique et systémique de l'EPT. En se fondant sur la recherche-action, une information factuelle et les recommandations issues de grandes conférences internationales et régionales sur l'enseignement secondaire, l'Organisation adoptera une double approche consistant : à privilégier les stratégies permettant d'accroître le nombre des passages du primaire au secondaire ; et à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement secondaire. Elle s'efforcera d'atteindre ce deuxième objectif en rénovant les contenus de l'éducation et en faisant évoluer le rôle des enseignants et des chefs

d'établissement. Les exemples de bonnes pratiques et les données pertinentes seront diffusés par le biais des réseaux internationaux et régionaux. Le rôle d'animateur et de catalyseur dévolu à l'UNESCO dans ce domaine sera renforcé, notamment à travers les activités du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse.

La stratégie d'EFTP sera axée sur les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités humaines « en amont » afin de permettre aux responsables des politiques de l'éducation de mettre en œuvre des politiques et pratiques conformes aux instruments normatifs pertinents de l'UNESCO. La diversification des programmes d'EFTP aux niveaux secondaire et postsecondaire contribuera à préparer les apprenants à mener des activités professionnelles utiles sur le plan local et conformes à un développement durable. La coopération entre les ministères de l'éducation et du travail sera favorisée par l'assistance technique que l'UNESCO et le BIT prêteront conjointement aux États membres en matière de réforme des politiques d'EFTP. Le renforcement des capacités « en aval » comprendra la formation tant formelle que non formelle d'enseignants ainsi que la rénovation des programmes d'études dans des domaines transdisciplinaires comme le développement de la capacité d'entreprise, les TIC (par une action intersectorielle menée avec le grand programme V), la problématique du développement durable et l'orientation et le conseil. L'amélioration de l'accès à la formation sera favorisée pour les groupes marginalisés des régions tant urbaines que rurales afin de donner à ceux-ci les moyens d'assurer leur subsistance dans leurs communautés. On mettra à profit le réseau UNEVOC, coordonné par le Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Bonn), afin de diffuser des exemples de pratiques novatrices et rationnelles concernant la politique et la pédagogie de l'EFTP.

La stratégie de l'UNESCO en matière d'enseignement scientifique et technologique (EST), mise en œuvre conjointement avec le grand programme II, aidera les États membres à renforcer les capacités et à développer/revoir et suivre les programmes nationaux en matière d'EST à tous les niveaux de sorte que l'intégration des femmes y soit assurée et que ces programmes soient pertinents sur le plan socio-culturel. La coopération régionale et internationale sera encouragée par la mise en réseau et l'échange de l'information. Les efforts viseront surtout à inculquer des connaissances scientifiques de base et des compétences utiles dans la vie courante, à préparer aux carrières scientifiques et technologiques dans le souci de réduire la pauvreté, à sensibiliser et initier les populations à la science et à la technologie et à traiter des questions environnementales en ciblant en particulier les jeunes et les femmes des pays en développement et des PMA. Des principes directeurs en matière de politiques et programmes d'études, des matériels d'enseignement/apprentissage faisant appel à une approche interdisciplinaire, ainsi que des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement des sciences, y compris les mathématiques, des sciences de la vie et des sciences de l'ingénieur et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles seront élaborés et diffusés auprès des États membres en coopération avec les ONG nationales et internationales concernées.

Axe d'action 1. Étendre et rénover l'enseignement secondaire général

01411

Activités	
● Budget ordinaire	806 800 \$
● Extrabudgétaire	8 549 000 \$
Total, activités :	9 355 800 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement des plans nationaux pour l'expansion et la réforme des systèmes d'enseignement secondaire.

Indicateurs de performance :

- pays disposant de politiques/plans nationaux pour leurs systèmes d'enseignement secondaire ;

- pays bénéficiant d'une assistance/de conseils de l'UNESCO pour la réforme de l'enseignement secondaire.
- ◆ Augmentation sensible de l'aide financière à l'enseignement secondaire dans les pays en développement et les PMA, et soutien de donateurs et d'organismes de développement à la réforme de l'enseignement secondaire.
Indicateurs de performance :
 - donateurs et organismes de développement intégrant l'enseignement secondaire dans leurs programmes d'assistance ;
 - montant de l'assistance financière reçue par les pays en développement pour l'enseignement secondaire.
- ◆ Définition de bonnes pratiques et élaboration de directives concernant l'accès à l'enseignement secondaire et l'amélioration de sa qualité.
Indicateurs de performance :
 - publications et directives produites ;
 - bonnes pratiques dûment établies.

Axe d'action 2. Améliorer l'enseignement et la formation techniques et professionnels

01412

Activités	
● Budget ordinaire	1 214 900 \$
● Extrabudgétaire	29 280 000 \$
Total, activités :	30 494 900 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Intégration de l'amélioration des compétences nécessaires à la subsistance dans les politiques relatives à l'éducation de base des PMA.
Indicateurs de performance :
 - personnels des ministères de l'éducation ayant reçu une formation pour appliquer les instruments normatifs de l'UNESCO aux systèmes nationaux d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) ;
 - pays conduisant une réforme de la politique de l'EFTP ;
 - pays bénéficiant d'une assistance pour établir un lien entre EFTP et développement durable.
- ◆ Compétences pluridisciplinaires (esprit d'entreprise, TIC, etc.) enseignées dans le cadre de programmes formels et non formels aux formateurs d'enseignants, en particulier en Afrique.
Indicateurs de performance :
 - personnels des ministères de l'éducation ayant reçu une formation pour inclure des thèmes transversaux dans les programmes d'EFPT ;
 - représentants d'ONG ayant acquis des compétences pluridisciplinaires pour aider les jeunes non scolarisés et marginalisés en Afrique ;
 - pays établissant un lien entre programmes d'EFPT et développement durable.
- ◆ Examens des politiques nationales de développement des connaissances et compétences individuelles effectués par les ministères de l'éducation dans certains pays.
Indicateurs de performance :
 - examens des politiques nationales de développement des connaissances et compétences individuelles ;
 - pays procédant à des consultations sur la réforme de la politique de développement des connaissances et compétences individuelles.

Axe d'action 3. Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique pour tous

01413

Activités	
● Budget ordinaire	617 800 \$
● Extrabudgétaire	62 000 \$
Total, activités :	679 800 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités et des connaissances des décideurs, des responsables de l'élaboration des programmes et des professionnels de l'enseignement scientifique et technologique des pays en développement.

Indicateurs de performance :

- experts de pays en développement et de PMA ayant reçu une formation dans le domaine de l'EST ;
- chercheurs et institutions scientifiques partenaires.

- ◆ Amélioration de la pertinence des politiques et programmes nationaux d'EST.

Indicateurs de performance :

- directives pour les politiques/programmes d'EST, matériels d'enseignement/apprentissage ;
- échange de bonnes pratiques d'EST entre les pays, et plus particulièrement en Afrique et dans les PMA ;
- étudiantes et femmes des pays en développement attirées par les études et carrières scientifiques et technologiques.

- ◆ Meilleure connaissance des sciences, des technologies et des questions environnementales, et intérêt accru pour ces sujets chez les élèves et les étudiants et dans le grand public.

Indicateurs de performance :

- réaction des lecteurs à Connexion et autres publications sur l'EST ;
- établissements d'enseignement et de formation dans les pays en développement qui utilisent des matériels d'enseignement scientifique ;
- consultation de la page Web sur l'enseignement scientifique et technologique.

I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir

0142

Activités	
• Budget ordinaire	1 769 100 \$
Décentralisation	66,0 %
• Extrabudgétaire	3 518 000 \$
Total, activités :	5 287 100 \$

01420

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) d'aider les États membres, les institutions et autres parties prenantes à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en mettant en place des mécanismes d'assurance qualité et en actualisant les conventions régionales sur la reconnaissance des titres ;
 - (ii) de renforcer, aux niveaux des systèmes et des institutions dans les États membres, en particulier les pays en développement et les pays en situation de postconflit, les capacités de réformer les systèmes d'enseignement supérieur conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) et de la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (CMES + 5) ;
 - (iii) de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur, en particulier le Programme UNITWIN/chaires UNESCO dans le cadre d'une véritable stratégie visant à inscrire l'enseignement supérieur dans les priorités globales et à créer les capacités d'améliorer et de permettre l'accès au savoir, son transfert et son adaptation à l'intérieur et au-delà des frontières ;
 - (iv) d'aider les États membres à élaborer des politiques nationales dans le domaine de l'utilisation des TIC dans l'éducation, depuis l'éducation de base jusqu'à l'enseignement supérieur et au-delà, dans le cadre d'une action intersectorielle commune avec le grand programme V ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 1 769 100 dollars pour les coûts de programme et de 30 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Le rôle que joue un bon système d'enseignement supérieur dans la réalisation des objectifs de l'EPT étant de plus en plus largement reconnu, l'UNESCO renforcera la viabilité des systèmes nationaux d'enseignement supérieur en leur donnant une nouvelle orientation axée sur le développement. L'accent sera mis en particulier sur la création et le renforcement des capacités à l'échelon national, en coopération étroite avec le réseau hors Siège de l'UNESCO et les instituts et centres d'enseignement, y compris le CEPES. L'Organisation définira des moyens d'action possibles pour donner une réponse éducative aux nouveaux défis de la société du savoir, notamment l'internationalisation des échanges dans l'enseignement supérieur et toutes les formes d'enseignement transnational, et préconisera des réponses concrètes au besoin de dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples, y compris par l'apprentissage en ligne, l'enseignement à distance et la constitution de réseaux électroniques dans le cadre d'une action commune avec le grand programme V.



L'assistance fournie par l'UNESCO aux États membres consistera à appuyer les politiques et stratégies nouvelles qui assurent l'égalité des chances et un meilleur accès à un enseignement supérieur de qualité. L'action de l'UNESCO privilégiera le renforcement des capacités des systèmes et institutions de (a) revoir les conventions sur la reconnaissance des titres, et (b) mettre en place des systèmes nationaux d'assurance qualité et d'accréditation en appliquant les principes directeurs UNESCO/OCDE sur la qualité de l'enseignement supérieur transnational. Les initiatives régionales en matière de réforme seront

encouragées et le dialogue interrégional sur la politique de l'enseignement supérieur se poursuivra dans le cadre des mécanismes de suivi de la CMES et du Forum mondial sur les dimensions internationales de l'assurance qualité. L'UNESCO contribuera à l'élaboration d'instruments d'action et à la diffusion d'études analytiques, de bonnes pratiques d'enseignement supérieur et de notes d'orientation fondées sur les résultats de la recherche et reflétées dans les actes et travaux du Forum sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance, activité phare de l'UNESCO (voir encadré). L'aide aux étudiants pour le choix de leur programme d'étude et de recherche sera renforcée par la mise au point d'outils d'information sur les questions de qualité, les possibilités d'étude et de recherche et la validité des diplômes et des titres.

L'aide à la formulation de politiques en matière de réforme et d'innovation dans l'enseignement supérieur comme indiqué ci-dessus, sera renforcée par la recherche et la formation assistée par les TIC. Les chaires UNESCO prêteront leur concours à ces processus en encourageant le partage des connaissances et la mise en réseau des institutions dans les domaines de la recherche et de la formation interdisciplinaires. Une complémentarité sera encouragée entre les recherches effectuées par les centres d'excellence que sont les chaires UNESCO et les conclusions et débats du Forum sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance. En facilitant la mobilité des chercheurs et des experts, les chaires UNESCO et les centres d'excellence offrent une occasion importante, pour un pays, de remédier, même provisoirement, aux pertes de ressources humaines hautement qualifiées que constitue l'exode des compétences.

Par leur double mission d'enseignement et de recherche, les établissements d'enseignement supérieur sont les moteurs de l'innovation dans les sociétés du savoir et de l'utilisation des TIC dans l'éducation. Une action sera menée en faveur des trois principales initiatives et de la DESD, y compris par l'utilisation des TIC et des médias en coopération étroite avec le grand programme V. L'UNESCO aidera les États membres à planifier et élaborer des politiques nationales durables relatives à l'utilisation des TIC dans l'éducation, depuis l'éducation de base jusqu'à l'enseignement supérieur et au-delà, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. L'Organisation continuera de poursuivre ses objectifs stratégiques d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation en aidant les enseignants et les formateurs d'enseignants à améliorer leurs méthodes de travail grâce aux TIC. Aux niveaux international et régional, l'UNESCO favorisera la mise en réseau et le développement communautaire pour mettre en commun des ressources et des bonnes pratiques en vue d'utiliser les TIC dans l'éducation.



Activité phare : Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance

Le Forum sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance est une initiative intersectorielle qui met l'accent sur la recherche relative à l'enseignement supérieur et à la connaissance, en particulier dans les pays en développement. L'objectif global de cette initiative est d'élargir la compréhension des systèmes et des structures en faisant mieux connaître les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et en réaffirmant le rôle que joue la recherche, qu'il s'agisse de produire des connaissances ou de contribuer au développement. Ce forum constitue pour les chercheurs, les décideurs et les experts un cadre dans lequel ils entreprennent résolument d'étudier les liens entre les problèmes de la recherche et l'enseignement supérieur. Le forum est constitué de comités scientifiques qui se réunissent régulièrement pour déterminer les questions importantes à examiner, concevoir des sujets de recherche et formuler des stratégies de promotion de la recherche. Les résultats de ses travaux seront consignés dans des notes d'orientation et seront pris en compte dans les réformes de l'enseignement supérieur ; ils renforceront en outre les capacités de recherche des chaires UNESCO et des centres d'excellence.

Axe d'action 1. Proposer des pistes pour l'enseignement supérieur

01421

Activités	
● Budget ordinaire	865 900 \$
● Extrabudgétaire	3 228 000 \$
Total, activités :	4 093 900 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des États membres dans les domaines de l'accréditation et de l'assurance qualité, et mise en place de cadres pour l'assurance qualité.

Indicateurs de performance :

- conventions régionales sur la reconnaissance des titres qui ont été révisées :
 - Indicateur de référence : dans au moins 3 régions ;
- institutions chargées de l'assurance qualité et de la reconnaissance des titres qui ont été créées :
 - Indicateur de référence : dans au moins 10 pays pilotes ;
- modules de formation élaborés avec des partenaires.

- ◆ Développement de l'aide à la formulation de politiques et de l'échange d'informations sur la réforme des politiques et stratégies de l'enseignement supérieur, en particulier dans les pays en développement et les pays en situation de postconflit.

Indicateurs de performance :

- notes d'orientation rédigées et diffusées ;
- services consultatifs fournis aux États membres.

- ◆ Amélioration des possibilités d'accès aux programmes d'étude et de recherche de l'enseignement supérieur et amélioration de l'information des étudiants sur la disponibilité, la qualité et la validité des programmes.

Indicateurs de performance :

- portée de la diffusion d'Études à l'étranger ;
- consultation du site Web.

- ◆ Débat sur les politiques et pratiques propres à améliorer les processus de décision, y compris dans le cadre du Forum sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance.

Indicateurs de performance :

- rapports et publications produits et diffusés ;
- nombre de participants aux manifestations du Forum.

Axe d'action 2. Promouvoir la solidarité entre les universités au service du développement

01422

Activités	
● Budget ordinaire	577 200 \$
● Extrabudgétaire	290 000 \$
Total, activités :	867 200 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ La coopération interuniversitaire régionale reconnue comme un vecteur dynamique et effectif de développement, notamment en ce qui concerne le dialogue interculturel et entre les peuples.

Indicateurs de performance :

- accords de coopération interuniversitaire ;

- chaires et réseaux UNESCO régionaux évalués, renouvelés et créés dans les domaines prioritaires de l'Organisation ;
- partenariats développés.
- ◆ Renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en termes de formation et de recherche.
Indicateurs de performance :
 - accords de coopération interuniversitaire Nord-Sud et Sud-Sud ;
 - chaires et réseaux UNESCO Nord-Sud et Sud-Sud évalués, renouvelés et créés dans les domaines prioritaires de l'Organisation ;
 - évaluation de la contribution des chaires et réseaux UNESCO à l'enseignement et à la recherche.
- ◆ Renforcement des réseaux d'échanges et de coopération entre les universités et les autres partenaires de la société civile, et des échanges entre décideurs, chercheurs, enseignants et autres partenaires professionnels.
Indicateurs de performance :
 - organisation du Forum de l'UNESCO sur l'enseignement, la recherche et la connaissance ;
 - réseaux et échanges volontaires d'universitaires, professeurs et chercheurs ;
 - consultations de la page Web des réseaux UNITWIN.

Axe d'action 3. Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation

01423

Activités du budget ordinaire

326 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la qualité et de l'impact des processus d'enseignement et d'apprentissage grâce à l'utilisation des TIC.
Indicateurs de performance :
 - effets des programmes scolaires, des directives et des conseils pratiques sur l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'éducation ;
 - activités au sein des communautés d'utilisateurs, d'abonnés et de participants ;
 - intégration des éléments pertinents des TIC dans les politiques éducatives.
- ◆ Accès à des systèmes, ressources et services éducatifs de qualité facilité par le choix de solutions novatrices faisant appel aux TIC.
Indicateurs de performance :
 - amélioration de l'accès à un enseignement supérieur de qualité grâce aux TIC ;
 - élaboration de directives concernant l'utilisation de didacticiels d'enseignement à distance en ligne et de didacticiels libres ;
 - accès en temps réel aux derniers résultats de la recherche.
- ◆ Mise au point de modalités d'EPT et de formation pédagogique renforcées par le recours aux médias et aux TIC.
Indicateurs de performance :
 - nouvelles possibilités d'enseignement à distance offertes par les médias du service public ;
 - élaboration d'un modèle de coopération entre les médias publics et les institutions de formation pédagogique pour l'enseignement à distance.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

0151

Allocation financière

4 591 000 \$

01510

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice 2004-2005,

Reconnaissant l'importance du rôle que le BIE, institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, les méthodes, les politiques et les processus de développement curriculaire, joue dans la réalisation du grand programme I,

1. **Demande** au Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2006 et 2007 :
 - (a) de veiller à ce que les activités du BIE s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, plus particulièrement ceux qui s'intitulent l'éducation de base pour tous, VIH/sida et éducation, promouvoir une éducation de qualité et étendre et rénover l'enseignement secondaire général ;
 - (b) de consolider et de renforcer les trois programmes de base du BIE, à savoir :
 - (i) le renforcement des capacités d'élaboration des curriculums dans les États membres, un accent particulier étant mis sur les situations de conflit ou de postconflit, l'atténuation de la pauvreté et le dialogue interculturel ;
 - (ii) la gestion d'un observatoire des tendances dans le domaine des programmes scolaires et le développement de banques de ressources donnant accès à des informations à jour ainsi qu'à des exemples de bonnes pratiques éducatives et d'innovations pour le suivi de l'Éducation pour tous ;
 - (iii) la promotion et le renouvellement du dialogue international sur les politiques éducatives et l'amélioration des qualifications des personnes qui participent à la concertation sur l'éducation, particulièrement en Afrique ;
 - (c) de continuer à diffuser des informations et des analyses à jour et de qualité dans ses publications et sur son site Web ;
 - (d) de poursuivre ses activités transversales et de soutien du programme, à savoir :
 - (i) la coopération et l'assistance technique, à la demande des États membres, propres à renforcer les activités d'appui aux processus de développement curriculaire ;
 - (ii) la gestion d'un centre international d'échange d'information sur les curriculums ayant trait à l'éducation pour la lutte contre le VIH/sida ;
 - (iii) l'élaboration de curriculums et l'atténuation de la pauvreté, spécialement en Afrique subsaharienne ;
 - (e) de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse s'acquitter de sa mission ;
2. **Autorise** le Directeur général à apporter son appui aux activités du BIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de 4 591 000 dollars ;
3. **Exprime sa gratitude** aux autorités suisses, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités du BIE durant les exercices biennaux précédents et les invite à continuer de les soutenir ;
4. **Invite** les États membres, les organisations internationales et autres organismes :
 - (a) à tirer pleinement parti de la compétence que possède le BIE pour aider les États membres à accroître et à renforcer leur capacité de gestion du développement et de la réforme curriculaires ;
 - (b) à contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à une mise en œuvre efficace des activités du BIE au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2002-2007.

Axées sur les priorités du grand programme I, les activités de programme du BIE contribueront en particulier au suivi des acquis et des progrès de l'EPT (sous-programmes I.1.1, axe d'action 2 et I.1.2, axe d'action 1), à la concrétisation d'une éducation de base de qualité pour tous (sous-programmes I.2.1, axe d'action 1 et I.2.3, axes d'action 1 et 2), au renforcement d'une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble (sous-programme I.3.1, axes d'action 1 et 2), au soutien de l'expansion et de la rénovation de l'enseignement secondaire général (sous-programme I.4.1, axe d'action 1) et aux activités relatives au VIH/sida et l'éducation (sous-programme I.3.2, axes d'action 1 et 2).

Le BIE continuera de s'intéresser prioritairement aux activités de terrain, y compris les actions décentralisées de renforcement des capacités régionales et nationales visant à répondre aux besoins prioritaires des groupes d'exclus ou des régions géographiques en difficulté et il contribuera à la réalisation de l'objectif stratégique 3 de l'UNESCO et du sous-objectif stratégique concernant l'identification des nouvelles tendances du développement de l'éducation et la promotion de la concertation. Le BIE travaillera en étroite collaboration avec le réseau des unités hors Siège de l'UNESCO et avec le Siège, poursuivra la mise en œuvre des projets qu'il mène conjointement avec diverses entités de l'UNESCO et s'emploiera à en promouvoir de nouvelles.



Le BIE favorisera les recherches en partenariat et le dialogue dans le domaine des programmes scolaires portant plus spécialement sur l'éducation à la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles, les études sociales dans les sociétés divisées, la religion et l'éducation, la reconstruction sociale et civique dans les situations de postconflit et la contribution à l'atténuation de la pauvreté, en s'appuyant sur les réseaux qui ont été établis entre spécialistes de l'élaboration des curriculums et décideurs dans le cadre des projets existants.

Le BIE apportera la dernière main à la consolidation du Réseau mondial UNESCO des concepteurs de curriculum, déjà en activité, dont le principal canal d'échange d'informations, de partage des expériences et de travail en collaboration sera accessible sur le site Web du BIE, avec la liste de ses domaines de recherche.

Le BIE continuera à promouvoir la collecte de données et d'analyses approfondies sur la qualité de l'éducation, les contenus et structures éducatifs à l'appui de la stratégie internationale pour l'EPT en donnant accès à des informations pertinentes et à jour sur les programmes scolaires existants, les matériels éducatifs et les meilleures pratiques et il apportera sa contribution aux éditions annuelles du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*.

Le BIE continuera à renforcer le dialogue international sur les questions intéressant sa mission et les sujets proposés par les États membres et, conformément aux décisions de la Conférence générale et du Conseil exécutif de l'UNESCO, il commencera à préparer la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

Les partenariats avec l'ADEA, l'Institut de la Banque mondiale, l'Institut de la Banque ibéro-américaine, les donateurs bilatéraux, les universités de différents pays et d'autres institutions seront maintenus et amplifiés, le but étant de renforcer les capacités des équipes professionnelles des pays qui sortent d'un conflit et, d'une manière plus générale, de ceux qui s'attaquent au problème de la pauvreté.

Le BIE répondra aux demandes spécifiques des États membres, surtout celles concernant l'élimination de la pauvreté, la reconstruction, et l'innovation curriculaires, le dialogue et la compréhension entre les cultures et entre les religions et les besoins des sociétés touchées par des conflits. Le Bureau répondra par ailleurs aux demandes spécifiques d'assistance émanant de pays qui ont entrepris de moderniser leurs programmes scolaires afin d'apporter un meilleur soutien aux apprenants.

Le BIE contribuera activement à l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation, conjointement avec les bureaux régionaux de l'UNESCO et les unités de pays ainsi qu'avec d'autres partenaires et parties prenantes aux niveaux régional et national, en améliorant et actualisant son centre mondial d'échange d'informations sur les programmes éducatifs pour la lutte contre le VIH/sida par l'éducation et il collaborera au niveau régional et à celui des pays avec les responsables de l'élaboration des programmes d'étude et des matériels d'apprentissage et d'enseignement.

01511**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Renforcement des capacités des institutions s'occupant de l'élaboration et de la réforme des programmes d'étude, en particulier dans les pays en situation d'après conflit, les pays en transition et les PMA.

Indicateurs de performance :

- ressources pour la formation et « boîtes à outils » ;
- équipes nationales de base formées à l'élaboration et la réforme des curriculums ;
- réseau mondial opérationnel de spécialistes du développement curriculaire.

- ◆ Meilleure information sur les systèmes éducatifs, les curriculums existants et le développement curriculaire.

Indicateurs de performance :

- extension des banques de données du BIE ;
- amélioration du site Web du BIE ;
- études et analyses en vue de l'édition annuelle du Rapport mondial de suivi sur l'EPT ;
- publication de périodiques, de brochures et d'ouvrages sur l'élaboration et la refonte des programmes d'études.

- ◆ Amélioration de la concertation internationale sur les systèmes et les programmes éducatifs.

Indicateurs de performance :

- programmes de formation, ressources et « boîtes à outils » ;
- nombre de décideurs formés ;
- communauté de pratique fonctionnant effectivement ;
- état des préparatifs pour la 48^e session de la CIE.

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)

0152

Allocation financière	5 100 000 \$
-----------------------	--------------

01520

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE) pour l'exercice 2004-2005,

Reconnaissant l'importance du rôle que joue l'IIPE dans la réalisation du grand programme I,

1. **Prie** le Conseil d'administration de l'IIPE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2006-2007 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIPE s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation ;
 - (b) de renforcer les capacités des États membres en matière de planification stratégique, d'analyse des politiques, d'administration et de gestion des systèmes éducatifs, afin de les aider à s'acquitter des engagements en faveur de l'Éducation pour tous qu'ils ont pris à l'échelon international ;
 - (c) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation en matière de planification, de gestion, d'évaluation et de suivi de l'éducation, en collaboration avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO et le réseau d'unités hors Siège de l'UNESCO ;
 - (d) de faire effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification des politiques et de l'administration de l'éducation et sur la production, le partage et le transfert de ces connaissances ainsi que sur l'échange d'expériences et d'informations entre les États membres ;
 - (e) de faire exécuter des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
2. **Autorise** le Directeur général à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de 5 100 000 dollars ;
3. **Exprime sa gratitude** aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'Institut par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'au Gouvernement français qui fournit gracieusement à l'Institut ses locaux et en finance périodiquement l'entretien, et les invite à maintenir leur soutien en 2006-2007 et au cours des exercices suivants ;
4. **Demande instamment** aux États membres de verser, renouveler ou augmenter leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IIPE, conformément à l'article VIII de ses Statuts, de manière que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux que le Gouvernement français met à sa disposition, puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines relevant du grand programme I.

La contribution essentielle de l'IIPE au grand programme I consiste à renforcer la capacité des États membres à concevoir des politiques de l'éducation, établir des plans cohérents, les mettre en œuvre et en suivre l'application de manière à atteindre les objectifs de l'EPT et les Objectifs du Millénaire pour le développement pertinents. Cela implique d'assurer la formation de planificateurs et d'administrateurs nationaux de l'éducation, de leur apporter un appui, si possible, pour qu'ils puissent s'acquitter de leur tâche dans leur pays, de renforcer les établissements nationaux de recherche et de formation, de produire des connaissances nouvelles propres à orienter les politiques et la planification de l'éducation et de diffuser ces connaissances et techniques au moyen de publications, de forums de décideurs, de cours et de centres d'échange d'informations équipés d'outils informatiques de pointe.

L'IIPE participera à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes phares comme l'éducation pour les populations rurales, le réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence et l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation de l'ONUSIDA. Il assurera le secrétariat du Groupe international de travail sur l'éducation, groupe informel d'organismes et de fondations humanitaires, et il continuera d'accueillir l'ADEA dans ses locaux (sous-programme I.1.1, axe d'action 1). L'IIPE contribuera au suivi de l'EPT en qualité de membre actif du Comité éditorial du Rapport mondial de suivi et fournira des notes de synthèse pour le rapport. Il formera aussi des spécialistes nationaux aux techniques de suivi de l'EPT aux niveaux national et infra-national (sous-programme I.1.1, axe d'action 2).

L'IIPE redoublera d'efforts pour créer des équipes de fonctionnaires et de spécialistes de haut niveau maîtrisant les techniques de planification et de gestion de l'éducation au niveau national. À cette fin, il renforcera son programme de formation avancée dans ses locaux de Paris et de Buenos Aires ; il multipliera les cours intensifs en ligne et les cours ordinaires dans les États membres, en collaboration avec les bureaux hors Siège. Il soutiendra et renforcera les établissements nationaux existants qui forment à la planification et à l'administration de l'éducation et animera des réseaux d'institutions de ce type en Asie et en Afrique. Il diffusera les résultats de ses recherches dans des forums réunissant des décideurs de différents pays. Il établira également un portail exclusivement consacré à la planification de l'éducation (sous-programme I.1.2, axe d'action 1).

Pour dégager des approches et des connaissances nouvelles sur la manière de parvenir aux objectifs de l'EPT, l'Institut conduira des recherches et des études sur l'impact de la décentralisation, sur la gestion de l'éducation dans les situations d'urgence, sur l'amélioration de la transparence et de l'éthique de la gestion de l'éducation et mènera différents programmes pour élargir l'accès à l'éducation et réduire les inégalités dans ce domaine (sous-programme I.2.1, axe d'action 3). Il définira des politiques concernant le recrutement et la nomination des enseignants ainsi que la manière de les inciter à rester dans la profession (sous-programme I.2.3, axe d'action 2). L'Institut veillera à développer le centre d'échange d'informations sur l'incidence du VIH/sida sur l'éducation et la liaison de ce centre avec d'autres centres d'échange d'informations sur le même sujet. Il mettra au point des matériels pédagogiques sur les mesures à prendre pour atténuer les effets du VIH/sida (sous-programme I.3.2, axe d'action 2). Il continuera d'apporter son soutien au SACMEQ, réseau de recherche en Afrique orientale et australe qui se charge de mesurer les acquis de l'apprentissage (sous-programme I.3.1, axe d'action 3). Il fera également des études sur la réforme et l'expansion de l'enseignement secondaire (sous-programme I.4.1, axe d'action 1) et la réforme de la gouvernance de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (sous-programme I.4.1, axe d'action 2). L'Institut mettra aussi la dernière main à son programme de recherche sur l'accréditation et créera une base de connaissances sur ce sujet (sous-programme I.4.2, axe d'action 1).

L'IIPE travaillera avec des équipes nationales en étroite collaboration avec le Siège de l'UNESCO, ses bureaux hors Siège, d'autres instituts et les commissions nationales. Il donnera la priorité à l'Afrique, aux pays en situation d'urgence et d'après-conflit ainsi qu'aux pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT. Il continuera aussi à forger des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'ONUSIDA, la FAO, la Banque mondiale, l'OIT et le PAM ainsi qu'avec des organisations internationales non gouvernementales et des organismes d'aide bilatérale.

01521

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure communication des messages de base de l'EPT émis par l'UNESCO et visibilité accrue de l'EPT dans le monde.

Indicateur de performance :

- *activité du Groupe international de travail sur l'éducation (GIPE) :*

- *Indicateur de référence : une réunion.*

- ◆ Intérêt accru du Rapport mondial de suivi sur l'EPT en tant qu'outil décisionnel dans les pays et à l'échelle mondiale.

Indicateurs de performance :

- *articles et notes de synthèse ;*

- *cours sur le suivi de l'EPT aux niveaux national et infranational :*
 - *Indicateur de référence : deux cours par an.*
- ◆ **Renforcement des capacités des États membres dans le domaine de la planification stratégique, de l'analyse des politiques, de la gestion et de la mise en œuvre de l'EPT et promotion de plans de développement sectoriels de l'éducation et de la coordination par les États membres des partenaires pour le développement.**

Indicateurs de performance :

 - *personnels formés à la planification et à la gestion de l'éducation :*
 - *Indicateur de référence : formation de 100 personnes de haut rang ;*
 - *spécialistes de l'éducation formés dans différents domaines :*
 - *Indicateur de référence : formation de 800 spécialistes dans le cadre de cours nationaux, régionaux ou en ligne ;*
 - *nombre d'établissements de formation nationaux bénéficiant d'un soutien de l'IPE :*
 - *Indicateur de référence : trois établissements de formation ;*
 - *ateliers de formation intensive pour les coordonnateurs et coordonnateurs adjoints nationaux de la recherche du SACMEQ :*
 - *Indicateur de référence : deux ateliers de coordonnateurs de 14 pays.*
- ◆ **Amélioration de l'accès à l'information sur les bonnes pratiques, les politiques et les questions d'intérêt commun.**

Indicateurs de performance :

 - *forums de décideurs sur des questions essentielles :*
 - *Indicateur de référence : quatre forums ;*
 - *réseaux d'établissements de recherche et de formation :*
 - *Indicateur de référence : quatre réseaux ;*
 - *nouvelles bibliothèques de dépôt :*
 - *Indicateur de référence : 15 bibliothèques ;*
 - *portail sur la planification de l'éducation :*
 - *développement du site Web du SACMEQ et de fonctionnalités de téléchargement des archives de données du SACMEQ.*
- ◆ **Amélioration des connaissances et des capacités techniques des agents de l'État chargés de mettre en œuvre la réforme de l'éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire.**

Indicateur de performance :

 - *études sur les meilleurs programmes d'éducation formelle et non formelle :*
 - *Indicateur de référence : 2 études.*
- ◆ **Établissement d'une base de connaissances pour la formulation d'interventions efficaces et durables contre le VIH/sida dans le secteur de l'éducation.**

Indicateur de performance :

 - *centre d'échange d'informations de l'IPE sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation.*
- ◆ **Amélioration de l'information sur les réformes de l'enseignement secondaire.**

Indicateur de performance :

 - *études de cas sur les réformes de l'enseignement secondaire.*
- ◆ **Constitution d'une base de connaissances sur les bonnes pratiques utilisées dans les systèmes d'accréditation.**

Indicateur de performance :

 - *modules d'accréditation dans l'enseignement supérieur.*

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

0153

Allocation financière

1 900 000 \$

01530

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) pour l'exercice 2004-2005,

Reconnaissant que l'apprentissage tout au long de la vie est un principe directeur et organisateur pour la politique et la réforme de l'éducation dans les pays en développement et les pays industrialisés,

Réaffirmant l'importance stratégique de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes dans la réalisation des objectifs de l'EPT et de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA), des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et la mise en œuvre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) de l'UNESCO,

1. **Invite** le Conseil d'administration de l'IUE

- (a) à veiller à ce que les objectifs et les activités de l'Institut s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation et soient conformes à la politique de réforme et de décentralisation de l'Organisation ;
- (b) à assurer la contribution de l'Institut au grand programme I en développant plus avant sa fonction de centre de ressource et de service international de l'UNESCO pour l'alphabétisation, l'éducation non formelle, l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- (c) à considérer l'initiative LIFE comme prioritaire et à concevoir et mettre en œuvre des activités innovantes à l'appui de cette initiative ;
- (d) à créer les conditions et le cadre institutionnel viable propres à permettre à l'IUE de prêter ses services aux États membres en contribuant au renforcement des capacités, en conduisant une action ciblée et une recherche utile aux décideurs, en favorisant la concertation et les activités de sensibilisation et en améliorant la coopération interinstitutions et l'envergure de ses réseaux spécifiques et de ses contacts avec les acteurs et les institutions du monde entier ;
- (e) à développer encore l'approche stratégique de l'Institut de manière à ce qu'il contribue par ses activités à ce que soient atteints les buts des trois engagements internationaux voisins, à savoir la Déclaration et l'Agenda pour l'avenir de CONFINTEA V, le Cadre d'action de Dakar sur l'Éducation pour tous (EPT), et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en particulier :
 - (i) en renforçant les capacités nationales de conception et de mise en œuvre d'une offre novatrice et efficace de modalités d'alphabétisation et d'éducation des adultes, surtout en faveur des catégories défavorisées et des exclus ;
 - (ii) en encourageant la recherche dans certains domaines de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur des démarches novatrices et de nature à autonomiser les populations défavorisées et les groupes ayant des besoins particuliers ;
 - (iii) en rassemblant et en diffusant des informations sur les tendances et les innovations récentes en matière de politiques, de concepts et de pratiques dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie dans toutes les régions du monde ;
 - (iv) en lançant des études de cas sur la reconnaissance des acquis de l'expérience, partie intégrante de l'éducation pour tous, à partir de questionnaires adressés aux

- pays membres leur permettant d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins ; en constituant un réseau d'experts et de praticiens ; en organisant des échanges entre représentants de pays en développement et de pays développés sur les pratiques les plus innovantes dans une perspective d'enrichissement mutuel ;
- (v) en passant en revue, en analysant et en diffusant des politiques, mécanismes et pratiques pour la reconnaissance, la validation et la certification des formations antérieures et informelles ;
2. **Autorise** le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de 1 900 000 dollars dont un montant maximum de 900 000 dollars pour la restructuration de l'IUE et les indemnités dues à son personnel ;
 3. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement allemand, qui a fourni dans le passé et exprimé son intention de fournir pendant l'exercice 2006-2007 un important concours financier à l'IUE et met gracieusement des locaux à sa disposition, ainsi qu'aux États membres, aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale et aux fondations qui ont appuyé le programme de l'IUE dans une phase de transition au moyen de contributions volontaires, et les invite à continuer de le soutenir en 2006-2007 et au cours des exercices suivants ;
 4. **Demande instamment** aux États membres d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IUE afin qu'il puisse répondre aux objectifs prioritaires définis dans l'initiative LIFE et aux attentes exprimées par CONFINTEA V dans ses recommandations, et de mettre en œuvre les activités visant à atteindre les objectifs de l'EPT énoncés dans le Cadre d'action de Dakar et ceux de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, comme inscrit dans son plan stratégique à moyen terme (2002-2007).

L'IUE mène des activités de recherche, de renforcement des capacités, de concertation et de promotion qui sont à la fois orientées vers l'action concrète et utiles à la prise de décisions au plus haut niveau, ainsi que des activités de mise en réseau et de publication. L'Institut, qui vise à promouvoir des politiques et des pratiques de formation tout au long de la vie dans les États membres axées sur les savoirs fondamentaux, surtout l'alphabétisation, sur des modalités non formelles et nouvelles d'apprentissage à l'intention des publics marginalisés et défavorisés, répond aux préoccupations des États membres aussi bien industrialisés qu'en développement, en donnant la priorité à l'Afrique, aux PMA et aux pays de l'E-9. En ce qui concerne l'alphabétisation et l'éducation de base, l'offre sera proposée dans le cadre de l'initiative LIFE et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en insistant particulièrement sur les politiques novatrices et les modes d'action qui s'y rattachent, le soutien législatif et institutionnel, les éléments de base d'un environnement propice à l'apprentissage, le rôle des langues locales, et l'utilisation des médias et des technologies pour l'alphabétisation. Une assistance technique et des services adaptés au contexte seront fournis ; ils s'adresseront notamment aux pays en situation d'après-conflit et viseront à appuyer les réformes de l'éducation en cours dans certains pays. L'alphabétisation et l'éducation des adultes seront améliorées par la recherche et des activités de renforcement des capacités - formation de personnel, emploi des technologies, et diffusion de stratégies d'apprentissage adaptées aux demandes de groupes particuliers. Une partie de ces activités sera mise en œuvre dans la perspective de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) qui doit se tenir en 2009. L'IUE continuera d'apporter son soutien à la recherche, au renforcement des capacités, à la réforme des politiques et aux activités de sensibilisation dans ses domaines de compétence grâce à son centre de documentation, à ses publications (surtout la *Revue internationale de l'éducation*) et en alimentant ses réseaux tels qu'ALADIN, la Semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes et *Literacy Exchange*, sa plate-forme Internet pour des échanges entre les pays sur les questions d'alphabétisation.

L'IUE continuera de même ses travaux sur l'apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante et à la vie active en conseillant certaines démarches d'apprentissage et de formation dans des domaines comme le travail et l'économie populaire, la santé, l'environnement, dans le cadre surtout du programme VIH/sida et éducation. Pour donner suite à la résolution C/5 adoptée par la Conférence générale à sa 32^e session et afin de promouvoir et de renforcer les politiques en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, l'IUE recensera et fera connaître des exemples innovants de reconnaissance, de validation et de certification des apprentissages informels, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête internationale menée dans le cadre du 32 C/5.

L'IUE contribuera ainsi à la mise en œuvre des axes d'action 1 et 2 du sous-programme I.2.2, de l'axe d'action 2 du sous-programme I.1.1 et des axes d'action 1 et 2 du sous-programme I.1.2.

01531

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales dans le domaine de la formulation des politiques, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes d'alphabétisation, d'éducation non formelle, d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie dans les États membres.

Indicateur de performance :

- *demandes enregistrées et services fournis dans le domaine de la formulation des politiques, de la législation, de la réforme des programmes, de la formation de personnel s'occupant d'alphabétisation, d'éducation non formelle, d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie.*

- ◆ Identification, analyse et diffusion de démarches novatrices dans les domaines clés de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'éducation des adultes, en ciblant les groupes marginalisés.

Indicateur de performance :

- *cas novateurs et diversité des pays bénéficiaires.*

- ◆ Élaboration et institutionnalisation de politiques, de pratiques et de mécanismes de reconnaissance, validation et certification des apprentissages antérieurs et informels dans un certain nombre de pays.

Indicateur de performance :

- *mécanismes ou outils de reconnaissance, validation et certification des apprentissages antérieurs et par la pratique.*

- ◆ Amélioration et renforcement de la gestion des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle par l'information des décideurs et des principales parties prenantes et l'assistance technique.

Indicateur de performance :

- *formation, dans quelques pays, d'un noyau de spécialistes de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'éducation des adultes.*

- ◆ Amélioration des systèmes d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'éducation de base des adultes dans quelques pays.

Indicateur de performance :

- *mise en place de systèmes d'évaluation et de suivi automatiques et complets.*

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

0154

Allocation financière

1 100 000 \$

01540

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2004-2005,

Sachant que l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'éducation devrait aider à relever les défis de la société du savoir, contribuer à réduire la fracture numérique et les inégalités d'accès au savoir, et permettre d'offrir à tous une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,

1. **Demande instamment** au Conseil d'administration de l'ITIE de veiller à ce qu'en 2006-2007, en application de son mandat et sur la base de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007, l'Institut :

- (a) cherche à atteindre des objectifs et mène des activités qui s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation ;
- (b) contribue au renforcement des capacités nationales d'application des TIC aux systèmes éducatifs des États membres ;
- (c) conduise des recherches dans différents domaines de l'application des TIC à l'éducation en vue d'améliorer la qualité de l'éducation, de créer un environnement où l'information serve l'éducation et de promouvoir l'utilisation des TIC en éducation pour apprendre à vivre ensemble, et mette les résultats à la disposition de la communauté internationale de l'éducation ;
- (d) élabore des matériels et des modules de formation sur divers aspects des applications des TIC à l'éducation à différents niveaux, et mette en route des formations correspondantes en partenariat avec les ministères de l'éducation ainsi qu'avec les grands programmes I et V, les bureaux hors Siège et les instituts ;
- (e) renforce les activités d'échange d'information, améliore la mise en réseau des points nationaux de convergence chargés de la coopération avec l'ITIE et développe le portail de l'ITIE pour répondre aux besoins éducatifs et assurer le partage de l'information sur les meilleures pratiques et les usages novateurs des TIC en éducation ;
- (f) mette en œuvre des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;

2. **Autorise** le Directeur général à apporter son soutien à l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de 1 100 000 dollars ;

3. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement de la Fédération de Russie qui apporte son concours financier et met gracieusement des locaux à la disposition de l'Institut ;

4. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou d'augmenter leur soutien à l'ITIE pour lui permettre d'intensifier ses activités de programme au cours de l'exercice 2006-2007.

Conformément aux objectifs stratégiques de l'UNESCO en matière d'éducation et à la Stratégie à moyen terme de l'ITIE pour 2002-2007, l'Institut orientera ses activités de programme vers le renforcement des potentiels nationaux d'application des TIC au développement de l'éducation dans trois domaines reliés entre eux : la recherche, la formation et l'échange d'informations. L'ITIE élaborera et proposera aux États membres différents modes d'utilisation des TIC dans l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel ainsi que dans l'enseignement supérieur, en conjuguant ses efforts avec ceux déployés dans le cadre des grands programmes I et V. L'accent sera mis sur la recherche et la formation dans des domaines comme la création d'un environnement où l'information sert l'éducation (en ce qui

concerne notamment l'éducation à distance, les bibliothèques numériques, l'Internet et les multimédias en éducation), l'amélioration de la qualité de l'éducation par le recours aux TIC et la promotion de l'« apprendre à vivre ensemble » (sous-programme I.3.1, axes d'action 1, 3 et 4). L'ITIE répondra aux besoins des États membres ayant diversement accès aux TIC et élaborera et adaptera des matériels et des cours de formation afin d'accroître l'offre éducative et de lutter contre l'exclusion (sous-programme I.1.2, axes d'action 1 et 2). À la demande des États membres, l'ITIE organisera la formation des formateurs d'enseignants, du personnel de l'éducation, des chercheurs, et organisera des consultations des décideurs (sous-programme I.2.1, axes d'action 1, 2, 3 et 4). L'ITIE continuera à développer son portail pour faciliter l'échange d'informations, diffuser les pratiques innovantes et soutenir les applications des TIC à l'enseignement/apprentissage (sous-programme I.2.2, axes d'action 1 et 2).

01541

Résultats escomptés à la fin de l'exercice :

- ◆ Formulation de politiques nationales de l'éducation en liaison avec les stratégies concernant les applications des TIC.
Indicateurs de performance :
 - politiques nationales de l'éducation ayant des composantes de TIC ;
 - notes de synthèse et documents d'orientation.
- ◆ Renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'utilisation des TIC en éducation.
Indicateurs de performance :
 - formation de personnels clés de l'éducation ;
 - matériels de formation ;
 - méthodes d'enseignement/apprentissage fondées sur les TIC intégrées dans les programmes d'études nationaux.
- ◆ Élargissement de l'accès à l'information sur l'utilisation des TIC dans l'éducation.
Indicateurs de performance :
 - consultation du portail Web de l'ITIE ;
 - mise en réseau des points focaux nationaux, des spécialistes des TIC et des institutions compétentes ;
 - ateliers de recherche et activités de formation en ligne ;
 - matériels de formation et bases de données.

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

0155

Allocation financière	2 000 000 \$
-----------------------	--------------

01550

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2004-2005,

Tenant compte des besoins des pays en développement d'Afrique s'agissant de renforcer et d'améliorer leurs capacités de développement et de réforme de l'éducation pour atteindre les objectifs de l'EPT,

1. **Prie** le Conseil d'administration de l'IIRCA, conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2006-2007, de s'attacher à :
 - (a) veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIRCA s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation ;
 - (b) renforcer, en ce qui concerne la formation des enseignants, la capacité dont dispose l'Institut pour conduire conjointement avec le Secteur de l'éducation et le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDA) l'exécution, le suivi et l'évaluation de l'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne ;
 - (c) soutenir les efforts que déploie l'Institut pour renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration et de la conduite des politiques de l'éducation en Afrique ;
 - (d) gérer et développer l'application de bons programmes d'éducation à distance en recourant aux TIC de manière à résoudre le problème de la pénurie d'enseignants en Afrique ;
 - (e) rechercher des démarches innovantes pour résoudre les problèmes auxquels les enseignants africains sont confrontés, notamment le VIH/sida ;
 - (f) forger des partenariats et des réseaux efficaces avec les donateurs et les organismes d'aide bilatérale et multilatérale pour définir et appliquer des stratégies globales de développement de l'éducation en Afrique ;
2. **Invite** le Conseil d'administration à harmoniser les orientations et activités de l'IIRCA avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme relatif à l'éducation ;
3. **Autorise** le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 000 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. **Exprime sa gratitude** aux États membres et aux organisations qui ont soutenu la création de l'Institut et ses programmes ;
5. **Demande instamment** aux États membres de renouveler, en les accroissant, leurs contributions volontaires, afin que l'IIRCA puisse contribuer à l'amélioration des activités des établissements de formation des enseignants et autres institutions éducatives en Afrique.

L'IIRCA aidera à renforcer les capacités concernant la formation des enseignants, en s'adressant en priorité aux établissements de formation des enseignants, aux ministères de l'éducation et aux décideurs en Afrique pour qu'ils contribuent à une amélioration du système éducatif dans le domaine de la formation des maîtres. L'expérience a montré qu'en l'absence du soutien nécessaire à l'élaboration de politiques judicieuses de la part des pouvoirs publics et des instances dirigeantes de l'éducation, les interventions relatives à la formation des enseignants risquent d'avoir une durée de vie assez brève. L'IIRCA recherchera et élaborera des démarches novatrices pour renforcer les capacités, tant au plan individuel qu'au plan institutionnel. Il s'attachera ainsi en priorité à renforcer les capacités d'élaboration et de conduite des politiques de l'éducation et à piloter, conjointement avec le Secteur de l'éducation et le BREDA, la nouvelle initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (sous-programme I.2.3,

axe d'action 1). Afin de répondre à la demande urgente en Afrique d'enseignants en nombre suffisant pour pouvoir atteindre les objectifs de l'EPT, de nombreux pays recourent de plus en plus à l'enseignement à distance et aux TIC pour former les enseignants. L'IIRCA développera ses programmes de formation des enseignants par les TIC, programmes qui visent au développement quantitatif et qualitatif du corps enseignant en Afrique. En outre, il continuera à élaborer des matériels d'enseignement et d'apprentissage et d'autres approches pédagogiques pour relever les défis auxquels les enseignants africains sont confrontés, la question du VIH/sida et de l'éducation ou de l'éducation en zone rurale, par exemple (sous-programme I.2.3, axe d'action 2). Il développera aussi son rôle d'organisation pivot en intensifiant ses activités de mise en réseau d'institutions importantes en Afrique, en particulier les ministères de l'éducation, les établissements de formation des enseignants, et d'autres établissements d'éducation, et en nouant des partenariats avec l'Union africaine, le NEPAD et des organisations du système des Nations Unies. Il pourra ainsi mettre au point des programmes de recherche, de développement et de formation adaptés aux besoins des enseignants des États membres.

01551

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des institutions de formation des enseignants en Afrique.
 - Indicateurs de performance :*
 - programmes d'enseignement à distance :
 - Indicateur de référence : programmes mis en œuvre dans au moins 10 pays ;
 - formation aux méthodes d'élaboration de matériels pédagogiques ;
 - activités de réseau.
- ◆ Recherches sur la formation des enseignants en Afrique et activités de sensibilisation.
 - Indicateurs de performance :*
 - recherches sur la formation des enseignants en Afrique ;
 - activités de sensibilisation aux problèmes de formation des enseignants et innovations en matière de pédagogie et de matériels de formation :
 - Indicateur de référence : mise en œuvre dans au moins 10 pays ;
 - recherches et liaisons avec les établissements de formation des enseignants en Afrique.
- ◆ Regroupement d'informations sur la formation des enseignants et mise de ces informations à la disposition des établissements de formation des enseignants en Afrique.
 - Indicateurs de performance :*
 - réseau de prestataires africains de contenus pédagogiques ;
 - partenariats avec des centres de ressources au profit de la bibliothèque de l'IIRCA ;
 - matériels éducatifs sur le VIH/sida.

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

0156

Allocation financière	2 200 000 \$
-----------------------	--------------

01560

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2004-2005,

Convaincue du rôle important que l'Institut est appelé à jouer dans la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes,

1. **Invite** le Conseil d'administration de l'Institut à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'IESALC :
 - (a) veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IESALC s'accordent avec les objectifs stratégiques et les priorités du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation ;
 - (b) contribuer à la rénovation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant le suivi au niveau régional de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et en assistant les États membres dans la formulation de politiques concernant l'enseignement supérieur ;
 - (c) développer et renforcer la coopération interuniversitaire, notamment l'établissement de réseaux de coopération spécialisés axés sur la recherche, la planification, la gestion et l'évaluation relatives à l'enseignement supérieur ;
 - (d) servir de centre d'échange d'information et de référence appuyant les États membres et les institutions dans leurs efforts pour améliorer l'enseignement supérieur ;
2. **Invite également** le Conseil d'administration à harmoniser les orientations et activités de l'IESALC avec les objectifs et les stratégies pertinents du programme relatif à l'éducation ;
3. **Autorise** le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 200 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement vénézuélien qui met gracieusement des locaux à la disposition de l'IESALC ;
5. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2006-2007.

L'IESALC aidera les systèmes d'éducation, les gouvernements et les établissements d'enseignement supérieur à relever les défis du développement de l'enseignement supérieur dans la région en améliorant la qualité de celui-ci, sa pertinence, son équité et sa capacité à contribuer à un développement humain durable et à faire face aux problèmes posés par la mondialisation, les nouvelles technologies et la formation tout au long de la vie.

L'IESALC concentrera son activité sur la mise au point d'instruments de suivi, de gestion et d'évaluation permettant d'informer les États membres, les systèmes éducatifs et les établissements universitaires. Il s'attachera également à évaluer les grandes tendances et innovations dans l'enseignement supérieur grâce à un système d'information sur les systèmes d'enseignement supérieur et à des réseaux de recherche spécialisée et en rédigeant des études, des analyses et des recommandations sur différents aspects de l'enseignement supérieur aux niveaux national, sectoriel et régional. De plus, l'IESALC prêtera son assistance technique aux États membres et à leurs établissements d'enseignement supérieur, contribuant de la sorte aux processus d'intégration et à la conclusion d'accords régionaux. L'Institut favorisera la

coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur entre les gouvernements de la région, les organisations non gouvernementales régionales et infrarégionales, les associations nationales et les conseils des établissements d'enseignement supérieur. Il assurera également la participation des communautés universitaires à des projets de recherche et d'assistance technique.

01561**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Amélioration de la coopération régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Indicateur de performance :

- *accords de coopération avec les gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur, les institutions coopérantes et les ONG.*

- ◆ Large diffusion des informations et des résultats de la recherche sur l'enseignement supérieur dans la région.

Indicateurs de performance :

- *observatoire de l'enseignement supérieur ;*
- *publications, études, systèmes d'information ;*
- *institutions et individus collaborant.*

- ◆ Renforcement des capacités des États membres et des systèmes universitaires de la région dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Indicateurs de performance :

- *nouvelles politiques nationales en matière d'enseignement supérieur ;*
- *amélioration des processus nationaux d'évaluation et d'accréditation.*

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0160

Activités du budget ordinaire	1 050 000 \$
Décentralisation	79,3 %

01600

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir » ;
- (b) à évaluer et suivre la mise en œuvre des divers projets et à en mesurer l'impact ;
- (c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et de mieux tirer parti de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- (d) à allouer à cette fin un montant de 1 050 000 dollars pour les coûts de programme.

01601

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme I parce que leur thème principal et leur orientation se rapportent à l'éducation. Ces projets ont été conçus suivant une démarche intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, dans chaque cas, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront à nouveau prises pour l'administration de ces projets. On trouvera une liste de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux à la fin du Titre II.A (paragraphe 09001). Des efforts seront faits pour trouver des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs potentiels afin de maximiser l'impact de ces projets.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

01610

Activités du budget ordinaire	350 000 \$
Décentralisation	89,3 %

Améliorer, dans les États arabes, les compétences socioéconomiques des jeunes défavorisés

01611

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Améliorer les compétences socioéconomiques des jeunes marginalisés du Liban, d'Égypte, du Soudan, du Yémen et des Territoires autonomes palestiniens et faciliter leur emploi. L'accent sera mis sur la formation de formateurs à des questions telles que la vie en société, les droits de l'homme et les compétences commerciales, la formation directe de jeunes défavorisés leur permettant d'acquérir des

aptitudes sociales et de trouver un emploi, la mise en place de centres d'apprentissage communautaires polyvalents et l'instauration d'un programme de bourses d'études.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement des capacités des formateurs des organisations gouvernementales et des ONG (indicateur de référence : 30 à 40 dans chaque pays) ; rédaction et utilisation d'un manuel de formation aux compétences utiles dans la vie courante et aux qualifications économiques, renforcement des compétences économiques et sociales des jeunes défavorisés (indice de référence : 1 000 à 2 000 par pays) ; création de centres d'apprentissage communautaires polyvalents (indice de référence : 20 par pays).

Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud

01612

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet mettra l'accent sur l'apprentissage au sens large et l'acquisition de compétences utiles dans la vie courante par les jeunes femmes marginalisées, sur la base d'une vision partagée de l'autonomisation des filles et des femmes. En s'inspirant de l'expérience acquise lors d'interventions pilotes au Bangladesh, en Inde, au Pakistan et au Népal, les activités ci-après seront entreprises : (i) examiner, documenter et diffuser les contenus d'apprentissage, les matériels et les modules de formation élaborés dans chaque pays dans les domaines de l'alphabétisation, des compétences utiles dans la vie courante et de la microfinance, de la popularisation des sciences et des technologies appropriées y compris les TIC pour les adolescentes en milieu rural ; (ii) promouvoir une démarche multidisciplinaire pour l'autonomisation des adolescentes par l'intermédiaire de consultations interministérielles au niveau national ; (iii) assurer le caractère durable du processus d'autonomisation communautaire en formant les adolescents à gérer les centres communautaires et (iv) faire en sorte que les enseignements tirés de ces activités soient intégrés dans le débat international sur les politiques. Il s'agira notamment d'élaborer des directives concernant les programmes appropriés d'apprentissage et d'acquisition de compétences utiles dans la vie courante à l'intention des jeunes marginalisés, qui seront également intégrés dans l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Les bonnes pratiques, les ensembles de ressources et les modules de formation auront été examinés et documentés et un rapport final aura été diffusé ; les décideurs seront davantage conscients de la nécessité d'investir dans les adolescents non scolarisés comme stratégie visant à réduire la pauvreté ; une modalité de suivi et d'évaluation par les pairs sera à la disposition des autorités nationales et des partenaires du développement.

♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

01620

Activités du budget ordinaire	700 000 \$
Décentralisation	74,3 %

Base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance

01621

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Contribuer au développement et à la mise en place d'un enseignement supérieur de qualité grâce à l'apprentissage ouvert et à distance dans les pays en développement et les pays en transition. À partir des enseignements tirés dans trois sites régionaux d'information en Afrique, Asie et Pacifique, ainsi que dans les pays de la CEI et de la Baltique, les principaux objectifs seront (i) de renforcer les capacités de fournir un enseignement ouvert et à distance de qualité grâce à des outils et forums en ligne et hors connexion mis au point en 2001-2005 ; (ii) de promouvoir des normes pour le référencement croisé et le classement des ressources d'apprentissage ouvert et à distance aux fins de la coopération internationale et des activités de plaidoyer ; (iii) de poursuivre le développement du logiciel de système expert pour les décideurs en matière d'enseignement ouvert et à distance en fonction des domaines de priorité actuels ; (iv) d'étendre le projet à d'autres régions de l'UNESCO et (v) de renforcer encore les communautés de pratique interrégionales, régionales et sous-régionales en matière d'enseignement ouvert et à distance.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise en place de nouvelles ressources régionales d'information ; renforcement de l'outil de soutien à la prise de décisions et des ressources régionales d'information ; élaboration de normes pour l'enseignement ouvert et à distance ; mise en place de communautés de pratique internationales en matière d'enseignement ouvert et à distance de qualité dans l'enseignement supérieur.

Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique

01622

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet concerne l'application à long terme de la télédétection par satellite et des systèmes d'information géographique (SIG) pour l'évaluation et la conservation des ressources en eau et des écosystèmes en Afrique. En s'appuyant sur les travaux réalisés au cours des deux exercices biennaux précédents, l'accent sera mis sur le développement, le renforcement et le regroupement d'une masse critique de programmes dans les universités africaines et les chaires UNESCO pour la recherche et la formation. L'action visera à autonomiser les chaires UNESCO, l'UNITWIN et le réseau UNESCO-Afrique sur la télédétection appliquée à la gestion des écosystèmes et des ressources en eau, pour mieux servir le développement et diffuser les meilleures pratiques en matière d'utilisation rationnelle et de préservation des ressources en eau et des écosystèmes. Cela suppose de mettre en place toute une gamme de partenariats nationaux, régionaux et internationaux, y compris avec le NEPAD.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Les décideurs disposeront de travaux de recherche basés sur des informations obtenues grâce à la télédétection par satellite ; des programmes pédagogiques, des matériels d'apprentissage et des normes pédagogiques auront été élaborés dans les universités et centres de recherche africains ; des chaires UNESCO auront été créées en Afrique ; la stratégie du NEPAD sur l'application de la télédétection au développement durable aura été élaborée et adoptée par le Comité directeur du NEPAD et l'Union africaine ; des systèmes intégrés d'information sur l'environnement et d'alerte rapide auront été mis en place.

Les TIC au service de l’alphabétisation, en particulier dans les pays de l’E-9

01623

Activités du budget ordinaire	300 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Élaboration et utilisation de matériels d’alphabétisation basés sur les TIC pour la promotion de l’alphabétisation et du développement socioéconomique des populations analphabètes dans les pays de l’E-9 en Asie du Sud, en particulier les femmes et les jeunes, en étroite collaboration avec l’Initiative pour l’alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE). Les principaux objectifs sont les suivants : (i) définir les besoins et priorités socioéconomiques des pauvres qui ne savent ni lire ni écrire ; (ii) aider les groupes cibles à gagner leur vie et à améliorer leurs conditions de vie ; (iii) créer un environnement propice par la promotion d’une culture de la lecture et de l’apprentissage ; et (iv) développer des partenariats, y compris avec les médias et le secteur privé, pour promouvoir l’alphabétisation basée sur les TIC.

Résultats escomptés à la fin de l’exercice. Des matériels d’alphabétisation basés sur les TIC, tenant compte des besoins des deux sexes et des pauvres, seront élaborés, testés et largement utilisés ; des organisateurs de campagnes d’alphabétisation et des praticiens de terrain auront été formés ; du matériel de postalphabétisation aura été produit ; les innovations et les bonnes pratiques auront été identifiées et diffusées ; la prise de conscience de la situation et des capacités des pauvres qui ne savent ni lire ni écrire sera plus grande ; la participation des organisations de la société civile, des médias et du secteur privé sera plus importante.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

01701

L'UNESCO continuera de renforcer ses stratégies de coopération avec les sources de financement, sur la base des suggestions et recommandations des États membres, en particulier des pays nordiques. La nécessité d'aligner davantage les activités extrabudgétaires sur les objectifs et priorités du Programme ordinaire est clairement reconnue, de même que celle d'une importante amélioration qualitative du suivi et de l'évaluation des activités opérationnelles. L'intégration et la complémentarité des activités extrabudgétaires et des activités du Programme ordinaire seront améliorées par le suivi et l'évaluation des projets relatifs à l'EPT ainsi que grâce au renforcement des capacités des cadres du Secteur de l'éducation.

01702

Plusieurs grands donateurs appuient cette nouvelle politique qui suit une approche programmatique et recherche une plus grande cohérence des activités. Ils sont convenus d'accorder à l'UNESCO davantage de latitude dans le choix des thèmes et des pays susceptibles de bénéficier d'un soutien au titre des fonds extrabudgétaires. Ainsi, l'UNESCO pourra faire en sorte que les activités soient fonction de la demande des pays bénéficiaires et que les financements extrabudgétaires soient consentis conformément aux priorités du Programme ordinaire. Cet alignement garantira que les fonds extrabudgétaires jouent un rôle stratégique et axé sur les résultats dans l'activité de l'Organisation. Celle-ci dispose ainsi d'un outil efficace pour une approche sectorielle dans les États membres.

01703

L'orientation principale du programme Éducation de l'UNESCO demeure le suivi des objectifs de l'EPT de Dakar, en particulier le renforcement de son rôle de coordination de l'EPT au plan mondial et l'appui aux efforts nationaux visant à faire de l'éducation de base de qualité pour tous une réalité. Cela vaut également pour la mobilisation des fonds extrabudgétaires. Par conséquent, l'UNESCO concentrera les ressources du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires sur les trois nouvelles initiatives stratégiques en matière d'EPT (LIFE, Formation des enseignants en Afrique subsaharienne et VIH/sida et éducation). De plus, l'UNESCO, en tant qu'organisme de coordination de l'EPT, aura pour tâche essentielle de veiller à ce que ses projets et programmes soient bien coordonnés aux niveaux national et régional ainsi qu'avec les initiatives internationales telles que l'« Initiative accélérée » pour l'EPT ou l'initiative accélérée de l'UNICEF en faveur des filles et tiennent dûment compte des OMD et des objectifs de l'EPT. Les bureaux hors Siège joueront un rôle décisif à cet égard en tant que principaux acteurs pour ce qui est de l'aide au développement au niveau des pays et du conseil en amont en matière de politiques.

01704

L'UNESCO s'efforcera de développer de nouveaux partenariats avec le secteur privé, sur la base de l'expérience acquise avec les partenariats et alliances établis dans le cadre de réseaux internationaux. Des stratégies plus claires visant à faire du secteur privé un partenaire plus actif dans certaines activités prioritaires du programme seront élaborées, de façon qu'il ne soit pas seulement une source de financement, mais exerce la responsabilité sociale qui est la sienne.

01705

Les activités de coopération pour le développement (CPD) seront poursuivies. La formation du personnel à l'identification, la formulation, la gestion et l'évaluation des projets est une priorité, et sera mise en relief dans le cadre de l'approche fondée sur le programme de l'EPT. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des Bilans communs de pays (CCA), et conformément au Consensus de Monterrey, l'UNESCO contribuera activement, avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le développement, à répondre aux besoins nationaux de développement en mettant au point des programmes coordonnés - voire conjoints - d'investissement par programme et/ou secteur. Les instituts pour l'éducation de l'UNESCO négocieront directement avec les États membres et les autres sources de financement extrabudgétaires concernées l'obtention de contributions volontaires et d'une aide liée aux projets pour la mise en œuvre de leurs programmes et budgets.

01706

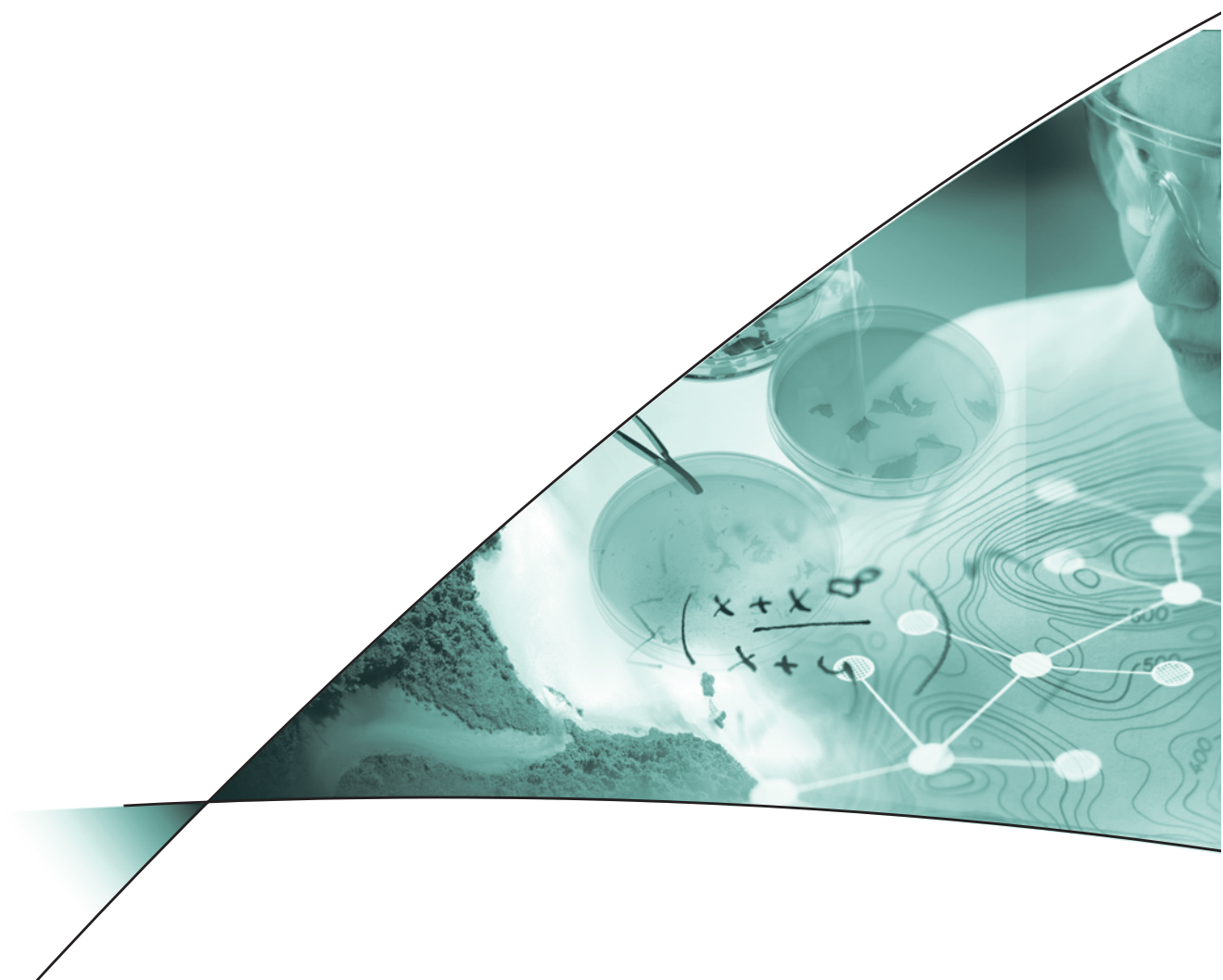
D'une manière générale, l'objectif premier des activités de l'Organisation sera la cohérence : entre budget ordinaire et sources extrabudgétaires, entre divisions du Secteur de l'éducation, bureaux hors Siège et instituts, et entre l'UNESCO et ses partenaires.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles



GRAND PROGRAMME II

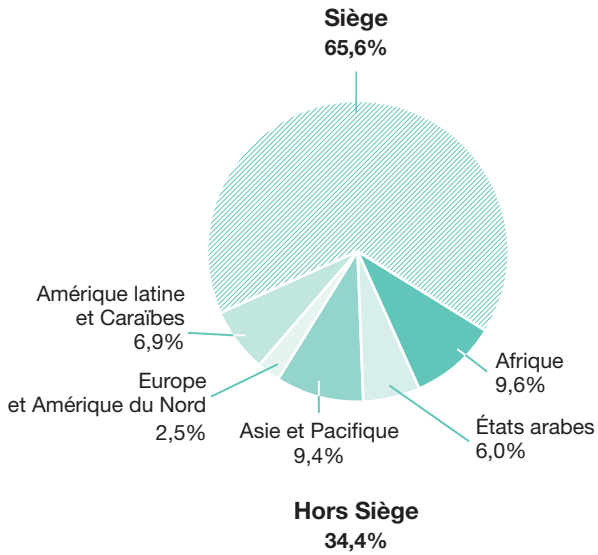
Sciences exactes et naturelles

02001 Ventilation du budget par sous-programme et institut

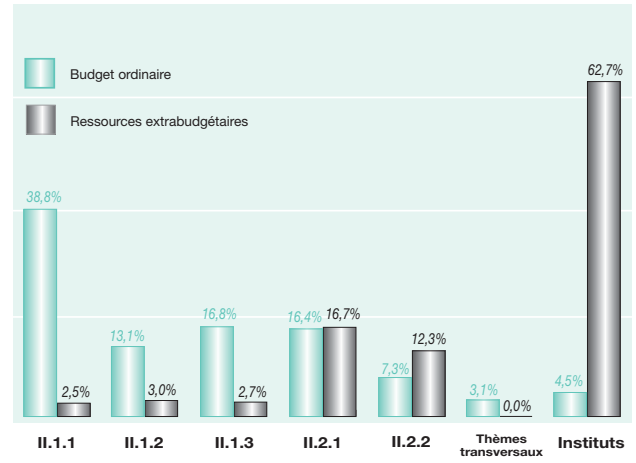
Budget ordinaire							
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme	Total des crédits 2006-2007	Ressources extra-budgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources	
	\$		\$	\$	\$		
Personnel	32 992 500			32 992 500	980 000	33 972 500	
Programme II.1	Sciences, environnement et développement durable						
Sous-programme II.1.1		Gestion de l'eau – Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	8 800 200	126 200	8 926 400	4 749 200	13 675 600
Sous-programme II.1.2		Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable	2 969 600	42 600	3 012 200	5 548 700	8 560 900
Sous-programme II.1.3		Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	3 821 600	54 800	3 876 400	5 028 200	8 904 600
Total, Programme II.1	–	15 591 400	223 600	15 815 000	15 326 100	31 141 100	
Programme II.2	Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable						
Sous-programme II.2.1		Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergie renouvelable et atténuation des effets des catastrophes	3 731 600	53 500	3 785 100	31 376 000	35 161 100
Sous-programme II.2.2		Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	1 663 100	23 800	1 686 900	23 139 000	24 825 900
Total, Programme II.2	–	5 394 700	77 300	5 472 000	54 515 000	59 987 000	
Instituts de l'UNESCO pour les sciences							
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (IHE)	–	–	–	–	62 880 000	62 880 000	
Centre international de physique théorique (CIPT)	–	1 015 000	–	1 015 000	54 656 000	55 671 000	
Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences	–	1 015 000	–	1 015 000	117 536 000	118 551 000	
Projets relatifs aux thèmes transversaux							
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	–	350 000	–	350 000	–	350 000	
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	–	350 000	–	350 000	–	350 000	
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	700 000	–	700 000	–	700 000	
33 C/5 - Total, Grand programme II	32 992 500	22 701 100	300 900	55 994 500	188 357 100	244 351 600	

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS ET COÛTS INDIRECTS – SIÈGE ET HORS SIÈGE
(y compris CIPT ET IHE)



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Sciences exactes et naturelles

02002

Priorités du programme pour 2006-2007

Priorité principale :

- L'eau et les écosystèmes associés

Autres priorités :

- Les océans
- Le renforcement des capacités dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, la formulation de politiques scientifiques et la promotion d'une culture de la maintenance
- La promotion de l'application de la science, des techniques de l'ingénieur et des technologies appropriées au développement durable, à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles, à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets ainsi qu'aux sources d'énergie renouvelables

Objectifs et engagements internationaux

- *Déclaration du Millénaire* et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier les objectifs 1, 6 et 7 (cibles 9 + 10)
- *Déclaration et Agenda pour la science Cadre d'action* adopté à la Conférence mondiale sur la science (1999)
- *Plan de mise en œuvre de Johannesburg* adopté au Sommet mondial pour le développement durable (2002)
- Programme d'application international concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)
- Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- *Déclaration de Maurice et Stratégie pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement* (2005)
- *Déclaration de Hyogo et Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : Développer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes* (Kobe, 2005)

02003

Le grand programme II s'efforcera d'atteindre les objectifs stratégiques 4 à 6 énoncés dans le 31 C/4, à savoir améliorer la sécurité humaine, renforcer encore les capacités et promouvoir des normes éthiques dans le domaine scientifique. Les activités seront concentrées sur le renforcement des capacités par la création de réseaux pour les responsables des politiques scientifiques et les jeunes ; l'amélioration de la recherche-développement dans le domaine de l'environnement, y compris les petites îles et les zones côtières ; et l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. On redoublera d'efforts pour améliorer l'accès des scientifiques des pays en développement et des pays en transition aux résultats de la recherche scientifique. La perspective de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes sera intégrée dans tous les domaines de la science, de la technologie, de l'environnement et dans la gestion durable des ressources.

Une attention particulière sera portée aux femmes à la fois par une augmentation du nombre de jeunes femmes poursuivant des études et une carrière scientifique et par une amélioration de la participation des femmes à la formulation des politiques scientifiques et à la prise des décisions en la matière. Une action intersectorielle commune sera entreprise avec le grand programme III en ce qui concerne les principes et les normes éthiques pour la recherche scientifique et ses applications. Le grand programme II étudiera également les réponses scientifiques à apporter dans les situations d'après-catastrophe, d'après-conflit et de post-urgence, en particulier à la suite de la tragédie provoquée par le tremblement de terre et le tsunami dans l'océan Indien.

02004

Objectifs stratégiques pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé)

- Objectif stratégique 4 : Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales
- Objectif stratégique 5 : Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social
- Objectif stratégique 6 : Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir

02005 Le rôle capital de la science, y compris les mathématiques, les sciences de l'ingénieur et la technologie, comme fondement du développement durable et de la lutte contre la pauvreté (OMD 1) a été reconnu au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD, Johannesburg, 2002). Le grand programme II contribuera donc de façon décisive à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DESD) pour laquelle l'UNESCO est l'organisation chef de file. La nécessité de fournir une assistance pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement tout en encourageant la diffusion des dernières connaissances scientifiques et leur mise en pratique dans les politiques et les applications sociales continuera de retenir l'attention. La Recommandation 9 du Projet Objectifs du Millénaire invite les donateurs à « ... augmenter leur aide à la recherche scientifique mondiale dans les domaines qui touchent plus particulièrement les pauvres comme la santé, l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, l'énergie et le climat ». À cet égard, il incombe tout particulièrement à l'UNESCO de fournir une assistance pour atteindre l'OMD 7, à savoir assurer un environnement durable, et en particulier réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable, et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales. Surtout, des efforts considérables seront fournis pour aider les pauvres à bénéficier de l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et de l'utilisation de ces ressources, et à acquérir les capacités scientifiques et technologiques requises.

02006 « L'eau et les écosystèmes associés » demeurera la priorité principale du grand programme II, l'accent étant mis sur la gestion de l'eau, ce qui correspond tout à fait au plan de mise en œuvre adopté lors du SMDD. **Cette priorité principale a**

été renforcée et bénéficiera de 49 % des ressources allouées aux activités du grand programme II (hors thèmes transversaux), contre 45 % dans le 32 C/5 approuvé et ajusté. Une importance accrue sera accordée à l'éducation pour la gestion de l'eau, champ d'action privilégié de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1), à Delft, qui soutient les activités intersectorielles menées par l'UNESCO dans le cadre de la DESD. La promotion de décisions rationnelles concernant l'utilisation durable de l'eau douce sera un autre objectif principal de l'action à mener. L'UNESCO continuera d'accueillir dans ses locaux le secrétariat du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), lequel élaborera le deuxième Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau. L'approche écohydrologique sera renforcée et des activités seront réalisées dans le domaine des eaux souterraines et des aquifères partagés à l'aide notamment de données obtenues par télédétection à partir de satellites d'observation de la Terre.

02007 Le grand programme II prévoit également une série d'activités interdisciplinaires en association avec d'autres grands programmes. Ces activités porteront sur l'enseignement des sciences, l'éducation à la prévention du VIH/sida, le lien entre biodiversité et diversité culturelle, la science et les TIC, la DESD et les efforts tendant à réduire la vulnérabilité des pays exposés aux catastrophes naturelles, dans le prolongement de la Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue au début de 2005. Les liens entre les six programmes scientifiques intergouvernementaux - PICG, PHI, COI, MAB, PISF et MOST - seront resserrés, en particulier dans le cadre de projets pilotes entrepris conjointement sur le terrain.

02008 Un appui sera fourni au NEPAD, en particulier dans le cadre du volet science et technologie du NEPAD pour lequel l'UNESCO a été désignée chef de file, et du volet environnement du Plan d'action du NEPAD qui inclut les énergies renouvelables. Autres activités spécifiques en faveur de l'Afrique : le projet Gestion et développement intégrés durables des zones arides et semi-arides de l'Afrique australe (SIMDAS) auquel participent 14 pays de la SADC et qui porte sur les interactions relatives à l'eau, la protection et la gestion des écosystèmes, les ressources énergétiques et les questions sanitaires, et l'École régionale supérieure d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT).

02009 Le risque de catastrophe prend un caractère de plus en plus mondial étant donné que les facteurs de risque présents dans une région peuvent avoir des effets directs sur les risques menaçant une autre région. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de Kobe a déclaré que le risque de catastrophe était une question qui intéressait tous les aspects du développement durable et qu'il s'agissait donc d'un élément important à prendre en compte si l'on voulait parvenir aux objectifs convenus par la communauté internationale, notamment ceux inscrits dans la Déclaration du Millénaire. L'UNESCO intensifiera ses efforts pour prêter son concours dans les situations d'après-catastrophe et promouvoir une culture de la préparation aux catastrophes. Elle maintiendra notamment son engagement en faveur des pays frappés par le tremblement de terre et le tsunami de l'océan Indien : (a) en renforçant les capacités et en assurant une préparation à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et à la réhabilitation des écosystèmes côtiers touchés par le tsunami ; et (b) en agissant par l'intermédiaire de sa Commission océanographique intergouvernementale à qui a été confiée la tâche de coordonner la mise en place

d'un système d'alerte aux tsunamis pour l'océan Indien et d'autres régions, inspiré du système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique qui a déjà fait ses preuves.

02010 Le renforcement des capacités est une activité majeure de l'UNESCO et chaque sous-programme du grand programme II y apportera sa contribution comme en témoigne l'importance accordée au Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), particulièrement novateur, dont l'objet est de renforcer les capacités nationales en matière de sciences fondamentales et d'enseignement des sciences. Le PISF encouragera des activités propres à chaque région en s'appuyant sur des réseaux de centres d'excellence nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine des sciences fondamentales.

02011 Le plan d'action du grand programme II vise à mettre en œuvre :

- (i) les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants, du programme de chaque institut scientifique de l'UNESCO et des projets relatifs aux thèmes transversaux rattachés à ce grand programme (à savoir aux paragraphes 02110, 02120, 02130, 02210, 02220, 02310, 02320 et 02400) ;
- (ii) les résolutions relatives aux points cités ci-dessous, dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 33^e session de la Conférence générale :

- 2 Examen d'ensemble des grands programmes II et III
- 24 Proclamation de 2008 année internationale de la planète Terre
- 25 Proclamation de 2009 année internationale de l'astronomie
- 26 Stratégie de mise en place d'un système global d'alerte aux tsunamis
- 27 Création d'un centre régional pour l'enseignement et la formation en biotechnologie, en Inde, sous l'égide de l'UNESCO
- 28 Création, sous l'égide de l'UNESCO, du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM) à Tsukuba (Japon)
- 29 Création du centre régional de l'eau pour les zones arides et semi-arides de l'Amérique latine et des Caraïbes (CAZALAC) sous l'égide de l'UNESCO, à La Serena (Chili)
- 30 Création du centre régional européen d'écologie à Lodz (Pologne) sous l'égide de l'UNESCO
- 31 Création du centre international PHI-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau à l'Université de Dundee, Écosse (Royaume-Uni) sous l'égide de l'UNESCO
- 32 Octroi du statut d'institut régional placé sous l'égide de l'UNESCO à l'Institut de mathématiques pures et appliquées (IMPA) au Brésil
- 33 Proposition concernant la création, sous l'égide de l'UNESCO, d'un centre régional sur la gestion des eaux urbaines pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Cali (Colombie)
- 34 Proposition concernant la création d'un centre international d'excellence au Venezuela sous l'égide de l'UNESCO

Le plan d'action tient compte également des recommandations de la Conférence générale concernant d'autres projets de résolution (DR) qui n'ont pas été retenus pour figurer dans les Actes de la Conférence générale.

Programme II.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 93-113

Sciences, environnement et développement durable

02101

Activités	
• Budget ordinaire	15 591 400 \$
Décentralisation	30,6 %
• Extrabudgétaire	15 326 100 \$
Total, activités :	30 917 500 \$

Le programme II.1 favorisera une meilleure compréhension des systèmes naturels et sociaux et donnera à la sécurité humaine et environnementale une base scientifique, ce qui correspond notamment à l'OMD 7. Les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO (PICG, PHI, COI, MAB, PISF et MOST) constituent un instrument privilégié pour traiter de ces problèmes dans une perspective interdisciplinaire par le biais de la recherche, de la formation, de l'éducation, de l'aide à la formulation de politiques et de l'information.

II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

0211

Activités	
• Budget ordinaire	8 800 200 \$
Décentralisation	39,5 %
• Extrabudgétaire	4 749 200 \$
Total, activités :	13 549 400 \$

02110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) d'assurer la réalisation des objectifs biennaux fixés pour la priorité principale *l'eau et les écosystèmes associés* en mettant en œuvre la sixième phase du Programme hydrologique international (PHI) et d'élaborer le plan correspondant à la septième phase du PHI (2008-2013) ;
 - (ii) de rechercher les moyens de réduire au minimum les risques qui pèsent sur les systèmes hydriques vulnérables, y compris dans les situations d'urgence telles que les inondations et leurs conséquences, et de mettre au point des méthodes intégrées de gestion de la terre et des eaux superficielles et souterraines, fondées sur le concept de bassin versant ou hydrographique ;
 - (iii) de permettre de mieux comprendre les processus physiques et géobiochimiques qui influent sur les systèmes hydriques, en mettant l'accent sur l'écohydrologie, les phénomènes hydrologiques extrêmes et les processus de transport des sédiments, et d'améliorer les techniques, les indicateurs et les bases de données aux fins d'évaluation des ressources en eau à différentes échelles ;
 - (iv) de formuler à l'usage des décideurs des recommandations en vue d'une gestion des ressources en eau visant à satisfaire les besoins humains, l'accent étant mis sur les milieux arides et semi-arides et sur les environnements urbains, et d'assumer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), initiative à l'échelle du système des Nations Unies, et la préparation du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ;
 - (v) d'œuvrer à améliorer la connaissance des causes des conflits et des risques liés à l'eau, et de mettre au point des démarches en coopération et des outils en vue de contribuer à les prévenir ou à les réduire par des méthodes de gestion des ressources en eau ;
 - (vi) de développer la recherche liée à l'eau et le renforcement des capacités, en coopération étroite avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et avec la participation des centres régionaux et internationaux de l'eau sous l'égide de l'UNESCO ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 8 800 200 dollars pour les coûts de programme et de 126 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO continuera à articuler ses activités dans le domaine de l'eau douce autour de trois grands axes. Le premier est le Programme hydrologique international (PHI) qui concentre ses travaux sur la gestion des interactions liées à l'eau, y compris l'effet du changement planétaire sur le cycle de l'eau. La septième phase du PHI (2008-2013) sera mise au point. Les comités nationaux constituent la clé de voûte de la mise en œuvre du PHI car ils conseillent les gouvernements sur les questions concernant les grandes orientations et la gestion. La coopération sur différents aspects thématiques de l'eau douce intéressant le PHI sera encouragée dans le cadre d'un réseau de 12 centres régionaux ou internationaux. Le deuxième axe est l'éducation à la gestion de l'eau, assurée principalement par l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau qui fonctionne exclusivement à l'aide de ressources extrabudgétaires. L'Institut faisant partie des plus grands établissements d'enseignement supérieur du monde pour ce qui est de l'éducation relative à l'eau, il assurera le développement de l'éducation et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Certaines fonctions d'éducation et de renforcement des capacités continueront d'être assumées par le PHI. D'étroites relations, essentielles pour l'ensemble du sous-programme, seront établies entre le PHI et l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Le troisième axe est le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), initiative à l'échelle du système des Nations Unies, à laquelle participent 24 organismes et programmes des Nations Unies, pour laquelle l'UNESCO assure le secrétariat, et qui produit le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR).

On évaluera et on analysera les effets du changement planétaire sur le cycle de l'eau, spécialement du point de vue des questions de gouvernance. Des données globales sur les ressources en eaux souterraines

seront recueillies, compilées et mises à la disposition de la communauté scientifique internationale et des gestionnaires. L'initiative FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) qui a pour objet de mieux faire connaître la diversité et les similitudes hydrologiques de différentes régions, ainsi que l'initiative HELP (L'hydrologie au service de l'environnement de la vie et de la formulation des politiques) qui traite des problèmes d'orientation et de gestion les plus délicats au niveau des bassins seront poursuivies (**Axe d'action 1**).

Une priorité élevée sera accordée à la nécessité de gérer l'eau comme une ressource insuffisante par rapport aux besoins humains, notamment dans les pays en développement. Des réseaux régionaux seront créés afin d'améliorer les capacités nationales et régionales de gestion des ressources en eau, en particulier dans les milieux arides et semi-arides et dans les zones urbaines. On améliorera la gestion intégrée des ressources en eaux souterraines, dont les aspects politiques, juridiques et institutionnels feront l'objet de nouvelles recherches (**Axe d'action 2**).

Le PHI élaborera des approches intégrées pour atténuer les risques liés à l'eau, eu égard en particulier à la gestion des inondations et des crues aux niveaux local, national et international. En collaboration avec l'UNESCO-IHE, le WWAP, le MAB et MOST, l'IFI (Initiative internationale sur les crues et les inondations), qui inclut le programme FIRM (Gestion intégrée du risque de crues et d'inondations), sera mise en œuvre avec le soutien du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (Tsukuba, Japon). Cette activité permettra d'acquérir une meilleure compréhension des aspects scientifiques et sociaux des crues et inondations et d'améliorer la préparation aux catastrophes, y compris en mettant en place des procédures d'évacuation et de gestion des situations d'urgence qui tiennent compte des sexes-pécificités.



Comme contribution à la promotion du dialogue entre les peuples, on poursuivra les travaux sur la résolution des conflits liés à l'eau, dans le cadre du projet PC-CP (« Des conflits potentiels à un potentiel de coopération : l'eau au service de la paix ») afin d'impartir aux décideurs et autres parties prenantes les connaissances et outils nécessaires pour gérer les ressources en eau partagées. Des travaux seront également menés sur les ressources en eaux souterraines partagées dans le cadre du projet sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (**Axe d'action 3**).

En coopération avec le MAB, le PHI s'efforcera d'améliorer la gestion des interactions terre-eau-habitat en adoptant une approche écosystémique. Des principes écohydrologiques seront introduits dans la gestion intégrée des ressources en eau, et des centres régionaux d'écohydrologie seront créés. De plus, l'Initiative internationale relative à la sédimentation permettra de mieux connaître les processus de transport des sédiments et conduira à une meilleure protection des environnements terre-eau. L'étude et la surveillance des effets du changement planétaire sur les montagnes se poursuivront. Les capacités de gérer les écosystèmes hydriques ayant des ressources en eau rares ou abondantes seront renforcées, en particulier dans les zones côtières et les petites îles (**Axe d'action 4**).

L'UNESCO continuera à jouer un rôle actif au sein du Groupe Eau des Nations Unies, mécanisme interorganisations pour l'eau douce, qui fait rapport au Conseil des chefs de secrétariat (CCS). Une des principales responsabilités du Groupe Eau des Nations Unies est la planification et la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » qui s'est ouverte en 2005. De même, l'UNESCO participera activement au quatrième Forum mondial de l'eau qui doit se tenir à Mexico, en mars 2006.

Axe d'action 1. Évaluer et gérer les effets du changement planétaire sur le cycle de l'eau

02111

Activités	
● Budget ordinaire	1 726 200 \$
● Extrabudgétaire	4 126 200 \$
Total, activités :	5 852 400 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Décideurs, professionnels et parties prenantes mieux informés de l'état des ressources mondiales en eau douce et des questions cruciales de gouvernance.

Indicateurs de performance :

- cours régionaux de formation aux méthodes d'application des isotopes à l'hydrologie organisés pour les comités nationaux du PHI en collaboration avec l'AIEA :
 - Indicateur de référence : au moins deux ;
- études de cas sur les bassins endoréiques en Amérique latine :
 - Indicateur de référence : au moins deux ;
- mise au point et diffusion de principes directeurs sur la gestion des systèmes aquifères fossiles ;
- bases de données et information hydrologique dans le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ;
- publication et diffusion de la deuxième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR-2) ;
- préparation de la troisième édition du WWDR ;
 - Indicateur de référence : planification et financement.

- ◆ Meilleure compréhension scientifique des processus et de la viabilité hydrologiques dans plusieurs réseaux de bassins sous-régionaux.

Indicateurs de performance :

- couverture mondiale par le réseau FRIEND ;
- outils d'analyse et bases de données dans le rapport sur FRIEND 2003-2006 ;
- nouveaux réseaux transdisciplinaires dans le cadre de FRIEND :
 - Indicateur de référence : deux.

- ◆ Renforcement de l'hydrologie expérimentale et de la recherche en matière de politique scientifique appliquées à la gestion des bassins.

Indicateurs de performance :

- intégration de nouveaux bassins dans le Programme HELP :
 - Indicateur de référence : au moins 10 (base : 67) ;
- regroupement ou jumelage de bassins HELP :
 - Indicateur de référence : au moins 8 d'ici à 2007 (base : trois) ;
- participation au réseau de bassins HELP de responsables de la gestion des ressources en eau, de la politique relative à l'eau et de juristes spécialisés dans les questions concernant les ressources en eau :
 - Indicateur de référence : au moins 25 d'ici à 2007 (base : 15).

- ◆ Collecte, à l'échelle mondiale, de données et d'informations fiables sur les ressources en eaux souterraines, y compris l'emplacement et les caractéristiques des aquifères.

Indicateurs de performance :

- publication d'une carte hydrogéologique à l'échelle 1/25 000 000 et de la base de données géoréférencées correspondante ;
- mise en place d'un portail Web librement accessible concernant les ressources en eau :
 - Indicateur de référence : plus de 500 visiteurs par mois sur le site Web.

Axe d'action 2. Gérer l'eau comme une ressource rare par rapport aux besoins humains

02112

Activités	
● Budget ordinaire	2 584 900 \$
● Extrabudgétaire	623 000 \$
Total, activités :	3 207 900 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la base de connaissances et des capacités des décideurs et des spécialistes en matière de gestion des ressources en eau douce dans les milieux arides et semi-arides et les environnements urbains.

Indicateurs de performance :

- informations, données et méthodes scientifiques réunies ;
 - outils d'analyse et matériel éducatif mis au point ;
 - réseau mondial pour la gestion des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides (G-WADI) opérationnel ;
 - réseaux régionaux créés et cours régionaux de formation organisés :
 - Indicateur de référence : deux de chaque ;
 - publication de principes directeurs pour le réapprovisionnement artificiel des aquifères ;
 - élaboration de stratégies permettant d'améliorer le réapprovisionnement des aquifères :
 - Indicateur de référence : au moins deux ;
 - définition de principes directeurs applicables à l'élaboration de stratégies de gestion des eaux urbaines.
- ◆ Amélioration des capacités de gestion intégrée des ressources en eaux souterraines aux niveaux national et international.
- #### Indicateurs de performance :
- publication de méthodes de lutte contre les risques d'intrusion d'eau saline dans les aquifères côtiers ;
 - publication d'études régionales de cas de résurgence d'eaux souterraines dans l'océan ;
 - publication d'études et de matériels de formation sur les eaux souterraines et organisation de cours de formation sur ce sujet ;
 - organisation d'ateliers régionaux sur la protection des écosystèmes tributaires des eaux souterraines, l'accent étant mis sur les zones humides.
- ◆ Consolidation, aux niveaux régional et international, des réseaux de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de l'approvisionnement en eau.
- #### Indicateurs de performance :
- création de centres sur les eaux urbaines :
 - Indicateur de référence : deux centres ;
 - organisation de cours de formation et de réunions techniques :
 - Indicateur de référence : au moins deux de chaque ;
 - création de réseaux et ampleur de la participation de chaque région.
- ◆ Élaboration de méthodes et de principes directeurs améliorés de gestion intégrée des bassins fluviaux aux niveaux national et international.
- #### Indicateurs de performance :
- différentes approches mises au point ;
 - organisations nationales et internationales participant à l'élaboration de principes directeurs.

Axe d'action 3. Atténuer les risques liés à l'eau et affronter les défis sociaux

02113

Activités du budget ordinaire	2 583 700 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des approches intégrées de la gestion des crues et inondations adoptées par les spécialistes locaux, nationaux et internationaux.

Indicateurs de performance :

- initiative internationale sur les crues et les inondations lancée avec le soutien du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM, Tsukuba, Japon), opérationnelle ;
- création du programme FRIEND de recherche en coopération.

- ◆ Promotion de l'utilisation rationnelle des eaux souterraines pour faire face à des situations d'urgence.

Indicateurs de performance :

- élaboration de principes directeurs applicables à l'utilisation des ressources en eaux souterraines dans les situations d'urgence ;
- inventaire des masses d'eaux souterraines résistant aux impacts naturels et humains dans des régions pilotes ;
- études de cas entreprises.

- ◆ Élaboration d'un cadre et de critères de coopération en vue de la gestion durable des ressources en eau partagées, y compris les ressources transfrontières, aux niveaux local, régional et international.

Indicateurs de performance :

- élaboration d'indicateurs/critères de gestion des ressources en eau ;
- application des indicateurs/critères ;
- inventaire des aquifères transfrontières dans diverses régions ;
- cours de formation sur les aspects juridiques et institutionnels de la gestion des systèmes d'aquifères transfrontières.

- ◆ Sensibilisation aux dimensions éthiques, historiques, culturelles et sociales de l'eau.

Indicateurs de performance :

- création et développement d'un site Web thématique multilingue ;
- nombre de consultations du site Web, en fonction des régions ;
- formation prodiguée à des ingénieurs et des spécialistes de l'eau ;
- production de publications comme « L'histoire de l'eau et des civilisations » et « L'eau et l'éthique ».

Axe d'action 4. Gérer les interactions terre-eau-habitat grâce à une approche écosystémique (axe d'action commun PHI/MAB)

02114

Activités du budget ordinaire	1 905 400 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élargissement de la base de connaissances en vue de l'élaboration d'une approche écohydrologique et de son intégration aux stratégies régionales de mise en valeur des ressources naturelles.

Indicateurs de performance :

- création de centres d'écohydrologie ;
- définition de nouvelles méthodes de gestion intégrée des ressources en eau faisant appel à l'approche écosystémique.

- ◆ Meilleures bases de connaissances et quantification des processus de transport des sédiments afin de protéger les milieux aquatiques et terrestres.

Indicateurs de performance :

- mise en route de l'Initiative internationale relative à la sédimentation ;
- amélioration des capacités institutionnelles ;
- mise au point de modules de formation ;
- mise en place d'un réseau d'instituts compétents sous l'égide de l'UNESCO.

- ◆ Augmentation des capacités scientifiques d'étude et de surveillance des ressources des régions montagneuses.

Indicateurs de performance :

- réserves de biosphère situées dans des zones montagneuses de toutes les régions participant à une étude mondiale sur le changement climatique :
 - Indicateur de référence : au moins 15 ;
- production de dossiers pédagogiques pour le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (RéSEAU) ;
- soutien au Partenariat international de la montagne en vue de promouvoir la recherche, l'éducation et le développement durable des régions montagneuses (de concert avec la FAO).

- ◆ Augmentation des capacités de gestion des ressources en eau dans des écosystèmes aux ressources abondantes ou rares, l'accent étant spécialement mis sur les zones côtières, les petites îles et la région de la Polésie.

Indicateurs de performance :

- promotion des réserves de biosphère côtières et/ou sur de petites îles ;
- projet de réserve de biosphère transfrontière mis en œuvre ;
- production de manuels sur le développement intégré des zones côtières ;
- atlas mondial des mangroves préparé en collaboration avec la FAO, l'UNU, l'OIBT, Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE et l'ISME ;
- cours et réunions techniques organisés ;
- organisation de réunions sous-régionales sur la gestion des écosystèmes insulaires ayant de faibles ressources en eau :
 - Indicateur de référence : deux cours.

II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable

0212

Activités	
● Budget ordinaire	2 969 600 \$
Décentralisation	43,7 %
● Extrabudgétaire	5 548 700 \$
Total, activités :	8 518 300 \$

02120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant pour les sciences écologiques, en particulier par le biais du Programme sur L'homme et la biosphère (MAB) et d'activités interdisciplinaires connexes de recherche scientifique et de renforcement des capacités portant sur l'utilisation durable des ressources biologiques afin :
- (i) de contribuer à réduire au minimum la perte de biodiversité en faisant appel aux sciences écologiques et de la biodiversité pour la formulation de politiques et la prise de décisions ;
 - (ii) de favoriser la viabilité de l'environnement par le biais du Réseau mondial de réserves de biosphère ;
 - (iii) de valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle, de concert avec le grand programme IV ;
- (b) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant pour les sciences de la terre, afin :
- (i) d'améliorer la recherche appliquée et fondamentale dans le domaine des sciences de la terre par le biais du Programme international de géosciences (PICG) et de convertir les connaissances géo-environnementales, hydrogéologiques et les connaissances relatives à d'autres disciplines scientifiques émergentes en informations utiles à la planification du développement socioéconomique, s'agissant notamment des questions relatives à la gestion des eaux souterraines et des écosystèmes associés ; de renforcer les réseaux concernant les sciences de la terre dans les pays en développement en optimisant la formation en sciences de la terre dans l'éducation formelle et non formelle, et de promouvoir le patrimoine géologique ;
 - (ii) de développer la coopération interdisciplinaire en matière d'observation de la Terre aux fins de la surveillance opérationnelle du système terrestre et de ses ressources ; d'intensifier la coopération avec les agences spatiales afin d'améliorer la gestion des réserves de biosphère du MAB et des sites du patrimoine mondial ; d'améliorer les capacités institutionnelles et humaines des États membres dans le domaine des sciences de la Terre, de renforcer les technologies spatiales, les technologies de l'information pertinentes et leurs applications à l'enseignement et à la formation, surtout à l'intention des pays en développement ; de piloter le processus qui devra aboutir à la proclamation d'une année internationale de la planète Terre et d'assurer à l'UNESCO le rôle de chef de file dans la phase d'application ;
- (c) à inviter les États membres à renforcer la collaboration avec l'UNESCO et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD), afin de célébrer l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006) en organisant des activités appropriées et à long terme ;
- (d) à allouer à cette fin un montant de 2 969 600 dollars pour les coûts de programme et de 42 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'accent sera mis sur le renforcement d'un vaste programme de recherche interdisciplinaire portant sur les dimensions écologiques, sociales et économiques de la perte de biodiversité et de sa réduction. Le Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR) du programme sur L'homme et la biosphère, qui compte plus de 450 sites dans près d'une centaine de pays, offre l'occasion de tester, dans des contextes particuliers, des approches qui, en alliant connaissances scientifiques et modalités de gouvernance, visent à réduire la perte de biodiversité, à améliorer les moyens de subsistance des populations et à favoriser les conditions sociales, économiques et culturelles nécessaires à la viabilité de l'environnement ; il contribue ainsi à la réalisation de l'OMD 7. Les réserves de biosphère serviront aussi de lieux d'apprentissage et de démonstration dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

Le renforcement des capacités sera l'une des principales modalités d'action tout au long de ce sous-programme, avec notamment le développement d'un réseau de centres d'apprentissage de la gestion intégrée des écosystèmes et la coopération Sud-Sud. En Afrique, l'École régionale supérieure de Kinshasa, République démocratique du Congo, agrandie en 2004-2005, constituera le principal nœud du réseau. Des efforts seront faits pour favoriser des approches interdisciplinaires et multisectorielles du développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur et de formation en cours d'emploi, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Le point des connaissances actuelles sera fait et de nouvelles initiatives de recherche sur les terres arides et les zones tropicales humides seront entreprises, pour couronner (en 2006) 50 ans d'engagement de la part de l'UNESCO dans ces domaines (**Axe d'action 1**).

L'accent sera mis sur les liens entre conservation de la biodiversité et développement socioéconomique dans le contexte de certaines réserves de biosphère. Le réseau mondial de réserves de biosphère et ses réseaux régionaux seront pleinement sollicités et serviront à partager des connaissances et échanger des éléments d'expérience. Les réserves de biosphère seront aussi le cadre de travaux de recherche et de surveillance, d'activités éducatives et de formation ainsi que d'essais de modalités participatives de prise de décisions, contribuant ainsi à l'émergence d'« économies de qualité » et à la prévention des conflits (**Axe d'action 2**).

En outre, les paysages culturels et les sites sacrés, notamment ceux désignés comme sites du patrimoine mondial et/ou réserves de biosphère seront l'objet d'une attention particulière et permettront d'étudier les interactions entre diversité biologique et diversité culturelle (**Axe d'action 3**).

Les sciences de la terre comprennent la recherche, la surveillance, l'information et l'éducation dans les domaines de la géologie et de la géophysique. Les principales activités de recherche sont organisées dans le cadre du Programme international de géosciences (PICG). Tenant compte des conclusions de l'évaluation externe dont il a fait l'objet, le PICG s'intéressa à certains problèmes de société liés à l'hydrogéologie, aux paléoécosystèmes, à la désertification, aux changements climatiques et au patrimoine géologique, apportant ainsi sa propre contribution à la réalisation de l'OMD 7. Des activités générales seront entreprises pour faire mieux connaître le rôle et la contribution des sciences de la terre, y compris les géoparcs.

L'Observation mondiale de la terre au service du développement durable se poursuivra au moyen d'activités interdisciplinaires auxquelles participeront les programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, COI et MAB), ainsi que les grands programmes I et IV. Elles comprendront la modernisation de la gestion des données géoréférencées - afin de fournir aux décideurs les informations pertinentes nécessaires à l'application des conventions et protocoles internationaux ainsi que du Plan de mise en œuvre du SMDD - et la mise en place de systèmes intégrés d'observation *in situ* et depuis l'espace - comme l'ont demandé les sommets ministériels sur l'observation de la terre (États-Unis 2003, Japon 2004 et Bruxelles 2005). Des projets interdisciplinaires de recherche, de formation, d'enseignement et de vulgarisation seront élaborés en coopération avec des agences spatiales afin de renforcer les capacités nationales de gestion des ressources en eaux souterraines, des réserves de biosphère, des sites du patrimoine mondial et pour faire face aux géorisques. En guise de contribution aux activités éducatives en vue du développement durable s'adressant aux jeunes, des programmes seront établis et du matériel pédagogique produit à partir d'informations et de données issues de l'exploration spatiale (**Axe d'action 4**).

Axe d'action 1. Réduire au minimum la perte de biodiversité par la recherche et le renforcement des capacités concernant la gestion des écosystèmes

02121

Activités	
● Budget ordinaire	814 900 \$
● Extrabudgétaire	3 087 500 \$
Total, activités :	3 902 400 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la compréhension par les décideurs des interactions entre les changements planétaires, la gestion des écosystèmes et la perte de biodiversité.

Indicateurs de performance :

- réserves de biosphère et répartition géographique ;
- travaux de recherche sur les réserves de biosphère mis à la disposition des décideurs ;
- initiatives de recherche multipartenaires sur (i) l'économie écologique des changements climatiques et l'utilisation durable de la biodiversité ; (ii) les incidences des changements climatiques sur la gestion des écosystèmes urbains ; et (iii) le développement durable des petites îles ;
- publications pertinentes à l'intention des décideurs ;
- coopération scientifique avec les programmes internationaux (comme DIVERSITAS et SCOPE).

- ◆ Scientifiques formés au développement durable, notamment à la gestion des écosystèmes et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Indicateurs de performance :

- élaboration, à partir de travaux de recherche, de programmes d'enseignement et de matériels pédagogiques ;
- octroi de bourses à de jeunes scientifiques dans le domaine des sciences écologiques par région :
 - Indicateur de référence : au moins un total de 15 bourses chaque année ;
- formation de spécialistes africains au niveau du 3^e cycle universitaire :
 - Indicateur de référence : 25 spécialistes durant l'exercice base : 10-12 étudiants admis à l'ERAIFT chaque année ;
- initiatives en matière de biodiversité et de coopération pour le développement dans les zones équatoriales.

- ◆ Amélioration de la coopération internationale pour la recherche sur les écosystèmes, et leur gestion, dans les zones arides et les régions tropicales humides.

Indicateurs de performance :

- réalisation d'une synthèse des recherches sur les zones arides et sur les régions tropicales humides ;
- évaluations interinstitutions axées sur la biodiversité.

- ◆ Mise en route d'initiatives multipartenaires pour la réhabilitation des écosystèmes côtiers de l'océan Indien.

Indicateurs de performance :

- partenaires participants ;
- réseau d'organismes et d'institutions collaborant entre eux, établi ;
- meilleures pratiques et résultats de recherches.

Axe d'action 2. Réserves de biosphère : promotion d'un environnement durable

02122

Activités	
● Budget ordinaire	1 036 500 \$
● Extrabudgétaire	841 200 \$
Total, activités :	1 877 700 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la couverture et du fonctionnement du Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR).

Indicateurs de performance :

- réserves de biosphère par région et province biogéographique :
 - Indicateur de référence : 20 nouvelles réserves de biosphère créées, en particulier dans les régions particulièrement sous-représentées et les écosystèmes vulnérables ;
- réseaux régionaux actifs ;
- mécanisme d'amélioration du fonctionnement du Réseau mondial de réserves de biosphère ;
- études de cas sur le rôle des réserves de biosphère dans la coopération transfrontière ;
- MABNet et autres outils Web comme plate-forme de communication du Réseau mondial de réserves de biosphère.

- ◆ Enrichissement de la base de connaissances sur les questions de durabilité de l'environnement dans le contexte local des réserves de biosphère.

Indicateurs de performance :

- États membres menant un examen périodique des réserves de biosphère :
 - Indicateur de référence : dix réserves de biosphère examinées chaque année ;
- études de cas sur le rôle des réserves de biosphère dans la gestion des écosystèmes et l'utilisation durable de la biodiversité, notamment dans la conservation des grands singes et d'autres grands mammifères :
 - Indicateur de référence : au moins cinq études de cas ;
- construction d'indicateurs de la biodiversité et de l'environnement physique, notamment des indicateurs de suivi social dans le cadre du Programme de surveillance continue intégrée des réserves de biosphère (BRIM).

- ◆ Étude et exploitation des possibilités d'utilisation des réserves de biosphère comme espace de prévention des conflits, notamment dans un contexte transfrontière.

Indicateurs de performance :

- initiatives prises en matière de gouvernance locale, de prévention des conflits et de développement des communications entre les partenaires :
 - Indicateur de référence : au moins cinq initiatives ;
- partenariats pour l'attribution du label « réserve de biosphère » à des produits et services.

Axe d'action 3. Valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle

02123

Activités	
● Budget ordinaire	294 200 \$
● Extrabudgétaire	1 620 000 \$
Total, activités :	1 914 200 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement d'une base de connaissances sur les pratiques culturelles favorisant une utilisation durable de la biodiversité au niveau local dans les réserves de biosphère.

Indicateurs de performance :

– études de cas :

○ *Indicateur de référence : au moins une étude de cas par région ;*

– *accessibilité et diffusion des résultats de recherche.*

- ◆ Établissement d'une base de connaissances sur les pratiques culturelles favorisant l'utilisation durable de la biodiversité au niveau local dans les petits États insulaires en développement.

Indicateurs de performance :

– études de cas ;

– *accessibilité et diffusion des résultats de recherche.*

- ◆ Sensibilisation au rôle des sites sacrés, des paysages culturels et du patrimoine immatériel dans la gestion des écosystèmes et l'utilisation durable de la biodiversité.

Indicateurs de performance :

– *directives concernant la gestion des sites sacrés et des paysages culturels élaborées, testées et diffusées ;*

– *études de cas sur le régime foncier coutumier et les savoirs traditionnels.*

Axe d'action 4. Partenariats mondiaux en matière de sciences de la terre et de surveillance du système terrestre

02124

Activités du budget ordinaire

824 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement de la recherche sur le système terrestre et des réseaux scientifiques au moyen de projets interdisciplinaires.
Indicateurs de performance :
 - projets interdisciplinaires réalisés ;
 - spécialistes des géosciences concernés par région ;
 - coopération Sud-Sud ;
 - réseaux scientifiques mis en place ;
 - progrès réalisés dans la compréhension scientifique.
- ◆ Sensibilisation accrue aux sciences de la terre et aux avantages économiques procurés par le géotourisme durable.
Indicateurs de performance :
 - étude de l'impact du géotourisme ;
 - soutien aux géoparcs :
 - Indicateur de référence : au moins dix ;
 - couverture médiatique des géoparcs.
- ◆ Établissement de dispositifs de collaboration entre responsables des politiques scientifiques soulignant l'utilité de l'observation de la Terre.
Indicateurs de performance :
 - dispositifs internationaux, régionaux et nationaux mis en place ;
 - partenariats et activités conjointes réunissant l'IGOS, le CEOS et le GEOSS.
- ◆ Établissement d'un réseau concernant l'utilisation des technologies spatiales pour des activités de suivi, de conservation et de renforcement des capacités au profit des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial.
Indicateurs de performance :
 - réseau constitué ;
 - partenaires impliqués ;
 - réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial impliqués ;
 - suivi assuré ;
 - renforcement des capacités engagé.
- ◆ Renforcement des capacités des États membres relatives à la production de cartes géologiques et de documents techniques à partir d'informations recueillies *in situ* et depuis l'espace.
Indicateurs de performance :
 - ateliers de formation organisés ;
 - cartes et documents techniques élaborés :
 - Indicateur de référence : au moins cinq.
- ◆ Élaboration de matériels d'éducation et de formation et de programmes d'enseignement en sciences de la terre, en reprenant les résultats des observations spatiales.
Indicateurs de performance :
 - matériels d'éducation et de formation élaborés ;
 - programmes d'enseignement adaptés ;
 - pays introduisant des programmes d'enseignement révisés.
- ◆ Proclamation d'une année internationale de la planète Terre par l'Assemblée générale des Nations Unies.

II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

0213

Activités	
● Budget ordinaire	3 821 600 \$
Décentralisation	0,0 %
● Extrabudgétaire	5 028 200 \$
Total, activités :	8 849 800 \$

02130

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'améliorer la connaissance et la compréhension scientifiques des processus océaniques et côtiers, en vue d'aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre, pour les océans et les zones côtières, des politiques viables à long terme, en organisant et coordonnant de grands programmes scientifiques qui visent à l'accomplissement des tâches définies par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), le chapitre 17 d'Action 21 adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les conventions régionales et programmes pertinents ;
- (ii) de poursuivre la mise en place de systèmes opérationnels d'information et de données océanographiques par l'intermédiaire du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), de l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) et de la Commission technique mixte COI/OMM d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM) ;
- (iii) de coordonner l'instauration d'un système d'alerte aux tsunamis dans la région de l'océan Indien, en tirant parti des 40 ans d'expérience du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique ;
- (iv) de renforcer les capacités des États membres de surveiller et de prévoir la prolifération d'espèces d'algues nuisibles et d'autres espèces étrangères introduites par la circulation de navires pétroliers ;
- (v) de poursuivre l'exécution de projets régionaux de gestion des côtes apportant une contribution à la phase opérationnelle du processus africain dans le cadre de la composante environnement du NEPAD ;
- (vi) de donner suite à la recommandation adressée à la COI dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'invitant à aider ses États membres à se doter de capacités permanentes dans le domaine des sciences, des services et des observations océaniques, en contribuant à renforcer les capacités des pays en développement de mettre en place des systèmes fondés sur des données scientifiques pour la gestion des ressources côtières et des écosystèmes de leur zone économique exclusive ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 3 821 600 dollars pour les coûts de programme et de 54 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), qui est le point focal des Nations Unies pour les sciences et les services océanographiques, contribue à l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au SMDD (JPOI). La COI continuera d'appuyer le développement durable et l'évaluation des océans et des côtes en améliorant la compréh-

sion scientifique de l'environnement marin, en fixant des normes internationales pour la collecte et le libre échange des données océanographiques et en renforçant les capacités des pays en développement à utiliser de nouvelles connaissances et à recourir à de nouveaux outils. Grâce à une large utilisation des TIC et de son portail océanographique, la COI continuera d'épauler les réseaux de chercheurs, spécialistes et décideurs.

Dans le souci de concentrer ses interventions et de contribuer à réaliser les OMD 1 et 7, la COI continuera de piloter la mise en œuvre du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), dont le volet climat devrait être réalisé à 80 % à la fin de l'exercice. La COI aidera aussi la communauté scientifique à résoudre les incertitudes scientifiques, en ce qui concerne en particulier les changements climatiques ; et, comme demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'appui de l'application de l'UNCLOS, la COI concourra à renforcer les capacités des pays en développement à mettre en place des systèmes reposant sur des bases scientifiques pour la gestion des ressources côtières et des écosystèmes de leur zone économique exclusive.

Ses États membres, ainsi que plusieurs conventions des Nations Unies, invitent la COI à réduire les incertitudes scientifiques quant à la santé de l'environnement marin et en matière de prévision du changement climatique et de ses effets sur les ressources océaniques. La COI s'attaque à ces questions : (i) en élaborant un système mondial d'observation des variables climatiques dans le milieu marin et en concevant, à partir de ce système, les produits mondiaux nécessaires à la prise de décisions concernant les changements climatiques ; (ii) en mettant au point des méthodes peu onéreuses et faciles à utiliser pour évaluer la santé d'écosystèmes tels que les récifs coralliens et les communautés benthiques ; (iii) en étudiant les causes et les conséquences de la prolifération d'algues nuisibles et les réactions appropriées pour y faire face et en élaborant des méthodes pour prévoir ces phénomènes ; et (iv) en participant à une stratégie interinstitutions des Nations Unies visant à procéder chaque année à une évaluation intergouvernementale de l'état de l'environnement marin au plan mondial. La COI s'acquittera de cette mission en chargeant des spécialistes de premier plan d'élaborer des stratégies scientifiques internationalement valables, en collaborant directement avec les groupes d'experts, les États membres, les conventions des Nations Unies et les ONG afin de faciliter et de coordonner la réalisation des recherches et des observations prescrites dans les stratégies et en communiquant les résultats des travaux accomplis et les conclusions des recherches aux partenaires et au grand public (**Axe d'action 1**).

En vue de resserrer la coopération entre États membres en matière d'observation et de gestion de leurs ressources océaniques et côtières, la COI jouera un rôle moteur dans les domaines de l'océanographie opérationnelle et de systèmes d'information et de données océanographiques. Les trois grands programmes en cours bénéficiant d'un soutien sont le GOOS, le Programme d'échange international des données et de l'information océanographiques et la Commission technique mixte COI/OMM d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM). Comme elle est l'une des organisations chefs de file de la JCOMM, la COI jouera un rôle important dans le suivi et l'application des recommandations qui auront été approuvées lors de la deuxième session de la JCOMM (19-28 septembre 2005, Halifax).

La COI a accumulé une masse d'expériences et de connaissances dans la région de l'océan Pacifique sur la façon d'évaluer les risques de tsunami aux niveaux national et local, de sensibiliser la population et de la préparer au danger, et sur la façon de mettre en place des systèmes nationaux et régionaux d'alerte aux tsunamis. Comme suite au tsunami qui s'est produit le 26 décembre 2004 dans l'océan Indien, la COI coordonnera les travaux d'établissement d'un système d'alerte aux tsunamis dans cette région en s'appuyant sur les 40 ans d'expérience du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (**Axe d'action 2**).



Activité phare : Systèmes d'alerte rapide aux tsunamis

Le monde entier a été bouleversé devant l'immensité des pertes en vies humaines et des destructions causées par le tsunami qui a frappé les pays de l'océan Indien le 26 décembre 2004. L'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI) ont uni leurs efforts à ceux d'autres organismes pour contribuer à une intervention internationale immédiate face à cette terrible catastrophe. La réaction immédiate fut de porter secours aux pays riverains de l'océan Indien sinistrés, mais parallèlement la communauté internationale réclamait la création d'un système d'alerte rapide dans l'océan Indien et dans d'autres régions du monde. La réunion spéciale des dirigeants des pays de l'ANASE, organisée à Jakarta le 6 janvier 2005, a demandé « la création d'un système régional d'alerte rapide aux tsunamis pour la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est ». La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, Japon, janvier 2005) a adopté une Déclaration commune de la « Séance spéciale consacrée à la catastrophe dans l'océan Indien : réduction des risques pour un avenir plus sûr » dans laquelle elle « considère qu'il est nécessaire d'utiliser l'expérience acquise grâce aux systèmes existants d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Pacifique, en faisant appel aux mécanismes de coordination de la Commission océanographique intergouvernementale et des autres organisations internationales ou régionales compétentes ... ».

La Réunion ministérielle sur la coopération régionale en matière de dispositifs d'alerte rapide aux tsunamis (Phuket, Thaïlande, 29 janvier 2005) a décidé « de prendre des mesures immédiates et concrètes pour développer les capacités d'alerte rapide dans l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est, et de coopérer en vue d'établir des dispositifs intérimaires d'alerte rapide et de renforcer et d'améliorer les systèmes nationaux, tout en s'acheminant vers la mise en place d'un système régional coordonné ». La Réunion ministérielle a décidé qu'un système d'alerte rapide régional « sera mis en place dans le cadre de la stratégie internationale des Nations Unies dont la coordination est assurée par la COI de l'UNESCO ». La mise en place d'un système mondial d'alerte aux tsunamis s'appuiera sur les 40 ans d'expérience du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique et sera conduite en étroite collaboration avec l'actuel Groupe international de coordination pour le Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique de la COI en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) dans le cadre de leur Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime. Conformément à sa mission, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes devra garantir la synergie entre les activités de prévention des catastrophes et celles relevant des domaines socioéconomiques et humanitaires. Du fait de l'expérience qu'elle a acquise dans l'océan Pacifique, la COI a accumulé une expertise et des connaissances extrêmement utiles pour prévoir et évaluer les risques de tsunamis aux niveaux national et local, pour sensibiliser et préparer la population au danger et pour mettre en place des systèmes nationaux et régionaux d'alerte aux tsunamis. Étant donné le degré de priorité et d'urgence que revêt la mise en place d'un système d'alerte mondial aux tsunamis, en particulier dans l'océan Indien, la COI s'acquittera de la mission de coordination et des importantes responsabilités dont elle est investie par les plus hautes autorités des pays touchés, par les plus hautes instances des Nations Unies et par les réunions ministérielles.

Du fait de l'inquiétude suscitée par les perturbations de l'environnement marin dues à des facteurs anthropogènes, la COI aidera les États membres à renforcer leur capacité de conduire efficacement des recherches scientifiques marines, de poursuivre des programmes d'observation continue, donner une suite appropriée aux conventions internationales auxquelles ils sont parties. Les niveaux actuels de capacité et de collaboration à l'échelle mondiale ne permettent pas de relever ces défis comme il le faudrait. En conséquence, il convient de recadrer les efforts de renforcement des capacités et de recourir à des méthodes nouvelles et novatrices pour aborder le problème. En sa qualité d'entité intergouvernementale composée de 129 États membres, la COI : (i) veillera à ce que toutes les actions de renforcement des capacités soient orientées vers la constitution d'une masse critique de compétences et de connaissances spécialisées, qui permette aux chercheurs régionaux, réunis en réseaux, de générer les produits et services visés ; (ii) engagera des actions ayant essentiellement pour but de renforcer les capacités de recherche et d'élever le niveau de formation afin que des groupes de chercheurs locaux ou régionaux puissent

enrichir de leurs connaissances propres la compréhension globale des océans ; (iii) créera des produits d'information utiles répondant aux besoins de toutes les parties prenantes de la COI ; (iv) encouragera la participation des États membres à l'Organe consultatif d'experts de la COI sur le droit de la mer et confortera la capacité des États membres à appliquer l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la définition du plateau continental (**Axe d'action 3**).

Axe d'action 1. Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques

02131

Activités	
● Budget ordinaire	651 300 \$
● Extrabudgétaire	1 437 500 \$
Total, activités :	2 088 800 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique sur l'environnement marin.

Indicateurs de performance :

- conduite de recherches scientifiques communes ;
- réseaux opérationnels aux plans international et régional ;
- groupes de travail sur un choix de questions ;
- production de publications scientifiques ;
- mention des publications de la COI dans des ouvrages/documents scientifiques et politiques ;
- consultations du site Web de la COI.

- ◆ Amélioration de la capacité des États membres à mettre en œuvre le Programme de gestion intégrée des zones côtières.

Indicateurs de performance :

- outils et principes directeurs concernant le Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) ;
- application des principes directeurs de la COI aux plans de l'ICAM :
 - Indicateur de référence : dix plans ;
- exécution des projets de l'ICAM :
 - Indicateur de référence : deux projets.

Axe d'action 2. Développer les capacités opérationnelles aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer

02132

Activités	
● Budget ordinaire	1 468 200 \$
● Extrabudgétaire	608 200 \$
Total, activités :	2 076 400 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure coordination de l'offre d'observations, de données et de services d'alerte océanographiques, ainsi que de leur utilisation.

Indicateurs de performance :

- coordination du Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien ;
- coordination de l'échange de données et d'information océanographiques dans le cadre de l'IODE-JCOMM ;
- bouées/marégraphes du GOOS ou GLOSS :
 - Indicateur de référence : 10 % d'accroissement annuel.

Axe d'action 3. Renforcement des capacités des États membres dans le domaine des sciences de la mer relatives à l'océan côtier

02133

Activités	
● Budget ordinaire	1 702 100 \$
● Extrabudgétaire	2 982 500 \$
Total, activités :	4 684 600 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement des capacités en matière de recherche scientifique marine.

Indicateurs de performance :

- principes de renforcement des capacités formulés ;
- modalités de renforcement des capacités mises en œuvre ;
- recours à la technologie pour obtenir une compréhension générale de l'océan côtier et des prévisions synoptiques le concernant, dans le cadre des activités de renforcement des capacités.
- ◆ Création de capacités pour la mise en œuvre des articles sur la recherche scientifique marine (Partie XIII) et le transfert des techniques marines (Partie XIV) de l'UNCLOS.

Indicateurs de performance :

 - informations techniques, juridiques et scientifiques fournies ;
 - avis techniques donnés ;
 - modalités de renforcement des capacités mises en œuvre.

Programme II.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 114-122

Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable

02201

Activités	
● Budget ordinaire	5 394 700 \$
Décentralisation	32,2 %
● Extrabudgétaire	54 515 000 \$
Total, activités :	59 909 700 \$

Le programme II.2 favorisera le renforcement des capacités en science, technologie, ingénierie et mathématiques. L'objectif de ces activités est de constituer les forces scientifiques nécessaires pour la poursuite du développement durable, conformément au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, et pour la lutte contre la pauvreté. Ce programme tendra à promouvoir des modalités d'enseignement des nouvelles connaissances en science, technologie, ingénierie et mathématiques et à traduire ces dernières en applications et politiques utiles à la société aux niveaux local, national et international. Le renforcement des capacités en science, technologie, ingénierie et mathématiques aidera à faire face à la pénurie de ressources humaines que connaissent de nombreux pays en développement et ouvrira aux femmes les portes de tous les secteurs de la science et de la technologie. On s'efforcera de garantir l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux offres éducatives et aux résultats des nouvelles avancées scientifiques.

II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes

0221

Activités	
● Budget ordinaire	3 731 600 \$
Décentralisation	31,5 %
● Extrabudgétaire	31 376 000 \$
Total, activités :	35 107 600 \$

02210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) de maintenir la contribution de l'UNESCO au suivi de la Conférence mondiale sur la science (CMS) par la poursuite du renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur ;
 - (ii) de promouvoir le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), nouveau programme phare pour les sciences fondamentales, en tant que contribution au développement durable et à la sécurité humaine ;
 - (iii) de renforcer les capacités nationales et régionales par la promotion d'activités de mise en réseau, par des échanges scientifiques tendant plus spécialement à la mise en place de programmes interdisciplinaires en physique, mathématiques, chimie et sciences de la vie, et en particulier par le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) ;
 - (iv) de promouvoir le recours aux énergies renouvelables pour résoudre les problèmes de développement en intensifiant les actions de développement des ressources humaines, l'accent étant mis sur l'amélioration des conditions d'existence en zone rurale dans les pays en développement ;
 - (v) de contribuer, dans la perspective de l'Éducation pour tous, au renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement des sciences et des technologies par la mise en place de réseaux propres à promouvoir la coopération régionale et internationale, par la sensibilisation des jeunes et notamment des filles, par l'échange d'informations et par l'élaboration et la diffusion d'outils d'apprentissage et d'enseignement en ingénierie, sciences et technologie ;
 - (vi) d'aider au renforcement des capacités de gestion des actifs matériels pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable grâce à la culture de la maintenance ;
 - (vii) d'appuyer les efforts nationaux et régionaux de prévention et d'atténuation des conséquences des catastrophes technologiques ;
 - (viii) d'encourager l'acquisition d'une culture de la prévention face aux catastrophes naturelles comme contribution au suivi de la Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes, l'accent étant mis sur la gestion des connaissances, l'éducation et l'information au service de la préparation aux catastrophes, et de renforcer les capacités des plates-formes nationales et des mécanismes régionaux créés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ;
 - (ix) de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble des activités du sous-programme ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 3 731 600 dollars pour les coûts de programme et de 53 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) contribuera à intensifier la coopération intergouvernementale pour le renforcement des capacités nationales en science, technologie, ingénierie et mathématiques et en enseignement des sciences au moyen d'actions d'envergure spécifiques à chaque région, menées par un réseau de centres d'excellence en sciences fondamentales nationaux, régionaux et internationaux. Le PISF représente un apport majeur de l'UNESCO au suivi de la Conférence mondiale sur la science (CMS), mis en œuvre en coopération avec l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS) et le Conseil international pour la science (CIUS). Un soutien sera apporté pour répondre aux besoins des États membres dans les domaines de la formation des femmes et des jeunes scientifiques, à la recherche de haut niveau, de l'échange de l'information scientifique et de l'amélioration de l'enseignement des sciences. Un nouvel accent sera mis sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour l'enseignement des sciences et des technologies grâce à une action conjointe intersectorielle avec le grand programme I. Une haute qualité scientifique des activités de programme en mathématiques, physique, chimie, sciences de la vie et ingénierie sera assurée par une coopération renforcée avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) et les

réseaux internationaux et régionaux des établissements et universités réputés des pays industrialisés et en développement. En physique, les activités accorderont une place importante aux recommandations sur l'action à mener auxquelles a donné lieu l'Année internationale de la physique. S'agissant des sciences de la vie, l'accent sera mis sur la diffusion de connaissances nouvelles et leur application au développement et à l'amélioration de la qualité de la vie. Des contributions seront également apportées à l'action conjointe intersectorielle relative à l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/sida avec le concours de tous les autres grands programmes (**Axe d'action 1**).



Activité phare : Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)

À sa 32^e session, la Conférence générale a adopté la résolution 32 C/14, par laquelle elle invitait notamment le Directeur général à « prendre des mesures propres à intensifier la coopération intergouvernementale pour le renforcement des capacités nationales en matière de sciences fondamentales et d'enseignement des sciences par la création d'un Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) qui serait axé sur des actions d'envergure spécifiques à chaque région, menées par un réseau de centres d'excellence ou de référence nationaux, régionaux et internationaux en sciences fondamentales ».

Le PISF consacrera l'essentiel de ses efforts à renforcer les capacités nationales en matière de recherche fondamentale, de formation et d'enseignement scientifique, par la coopération internationale et régionale dans des domaines contribuant au développement qui revêtent un caractère prioritaire au niveau national. En s'appuyant sur les services des centres d'excellence existants ou nouvellement créés, le PISF favorisera l'excellence dans d'autres institutions nationales, régionales et internationales et les associera aux activités des centres selon les besoins des États membres et des partenaires internationaux. Le PISF mettra également l'accent sur le transfert et le partage de l'information et de l'excellence scientifiques par la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. L'action du PISF passera par des projets nationaux ou/et régionaux ciblés concernant les sciences fondamentales et l'enseignement des sciences. Ces projets seront d'une envergure nécessitant une coopération régionale et/ou internationale. Les centres d'excellence nationaux, régionaux ou internationaux, en réseau ou non, concourront à leur mise en œuvre et il sera fait appel aux États membres et/ou aux partenaires internationaux pour qu'ils contribuent à assurer le soutien logistique et la mobilisation de fonds de contre-partie.

L'objectif général du renforcement des capacités dans le domaine des sciences et de l'ingénierie portera sur l'éducation et la formation selon une approche interdisciplinaire orientée vers les applications nécessaires à la poursuite des OMD et à la promotion d'une culture de la maintenance en tant qu'activité intersectorielle concernant les grands programmes I et V. Le rôle de l'ingénierie dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire a été souligné dans les recommandations du projet du Millénaire (2005). L'élaboration de programmes d'enseignement novateurs, ainsi que la mise en réseau et le partage de l'information et des meilleures pratiques seront également encouragés (**Axe d'action 2**).

Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable a préconisé une action d'urgence pour accroître sensiblement la part de l'énergie mondiale provenant de sources renouvelables et la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies a retenu « l'énergie » comme module thématique pour son cycle 2006-2007. L'UNESCO consacrera l'essentiel de ses efforts au développement des ressources humaines et s'attachera à promouvoir l'utilisation à grande échelle des énergies durables et renouvelables, la diversification des sources énergétiques et l'amélioration de leur rentabilité, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des pays en développement et des petits États insulaires en développement. Parallèlement, elle aidera les pays à définir une stratégie énergétique nationale et à concevoir des projets pilotes (**Axe d'action 3**).

La vulnérabilité croissante aux catastrophes naturelles causées par les tremblements de terre, les crues et inondations, les glissements de terrain, la sécheresse, les tempêtes, les cyclones/typhons et les éruptions volcaniques représente un risque majeur pour le développement durable et est souvent le fait des populations pauvres. L'UNESCO aidera à bâtir une culture de la prévention face à ces dangers par une approche multidisciplinaire et intersectorielle. À cette fin, l'Organisation préconisera de tirer tout le parti des progrès scientifiques et techniques pour étayer l'action préventive et pousser à la préparation aux catastrophes. L'UNESCO est reconnue par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU-SIPC) comme organisation chef de file dans le domaine de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités en matière de prévention des catastrophes. Dans ce contexte, la collaboration régionale et nationale sera intensifiée à l'appui de la prévention des catastrophes et de la planification préalable, comme contribution à la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes (Kobe, Japon, 2005). En outre, on conseillera les États membres sur les mesures à prendre pour se relever après une catastrophe. On entreprendra des actions d'éducation et de sensibilisation du public en matière de prévention des catastrophes, également dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, en insistant sur le rôle des femmes, des associations locales et des organisations non gouvernementales dans la prévention des catastrophes (**Axe d'action 4**).



Activité phare : Savoir, éducation et information au service de la prévention des catastrophes naturelles

Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 a été adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue à Kobe, au Japon, en janvier 2005. Il réaffirme le placement parmi les priorités de l'action à mener du module thématique « savoir, innovation et éducation », pour lequel l'UNESCO s'est vu attribuer un rôle de chef de file. Les enseignements tirés de l'expérience de la catastrophe causée par le tsunami de l'océan Indien soulignent combien le partage des données d'expérience et des savoirs à différents niveaux est de la plus haute importance. Construire une culture de la résilience suppose des citoyens actifs et avertis, et des décideurs informés. Cette activité phare contribuera au développement et à la mise à profit des connaissances scientifiques et autochtones en vue de protéger les populations, leur habitat, leurs modes de subsistance et leur patrimoine culturel contre les risques naturels. Les activités de l'UNESCO aideront à faire de l'éducation formelle et non formelle un instrument de prévention des catastrophes et favoriseront également l'information et la sensibilisation du public aux mesures de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles.

Axe d'action 1. Le PISF et les partenariats dans les sciences fondamentales

02211

Activités	
● Budget ordinaire	2 342 900 \$
● Extrabudgétaire	30 332 000 \$
Total, activités :	32 674 900 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en route pleine et entière du PISF et exécution d'un premier groupe de projets.

Indicateurs de performance :

- projets mis en œuvre dans le cadre du PISF ;
- réseaux de scientifiques soutenus.

- ◆ Renforcement des capacités des institutions nationales et régionales renforcées dans le domaine de la recherche fondamentale en sciences physiques, sciences de la vie et champs interdisciplinaires.
Indicateurs de performance :
 - universités et instituts de recherche engagés dans de nouveaux partenariats dans le cadre du PISF ;
 - centres d'excellence mis en place ;
 - formation avancée proposée aux chercheurs de pays en développement ;
 - élaboration des programmes d'enseignement et création d'unités de recherche dans les universités des PMA.
- ◆ Formation de scientifiques en sciences fondamentales, en privilégiant les femmes et les jeunes des pays en développement, des PMA et des pays en transition.
Indicateurs de performance :
 - femmes scientifiques ayant suivi une formation en sciences :
 - Indicateur de référence : 500 ;
 - jeunes scientifiques ayant suivi une formation en sciences fondamentales :
 - Indicateur de référence : 1 000 ;
 - réseaux de formation mis en place ;
 - chaires de l'UNESCO ;
 - place des femmes scientifiques dans la prise de décision aux niveaux national et international.
- ◆ Renforcement des capacités de recherche et d'enseignement en mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie dans certains pays en développement et en transition.
Indicateurs de performance :
 - formation de scientifiques, spécialistes, enseignants et étudiants d'Afrique et des PMA :
 - Indicateur de référence : 1 000 ;
 - matériels novateurs d'enseignement et d'apprentissage réalisés ;
 - conférences et ateliers en biologie moléculaire, biotechnologie, physique, chimie et mathématiques :
 - Indicateur de référence : 50.
- ◆ Renforcement des capacités régionales et nationales pour la prévention du VIH/sida.
Indicateurs de performance :
 - programmes sur la prévention du VIH/sida élaborés pour les facultés des sciences et sciences de l'ingénieur ;
 - scientifiques et étudiants formés.

Axe d'action 2. Renforcement des capacités pour l'enseignement des sciences, de l'ingénierie et de la technologie

02212

Activités	
● Budget ordinaire	571 300 \$
● Extrabudgétaire	55 000 \$
Total, activités :	626 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Davantage d'intérêt pour l'ingénierie, les sciences et la technologie chez les jeunes et les responsables politiques.
Indicateurs de performance :
 - sensibilisation des jeunes à l'utilité des formations en sciences, en sciences de l'ingénieur et en technologie ;
 - partenariats public-privé pour l'enseignement des sciences de l'ingénieur.
- ◆ Resserrement de la coopération internationale dans le domaine des sciences et de l'ingénierie au service du développement.
Indicateur de performance :
 - réseaux et partenariats, y compris ICET/FMOI et Ingénieurs sans frontières.

- ◆ Élaboration de matériels d'enseignement et d'information en sciences, ingénierie et technologie en coopération avec des universités et des institutions compétentes.
Indicateurs de performance :
 - matériels réalisés et utilisés par les universités :
 - Indicateur de référence : cinq publications ; 100 universités ;
 - ateliers et séminaires sur le renforcement des capacités en sciences, ingénierie et technologie :
 - Indicateur de référence : cinq.
- ◆ Reconnaissance du rôle que jouent les sciences, l'ingénierie et la technologie comme vecteurs de la réalisation des objectifs de développement durable.
Indicateur de performance :
 - pays faisant une bonne place aux sciences, à l'ingénierie et à la technologie dans des documents d'orientation, spécialement sous l'angle des OMD :
 - Indicateur de référence : 20.
- ◆ Amélioration des capacités de gestion des actifs matériels.
Indicateurs de performance :
 - capacités renforcées grâce au Centre régional africain pour la culture de la maintenance à l'Institut de technologie de Dar es-Salaam ;
 - programmes de formation et manuels sur la culture de la maintenance élaborés ;
 - séminaires et ateliers de sensibilisation et de prise de conscience sur la culture de la maintenance organisés ;
 - formulation de contenus pour l'intégration de la culture de la maintenance dans les programmes scolaires.

Axe d'action 3. Sources d'énergie renouvelables pour le développement

02213

Activités	
● Budget ordinaire	445 100 \$
● Extrabudgétaire	80 000 \$
Total, activités :	525 100 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités de formation en matière d'énergies renouvelables dans certains pays en développement.
Indicateurs de performance :
 - matériels pédagogiques mis au point ;
 - programmes relatifs aux énergies renouvelables mis en place ;
 - programmes éducatifs organisés sur l'électricité solaire ;
 - experts ayant suivi une formation sur les sources d'énergie renouvelables :
 - Indicateur de référence : 60-100 ;
 - projets pilotes mis en œuvre sur l'utilisation durable des sources d'énergie renouvelables :
 - Indicateur de référence : deux projets pilotes.
- ◆ Renforcement des capacités en matière d'élaboration de la politique énergétique dans différentes régions, notamment en Afrique et dans les petits États insulaires en développement.
Indicateurs de performance :
 - séminaires/ateliers organisés sur les politiques énergétiques nationales ;
 - experts formés par région ;
 - directives établies concernant l'élaboration de politiques énergétiques, la planification de l'exécution des projets ;
 - programme GREET mis en œuvre :
 - Indicateur de référence : 150 personnes formées.

- ◆ Établissement de modèles pour le renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables.
Indicateurs de performance :
 - centres d'excellence régionaux dans certaines régions :
 - Indicateur de référence : quatre ;
 - programme pilote de formation élaboré sur les énergies renouvelables ;
 - homologation des programmes de formation.

Axe d'action 4. Prévention des catastrophes et préparation à y faire face

02214

Activités	
● Budget ordinaire	372 300 \$
● Extrabudgétaire	909 000 \$
Total, activités :	1 281 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des réseaux et des capacités pour l'évaluation des risques naturels et la réduction accrue des risques de catastrophe.
Indicateurs de performance :
 - réseaux et mécanismes régionaux mis en place ;
 - pays bénéficiant de programmes de renforcement des capacités :
 - Indicateur de référence : 30 (base : 20) ;
 - établissements techniques et d'enseignement participant, en collaboration, à des activités de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci ;
 - partenariats mis en place.
- ◆ Promotion d'une culture de la préparation aux catastrophes et renforcement de la résilience pour surmonter la catastrophe.
Indicateurs de performance :
 - séminaires nationaux et régionaux tenus :
 - Indicateur de référence : huit (base : 4) ;
 - participants par région :
 - Indicateur de référence : 350 (base : 250).
- ◆ Fourniture d'avis techniques aux institutions nationales sur les opérations de relèvement après une catastrophe et les mesures à prendre pour réduire les risques de catastrophes y compris des mesures tenant compte des sexospécificités.
Indicateurs de performance :
 - évaluations des besoins exécutées ;
 - expertises fournies ;
 - pays ayant adopté ou amélioré leur programme de réduction des risques de catastrophes.

II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable

0222

Activités	
● Budget ordinaire	1 663 100 \$
Décentralisation	33,7 %
● Extrabudgétaire	23 139 000 \$
Total, activités :	24 802 100 \$

02220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) d'élaborer des instruments, des méthodologies, des orientations et des normes de prise de décisions en matière de politique scientifique, en particulier pour inventorier le potentiel scientifique national, préparer les programmes et budgets relatifs aux demandes de financement de projets de recherche-développement, mener des activités de prévision, prospective et réglementation technologiques, et échanger les informations et données requises pour l'élaboration des politiques scientifiques ;
 - (ii) d'analyser les systèmes nationaux relatifs aux sciences et aux innovations en s'inspirant d'expériences issues de différents contextes économiques et culturels afin de proposer les meilleures pratiques et de renforcer et réformer ces systèmes ;
 - (iii) de réaliser une étude basée sur la situation de la science et de la technologie ainsi que sur la politique scientifique et technologique et son application en Afrique subsaharienne et de fournir des services consultatifs aux États membres (en particulier en Afrique et dans les petits États insulaires en développement) pour la formulation et l'application de politiques scientifiques et technologiques aux niveaux national, sous-régional et régional, afin d'accroître et de mobiliser les ressources scientifiques et technologiques en faveur du développement durable et de la paix ;
 - (iv) d'aider les petits États insulaires en développement (PEID) à obtenir un soutien aux niveaux consultatif, programmatique et financier afin de mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID ;
 - (v) de mettre au point des stratégies pour renforcer l'éducation en vue du développement durable, en accordant une attention particulière aux besoins des PEID et à leurs capacités endogènes, y compris aux valeurs et savoirs locaux et autochtones, en pensant en particulier à la contribution de l'éducation formelle et non formelle à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ;
 - (vi) de soutenir un plan d'action régional intersectoriel dédié au patrimoine maritime méditerranéen en vue du développement durable, de promouvoir les IV^e Rencontres internationales Monaco et la Méditerranée et de mettre en place un comité international sur la contribution des sciences et de la culture au développement durable en Méditerranée ;
 - (vii) de renforcer les capacités des communautés à recenser, gérer et mobiliser les connaissances locales et autochtones afin d'adapter les actions de développement durable et la gestion des ressources naturelles aux exigences et besoins locaux ;
 - (viii) de promouvoir des démarches participatives en matière de formulation de politiques scientifiques grâce à la participation de tous les partenaires au sein de forums régionaux et sous-régionaux sur les politiques scientifiques afin d'accroître le soutien du public à la recherche civile et de garantir la pertinence de celle-ci pour la société ;
 - (ix) de promouvoir la participation active des femmes dans le domaine de la science et de la technologie, et de faire en sorte que les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes soient pris en compte et pleinement reflétés dans la formulation des politiques scientifiques et technologiques nationales pour le développement durable, en particulier en Afrique et dans les petits États insulaires en développement ;

- (x) de promouvoir la participation active des jeunes chercheurs à l'élaboration des politiques scientifiques et technologiques par l'octroi d'un soutien à l'Académie mondiale des jeunes scientifiques, parrainée par l'UNESCO ;
 - (xi) de donner suite au paragraphe 55 (a) du Plan d'action de Doha adopté au deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine en vue de créer un Fonds de coopération Sud-Sud pour la science et la technologie qui permettrait d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de coopération dans ce domaine visant à faciliter l'intégration d'une stratégie de développement dans les politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation, à renforcer les capacités en science et technologie, à développer la fonction de consultation pour l'élaboration de politiques et l'échange de données d'expérience et de pratiques d'excellence, à créer des réseaux de centres d'excellence dans les pays en développement pour assurer la résolution des problèmes et à faciliter l'échange d'étudiants, de chercheurs, de scientifiques et de techniciens entre pays en développement ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 1 663 100 dollars pour les coûts de programme et de 23 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. La CMS et le SMDD ont reconnu que les politiques scientifiques et technologiques sont des outils fondamentaux si l'on veut instaurer un développement durable. À cette fin, il a été recommandé d'aider les pays en développement à intégrer les priorités du développement durable dans leurs politiques nationales concernant les sciences, les technologies et l'innovation. L'UNESCO encouragera les bonnes pratiques en matière de planification stratégique des sciences et des technologies et d'évaluation de la recherche-développement, et donnera des avis aux gouvernements sur les politiques scientifiques et technologiques ainsi que sur la mise en place et la réforme des systèmes nationaux dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation. On mettra l'accent sur les besoins de l'Afrique dans le cadre du NEPAD, et sur les petits États insulaires en développement (PEID). Un processus participatif sera encouragé, en faisant davantage appel aux forums composés de commissions parlementaires scientifiques, comprenant également des chercheurs et des représentants des secteurs privé et public, des médias et de la société civile. L'UNESCO fera valoir que les politiques scientifiques doivent aussi viser la parité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes en améliorant l'accès de celles-ci à l'enseignement scientifique et en soutenant les réseaux de femmes scientifiques et ingénieurs. La production d'indicateurs ventilés par sexe des sciences et technologies utiles pour l'élaboration des politiques sera entreprise en coopération avec l'ISU. L'UNESCO encouragera la coopération entre l'université et l'industrie grâce à des partenariats nationaux et régionaux ainsi que des réseaux virtuels de laboratoires et d'universités, et en favorisant la recherche sur les tendances de l'exode des cerveaux et sur des mesures visant à améliorer la constitution de réseaux avec des scientifiques à l'étranger (**Axe d'action 1**).



Comme suite à la Réunion internationale organisée afin d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Maurice, janvier 2005), une attention particulière sera accordée à l'application de la Stratégie de Maurice destinée à assurer la poursuite de l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des PEID. Comme il ressort de la Déclaration de Maurice, les petits États insulaires continuent de justifier une aide spécifique en faveur du développement durable et de la diversité, y compris par des transferts de technologies, le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines. L'UNESCO continuera à appliquer une stratégie qui associe les techniques traditionnelles et nouvelles d'information et de communication et le renforcement des capacités endogènes insulaires (**Axe d'action 2**).



La CMS a souligné que les articulations et les interactions entre systèmes de connaissances scientifiques et autochtones étaient une question de la plus haute importance pour l'accès aux ressources naturelles, leur utilisation, leur conservation et le partage des bénéfices qui en découlent - et donc pour le développement durable. La prise en considération des savoirs locaux et autochtones permet d'établir des processus de développement durable et de gestion des ressources naturelles qui se fondent sur l'équité et la pertinence sociales, le sentiment d'appartenance et les systèmes de valeurs locaux, des partenariats institutionnels solides et la reconnaissance du prix de la diversité aussi bien culturelle que biologique.

Une attention particulière sera accordée au rôle central des femmes en tant que dépositaires de systèmes distincts et complémentaires de savoirs locaux, et à la nécessité d'accorder une importance accrue à la transmission des savoirs aux jeunes par les anciens. Cette démarche intégrée, qui reconnaît l'importance de la construction des capacités, sur la base des systèmes écologiques et socioculturels locaux, qu'il s'agisse des petites îles ou des communautés autochtones, constitue également un terrain fertile pour des contributions à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (Axe d'action 3).

Axe d'action 1. Promotion de la concertation et du renforcement des capacités pour la formulation des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation

02221

Activités	
● Budget ordinaire	958 400 \$
● Extrabudgétaire	23 139 000 \$
Total, activités :	24 097 400 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la formulation des politiques et stratégies scientifiques et technologiques et perfectionnement des mécanismes y afférents.

Indicateurs de performance :

- textes d'orientation et dossiers d'information préparés ;
- indicateurs de science et de technologie élaborés ;
- pays adoptant des politiques scientifiques et technologiques, spécialement orientées vers la lutte contre la pauvreté :
 - Indicateur de référence : huit pays ;
- spécialistes de l'élaboration des politiques formés ;
- chaires UNESCO créées/renforcées.

- ◆ Simplification par les universités de l'accès aux connaissances sur les questions de science, de technologie et d'innovation.

Indicateurs de performance :

- libre accès aux données/informations figurant dans l'Encyclopédie des systèmes de soutien de la vie (EOLSS) ;
- universités ayant accès et utilisant l'EOLSS, en particulier dans les PMA.

- ◆ Promotion de la gouvernance participative des systèmes nationaux et régionaux de science et de technologie.

Indicateurs de performance :

- forums des politiques scientifiques aux niveaux sous-régional, régional et international ;
- partenaires participant à ces forums ;
- textes d'orientation sur la gouvernance participative.

- ◆ Intensification de la coopération régionale entre scientifiques.

Indicateurs de performance :

- lancement de projets de coopération entre scientifiques au Moyen-Orient ;
- démarrage de l'Organisation israélo-palestinienne pour la science ;
- mise en place de réseaux scientifiques en Europe du Sud-Est :
 - Indicateur de référence : trois réseaux.

- ◆ Amélioration de la compréhension du rôle des sciences comme vecteur du patrimoine commun et de la coopération.

Indicateurs de performance :

- étude sur l'éthique des sciences (avec le grand programme III) ;
- sensibilisation accrue à l'histoire des sciences :
 - Indicateur de référence : organisation d'une exposition internationale ;
- partenariats pour des activités de promotion créés.

Axe d'action 2. Coopération entre les îles et les régions pour un développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

02222

Activités du budget ordinaire	577 300 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Définition des priorités correspondant aux besoins de développement durable des PEID.

Indicateur de performance :

- définition de priorités reposant sur des observations factuelles pour répondre aux besoins de développement durable :
 - Indicateur de référence : au moins une analyse nationales ou multipays achevée dans chaque région de petites îles.

- ◆ Élaboration de stratégies pour définir des voies de développement durable dans les PEID.

Indicateurs de performance :

- pays adoptant des voies nationales de développement durable :
 - Indicateur de référence : au moins un pays dans chaque sous-région du Pacifique et des Caraïbes ;
- projets interinsulaires mis au point pour l'application de stratégies régionales :
 - Indicateur de référence : un projet interinsulaire.

- ◆ Intensification du partage des connaissances sur l'environnement entre PEID, y compris entre régions.

Indicateurs de performance :

- réseaux d'universités et de forums Internet intra et interrégionaux mis en place ;
- nombre d'universités participant à des réseaux ;
- intensité des échanges et du partage des connaissances.

Axe d'action 3. Savoirs locaux et autochtones pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles

02223

Activités du budget ordinaire	127400 \$
-------------------------------	-----------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités communautaires à recenser, gérer et mobiliser les savoirs locaux et autochtones.

Indicateurs de performance :

- activités de formation menées à bien ;
- lancement d'études sur le recensement, la gestion et la mobilisation des savoirs locaux et autochtones.

- ◆ Étude circonstanciée de la pertinence des savoirs locaux et autochtones pour l'éducation en vue du développement durable dans les PEID.

Indicateurs de performance :

- évaluations/ateliers organisés dans des écoles locales :
 - Indicateur de référence : au moins deux évaluations/ateliers ;
- outils/méthodes pédagogiques élaborés pour l'enseignement formel et non formel :
 - Indicateur de référence : production de trois modules de qualité.

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

0231

Ressources extrabudgétaires 62 880 000 \$

02310

La Conférence générale,

Prenant acte du rapport du Conseil d'administration de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE) portant sur l'exercice biennal 2004-2005,

Reconnaissant l'importance vitale de l'éducation relative à l'eau et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la priorité principale de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles, à savoir « l'eau et les écosystèmes associés », ainsi que le rôle de l'UNESCO-IHE à cet égard,

Soulignant la contribution précieuse de l'UNESCO-IHE à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et au suivi du Sommet mondial pour le développement durable,

Sachant que l'UNESCO-IHE est intégralement financé par des ressources extrabudgétaires et représente de ce fait un modèle unique parmi les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO, auquel il convient d'appliquer des méthodes de gestion et d'exécution du programme novatrices,

Prenant note de la résolution adoptée par Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI), à sa seizième session, qui appelle l'attention sur le fait que tous les États membres ont la responsabilité commune d'assurer la viabilité durable de l'UNESCO-IHE,

1. **Demande** au Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE de poursuivre et, si possible, d'intensifier ses efforts pour :

- (a) agir en synergie et complémentarité avec le Programme hydrologique international en vue de mettre en œuvre l'ensemble du programme de l'UNESCO relatif à l'eau et au développement durable, y compris en ce qui concerne le lancement de nouvelles initiatives clés telles que l'Initiative internationale sur les crues et les inondations et la planification de la septième phase du PHI ;
- (b) contribuer activement à aider les États membres à se doter de l'expertise et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre l'OMD 7 ;
- (c) soutenir les activités du système des Nations Unies et contribuer à leur exécution, en particulier le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015) ;
- (d) innover en matière de modalités d'enseignement et de services de renforcement des capacités dans les pays en développement, en recourant en particulier à l'enseignement à distance ;
- (e) servir de pivot pour les activités menées dans le monde entier par les instituts et les centres de l'UNESCO relatifs à l'eau et promouvoir entre eux interactions et complémentarités ;

2. **Exprime** sa reconnaissance au Gouvernement des Pays-Bas, pays hôte de l'UNESCO-IHE, pour le financement de base qu'il apporte au fonctionnement de l'Institut, ainsi qu'aux États membres et aux autres institutions qui contribuent aux projets et aux bourses de l'UNESCO-IHE ;

3. **Engage** les États membres à apporter des contributions volontaires à l'UNESCO-IHE afin de démontrer leur attachement unanime à l'éducation relative à l'eau et au renforcement des capacités en hydrologie, ainsi qu'au nouveau modèle d'institut de catégorie 1 représenté par l'UNESCO-IHE ;

4. **Appelle en outre** les États membres à prendre des initiatives en vue d'accroître la diversité linguistique dans les activités d'éducation, de formation et de renforcement des capacités de l'UNESCO-IHE.

02311

Antécédents. L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau est un institut de catégorie I proposant un grand nombre de cours de troisième cycle et de programmes de formation adaptés dans le domaine de l'eau, de l'environnement, et des infrastructures. Il mène des projets de recherche appliquée et met en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles et de développement des ressources humaines, participe à la formulation de politiques et fournit des services consultatifs dans le monde entier. Son financement provient exclusivement de sources extrabudgétaires.

02312

Stratégie. Aucun effort ne sera épargné pour tirer parti de l'intégration de l'Institut au sein de l'UNESCO depuis le milieu de l'année 2003, et renforcer ainsi l'action générale de l'UNESCO relative à l'eau et aux écosystèmes associés. L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau poursuivra le travail engagé de longue date, dans le cadre de la mission générale qui lui a été assignée, à savoir :

- renforcer et mobiliser dans le monde entier les services d'éducation et les connaissances sur lesquels repose la gestion intégrée de l'eau, et
- contribuer à satisfaire les besoins des pays en développement et des pays en transition en matière de renforcement des capacités relatives à l'eau.

Pour tâcher de contribuer à la réalisation des OMD, en particulier l'OMD 7, l'UNESCO-IHE fournira des services essentiels à l'ensemble du système des Nations Unies afin de remédier à la grave pénurie de capacités qui empêche d'atteindre ces objectifs. L'Institut produira des analyses et des rapports annuels sur les résultats obtenus par rapport aux OMD. Un programme de recherche lié aux OMD sera mis en place au niveau de la maîtrise de sciences, fondé sur une matrice de thèmes prioritaires et de questions transversales, comme contribution au quatrième Forum mondial de l'eau et aux processus du SMDD et de la CDD.

L'Institut continuera à œuvrer au renforcement des capacités mondiales dans le secteur de l'eau en agissant sur quatre plans :

Éducation : L'Institut proposera des programmes de formation du niveau de la maîtrise de sciences et du doctorat. Les programmes de maîtrise (modulaires) seront alignés sur les normes européennes et homologués. Un objectif important consiste à orienter un nombre croissant d'individus vers une formation par modules - uniques ou multiples. Afin de rendre l'éducation relative à l'eau plus accessible, des formations de brève durée seront mises au point et dispensées avec le concours d'instituts partenaires du monde entier. On utilisera aussi les technologies Internet et les vidéoconférences afin de proposer une formation à distance.

Recherche : Les principaux thèmes de recherche sont : sécurité de l'eau, intégrité de l'environnement, urbanisation, gestion de l'eau et gouvernance et systèmes d'information et de communication. Un nouveau programme universitaire recadrera les problématiques de l'Institut par rapport aux impératifs sociaux et aux exigences du marché. Dans le cadre de ses efforts d'assurance qualité, l'Institut introduira le système des audits internes en matière de recherche. Il s'attachera à accroître le nombre d'articles publiés dans des revues spécialisées ainsi que le nombre de doctorats obtenus chaque année.

Renforcement des capacités : Les objectifs consistent à étoffer le porte-feuille de projets, diversifier les sources de financement et obtenir un résultat équilibré des projets de renforcement des capacités, des projets de recherche-développement, des projets de formation et des services de conseil. Un système d'assurance qualité sera mis au point et appliqué dans le cadre des projets de manière à accentuer l'effet des activités de renforcement des capacités.

Partenariats et réseaux : Les atouts de l'UNESCO-IHE seront renforcés par l'établissement de liens solides et directs avec le PHI ainsi qu'avec d'autres programmes au sein de l'UNESCO concernant l'environnement et le développement durable, ainsi qu'avec le WWAP. L'UNESCO-IHE jouera de plus en plus un rôle d'animation et d'intégration au sein du nouveau paysage institutionnel que commencent à former les centres régionaux et internationaux associés à l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'eau. L'Institut a vocation à mobiliser les savoirs pour le développement en s'appuyant sur PoWER, entité regroupant en partenariat officiel avec la Commission du développement durable, 17 partenaires du Nord et du Sud. PoWER assurera des cours de formation innovants et continuera à promouvoir l'apprentissage créatif et novateur parmi ses institutions affiliées.

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'UNESCO-IHE devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant de 62 880 000 dollars pour mener ses activités. Les Pays-Bas, gouvernement hôte, fourniront une contribution annuelle d'environ 35 % du budget. Le reste des ressources proviendra essentiellement des bourses (20 %) et des projets (40 %). Pour assurer la viabilité à long terme de l'Institut, il faudra obtenir de nouvelles ressources au cours de l'exercice biennal auprès des États membres qui démontreront ainsi un plus profond engagement à l'égard de l'UNESCO-IHE.

02313

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de l'impact de l'éducation et de la formation dans le domaine de l'eau sur le développement durable, surtout dans les pays en développement.

Indicateurs de performance :

- *introduction de programmes de maîtrises de sciences modulaires pleinement homologuées en sciences de l'environnement, gestion de l'eau, eau des villes et infrastructures, et sciences de l'eau et aménagements hydrauliques ;*
 - *délivrance de maîtrises de sciences et de doctorats :*
 - *Indicateur de référence : 40 maîtrises de sciences et 20 doctorats ;*
 - *mise au point de programmes d'éducation à distance en ligne dans les pays en développement ;*
 - *recyclage de cadres moyens ou supérieurs afin d'actualiser leurs connaissances et leurs savoir-faire :*
 - *Indicateur de référence : 500.*
- ◆ Capacités de recherche dans le domaine de l'eau, axées sur les thèmes du rapport avec les OMD et orientées principalement vers la résolution des problèmes des pays en développement.

Indicateurs de performance :

- *une vingtaine de thèses de doctorats menées à bien, dont une majorité auront nécessité la réalisation de recherches dans des pays en développement ;*
 - *400 mémoires de maîtrise de sciences, dont 45 concernant spécifiquement des thèmes en rapport avec les OMD ;*
 - *articles scientifiques acceptés dans des revues spécialisées réputées.*
- ◆ Renforcement des capacités autochtones des agences locales de l'eau, en particulier dans les pays en développement.

Indicateurs de performance :

- *personnes formées dans les domaines de la valorisation des ressources humaines, l'amélioration des services, de l'aide à la recherche-développement, de l'enseignement et de l'élaboration des programmes, de la remise à niveau des méthodes et outils de formation et du perfectionnement des systèmes et techniques de gestion :*
 - *Indicateur de référence : plusieurs centaines ;*
 - *soutien apporté aux établissements de niveau universitaire pour le développement et l'amélioration de l'enseignement supérieur de troisième cycle dans le domaine de l'eau ;*
 - *construction de réseaux avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux.*
- ◆ Renforcement des partenariats pour le partage des connaissances et la mise en place d'activités conjointes dans le domaine de l'éducation, de la recherche et du renforcement des capacités.

Indicateurs de performance :

- *coopération entre l'UNESCO-IHE et le PHI, le WWAP, ainsi qu'avec les centres et les chaires de l'UNESCO s'occupant de questions relatives à l'eau ;*
- *coopération avec les institutions membres du Partenariat pour l'éducation et la recherche en matière d'eau (PoWER) ;*
- *renforcement des partenariats bilatéraux avec les institutions des secteurs public et privé et de la société civile :*
 - *Indicateur de référence : 20 ;*
- *soutien apporté aux réseaux régionaux de renforcement des capacités dans le secteur de l'eau.*

Le Centre international de physique théorique (CIPT) (Centre international Abdus Salam de physique théorique)

0232

Allocation financière :	1 015 000 \$
Ressources extrabudgétaires :	54 656 000 \$

02320

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) pour l'exercice biennal 2004-2005,

Reconnaissant le rôle important du CIPT, en tant que centre de l'UNESCO de catégorie 1, dans le renforcement des capacités en physique théorique et appliquée, en mathématiques pures et appliquées, et dans des domaines interdisciplinaires, plus particulièrement en direction des pays en développement, dans le cadre du grand programme II,

1. **Demande** au Comité directeur et au Conseil scientifique du CIPT, conformément aux Statuts du CIPT, aux accords avec le pays hôte, et à la présente résolution, lors de l'approbation du budget du Centre pour 2006-2007 :

- (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du CIPT s'accordent avec les objectifs stratégiques de l'UNESCO et les priorités du programme dans le domaine des sciences exactes et naturelles ;
- (b) de renforcer la capacité du Centre de mener des activités de recherche avancée, de formation et de mise en réseau en sciences physiques et mathématiques, ainsi que dans des domaines interdisciplinaires, au profit des scientifiques des pays en développement ;
- (c) de développer les activités de recherche du Centre pour permettre aux scientifiques qui y travaillent de rester à l'avant-garde dans leurs domaines ;
- (d) d'encourager l'utilisation de nouvelles techniques et de promouvoir les travaux pratiques en laboratoire dans les pays en développement et, notamment, d'étudier la possibilité de recourir aux mathématiques et à la physique théorique pour modéliser les changements climatiques et les systèmes environnementaux complexes ;

2. **Autorise** le Directeur général à apporter un soutien au CIPT en accordant, au titre du grand programme II, une allocation financière de 1 015 000 dollars ;

3. **Exprime sa gratitude** à l'Agence internationale de l'énergie atomique, au Gouvernement italien qui apporte un important concours financier et met gracieusement des locaux à disposition, ainsi qu'aux États membres et aux fondations qui ont soutenu le Centre par des contributions volontaires, et les invite à continuer à apporter leur soutien en 2006-2007 et au-delà ;

4. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien au CIPT pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues pour l'exercice biennal 2006-2007.

02321

Antécédents. Le Centre international de physique théorique (CIPT) de Trieste, fondé en 1964, a pour objectif de favoriser la multiplication d'études et de travaux de recherche avancés en sciences physiques et mathématiques, notamment dans les pays en développement, d'offrir une tribune aux scientifiques de tous les pays pour des contacts, au niveau international, et de fournir à ses membres associés et chercheurs - originaires pour la plupart de pays en développement - les moyens d'effectuer des travaux originaux de recherche.

Le CIPT est une entité gérée conjointement par l'UNESCO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et financée en grande partie par des ressources extrabudgétaires. Depuis 1996, l'UNESCO est responsable de la gestion administrative du Centre, laquelle était auparavant assurée par l'AIEA. Une grande part du budget du Centre est prise en charge par le Gouvernement italien, d'importantes contri-

butions venant également de l'AIEA et de l'UNESCO. En vertu d'un accord entre ces trois parties, le Centre bénéficie d'une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle.

02322

Stratégie. Le CIPT s'acquitte de sa principale tâche, qui consiste à apporter son soutien aux pays en développement, tant par le biais de ses activités de recherche interne dans diverses branches de la physique et des mathématiques, que par celui du système des membres associés, des arrangements de fédération, du programme de diplômes, des activités externes et du programme TRIL de formation et de recherche dans des laboratoires italiens. En outre, le CIPT compte des chercheurs post-doctoraux permanents, et reçoit des professeurs invités pour des périodes plus ou moins longues. Ces invités bénéficient de l'accès à une communauté scientifique très dynamique au Centre lui-même et dans des institutions voisines, ainsi qu'à tous ses services, comme son réseau informatique et sa bibliothèque, qui abrite l'une des plus riches collections de publications spécialisées en Europe. Chaque année, le CIPT organise une soixantaine d'activités de formation et de recherche de haut niveau dans tous les domaines de la physique et des mathématiques, y compris dans des domaines interdisciplinaires. La plupart de ces activités ont lieu à Trieste, mais elles sont de plus en plus nombreuses à être réalisées directement dans les pays en développement.

D'autres programmes permettent aux scientifiques des pays en développement de se tenir régulièrement informés des nouveautés dans leurs domaines de spécialité à l'occasion de visites au CIPT ; ces programmes offrent également aux jeunes chercheurs des pays les moins avancés la possibilité de suivre des formations de haut niveau dans les domaines de la physique des hautes énergies, des mathématiques, et de la physique de la matière condensée, ils soutiennent en outre les activités réalisées hors de Trieste dans les pays en développement, et ils permettent à des scientifiques de travailler en Italie dans des laboratoires de recherche universitaires et dans des institutions gouvernementales et privées pendant des périodes allant de quelques mois à un an. Au fil des années, environ 100 000 scientifiques sont venus au CIPT et ont bénéficié de ses programmes, dont quelque 2 000 membres associés et un millier de chercheurs dans le cadre du programme TRIL.

Pour l'exercice 2006-2007, l'UNESCO contribuera à hauteur de 1 015 000 dollars, provenant du budget du Programme ordinaire, au financement des activités de formation conjointes avec le CIPT. Pour ses activités ordinaires, le CIPT devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant de 54 656 000 dollars.

02323

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Efforts intensifiés dans le domaine de la formation à la recherche de haut niveau des scientifiques, surtout des jeunes, et des enseignants universitaires de physique et mathématiques.

Indicateurs de performance :

- scientifiques et chercheurs invités ;
- programmes et publications de recherche scientifique ;
- activités de formation de haut niveau, y compris activités externes.

- ◆ Coopération renforcée entre les centres affiliés, les réseaux et les autres activités externes.

Indicateurs de performance :

- centres affiliés, réseaux et activités externes soutenus ;
- nouveaux centres d'excellence créés en Europe orientale.

- ◆ Collaboration renforcée avec le grand programme II.

Indicateurs de performance :

- actions faisant suite aux recommandations de la Conférence mondiale de 2005 sur la physique et le développement durable ;
- activités communes organisées ou soutenues dans des domaines interdisciplinaires.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0240

Activités du budget ordinaire	700 000 \$
Décentralisation	54,3 %

02400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant pour mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* » et « *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* » ;
- (b) à évaluer et suivre la mise en œuvre des divers projets et à en mesurer l'impact ;
- (c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et de mieux tirer parti de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- (d) à allouer à cette fin un montant de 700 000 dollars pour les coûts de programme.

02401

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme II en considération du fait que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent aux sciences exactes et naturelles. Ils ont été conçus sur un mode intersectoriel et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront à nouveau prises pour l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. On trouvera une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux à la fin du Titre II.A (paragraphe 09001). Des efforts seront faits auprès de bailleurs de fonds potentiels pour obtenir des ressources extrabudgétaires en vue de donner à ces projets le maximum d'impact.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

02410

Activités du budget ordinaire	350 000 \$
Décentralisation	65,7 %

Les techniques de construction autochtones en Asie centrale et en Afghanistan

02411

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet a principalement pour but de faire revivre les techniques de construction traditionnelles, en particulier la construction en terre, pour bâtir des maisons et des écoles écologiques et anti-sismiques d'un coût raisonnable à l'intention des populations rurales et des réfugiés et pour assurer la

réparation des bâtiments historiques en Asie centrale et en Afghanistan. En s'appuyant sur l'expérience de l'exercice biennal passé, on établira et testera les plans de prototypes de logements et d'écoles en les modélisant sur ordinateur et l'on formera sur le tas les population locales dans le cadre de projets de construction pilotes en Afghanistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Production de manuels dans les langues nationales sur les techniques traditionnelles de construction et la réparation des architectures en terre ; formation des chefs de villages, d'étudiants en architecture et en ingénierie et de professionnels et sensibilisation de toutes ces personnes à la valeur de l'architecture et des techniques traditionnelles ; renforcement des capacités des groupes vulnérables leur permettant de bâtir eux-mêmes et à peu de frais leurs écoles, leurs maisons et leurs dispensaires ; construction de prototypes de logements économes en énergie et respectueux de l'environnement ; élévation du niveau de compétences techniques des experts sous-régionaux ; amélioration de la législation concernant la protection parasismique des bâtiments anciens.

L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté

02412

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté repose sur deux éléments : la technologie (en anglais, TAPE = Technologie et élimination de la pauvreté) et l'éducation et la santé (en anglais, UNISOL = Solidarité des universités avec les défavorisés pour la santé). TAPE a pour but principal d'assurer l'accès à la technologie aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en conjuguant la science et la technologie avec la recherche en sciences sociales et humaines. Pour sa part, UNISOL contribue à développer les possibilités qu'offrent les universités de mettre en place des recherches, des formations et des activités promotionnelles et opérationnelles concernant les déterminants sociaux de la santé. Afin de parvenir à améliorer l'accès des pauvres aux services médicaux et sociaux, on actualisera les programmes d'enseignement et on favorisera les situations d'apprentissage pratique en situation sur le modèle qui a fait ses preuves de la coopération entre l'OMS et l'UNESCO. L'alliance UNISOL-TAPE poursuivra, voire développera son action tendant à mettre la technologie au service de la satisfaction des besoins essentiels et de l'accès au savoir et aux ressources, son objectif étant de promouvoir l'accession des populations pauvres à une existence viable et de montrer aux parties prenantes comment mieux s'appuyer sur les résultats de la recherche pour définir les politiques publiques, ce qui en dernière analyse devrait rendre la société plus confiante en la science.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Poursuite de la diffusion de matériels d'enseignement et d'apprentissage, de bonnes pratiques et de programmes d'enseignement dans les domaines de l'ingénierie et de la formation technique et professionnelle ; amélioration de l'accès aux services médicaux et sociaux offerts par les universités et leurs antennes ; meilleure sensibilité des statistiques portant sur les rapports entre la santé et la situation sociale et meilleure utilisation de ces statistiques par l'administration et les responsables des programmes de santé.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

02420

Activités du budget ordinaire	350 000 \$
Décentralisation	42,9 %

Voix des petites îles

02421

Activités du budget ordinaire	250 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. L'objectif général de ce projet est de faire en sorte que les petites îles des Caraïbes, du Pacifique et de la région AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et sud de la mer de Chine) travaillent ensemble à l'élaboration et au partage de pratiques rationnelles de développement durable dans les îles et échangent des savoirs, des expériences et des ressources humaines en vue de renforcer les capacités locales. En application de la Déclaration de Maurice de 2005, le projet contribuera à la construction de sociétés du savoir interconnectées dans les îles et entre elles et favorisera le dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples. La stratégie générale - Les communautés dans l'action - visera à sauvegarder la diversité culturelle, à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et à appuyer les activités communautaires de planification et d'identification. Un appui particulier ira aux jeunes afin qu'ils s'acquittent de l'engagement qu'ils ont pris en 2005 dans la Déclaration de Maurice sur la vision des jeunes sur la vie dans les îles.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise au point et partage d'outils et de pratiques en ligne et hors ligne, dont des productions vidéo, sur la gestion de l'environnement, la diversité culturelle et d'autres questions sociales importantes ; intégration de la notion de développement durable dans le système éducatif ; lancement de projets de développement durable pilotés par des jeunes et échange des résultats.

Portails locaux d'information océanographique pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes

02422

Activités du budget ordinaire	100 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Les sous-portails océanographiques locaux UNESCO-COI pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, qui font partie du portail UNESCO de la connaissance, visent à faciliter l'accès à l'information et aux données sur tous les aspects de la recherche et de la gestion relative aux océans et aux zones côtières. Ils ont recours pour cela à des sites Web et à des technologies d'apprentissage à distance, ainsi qu'à l'envoi régulier de bulletins. Au cours de l'exercice biennal, le projet poursuivra son travail éditorial, c'est-à-dire maintiendra et actualisera régulièrement les portails tout en élargissant la portée et l'audience et en renforçant le réseau des contributeurs. En outre, il s'attachera à nouer des partenariats avec des organisations régionales pour garantir la pérennité de son action.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Reconnaissance par les parties prenantes locales et internationales de la qualité des portails comme outils informatifs de référence sur les océans et les zones côtières ; amélioration du corpus de connaissances sur les questions liées aux océans et aux zones côtières ; conclusion d'accords sur les transferts de propriété des portails à des organisations partenaires.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

02501

Dans le cadre du grand programme II, des efforts seront déployés pour renforcer la coopération établie avec des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et créer de nouveaux partenariats en vue de mobiliser des fonds extrabudgétaires en faveur des actuelles priorités de l'Organisation dans le domaine de **l'eau et des écosystèmes associés**, des zones océaniques, du renforcement des capacités en sciences fondamentales et en ingénierie, de la formulation des politiques scientifiques, de la promotion d'une culture de la maintenance, ainsi que de la promotion de l'application des sciences et de l'ingénierie au développement durable, à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles, à la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets et aux sources d'énergie renouvelables.

02502

Priorité sera donnée à des programmes et projets interdisciplinaires dans des domaines tels que l'évaluation des ressources en eau douce, la gestion des ressources en eau et plus particulièrement la protection des eaux souterraines menacées dans les zones arides et semi-arides, la gestion intégrée des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la mise en valeur durable des ressources, en particulier en Afrique (SIMDAS) et dans les régions tropicales humides. L'UNESCO continuera de resserrer ses liens de partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux qui ont proposé de prendre à leur charge des secrétariats, centres ou autres unités opérationnelles s'occupant de recherches ou d'applications en sciences exactes et naturelles, et coordonnera son action avec celle de bailleurs de fonds en question pour la mise sur pied d'un système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien.

02503

On s'attachera en particulier à mobiliser des fonds en faveur de grands programmes de **renforcement des capacités en science et technologie** par la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques grâce aux technologies de l'information et de la communication ; à cette fin, une attention spéciale sera prêtée au renforcement de la coopération de l'UNESCO avec les bailleurs de fonds intéressés. On recherchera également des fonds pour pouvoir renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'enseignement des sciences fondamentales et de l'ingénierie ainsi que de l'éducation et de la recherche relatives à l'environnement. On intensifiera la coopération avec les bailleurs de fonds pour assurer le financement des programmes environnementaux de l'UNESCO.

02504

La coopération avec les institutions multilatérales de financement telles que la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, etc., sera renforcée pour continuer d'assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement durable, de l'Initiative du NEPAD et autres initiatives régionales ; l'accent sera mis sur la formulation de politiques appropriées concernant les sciences, les technologies et l'innovation au niveau national et la mise en œuvre de programmes et projets visant à mettre **la science et la technologie au service du développement durable**. On élaborera également des programmes interdisciplinaires ayant pour but d'atténuer la pauvreté qui seront ciblés en particulier sur les femmes. On cherchera à nouer des partenariats pour combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

02505

L'UNESCO s'associera à des fonds et organismes des Nations Unies et à des bailleurs de fonds multilatéraux pour mener des activités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et recherchera de nouveaux partenariats pour promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

02506

Au niveau national, l'UNESCO collaborera activement avec des fonds et organismes des Nations Unies dans le cadre des activités de l'UNDG et l'UNDAF telles que : l'examen et la formulation des politiques, la réalisation d'études sectorielles, la conception de programmes et projets d'investissement. Elle intensifiera également sa coopération avec des institutions scientifiques et d'autres organisations intergouvernementales spécialisées concernant la formulation de politiques nationales de la science et de la technologie et de programmes et projets de développement.

02507

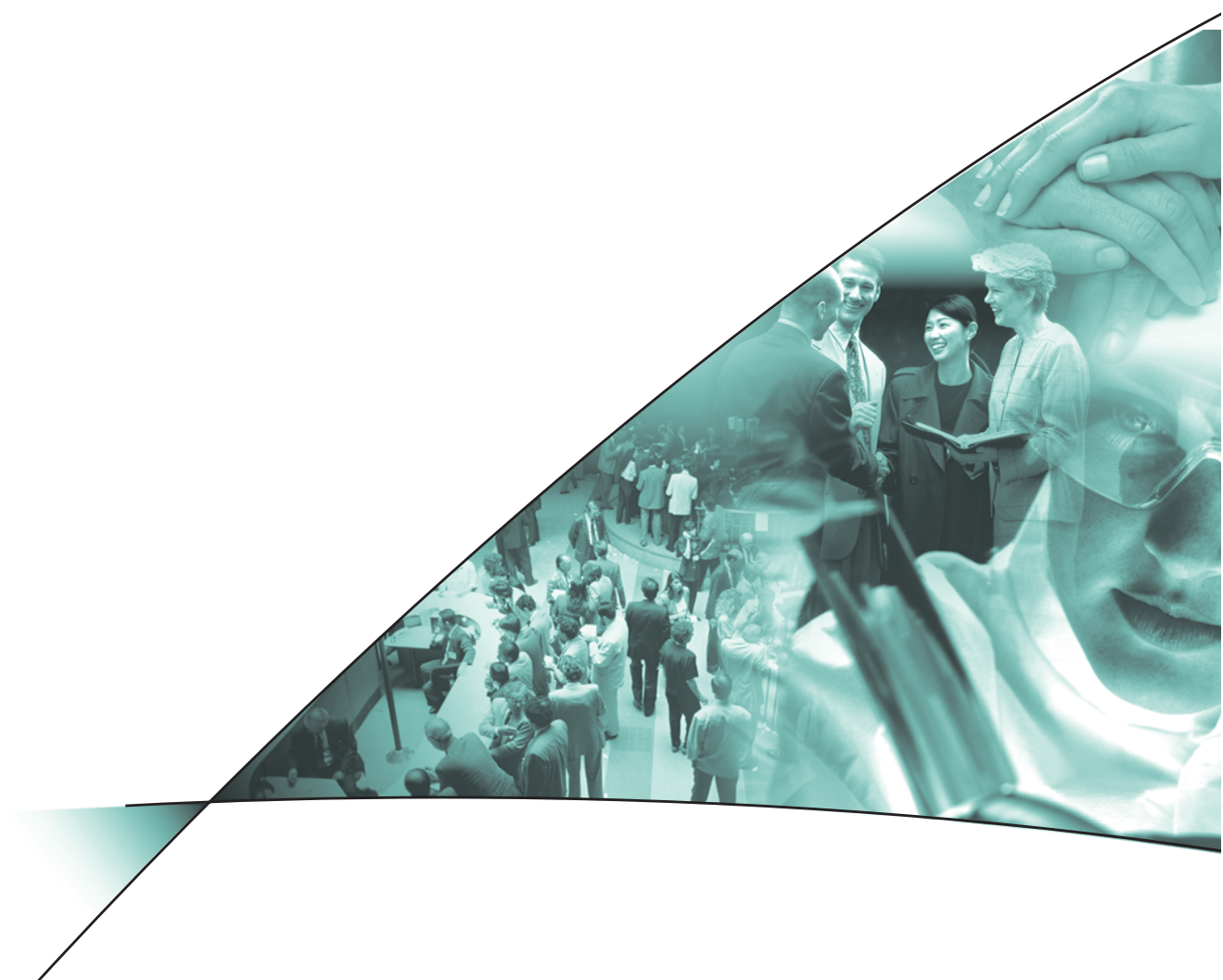
Dans la mise en œuvre de cette stratégie, priorité sera donnée à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux régions côtières et aux petits États insulaires en développement.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Grand programme III

Sciences sociales et humaines



GRAND PROGRAMME III

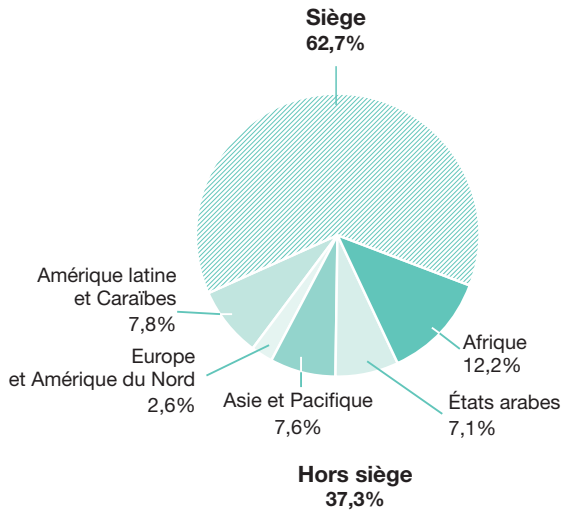
Sciences sociales et humaines

03001 Ventilation par sous-programme

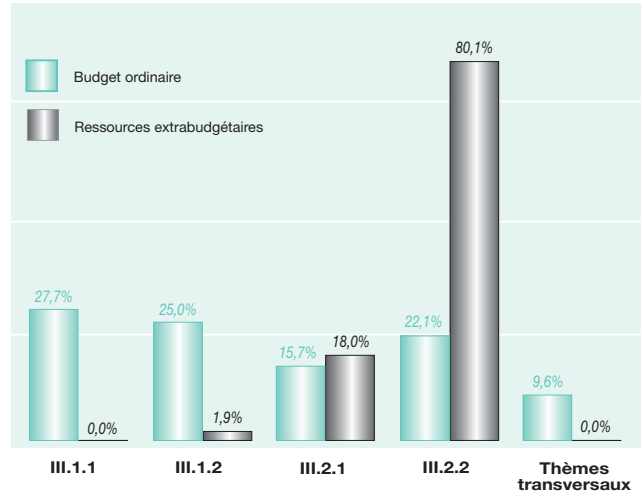
Budget ordinaire						
Grand programme III	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme	Total des crédits 2006-2007	Ressources extra-budgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	19 185 200			19 185 200	1 065 000	20 250 200
Programme III.1	Éthique des sciences et philosophie					
Sous-programme III.1.1	Éthique des sciences					
	–	3 173 500	60 800	3 234 300	–	3 234 300
Sous-programme III.1.2	Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine					
	–	2 859 100	54 800	2 913 900	411 000	3 324 900
		6 032 600	115 600	6 148 200	411 000	6 559 200
Programme III.2	Droits de l'homme et transformations sociales					
Sous-programme III.2.1	Promotion des droits de l'homme					
	–	1 793 600	34 200	1 827 800	3 920 300	5 748 100
Sous-programme III.2.2	Transformations sociales					
	–	2 528 400	48 400	2 576 800	17 416 000	19 992 800
		4 322 000	82 600	4 404 600	21 336 300	25 740 900
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	–	1 000 000	–	1 000 000	–	1 000 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	–	100 000	–	100 000	–	100 000
		1 100 000	–	1 100 000	–	1 100 000
33 C/5 - Total, Grand programme III	19 185 200	11 454 600	198 200	30 838 000	22 812 300	53 650 300

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS – SIÈGE ET HORS SIÈGE



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Sciences sociales et humaines

03002

Priorités du programme pour 2006-2007

Priorité principale :

- Éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique

Autres priorités :

- La promotion des droits de l'homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée au moyen d'activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO
- La prospective, la philosophie, les sciences humaines, la démocratie et le renforcement de la sécurité humaine
- La gestion des transformations sociales

Objectifs et engagements internationaux

- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier l'OMD 1
- Déclaration du Millénaire des Nations Unies
- Déclaration et Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993)
- Déclaration et programme d'action relatifs à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).
- Plan d'action adopté par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (2001)
- Instruments internationaux dans le domaine de la bioéthique, y compris la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines

03003

Le grand programme III continuera à avoir pour mission principale de faire progresser les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle afin de faciliter des **transformations sociales** faisant prévaloir les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine. La démarche globale adoptée à cette fin consistera à consolider le travail accompli au cours des exercices précédents, y compris en menant diverses actions intersectorielles (dans le cas par exemple de l'éthique des sciences et des technologies) et en coordonnant un certain nombre de projets relatifs aux thèmes transversaux, notamment ceux liés à l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.

03004

Objectifs stratégiques pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé)

- Objectif stratégique 4 : Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales
- Objectif stratégique 5 : Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social
- Objectif stratégique 6 : Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines afin de participer aux nouvelles sociétés du savoir

03005 SHS poursuivra ses efforts pour cibler plus précisément ses activités en ayant recours à une approche dite de « recentrage dans un centrage », qui s'inscrira en particulier dans une optique régionale afin de répondre à de nouvelles priorités régionales. Le Secteur s'emploiera à accroître la visibilité des activités de programme, par le biais essentiellement de l'utilisation de moyens numériques et en ligne, de l'élaboration de publications de qualité et d'une diffusion bien ciblée de la *SHS Newsletter* trimestrielle.

03006 L'instauration de **liens essentiels entre les réseaux de recherche et les réseaux d'action publique** visera à mettre en place une approche novatrice à même de rapprocher la théorie et la pratique. Dans un domaine où les travaux ont souvent un caractère théorique et conceptuel et ont un impact difficile à évaluer, le grand programme s'efforcera d'avoir des effets réels sur la formulation et la mise en œuvre proprement dites des politiques et sur les modes de pensée et d'action. Les réseaux de recherche et d'action publique ont pour objet de favoriser la définition et la promotion de normes internationales, de renforcer les capacités de recherche à l'échelon régional et sous-régional et de cibler la diffusion des résultats de la recherche fondamentale et de la recherche orientée vers l'action sur les décideurs. Ils permettent de transformer les idées en actions concrètes et durables à l'échelon international, régional et national et, à ce titre, leur action est en accord avec l'une des principales fonctions de l'Organisation, à savoir être un laboratoire d'idées. Une part importante des ressources de programme est donc consacrée au soutien institutionnel d'ONG et de réseaux internationaux de premier plan.

03007 Les actions de programme s'appuieront sur les diverses stratégies élaborées au cours des dernières années, notamment la *Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme*, la *Stratégie intégrée de lutte contre le racisme* et - dans l'une des « disciplines fondamentales » de l'UNESCO - la *Stratégie de l'UNESCO en matière de philosophie*.

03008 L'approche intégrée est particulièrement bien illustrée par la priorité principale, à savoir **l'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique**, qui a bénéficié d'une augmentation sensible des ressources de programme. La priorité principale du grand programme III représente donc 30 % des ressources affectées aux activités de programme (en excluant les projets relatifs aux thèmes transversaux) contre 26 % dans le 32 C/5 approuvé tel qu'ajusté. Après

une fructueuse période d'élaboration de normes internationales dans le domaine de l'éthique des sciences, le sous-programme sera, pour l'exercice suivant, essentiellement axé sur la mise en œuvre des instruments normatifs existants. Des idées novatrices sont développées dans le cadre des réseaux internationaux de recherche et d'action publique, lesquels diffusent ensuite les résultats de leurs travaux auprès de responsables compétents de l'élaboration des politiques. Le sous-programme relatif à l'*éthique des sciences* aidera les États membres et leurs institutions (i) à diffuser les principaux documents de politique et instruments définissant des principes d'action tels que la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, (ii) à intégrer ces principes d'action dans les législations, les réglementations et les pratiques nationales.

03009 S'agissant du sous-programme III.2.1, l'objectif poursuivi est de contribuer à instituer une culture des droits de l'homme, reposant sur l'égalité des chances et la non-discrimination, en accord avec les activités entreprises par le Haut Commissaire des Nations Unies aux **droits de l'homme**. Sa réalisation reposera sur les progrès de la recherche sur les droits de l'homme et la diffusion ciblées de connaissances concernant ces derniers. Les activités visant à la promotion des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO se fonderont sur la Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme et le droit international dans ce domaine. Des recherches seront menées sur les droits de l'homme et porteront notamment sur les obstacles et les difficultés qui s'opposent à leur réalisation ainsi que sur les politiques relatives à leur application. Ce sous-programme prévoit également une action spécifique tendant à promouvoir l'égalité et l'équilibre entre les sexes et la reconnaissance de la dimension sociale des droits des femmes. Des efforts particuliers seront mis en œuvre afin de veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte de la question de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble du grand programme III.



03010 *La Stratégie de l'UNESCO en matière de philosophie* prévoit, au titre de l'un de ses trois piliers, l'organisation d'une série de dialogues interrégionaux entre des philosophes d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe et des États arabes, dans l'espoir d'encourager la coopération intellectuelle et le dialogue entre les cultures et les civilisations. Par ailleurs, l'UNESCO stimulera l'enseignement de la philosophie dans les États membres et donnera un plus large retentissement à la célébration annuelle de la Journée de la philosophie.

03011 La phase II du programme MOST visera surtout à améliorer la pertinence et l'utilisation de la recherche aux fins de la définition de politiques et de pratiques en matière de développement social, moyennant le renforcement des liens entre recherche et politiques, la gestion et le partage des connaissances, des activités de communication, et la mise en place de mécanismes de nature à favoriser une articulation novatrice entre recherche et politiques. Des réseaux de chercheurs et de décideurs seront constitués en vue de créer des liens opérationnels et interdisciplinaires entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques. Ces activités, de même que de nouveaux mécanismes tels que les forums régionaux des ministres du développement social, doivent en principe déboucher sur des résultats concrets à même d'être immédiatement exploités par les États membres. L'objectif primordial est de produire des connaissances permettant d'améliorer la situation sociale et d'accroître durablement les moyens d'existence des populations concernées.

03012 Les activités de programme viseront directement la société civile, en particulier les jeunes, et contribueront à répondre aux besoins de l’Afrique et des pays en situation de postconflit et à soutenir l’Initiative mondiale de l’Organisation en matière d’éducation et VIH/sida par le biais d’actions intersectorielles. Une approche intersectorielle sera également suivie avec le grand programme V en ce qui concerne les sciences et les TIC.

03013 SHS assure la coordination générale et la direction, au niveau conceptuel et intellectuel, des projets relatifs au thème transversal « **L’élimination de la pauvreté, en particulier l’extrême pauvreté** ». Compte tenu de sa mission morale et intellectuelle, l’UNESCO est bien placée pour contribuer, selon une approche multisectorielle - reposant sur un paradigme élargi de lutte contre la pauvreté faisant également appel aux compétences de l’Organisation dans les domaines de l’éducation, des sciences naturelles, de la culture et de la communication et de l’information - à la réalisation de l’OMD 1 tendant à ce que la pauvreté diminue de moitié d’ici à 2015. Dans le cadre de cette action, l’UNESCO a pour partenaires des organismes et des programmes compétents des Nations Unies et elle s’efforce de mettre en place des partenariats avec des gouvernements, des organismes de recherche, des universités ainsi qu’avec des ONG.

03014 Le plan d’action du grand programme III vise à donner effet :

- (i) aux résolutions de programme adoptées par la Conférence générale et dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants, ainsi qu’aux projets relatifs aux thèmes transversaux se rapportant à ce grand programme (paragraphe 03110, 03120, 03210, 03220 et 03300) ;
- (ii) aux résolutions portant sur les points spécifiques énumérés ci-dessous et dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 33^e session de la Conférence générale :
 - 2 Examen d’ensemble des grands programmes II et III
 - 36 Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l’homme
 - 37 Proclamation de la Journée mondiale de la philosophie
 - 38 Promotion du dialogue entre les peuples (suivi de la résolution 32 C/30)
 - 39 Rapport du Directeur général sur l’opportunité d’élaborer une déclaration internationale sur l’éthique scientifique devant servir de base à un code de conduite éthique à l’intention des scientifiques

Le plan d’action tient compte également des recommandations de la Conférence générale relatives à d’autres projets de résolution (DR) qui n’ont pas été retenus pour inclusion dans les Actes de la Conférence générale.

Programme III.1

Éthique des sciences et philosophie

03101

Activités	
• Budget ordinaire	6 032 600 \$
Décentralisation	27,8 %
• Extrabudgétaire	411 000 \$
Total, activités :	6 443 600 \$

III.1.1 Éthique des sciences

Stratégie à moyen terme, paragraphes 86 à 89

0311

Activités du budget ordinaire	3 173 500 \$
Décentralisation	34,0 %

03110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de réaffirmer la position de chef de file que l'UNESCO occupe dans le domaine de la bioéthique sur le plan international en poursuivant sa mission de forum intellectuel - notamment par l'intermédiaire de son Comité international de bioéthique (CIB) et de son Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) - et d'assurer le secrétariat du Comité interinstitutions sur la bioéthique ;
- (ii) de mettre en œuvre des principes universels fondés sur des valeurs éthiques communes propres à orienter le développement scientifique et technologique ainsi que les transformations sociales, en entreprenant des actions structurées et coordonnées de suivi de la mise en œuvre des déclarations de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique (la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme) ;

- (iii) d'aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des cadres directeurs nationaux dans le domaine de la bioéthique en leur permettant d'accéder aux outils appropriés (tels que l'Observatoire mondial d'éthique), en organisant et en renforçant des activités éducatives, en aidant à la création de comités d'éthique ou de bioéthique et en facilitant la constitution de réseaux ;
 - (iv) d'étendre au plan national le rôle de forum intellectuel et de laboratoire d'idées de l'UNESCO, en favorisant la diffusion de l'information et la constitution de réseaux d'experts aux niveaux régional et national ;
 - (v) de poursuivre la réflexion sur les questions éthiques fondamentales induites par les avancées scientifiques et les progrès technologiques, en se fondant sur le rôle de forum éthique, intellectuel, international et interdisciplinaire assuré par l'UNESCO, à travers l'action menée par la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) en coopération avec les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO et en tirant parti des contributions intersectorielles, en particulier celles relevant du grand programme II, concernant l'espace extra-atmosphérique, l'éthique de l'environnement, un code de conduite pour les scientifiques et l'éthique dans ses rapports avec les technologies émergentes ;
 - (vi) de renforcer la fonction consultative de la COMEST et l'action normative de l'Organisation en encourageant l'élaboration et la promotion de principes dans les domaines de l'éthique de l'environnement et de l'éthique des sciences ;
 - (vii) d'améliorer auprès des États membres la visibilité des activités de l'UNESCO en matière d'éthique des sciences et des technologies, en mettant en œuvre une stratégie efficace d'information et de communication, comprenant également l'Observatoire mondial d'éthique, et de faire mieux connaître ses activités à l'échelle mondiale, en particulier dans les milieux scientifiques et intellectuels ;
 - (viii) de promouvoir la recherche et de mener à bien des activités d'enseignement de l'éthique - dans les domaines de la bioéthique et de l'éthique des sciences et des technologies - en vue de favoriser le débat international sur l'éthique et la responsabilité à divers niveaux, en particulier dans la formation des futurs scientifiques et parmi les décideurs et les professionnels ;
 - (ix) de créer en Afrique un centre de documentation destiné à faciliter les échanges entre les décideurs, les chercheurs, la société civile et les autres parties intéressées au sujet des questions éthiques, juridiques et sociales soulevées par les avancées des sciences de la vie, en particulier dans le domaine de la bioéthique, s'agissant en particulier de l'Afrique et des autres régions en développement, et à diffuser des informations sur les instruments internationaux, les défis et priorités intéressant le développement, et les moyens nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales en matière de bioéthique ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 3 173 500 dollars pour les coûts de programme et de 60 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO définira et mettra en œuvre des principes de portée nationale et internationale pour relever les défis éthiques posés par le développement des sciences et des technologies, en se fondant également sur un réexamen des valeurs morales et des principes éthiques actuels. Trois organes consultatifs - le Comité international de bioéthique (CIB), le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) - aident l'UNESCO en matière d'action normative, de développement des capacités et de sensibilisation. Le Comité interinstitutions sur la bioéthique sert d'instance de coordination des activités des institutions et programmes des Nations Unies dans le domaine de la bioéthique.

Dans le domaine de la normalisation, l'UNESCO - avec le concours du CIB et du CIGB - mènera des actions de suivi de la mise en œuvre des déclarations adoptées dans le domaine de la bioéthique (*la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* et *la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines*, ainsi que *la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits*

de l'homme). À cette fin, des ressources seront redéployées en vue de renforcer la présence régionale, surtout dans des régions insuffisamment desservies auparavant, comme la région des États arabes. De nouvelles recherches et études seront effectuées pour déterminer quelles questions doivent être traitées et dans quelle mesure elles entrent dans le champ d'application des déclarations. Par ailleurs, des études de faisabilité seront consacrées à des projets d'instruments internationaux dans le domaine de l'éthique des sciences (code de conduite pour les scientifiques).

En matière de renforcement des capacités, l'Organisation consolidera son rôle de centre d'information en élargissant le champ d'action de l'Observatoire mondial d'éthique, en particulier par des bases de données sur les programmes d'enseignement de l'éthique et sur les législations, les directives et les règlements. L'UNESCO poursuivra également son programme d'éducation à l'éthique, en constituant des réseaux d'experts de l'enseignement de l'éthique, en répertoriant et étoffant les programmes d'enseignement existants et en établissant des critères d'évaluation de la qualité et un système de certification. Un soutien sera accordé tant pour la création de comités d'éthique et de bioéthique à différents niveaux (national, régional, local) qu'aux comités existants. Des activités seront consacrées à aider à la mise en œuvre des instruments normatifs, sous forme d'ateliers, de supports pédagogiques et de projets destinés à faciliter la formulation de politiques nationales.



Activité phare : Observatoire mondial d'éthique (GEO)

Un réseau mondial de bases de données, baptisé Observatoire mondial d'éthique (GEO) et spécialement consacré à la bioéthique et à l'éthique des sciences et des technologies, a été constitué dans le but d'aider à mettre en œuvre les activités normatives de l'UNESCO, fournir une aide aux décideurs par le biais de réseaux d'experts, soutenir les comités d'éthique nationaux et diffuser l'information relative aux politiques et législations nationales. Le GEO est composé de quatre bases de données interconnectées : (i) une base de données d'experts dans le domaine de l'éthique (« Who is Who » dans l'éthique) ; (ii) une base de données sur les institutions, départements, centres et commissions dans le domaine de l'éthique, y compris les comités d'éthique nationaux ; (iii) une base de données sur les programmes d'enseignement de l'éthique ; (iv) une base de données sur les lois, directives et réglementations en rapport avec l'éthique. Ces quatre bases de données ont une portée mondiale : elles contiennent des données et renseignements émanant de tous les États membres de l'UNESCO ; l'information qui y est stockée sera disponible dans les six langues officielles de l'Organisation. Le GEO dessert aussi le grand public, permet d'obtenir des renseignements sur les experts et les comités d'éthique et fournit des exemples d'enseignement de l'éthique. La possibilité de consulter les législations et de participer aux débats d'orientation dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies peut inciter les États membres à appliquer les principes éthiques identifiés et recommandés par l'UNESCO.

Le socle du travail de sensibilisation sera constitué par une série de conférences sur le thème « L'éthique autour du monde » organisées dans différentes régions afin de diffuser l'information relative aux activités de l'UNESCO, au CIB et à la COMEST. Cette action contribuera à une plus large sensibilisation et facilitera la mise en œuvre des déclarations adoptées par l'UNESCO. Parmi les supports fournis, il y aura des publications sur le clonage humain, l'éthique de l'environnement, l'éthique et les nanotechnologies ainsi que des guides à l'intention des comités de bioéthique.

Axe d'action 1. Bioéthique

03111

Activités du budget ordinaire	2 228 000 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Suivi des déclarations.
 - Indicateurs de performance :*
 - Activités du CIB :
 - Indicateur de référence : deux réunions statutaires du CIB tenues ;
 - Activités du CIGB :
 - Indicateur de référence : une réunion statutaire du CIGB.
- ◆ Débats internationaux et nationaux sur les questions d'éthique, influencés dans le sens des déclarations et programmes de l'UNESCO.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de comités nationaux ou autres mécanismes créés ou renforcés :
 - Indicateur de référence : au moins six comités nationaux ;
 - Débats nationaux sur les questions d'éthique ;
 - Types d'activités et de documents d'éducation et d'information préparés ;
 - Demandes de soutien adressées à l'UNESCO par des comités et experts nationaux :
 - Indicateur de référence : au moins huit demandes ;
 - Conférences du cycle « L'éthique autour du monde » :
 - Indicateur de référence : au moins huit conférences ;
 - Nombre de pays ayant promulgué une législation pertinente :
 - Indicateur de référence : au moins cinq pays ;
 - Mention d'activités/de déclarations de l'UNESCO dans des publications scientifiques.
- ◆ Lancement et exploitation de l'Observatoire mondial d'éthique.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de personnes consultant le GEO et niveau de complexité de leurs recherches :
 - Indicateur de référence : au moins 1 000 personnes ;
 - Nombre d'objets d'information stockés dans les bases de données accru :
 - Indicateur de référence : au moins 800 données pour la base de données.
- ◆ Travail accru d'information et de sensibilisation aux instruments normatifs dans les États membres.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de personnes consultant les bases de données juridiques du GEO :
 - Indicateur de référence : au moins 500 personnes ;
 - Nombre d'experts participant aux ateliers juridiques, avec ventilation géographique :
 - Indicateur de référence : au moins 100 experts de cinq régions.
- ◆ Compétences en matière d'enseignement mises à la disposition du plus grand nombre et création d'exploitation de réseaux d'experts régionaux.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de personnes consultant les bases de données sur les programmes d'enseignement de l'éthique :
 - Indicateur de référence : au moins 1 000 personnes ;
 - Nombre et composition des réseaux d'experts :
 - Indicateur de référence : au moins 50 experts de trois régions.
- ◆ Renforcement de la coopération et de la coordination internationales dans le domaine de la bioéthique.
 - Indicateurs de performance :*
 - Activité du Comité interinstitutions des Nations Unies :
 - Indicateur de référence : deux réunions ;
 - Action commune d'ordre interinstitutionnel ;
 - Visibilité et rôle dirigeant de l'UNESCO dans le système des Nations Unies.

Axe d'action 2. Éthique des sciences et des technologies

03112

Activités du budget ordinaire	945 500 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de l'examen intergouvernemental des questions.
 - Indicateurs de performance :*
 - Activités de la COMEST :
 - Indicateur de référence : une réunion statutaire ;
 - Nombre de pays représentés au niveau des experts :
 - Indicateur de référence : au moins 35 pays ;
 - Jeunes cadres concernés (Forum de la jeunesse) :
 - Indicateur de référence : au moins 150 personnes de trois régions au moins ;
 - Impact des délibérations et recommandations sur les débats nationaux.
- ◆ Études exploratoires sur l'action de l'UNESCO concernant un code de conduite pour les scientifiques.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre et origine des experts participant aux processus, par région :
 - Indicateur de référence : au moins 200 experts de trois régions au moins ;
 - Nombre d'États membres consultés, par région :
 - Indicateur de référence : au moins 50 experts de trois régions au moins.
- ◆ Sensibilisation accrue de l'opinion publique à l'éthique des sciences et des technologies.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de pays et d'experts participant aux conférences ;
 - Publications produites et diffusées ;
 - Attribution du prix Avicenne et portée des candidatures.
- ◆ Compétences en matière d'enseignement mises à la disposition du plus grand nombre et création et exploitation de réseaux régionaux d'experts.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de personnes consultant la base de données sur les programmes d'enseignement de l'éthique :
 - Indicateur de référence : au moins 1 000 personnes ;
 - Nombre et composition des réseaux d'experts.
- ◆ Lancement et exploitation de l'Observatoire mondial d'éthique.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de personnes consultant le GEO et niveau de complexité de leurs recherches :
 - Indicateur de référence : au moins 1 000 personnes ;
 - Nombre d'objets d'information stockés dans les bases de données :
 - Indicateur de référence : au moins 800 données pour la base de données.
- ◆ Débats internationaux et nationaux sur les questions d'éthique, influencés dans le sens de l'action de l'UNESCO.
 - Indicateurs de performance :*
 - Débats nationaux sur les questions d'éthique ;
 - Type d'activités et de documents d'éducation et d'information préparés ;
 - Demandes de soutien de l'UNESCO émanant d'États membres ;
 - Conférences du cycle « L'éthique autour du monde » ;
 - Répartition : au moins six conférences dans trois régions.
- ◆ Identification des questions éthiques liées aux technologies émergentes.
 - Indicateurs de performance :*
 - Questions identifiées et étudiées ;
 - Nombre d'experts et d'États membres demandant des informations et une assistance.

III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine

Stratégie à moyen terme, paragraphes 123, 107 et 108, 112, 114 à 122

0312

Activités	
● Budget ordinaire	2 859 100 \$
Décentralisation	20,8 %
● Extrabudgétaire	411 000 \$
Total, activités :	3 270 100 \$

03120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) de mener dans le domaine de la philosophie, un cycle de dialogues philosophiques interrégionaux et interculturels, réunissant des universitaires et des chercheurs d'horizons différents (Asie-Pacifique et États arabes - Amérique latine-Caraïbes et Afrique) ; de promouvoir la réflexion philosophique face aux problèmes contemporains et d'encourager l'essor de l'enseignement philosophique; de poursuivre et d'étendre la célébration de la Journée de la philosophie ;
 - (ii) de favoriser la coopération internationale dans le domaine des sciences humaines et de la philosophie, notamment par une collaboration renforcée avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) ;
 - (iii) de contribuer à la consolidation de la paix, de la sécurité humaine et de la prévention des conflits, en conformité avec la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) dont l'UNESCO est chef de file, notamment :
 - par la poursuite de l'élaboration de cadres régionaux et sous-régionaux en vue de la promotion de la sécurité humaine et de la paix en Afrique et en Europe orientale ;
 - par une analyse comparée des différentes priorités régionales en termes de sécurité humaine et par l'élaboration et la large diffusion d'un rapport du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) sur la sécurité humaine ;
 - par une analyse pluridisciplinaire des facteurs historiques, socioéconomiques et culturels à l'origine des nouvelles formes de violence, y compris le terrorisme, et de leurs conséquences ;
 - par l'appui et la reconnaissance des efforts menés en faveur de la promotion des valeurs universelles de paix et de tolérance, notamment par le biais du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix ;
 - (iv) de permettre au Centre international des sciences de l'homme de Byblos (Liban), en association avec certaines institutions similaires d'Afrique subsaharienne, de conduire des recherches comparées sur les relations entre démocratie, développement et culture, et justice, et de soutenir des centres désignés dans d'autres régions du monde ;
 - (v) de continuer à promouvoir une réflexion et un débat prospectifs dans l'exercice de la fonction de forum d'anticipation de l'UNESCO, par la tenue des Entretiens et Dialogues du XXI^e siècle et la diffusion du Rapport mondial de l'UNESCO ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 2 859 100 dollars pour les coûts de programme et de 54 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Concernant la **philosophie**, le Conseil exécutif a adopté une stratégie intersectorielle sur la philosophie à sa 171^e session, issue d'une large consultation menée auprès des délégations permanentes, des commissions nationales, des ONG, des universités, des instituts de recherche et de personnalités éminentes. Cette stratégie repose sur trois axes principaux : (i) La philosophie face aux problèmes mondiaux ; (ii) L'enseignement de la philosophie dans le monde ; (iii) La promotion de la pensée et de la recherche philosophiques.

L'objectif est de contribuer à la réflexion internationale et au débat sur les problèmes mondiaux contemporains en renforçant les fondations philosophiques des grands programmes de l'Organisation. Il s'agira également de mettre l'accent sur l'enseignement de la philosophie en contribuant au développement des capacités locales, tout particulièrement dans les pays où la philosophie n'est pas enseignée formellement. En amont, une étude sur l'état des lieux de l'enseignement de la philosophie dans le monde sera menée. Les dialogues interrégionaux seront parmi les activités phares avec la célébration de la Journée de la philosophie à l'UNESCO (**Axe d'action 1**).



Activité phare : Promotion du dialogue philosophique interrégional



Le dialogue philosophique interrégional est une activité qui vise à établir un échange philosophique entre chercheurs de différentes régions du monde. Ce dialogue philosophique s'inscrit dans l'Agenda global des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et entre les peuples et offre aux philosophes de ces régions un lieu de dialogue où les divers aspects de leurs traditions philosophiques respectives ainsi que leurs points de confluence seraient au cœur du débat, tant au plan de l'étude et de l'analyse philosophique qu'au niveau de l'appréhension des problématiques contemporaines.

La première activité a porté sur le dialogue philosophique entre l'Asie et le monde arabe ; elle a été organisée en novembre 2004 et a regroupé d'éminents philosophes des deux régions. L'Organisation compte renouveler ainsi son soutien aux activités menées en faveur d'une analyse et d'une recherche philosophiques tournées vers les exigences du présent et du futur et les valeurs et leurs conséquences concrètes pour la stabilité sociale et le maintien de la paix. L'objectif de l'UNESCO est de stimuler la réflexion des philosophes sur les défis qui se posent à l'humanité aujourd'hui en les incitant à aller au-delà de leurs sphères universitaires traditionnelles et à contribuer ainsi activement à une démarche commune, facilitant ainsi la formulation d'une méthode de recherche originale au profit d'un meilleur partage des connaissances.

Dans une perspective à plus long terme, il s'agit de poursuivre les réflexions philosophiques par un dialogue continu entre les différentes régions, sur les thèmes centraux liés aux priorités de l'UNESCO ou encore sur les thèmes clés retenus lors du dernier Congrès mondial de la philosophie, parmi lesquelles la mondialisation et la responsabilité, l'égalité, l'action individuelle et collective, l'identité et la justice.

Concernant **la sécurité humaine, la paix, et la prévention des conflits** l'UNESCO (i) poursuivra une approche régionale de la *sécurité humaine* à travers l'élaboration de cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine dans la région Afrique (en coopération avec l'Union africaine) et dans la sous-région Europe de l'Est. Cette approche sera complétée par une étude des priorités régionales dégagées lors du cycle des réunions régionales organisées depuis 2002, ainsi que par une analyse comparative interrégionale des cadres des cinq régions du monde. Ces différents outils serviront de base à l'élaboration d'un projet de rapport sur la sécurité humaine qui sera discuté et finalisé lors d'une conférence interrégionale sur la promotion de la sécurité humaine, prévue à Paris en 2007 - qui sera aussi une contribution à un débat sur les questions examinées par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général de l'ONU ; (ii) poursuivra l'analyse des différentes formes et manifestations de la *violence*, y compris le terrorisme, à travers la sensibilisation du grand public par la diffusion de la série des *Cahiers sur la violence*, qui





visé entre autres un public de collégiens et de lycéens qui y trouveront matière à réflexion ainsi qu'un support pédagogique accessible ; (iii) poursuivra également la sensibilisation et la mobilisation des consciences en faveur de la paix, par le biais du **Prix UNESCO de l'éducation pour la paix** qui récompense un engagement manifeste pour les idéaux de paix et de tolérance, et une étroite coopération avec la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la paix ; (iv) en matière de **réconciliation**, donnera la priorité à la poursuite du dialogue entre acteurs de la société civile au Proche-Orient et dans la région des Grands Lacs ; (v) en matière de démocratie, mettra en œuvre la stratégie intégrée (voir décision 167 EX/3.5.1 du Conseil exécutif), visant à mettre en place un programme international sur la **démocratie**, par le biais des activités du Centre international des sciences de l'homme (Byblos), notamment en stimulant la recherche analytique comparée, en organisant des dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie et en soutenant la démocratie dans les sociétés qui sortent d'un conflit (**Axe d'action 2**).

Dans le cadre de la **prospective**, l'UNESCO s'attachera à poursuivre et à valoriser sa mission de veille intellectuelle, stratégique et éthique, (i) en encourageant la **réflexion** et le **débat prospectifs**, notamment par la poursuite du cycle des *Entretiens et dialogues du XXI^e siècle* au Siège et hors Siège, et des autres approches, et en publiant les résultats et recommandations issues de ces activités ; (ii) en renforçant les capacités d'anticipation et de veille de l'Organisation et des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment par la diffusion du Rapport mondial de l'UNESCO ; (iii) en sensibilisant le public et les décideurs aux thèmes d'actualité d'importance pour l'UNESCO, qui présentent également un intérêt pour aborder de grands enjeux du futur (**Axe d'action 3**).

Axe d'action 1. Réflexion philosophique et sciences humaines

03121

Activités du budget ordinaire	837 200 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Dialogue interrégional philosophique renforcé.
 - Indicateurs de performance :*
 - Réseaux de coopération interrégionale (Asie États arabes et Amérique latine/Afrique) de penseurs de différents horizons culturels ;
 - Diffusion de leurs travaux.
- ◆ L'enseignement philosophique promu dans une perspective interculturelle.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre d'institutions associées :
 - Indicateur de référence : 50 institutions ;
 - État des lieux de l'enseignement de la philosophie dans le monde.
- ◆ Réflexion philosophique davantage élargie à la société civile.
 - Indicateurs de performance :*
 - Nombre de pays, d'institutions et de villes associées aux activités de célébration de la Journée de la philosophie :
 - Indicateur de référence : 100 pays, 100 institutions.

Axe d'action 2. Promotion de la sécurité humaine et de la paix

03122

Activités	
● Budget ordinaire	1 236 900 \$
● Extrabudgétaire	400 000 \$
Total, activités :	1 636 900 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Cadres éthiques, normatifs et éducatifs établis pour la région Afrique et pour l'Europe de l'Est et diffusés auprès des décideurs.

Indicateurs de performance :

– Nombre de pays ayant participé au processus d'établissement des cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine ;

– Réseau SecuriPax élargi :

○ Indicateur de référence : nombre de chercheurs, d'institutions et de pays et/ou régions impliqués.

- ◆ Contribution à la discussion internationale sur le rôle de la sécurité humaine préparée.

Indicateur de performance :

– Rapport sur la sécurité humaine produit sur la base des résultats consolidés des réunions régionales organisées depuis 2002.

- ◆ Recherches sur les nouvelles formes de la violence, y compris le terrorisme, et les nouveaux besoins en matière d'éducation à la paix complétées.

Indicateurs de performance :

– Études diverses sur les nouvelles formes de la violence, y compris le terrorisme ;

– Publication de cahiers sur les nouvelles formes de la violence, y compris le terrorisme ;

– Lauréats du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix sélectionnés ;

– Diffusion des travaux menés par les lauréats.

Axe d'action 3. Anticipation et prospective

03123

Activités	
● Budget ordinaire	785 000 \$
● Extrabudgétaire	11 000 \$
Total, activités :	796 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Activités de l'UNESCO dans le domaine de l'anticipation renforcées.

Indicateurs de performance :

– Nombre d'Entretiens et de dialogues du XXI^e siècle.

- ◆ Grands enjeux du futur analysés en fonction des priorités de l'UNESCO.

Indicateurs de performance :

– Participants aux Entretiens et dialogues du XXI^e siècle et public y ayant assisté ;

– Publication des anthologies des Entretiens et dialogues du XXI^e siècle dans différentes versions linguistiques ;

– Contributions aux débats des organes directeurs de l'Organisation ;

– Diffusion des résultats des activités prospectives par le biais des médias.

- ◆ Publication et large diffusion du *Rapport mondial de l'UNESCO*.
Indicateurs de performance :
 - *Nombre de versions linguistiques ;*
 - *Action d'information menée à bien ;*
 - *Importance accordée au Rapport mondial ou à certains thèmes dans les médias.*

Programme III.2

Droits de l'homme et transformations sociales

03201

Activités	
● Budget ordinaire	4 322 000 \$
Décentralisation	44,1 %
● Extrabudgétaire	21 336 300 \$
Total, activités :	25 658 300 \$

III.2.1 Promotion des droits de l'homme

Stratégie à moyen terme, paragraphes 90-92

0321

Activités	
● Budget ordinaire	1 793 600 \$
Décentralisation	49,3 %
● Extrabudgétaire	3 920 300 \$
Total, activités :	5 713 900 \$

03210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de mettre en œuvre la stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme (résolution 32 C/27) :
- en contribuant à l'intégration plus poussée d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans tous les programmes et activités de l'Organisation ;
 - en encourageant une recherche sur les droits de l'homme axée sur les politiques et en promouvant l'état de droit dans les pays, en étroite coopération avec les chaires UNESCO, les organismes de défense des droits de l'homme et les milieux universitaires, spécialement dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne les droits relevant des domaines de compétence de l'UNESCO ;
 - en contribuant à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme, notamment pour les enfants et les jeunes, par la diffusion de l'information sur les normes relatives aux droits de l'homme, les modalités de leur application et les résultats des travaux de recherche sur les droits de l'homme ;

- en contribuant aux activités normatives liées aux droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
 - en renforçant les partenariats au sein du système des Nations Unies, en particulier avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui est le chef de file des activités du système des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, et avec d'autres organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales afin d'éviter le chevauchement des activités et de mieux coordonner les efforts, dans le but d'accroître l'efficacité et la visibilité du rôle de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme ;
- (ii) d'accroître la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'égalité des sexes, du renforcement des capacités et des droits fondamentaux des femmes dans les États membres, eu égard au cadre stratégique de l'UNESCO pour l'intégration d'une perspective de genre, notamment par l'échange de connaissances, la recherche et l'analyse, surtout au moyen de la création de réseaux de recherche, conformément au Programme d'action de Beijing et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en tenant compte aussi de l'OMD 3 qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- (iii) de mettre en œuvre la stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (résolution 32 C/28) :
- en intensifiant l'action de sensibilisation hors Siège et en renforçant les réseaux de solidarité grâce à de nouveaux partenariats et à la mobilisation des partenaires de l'UNESCO, dont les organisations de la société civile, et en particulier celles qui défendent les droits de l'homme, les universités, les centres de recherche, les établissements d'enseignement et de formation et les ONG concernées dans le monde entier ;
 - en poursuivant la recherche sur les nouvelles formes de discrimination et en renforçant les capacités institutionnelles des différents acteurs afin de promouvoir la recherche, l'éducation et la communication dans la lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination ;
 - en intensifiant la lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance, eu égard aussi à la discrimination à l'encontre des personnes souffrant du VIH/sida ;
- (b) à encourager les États membres, les Membres associés, les observateurs et les organisations internationales, dans le cadre de leurs compétences respectives :
- (i) à instituer une règle de droit interdisant toute forme de discrimination dans tous les systèmes judiciaires, à mettre concrètement en œuvre cette règle et à inciter les systèmes judiciaires à la respecter ;
- (ii) à proposer et mettre en œuvre toutes les mesures positives nécessaires pour garantir à chacun l'exercice effectif de ses droits fondamentaux, telles que la création de conditions politiques et économiques de nature à améliorer la qualité de la vie, en particulier pour les groupes défavorisés tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les réfugiés et les migrants ;
- (iii) à intensifier le plus possible leurs efforts en vue d'améliorer la condition des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des réfugiés et des migrants dans les zones de guerre et de postconflit, avec le soutien de réseaux universitaires et d'institutions publiques et privées ;
- (iv) à faciliter la reconstruction des écoles, des hôpitaux et des centres d'emploi afin que chacun puisse exercer concrètement tous ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 1 793 600 dollars pour les coûts de programme et de 34 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Conformément à la **Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme**, approuvée par la Conférence générale, la recherche sur les droits de l'homme axée sur la prise de décisions, en particulier sur les droits qui relèvent de la compétence de l'Organisation, sera menée et appuyée en étroite coopération avec les établissements de formation et de recherche spécialisés. Il s'agira

de renforcer les réseaux de recherche existants et d'étudier la possibilité d'en créer d'autres. Les résultats de la recherche seront diffusés auprès des décideurs et autres parties prenantes.

Le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme sera décerné pour la quinzième fois en 2006 afin de récompenser une contribution à l'instauration d'une culture universelle des droits de l'homme par l'éducation, la formation, la recherche et la sensibilisation. Des activités seront également organisées pour célébrer le 40e anniversaire des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (2006) et le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (2008). La coordination se poursuivra avec des partenaires au sein du système des Nations Unies et en dehors, en particulier avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en sa qualité d'institution des Nations Unies chef de file dans le domaine des droits de l'homme, afin d'éviter les chevauchements et d'accroître l'impact de l'action de l'UNESCO en la matière ainsi que la visibilité de l'Organisation (**Axe d'action 1**).

Dans le domaine de **l'égalité des sexes et du développement**, des réseaux régionaux de recherche seront mis en place pour traiter de questions relatives à la mondialisation et aux droits fondamentaux des femmes, ainsi qu'à la dynamique hommes-femmes dans les situations de conflit ou d'après-conflit. Les capacités seront renforcées par le biais des centres de documentation et d'étude sur les femmes ainsi que des réseaux et organisations de sensibilisation aux problèmes des femmes. Des réseaux universitaires seront mis en place dans le but d'étudier l'impact du droit du travail, des instruments internationaux et des politiques sociales dans le contexte de la mondialisation sur les femmes de régions diverses, ainsi que de donner des conseils à ce sujet. La recherche et la concertation se poursuivront, notamment en ce qui concerne les magistrates en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans les États arabes et dans la région de l'Asie et du Pacifique (**Axe d'action 2**).



Nouvelle activité phare : Centre de documentation palestinien sur les femmes

Le Centre de documentation palestinien sur les femmes qu'il est proposé de créer donnera suite à la résolution 32 C/54 de la Conférence générale et sera l'expression concrète de l'un des éléments de la stratégie d'assistance de l'UNESCO aux Territoires palestiniens, telle qu'approuvée par le Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne en juillet 2004.

Ce Centre aura pour principales fonctions de promouvoir la recherche axée sur la prise de décisions, de fournir des services documentaires et de jouer le rôle d'observatoire des questions relatives aux femmes aux niveaux national, régional et international. Il aidera aussi au renforcement des capacités des organisations féminines gouvernementales et non gouvernementales et entretiendra des liens avec les associations de femmes régionales et internationales.

L'UNESCO continuera à mettre en œuvre la **Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**, approuvée par la Conférence générale. Des recherches et des analyses seront conduites afin de mieux comprendre les nouvelles formes de discrimination et d'exclusion. Une action conjointe sera menée avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme ainsi qu'avec des institutions régionales et nationales. Une attention particulière sera accordée à la formation d'une Coalition internationale de villes unies contre le racisme et l'exclusion - réseau de solidarité et de contrôle composé d'autorités municipales et d'acteurs de la société civile. Le Secteur contribuera aussi à l'Initiative mondiale lancée par l'UNESCO en matière d'éducation à la prévention du VIH/sida, en mettant l'accent sur des mesures permettant de lutter contre la discrimination des personnes souffrant du VIH/sida. Le soutien aux enfants atteints du VIH/sida s'articule aussi autour d'un projet intitulé « L'éducation des enfants en difficulté », financé par des fonds extrabudgétaires (**Axe d'action 3**).





Nouvelle activité phare : Coalition internationale de villes contre le racisme et la discrimination



La Coalition internationale de villes contre le racisme et la discrimination - réseau de solidarité et de contrôle composé d'autorités municipales et d'un groupe représentatif d'acteurs de la société civile - contribuera à l'application d'un plan d'action reposant sur la mise en réseau des différents protagonistes de la lutte contre le racisme et la xénophobie aux niveaux local, national et international.

La Coalition vise à rassembler des villes au sein d'un front commun pour réaliser les objectifs suivants : contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de bonnes pratiques à partir d'un plan d'action en 10 points ; recueillir des données sur le racisme et la discrimination et fixer des indicateurs communs pour évaluer l'impact des politiques municipales ; élargir la réflexion sur le phénomène du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie, en particulier dans le contexte des sociétés multiethniques et multiculturelles respectant la diversité.

La première coalition régionale a été lancée avec succès en décembre 2004, à Nuremberg (Allemagne), pour l'Europe. Les villes de Londres, Paris, Barcelone, Stockholm et Madrid figurent parmi les membres de son Comité directeur. Des coalitions régionales ont aussi été constituées pour l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que pour l'Amérique du Nord. On s'emploiera à former d'autres coalitions en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans les États arabes. On se penchera comme il convient sur la nécessité de concevoir régionalement des démarches appropriées lorsque les coalitions seront formées en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, dans les États arabes et dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Ces activités seront promues en coopération avec le HCDH, ONU-Habitat et les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

Axe d'action 1. Développement des droits de l'homme

03211

Activités	
● Budget ordinaire	696 000 \$
● Extrabudgétaire	1 645 300 \$
Total, activités :	2 341 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Recherche sur les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO promue.

Indicateurs de performance :

- Réseaux de recherche existants renforcés ;
- Création d'un nouveau réseau pour l'Europe centrale et orientale ;
- Activités de recherche :
 - Indicateur de référence : deux grands projets de recherche mis en œuvre.

- ◆ Connaissance des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO promue.

Indicateurs de performance :

- Publication et large diffusion des résultats de la recherche :
 - Indicateur de référence : un numéro des *Human Rights Studies* de l'UNESCO ;
 - Indicateur de référence : une publication à l'occasion du 40^e anniversaire des pactes internationaux ;
- Partage des résultats de la recherche avec les réseaux, les décideurs et autres parties prenantes ;

- Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme attribué et porté à la connaissance du public.
- ◆ Approche fondée sur les droits de l'homme intégrée dans les programmes de l'UNESCO et coordination avec d'autres partenaires au sein du système des Nations Unies et en dehors renforcée.

Indicateurs de performance :

- Nombre de fonctionnaires de l'UNESCO et de commissions nationales formés aux questions relatives aux droits de l'homme ;
- Coordination des activités et participation à l'action menée par les organisations des Nations Unies et d'autres partenaires.

Axe d'action 2. Égalité des sexes et développement

03212

Activités du budget ordinaire	769 900 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Recherche entreprise sur les incidences de la mondialisation sur l'égalité des sexes et les obstacles culturels et les entraves sociales au progrès des femmes.

Indicateurs de performance :

- Réseaux de recherche créés :
 - Indicateur de référence : deux réseaux ;
- Réseaux de ministres chargés de la condition féminine :
 - Indicateur de référence : un réseau créé ;
- Recherches et études sexospécifiques réalisées et résultats obtenus diffusés :
 - Indicateur de référence : cinq études demandées ;
- Indicateurs sur l'autonomisation des femmes, élaborés ;
- Recommandations sur des politiques pour les magistrates.
- ◆ Promotion de la participation des femmes aux activités d'après-conflit.

Indicateurs de performance :

 - Centres de documentation et d'étude sur les femmes créés (dans les Territoires palestiniens, en Iraq et en République démocratique du Congo) ;
 - Résultats des études sur la dynamique hommes-femmes en matière de conflit, de paix et de reconstruction publiés (RISS).

Axe d'action 3. Lutte contre le racisme et la discrimination

03213

Activités	
● Budget ordinaire	327 700 \$
● Extrabudgétaire	2 275 000 \$
Total, activités :	2 602 700 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Nouveaux mécanismes mis en place pour combattre diverses formes de racisme, de discrimination, de xénophobie, d'intolérance et d'exclusion.

Indicateurs de performance :

- *Coalitions régionales et internationales de villes contre le racisme et la xénophobie :*
 - *Indicateur de référence : une conférence de lancement organisée avec au moins quatre coalitions régionales ;*
 - *Nombre de villes participantes :*
 - *Indicateur de référence : au moins 15 villes par région ;*
 - *Types d'initiatives menées :*
 - *Indicateur de référence : au moins deux manifestations conjointes organisées ;*
 - *Indicateur de référence : au moins cinq études réalisées.*
 - *Attribution du Prix UNESCO Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence.*
- ◆ **Stratégies mises au point pour combattre la discrimination à l'encontre des personnes souffrant du VIH/sida.**

Indicateurs de performance :

- *Compréhension plus vaste du problème, notamment chez les jeunes :*
 - *Indicateur de référence : au moins un atelier par région ;*
- *Lancement d'initiatives de dialogue :*
 - *Indicateur de référence : au moins un projet par région ;*
- *Initiatives des décideurs en matière de prévention du VIH/sida :*
 - *Indicateur de référence : au moins un projet par région.*

III.2.2 Transformations sociales

Stratégie à moyen terme, paragraphes 99, 107-108, 114-122

0322

Activités	
● Budget ordinaire	2 528 400 \$
Décentralisation	40,3 %
● Extrabudgétaire	17 416 000 \$
Total, activités :	19 944 400 \$

03220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de contribuer à des transformations sociales durables en reciblant le Programme « Gestion des transformations sociales » (MOST), programme intergouvernemental de recherche en sciences sociales, de façon à mettre la recherche au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ; en resserrant la coopération avec des ONG internationales, comme le Conseil international des sciences sociales (CISS) et d'autres réseaux de sciences sociales régionaux, sous-régionaux et nationaux ; en intensifiant davantage la coopération avec les universités grâce au renforcement du réseau UNITWIN/chaires UNESCO dans les domaines interdisciplinaires ; et en diffusant les résultats des travaux de recherche de grande qualité dans le monde entier au moyen de la publication de la Revue internationale des sciences sociales en six langues ;
- (ii) de définir un cadre de conception, en matière de migrations internationales, de favoriser le débat sur la question des migrations internationales et du développement des villes en se fondant sur la recherche scientifique, et de recueillir et diffuser les meilleures pratiques concernant la situation des migrants dans la société ; de mettre au point une nouvelle stratégie d'intégration sociale dans les villes fondée sur les échanges et la coopération entre chercheurs, pouvoirs publics et société civile, grâce à des travaux de recherche comparative, à des activités de formation et à des projets pilotes qui favorisent l'établissement de nouveaux liens avec le monde des décideurs, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 2 528 400 dollars pour les coûts de programme et de 48 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. La **phase II** du programme MOST mettra avant tout l'accent sur l'articulation entre les recherches en sciences sociales et les politiques. Il s'agira de trouver de nouveaux moyens de diffuser les résultats des recherches de pointe et les connaissances en sciences sociales auprès des décideurs, par exemple par le biais de réunions de ministres du développement social, d'ONG ou d'autorités locales, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de poursuivre le processus Copenhague+10. Le Service de recherche en ligne de MOST élaborera et lancera un nouvel instrument à l'intention des décideurs des politiques sociales, qui rendra plus accessibles et plus intelligibles les résultats de la recherche en sciences sociales présentant de l'utilité pour eux. En faisant le lien entre les réseaux de spécialistes de sciences sociales, les décideurs et les ONG, ce nouvel outil en ligne permettra de créer une culture de la recherche au service des politiques et de prise de décisions fondée sur des données factuelles aux niveaux local, national, régional et international. Ces activités entraîneront aussi une collaboration intersectorielle avec le grand programme V.



Activité phare : Service de recherche en ligne de MOST

La demande d'informations pouvant éclairer le processus décisionnel aux niveaux international et national dépasse de loin les capacités existantes en matière d'accès, de recherche, d'organisation, d'interprétation et d'utilisation générale de données de recherche complexes. C'est la raison pour laquelle MOST a conçu une structure améliorée pour ses futurs documents d'orientation, fondée sur des techniques de pointe en matière d'information et de gestion des connaissances dans le but de diffuser plus largement les résultats de la recherche et d'en faciliter l'utilisation. La structure générique permettra la production de différents types de documents (rapports de recherche et notes d'information, sur supports imprimé et électronique) à partir du même contenu original (analyses politiques de grande qualité effectuées par des experts du monde entier) de manière à mieux répondre aux différents types de besoins d'information. Le service assurera un accès gratuit et rapide à des données comparatives utiles pour l'élaboration des politiques. Il permettra aux utilisateurs d'établir des rapports adaptés à leurs besoins reprenant le contenu de documents originaux et d'élaborer des bibliographies qui leur sont utiles. Grâce à des fonctions novatrices, il sera possible de comparer des cas ayant des caractéristiques analogues et d'évaluer la pertinence des options qui s'offrent.

L'objectif stratégique de la **Revue internationale des sciences sociales (RISS)** est d'améliorer son image et sa réputation de revue phare de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales. La RISS s'emploiera à obtenir des contributions de grande qualité, à mieux cibler son lectorat et, partant, à contribuer davantage à la promotion des sciences sociales dans toutes les régions.

La coopération avec le **Conseil international des sciences sociales (CISS)** se poursuivra au titre de l'Accord-cadre pour 2002-2007. Cet accord assure la participation du Conseil à la mise en œuvre du programme de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales grâce à un soutien mutuel et à des initiatives complémentaires. Le suivi du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (Buenos Aires, Argentine, 2005) sera un axe d'action concret (**Axe d'action 1**).



Les activités se poursuivront pour stimuler le débat et l'élaboration de politiques concernant les **migrations internationales et l'intégration sociale**. Des spécialistes de toutes les régions contribueront à la mise au point de politiques améliorées de gestion des migrations internationales et d'intégration pacifique des migrants dans les sociétés d'accueil. La *Revue de l'UNESCO sur les sociétés multiculturelles* traitera essentiellement de thèmes tels que les attitudes envers les migrants, les réseaux de la diaspora, la valeur de la migration et l'équilibre entre diversité culturelle et intégration sociale. L'UNESCO contribuera activement à la préparation et au suivi du Dialogue de haut niveau des Nations Unies consacré à la question des migrations internationales et du développement ainsi que du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales.

Dans le domaine des **politiques urbaines**, les activités viseront à renforcer les réseaux de recherche ainsi que la coopération et le partenariat entre universités et municipalités, en coordination avec ONU-Habitat pour ce qui est de l'étude de l'équilibre entre diversité culturelle et intégration sociale dans un environnement urbain. L'UNESCO favorisera l'activité de ses partenaires, en particulier les chaires UNESCO et les commissions nationales, pour apporter une contribution visible au troisième Forum urbain mondial organisé par l'ONU-Habitat à Vancouver. En étroite coopération avec des ONG spécialisées, elle élaborera, à propos des politiques publiques de la ville, des recommandations concernant l'intégration en milieu urbain (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales

03221

Activités	
● Budget ordinaire	1 908 000 \$
● Extrabudgétaire	17 386 000 \$
Total, activités :	19 294 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Appui fourni à la prise de décisions fondée sur la recherche en sciences sociales, aux niveaux national, régional et international.

Indicateurs de performance :

- Nombre des institutions partenaires de MOST mettant en ligne des documents exposant la politique des pouvoirs publics grâce au Service de recherche en ligne du programme ;
- Nombre d'utilisateurs actifs enregistrés sur le site Web du Service ;
- Ampleur des recherches faites sur le site Web.

- ◆ Promotion de l'apprentissage par les pairs, du dialogue entre les parties prenantes et de l'élaboration de politiques sociales fondées sur des données factuelles.

Indicateurs de performance :

- Nombre de forums de ministres du développement social organisés :
 - Indicateur de référence : trois forums organisés ;
- Nombre de pays représentés ;
- Politiques élaborées sur la base de l'analyse et des recommandations de MOST.

- ◆ Large diffusion des résultats de la recherche en sciences sociales dans toutes les régions et utilisation de ces résultats pour élaborer des politiques.

Indicateurs de performance :

- Tirage de la RISS ;
- Indices de citation ;
- Impact sur les programmes universitaires et les politiques ;
- Impact de la recherche sur l'élaboration des politiques.

Axe d'action 2. Migrations internationales et intégration sociale, en particulier en milieu urbain

03222

Activités	
● Budget ordinaire	620 400 \$
● Extrabudgétaire	30 000 \$
Total, activités :	650 400 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Fourniture d'un appui à l'élaboration des politiques par le biais des réseaux de recherche.

Indicateur de performance :

- Municipalités participant et demandant des avis.

- ◆ Augmentation du nombre des États ayant adhéré à la Convention sur les droits des migrants ou l'ayant ratifiée.

Indicateurs de performance :

- Nombre de pays ayant signé et ratifié la Convention ;

- *Nombre d'études de pays achevées ;*
- *Scénarios établis dans le domaine de la gestion des migrations internationales :*
 - *Indicateur de référence : deux scénarios.*
- ◆ *Mise au point de politiques et de bonnes pratiques sur l'intégration sociale en milieu urbain.*
Indicateur de performance :
 - *Politiques mises en œuvre dans les États membres :*
 - *Indicateur de référence : projet pilote dans trois régions.*

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0330

Activités du budget ordinaire	1 100 000 \$
Décentralisation	70,0 %

03300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir » ;
- (b) à évaluer et suivre la mise en œuvre des divers projets et à en mesurer l'impact ;
- (c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et de mieux tirer parti de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- (d) à inviter les États membres, les Membres associés, les observateurs et les organisations internationales à mener des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et à élaborer des stratégies pour promouvoir les droits de l'homme, surtout dans les pays où la traite d'êtres humains n'a pas encore été éliminée ;
- (e) à allouer à cette fin un montant de 1 100 000 dollars pour les coûts de programme.

03301

Les projets décrits ci-après, et les allocations budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme III parce que leur thème principal et leur orientation se rapportent aux sciences sociales et humaines. Ces projets ont été conçus suivant une démarche intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, en chaque cas, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront à nouveau prises pour l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. On trouvera une liste de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux à la fin du Titre II.A (paragraphe 09001). D'importants efforts seront faits pour trouver des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs potentiels afin de maximiser l'impact de ces projets.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

03310

Activités du budget ordinaire	1 000 000 \$
Décentralisation	69,5 %

Programme de petites bourses pour l'élimination de la pauvreté : développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques

03311

Activités du budget ordinaire	300 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le projet vise à promouvoir l'élimination de la pauvreté au niveau des pays en renforçant les capacités nationales aux fins d'analyse des politiques. Grâce à l'attribution de petites bourses, de jeunes

professionnels en milieu de carrière ainsi que les institutions auxquelles ils sont rattachés en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine et dans les Caraïbes acquerront les compétences nécessaires pour contribuer aux stratégies d'élimination de la pauvreté et aux plans d'action nationaux correspondants. Le projet s'attachera (i) à aider les professionnels occupant un poste clé à apprécier les effets de leurs stratégies nationales d'élimination de la pauvreté ; (ii) à mener des recherches sur la mesure dans laquelle les politiques en faveur des pauvres et les actions nationales correspondantes contribuent réellement à améliorer les moyens d'existence des populations démunies et leur participation dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; (iii) à former et encadrer les boursiers dans le domaine des techniques conceptuelles, analytiques et de collecte des données.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement des capacités des professionnels et des institutions de procéder à des recherches et des analyses relatives à l'élimination de la pauvreté ; élaboration de stratégies d'élimination de la pauvreté et de plans d'action correspondants ; amélioration des capacités des pays de gérer et d'évaluer les politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine et en Mongolie

03312

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet vise à lutter contre la pauvreté en inculquant aux femmes et aux jeunes migrants des zones urbaines en Chine et en Mongolie des compétences fondamentales et des savoir-faire indispensables dans la vie de tous les jours. Sur la base de l'expérience acquise pendant l'exercice précédent, le projet (i) facilitera l'autonomisation et l'intégration des femmes et des jeunes migrants dans le milieu urbain par l'amélioration de la formation professionnelle ; (ii) s'efforcera de sensibiliser davantage les décideurs aux besoins des migrants par la formulation de recommandations sur les politiques de migration ; (iii) défendra les droits fondamentaux des jeunes migrants en leur faisant davantage prendre conscience de leur droit au travail, à la santé, à des conditions de travail sûres, à l'éducation ainsi qu'à un niveau de vie approprié ; (iv) sensibilisera le grand public aux questions liées à la migration.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement de la formation professionnelle et autres services concrets fournis aux migrants ; mise à jour et amélioration des politiques en matière de migration ; meilleure prise de conscience par les femmes et les jeunes migrants de leurs droits juridiques et humains ; sensibilisation de l'opinion publique aux questions liées à la migration ; renforcement des réseaux d'entraide.

Lutte contre la traite des êtres humains en Afrique

03313

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le projet vise à élaborer des outils et un cadre d'action facile à reproduire pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Ses deux principales composantes consistent (i) à repérer les facteurs déterminants de la traite des êtres humains (pauvreté, pratiques et croyances nuisibles, manque d'information, VIH/sida, etc.), (ii) à renforcer les capacités des responsables locaux, nationaux et régionaux en matière de lutte contre la traite des êtres humains par des stratégies d'élimination de la pauvreté et de promotion des droits de l'homme. Le projet fera le point de la méthodologie employée et des enseignements tirés dans le cadre

du dernier exercice durant lequel des travaux de recherche ont été menés et des recommandations formulées sur la lutte contre la traite des êtres humains dans six pays pilotes (Afrique du Sud, Bénin, Lesotho, Mozambique, Nigéria, Togo). Par ailleurs, il viendra enrichir le projet La Route de l'esclave en sensibilisant le public aux formes modernes de l'esclavage.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement des capacités des responsables et des institutions aux niveaux local, national et régional pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains ; sensibilisation accrue des décideurs, des ONG, des médias et du grand public à la traite des êtres humains comme forme contemporaine d'esclavage ; renforcement des partenariats avec les organisations clés ; outils et cadre d'action facile à reproduire élaborés et intégrés dans les stratégies nationales d'élimination de la pauvreté et de promotion des droits de l'homme.

Contribution à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal

03314

Activités du budget ordinaire	250 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Sur la base de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des projets pilotes, le projet vise à approfondir la réflexion sur la relation entre pauvreté et droits de l'homme aux niveaux théorique, politique et pratique et à formuler des politiques et des stratégies correspondantes. Le projet envisage également d'apporter une aide au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal dans la réflexion qu'ils ont entreprise au niveau national visant à rendre effective l'approche « protection contre la pauvreté comme droit humain et renforcement de la sécurité humaine ». Il s'agit ici de développer une synergie entre les actions mises en œuvre sur le terrain et le travail conceptuel, en étroite coopération avec les autres organismes du système des Nations Unies.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Mise en place de cinq comités nationaux de réflexion ; élaboration et publication des résultats des recherches visant à intégrer les expériences dans les cadres stratégiques nationaux des cinq pays ; développement d'une approche sous-régionale s'appuyant sur les résultats obtenus au niveau national ; production d'un guide pratique à l'intention des ONG travaillant dans les domaines du développement et des droits de l'homme.

Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté

03315

Activités du budget ordinaire	100 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. L'objectif général de ce projet consiste à assurer la coordination et le renforcement des capacités se rapportant aux politiques, programmes et projets de l'UNESCO en matière d'élimination de la pauvreté, notamment dans le cadre du thème transversal « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté ». Le projet vise à assurer (i) la mise en œuvre coordonnée des projets, notamment par des examens périodiques ; (ii) le renforcement des capacités et de l'expertise de l'UNESCO dans la conception et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté ; (iii) un leadership et un soutien intellectuels au moyen de séminaires thématiques et d'une aide, d'une documentation, d'informations et d'outils de formation ; (iv) la sensibilisation et la mise en réseau afin d'accroître la visibilité du programme de lutte contre la pauvreté de l'UNESCO et de nouer des partenariats avec des institutions des Nations Unies et d'autres partenaires.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Cohérence conceptuelle des différents projets d'élimination de la pauvreté assurée ; formation de spécialistes de programme au Siège et hors Siège ; renforcement de

la collaboration au sein de l'UNESCO et avec des institutions des Nations Unies, des centres de recherche, des ONG, etc. ; plus grande visibilité de la contribution de l'UNESCO aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à d'autres initiatives (SRP, BCP, PNUAD).

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

03320

Activités du budget ordinaire	100 000 \$
Décentralisation	75,0 %

Les TIC comme moyens d'améliorer la gouvernance locale

03321

Activités du budget ordinaire	100 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le projet vise à promouvoir l'utilisation des outils fondés sur les TIC dans les communes d'Afrique, d'Amérique latine et de la région des Caraïbes pour améliorer la gouvernance et renforcer la cohésion sociale et la démocratie locale. Prenant appui sur les expériences passées en matière d'élaboration de cours de formation en ligne au niveau universitaire, le principal objectif pour le présent exercice est de renforcer la capacité des urbanistes et des autorités municipales d'instaurer la cybergouvernance et de la mettre en œuvre. À cette fin, des modules de formation seront élaborés à l'intention des autorités municipales et mis en œuvre à partir d'une évaluation préalable des besoins et des possibilités. Les partenariats avec les institutions et réseaux locaux seront en outre renforcés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Renforcement des capacités des urbanistes et des autorités municipales d'utiliser les TIC pour améliorer la gouvernance locale ; mise en œuvre des politiques s'y rapportant ; amélioration de la fourniture des services, de la transparence et de la responsabilité des municipalités ; participation accrue des citoyens aux questions d'intérêt public.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

03401

Le grand programme III comprend cinq activités bénéficiant d'un financement extrabudgétaire :

03402

Enfants en détresse : Le programme Enfants en détresse vise à appuyer les projets qui encouragent directement et de façon continue l'éducation des enfants et des adolescents en situation particulièrement difficile, et/ou à satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière de nutrition et de santé. Depuis 13 ans, en collaboration avec Mme Ute Ohoven, ambassadrice spéciale de l'UNESCO pour l'éducation des « enfants en détresse », et d'autres personnalités, le programme a collecté des dons d'un montant de quelque 27 millions de dollars auprès du secteur privé, grâce à l'organisation de manifestations internationales spéciales et de campagnes médiatiques et à des partenariats avec des entreprises privées en Allemagne.

03403

Développement de la connaissance des droits de l'homme : Des contributions volontaires des États membres facilitent la promotion des droits de l'homme et la lutte contre le racisme et la discrimination, et aident en particulier à développer et diffuser la connaissance des droits de l'homme et à les intégrer, notamment dans la mise en œuvre conjointe de projets de recherche, d'éducation et de formation.

03404

Prix UNESCO-Madanjeet Singh : Dans le domaine de la lutte contre le racisme et la discrimination, le Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence servira à récompenser et valoriser les meilleures réalisations dans la lutte contre l'intolérance et l'exclusion.

03405

Prix UNESCO de l'éducation pour la paix : Entièrement financé par des fonds extrabudgétaires, le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix, décerné chaque année depuis 1981, vise à sensibiliser et mobiliser la communauté internationale en faveur de la paix. Des manifestations sur le thème de la paix accompagneront également la cérémonie de remise du Prix pour donner à celui-ci une meilleure visibilité.

03406

Gouvernance démocratique dans une société multiculturelle et multiethnique : Un projet de formation à la démocratie est financé dans le cadre de la recherche sur les migrations pour initier un certain nombre de personnalités du Kirghizistan - dont des décideurs, des législateurs, des magistrats et des représentants d'organismes publics et d'organisations non gouvernementales - au fonctionnement de la gouvernance démocratique en Suisse dans un climat de diversité ethnique, linguistique et culturelle.

03407

Dans la perspective de possibilités de financement, seront élaborées et publiées un certain nombre de propositions au titre du grand programme III (voir, pour le 32 C/5, « Sciences sociales et humaines : Guide du partenariat » p. 21 à 24 et p. 29 à 57 sur www.unesco.org/shs/partnership). Les propositions retenues viseront à étendre et développer les activités prévues, et elles seront communiquées à des donateurs potentiels.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Grand programme IV

Culture



GRAND PROGRAMME IV

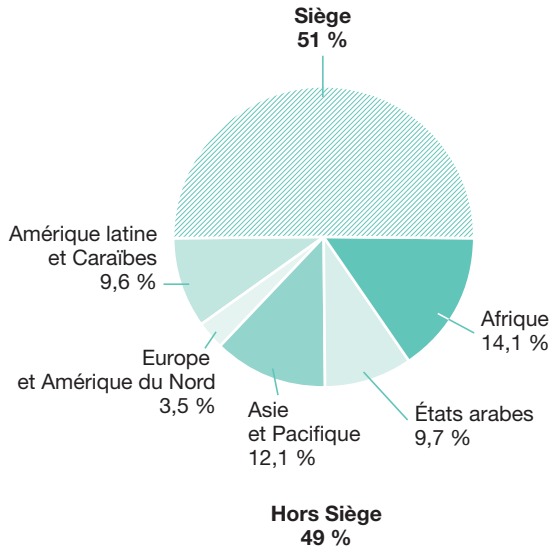
Culture

04001 Ventilation par sous-programme

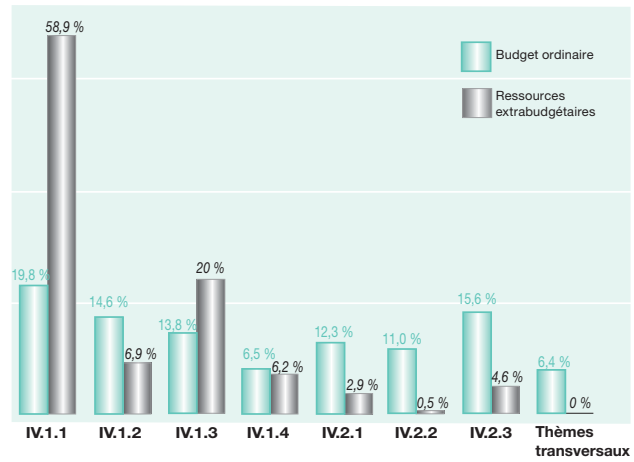
Grand programme IV	Budget ordinaire			Total des crédits 2006-2007	Ressources extra-budgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	33 873 400			33 873 400	2 132 000	36 005 400
Programme IV.1	Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde					
Sous-programme IV.1.1						
Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial	–	3 259 200	45 700	3 304 900	20 382 000	23 686 900
Sous-programme IV.1.2						
Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	–	2 400 300	33 500	2 433 800	2 385 000	4 818 800
Sous-programme IV.1.3						
Protection et réhabilitation du patrimoine culturel	–	2 283 200	31 900	2 315 100	6 912 000	9 227 100
Sous-programme IV.1.4						
Protection des biens culturels	–	1 068 000	14 900	1 082 900	2 162 000	3 244 900
Total, Programme IV.1	–	9 010 700	126 000	9 136 700	31 841 000	40 977 700
Programme IV.2	Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel					
Sous-programme IV.2.1						
Élaborer des politiques culturelles	–	2 032 900	28 400	2 061 300	995 000	3 056 300
Sous-programme IV.2.2						
Promouvoir le dialogue interculturel	–	1 821 000	25 400	1 846 400	180 000	2 026 400
Sous-programme IV.2.3						
Renforcer les industries culturelles et l'artisanat	–	2 570 900	35 900	2 606 800	1 586 000	4 192 800
Total, Programme IV.2	–	6 424 800	89 700	6 514 500	2 761 000	9 275 500
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	–	750 000	–	750 000	–	750 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	–	300 000	–	300 000	–	300 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 050 000	–	1 050 000	–	1 050 000
33 C/5 - Total, Grand programme IV	33 873 400	16 485 500	215 700	50 574 600	36 734 000	87 308 600

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS ET COÛTS INDIRECTS DE PROGRAMME – SIÈGE ET HORS SIÈGE



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



04002

Priorités du programme pour 2006-2007

Priorité principale :

La promotion de la diversité culturelle, l'accent étant mis sur le patrimoine culturel matériel et immatériel

Autres priorités :

- Les politiques culturelles ainsi que le dialogue et la compréhension entre les cultures et entre les religions
- Les industries culturelles et les expressions artistiques

Objectifs et engagements internationaux

- Déclaration du Millénaire et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier OMD 1
- Promouvoir et protéger la diversité culturelle du monde (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001)
- Renforcer les politiques et pratiques propres à sauvegarder et protéger le patrimoine culturel sous toutes ses formes (Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel - 1972 ; Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - 2003 ; Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1954 ; Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels - 1970 ; Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique - 2001 ; Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel - 2003)
- Consolider les liens entre la culture et le développement durable (Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement - 1998 ; Conférence UNESCO/Gouvernement italien/Banque mondiale « La culture compte : financement, ressources et économie de la culture dans le développement durable » - 1999 ; Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles - 2005)
- Programme d'application international pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005 - 2014)

04003 Le grand programme IV vient prolonger les progrès d'ores et déjà réalisés sur la voie de la reconnaissance de la diversité culturelle comme facteur de développement durable pour les peuples et les sociétés, en mettant l'accent sur une approche globale de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel sous toutes ses formes, matérielles et immatérielles. La principale priorité pour l'exercice biennal - **La promotion de la diversité culturelle, l'accent étant mis sur le patrimoine culturel matériel et immatériel**, à laquelle il est proposé de continuer à affecter **62 %** du montant total des ressources allouées aux activités de programme, à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux - met en évidence le domaine où l'UNESCO démontre la pertinence de son action culturelle, sa compétence reconnue, ses avantages comparatifs et sa visibilité en la matière. Dans l'ensemble, cette concentration du *grand programme IV* s'exprime par une réduction du nombre des priorités, qui gagnent en cohérence et en précision. Étant donné que le programme relatif à la culture est un élément constitutif de la mission fondamentale de l'UNESCO et un atout majeur pour la pertinence et la visibilité de l'Organisation dans les États membres ainsi que dans le système des Nations Unies, au moment de l'établissement des priorités et pour recentrer le programme sur ce qui constitue l'avantage comparatif de l'UNESCO, certaines activités classées dans la catégorie « *autres priorités* » ont vu leur ampleur réduite ou ont été arrêtées comme par exemple celles relatives au soutien de festivals et à l'encouragement des arts.

04004

Objectifs stratégiques pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé)

- Objectif stratégique 7 - Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel ;
- Objectif stratégique 8 - Protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations ;
- Objectif stratégique 9 - Renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances.



04005 Comme suite aux résultats obtenus au cours des deux derniers exercices biennaux en matière de **promotion de la diversité culturelle** – notamment avec l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par la Conférence générale à sa 33^e session –, on continuera, dans le cadre du grand programme IV, à actualiser les **politiques culturelles et à développer les industries culturelles**, compte tenu de la nécessité de promouvoir le dialogue entre les cultures et entre les religions. Les États membres bénéficieront d'une assistance dans le domaine de l'élaboration de politiques culturelles novatrices et de leur intégration dans les stratégies de développement. Des politiques culturelles sectorielles, concernant en particulier le développement des industries culturelles, de l'artisanat et du design, seront aussi mises au point.

04006 Les États membres de l'UNESCO ayant approuvé l'idée que la mission fondamentale de l'UNESCO en matière de culture s'étend aux défis culturels du monde contemporain, on s'emploiera aussi à publier la deuxième édition du Rapport mondial de l'UNESCO, consacrée à l'étude des difficultés et des perspectives que présente le concept de diversité culturelle dans une optique intersectorielle.

04007 Les activités du programme s'articuleront autour de trois des fonctions essentielles de l'UNESCO (à savoir les activités promotionnelles, le renforcement des capacités, l'action normative) en visant, d'une part, la protection, la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine, d'autre part la bonne mise en œuvre de politiques culturelles et enfin le développement d'industries culturelles pérennes dans les États membres.

04008 Le grand programme IV apporte une réponse aux évolutions et défis nouveaux, à savoir un engagement nettement plus vif et un regain d'intérêt dans les domaines (i) de la Convention sur le patrimoine mondial de 1972, (ii) de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, (iii) du rôle de la culture dans la reconstruction après un conflit et (iv) de la conservation des collections de musées et des biens culturels meubles en péril.

04009 Pour soutenir la coopération dans le domaine du patrimoine culturel, le grand programme IV facilite la préservation du patrimoine, en s'appuyant sur l'approche globale intégrée élaborée durant l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002). Les activités concernant la protection, la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine comprendront l'application des instruments normatifs et le suivi de cette application. Aux niveaux des pays et des sous-régions – en particulier en Afrique par le biais du Fonds africain du patrimoine mondial et dans les pays les moins avancés – on redoublera d'efforts pour mobiliser les compétences nationales et renforcer les capacités de conservation et de gestion du patrimoine. On s'emploiera à mobiliser des ressources extrabudgétaires et à forger de nouveaux partenariats, ce qui contribuera parallèlement à instaurer un meilleur équilibre géographique entre les sites du patrimoine culturel et les sites du patrimoine naturel.

04010 Les activités relatives au patrimoine culturel immatériel se sont poursuivies avec la constitution de l'Assemblée générale des États parties à la Convention et avec la préparation des directives opérationnelles pour sa mise en œuvre. On s'attachera en particulier à apporter une assistance technique aux États parties pour renforcer leurs capacités d'identification et de sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel ainsi que d'élaboration de politiques culturelles appropriées à cet égard. Enfin, un renforcement budgétaire a été prévu pour la préservation des biens culturels meubles, notamment pour l'amélioration des capacités nationales et locales de conservation des collections en péril des pays en développement.

04011 La mise en place de politiques culturelles intégrales est importante pour favoriser la diversité culturelle et le développement durable. On s'attachera à encourager et aider les États membres à tenir compte, dans les documents de planification nationale tels que les DRSP, BCP et PNUAD, de la nécessité d'élaborer et d'appliquer des politiques culturelles nationales. On s'emploiera en particulier à faire en sorte que la notion de diversité culturelle soit intégrée dans les politiques, par exemple en mettant en œuvre des politiques de prévention du VIH/sida respectueuses des spécificités culturelles en favorisant le tourisme culturel et le multilin-

guisme et en élaborant des statistiques et des données culturelles en coopération avec l'ISU. Un effort particulier sera fait pour diffuser hors Siège les principes de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Suite à l'adoption de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à la 33^e session de la Conférence générale, des mesures seront prises pour en surveiller l'application et pour apporter l'aide technique nécessaire. En ce qui concerne les industries culturelles, en s'appuyant sur l'Alliance globale pour la diversité culturelle, on proposera une aide au renforcement des capacités dans le domaine de l'artisanat et du design au service du développement durable, dans le contexte en particulier de la lutte contre la pauvreté dans les PMA, en soulignant la valeur et la créativité des savoir-faire culturels traditionnels.



04012 La recherche d'un resserrement des liens entre la politique culturelle et le dialogue entre les cultures sera intensifiée dans les environnements multiethniques et les zones en situation d'avant ou d'après-conflit, sur la base du Programme mondial des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et de la résolution 32 C/47 adoptée par la Conférence générale. Les mesures prises s'inscriront dans les efforts généraux et intersectoriels que fait l'UNESCO pour instaurer un dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples. Elles seront en particulier centrées sur les projets des Routes de l'UNESCO, le Plan Arabia et le Dialogue euro-arabe. Les activités qui sont menées dans le domaine **du dialogue interculturel et du pluralisme**, y compris du dialogue entre les religions, compléteront celles relatives à l'élaboration de politiques culturelles, notamment grâce à l'appui qui sera consenti aux initiatives nationales, régionales et interrégionales et à la recherche y afférente.

04013 Une **action intersectorielle** sera engagée dans différents domaines : le patrimoine culturel matériel et immatériel, le patrimoine naturel, l'environnement et la préparation au risque, le lien entre diversité culturelle et biodiversité, l'action préventive contre le VIH/sida dans le respect des spécificités culturelles en ciblant notamment les femmes et les jeunes, ainsi que l'artisanat et le design. On s'attachera spécialement à mettre en œuvre le programme intersectoriel d'ensemble de l'UNESCO pour les langues et le plan d'action détaillé à ce sujet. La promotion de la diversité culturelle dans les domaines de l'éducation et de la gestion durable de l'environnement et de l'éducation au patrimoine culturel fera l'objet d'une attention particulière. Des initiatives ciblées concerneront des activités pilotes multidisciplinaires sur le développement durable des petits États insulaires en développement.



04014 Le grand programme IV contribuera à la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable**, l'objectif étant d'encourager à respecter la diversité culturelle et le pluralisme en éducation. On insistera sur les aspects culturels, en soulignant l'importance d'une reconnaissance de la diversité culturelle et de la variété des contextes socioculturels dans le monde, en favorisant le dialogue et les interactions sociales, en valorisant les savoirs autochtones locaux et les pratiques traditionnelles durables, en renforçant le soutien aux pratiques et aux traditions favorables à la durabilité, en acceptant et en utilisant les visions de la nature, de la société et du monde propres à telle ou telle culture et en se servant des modalités locales de développement, dont l'utilisation des langues locales comme vecteurs d'interaction et d'identité culturelle.

04015 Le plan d'action du grand programme IV vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au

début des sous-programmes correspondants et des projets relatifs aux thèmes transversaux relevant de ce grand programme (paragraphe 04110, 04120, 04130, 04140, 04210, 04220, 04230 et 04300), ainsi que les résolutions énumérées ci-après :

- 41 Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- 42 Mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- 43 Forum universel des cultures - Monterrey 2007 (Mexique)
- 44 Stratégie propre à faciliter la restitution de biens culturels volés ou exportés illicitement
- 45 Objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale
- 46 Création du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel de l'Amérique latine (CRESPIAL), à Cusco (Pérou), sous l'égide de l'UNESCO
- 47 Fonds pour le patrimoine mondial africain
- 48 31^e Congrès mondial biennal de l'Institut international du théâtre (Manille, Philippines)
- 49 Utilisation abusive d'expressions et de symboles religieux
- 50 Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 32 C/39

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 33^e session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient compte également des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.



Activité phare intersectorielle Langues et multilinguisme

En 2006-2007, l'UNESCO mettra en œuvre la stratégie d'ensemble pour les langues que le Conseil exécutif a approuvée dans ses décisions 171 EX/20 et 171 EX/55. Le programme intersectoriel pour les langues comportera plusieurs activités en matière de langues et de multilinguisme associant tous les grands programmes.

La stratégie de l'UNESCO part de l'idée que les langues et le multilinguisme sont les pierres angulaires de la diversité culturelle du monde et que ce sont des conditions essentielles d'un développement durable dans tous les environnements - à savoir le cyberspace, les systèmes éducatifs, les expressions et les échanges culturels, et ce aux niveaux international, régional et national. Cette stratégie s'appuie sur la prise en considération du lien vital entre diversité linguistique, éducative et culturelle et sur le principe de l'égalité de toutes les cultures et langues.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie de l'UNESCO visera en particulier à renforcer et à préserver la diversité linguistique dans le monde et à promouvoir la reconnaissance de l'importance des langues et de la diversité linguistique dans toutes les politiques et domaines d'action de l'UNESCO, aux niveaux international, régional et national.

Pour appliquer cette stratégie de la façon la plus efficace possible, il sera essentiel de tirer le meilleur parti possible des ressources et éléments de programme disponibles axés sur les

langues à l'UNESCO en assurant une meilleure coordination et une intégration progressive des différents programmes concernés. À cette fin, le Directeur général a constitué une Équipe spéciale intersectorielle sur les langues et le multilinguisme. Cette Équipe spéciale favorisera l'intégration de la dimension linguistique dans les activités de programme de l'UNESCO, notamment par des initiatives de sensibilisation et de promotion visant les acteurs, parties prenantes et partenaires de l'UNESCO. De la sorte, la dimension linguistique, qui est au cœur même de toute interaction sociale, culturelle et économique, sera progressivement prise en compte dans toutes les politiques, activités et programmes pertinents de l'Organisation.

L'Équipe spéciale sur les langues et le multilinguisme aura pour responsabilité spécifique de faire en sorte que la question des langues soit effectivement incorporée dans les activités de tous les secteurs, que l'articulation intersectorielle de toutes les activités en matière de langues soit encore renforcée au sein d'un plan d'action cohérent et que les décisions prises à cet égard soient mises en œuvre. De surcroît, l'Équipe spéciale intersectorielle sur les langues et le multilinguisme est censée définir des orientations nouvelles, compte tenu en particulier des difficultés et perspectives récemment apparues.

Dans le domaine de l'éducation, cette activité touchera à l'éducation de qualité et à l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) ; en sciences exactes et naturelles, elle abordera les savoirs locaux et autochtones ; en sciences sociales et humaines, l'accent sera mis sur les études et débats relatifs aux aspects sociaux du multilinguisme ; dans le domaine de la culture, l'effort portera sur le patrimoine immatériel, les politiques culturelles, le dialogue interculturel et les industries culturelles ; enfin, dans le domaine de la communication et de l'information, on se concentrera sur le multilinguisme dans le cyberspace.

Dans le 33 C/5 approuvé, un montant total de 887 700 dollars a été prélevé sur les cinq grands programmes et affecté au plan d'action du programme intersectoriel sur les langues et le multilinguisme. Les crédits budgétaires spécifiques envisagés sont comme suit :

Grand programme I : total 272 000 dollars

- 250 000 dollars au titre du sous-programme I.2.2, axe d'action 1, LIFE ;
- 10 000 dollars au titre du sous-programme I.3.1, axe d'action 1, pour la Journée internationale de la langue maternelle ;
- 12 000 dollars au titre du sous-programme I.3.1, axe d'action 1, pour les manuels scolaires et langues locales.

Grand programme II : total 18 000 dollars

- 8 000 dollars au titre du sous-programme II.1.2, axe d'action 3, « Valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle » ;
- 10 000 dollars au titre du sous-programme II.2.2, axe d'action 3, « Savoirs locaux et autochtones pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles ».

Grand programme III : total 60 000 dollars

- 20 000 dollars au titre du sous-programme III.1.2, axe d'action 1, pour le dialogue philosophique interrégional et la promotion de l'enseignement de la philosophie (en particulier, la revue Diogène et la coopération avec le CIPSH, contribueront à la réalisation de la stratégie) ;
- 10 000 dollars au titre du sous-programme III.1.2, axe d'action 3, « Anticipation et prospective » - dialogues du XXI^e siècle ;
- 20 000 dollars au titre du sous-programme III.2.1, axe d'action 1, « Développement des droits de l'homme » ;
- 10 000 dollars au titre du sous-programme III.2.1, axe d'action 3, « Lutte contre le racisme et la discrimination ».

- Grand programme IV : total 500 000 dollars
- 300 000 dollars au titre du sous-programme IV.1.2, axe d'action 2, pour la sauvegarde des langues en péril ;
- 100 000 dollars au titre du sous-programme IV.2.1, axe d'action 1, « Promotion, élaboration, mise en œuvre et actualisation des politiques culturelles » ;
- 100 000 dollars au titre du sous-programme IV.2.3, axe d'action 1, « Développement des industries culturelles et renforcement de partenariats ».

- Grand programme V : total 37 700 dollars
- 17 700 dollars au titre du sous-programme V.1.1, axe d'action 2, pour le multilinguisme et le cyberspace ;
- 20 000 dollars au titre du sous-programme V.1.2, axe d'action 3, pour des contenus en langues locales dans les médias.

(On notera qu'un grand nombre d'activités dotées de crédits substantiels qui sont prévues dans le grand programme V au titre de ces deux sous-programmes sont aussi liés directement ou indirectement à la question des langues et du multilinguisme, en particulier s'agissant de la création de contenus locaux.)

L'Organisation s'efforcera aussi de mobiliser les responsables politiques, la société civile et les partenaires privés des États membres par des activités de sensibilisation, notamment en créant un portail Web interactif. De plus, elle continuera d'aider les États membres à élaborer des politiques nationales et à développer leurs capacités. Ces activités consisteront notamment pour les pays à enregistrer le plus possible d'informations sur les langues parlées sur leur territoire et à encourager le multilinguisme, notamment l'utilisation des langues maternelles, dans le plus grand nombre de domaines possible, y compris dans le cyberspace. Ce projet consistera notamment à soutenir et promouvoir les langues non dominantes et en péril. Les langues seront également encouragées et sauvegardées en tant que vecteurs des traditions locales, des savoirs scientifiques locaux et de la compréhension interculturelle et en tant que moyen de transmission d'éléments du patrimoine culturel immatériel. On recherchera activement des financements extrabudgétaires et des partenariats diversifiés pour renforcer ces diverses activités.

Programme IV.1

Stratégie à moyen terme : paragraphes 126 à 132, 137, 139 et 140

Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde

04101

Activités	
● Budget ordinaire	9 010 700 \$
Décentralisation	46,6 %
● Extrabudgétaire	31 841 000 \$
Total, activités :	40 851 700 \$

IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial

0411

Activités	
● Budget ordinaire	3 259 200 \$
Décentralisation	39,0 %
● Extrabudgétaire	20 382 000 \$
Total, activités :	23 641 200 \$

04110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme en vue de l'application de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et, à cette fin, à :
- (i) assurer le secrétariat du Comité du patrimoine mondial et coordonner les activités de ce Comité ;
 - (ii) contribuer à la diversité culturelle mondiale en sauvegardant des sites et monuments dans le but stratégique de renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, en particulier dans les pays en développement et les régions sous-représentées, y compris les Membres associés ;
 - (iii) veiller à la conservation effective et préventive des biens du patrimoine mondial, promouvoir l'élaboration de mesures de renforcement des capacités efficaces et accroître la sensibilisation, la participation et le soutien du public aux actions en faveur du patrimoine mondial, ainsi qu'assurer la coordination des comités de coordination internationaux (CIC) dans des situations de postconflit ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 3 259 200 dollars pour les coûts de programme et de 45 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO poursuivra la mise en œuvre efficace de la Convention de 1972, en assurant le bon déroulement des réunions statutaires afin que des décisions et orientations adéquates soient prises par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale des États parties. Grâce à l'élaboration d'une nouvelle base de données relatives aux décisions du Comité, l'Organisation veillera au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des décisions du Comité en collaboration avec les États parties, les experts, OIG et ONG compétents, d'autres secteurs et divisions de l'UNESCO et les organisations consultatives de la Convention (ICOMOS, UICN, ICCROM). Un accent sera mis sur la gestion de l'information et de la documentation qui se rapporte à la mise en œuvre de la Convention. Le projet d'inventaire rétrospectif visant à améliorer la qualité de l'information technique des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sera renforcé par la mise en place d'un Système d'information géographique (SIG). Le site Internet du Centre du patrimoine mondial sera développé dans le cadre du nouveau portail de l'UNESCO afin de faciliter l'accès à l'information des États parties (**Axe d'action 1**).

La stratégie visera la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial approuvés à Budapest (2002) : (i) en améliorant la **crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial par une représentation géographique équilibrée des sites culturels et naturels, par l'assistance aux États parties dans l'identification de leur patrimoine et la mise à jour des listes indicatives - les catégories du patrimoine sous-représentées, les petits États insulaires en développement et la mémoire de la libération de l'Afrique constitueront une priorité ; (ii) en assurant une **conservation** efficace des biens du patrimoine mondial, et en particulier les biens en péril, en étroite coopération avec d'autres conventions et programmes relatifs à la conservation du patrimoine culturel et naturel, en appuyant le Fonds pour le patrimoine mondial africain et en assurant le suivi concret des rapports périodiques sur l'état de conservation de ces sites ; (iii) en renforçant les **capacités** des États parties dans le domaine de la protection de leurs biens du patrimoine mondial, notamment par la formation des responsables de ces biens aux systèmes et aux plans de gestion ainsi qu'à la préparation de la gestion des risques ; (iv) en développant la **communication** par la sensibilisation du grand public et le développement des actions de partenariats, en particulier concernant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. L'action intersectorielle aura pour but de répondre aux problèmes et besoins particuliers des petits États insulaires en développement en matière de préservation du patrimoine culturel et naturel (grand programme II) et d'intégrer les valeurs du patrimoine mondial dans les politiques et pratiques de l'éducation des États membres, en particulier en direction de la jeunesse (grand programme I). Enfin, en accord avec son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO assurera la coordination de l'action internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel en situation de postconflit notamment par la conduite des Comités internationaux de coordination (CIC) pour Angkor, l'Iraq et l'Afghanistan et la mise en œuvre de leurs recommandations, pour sa sauvegarde, pour lutter contre le trafic des biens culturels et pour protéger les sites archéologiques en cas de conflit armé (**Axes d'action 2 et 3**).



Activité phare : Le patrimoine mondial en péril

Lorsque le Comité du patrimoine mondial décide d'inscrire un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, il vise, d'une part, à informer la communauté internationale des périls réels et potentiels encourus par ce bien, tels que le pillage, la guerre, les désastres naturels, l'urbanisation et le développement touristique incontrôlés, la destruction délibérée et la pollution industrielle, pour mobiliser une aide internationale en faveur du site et, d'autre part, à encourager l'État partie concerné à prendre des mesures correctives de conservation.

C'est dans cette perspective que l'accent a été particulièrement mis sur le soutien au patrimoine naturel en péril de la République démocratique du Congo (RDC) par le biais d'une manifestation internationale organisée avec succès au Siège de l'UNESCO du 10 au 26 septembre 2004 par l'UNESCO, la Fondation des Nations Unies (FNU), les Gouvernements congolais, belge et japonais et plusieurs organisations de protection de la nature. Les bailleurs de fonds internationaux et les organisations gouvernementales ont répondu positivement à la poursuite du projet de « Conservation de la biodiversité en zones de

conflit armé : préserver les sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo ». Cette manifestation a réussi à faire connaître la richesse et la diversité du patrimoine congolais grâce à l'organisation d'une exposition au Siège de l'UNESCO « Nature et culture en République démocratique du Congo » conçue par le Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren, Belgique, et par un concert de soutien rassemblant les plus grands musiciens de rumba congolaise.

La simple perspective de classement d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril peut inciter les États parties à prendre des mesures de conservation d'urgence. Il en a été ainsi de l'isthme de Courlande, une péninsule étroite de dunes de sable à cheval sur la frontière entre la Lituanie et la Fédération de Russie qui ne doit sa survie qu'à la lutte incessante des hommes contre l'érosion, notamment grâce à des projets de reforestation et de stabilisation. Ce site transfrontalier a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par les deux pays en 2000. En 2004, par sa décision 28 COM/15B.75, le Comité du patrimoine mondial demanda aux deux pays de bien vouloir soumettre avant le 1^{er} février 2005 un accord écrit portant sur la réalisation d'une étude d'impact relative à l'exploration et à l'exploitation pétrolière dans la mer Baltique, à seulement 22 km du site du patrimoine mondial. En l'absence de cet accord, le bien serait inscrit sur la Liste du patrimoine en péril de l'UNESCO. L'accord a effectivement été signé par les deux États parties, le 28 janvier 2005, et constitue un bel exemple de coopération transfrontalière en faveur d'un site du patrimoine mondial.

Ainsi, il est proposé de traiter en priorité les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en formant les responsables administratifs et les gestionnaires du site à l'amélioration du plan de gestion et à la définition et mise en œuvre des mesures correctives de conservation. Il est à noter que presque un tiers des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril y sont depuis plus de dix ans et que la moitié se situe en Afrique. Conformément à la décision 28 COM/13.1 adoptée à la 28^e session du Comité du patrimoine mondial (Suzhou, 2004), l'objectif est de retirer 20 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (voir aussi résultats **Axe d'action 3**). En outre, une sensibilisation accrue des États parties sur cette thématique est envisagée.

Axe d'action 1. Coordination des réunions statutaires du Comité du patrimoine mondial

04111

Activités du budget ordinaire	732 500 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleur suivi de la conservation des biens du patrimoine mondial assuré.

Indicateurs de performance :

- documents préparés dans les délais statutaires ;
- rapports des réunions préparés dans les délais :
 - Indicateur de référence : 90 jours après le Comité (base : 180 jours après le Comité) ;
- nombre de réunions d'information pour les États parties :
 - Indicateur de référence : 4 réunions (base : 2 réunions).

- ◆ De nouveaux outils de gestion documentaire des biens du patrimoine mondial mis en place et développés.

Indicateurs de performance :

- nombre de dossiers d'inscription revus dans la base de données :
 - Indicateur de référence : environ 200 pour l'exercice biennal ;
- nombre de biens cartographiés dans le cadre d'un Système d'information géographique (SIG) :
 - Indicateur de référence : 30 par exercice biennal ;
- nombre de visites sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial :
 - Indicateur de référence : 200 000 visites par exercice biennal ;

- ◆ De nouvelles orientations stratégiques développées.
 - Indicateurs de performance :*
 - nombre de réunions de réflexion relatives au patrimoine mondial et à sa gestion :
 - Indicateur de référence : 2 réunions ;
 - nombre et qualité des documents d'information et publications diffusés auprès des États parties :
 - Indicateur de référence : 15 documents/publications.

Axe d'action 2. Promotion d'une représentation équitable sur la Liste du patrimoine mondial

04112

Activités du budget ordinaire	179 000 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Liste du patrimoine mondial plus représentative, plus équilibrée et plus crédible.
 - Indicateurs de performance :*
 - nombre de listes indicatives déposées par les États parties n'en ayant pas :
 - Indicateur de référence : 40 listes indicatives ;
 - augmentation du nombre de propositions d'inscriptions issues des régions et/ou de catégories sous-représentées ou non représentées :
 - Indicateur de référence : 15 propositions supplémentaires (base : 10 d'ici à la fin 2005) ;
 - réalisation, dans les PMA et en Afrique, de projets de protection, conservation et mise en valeur de la mémoire de la libération de la région.
 - ◆ Nombre d'États parties à la Convention du patrimoine mondial augmenté.
 - Indicateur de performance :*
 - nombre de ratifications supplémentaires de la Convention du Patrimoine mondial :
 - Indicateur de référence : + 5 (base : 178 ratifications à ce jour).

Axe d'action 3. Renforcement de la protection des biens du patrimoine mondial et en particulier des biens en péril

04113

Activités	
● Budget ordinaire	2 347 700 \$
● Extrabudgétaire	20 382 000 \$
Total, activités :	22 729 700 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Des capacités nationales renforcées pour la gestion et la conservation des biens en péril.
 - Indicateurs de performance :*
 - formation d'agents des administrations des États parties et de parties prenantes :
 - Indicateur de référence : 300 ;
 - préparation de nouveaux plans de gestion intégrée, incluant des plans de préparation à la gestion des risques :
 - Indicateur de référence : 10 (base : actuellement 18) ;

- *projets opérationnels développés pour les biens du patrimoine mondial :*
 - *Indicateur de référence : 30 (base : 18 en 2005) ;*
- *nombre de biens retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril :*
 - *Indicateur de référence : sept (base : intégralité de la liste des 35 sites en 2004).*
- ◆ *Un réseau de partenaires renforcé et une promotion accrue de la Convention de 1972.*
Indicateurs de performance :
 - *nouveaux partenariats avec les secteurs public et privé :*
 - *Indicateur de référence : cinq nouveaux partenariats (base : total des quatre partenariats existants) ;*
 - *fonds mobilisés en faveur de la protection du patrimoine mondial :*
 - *Indicateur de référence : 40 millions de dollars des États-Unis ;*
 - *activités liées au programme « Patrimoine mondial dans les mains des jeunes » :*
 - *Indicateur de référence : six activités.*
- ◆ *Coordination des efforts internationaux pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Angkor, d'Iraq et d'Afghanistan.*
Indicateurs de performance :
 - *CIC organisés ;*
 - *coordination effective.*

IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

0412

Activités	
● Budget ordinaire	2 400 300 \$
Décentralisation	30,7 %
● Extrabudgétaire	2 385 000 \$
Total, activités :	4 785 300 \$

04120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à sensibiliser les États membres à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde, à continuer d'encourager la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à soutenir les organes statutaires de la Convention de 2003, à aider les États membres à sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel et à renforcer le programme relatif aux langues en péril, et à cet effet, à :
- (i) organiser les sessions des organes statutaires de la Convention et à élaborer des projets de directives opérationnelles et autres documents connexes ;
 - (ii) renforcer dans les États membres les capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 2 400 300 dollars pour les coûts de programme et de 33 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'action vise à assurer l'entrée en vigueur dans les plus brefs délais de la *Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, entrée en vigueur qui sera effective dès que 30 États membres l'auront ratifiée, y auront adhéré ou l'auront approuvée. Une fois qu'elle sera entrée en vigueur, les activités promotionnelles seront poursuivies pour rendre la Convention universellement applicable. On veillera à l'application de la Convention, y compris à la mise en place des mécanismes élémentaires dont elle envisage la constitution. Quand 50 États seront devenus États parties, le nombre de membres du Comité intergouvernemental de la Convention sera porté à son niveau maximum, à savoir 24 membres. Dans le cadre de l'application de la Convention, un soutien sera apporté aux organes statutaires de la Convention, qui sont l'Assemblée générale des États parties et le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et aux organes consultatifs. Les autres activités dans ce domaine concerneront l'établissement et le maintien de relations avec les organisations spécialisées gouvernementales et non gouvernementales ainsi que la préparation d'un projet de guide opérationnel de la Convention. On s'efforcera, s'il y a lieu, d'assurer la coordination avec d'autres organisations et instruments juridiques dans le domaine de la culture. Une attention particulière sera prêtée aux instruments normatifs et aux programmes concernant directement ou indirectement la sauvegarde de divers éléments du patrimoine culturel, ce qui aura pour effet de contribuer à la protection de la diversité culturelle (**Axe d'action 1**).

L'UNESCO aidera les États membres (tout spécialement les PMA et les pays en situation d'après-conflit) à renforcer les capacités dont ils disposent pour préparer et prendre des initiatives efficaces de sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel. Les activités de renforcement des capacités viseront à consolider et rénover les moyens de transmission du patrimoine culturel immatériel, aux jeunes surtout, à perpétuer les pratiques transmises par les femmes qui appartiennent au patrimoine culturel immatériel et à mettre en évidence le rôle de ce patrimoine dans le développement économique et social. Une assistance sera fournie pour mettre en place des mesures de sauvegarde (y compris des plans d'action au titre du Programme des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité proclamé en 2005), pour produire des manuels thématiques sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la

réalisation d'inventaires, la collecte, l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques en vue d'étoffer les mesures de sauvegarde qui existent déjà dans les États membres. Une assistance sera accordée aux États membres pour la mise au point de mesures de sauvegarde concernant les domaines du patrimoine culturel immatériel énumérés dans la Convention (les pratiques sociales, rituelles et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, les traditions et expressions orales, les musiques traditionnelles, la danse et le théâtre) et à sauvegarder les langues en péril. Un système de gestion informatique sera mis au point (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

04121

Activités du budget ordinaire	1 211 300 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Augmentation du nombre d'adhésions à la Convention.
 - *Indicateur de référence : 20 ratifications supplémentaires.*
- ◆ Mise en œuvre des mécanismes de la Convention.
 - Indicateurs de performance :*
 - *approbation du projet de directives opérationnelles par l'Assemblée générale des États parties ;*
 - *élaboration d'un mécanisme d'utilisation du Fonds et recherche de contributions volontaires ;*
 - *élaboration d'un système de gestion informatique.*
- ◆ Mise en place d'une coordination avec d'autres instruments normatifs et des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux.
 - Indicateur de performance :*
 - *mise en place de dispositifs de coordination.*

Axe d'action 2. Renforcement des capacités pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel

04122

Activités	
● Budget ordinaire	1 189 000 \$
● Extrabudgétaire	2 385 000 \$
Total, activités :	3 574 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de mesures de sauvegarde.
 - Indicateurs de performance :*
 - *préparation et lancement dans les États membres de plans d'action pour sauvegarder les chefs-d'œuvre ;*
 - *Indicateur de référence : 50 pays (base à la fin 2005 : 27) ;*
 - *facilitation d'autres mesures de sauvegarde dans les États membres :*
 - *Indicateur de référence : 30 projets dans toutes les régions ; publication de deux manuels ;*
 - *élaboration d'une édition en ligne de l'Atlas de l'UNESCO des langues en péril.*
- ◆ Renforcement de la capacité des États membres à établir des inventaires.
 - Indicateur de performance :*

- *lancement d'activités de renforcement des capacités ; diffusion de bonnes pratiques :*
 - *Indicateur de référence : établissement d'inventaires dans 10 pays supplémentaires.*
- ◆ *Amélioration de la transmission du patrimoine culturel immatériel entre les générations.*
Indicateurs de performance :
 - *étudier, préserver ou relancer les mécanismes traditionnels, par le biais des Trésors humains vivants et d'autres approches ;*
 - *élaboration de nouveaux systèmes de transmission par l'éducation formelle et non formelle :*
 - *Indicateur de référence : appui à 10 systèmes traditionnels et élaboration de 5 nouveaux systèmes.*

IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel

0413

Activités	
● Budget ordinaire	2 283 200 \$
Décentralisation	72,7 %
● Extrabudgétaire	6 912 000 \$
Total, activités :	9 195 200 \$

04130

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de faire face dans les pays victimes de conflits ou de catastrophes naturelles aux situations d'urgence affectant le patrimoine culturel et/ou les institutions culturelles ;
 - (ii) coordonner des réunions statutaires et des comités intergouvernementaux ; promouvoir les instruments normatifs existants (Convention de La Haye de 1954 et ses deux Protocoles ; Convention de 1970 sur le trafic illicite ; Convention d'UNIDROIT de 1995 ; Convention de 2001 sur le patrimoine culturel subaquatique) en offrant des conseils sur la procédure à suivre pour y adhérer et sur les moyens de les mettre en œuvre, ainsi que sur l'élaboration de législations nationales à ce sujet ;
 - (iii) prie le Directeur général d'encourager les initiatives de coordination prises dans les milieux académiques pour développer la recherche et soutenir les services en matière de protection juridique du patrimoine culturel, en particulier par la création de réseaux ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 2 283 200 dollars pour les coûts de programme et de 3 190 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. La stratégie aura deux aspects : d'une part, la sauvegarde du patrimoine culturel exclusivement dans des situations d'urgence, soit de postconflit soit de catastrophes naturelles, au moyen d'une contribution de l'UNESCO aux mécanismes communs d'intervention d'urgence du GNUD et par des actions opérationnelles centrées sur des sites et des monuments d'une grande valeur culturelle ou symbolique ainsi que des institutions culturelles ; d'autre part, sa protection par le renforcement et la mise en œuvre de l'action normative à cet effet. L'UNESCO a obtenu des succès reconnus comme coordinatrice d'opérations d'urgence pour la réhabilitation et la sauvegarde de patrimoines culturels endommagés par des conflits. Elle a su également mettre en évidence le rôle possible de ce patrimoine pour la reconstruction de la paix, après des troubles civils ou des conflits armés (**Axe d'action 1**).

Un appui sera fourni à certains pays afin de renforcer les mesures juridiques et pratiques de protection du patrimoine culturel et de consolider ou reconstruire les capacités nationales. Menées en collaboration avec les autorités nationales et, le cas échéant, les comités de coordination internationaux, les activités de l'UNESCO viseront à soutenir les législations, les politiques et les pratiques nationales relatives au patrimoine culturel, ainsi qu'à appuyer la coordination internationale, notamment par l'intermédiaire des comités intergouvernementaux qu'elle a mis en place dans ce domaine. L'accent sera mis sur la ratification et/ou la pleine application des conventions pertinentes (par exemple, UNESCO 1970 et UNIDROIT 1995 sur la lutte contre le trafic illicite, Protocoles de 1954 et de 1999), ainsi que sur des mesures de protection concrètes comme l'utilisation de la norme Object ID permettant de rassembler des informations sur les objets culturels (dans les musées, les établissements religieux ou civils, les dépôts des sites archéologiques et dans les autres collections), les monuments et les sites archéologiques, et de les photographier. L'UNESCO s'attachera aussi à promouvoir l'adhésion aux différentes Conventions

sur la protection du patrimoine culturel (1954, 1970, 1995, 2001) et aux Protocoles (1954 et 1999) et la mise en œuvre de ces instruments. Des efforts particuliers seront déployés pour faire mieux connaître les actions nécessaires à la protection du patrimoine culturel, telles que l'interdiction en urgence de l'importation ou du commerce des biens culturels provenant de pays en situation de postconflit. Des services seront fournis au *Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale* et au *Comité intergouvernemental pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*. La base de données de l'UNESCO sur les lois relatives au patrimoine culturel sera développée plus avant et l'utilisation d'un modèle de certificat d'exportation (élaboré conjointement par l'UNESCO et l'Organisation mondiale des douanes) sera encouragée (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Réhabilitation du patrimoine culturel en situation de postconflit et dans les PMA

04131

Activités	
● Budget ordinaire	1 451 800 \$
● Extrabudgétaire	6 912 000 \$
Total, activités :	8 363 800 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Des sites et monuments sauvegardés dans le cadre des activités conjointes des Nations Unies pour faire face aux situations d'urgence.

Indicateurs de performance :

- projets en cours, particulièrement dans les PMA et en Afrique ;
- assistance technique fournie aux États membres ;
- inventaires et cartographie des éléments du patrimoine en danger réalisés.

- ◆ Les capacités nationales des services liées à la protection du patrimoine culturel renforcées dans les pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles.

Indicateurs de performance :

- formation par région : (a) services responsables pour la protection du territoire ; (b) professionnels du patrimoine culturel ;
- ateliers de formation sur des activités opérationnelles de conservation.

Axe d'action 2. Promotion et mise en œuvre des conventions sur la protection du patrimoine culturel

04132

Activités du budget ordinaire	831 400 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adhésion élargie aux conventions de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel.

Indicateur de performance :

- nouveaux États parties à chaque convention.

- ◆ Mise en œuvre nationale améliorée des conventions de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel.

Indicateur de performance :

- élaboration de plans nationaux de mise en œuvre.

- ◆ Mesures concrètes de protection du patrimoine culturel adoptées.
Indicateurs de performance :
 - utilisation de la norme *Object ID* par les musées et les collections ;
 - utilisation du modèle de certificat d'exportation par les pays.

IV.1.4 Protection des biens culturels

0414

Activités	
● Budget ordinaire	1 068 000 \$
Décentralisation	50,1 %
● Extrabudgétaire	2 162 000 \$
Total, activités :	3 230 000 \$

04140

La Conférence générale

Autorise le Directeur général

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de renforcer la protection des biens culturels par la conservation de collections et de biens culturels meubles en danger ;
- (ii) de promouvoir les pratiques de conservation du patrimoine et l'élaboration de politiques des musées en publiant la revue *MUSEUM International* ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 1 068 000 dollars pour les coûts de programme et de 14 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Ce sous-programme complètera les activités relatives à la préservation des monuments et des sites, ainsi qu'à la promotion du tourisme culturel durable et à la création de possibilités d'emploi en relation avec la culture. Il portera principalement sur le renforcement des capacités par la formation à la gestion des musées et aux centres d'interprétation des sites. Les collections d'artefacts anciens, d'objets ethnographiques et de créations contemporaines - qui illustrent la diversité culturelle des sociétés - seront sauvegardées à la faveur d'un renforcement du rôle des musées dans la vie communautaire. Une attention particulière sera prêtée à l'adaptation du contenu éducatif des musées de manière à contribuer à la compréhension et à l'appréciation mutuelles et au dialogue, en particulier dans des contextes multiculturels. Des actions seront entreprises afin d'améliorer la complémentarité entre les gouvernements des États et les autorités locales pour la gestion des ressources culturelles, ainsi que d'encourager les partenariats avec le secteur privé, les institutions éducatives et de recherche et les autres acteurs de la société civile. Des projets pilotes, destinés à des musées des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, viseront à établir des partenariats en vue de recenser, de documenter et de préserver des biens culturels en péril, ainsi que d'améliorer les activités de présentation, d'interprétation et de diffusion à l'intention de la communauté réalisées par les musées. L'UNESCO favorisera la coopération internationale en jouant un rôle d'intermédiaire dans l'élaboration d'une planification bilatérale et multilatérale conjointe, ainsi que l'établissement de partenariats d'ampleur limitée entre musées en vue d'améliorer la transmission des savoirs et des compétences. La mise en réseau des spécialistes et le développement de bases de données sur les biens culturels en danger, de même que le recours à une vaste gamme de partenariats, seront encouragés (**Axe d'action 1**).

Au cours des dernières années, *MUSEUM International* a été remanié de manière à devenir le principal véhicule d'information sur les questions de préservation du patrimoine culturel. Sa diffusion, sa visibilité et sa rentabilité ont été accrues. La rédaction de la revue a pour stratégie de développer les échanges d'expertise dans le contexte de la recherche interdisciplinaire, de présenter les meilleures pratiques de sauvegarde et de protection du patrimoine culturel et de fournir des contributions aidant à la prise de décision dans un environnement culturel évolutif. Le contenu rédactionnel portera principalement sur les politiques du patrimoine et la promotion des échanges internationaux de connaissances professionnelles. Il tentera d'établir un lien entre expérience pratique et formulation de politiques et de concepts. L'application des TIC à la protection et à la diffusion des collections des musées sera étudiée, y compris par le biais d'une activité intersectorielle faisant intervenir le grand programme V. La revue s'attachera aussi, sur le plan régional, à encourager le pluralisme des pratiques et le renforcement de la solidarité internationale. Un projet sera lancé sur l'histoire des programmes consacrés au patrimoine et aux musées

depuis la création de l'UNESCO, et l'on s'efforcera de produire une version arabe des archives numériques de MUSEUM (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Améliorer la protection des biens culturels meubles

04141

Activités	
● Budget ordinaire	858 000 \$
● Extrabudgétaire	2 162 000 \$
Total, activités :	3 020 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Capacités de protection et de conservation des biens culturels meubles en danger renforcées.

Indicateurs de performance :

- formation à la gestion des musées et des centres d'interprétation des sites ;
- projets de partenariats entre musées, notamment dans les PMA :
 - Indicateur de référence : au moins dix ;
- inventaires nationaux établis :
 - Indicateur de référence : au moins dix.

- ◆ Progrès dans le développement des musées.

Indicateurs de performance :

- contenu éducatif et matériel pédagogique pour les musées ;
- cadres de coopération internationale pour le développement des musées :
 - Indicateur de référence : dans au moins quatre pays.

- ◆ Extension de la mise en réseau des musées.

Indicateurs de performance :

- élaboration de bases de données numériques ;
- musées présents en ligne, notamment dans les PMA :
 - Indicateur de référence : 30 musées.

Axe d'action 2. Promotion des pratiques de conservation du patrimoine et élaboration de politiques des musées

04142

Activités du budget ordinaire	210 000 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Confirmation de *MUSEUM International* comme principale revue internationale pour les questions de conservation du patrimoine.

Indicateurs de performance :

- publication et diffusion de la revue en anglais et en français :
 - Indicateur de référence : quatre numéros par an ;
- abonnements :
 - Indicateur de référence : au moins 10 % d'accroissement annuel ;
- consultation du site Web :
 - Indicateur de référence : 10 % d'accroissement annuel.

- ◆ Amélioration du développement des musées dans les pays en développement et en particulier dans les PMA.

Indicateurs de performance :

- *meilleures pratiques documentées ;*
- *protection des collections des musées par des méthodes faisant appel aux TIC ;*
- *articles de qualité par des auteurs des pays en développement et des pays les moins avancés :*
 - *Indicateur de référence : 10 % d'augmentation (base : 30 articles en 2004-2005) ;*
- *réimpression d'articles de MUSEUM International ;*
- *histoire des programmes consacrés au patrimoine et aux musées ;*
- *archives numériques de MUSEUM en arabe.*

Programme IV.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 133 à 136, 138, 141 à 153

Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel

04201

Activités	
• Budget ordinaire	6 424 800 \$
Décentralisation	52,7 %
• Extrabudgétaire	2 761 000 \$
Total, activités :	9 185 800 \$

IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles

0421

Activités	
• Budget ordinaire	2 032 900 \$
Décentralisation	56,7 %
• Extrabudgétaire	995 000 \$
Total, activités :	3 027 900 \$

04210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme en s'appuyant sur les principes de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et les Lignes essentielles de son Plan d'action afin :
- (i) de promouvoir la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
 - (ii) d'aider les États membres en formulant, mettant à jour, appliquant et promouvant des politiques culturelles, eu égard notamment à la dimension culturelle des politiques de développement afin de mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté, et en particulier d'appuyer les activités pertinentes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
 - (iii) d'encourager les États membres à faire connaître les principes et bonnes pratiques à mettre en œuvre pour favoriser un tourisme durable, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte du tourisme culturel ;
 - (iv) de mettre au point des indicateurs culturels et de collecter des statistiques et des données culturelles en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les instituts statistiques nationaux ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 2 032 900 dollars pour les coûts de programme et de 28 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. La stratégie consistera à encourager les États membres à ratifier la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment par la sensibilisation aux enjeux de la convention à l'échelle régionale et à ses mécanismes de mise en œuvre, à la suite de son adoption par la Conférence générale à sa 33^e session. Les efforts seront poursuivis pour promouvoir les principes de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001) aux niveaux sous-régional et régional par des actions de sensibilisation au niveau des institutions politiques ainsi que de la société civile, y inclus par le biais des observatoires régionaux. La mondialisation et ses incidences dans tous les domaines de l'activité humaine nécessitent une réévaluation des politiques et des stratégies en vue de préserver et de promouvoir la diversité culturelle. La stratégie s'appuiera sur le lien entre diversité culturelle et développement, tout en accordant à l'identité culturelle l'attention qu'elle mérite. Elle cherchera aussi à définir la valeur ajoutée que l'intégration de la diversité culturelle peut apporter à la réflexion et à la pratique en matière de développement. On s'emploiera à approfondir la compréhension de la diversité culturelle, en se fondant non seulement sur les processus imposés d'en haut qui sont censés se propager dans la société en général, mais aussi sur une action de sensibilisation du grand public, de la société civile et des ONG concernées, notamment par la célébration de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai) et la publication de la deuxième édition du Rapport mondial de l'UNESCO consacré à la diversité culturelle. L'intégration de la diversité culturelle dans les politiques nationales de développement, y compris les politiques éducatives, revêt une importance cruciale pour promouvoir le respect et l'appréciation de la diversité culturelle comme élément déclencheur du développement durable. Plusieurs démarches sont proposées à cette fin : action de sensibilisation et construction d'une vision, consultation et appropriation, partenariats et réseaux, recherche et innovation, information et communication, suivi et évaluation (**Axe d'action 1**).

S'appuyant sur le Plan d'action de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998), la stratégie facilitera aussi la formulation et/ou la mise à jour des politiques culturelles en collaboration avec les institutions nationales et locales (ministères de la culture et organes analogues) en vue d'élaborer des politiques sectorielles. Elle encouragera encore davantage des approches du développement qui tiennent compte du facteur culturel en renforçant les capacités, les possibilités et les cadres de collaboration avec les décideurs dans des domaines qui ne relèvent pas traditionnellement de la culture, aux niveaux local, national, régional et international. L'UNESCO jouera un rôle de catalyseur et de forum international en encourageant et en prônant des idées et des politiques nouvelles ainsi qu'en mettant en lumière les liens entre culture et développement. L'expérience tirée des modèles de développement, les résultats des conférences et consultations internationales ainsi que les données et les résultats de la recherche montrent bien que l'une des clés de la durabilité consiste à unir plus étroitement politique culturelle et politique de développement. Dans le but d'obtenir des outils crédibles d'évaluation des politiques culturelles et de celles des politiques de développement ayant un impact sur la culture, une priorité sera accordée à l'élaboration d'indicateurs culturels et à la collecte de statistiques et de données à l'échelle nationale, régionale et internationale - en coopération avec l'ISU. Par ailleurs, des modules de formation répondant aux nouveaux besoins des responsables chargés des institutions culturelles, en particulier des pays de l'Afrique, seront mis au point. En commun avec le grand programme I, des politiques et activités culturellement appropriées seront mises au point dans le cadre de l'initiative en matière d'éducation à la prévention du VIH/sida à l'échelle de l'Organisation, et des actions, comme le soutien de l'initiative de rencontres transsahariennes, viseront au renforcement des capacités en matière de politiques et de pratiques de nature à favoriser un tourisme culturel durable (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

04211

Activités du budget ordinaire	1 109 900 \$
-------------------------------	--------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Indicateurs de performance :

- consultations menées aux niveaux national et international ;
- adhésion d'États membres à la Convention.

- ◆ Articulation du rôle et de l'impact de la diversité culturelle pour les politiques culturelles nationales.

Indicateurs de performance :

- études et consultations nationales et internationales réalisées ;
- rapports établis par les observatoires régionaux sur la diversité culturelle ;
- statistiques et indicateurs culturels développés.

- ◆ Principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle intégrés dans les politiques culturelles nationales et les politiques des organismes concernés du système des Nations Unies.

Indicateurs de performance :

- pays et institutions ayant intégré les principes ;
- projets pilotes menés ;
- analyse des politiques et des pratiques nationales et locales d'États membres ayant intégré les principes de la Déclaration ;
- activités réalisées dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai).

- ◆ Production et publication du Rapport mondial de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Indicateurs de performance :

- lancement international du Rapport ;
- diffusion du Rapport auprès de la société civile, des décideurs et responsables nationaux et internationaux, de la communauté scientifique et intellectuelle internationale, du secteur privé et des médias ;
- promotion du Rapport en tant qu'outil de sensibilisation et d'élaboration des politiques à l'échelle internationale et nationale.

Axe d'action 2. Promotion, élaboration, mise en œuvre et actualisation des politiques culturelles

04212

Activités	
● Budget ordinaire	923 000 \$
● Extrabudgétaire	995 000 \$
Total, activités :	1 918 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Capacités des États membres dans la formulation et/ou la révision de leurs politiques culturelles renforcées.

Indicateur de performance :

- *pays qui ont formulé ou révisé leurs politiques :*
 - *indicateur de référence : dix pays.*

- ◆ Gestionnaires et décideurs formés, notamment en Afrique.

Indicateurs de performance :

- *cadres formés à la gestion des politiques culturelles ;*
- *participation d'institutions et de chaires UNESCO.*

- ◆ Coopération régionale et interrégionale à l'appui des politiques culturelles renforcée.

Indicateurs de performance :

- *activités entreprises avec diverses parties prenantes publiques/privées ;*
- *incidence sur la formulation des politiques culturelles.*

IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel

0422

Activités	
● Budget ordinaire	1 821 000 \$
Décentralisation	51,1 %
● Extrabudgétaire	180 000 \$
Total, activités :	2 001 000 \$

04220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin :

- (i) de promouvoir le pluralisme culturel, sur la base des meilleures pratiques et d'approches régionales, et de mettre en œuvre des politiques s'inspirant des Histoires générales et des projets menés avec les peuples autochtones ; d'identifier les meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel en s'appuyant sur les réseaux de chaires UNESCO ; d'améliorer les capacités locales dans ce domaine ; et de renforcer le dialogue interculturel dans différentes régions et sur une base interrégionale ;
- (ii) de promouvoir l'éducation interculturelle et la diversité culturelle, l'action en ce sens visant tout particulièrement les jeunes de traditions culturelles et de milieux différents.

(b) à allouer à cette fin un montant de 1 821 000 dollars pour les coûts de programme et de 25 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.



Approches stratégiques. La stratégie consistera à faire mieux connaître la relation entre diversité culturelle et dialogue interculturel dans le contexte de la mondialisation. Face aux menaces de replis identitaires suscitées par l'accélération des transformations socioculturelles, elle mettra en lumière les exigences, les modalités et les potentialités du dialogue interculturel en vue de favoriser le pluralisme culturel, afin de contribuer à la prévention des conflits intercommunautaires. L'accent sera mis sur l'analyse des pratiques facilitant le « vivre ensemble » en vue d'élaborer des outils conceptuels et méthodologiques et de contribuer à la formulation des politiques intégrant le dialogue interculturel, aussi dans ses expressions spirituelle et religieuse. À cet effet, la combinaison des approches, soit géographiques (telles que le Plan Arabia, les Balkans, la région des Grands Lacs et l'Afrique australe, l'Asie centrale et le Caucase, le Dialogue euro-arabe), soit thématiques (pluralisme culturel en milieu urbain, dialogue interreligieux, peuples autochtones, y compris Routes de l'indépendance et la mémoire de la libération en Afrique, en collaboration avec la SADC, le NEPAD et l'Union africaine), sera développée, à l'appui du *Programme mondial des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations* et de la résolution 32 C/47 de la Conférence générale. Ces deux démarches permettront de promouvoir les liens culturels tissés entre les personnes et les communautés, en renforçant ainsi la cohésion sociale. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des acteurs et décideurs dans le domaine de la gestion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. À cet effet, des enseignements et des formations appropriés pour améliorer la connaissance et le respect réciproques seront initiés, par le biais notamment de la promotion et de la diffusion des Histoires générales et régionales. Une action intersectorielle commune se poursuivra pour ce qui est des liens existant entre la diversité biologique et la diversité culturelle (**Axe d'action 1**).



Cette stratégie, qui nécessite de mieux faire comprendre les mécanismes traditionnels de transmission et d'échanges des connaissances, identifiera les patrimoines communs et les valeurs partagées susceptibles de faciliter la compréhension mutuelle. Le but est de favoriser les capacités de chaque société à apprécier les cultures proches et lointaines. Au-delà du constat de la pluralité culturelle au sein de chaque société, il s'agit de développer des politiques d'interculturalité qui élargissent le spectre des choix culturels, sans mettre en cause les repères identitaires. Il s'agit d'un dialogue qui peut susciter une interrogation relative aux identités des locuteurs sans les mettre en péril. À cette fin, il s'agira de rechercher dans chaque

domaine (artistique, scientifique, philosophique et religieux, etc.) les éléments structurants d'une communication interculturelle. Les enseignements tirés des projets interculturels des *Routes*, notamment du projet phare *La Route de l'esclave* et de la commémoration de 2004, *Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition*, ainsi que les projets « Routes de l'indépendance : la mémoire de la libération en Afrique » et « Routes de la faïence et de la céramique en Asie et dans le Pacifique », permettront de développer des programmes pédagogiques en vue de renforcer les compétences des acteurs et décideurs dans le domaine de la communication interculturelle. Les convergences culturelles identifiées contribueront aux efforts d'éducation engagés dans le cadre de la *Décennie pour une éducation au développement durable (Axe d'action 2)*.



Activité phare : promotion du dialogue interreligieux



Un objectif majeur du dialogue interreligieux, qui fait partie du dialogue interculturel plus général, est de promouvoir le dialogue entre les adeptes et les chefs de file de différentes religions, foies et confessions en vue de renforcer la connaissance mutuelle de leurs traditions spirituelles et des valeurs qui les sous-tendent, aidant ainsi les communautés culturelles à mieux se comprendre. Dans le droit fil de son programme « Routes du dialogue » (Routes de la soie, Routes de la foi, Routes du fer, Route de l'esclave), l'UNESCO a régulièrement rassemblé, au cours des années récentes, d'éminentes personnalités religieuses représentant les foies monothéistes et des traditions spirituelles et humanistes différentes dans le cadre de réunions thématiques, en vue d'analyser la question complexe du dialogue interreligieux en tant que composante du dialogue interculturel. L'accent a été mis le plus souvent sur les pays en transition ou en situation d'après-conflit (en Amérique latine, en Asie, en Afrique, dans les États arabes ou en Europe du Sud-Est), dans lesquels d'importants échanges culturels et une grande influence réciproque ont joué un rôle qui a façonné l'histoire. L'illustration en est donnée en Asie dans le cadre de l'initiative « Routes de la soie - Routes du dialogue » et la notion plus récente de « patrimoine commun et identité plurielle », issue de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002) et du 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, en est aussi l'écho.

On comprend de plus en plus aujourd'hui que le dialogue interreligieux doit servir de véhicule pour contribuer à la cohésion sociale et à la stabilité partout dans le monde. Les personnalités religieuses sont appelées à renforcer le dialogue entre les différentes communautés et en leur sein afin de leur permettre d'apprécier les valeurs éthiques fondamentales partagées par les individus de toutes les origines religieuses et humanistes et d'agir en fonction de ces valeurs.

L'action doit être plus concrète et plus efficace dans ce domaine en vue de supprimer les stéréotypes et de promouvoir la compréhension interculturelle, les valeurs communes universelles, les droits de l'homme ainsi que des relations équilibrées et égales entre les deux sexes. Ces objectifs devraient être atteints avec l'appui du réseau de chaires UNESCO de dialogue interculturel et interreligieux, des ONG et des associations interreligieuses locales et régionales, ainsi qu'en collaboration avec tous les secteurs de programme.

On continuera de mettre particulièrement l'accent sur les liens indispensables qui unissent la diversité culturelle et le dialogue qui en est le corollaire et qui constitue le fondement même du développement durable.

Se fondant sur l'expérience acquise lors de grandes rencontres organisées sous l'égide de l'UNESCO, en particulier la Conférence régionale au sommet sur le dialogue interreligieux et interethnique qui a eu lieu à Tirana (Albanie) en décembre 2004, l'action de l'UNESCO dans ce domaine cherchera à éclairer et à façonner une interaction et des échanges entre individus et groupes d'origines culturelles et religieuses différentes, en vue de trouver de nouveaux terrains de coexistence harmonieuse grâce à la formulation de politiques novatrices permettant de répondre aux nouveaux défis.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- dialogue favorisé, en particulier parmi les jeunes, avec la participation de personnalités religieuses ;
- éducateurs et représentants de la société civile davantage sensibilisés au rôle et à la valeur du dialogue interreligieux ;
- réseau de chaires UNESCO dans le domaine du dialogue interculturel et interreligieux renforcé ;
- publications pertinentes produites et diffusées.

Axe d'action 1. Élaboration de politiques favorisant le pluralisme culturel et le dialogue interculturel

04221

Activités	
● Budget ordinaire	985 000 \$
● Extrabudgétaire	180 000 \$
Total, activités :	1 165 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Bonnes pratiques identifiées et analysées.

Indicateurs de performance :

- recherche et analyse initiées ;
- pratiques identifiées et documentées dans les différentes régions ;
- outils conceptuels et méthodologiques développés.

- ◆ Renforcement de capacités, initié.

Indicateurs de performance :

- séminaires et formations effectués, notamment dans le cadre du projet « Routes de l'indépendance : la mémoire de la libération en Afrique » ;
- partenaires et décideurs impliqués ;
- rencontres suscitées.

- ◆ Stratégies politiques en faveur du dialogue interculturel mises en œuvre.

Indicateurs de performance :

- consultations entre différents partenaires organisées ;
- partenariats établis avec des décideurs ;
- action d'information.

Axe d'action 2. Renforcement des compétences en matière de communication interculturelle

04222

Activités du budget ordinaire	836 000 \$
-------------------------------	------------

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Compréhension des processus d'échange et des interactions culturelles approfondie.

Indicateurs de performance :

- études et recherche réalisées et/ou publiées ;
- outils conceptuels et méthodologiques ;

- *mise au point en collaboration de matériels pédagogiques ;*
- *rencontres organisées ;*
- *impact des études/de la recherche.*
- ◆ **Pratiques et approches interculturelles mises au point et appliquées.**
Indicateurs de performance :
 - *analyse et documentation de pratiques interculturelles ;*
 - *élaboration de politiques interculturelles ;*
 - *élaboration de matériels pédagogiques se rapportant aux Routes culturelles.*

IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat

0423

Activités	
● Budget ordinaire	2 570 900 \$
Décentralisation	50,7 %
● Extrabudgétaire	1 586 000 \$
Total, activités :	4 156 900 \$

04230

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de développer les industries culturelles et de renforcer les partenariats avec le secteur privé et le secteur public - par l'intermédiaire de l'Alliance globale pour la diversité culturelle - en contribuant à élargir et rendre plus équitable le choix de produits culturels diversifiés grâce au développement d'industries culturelles durables dans les pays en développement et les pays en transition, notamment par la consultation, le renforcement des capacités, le transfert de compétences, le développement des infrastructures, le droit d'auteur et la prévention de la piraterie ;
 - (ii) de favoriser une large reconnaissance de la contribution de toutes les cultures à la création littéraire et cinématographique ; de promouvoir les arts, en étroite coopération avec les ONG spécialisées, notamment en contribuant à une conférence mondiale centrée sur l'éducation artistique en tant que composante d'une éducation de qualité ; et d'améliorer la formation professionnelle et la mobilité internationale des artistes ;
 - (iii) de favoriser l'artisanat et le design aux fins du développement durable en encourageant leur développement et en contribuant à en faire reconnaître l'importance par les États membres ; de renforcer la création de capacités professionnelles dans ce domaine, notamment au moyen d'activités promotionnelles telles que les prix internationaux et régionaux et le développement du tourisme culturel ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 2 570 900 dollars pour les coûts de programme et de 35 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO visera, d'une part, à développer la création d'industries culturelles et la production et la diffusion de biens et services culturels diversifiés, en particulier dans les PMA, en coopération avec les organisations intergouvernementales concernées. Les actions seront dirigées notamment vers l'élaboration de diagnostics de politiques sectorielles, l'impulsion des capacités de production et la formation professionnelle. Les modalités novatrices de coopération Nord-Sud associant acteurs publics et acteurs privés seront privilégiées, en particulier dans le cadre du projet *Alliance globale pour la diversité culturelle*. Une priorité sera accordée au renforcement de la formation technique et professionnelle dans la production culturelle, au développement des cadres requis à l'échelle nationale pour le développement d'industries culturelles ainsi qu'aux échanges d'information et de bonnes pratiques entre les réseaux professionnels concernés. La participation des femmes aux industries culturelles sera encouragée en appuyant leur créativité en tant que chefs d'entreprise et artistes/créatrices. L'expérience obtenue dans le domaine des politiques du livre et de l'édition et dans la musique et l'audiovisuel, dans le cadre de l'*Alliance globale*, soutiendra l'établissement d'autres partenariats. On s'emploiera à mettre en place de nouveaux projets portant sur l'accroissement des capacités de production et le développement des marchés locaux et internationaux ainsi que sur une formation professionnelle axée sur la promotion de la diversité culturelle, le savoir-faire d'entreprise et la protection du droit d'auteur contre la piraterie.



Les obligations statutaires (*Comités intergouvernementaux des Conventions du droit d'auteur* sous la responsabilité unique ou partagée de l'UNESCO) et la promotion de l'*Accord de Florence* sur la libre circulation des biens éducatifs, scientifiques et culturels seront honorées. On assurera la défense de l'équité du système ISBN et les activités de sensibilisation du public en coopération avec les États membres. Le *Fonds international pour la promotion de la culture* continuera de contribuer à la formation des jeunes artistes. Enfin, le projet transversal *Digi-Arts* poursuivra ses initiatives en vue de promouvoir les nouvelles technologies dans les arts (**Axe d'action 1**).

Le second axe de la stratégie consistera à encourager des conceptions novatrices de la formation en matière de design, d'emballage, de techniques de commercialisation et de gestion de petites entreprises, ciblées sur la promotion de la production artisanale des pays les moins avancés, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté et au développement durable. Sur le plan de la croissance économique et de la cohésion sociale, l'artisanat et le design constituent un avantage non négligeable pour les pays en développement et les pays les moins avancés, étant donné qu'ils ont le potentiel de donner une autonomie accrue aux populations démunies. Les projets pilotes élaborés à cet égard cibleront en particulier les femmes et les jeunes marginalisés, et ils viseront à renforcer les compétences des artisanes en matière de gestion et de commercialisation pour accroître leur productivité et, en fin de compte, leurs revenus personnels. On s'emploiera à faire mieux connaître au plan international les artisans créateurs et l'artisanat de qualité et à fournir aux décideurs des données sur les incidences culturelles et socioéconomiques de l'artisanat. La création de capacités professionnelles, la formation de formateurs et le développement du tourisme culturel seront renforcés. *Design 21* continuera d'offrir des possibilités commerciales à de jeunes designers du monde entier, de même que le *Label d'excellence UNESCO* qui récompense l'artisanat de qualité, et le concours *FabDesign - Des jeunes créateurs aux chefs d'entreprise* (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Développement des industries culturelles et renforcement de partenariats

04231

Activités	
● Budget ordinaire	1 925 600 \$
● Extrabudgétaire	1 286 000 \$
Total, activités :	3 211 600 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Les capacités de production et le développement des marchés locaux et nationaux, notamment dans les PMA, renforcés.

Indicateurs de performance :

- nouveaux partenariats conclus (*Alliance globale pour la diversité culturelle*) :
 - Indicateur de référence : 80 nouveaux partenaires (base 2005 : 340 partenaires au total) ;
- ressources financières et d'investissement mobilisées :
 - Indicateur de référence : 2 700 000 dollars des États-Unis, montant total ;
- techniciens et cadres institutionnels formés (par région) :
 - Indicateur de référence : 700 personnes ;
- pays adoptant le système ISBN ;
- fréquentation des sites Web concernés.

- ◆ La promotion du droit d'auteur et la condition sociale des artistes renforcées.

Indicateurs de performance :

- mise en œuvre des recommandations des *Comités intergouvernementaux des Conventions du droit d'auteur* ;
- visites à l'*Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste* ;
- formation et mobilité des artistes :
 - Indicateur de référence : 120 bourses UNESCO/Aschberg attribuées ;

- nombre des États parties à l'Accord de Florence et au Protocole de Nairobi :
 - Indicateur de référence : 3 pays de plus (base : 90 États parties) ;
- formation des formateurs à la prévention de la piraterie.

Axe d'action 2. Promotion de l'artisanat et du design aux fins du développement durable

04232

Activités	
● Budget ordinaire	645 300 \$
● Extrabudgétaire	300 000 \$
Total, activités :	945 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Secteur de l'artisanat dans les PMA développé.
 - Indicateurs de performance :*
 - pays dont les politiques et les plans nationaux ont intégré l'artisanat :
 - Indicateur de référence : 60 pays ;
 - pays utilisant l'indice « UNESCO artisanat-tourisme » :
 - Indicateur de référence : 25 pays .
 - ◆ Les capacités professionnelles des maîtres artisans, principalement celles des femmes, en matière de design, production et gestion renforcées.
 - Indicateurs de performance :*
 - formateurs dans le domaine des entreprises culturelles formés par l'UNESCO (par catégorie PMA/femmes/jeunes) :
 - Indicateur de référence : 120 formateurs en tout ;
 - projets et initiatives novatrices dans les pays en situation d'après-conflit :
 - Indicateur de référence : 5 nouveaux projets.
 - ◆ L'accès des artisans et designers des pays en développement au marché international élargi.
 - Indicateurs de performance :*
 - artisans bénéficiant du Label d'excellence UNESCO :
 - Indicateur de référence : 150 artisans ;
 - artisans et designers participant à des manifestations professionnelles et commerciales :
 - Indicateur de référence : 75.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0430

Activités du budget ordinaire	1 050 000 \$
Décentralisation	57,1 %

04300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux « *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* », et « *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* » ;
- (b) à évaluer et suivre la mise en œuvre des divers projets, et à en mesurer les effets ;
- (c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres institutions et fonds des Nations Unies pour améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- (d) à allouer à cette fin un montant de 1 050 000 dollars pour les coûts de programme.

04301

Les projets décrits ci-après, et les allocations budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme IV parce que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent à la culture. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises à nouveau en ce qui concerne leur administration. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une liste récapitulative de tous les projets relatifs aux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (paragraphe 09001). Des efforts seront faits pour obtenir de bailleurs potentiels qu'ils versent des fonds extrabudgétaires qui permettent de donner à ces projets un impact maximal.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

04310

Activités du budget ordinaire	750 000 \$
Décentralisation	66,7 %

Développement de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud

04311

Activités du budget ordinaire	300 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. L'idée générale est de promouvoir un écotourisme culturel ancré dans les communautés de certaines zones montagneuses d'Asie du Centre et du Sud. En s'appuyant sur les réalisations antérieures, les objectifs principaux du projet pour l'exercice biennal visé sont (i) la création d'activités économiques et d'emplois durables dans des communautés montagnardes pauvres et isolées ; (ii) le développement d'emplois durables et de qualifications grâce à des chambres d'hôtes dans les communautés, des formations à la production, à la commercialisation et au développement d'objets d'artisanat de haute qualité et à la formation de jeunes en tant que guides ; et (iii) la promotion de la diversité culturelle par le biais de la conservation du patrimoine culturel et naturel dans les zones du projet.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Développement des capacités locales en matière de gestion de l'écotourisme, de commercialisation et de prestation de services ; renforcement d'un réseau régional conçu pour mettre en commun les expériences et les compétences professionnelles ; formation de populations rurales à la production, à la commercialisation et à la vente d'objets d'artisanat ; création de chambres d'hôtes dans les communautés ; conservation du patrimoine culturel et naturel dans les zones du projet ; diffusion des enseignements tirés.

Réduction de la pauvreté chez les jeunes grâce au tourisme et au patrimoine

04312

Activités du budget ordinaire	300 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le projet de réduction de la pauvreté chez les jeunes grâce au tourisme et au patrimoine (YouthPATH) vise à faire participer les jeunes, essentiellement dans les communautés rurales, au tourisme communautaire durable et à la préservation des sites du patrimoine culturel et naturel. L'objectif général est de contribuer à relier de manière efficace les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, la préservation du patrimoine naturel et culturel et les possibilités d'emplois offertes par l'industrie du tourisme dans dix pays des Caraïbes. En s'inspirant des outils mis au point au cours des exercices précédents, le projet visera (i) à développer des mécanismes novateurs pour la création d'emplois et d'entreprises durables dans le domaine du tourisme lié au patrimoine ; (ii) à intégrer la préservation du patrimoine par les communautés et des stratégies de création d'emplois dans les plans de réduction de la pauvreté ; et (iii) à renforcer le partage des connaissances et les capacités de mise en réseau afin de développer la gestion de programmes destinés aux jeunes dans le domaine du tourisme lié au patrimoine et du développement durable des communautés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Jeunes formés et employés dans le domaine du tourisme culturel ; élaboration et application de stratégies communautaires pour la création d'emplois ; élaboration d'orientations concernant l'intégration de la préservation du patrimoine et des stratégies de création d'emplois dans les plans de réduction de la pauvreté ; création d'une chaire UNESCO dans le domaine du tourisme et du développement liés au patrimoine.

Le Sahara des cultures et des peuples

04313

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le projet vise à réduire la pauvreté dans les pays sahariens à travers un plan d'action pour un développement durable fondé sur la valorisation du patrimoine culturel et naturel. Le patrimoine saharien, sous ses formes matérielle et immatérielle constitue, dans ce projet, le « quatrième pilier » de la durabilité tel que défini à Johannesburg, et est utilisé comme ressource pour l'amélioration des conditions de vie des populations du désert. Les objectifs sont les suivants : (i) favoriser la sauvegarde et la valorisation du patrimoine saharien par les populations en situation de pauvreté ; (ii) encourager la formulation de politiques touristiques respectueuses de la diversité culturelle et favorables au dialogue des cultures ; (iii) améliorer les conditions de préservation des écosystèmes oasiens ; et (iv) promouvoir la gouvernance locale.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Élaboration et mise à disposition d'une stratégie opérationnelle de lutte contre la pauvreté et d'outils méthodologiques facilitant la mise en œuvre d'actions de terrain ; appropriation par les décideurs et acteurs du développement des recommandations de la stratégie ; mise en œuvre de coopérations interdisciplinaires et transfrontalières, notamment au niveau sous-régional ; renforcement des capacités des acteurs locaux - des femmes, des jeunes et des déshérités en particulier ; amélioration des conditions de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel ; promotion des résultats du projet et des « bonnes pratiques » à travers des réseaux d'experts internationaux, des films, des publications, y compris sur Internet, et un séminaire de conclusion.

♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture, et à la construction d'une société du savoir

04320

Activités du budget ordinaire	300 000 \$
Décentralisation	33,3 %

Projet de Route de la Volga « lien fluvial entre les mers (mer Baltique, mer Noire et mer Caspienne) pour l'éducation au patrimoine mondial en faveur du développement durable grâce aux TIC »

04321

Activités du budget ordinaire	100 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet vise à utiliser les TIC pour créer et développer un réseau électronique entre écoles du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (RéSEAU) participant à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial dans les pays d'Europe-Asie du bassin de la Volga et situés autour

de la mer Baltique, de la mer Noire et de la mer Caspienne. On mettra l'accent sur le dialogue entre les jeunes afin de renforcer les liens entre éducation, développement durable et conservation du patrimoine mondial dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Le processus d'apprentissage et la communication entre les écoles auront été renforcés grâce aux TIC ; de bonnes pratiques en matière d'éducation en faveur du développement durable et du patrimoine mondial auront été largement diffusées ; le dialogue entre les jeunes et la communauté scientifique aura été amélioré ; l'éducation en vue du développement durable aura été introduite et renforcée dans les programmes scolaires.

« DigiArts » : pratiques créatrices utilisant des TIC pour promouvoir la diversité culturelle

04322

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le projet « DigiArts » se consacre au renforcement des capacités dans les domaines de l'art, du design, du multimédia et de la musique grâce aux outils numériques. L'objectif général est de promouvoir l'utilisation artistique et culturelle des ressources des TIC auprès des jeunes générations et d'encourager la diversité et le pluralisme culturels numériques, y compris grâce au Prix UNESCO pour les arts numériques. Les activités de renforcement des capacités telles que séminaires électroniques, cours et travaux dirigés en ligne et leçons particulières traditionnelles seront complétées par des réseaux régionaux et interrégionaux à l'appui d'instituts d'enseignement supérieur et d'industries culturelles créatrices dans les pays en développement.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Les possibilités d'apprentissage pour jeunes chercheurs et praticiens des pays en développement auront été renforcées grâce à des programmes de formation de haut niveau (indicateur de référence : plus de 2 000 chercheurs/praticiens auront été formés) ; des programmes pour les « jeunes créateurs numériques » auront été élaborés (indicateur de référence : au moins quatre programmes touchant quelque 200 établissements pour adolescents) ; la mise en commun de l'information et les échanges culturels dans des réseaux régionaux/interrégionaux diversifiés auront été encouragés (DigiArts Africa, Apnaidea Asia/Pacific, Digi Youth) ; les contenus culturels locaux auront été développés.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

- 04401** Des efforts seront déployés pour renforcer la coopération existante avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux et mettre en place de nouveaux partenariats avec le secteur privé et la société civile afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui du programme, conformément à ses objectifs stratégiques et aux priorités de programme. On veillera en particulier à renforcer la coordination entre les différentes sources de financement, ainsi que l'harmonisation entre projets extrabudgétaires et activités du Programme ordinaire afin d'accroître les effets conjugués de ces activités.
- 04402** La contribution du Secteur de la culture au développement durable et à la réduction de la pauvreté est de plus en plus reconnue et citée dans les documents du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et du système de Bilan commun de pays. La coordination entre sources de financement extrabudgétaires hors Siège sera intensifiée en développant les capacités du personnel des bureaux de l'UNESCO hors Siège à contribuer à l'élaboration de ces documents de programmation des Nations Unies au niveau des pays.
- 04403** Comme dans le cas de la participation de l'UNESCO au fonds-en-dépôt du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) créé pour l'Iraq pendant la période correspondant au document 32 C/5, l'UNESCO continue à collaborer étroitement avec les organismes et programmes des Nations Unies à la mobilisation de ressources et à préparer, appliquer, suivre et évaluer les projets opérationnels au niveau des pays dans le domaine de la culture. Tel est le cas en particulier dans les zones ayant connu des conflits telles que l'Afghanistan, l'Iraq, l'Europe du Sud-Est, la Palestine et Timor-Leste. Le partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) sera encore renforcé dans le domaine de la préservation du patrimoine mondial en Afrique.
- 04404** Les partenariats avec des organismes multilatéraux de financement (comme la Banque mondiale, les banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement, les banques bilatérales de développement telles que la Banque japonaise de développement international), lancés lors des sessions du Comité du patrimoine mondial qui ont eu lieu pendant la période couverte par le document 32 C/5, ainsi qu'avec l'Union européenne, seront renforcés en particulier dans les domaines de la préservation du patrimoine culturel et du développement urbain. Des projets de recherche sont envisagés pour rassembler des données sur les projets pilotes et les bonnes pratiques dans ce domaine.
- 04405** La coopération de longue date avec les États membres par l'intermédiaire d'arrangements de fonds-en-dépôt sera poursuivie et il est envisagé de créer des fonds de ce type avec de nouveaux partenaires, y compris des autorités municipales. On appliquera une démarche de programme dans la mesure du possible afin de promouvoir la cohérence entre les activités et d'optimiser les résultats à atteindre. L'UNESCO facilitera la mise en commun de l'information avec les donateurs sur les fonds et comptes spéciaux existants.
- 04406** Les ressources des fonds-en-dépôt ont contribué à soutenir la promotion d'instruments juridiques internationaux de l'UNESCO et leur application, y compris le soutien au Plan de gestion des sites du patrimoine mondial et à la mise en œuvre des plans d'action des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Les partenariats avec le secteur privé (BBC World Ltd, Samsung Electronics Co. Ltd, NHK, Getty Conservation Institute, Fondation Rhône Poulenc, Smithsonian Institute, et Sony Corporation), ont été renforcés au cours des exercices précédents, en particulier pour la promotion des conventions de l'UNESCO. La création de tels partenariats sera à nouveau encouragée.
- 04407** Les alliances stratégiques avec des autorités municipales et le monde des affaires seront poursuivies dans tout le programme et, en particulier, au titre de la nouvelle initiative des villes créatrices au sein de « l'Alliance globale pour la diversité culturelle ». Celle-ci vise à établir des liens entre des fonds et des entreprises culturelles de tailles réduite, petite ou moyenne, afin de renforcer les capacités dans les pays en développement.
- 04408** La mise en place d'accords de coopération sera encouragée pour mobiliser des contributions en nature et assurer le caractère durable des projets.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Grand programme V

Communication et information



GRAND PROGRAMME V

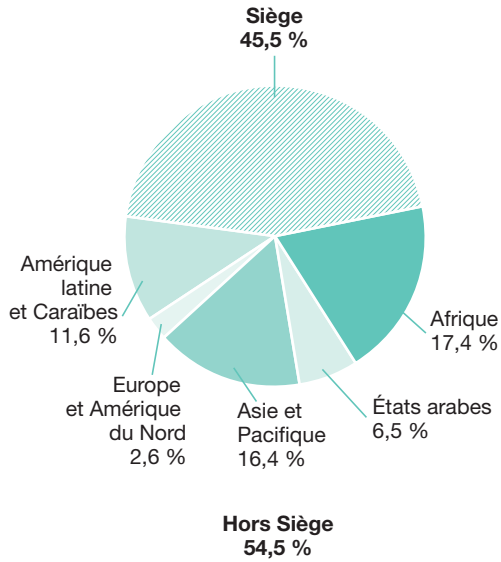
Communication et information

05001 Ventilation budgétaire par sous-programme

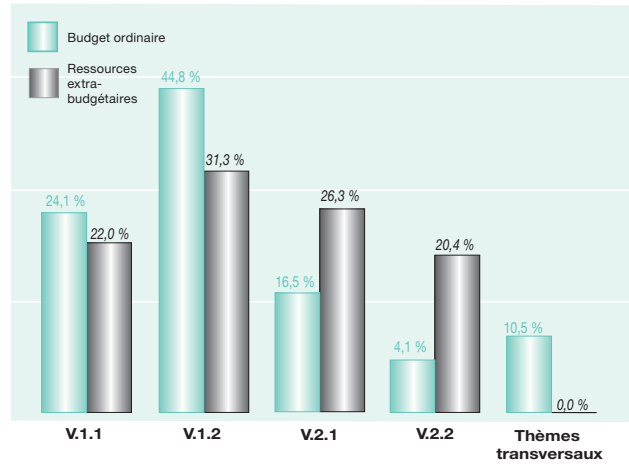
Grand programme V	Budget ordinaire			Total des crédits 2006-2007	Ressources extra-budgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	18 502 200			18 502 200	458 000	18 960 200
Programme V.1	Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression					
Sous-programme V.1.1		Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel				
	–	3 433 200	56 400	3 489 600	1 186 000	4 675 600
Sous-programme V.1.2		Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus				
	–	6 375 800	104 700	6 480 500	1 685 000	8 165 500
Total, Programme V.1	–	9 809 000	161 100	9 970 100	2 871 000	12 841 100
Programme V.2	Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles					
Sous-programme V.2.1		Favoriser le développement des médias				
	–	2 344 000	38 500	2 382 500	1 413 000	3 795 500
Sous-programme V.2.2		Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles				
	–	586 000	9 600	595 600	1 098 000	1 693 600
Total, Programme V.2	–	2 930 000	48 100	2 978 100	2 511 000	5 489 100
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	–	150 000	–	150 000	–	150 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	–	1 350 000	–	1 350 000	–	1 350 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 500 000	–	1 500 000	–	1 500 000
33 C/5 - Total, Grand programme V	18 502 200	14 239 000	209 200	32 950 400	5 840 000	38 790 400

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS ET COÛTS INDIRECTS DE PROGRAMME – SIÈGE ET HORS SIÈGE



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Communication et information

05002

Priorités du programme pour 2006-2007

Priorité principale :

Autonomisation des populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression

Autres priorités :

- Promotion du développement de la communication
- Promotion de l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

Objectifs et engagements internationaux

- Déclaration de principes et Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI 2003 et 2005)
- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier OMD 1, OMD 2 et OMD 8, cible 18
- Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU

05003 L'information, la communication et la connaissance sont au cœur de toute évolution, toute entreprise et toute prospérité humaine. Tant les moyens traditionnels que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvrent des voies nouvelles et ambitieuses permettant d'atteindre des niveaux de développement plus élevés pour le bien des populations dans toutes les régions du monde. Toutefois, nombreux sont les peuples et les nations, en particulier les plus défavorisés, qui ne bénéficient pas d'un accès réel et équitable à la production, la diffusion et l'utilisation de l'information et, de ce fait, aux possibilités de développement.

05004 La notion de **sociétés du savoir**, prônée par l'UNESCO, offre une vision holistique et globale (traversant l'ensemble des domaines de l'UNESCO) accompagnée d'une approche clairement orientée vers le développement qui reflète la complexité et le dynamisme des changements actuels dans le monde. Au cœur des sociétés du savoir, il y a la capacité d'identifier, de produire, de diffuser et d'utiliser l'information en vue de créer et d'appliquer les connaissances nécessaires au développement humain. Elles requièrent une vision de la société propice à l'autonomisation, qui englobe les notions de pluralité, d'intégration, de solidarité et de participation. Sur la base des principes de la liberté d'expression, de l'accès universel à l'information et à la connaissance, de la promotion de la diversité culturelle et de l'égalité d'accès à l'éducation de qualité, le concept de « sociétés du savoir » est de plus en plus reconnu comme une composante essentielle de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier dans le nouveau cadre de dialogue et de coopération établi à l'échelle internationale par les deux phases du **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)**.

05005

Objectifs stratégiques pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé)

- Objectif stratégique 10 : Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information
- Objectif stratégique 11 : Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux
- Objectif stratégique 12 : Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public

05006

Le programme Communication et information a un rôle particulier à jouer à cet égard : le fonctionnement efficace des sociétés du savoir nécessite le libre échange et une large diffusion de l'information, des idées et des connaissances grâce aux médias traditionnels aussi bien qu'aux TIC. Dans ce contexte, la liberté d'expression, la libre circulation de l'information, des opinions et des connaissances ainsi que l'accès libre et équitable à l'information et au savoir sont des éléments essentiels pour autonomiser les populations et garantir leur participation aux sociétés du savoir.

05007

Le grand programme V s'articule autour de deux grands domaines : le premier (programme V.1) « **Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression** » constitue la **priorité principale** à laquelle il est proposé d'allouer **76 %** du montant des ressources consacrées aux activités du programme à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux (contre 69 % dans le 32 C/5 approuvé tel qu'ajusté). Il s'agira d'autonomiser les populations pour qu'elles puissent avoir accès et contribuer aux flux d'information et de connaissances. L'accent mis sur la « liberté d'expression » est la reconnaissance du fait que les questions de la liberté d'expression et de l'accès universel et aisé à l'information et aux connaissances sont liées. Il ne peut y avoir d'accès sans liberté ni de liberté sans accès. Le programme V.1 constituera la principale plate-forme de mise en œuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le deuxième domaine, « **Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles** » (programme V.2), contient les deux « autres priorités ». Il vise principalement à promouvoir le développement des médias en renforçant la coopération internationale et cherche à encourager les applications des TIC dans l'éducation, la science et la culture par la préparation et la mise en œuvre d'une série d'actions intersectorielles concrètes dans des domaines prioritaires clés.

05008

En 2006-2007, le grand programme V cherchera à consolider les progrès accomplis dans les 31 C/5 et 32 C/5 vers la réalisation des **objectifs stratégiques 10 à 12 de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé)** susmentionnés. Les autres grands domaines du programme y sont aussi instamment invités à développer l'action intersectorielle en exploitant pleinement les ressources et l'expertise disponibles à l'UNESCO. C'est le cas en particulier de l'**action intersec-**

torielle conjointe dans des domaines tels que l'utilisation des TIC dans l'éducation, qui aide à atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), l'élargissement de l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC, et l'utilisation des TIC pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans les médias et le cyberspace et soutenir l'éducation à la prévention du VIH/sida. Le grand programme V cherchera également à compléter et consolider les actions relevant des **deux thèmes transversaux du 31 C/4**, « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté », et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ».

05009 Le programme Information pour tous (PIPT) et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) joueront un rôle particulièrement important pour ce qui est de forger des **partenariats** et de renforcer la **coopération internationale**. Des efforts seront déployés pour accroître les synergies entre le PIPT et le PIDC, ainsi qu'avec des initiatives internationales comme l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC et le Global Knowledge Partnership (Partenariat mondial pour le savoir) et des initiatives régionales comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La collaboration et la coopération forgées avec les groupes de la société civile, le secteur privé, en particulier l'industrie des TI, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, et les grandes institutions œuvrant dans les domaines de la communication et de l'information seront également renforcées.

05010 Le programme continuera de mettre fortement l'accent sur les femmes - en ce qui concerne tant l'accès à la communication et à l'information que la participation aux décisions dans ces domaines - et sur les jeunes. Le programme est également conçu pour **cibler les bénéficiaires** principalement mais non exclusivement en Afrique, dans les pays les moins avancés (PMA), dans les régions en situation de conflit ouvert et d'après-conflit, et dans les pays en transition. Une attention particulière sera accordée aux préoccupations des populations autochtones, en particulier dans des domaines comme la production de contenus et leur diffusion. Des stratégies et des approches seront également mises au point pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, marginalisées et défavorisées ainsi que d'autres groupes vulnérables.

05011 Le plan d'action du grand programme V vise à donner effet aux résolutions de programme adoptées par la Conférence générale et dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants et des Projets relatifs aux thèmes transversaux se rapportant à ce grand programme (paragraphe 05110, 05120, 05210, 05220 et 05300) ainsi qu'aux résolutions mentionnées ci-après :

- 52 Suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 53 Commémoration du 25^e anniversaire de l'adoption de la Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement et proclamation de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel
- 54 Mise en place d'un système de rapports des États membres à la Conférence générale sur les mesures prises pour donner effet à la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

- 55 Déclaration sur les médias et la bonne gouvernance et Déclaration sur l'aide aux médias dans les zones de conflit et les pays en transition
- 56 Deuxième Forum mondial sur les technologies de l'information (WITFOR 2005) : Déclaration de Gaborone
- 57 Renforcement du Fonds spécial du Programme Information pour tous (PIPT)
- 58 Renforcement du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 33^e session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient aussi compte des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

Programme V.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 165-168, 171-173, 176-177

Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression

05101

Activités	
• Budget ordinaire	9 809 000 \$
Décentralisation	56,0 %
• Extrabudgétaire	2 871 000 \$
Total, activités :	12 680 000 \$

Objectifs du programme. L'UNESCO s'efforcera d'appuyer des activités destinées à autonomiser les individus de façon qu'ils puissent avoir accès et contribuer aux flux d'information et de connaissances. L'action s'articulera autour des quatre grands axes : (i) promotion de la liberté d'expression ; (ii) création d'un environnement propice qui facilite l'accès universel à l'information et au savoir ; (iii) mise en place d'infrastructures de qualité ; et (iv) incitation à produire des contenus diversifiés et à en faciliter l'accès. Les activités relevant de la première ligne d'action visent à réaliser les objectifs de promotion de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, à établir des normes internationalement reconnues en matière de liberté d'expression et de liberté de l'information, à élaborer des normes de responsabilité, d'éthique et de professionnalisme en matière de journalisme, et à renforcer le rôle des médias dans la gouvernance démocratique. Ces activités consolideront certains des effets recherchés de l'objectif stratégique 10 du 31 C/4 approuvé, en particulier (i) les progrès accomplis dans l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les médias, et (ii) l'extension de la couverture géographique des réseaux afin de combattre plus efficacement les atteintes à la sécurité des journalistes.

Le programme Information pour tous (PIPT) constituera le cadre directeur de nombre des activités relevant de la deuxième ligne d'action, qui seront conçues autour de la formulation de normes, de la sensibilisation et du suivi des progrès vers la réalisation de l'accès universel à l'information et au savoir. Les objectifs comprennent la promotion, la formulation de stratégies et politiques intégrées d'information et de communication dans les États membres qui soient conformes aux Principes et au Plan d'action adoptés au SMSI. Une attention particulière sera accordée à la promotion du débat international sur les implications éthiques des sociétés du savoir en voie d'émergence et à l'aide à la mise au point d'outils d'information et de gestion. Les autres objectifs seront de favoriser la mise en place d'infrastructures, comme les bibliothèques et les archives, en particulier au niveau communautaire, de stimuler la production de contenus diversifiés et d'en faciliter l'accès, et de préserver le patrimoine documentaire, qu'il soit numérisé ou se présente sous une forme traditionnelle. Ces activités devraient avoir pour effet d'accroître le volume des informations disponibles dans le public et d'encourager le multilinguisme, spécialement dans le cyberspace. Elles viseront également à renforcer la contribution des médias au **dialogue interculturel** dans le contexte plus large des efforts que déploie l'Organisation **pour promouvoir un dialogue entre les cultures et entre les civilisations ainsi qu'entre les peuples**. Ces activités aideront également à atteindre les effets recherchés des objectifs stratégiques du 31 C/4 approuvé, en particulier (i) l'amélioration de la diversité culturelle et linguistique à travers une offre plus diversifiée de produits numérisés, ou mis sur la Toile (objectif stratégique 11), (ii) l'élargissement de la participation aux réseaux mondiaux grâce à la formation et l'appui institutionnel, et (iii) la meilleure participation aux réseaux régionaux et l'amélioration de leur qualité technique (objectif stratégique 12).



V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel

0511

Activités	
● Budget ordinaire	3 433 200 \$
Décentralisation	56,0 %
● Extrabudgétaire	1 186 000 \$
Total, activités :	4 619 200 \$

05110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de favoriser les actions visant à promouvoir la liberté d'expression et l'accès universel à l'information et à la connaissance en tant qu'objectifs interdépendants revêtant une importance stratégique pour l'édification de sociétés du savoir en prenant en compte les problèmes et besoins spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement ;
- (ii) de promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse, en tant que droits fondamentaux de la personne humaine et condition préalable de la gouvernance démocratique et de la participation de la société civile, par la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, par l'attribution du Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse et par la protection des droits des professionnels des médias et de l'information, ainsi que par des activités de suivi pertinentes ;
- (iii) de fournir des services consultatifs pour l'adaptation de la législation relative aux médias, de façon à ce qu'elle respecte la liberté d'expression, la liberté de la presse, et la liberté de l'information, et de favoriser le dialogue entre les professionnels des médias particulièrement ceux des pays en développement, sur l'éthique, les normes professionnelles et les conditions de travail ;
- (iv) de favoriser les actions visant à édifier des sociétés du savoir en facilitant l'accès universel à l'information et à la connaissance et en appuyant, aux plans national et régional, la formulation de politiques et de cadres intégrés fondés sur des principes internationalement admis, en encourageant le développement du domaine public de l'information, en soutenant et renforçant un service public de radiotélévision doté de rédactions indépendantes, et en suivant les évolutions dans ces domaines ;
- (v) de faire en sorte que l'UNESCO joue un rôle plus proactif dans les débats de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion, afin que les objectifs de promotion de la liberté d'expression et d'accès universel à l'information et au savoir ne soient pas compromis par les dispositions du projet de traité sur la radiodiffusion à l'étude à l'OMPI ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 3 433 200 dollars pour les coûts de programme et de 56 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. L'UNESCO joue, en vertu de son mandat, le rôle d'organisation chef de file en matière de promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel à l'information et au savoir. Elle est bien placée pour servir de source d'informations et de centre de réflexion pour les questions pertinentes liées au développement complexe des sociétés du savoir. L'un des principaux objectifs sera de veiller à ce que la mise en œuvre concrète du Plan d'action du SMSI s'accompagne d'une réflexion permanente sur les conditions dans lesquelles les sociétés du savoir peuvent se développer. L'accent sera mis sur la

création d'un climat propice à la mise en œuvre de la liberté d'expression et de l'accès universel. Ces objectifs sont étroitement liés. Le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et de chercher, recevoir et répandre les informations et les idées par quelque moyen que ce soit reflète le droit fondamental de la personne humaine sur lequel repose l'objectif de l'accès universel. La liberté d'expression et la libre circulation des idées par le mot et par l'image sont cruciales pour réaliser l'accès universel et exploiter pleinement son potentiel au service de la prospérité et du savoir.

Les nouveaux médias posent une série de défis. Il sera indispensable en particulier de sensibiliser les gouvernements, les parlementaires et les institutions publiques à l'importance de la **liberté d'expression**, y compris la liberté d'accès, de production et de partage de l'information, qui est un pilier de la gouvernance démocratique. L'accent sera mis sur la création de conditions législatives, réglementaires et de politiques propices à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Des efforts seront également déployés afin de promouvoir une législation sur la liberté de l'information destinée à rendre plus largement disponible l'information détenue par les organismes publics. En ce qui concerne les professionnels des médias, le débat sur les normes professionnelles sera encouragé ; il portera entre autres sur la responsabilisation des agences de presse et d'information, l'éthique professionnelle et les conditions de travail. Des activités tendant à promouvoir le rôle des médias comme plateformes de dialogue dans un cadre de gouvernance démocratique seront financées. L'objectif est de valoriser la présentation indépendante et analytique de l'information, reflétant la pluralité des vues et des opinions. L'action sera centrée sur le renforcement des capacités des professionnels des médias, des ONG et des fonctionnaires à produire et diffuser des informations indépendantes et pluralistes sur les questions d'intérêt général. Des principes directeurs relatifs à la couverture par les médias des élections et des droits de l'homme seront élaborés et diffusés. D'une manière générale, l'UNESCO, avec ses partenaires, continuera d'assumer un rôle directeur s'agissant de sensibiliser l'opinion publique internationale ainsi que les autorités gouvernementales aux problèmes de la liberté de la presse et de la protection des droits des professionnels des médias notamment par le biais des réseaux internationaux et régionaux d'alerte, en particulier le Réseau Échange international pour la liberté d'expression (IFEX). La célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse et l'attribution du Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse seront des activités de premier plan dans ce contexte (**Axe d'action 1**).



Activité phare : Journée mondiale de la liberté de la presse et Prix mondial de la liberté de la presse

En 1991, la Conférence générale a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer le 3 mai « **Journée mondiale de la liberté de la presse** » afin de rappeler les principes fondamentaux de la liberté de la presse, d'informer l'opinion publique des violations du droit à la liberté d'expression et de rappeler les dangers et les risques, y compris celui de trouver la mort, que courent les professionnels des médias dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque année, un thème spécifique est choisi pour cette journée et largement suivi, grâce à diverses initiatives, par le système des Nations Unies dans son ensemble et par l'UNESCO en particulier, tant au Siège qu'hors Siège, par les commissions nationales pour l'UNESCO, les organisations non gouvernementales et les associations de professionnels des médias.

Les thèmes retenus sont « le terrorisme et les médias » (2002), l'impunité (2003), « le soutien aux médias en situation de conflit violent et dans les pays en transition » (2004) et « les médias et la bonne gouvernance » (2005). Les activités prévues pour la Journée du 3 mai 2005 devraient aboutir à la formulation d'un plan d'action sur la promotion de la liberté d'expression comme catalyseur de la gouvernance démocratique et de la participation informée des citoyens à la vie de leurs sociétés. Il sera la référence principale pour les activités de l'Organisation dans ce domaine en 2006-2007.

- La présentation du **Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse** fait désormais partie intégrante des célébrations de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Ce prix annuel est décerné à une personne, organisation ou institution qui a apporté une contribution significative à la défense ou la promotion de la liberté de la presse où que ce soit dans le monde. Il est décerné par le Directeur général sur recommandation d'un jury indépendant.

L'Organisation contribuera à la création d'un partenariat international stratégique pour réduire la fracture numérique et instaurer des sociétés du savoir intégratrices. Dans le cadre du programme Information pour tous (PIPT), l'organisation aidera les États membres à élaborer des cadres juridiques et stratégiques propres à promouvoir **l'accès universel à l'information**. Ces cadres seront conformes aux principes de la démocratie participative et des droits de l'homme énoncés dans les instruments normatifs en vigueur comme la « Recommandation sur la promotion et l'utilisation du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace » et la « Charte de l'UNESCO pour la conservation du patrimoine numérique ». Les autorités nationales seront également encouragées à adopter des politiques et des principes directeurs destinés à faciliter le renforcement du domaine public de l'information, et notamment l'accès à l'information gouvernementale. Cela aidera à réduire les disparités existantes et aussi à élargir l'accès aux réseaux d'information mondiaux. On s'efforcera en particulier d'améliorer l'accès aux informations détenues par les institutions d'archives en apportant une aide aux États membres concernant les cadres juridiques, les infrastructures et les capacités humaines. L'approche suivie inclut aussi la promotion de normes d'indépendance rédactionnelle des radiotélévisions de service public. La mise en œuvre des conclusions des deux phases du SMSI (Sommet mondial sur la société de l'information) (Genève 2003 et Tunis 2005) constituera un autre élément important de la stratégie. L'action sera ciblée sur les besoins des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés et des pays en transition. Une attention particulière sera accordée à l'égalité entre les sexes et aux besoins des jeunes. Les consultations et la recherche d'un consensus sur des aspects importants de « l'infoéthique » se poursuivront, de même que le suivi et l'analyse des faits nouveaux intervenus dans les sociétés du savoir, en collaboration avec les autorités nationales, les organisations de la société civile et le secteur privé (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Promouvoir la liberté d'expression

05111

Activités	
• Budget ordinaire	1 710 600 \$
• Extrabudgétaire	100 000 \$
Total, activités :	1 810 600 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue de l'opinion publique dans le monde entier au fait que la liberté d'expression et la liberté de la presse constituent des droits fondamentaux de la personne humaine.

Indicateurs de performance :

- sensibilisation accrue des parlementaires dans plusieurs pays par une campagne mondiale ;
- accès à des auditoires clés du monde entier grâce à la Journée mondiale de la liberté de la presse et au Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse ;
- couverture des problèmes de la liberté de la presse dans les grands médias nationaux et internationaux ;
- soutien aux mécanismes et aux réseaux internationaux de suivi (comme l'IFEX).

- ◆ Promotion de l'adoption d'une législation sur la liberté d'expression et la liberté de l'information.

Indicateurs de performance :

- pays ayant adopté une législation sur la liberté de l'information :

- indicateur de référence : au moins cinq pays ;
- États membres ayant bénéficié de services consultatifs pour adapter leur législation relative aux médias :
 - indicateur de référence : au moins huit pays.
- ◆ Amélioration de la responsabilisation, de l'éthique et des normes professionnelles des professionnels des médias.

Indicateurs de performance :

 - participants aux programmes pertinents des chaires UNESCO ;
 - nature et qualité du dialogue sur les normes professionnelles entre professionnels des médias ;
 - ampleur du soutien aux organisations professionnelles qui suivent les conditions de travail des journalistes.
- ◆ Renforcement du rôle des médias pour la gouvernance démocratique.

Indicateurs de performance :

 - professionnels des médias et représentants des ONG formés à produire et diffuser des informations sur des questions d'intérêt général ;
 - présentation d'analyses sur les élections dans les médias nationaux ;
 - utilisation et application des principes directeurs et des matériels fournis par l'UNESCO.

Axe d'action 2. Accès universel à l'information - Promouvoir des politiques et des normes, sensibiliser et mener des activités de suivi

05112

Activités	
● Budget ordinaire	1 722 600 \$
● Extrabudgétaire	1 086 000 \$
Total, activités :	2 808 600 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure compréhension chez les décideurs de la nécessité des politiques nationales de l'information et de l'importance de l'accès universel à l'information.

Indicateurs de performance :

 - pays où des politiques nationales pertinentes de l'information ont été élaborées et adoptées :
 - Indicateur de référence : cinq pays ;
 - pays ayant appliqué les instruments normatifs de l'UNESCO et les principes directeurs connexes :
 - Indicateur de référence : au moins 20 pays ;
 - formulation au plan national de cadres juridiques et de stratégies propres à faciliter l'accès aux archives à l'appui des droits des citoyens :
 - Indicateur de référence : au moins cinq pays ;
 - intensité de consultation des services électroniques offerts par l'UNESCO en matière de gestion des connaissances et d'échange d'informations sur l'accès universel :
 - Indicateur de référence : 1,5 million de visites enregistrées par le site Web.
- ◆ Accroissement de la visibilité et de l'impact du Conseil intergouvernemental du PIPT.

Indicateur de performance :

 - comités nationaux du PIPT créés et participant aux activités de l'UNESCO.
- ◆ Plus large reconnaissance des défis éthiques associés aux sociétés du savoir.

Indicateurs de performance :

 - nature et portée des efforts déployés pour mettre en lumière, aux niveaux national, régional et international, les questions d'« infoéthique » ;
 - déclarations de politique générale et documents d'orientation nationaux et internationaux s'inspirant des conceptions de l'UNESCO en matière d'« infoéthique » ;
 - consultations du site secondaire pertinent sur le portail UNESCO de la connaissance.

- ◆ Promotion de la transformation des radiotélévisions d'État en radiotélévisions de service public (RSP) et promotion de normes garantissant l'indépendance rédactionnelle de ces dernières.
Indicateurs de performance :
 - *transformation, dans les États membres, des organes de radiotélévision contrôlés par l'État en RSP indépendantes sur le plan rédactionnel ;*
 - *application, par les décideurs des RSP, des principes directeurs et des critères de l'UNESCO pour étudier et évaluer les RSP.*

V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus

0512

Activités	
• Budget ordinaire	6 375 800 \$
Décentralisation	56,0 %
• Extrabudgétaire	1 685 000 \$
Total, activités :	8 060 800 \$

05120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de favoriser l'accès des communautés en aidant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de la communication et de l'information ;
- (ii) de renforcer les capacités des professionnels de l'information et des médias et celles des établissements de formation dans ce domaine, en particulier par de nouvelles méthodes de formation et la constitution de réseaux, notamment dans les pays en développement et les pays en transition ;
- (iii) d'encourager le développement et le changement dans le cadre communautaire en concevant des stratégies et des projets d'amélioration de l'accès à l'information et à la communication, contribuant ainsi à favoriser l'autonomisation et à réduire la pauvreté ;
- (iv) de soutenir la préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel dans l'ensemble des médias, au moyen notamment du programme Mémoire du monde, en reconnaissant tout particulièrement le rôle des bibliothèques et des archives dans la réalisation des programmes de renforcement des capacités visant la conservation, la préservation et la restauration de ce patrimoine et d'encourager l'application des dispositions de la Charte sur la conservation du patrimoine numérique ;
- (v) de promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle et linguistique dans les médias et les réseaux d'information mondiaux, ainsi que le rôle des médias dans la création d'un dialogue entre les cultures et entre les civilisations, de même qu'entre les peuples ;
- (vi) de favoriser la compréhension entre les peuples et les nations en encourageant la production et l'échange de contenus pluralistes dans les médias traditionnels et nouveaux qui reflètent la diversité culturelle et contribuent à lutter contre les stéréotypes ;
- (vii) de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer l'année 2008 année internationale des langues ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 6 375 800 dollars pour les coûts de programme et de 104 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Les actions, qui ont trait à deux des principales lignes d'action de la priorité principale, à savoir la mise en place « d'infrastructures » de qualité - bibliothèques, archives, centres communautaires d'apprentissage et autres fournisseurs de services d'information - et l'incitation à produire des contenus diversifiés et à en faciliter l'accès, sont conçues pour mettre en œuvre le concept de sociétés du savoir et contribuer à l'application du Plan d'action du SMSI. Elles ont également pour objet de réduire la fracture numérique et de mettre au point des stratégies d'accès universel tout en développant le concept de « culture de l'information ». S'agissant de la mise en place « d'infrastructures », l'UNESCO s'attachera avant tout à renforcer les capacités humaines et institutionnelles ainsi qu'à accroître l'accès des communautés et leur participation aux sociétés du savoir.

En ce qui concerne le **renforcement des capacités humaines et institutionnelles**, la stratégie vise à fournir des services de formation, à intégrer les questions relatives à l'initiation aux médias dans les programmes

d'enseignement des institutions de formation à la communication et à aider celles-ci à offrir des possibilités de formation en ligne et hors ligne. La coopération des bailleurs de fonds, des organisations professionnelles et d'autres parties prenantes sera sollicitée pour le cofinancement de projets et l'évaluation et le partage des meilleures pratiques. La formation de formateurs sera éminemment prioritaire, de façon à ce que l'action de l'UNESCO dans ce domaine ait un impact à long terme et un effet multiplicateur. Les besoins de formation des femmes et des jeunes spécialistes des technologies de l'information dans les pays en développement et les pays en transition seront aussi pris en compte de façon prioritaire. Une attention sera portée à la promotion de la culture de la maintenance. Les actions comprendront des approches novatrices de la formation utilisant les TIC, dont la promotion des méthodes d'apprentissage ouvert et à distance et des dispositifs d'accès ouvert, pour continuer à élargir l'accès aux matériels de formation et aux outils de traitement de l'information. La stratégie encouragera également les mesures destinées à garantir la sécurité des professionnels des médias et de la communication (**Axe d'action 1**).

S'agissant de **l'accès et de la participation des communautés**, l'UNESCO continuera de mettre l'accent sur le renforcement des infrastructures locales et des moyens peu coûteux d'accès aux médias et à l'information, en particulier dans les pays en développement. Cette action sera complétée par une sensibilisation au potentiel des bibliothèques, des archives et des médias communautaires, ainsi que des centres communautaires multimédias (CCM), en tant que vecteurs de l'information. Il s'agira également d'offrir à des institutions et à des groupes l'accès à des outils de traitement de l'information et une aide pour qu'ils intègrent l'initiation à l'information dans leurs programmes (alliance internationale en faveur d'une campagne de longue durée pour l'initiation à l'information). L'Organisation continuera d'aider les États membres à répondre aux besoins spéciaux des femmes en matière d'accès à l'information, tout en veillant à faire davantage participer celles-ci à la production, à l'échange et au partage des connaissances. Dans le cadre du programme INFOJEUNESSE, des matériels pédagogiques spécialement conçus seront mis au point et des initiatives lancées pour répondre aux besoins des jeunes en matière d'information et de communication. Pour mettre en œuvre les activités, de larges partenariats seront recherchés avec la société civile, les ONG et les institutions spécialisées, qui engloberont des initiatives visant à améliorer l'accès à l'information des personnes handicapées, défavorisées ou issues de groupes vulnérables (**Axe d'action 2**).



Projet phare : Les médias communautaires, catalyseur du développement et du changement social

Les médias communautaires sont un outil important pour répondre aux besoins d'information et de communication des communautés marginalisées et pauvres, tant rurales qu'urbaines, auxquelles ils permettent d'accéder à l'information et aux connaissances, y compris à des contenus locaux et du domaine public, qui peuvent améliorer leur participation à la prise des décisions locales.

L'action menée par l'UNESCO en vue d'établir des centres communautaires multimédias (CCM), qui combinent une radio communautaire avec un télécabine et des équipements en ligne, a permis d'offrir un modèle d'accès communautaire intégrateur et peu coûteux. Les CCM proposent un environnement d'apprentissage collectif où la radio communautaire joue un rôle majeur d'interprétation et de contextualisation des informations et des connaissances au niveau communautaire. Les centres, qui couvrent un large éventail d'applications - éducation, alphabétisation, santé, agriculture, protection de l'environnement, atténuation de la pauvreté, vie quotidienne et gestion participative -, offrent une plate-forme pour la communication des informations sur le développement, les services, les activités et les connaissances et permettent la mise en réseau et le partage des informations.

Expérimenté en 1999 à Kothmale (Sri Lanka), le concept de CCM de l'UNESCO est à présent reconnu et il a été adopté par nombre d'autres partenaires du développement, communautés et institutions. Le partenariat pour le développement des CCM rassemble des organisations intergouvernementales, des

- organismes bilatéraux d'aide au développement, des gouvernements, le secteur privé et la société civile, y compris des ONG nationales et internationales.
- L'UNESCO a aidé à mettre sur pied 40 CCM dans 15 pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes et elle a lancé une opération à plus grande échelle dans trois pays africains à l'aide de fonds extrabudgétaires, provenant notamment de la Suisse. Les CCM ont été présentés comme une activité phare de l'UNESCO lors du SMSI I, en décembre 2003 à Genève. Le programme cherche aussi à constituer une masse critique de radios communautaires dans d'autres régions, qui servira de base pour répondre à la demande croissante de CCM dans les pays en développement.



Pour ce qui est de la création et de la préservation de contenus diversifiés, les actions consisteront à accroître la sensibilisation à l'importance de préserver le patrimoine documentaire analogique ou numérique, au moyen du programme Mémoire du monde, cadre de référence international pour la préservation de l'information ; à identifier et proposer des moyens de surmonter les obstacles linguistiques existants à l'accès à l'information dans le cyberspace, notamment par la mise au point et l'application de technologies et par la large diffusion de contenus linguistiquement diversifiés ; à renforcer les capacités des professionnels et des décideurs dans ce domaine ; à soutenir les initiatives de numérisation afin que les archives et les documents publics soient consultables dans le cyberspace. De même, l'UNESCO continuera à apporter son soutien à la production, la diffusion et la préservation de contenus culturellement diversifiés. L'action aura pour cibles les radiotélévisions de service public et les producteurs de contenus à base de TIC et visera à leur permettre de produire et de diffuser des programmes qui rendent compte des points de vue locaux sur les grandes questions de société. Le Programme pour un contenu créatif lancé en 2002 en étroite collaboration avec le grand programme IV, en particulier l'Alliance globale pour la diversité culturelle, a notablement contribué à la réalisation de ces objectifs et à la mise en œuvre des principes pertinents énoncés dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Une attention particulière sera portée au rôle des médias dans la promotion du dialogue entre les cultures et entre les civilisations ainsi qu'entre les peuples. La stratégie aura aussi pour objet le renforcement des capacités des professionnels des médias en vue de la création de contenus dans des domaines peu, voire pas du tout traités, en mettant particulièrement l'accent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et sur la prévention du VIH/sida en collaboration avec les grands programmes I et IV (**Axe d'action 3**).

Axe d'action 1. Formation des professionnels de l'information et des médias et renforcement des institutions dans ce domaine

05121

Activités	
• Budget ordinaire	2 047 300 \$
• Extrabudgétaire	1 300 000 \$
Total, activités :	3 347 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des bibliothécaires, archivistes et autres fournisseurs d'information et des institutions dans ce domaine, aux fins de la diffusion des connaissances et de la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie.

Indicateurs de performance :

- spécialistes de l'information formés grâce à des programmes de qualité et à des didacticiels libres ;
- centres régionaux d'excellence utilisant des programmes d'enseignement et des programmes de formation modèle ;

- observation par les spécialistes de la bibliothéconomie et de l'éducation des principes directeurs relatifs aux programmes d'enseignement professionnel de bibliothéconomie et sciences de l'information ;
 - utilisation de points d'accès locaux et de nouvelles méthodes d'accès (par exemple les dispositifs sans fil) pour accéder aux collections ;
 - intégration d'éléments de bibliothéconomie dans les initiatives d'apprentissage tout au long de la vie.
- ◆ Amélioration des capacités institutionnelles et professionnelles des établissements de formation à la communication.
- Indicateurs de performance :*
- programmes de formation de grande qualité proposés par certains centres régionaux d'excellence :
 - Indicateur de référence : au moins quatre programmes ;
 - formateurs dans le domaine des médias formés dans les établissements régionaux de formation :
 - Indicateur de référence : au moins 40 formateurs dans le domaine des médias ;
 - établissements de formation utilisant les matériels de formation aux médias de l'UNESCO, des didacticiels libres sur le journalisme et des programmes d'enseignement génériques pour les programmes d'initiation aux médias :
 - Indicateur de référence : 20 établissements de formation ;
 - égalité entre les sexes parmi les formateurs et les spécialistes en communication.
- ◆ Renforcement des capacités des radiotélévisions de service public (RSP) pour qu'elles remplissent leurs fonctions.
- Indicateurs de performance :*
- personnels de direction de la RSP sensibilisés aux obligations du service public ;
 - meilleures pratiques de la RSP identifiées, documentées et partagées ;
 - sites Web interactifs sur la RSP créés avec accès en ligne aux banques de programmes.
- ◆ Sensibilisation des professionnels des médias à l'importance des mesures de sécurité.
- Indicateurs de performance :*
- professionnels des médias formés aux programmes de sécurité ;
 - nature et ampleur du soutien apporté à l'Institut international pour la sécurité de la presse.

Axe d'action 2. Renforcer l'accès et la participation des communautés aux sociétés du savoir

05122

Activités	
● Budget ordinaire	2 103 200 \$
● Extrabudgétaire	200 000 \$
Total, activités :	2 303 200 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement de l'accès des communautés à l'information et à la communication, en particulier en Afrique.
- Indicateurs de performance :*
- radios communautaires et CCM créés et opérationnels :
 - Indicateurs de référence : au moins 20 radios et CCM ;
 - partenariats public-privé constitués à l'appui du développement des initiatives communautaires :
 - Indicateurs de référence : au moins 10 partenariats ;
 - pays adoptant la radio/télévision communautaire :
 - Indicateur de référence : au moins 20 pays ;
 - demandes d'outils de traitement de l'information satisfaites par l'UNESCO :
 - Indicateurs de référence : au moins 8 000 demandes.
- ◆ Création d'une alliance internationale pour une campagne d'initiation à l'information de longue durée.
- Indicateurs de performance :*

- membres et réseaux actifs appartenant à l'alliance ;
- répartition par région des établissements qui intègrent l'initiation à l'information dans leurs programmes d'enseignement.
- ◆ Autonomisation des femmes et des jeunes grâce à un accès spécialement dédié à l'information et aux connaissances.
Indicateurs de performance :
 - initiatives/projets conçus pour répondre aux besoins des femmes et des jeunes en matière d'information et de communication ;
 - femmes participant à ces initiatives/projets ;
 - femmes participant à la formulation des décisions et des politiques de développement de l'accès et de l'utilisation des TIC au service du développement ;
 - jeunes formés à l'utilisation des TIC dans le cadre de ces initiatives/projets.
- ◆ Amélioration de l'accès à l'information des groupes ayant des besoins spéciaux.
Indicateurs de performance :
 - réseaux de recherche novateurs et programmes de pays sur l'accès aux TIC des personnes ayant des besoins spéciaux ;
 - recommandations techniques formulées et diffusées par l'UNESCO concernant l'accès des personnes ayant des besoins spéciaux ;
 - bénéficiaires des initiatives en matière de besoins spéciaux et répartition géographique de ces bénéficiaires.

Axe d'action 3. Création et préservation de contenus diversifiés

05123

Activités	
● Budget ordinaire	2 225 300 \$
● Extrabudgétaire	185 000 \$
Total, activités :	2 410 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Préservation du patrimoine documentaire analogique et numérique dans le monde entier.
Indicateurs de performance :
 - nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde et nouveaux comités nationaux de la Mémoire du monde créés ;
 - pays appliquant les principes contenus dans la Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique.
- ◆ Numérisation des documents publics et élargissement de l'accès public à ces documents.
Indicateurs de performance :
 - institutions utilisant les normes, les métadonnées et les outils de recherche en ligne ;
 - fonds consultables en ligne.
- ◆ Développement de la diversité linguistique et du contenu multilingue sur l'Internet.
Indicateurs de performance :
 - sites Web et autres contenus numériques répartis par groupe linguistique ;
 - normalisation des polices de caractères par les communautés linguistiques sous-représentées ou non représentées.
- ◆ Accroissement de la production de contenus audiovisuels de qualité dans les pays en développement et amélioration de leur distribution internationale.
Indicateurs de performance :
 - œuvres audiovisuelles de qualité produites dans des pays en développement et distribuées ;
 - accès des productions endogènes aux marchés et réseaux de distribution internationaux ;
 - mise en ligne et téléchargement de contenus audiovisuels diversifiés sur la plate-forme audiovisuelle de l'UNESCO.
- ◆ Intensification de la contribution des médias à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à la prévention du VIH/sida.

Indicateurs de performance :

- *professionnels des médias formés, par sexe, à une série de questions ayant trait aux OMD et au VIH/sida ;*
 - *productions des médias consacrées aux OMD et à la prévention du VIH/sida ;*
 - *créations sur le thème de la prévention du VIH/sida de jeunes producteurs de télévision appartenant à un réseau mondial.*
- ◆ Promotion de la compréhension et de la connaissance mutuelles et du dialogue entre les groupes et entre les peuples de différentes origines culturelles, religieuses ou sociales par l'utilisation des médias traditionnels et nouveaux.

Indicateurs de performance :

- *productions des médias favorisant un dialogue authentique ;*
- *intensité des échanges et nombre et qualité des coproductions de différents groupes ;*
- *création de réseaux de journalistes réunissant différents groupes, pays et régions.*

Programme V.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 165, 176-177

Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

05201

Activités	
• Budget ordinaire	2 930 000 \$
Décentralisation	56,0 %
• Extrabudgétaire	2 511 000 \$
Total, activités :	5 441 000 \$

Objectifs du programme. Le programme a deux principaux objectifs : (i) favoriser le développement des moyens de communication, y compris dans les zones de conflit et d'après-conflit et dans les situations consécutives aux catastrophes, et (ii) renforcer l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles. Au titre du premier objectif, l'Organisation poursuivra ses efforts visant à encourager le développement de la communication dans les États membres, principalement par le biais de son Programme international pour le développement de la communication (PIDC). La priorité sera accordée aux pays les moins avancés, à l'Afrique et aux petits États insulaires en développement (PEID) ainsi qu'aux pays en transition. Dans les zones de crise et de conflit, l'UNESCO, mettant à profit l'expérience acquise en Europe du Sud-Est, dans la région des Grands Lacs, au Moyen-Orient, au Timor-Leste et en Afghanistan, contribuera aux processus de construction de la paix et de réconciliation en apportant une aide aux médias indépendants de façon à leur permettre d'obtenir et de diffuser des informations non partisans. L'objectif est triple : favoriser la mise en place d'infrastructures médiatiques ; encourager les initiatives des médias qui contribuent à la construction de la paix ; aider à reconstruire et développer des médias indépendants et pluralistes dans les zones d'après-conflit et les situations de sortie de catastrophes. Les actions sont conçues pour renforcer les effets recherchés d'un accroissement du nombre (i) de projets de développement sur les capacités de communication (objectif stratégique 12 du 31 C/4 approuvé) et (ii) de journaux et de stations de radio ou de télévision indépendants, tant publics que privés, dans les pays en transition et les zones de conflit ou d'après-conflit (objectif stratégique 10).

En ce qui concerne la promotion de l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles, l'Organisation cherchera à développer les possibilités d'apprentissage en favorisant l'accès à des contenus diversifiés et à des systèmes de formation, et en renforçant les capacités de recherche scientifique, le partage de l'information et les échanges culturels. Le Secteur de la communication et de l'information, en tant que secteur chef de file pour le thème transversal relatif aux TIC, développera les synergies entre ses propres programmes et les projets transversaux relatifs à ce thème. Les actions seront axées sur l'utilisation des TIC pour contribuer à la réalisation des buts de l'EPT et du Plan d'action du SMSI, en élargissant l'accès à l'éducation et à l'apprentissage ainsi qu'à l'information scientifique et en augmentant les capacités de partage et d'échange de l'information. Ainsi, elles favoriseront également l'obtention des effets recherchés touchant la diversification des applications des TIC pour la formation, notamment pour l'enseignement à distance ou pour la coopération scientifique et culturelle (objectif stratégique 12 du 31 C/4 approuvé).

V.2.1 Favoriser le développement des médias

0521

Activités	
● Budget ordinaire	2 344 000 \$
Décentralisation	56,0 %
● Extrabudgétaire	1 413 000 \$
Total, activités :	3 757 000 \$

05210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'aider les États membres, en particulier les pays en développement, à renforcer leurs capacités de communication en développant des médias indépendants et pluralistes et en améliorant l'accès des médias aux TIC, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ;
- (ii) de renforcer la contribution de la communication et de l'information au développement communautaire, en encourageant une large participation des citoyens aux médias de façon à favoriser un développement durable et intégrateur, la démocratie et la paix ;
- (iii) d'encourager le développement de médias indépendants et pluralistes, notamment dans les zones de conflit et d'après-conflit et les situations consécutives aux catastrophes, en aidant à mettre en place des services de médias pouvant donner une information non partisane, en fournissant des services consultatifs sur la législation relative aux médias, et en aidant à reconstruire les infrastructures des médias ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 2 344 000 dollars pour les coûts de programme et de 38 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Par le biais du PIDC, l'Organisation continuera de soutenir les initiatives visant à **favoriser le développement des médias** dans les États membres, en privilégiant ceux qui contribuent à la liberté d'expression ainsi qu'au pluralisme et à l'indépendance des médias. La stratégie prendra en compte et exploitera les possibilités offertes par les applications novatrices des TIC pour renforcer le pluralisme des médias et répondre aux besoins essentiels en matière de renforcement des capacités des professionnels des médias, notamment des femmes. Pour promouvoir et encourager une large participation aux activités des médias, l'UNESCO soutiendra les actions visant à mettre en place des services communautaires de radiodiffusion détenus et gérés par des groupes défavorisés dans les sociétés rurales et urbaines, mettant en évidence l'aptitude des médias communautaires à partager des informations actuelles et pertinentes sur les questions de développement local, ainsi qu'à accroître la transparence et la responsabilisation des structures administratives décentralisées. Des efforts continueront d'être faits pour renforcer les partenariats internationaux et forger des alliances stratégiques entre les principales parties prenantes dans le domaine du développement des moyens de communication. La complémentarité d'action sera recherchée entre le PIDC et le PIPT dans les domaines concernant l'accès des médias aux TIC (**Axe d'action 1**).

Dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit et dans les situations consécutives à des catastrophes, l'UNESCO aidera à mettre en place des services de médias qui puissent fournir aux populations civiles une information non partisane et assurer la diffusion des informations humanitaires de base, et encouragera les initiatives des médias qui contribuent aux activités de construction de la paix, comme les programmes novateurs qui expriment les besoins de la population et créent un espace de dialogue. Une aide sera ensuite apportée à la reconstruction des infrastructures et à la formation des professionnels de la communication et des médias. La stratégie comprendra (i) l'élaboration d'une législation relative aux médias et d'un cadre réglementaire qui favorisent la liberté d'expression ; (ii) le renforcement de la capa-



citée des professionnels des médias et de leurs institutions grâce à la formation et à la création d'un forum de dialogue à l'intention des professionnels ; et (iii) une action destinée à garantir l'accès à l'information et les moyens de communiquer, par la création d'un véritable service public de radiotélévision et la mise en place de médias communautaires. L'UNESCO mènera toutes ces actions en étroite collaboration et en partenariat avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations professionnelles des médias, les ONG nationales, régionales et internationales actives dans le domaine des médias, la communauté des bailleurs de fonds et les groupes de la société civile (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Promouvoir le développement de médias indépendants et pluralistes

05211

Activités	
● Budget ordinaire	1 290 000 \$
● Extrabudgétaire	1 004 000 \$
Total, activités :	2 294 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de l'indépendance et du pluralisme des médias dans les pays en développement et les pays en transition.

Indicateurs de performance :

- *projets de développement des médias mis en œuvre dans les PMA et les pays en transition :*
 - *Indicateur de référence : au moins 50 projets ;*
- *professionnels des médias formés :*
 - *Indicateur de référence : au moins 500 personnes ;*
- *capacités institutionnelles de formation aux médias renforcées :*
 - *Indicateur de référence : au moins 20 établissements ;*
- *politiques nationales élaborées conformément aux recommandations des cinq séminaires régionaux sur la promotion de médias indépendants et pluralistes :*
 - *Indicateur de référence : au moins dans 10 pays.*

- ◆ Renforcement du rôle et de l'efficacité du PIDC en tant que mécanisme international de construction d'un environnement propice à la liberté et au pluralisme des médias.

Indicateurs de performance :

- *projets de développement des médias financés par le PIDC et niveau du budget ;*
- *pertinence, reproductibilité et caractère novateur des projets du PIDC ;*
- *sensibilisation accrue des parties prenantes et donateurs clés au rôle du PIDC dans le développement de la communication.*

Axe d'action 2. Développer les médias dans les zones de conflit et les situations consécutives à des catastrophes

05212

Activités	
● Budget ordinaire	1 054 000 \$
● Extrabudgétaire	409 000 \$
Total, activités :	1 463 000 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la liberté, de l'indépendance et du pluralisme des médias dans les zones de conflit et les situations consécutives à des catastrophes.

Indicateurs de performance :

- organes de presse (service public et secteur privé) mis en place pour fournir des informations humanitaires et non partisans ;
- sensibilisation à la Déclaration de Belgrade et impact de celle-ci sur l'assistance apportée aux médias dans les zones de conflit et les pays en transition ;
- durabilité et efficacité opérationnelle accrues des médias institutionnels.

- ◆ Promotion de la compréhension et de la tolérance chez les professionnels des médias dans les situations de conflit.

Indicateurs de performance :

- production et coproduction de programmes des médias en faveur de la paix, de la tolérance et de la compréhension mutuelle dans les zones d'après-conflit ;
- séminaires sur la résolution des conflits à l'intention des professionnels des médias ;
- professionnels des médias participant à ces séminaires.

V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

0522

Activités	
● Budget ordinaire	586 000 \$
Décentralisation	56,0 %
● Extrabudgétaire	1 098 000 \$
Total, activités :	1 684 000 \$

05220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
- (i) de promouvoir l'utilisation des TIC dans l'éducation en améliorant par ce moyen les processus d'enseignement et d'apprentissage (dont l'alphabétisation et la formation des enseignants), en élaborant pour l'éducation des solutions novatrices fondées sur les TIC, et en facilitant l'accès aux systèmes ouverts de ressources éducatives et d'apprentissage ;
 - (ii) d'encourager les stratégies, plans et actions visant à élargir l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC en développant l'accès aux sources de l'information scientifique et en favorisant la formation au journalisme scientifique ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 586 000 dollars pour les coûts de programme et de 9 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Approches stratégiques. Une approche intersectorielle sera adoptée dans la mise en œuvre des activités relevant de ce sous-programme, qui nécessite une collaboration avec les grands programmes I et II. Une action conjointe avec le grand programme IV est déjà prévue dans le cadre du sous-programme V.1.2 et aura également des incidences sur les activités concernant l'alphabétisation et l'apprentissage tout au long de la vie.

La stratégie s'attachera à mettre à profit les capacités des **TIC au service de l'éducation**, et notamment à utiliser **les TIC pour améliorer et développer l'alphabétisation et la formation des enseignants**. L'UNESCO favorisera l'amélioration, grâce aux TIC, des processus d'enseignement et d'apprentissage et encouragera l'utilisation des médias traditionnels et des TIC au service des efforts de l'enseignement à distance. Des fonds extrabudgétaires seront recherchés afin qu'une action intersectorielle spécifique soit poursuivie avec le programme phare de l'EPT relevant du grand programme I, à savoir, l'initiative de formation des enseignants en Afrique subsaharienne. Concernant la formation des enseignants en général, une haute priorité sera accordée aux activités visant à accroître le nombre des enseignants atteints par les TIC, à renforcer des capacités en matière de conception de modalités d'enseignement et de pédagogie et à faciliter la collaboration entre les communautés d'éducation. L'accent sera mis sur l'utilisation des TIC en vue de développer et d'améliorer les modalités d'apprentissage (telles que les campus électroniques, les initiatives d'apprentissage ouvert et à distance), d'offrir l'accès aux ressources d'éducation ouverte, de mettre au point des solutions novatrices, fondées sur les TIC, au service de l'éducation, et de promouvoir les réseaux d'enseignants et les meilleures pratiques éducatives. Un autre élément de la stratégie consiste à aider les enseignants à intégrer les TIC dans leur pédagogie et à les introduire dans les salles de classe. En outre, la collaboration entre les médias de service public et les institutions éducatives sera renforcée afin d'appuyer l'apprentissage à distance dans les domaines intéressant les objectifs de l'EPT (**Axe d'action 1**).



Nouvelle initiative phare : Solutions novatrices en matière d'amélioration de l'apprentissage grâce aux TIC

L'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur l'enseignement et l'apprentissage s'est accru régulièrement, durant toute la décennie écoulée, à tous les niveaux, offrant ainsi de nouvelles perspectives d'élargissement pour les processus et systèmes éducatifs classiques. Les TIC font de plus en plus partie intégrante des politiques et stratégies de l'éducation, car elles offrent une plus grande souplesse dans les situations d'apprentissage, favorisent une plus grande interactivité pour les élèves et assurent une connectivité accrue entre les individus et les ressources pédagogiques dans différentes régions du monde.

Le programme « Amélioration de l'apprentissage grâce aux TIC » cherche à fournir des solutions novatrices en vue d'une intégration efficace des TIC aussi bien dans les processus d'enseignement que d'apprentissage. Dans le cadre de ce programme, l'UNESCO a utilisé des solutions à code source libre pour les systèmes de gestion de l'apprentissage à l'Université ouverte arabe, mis en place des portails contenant des ressources pédagogiques accessibles à tous, et évalué la possibilité d'utiliser des didacticiels libres. Les exemples d'initiatives de ce programme sont notamment l'Université virtuelle africaine, le Campus électronique ; le projet CLASS et des solutions d'études universitaires à distance dans les États arabes.

Le programme s'efforce d'aider la formation pédagogique à intégrer les TIC dans la salle de classe et de faciliter la mise au point et la disponibilité de contenus et de ressources éducatifs électroniques de qualité dans les langues locales. Il s'agit notamment de promouvoir les services éducatifs électroniques de qualité, les universités ouvertes et virtuelles, les bibliothèques numériques, l'utilisation de solutions viables utilisant les logiciels libres et gratuits dans l'éducation et d'assurer une « veille mondiale » concernant les innovations en matière de TIC au service de l'éducation.

Conjointement avec le grand programme II, des initiatives seront mises en place en vue d'**élargir l'accès à l'information scientifique et technologique au moyen des médias et des TIC**. Le principal objectif sera de faciliter l'accès aux sources d'informations scientifiques et technologiques et leur publication par les communautés et institutions scientifiques, de la recherche technique et de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, en collaboration avec le grand programme III, le renforcement des capacités des scientifiques au moyen de logiciels gratuits à code source libre, de ressources pédagogiques ouvertes en sciences et technologie, de la coopération et de la mise en réseau sera facilité. La stratégie comportera la promotion des initiatives d'accès ouvert afin de rendre l'information scientifique disponible et accessible, de manière à favoriser le journalisme scientifique, en particulier dans les pays en développement. L'UNESCO favorisera le développement des compétences des professionnels de la communication et de l'information en matière d'analyse et de promotion des connaissances scientifiques, principalement en aidant les établissements d'enseignement de la communication à élaborer des programmes d'enseignement de journalisme scientifique et à proposer des cours de formation au journalisme scientifique à l'intention des scientifiques, des journalistes en activité et des professionnels de l'information. La coopération entre les organismes professionnels des journalistes et ceux des scientifiques sera encouragée. L'Organisation appuiera également l'élaboration et la diffusion de programmes sur les sciences, la technologie et les sciences de l'ingénieur à travers les médias et autres moyens d'information (**Axe d'action 2**).

Axe d'action 1. Renforcer l'alphabétisation, la formation des enseignants et l'éducation de qualité à tous les niveaux au moyen des médias et des TIC

05221

Activités	
● Budget ordinaire	325 700 \$
● Extrabudgétaire	541 000 \$
Total, activités :	866 700 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la qualité et de l'impact des processus d'enseignement et d'apprentissage grâce à l'utilisation des TIC.

Indicateurs de performance :

- élaboration et application de plans et de directives sur l'intégration des TIC dans l'éducation, en particulier dans la formation des enseignants ;
- création de partenariats pour favoriser la collaboration entre les communautés des professionnels de l'éducation ;
- niveau d'intégration des composantes des TIC dans les politiques éducatives et programmes d'enseignement.

- ◆ Élargissement de l'accès à des systèmes, ressources et services éducatifs de qualité.

Indicateurs de performance :

- niveau de l'accès, facilité par les TIC, à un enseignement supérieur de qualité dans plusieurs régions ;
- élaboration et application de principes directeurs pour les initiatives concernant les didacticiels d'enseignement à distance et les didacticiels ouverts ;
- matériels en ligne de haute qualité élaborés et mis à la disposition des professionnels de la formation pédagogique.

- ◆ Élaboration de solutions fondées sur les médias et les apports des TIC pour l'alphabétisation et la formation des enseignants.

Indicateur de performance :

- modèle de collaboration entre les médias de service public et les établissements de formation des enseignants en matière d'apprentissage à distance élaboré et diffusé.

Axe d'action 2. Élargir l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC

05222

Activités	
● Budget ordinaire	260 300 \$
● Extrabudgétaire	557 000 \$
Total, activités :	817 300 \$

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élargissement de l'accès aux sources d'information scientifique telles que publications, revues et ressources d'éducation ouvertes (REO).

Indicateurs de performance :

- Accords conclus avec des éditeurs sur l'accès mondial à l'information scientifique ;
- Réseaux d'accès libre soutenus et nombre de leurs membres ;
- Sources de qualité en ligne et hors ligne à la disposition des scientifiques dans les pays en développement.

- ◆ Renforcement, sur la base des TIC, de la mise en réseau et du partage des connaissances entre scientifiques.

Indicateurs de performance :

- Réseaux en ligne rassemblant des communautés de scientifiques créés ;
- Offre de logiciels gratuits/en code source libre et utilisation de ceux-ci par les scientifiques.

- ◆ Promotion du journalisme scientifique grâce à l'aide aux établissements de formation aux médias.

Indicateurs de performance :

- cours de formation au journalisme scientifique ;
- production et utilisation de programmes d'enseignement types pour le journalisme scientifique dans les établissements de formation ;
- programmes/productions des médias sur les sciences.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0530

Activités du budget ordinaire	1 500 000 \$
Décentralisation	49,1 %

05300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir » ;
- (b) à évaluer et surveiller la mise en œuvre des divers projets, tout en analysant l'incidence ;
- (c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies en vue d'améliorer la cohérence et de mieux tirer parti de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- (d) à allouer à cette fin un montant de 1 500 000 dollars pour les coûts de programme.

05301

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme V puisque leur thématique et leur orientation fondamentales relèvent de la communication et de l'information. Ces projets ont été conçus suivant une démarche intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront à nouveau prises pour l'administration de ces projets. Les activités de fond qui en relèvent seront planifiées et exécutées conjointement par les membres de chacune des équipes intersectorielles. Un récapitulatif de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (par. 09001). On s'efforcera de trouver des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs potentiels afin de maximiser les retombées de ces projets.

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

05310

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
Décentralisation	100 %

Applications novatrices des TIC pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD

05311

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Sur la base d'un réseau de sites mis en place depuis 2002, le projet mettra en application des solutions TIC novatrices et localisera des contenus afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il utilise des outils ethnographiques et la

recherche orientée vers l'action pour étudier les caractéristiques de la pauvreté locale et les écologies de la communication, en vue d'autonomiser les communautés marginalisées grâce aux TIC. Ces innovations comprennent l'utilisation de technologies de pointe, la combinaison de moyens de communication traditionnels et de nouveaux médias, et l'adoption de stratégies d'information et de communication dans le cadre d'approches participatives du développement social. La solution de gestion des contenus pour les centres locaux de TIC et de médias, appelée eNRICH, sera encore perfectionnée. Une particulière attention est accordée aux réseaux locaux de jeunes et de femmes et à la fourniture d'un soutien aux outils éducatifs tels que les centres communautaires d'apprentissage et l'apprentissage à distance.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Réalisation et partage de recherches sur les applications des TIC à l'appui des OMD ; utilisation accrue des TIC par les personnes pauvres et marginalisées dans certaines communautés ; poursuite du perfectionnement et du déploiement d'eNRICH ; diversification et pertinence des contenus locaux, notamment sur des sujets comme l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, l'éducation, la lutte contre les maladies et la durabilité de l'environnement.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

05320

Activités du budget ordinaire	1 350 000 \$
Décentralisation	43,4 %

Les TIC en tant qu'instruments de lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive

05321

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Les jeunes, et en particulier les jeunes filles, comptent parmi les groupes de population les plus touchés par la pandémie du VIH/sida. Les campagnes de sensibilisation des jeunes, appuyées par des activités d'éducation non formelle et un accès accru aux sources d'information, sont indispensables si l'on veut réduire la prévalence du VIH/sida chez les jeunes. Le projet vise donc à améliorer la prévention du VIH/sida grâce aux nouvelles possibilités offertes par les TIC, comme l'information en ligne, les campagnes dans les médias et les centres d'information pour la jeunesse. En étroite coopération avec l'initiative de l'UNESCO sur l'éducation préventive contre le VIH/sida, l'accès aisé des jeunes à une information exhaustive et fiable, propre à susciter des changements de comportement, sera encouragé. L'accent sera mis en particulier sur les activités préventives destinées aux jeunes défavorisés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Création de centres d'information pour la jeunesse ; mise au point de matériels, de données pédagogiques, de contenus en ligne pédagogiques appropriés sur le VIH/sida ; lancement de sites Web sur la prévention du VIH/sida et de programmes de formation sur l'information et la communication ; facilitation du lancement de campagnes d'information et de campagnes dans les médias.

Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision dans les pays en développement

05322

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le projet vise à aider les pays en développement à prendre des décisions éclairées concernant leurs engagements internationaux et leurs politiques nationales dans le domaine de l'industrie audiovisuelle et de la radiotélévision de service public. L'accent sera mis sur la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'accompagnement et les solutions pilotes novatrices dans le domaine de l'utilisation des TIC dans la radiotélévision. Le projet favorisera également la production de contenus novateurs et utilisant l'apport des TIC sur des questions majeures de société et de développement, et il aidera à promouvoir les cultures locales et la connaissance mutuelle.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Lancement d'un débat sur les enjeux et les chances de l'industrie de l'audiovisuel et de la radiotélévision ; fourniture de conseils aux responsables de l'élaboration des politiques des pays en développement sur les politiques de l'audiovisuel et de la radiotélévision, et soutien à l'élaboration de telles politiques dans certains pays ; promotion de la diversité culturelle et de son expression grâce aux TIC ; formation des professionnels de la production et de la radiotélévision à l'utilisation des TIC ; production et diffusion de contenus sur des thèmes majeurs de société et de développement, comme les droits de l'homme, la tolérance et la paix, les OMD, l'EPT et le VIH/sida.

Les TIC au service du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones

05323

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet vise à préserver les ressources culturelles des populations autochtones en favorisant leur accès aux TIC et en encourageant le dialogue interculturel. Il aidera ainsi ces populations à revitaliser leur identité, à recouvrer leur dignité et à lutter contre la discrimination. En leur offrant des possibilités de renforcer leurs capacités et de mettre au point des contenus dans le domaine des TIC (particulièrement l'audiovisuel et le multimédia), le projet permettra aux communautés participantes de mieux gérer leurs ressources culturelles et de les partager avec d'autres cultures et sociétés. Ce partage a pour buts (i) d'offrir de nouvelles possibilités en termes d'activités novatrices génératrices de revenus ; (ii) de sensibiliser à la créativité et au talent des populations autochtones ; (iii) d'améliorer la compréhension internationale des connaissances et des systèmes de valeurs autochtones ; et (iv) de favoriser le dialogue interculturel.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Formation des chefs des communautés autochtones à l'utilisation des TIC ; production de contenus culturels autochtones pour la télévision, la radio et les nouveaux médias ; mise en valeur des contenus locaux au niveau international.

Campus électronique - amélioration de l'apprentissage ouvert et à distance

05324

Activités du budget ordinaire	150 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet a pour principal objectif d'accélérer l'adoption et l'utilisation optimale de l'apprentissage ouvert et à distance assisté par les TIC comme socle du concept d'université virtuelle. Il sera implanté en Afrique subsaharienne, en coopération avec les universités et les fournisseurs de programmes d'apprentissage ouvert et à distance. Le projet vise trois objectifs : (i) fixer des normes communes en Afrique et appliquer un contrôle qualitatif à l'élaboration des modules d'enseignement ouvert et à distance ; (ii) mettre en place une bibliothèque virtuelle du domaine public des modules d'enseignement ouvert et à distance ; et (iii) créer des centres d'assistance technique et méthodologique et de formation à l'apprentissage ouvert et à distance. Le projet bénéficie de l'expérience des projets des « Universités virtuelles » du dernier exercice biennal, comme le projet Avicenne, et il est étroitement lié à l'Université virtuelle africaine.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Création de bibliothèques universitaires numériques ; adoption et diffusion de critères de garantie de la qualité ; adaptation et traduction de matériels de formation à distance ; méthodes et directives pour l'apprentissage ouvert et à distance accessibles en ligne et hors ligne ; création de centres d'assistance et de formation à l'apprentissage ouvert et à distance en Afrique subsaharienne, amélioration de l'aptitude du personnel à développer et à dispenser des services d'apprentissage ouvert et à distance.

Utilisation des TIC dans l'éducation à distance pour les établissements d'enseignement secondaire en Asie, en Afrique et en Amérique latine

05325

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Ce projet vise à élargir et à diversifier les services d'enseignement secondaire en Afrique, en Asie et en Amérique latine à l'aide de l'apprentissage ouvert et à distance, afin d'assurer un meilleur apprentissage aux populations marginalisées des zones défavorisées et reculées. Il mettra l'accent sur la production multilingue et la promotion de modèles et de méthodologies d'enseignement (en code source libre) dans l'éducation secondaire formelle et non formelle à l'échelle nationale. Dans le contexte du partage d'expérience Sud-Sud, l'échange d'informations entre les sites pilotes servira de base à une collaboration et une harmonisation en profondeur.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Analyse, échange et harmonisation des systèmes de prestation de services éducatifs fondés sur les TIC aux niveaux national et international ; prestation de services éducatifs à distance de qualité - par le biais de l'apprentissage électronique, de systèmes de prestation utilisant d'autres moyens et de l'enseignement à distance - aux élèves de familles à faibles revenus et de zones rurales reculées ; mise en place d'une alliance mondiale de partenaires et de sites pour l'innovation dans le domaine de l'apprentissage ouvert et à distance.

Promotion des logiciels libres et gratuits (FOSS) et renforcement des capacités pour le développement d'outils logiciels libres et gratuits pour le traitement de l'information et l'éducation

05326

Activités du budget ordinaire	200 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Exploitant le portail des logiciels gratuits de l'UNESCO, le projet vise à promouvoir et à encourager l'utilisation des logiciels libres et gratuits (FOSS) dans les domaines de compétence de l'Organisation, et à contribuer ainsi à la construction de sociétés du savoir. L'action sera centrée sur (i) la

création de communautés de pratiques pour des normes et des contenus éducatifs ouverts ; (ii) la contribution à la mise au point et à la diffusion gratuite de certains outils logiciels ouverts de l'UNESCO pour le traitement de l'information (CDS/ISIS, IDAMS, eNRICH, et Greenstone), la communication des connaissances et l'éducation assistée par les TIC ; (iii) le soutien à la collaboration d'experts en logiciels libres et gratuits en Afrique, en Europe orientale, en Asie centrale, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et (iv) l'encouragement des applications techniques des logiciels libres et gratuits.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Sensibilisation au potentiel des logiciels libres et gratuits ; progression de l'accès équitable et de l'échange gratuit d'informations et de connaissances ; développement des applications de solutions logicielles libres et gratuites, en particulier dans l'éducation.

Le portail UNESCO de la connaissance : construire des communautés du savoir

05327

Activités du budget ordinaire	250 000 \$
-------------------------------	------------

Objectifs. Le rôle de courtier du savoir à l'échelle mondiale que joue l'UNESCO est soutenu par les efforts que déploie l'Organisation pour poursuivre la mise en place d'un portail de connaissances fondé sur les principes suivants : service interactif axé sur l'utilisateur, qualité et pertinence des contenus, plate-forme de collecte, de conservation, de création, d'extraction, de partage et d'utilisation d'informations multilingues, plate-forme d'échange qui relie les parties prenantes de l'UNESCO et contribue à la construction de communautés du savoir, forum d'expression des idées, outil de travail et d'apprentissage en collaboration pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de l'UNESCO, et pièce maîtresse de la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'UNESCO. Pour cet exercice biennal, l'accent sera mis sur la création de communautés du savoir. Dans ce contexte, le portail servira à rassembler des experts - et des parties prenantes - internationaux et nationaux afin de mettre au point des contenus, de définir les meilleures pratiques, d'échanger des outils, de mobiliser les parties intéressées et de proposer des solutions et des stratégies pour résoudre des problèmes critiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO, renforçant ainsi les moyens d'action et la participation des communautés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice. Création de communautés du savoir intersectorielles spécifiques (indicateur de référence : au moins 4) ; élaboration, révision et échange de stratégies et de principes directeurs pour les communautés du savoir ; consolidation de l'infrastructure technique et de l'architecture fonctionnelle du portail ; renforcement de la participation des utilisateurs au portail.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

05401

Dans le cadre du grand programme V, l'UNESCO continuera de coopérer avec les institutions multilatérales et bilatérales, les bailleurs de fonds du secteur public et du secteur privé, et les autres partenaires. L'Organisation intensifiera ses efforts de collaboration avec la communauté internationale des bailleurs de fonds afin de dégager les fonds nécessaires aux actions destinées à promouvoir le rôle de la communication et de l'information dans le développement, ainsi que dans la construction de sociétés ouvertes et intégratrices.

05402

L'Organisation s'emploiera à mieux coordonner les efforts de la communauté des bailleurs de fonds et des institutions multilatérales de développement par des programmes coordonnés ou conjoints. Elle cherchera tout particulièrement à améliorer les synergies avec l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, le Partenariat mondial pour le savoir, le PNUD, l'UIT, la Banque mondiale et d'autres partenaires de la mise en œuvre du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, 2003 et 2005). Les programmes intergouvernementaux et internationaux de l'Organisation - le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et le programme Information pour tous (PIPT) - joueront un rôle très important dans les efforts déployés pour mobiliser des fonds et renforcer la coopération internationale.

05403

Dans le domaine de la priorité principale - « autonomisation des populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression » -, l'Organisation cherchera à établir des partenariats avec des organisations et des initiatives relevant du système des Nations Unies, comme le PNUD, l'UIT, l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC et d'autres OIG. Les organisations de la société civile, y compris les ONG spécialisées, resteront des partenaires essentiels pour la constitution d'alliances autour des questions relatives aux sociétés du savoir. Les partenariats avec le secteur privé, notamment avec l'industrie des TI, seront consolidés et élargis, spécialement en ce qui concerne les objectifs communs de développement social et économique et là où le secteur des TI peut apporter des solutions novatrices à la mise en place de réseaux des connaissances.

05404

En ce qui concerne la promotion de la liberté d'expression et du pluralisme et de l'indépendance des médias, y compris dans les zones de conflit et les situations consécutives à une catastrophe, domaine dans lequel l'UNESCO a acquis une grande expérience au cours des années, des fonds extrabudgétaires seront demandés à diverses sources internationales, nationales et privées, y compris les donateurs nationaux bilatéraux (comme la Belgique, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, la Suède), qui ont déjà substantiellement contribué aux activités de l'Organisation dans ce domaine. L'UNESCO cherchera également à coopérer, ou renforcera sa coopération, avec les fonds de dépôt communs des Nations Unies et de la Banque mondiale, l'OCHA, le HCDH, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, les fondations et le secteur privé. Les arrangements de partenariat existant avec des ONG régionales, nationales et internationales, ainsi qu'avec les principales organisations professionnelles, seront maintenus et développés.

05405

Le PIDC restera le principal mécanisme de mobilisation de soutien financier au développement des médias. Pour les grands projets comme le renforcement des Centres communautaires multimédias (CCM), qui bénéficient déjà d'une aide financière de la Suisse, des contributions seront sollicitées auprès d'autres sources extrabudgétaires, y compris de donateurs bilatéraux comme l'Allemagne, le Canada et le Royaume-Uni. La coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales comme le PNUD, l'ONUSIDA, la Banque mondiale et les banques de développement régional sera renforcée. Les arrangements de partenariat établis au cours des années passées dans le cadre de la Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement et du Partenariat mondial pour le savoir seront consolidés, comme le sera la collaboration avec les organisations professionnelles internationales et régionales.

Institut de statistique de l'UNESCO

06001

	Budget ordinaire		Total des crédits 2006-2007 \$	Ressources extrabudgétaires ¹ \$	2006-2007 Total des ressources \$
	Personnel	Activités			
	\$	\$			
Institut de statistique de l'UNESCO	–	9 020 000	9 020 000	–	9 020 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

06002

Si l'on dispose de données de haute qualité, pertinentes et à jour, on peut se faire une idée claire et incontestable d'une situation donnée et régler plus facilement des problèmes d'orientation générale. Les statistiques sont d'une importance vitale pour les efforts de développement national et international, et la fourniture de données de qualité dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO et valables pour tous les pays du monde est une tâche importante et complexe. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a beaucoup fait pour renforcer l'exhaustivité et la transparence des systèmes internationaux de statistique de l'éducation et s'attachera à l'avenir à améliorer la qualité et l'actualité de ces données. Une stratégie de collecte des données sur la science et la technologie a été élaborée, et elle sera appliquée à de nouvelles initiatives. Les besoins en données relatives à la culture et à la communication ont également été évalués, et l'ISU met actuellement au point un programme de travail dans ces domaines clés avec le concours d'autres institutions partenaires.

06003

La capacité de systèmes nationaux de statistique, qui en sont à des stades différents de développement et dont les possibilités et la stabilité varient considérablement d'un pays à l'autre, joue un rôle absolument décisif dans l'amélioration de la qualité des données. Dans certains pays, la capacité de collecte et de production de données sur l'éducation, la science, la technologie, la culture et la communication reste très limitée. La stratégie d'action de l'ISU doit par conséquent être adaptée aux besoins de chacun, et l'Institut étudie comment inciter davantage les statisticiens nationaux à fournir de meilleures données et multiplier les occasions qui s'offrent à eux. Il est indispensable de veiller non seulement à ce que les statisticiens nationaux répondent aux besoins nationaux en matière de statistiques mais aussi à ce qu'ils disposent des ressources et des connaissances nécessaires pour transformer leurs chiffres en données comparables sur le plan international. À cette fin, l'ISU s'emploie activement à mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques et à promouvoir la normalisation des méthodes de collecte et de production de statistiques et d'indicateurs de qualité.

06004

L'ISU ne se contente pas de fournir des données et des indicateurs mondiaux mais procède aussi à ses propres études et analyses. Son personnel interprète les données à partir de la base de données transnationales de l'ISU et les intègre aux éléments obtenus à d'autres sources. L'Institut travaille aussi directement avec les États membres, leur apportant son soutien aux niveaux de l'analyse des données et de la communication des résultats. De manière générale, l'ISU fournit des rapports réguliers tels que le Recueil de données mondiales sur l'éducation, des rapports régionaux, des profils de pays, des cartes d'indica-

teurs, des rapports sur la recherche-développement, la presse et la radiodiffusion et des contributions au Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Les analyses thématiques et méthodologiques de l'ISU portent sur l'enseignement secondaire, le financement de l'éducation, les résultats de l'enquête sur les indicateurs de l'éducation dans le monde, la méthodologie du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP), le patrimoine mondial, l'exode des compétences et l'estimation des données manquantes.

06005

Activités du budget ordinaire	9 020 000 \$
-------------------------------	--------------

06006

La Conférence générale,

Prenant acte du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 2003-2004,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'ISU à axer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
 - (a) améliorer l'actualité, la portée et la qualité de la base de données statistiques internationales de l'UNESCO en réexaminant ses méthodes et instruments de collecte de données et en renforçant la communication avec les États membres et la coopération avec les bureaux hors Siège et les organismes et réseaux partenaires ;
 - (b) élaborer de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, promouvoir la collecte et l'établissement de statistiques et indicateurs de qualité, aux niveaux national et international, en vue d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement ;
 - (c) contribuer à renforcer les capacités statistiques nationales en collaborant avec des organismes de développement pour diffuser des principes directeurs et outils techniques, former du personnel au niveau national et dispenser des avis d'experts et un soutien aux activités statistiques menées dans les pays ;
 - (d) appuyer le développement de l'analyse des politiques dans les États membres en formant à l'analyse, en menant des études analytiques en partenariat avec des spécialistes internationaux, et en diffusant des bonnes pratiques et des rapports analytiques auprès d'un large public ;
 - (e) procéder à des analyses statistiques sur la reconnaissance des acquis de l'expérience et, plus généralement, jouer dans ce domaine le rôle d'observatoire statistique, favorisant ainsi l'intégration de cette reconnaissance dans les stratégies d'éducation pour tous.
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière de 9 020 000 dollars ;
3. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les organismes de développement et organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

06007

Axe d'action 1. Améliorer la base de données statistiques trans-nationales de l'UNESCO

Stratégie. L'ISU améliorera l'actualité, la portée et la qualité des bases de données trans-nationales pour permettre d'évaluer plus rapidement les effets des politiques récentes. Il sera essentiel à cet effet de mettre en commun les bonnes pratiques entre pays en situations similaires ou placés devant des difficultés semblables ; l'ISU diffusera des informations sur les méthodes et procédures qui ont été utilisées pour

obtenir les données et il communiquera le calendrier des enquêtes en faisant ressortir les dates importantes où les données seront rendues disponibles. On veillera à différencier les données en fonction du sexe et l'on saisira les occasions de rassembler des statistiques de telle façon qu'elles fassent apparaître les inégalités dans la société.

Éducation

À la suite de l'étude sur les enquêtes de 2004-2005, de nouveaux instruments de collecte de données et des technologies de l'information améliorées seront mis en œuvre pour qu'apparaissent plus clairement les normes à respecter en matière d'établissement de rapports et pour faciliter la tâche des pays. Les délais de communication des données seront mieux respectés grâce à une meilleure coordination avec les ministères et à des consultations officielles, ainsi qu'à un plus grand recours aux questionnaires électroniques ou en ligne.

On s'efforcera en particulier d'améliorer la qualité des données relatives au financement de l'éducation et aux enseignants ainsi qu'aux problèmes statistiques que rencontrent les pays vastes ou complexes. Les données nécessaires au suivi de l'EPT et des OMD seront considérées comme hautement prioritaires.

Science

L'ISU évaluera l'enquête 2004-2005 sur la recherche-développement et consultera les utilisateurs sur la fréquence de parution de ce recueil de données. La collecte de données relatives aux ressources humaines en science et technologie sera une priorité. L'ISU s'emploiera à améliorer la qualité des données et les taux de réponse en ce qui concerne la science et la technologie en apportant une aide technique aux niveaux régional et national. L'ampleur de cette assistance sera fonction des financements extrabudgétaires disponibles.

Culture

L'ISU collaborera étroitement avec les unités compétentes du Secrétariat pour définir et rassembler les données en vue du prochain rapport mondial de l'UNESCO qui sera axé sur la culture. Les implications pour la collecte de données à l'ISU d'une adoption éventuelle d'une convention sur la diversité culturelle sont suivies de près.

Communication et information

Dans le prolongement des enquêtes sur la presse et la radiodiffusion à la fin de 2005, l'ISU évaluera la qualité des enquêtes en vue de les mener par la suite régulièrement. Une nouvelle version de ces enquêtes sera retenue à la suite du Plan d'action du SMSI 2003, qui appelle à suivre l'évolution de la radiodiffusion. Étant donné que le Plan d'action aborde également la question de l'utilisation des TIC dans l'éducation, certaines données sur la présence des TIC dans l'enseignement primaire et secondaire et la possibilité d'y accéder feront partie des enquêtes annuelles de l'ISU sur l'éducation. La collecte d'autres données dépendra des consultations qui ont lieu dans le cadre du partenariat interinstitutions sur les données pour la société de l'information.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la qualité, de la portée et de l'actualité des données de l'ISU mesurées par un ensemble d'indicateurs de performance.
- ◆ Renforcement de l'utilité pour les politiques des enquêtes sur l'éducation et des stratégies d'enquête.
- ◆ Amélioration des taux de réponse aux enquêtes sur la science, la technologie et la communication.
- ◆ Publication des calendriers de collecte et de publication de données.

Indicateurs de performance :

- alignement des enquêtes sur les délais d'établissement de rapports des pays ;
- diffusion des données des enquêtes sur l'éducation :
 - indicateur de référence : six mois au plus après réception ;
- diffusion rapide des données (par exemple de RIDE) :
 - indicateur de référence : trois mois au plus après réception ;
- chiffres annuels publiables pour les effectifs nationaux du primaire ou les taux bruts de scolarisation (TBS) :
 - indicateurs de référence : pour les effectifs ou TBS du primaire au moins 90 % de tous les pays ; pour les effectifs ou TBS du secondaire, au moins 80 % de tous les pays ;
- chiffres publiables pour certains indicateurs clés :
 - indicateurs de référence : (a) participation : taux net de scolarisation dans le primaire pour 80 % des pays ; (b) apports : taux d'encadrement dans le primaire pour 85 % des pays ; (c) dépenses publiques en pourcentage du PIB/Revenu national brut pour 60 % des pays ; (d) résultats : taux d'achèvement des études primaires pour 70 % des pays, taux de survie en dernière année du primaire pour 50 % des pays ;
- chiffres publiables pour les indicateurs du financement de l'éducation :
 - indicateur de référence : cinq indicateurs ou plus pour au moins 50 % des pays ;
- amélioration de la collecte de données sur le financement de l'éducation, en coopération avec d'autres organismes internationaux.

06008

Axe d'action 2. Mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques

Stratégie. L'ISU, qui travaille avec la Division de statistique de l'ONU et d'autres organismes internationaux, est à la tête des efforts mondiaux d'élaboration de nouvelles méthodes et indicateurs statistiques dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture, de la communication et de l'information. L'Institut est chargé de suivre la réalisation des OMD dans le domaine de l'éducation. Il accordera une grande attention aux nouveaux objectifs et cadres de référence internationaux (tels que la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable) dans ses efforts pour élaborer des indicateurs nouveaux ou adapter ceux qui existent déjà en fonction des besoins, en consultation avec les statisticiens nationaux. L'ISU apportera une contribution aux activités de la Division de statistique de l'ONU et des commissions régionales en matière de production de principes directeurs et de manuels en vue du prochain cycle de recensements démographiques.

Éducation

L'ISU continuera d'accorder la priorité à l'élaboration de méthodes qui facilitent la collecte d'un plus large éventail de données plus informatives sur le suivi des objectifs d'EPT et de veiller à ce que les politiques s'appuient sur des données probantes. L'élaboration de nouvelles méthodes de mesure de l'alphabétisation restera une grande priorité et les données rassemblées dans les pays pilotes participant au projet LAMP seront analysées. Des méthodes d'estimation des niveaux d'alphabétisation seront élaborés, qui viseront en particulier les pays du programme LIFE. En outre, les méthodes d'estimation des données manquantes seront réexaminées pour obtenir des ensembles de données plus complets avec moins de lacunes et des estimations plus fiables.

La mise au point d'indicateurs dans les domaines des compétences des adultes et des compétences fonctionnelles entreprise par l'OCDE et l'Union européenne sera suivie de près pour en déterminer l'utilité éventuelle pour d'autres pays. L'ISU continuera d'élaborer des matériels et des principes directeurs pour aider les pays à appliquer et interpréter la Classification internationale type de l'éducation (CITE) et suivra l'évolution des classifications.

Science

L'ISU achèvera la rédaction d'un chapitre du Manuel d'Oslo sur les statistiques relatives à l'innovation, qui portera surtout sur les applications novatrices de la science, et qui s'interrogera sur la possibilité de rassembler des données de ce type. Dans le prolongement du projet conjoint avec l'OCDE sur les carrières des titulaires de doctorats, l'ISU s'efforcera d'élargir ce projet à d'autres détenteurs de diplômes de haut niveau et d'étudier la question de la diminution des effectifs dans des professions scientifiques essentielles pour compléter les données sur l'exode des compétences.

Culture

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles que la Conférence générale a adoptée sera prise en compte lors de l'établissement du programme de statistiques culturelles de l'ISU.

En partenariat avec le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, l'ISU travaille à la mise en place d'un système de statistiques sur les industries culturelles dans la région Asie-Pacifique, qui porte sur l'emploi dans ces industries, la valeur ajoutée qu'elles représentent pour les économies de ce secteur, le commerce international de biens et services culturels et les avantages sociaux que présentent ces industries, l'accent étant surtout mis sur le secteur de l'artisanat vu son importance critique dans de nombreux États membres. Ces activités statistiques serviront de modèle pour d'autres régions du monde.

L'ISU apporte aussi une contribution importante à un rapport du Centre du patrimoine mondial sur le statut des sites du patrimoine mondial, qui sera publié en 2006. Dans le prolongement de cette collaboration, l'ISU participera à l'élaboration d'indicateurs en vue du suivi à long terme des sites du patrimoine mondial pour aider le Centre à encourager les efforts de conservation et à renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

Communication et information

L'élaboration d'indicateurs pour mesurer la progression de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du SMSI représentera une priorité importante pour l'ISU. Les détails de cette activité dépendront des résultats de la seconde partie du SMSI qui doit se tenir en novembre 2005 ainsi que du partenariat entre l'ISU, l'UIT, la CNUCED, l'OCDE et quatre commissions régionales de l'ONU sur la mesure de la contribution des TIC au développement. La contribution de l'ISU à ce projet portera sans doute essentiellement sur l'accès communautaire ainsi que sur les TIC et l'évolution de l'éducation que le Plan d'action du SMSI 2003 considère comme deux domaines essentiels pour remédier à la fracture numérique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Analyse et évaluation des données LAMP et élaboration de recommandations sur les futures mesures transnationales harmonisées de l'alphabétisation.
- ◆ Amélioration des méthodes de mesure nationale régulière de l'alphabétisation.
- ◆ Réexamen des méthodes de mesure et de classification de l'apprentissage des adultes et évaluation de leur pertinence pour un plus grand nombre de pays et pour la CITE.
- ◆ Élaboration de méthodes pour mesurer les innovations concernant les applications des sciences et les pertes de spécialistes scientifiques.
- ◆ Préparation d'un programme de travail en vue de définir des méthodes pour mesurer certains aspects de la société de l'information et des sites du patrimoine mondial, ainsi que d'autres aspects du programme sur la culture.

Indicateurs de performance :

- *nouveaux cadres conceptuels et indicateurs comparatifs dans les domaines de l'alphabétisation, de l'apprentissage des adultes et de l'innovation.*

06009

Axe d'action 3. Renforcer les capacités statistiques

Stratégie. Il s'agit d'aider les pays à mettre en place des capacités nationales durables aux niveaux institutionnel, technique et individuel en vue de produire et d'utiliser des informations statistiques dans les domaines de spécialisation de l'UNESCO. Ces activités viennent soutenir et appuyer la formulation des politiques et la prise de décisions en même temps que faciliter le suivi et l'évaluation des efforts pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux.

Participation à des projets nationaux de renforcement des capacités statistiques en collaboration avec des organismes de développement

Les activités dans ce domaine sont financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires. Elles sont menées en collaboration avec des organismes de développement et sont axées sur les PMA, surtout en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Élaboration et diffusion d'instruments et de principes directeurs techniques

Les États membres ont besoin d'instruments et de principes directeurs techniques pour pouvoir assurer le suivi des efforts entrepris pour atteindre des objectifs nationaux et internationaux. Cette activité suppose l'évaluation des besoins et les essais de méthodes et de systèmes d'information dans des pays pilotes, la confirmation des informations reçues des pays, des experts et des parties prenantes, ainsi que la diffusion de principes directeurs et d'instruments. Ceux-ci seront élaborés dans plusieurs domaines de l'éducation en réponse à l'appel lancé au titre des approches sectorielles pour assurer un suivi et une évaluation globale de l'ensemble du secteur, et en science et technologie pour répondre aux besoins prioritaires à la suite de la consultation des utilisateurs qui a eu lieu au cours de l'exercice précédent.

Formation de personnel national

Une formation sera assurée dans tous les domaines de la collecte, de la production et de l'utilisation de données (conception de questionnaires, modélisation de données et conception de bases de données, diffusion de données, analyse et interprétation de données de sources différentes : données administratives, enquêtes sur les ménages et évaluations). Cette formation prendra différentes formes : ateliers régionaux, échanges Sud-Sud, réseau de statisticiens des sciences en Afrique et participation à des conférences internationales sur les statistiques.

Fourniture d'avis techniques et d'un soutien aux activités statistiques des pays

Au niveau régional, le personnel de l'ISU contribuera au Programme de renforcement des capacités statistiques de l'ISU (RCS) dans le cadre convenu avec les institutions des Nations Unies et autres organismes participants et en liaison avec PARIS21, le cas échéant. Des améliorations seront également apportées aux programmes de l'ISU, notamment s'agissant de la collecte de données transnationales harmonisées, en accordant davantage d'attention aux contextes nationaux, aux consultations directes, à la liaison avec les pays et à l'assistance technique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des activités de suivi et d'évaluation des objectifs nationaux et internationaux.
- ◆ Mise en place et coordination de programmes cohérents de RCS.
- ◆ Renforcement des capacités des statisticiens nationaux dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

Indicateurs de performance :

- *amélioration des données nationales sur le financement de l'éducation ;*
- *méthodes pour réduire le volume des informations exigées des statisticiens des petits États insulaires en développement ;*
- *matériels informatiques pour faciliter la formation des statisticiens et utilisateurs dans les pays en développement.*

06010

Axe d'action 4. Développer l'analyse statistique et la diffusion de données utiles pour la formulation de politiques

Stratégie. L'ISU encourage une diffusion large et éclairée des données utiles pour formuler des politiques à partir d'éléments probants. À cette fin, il facilite l'accès aux données et procède à des analyses tant simples qu'approfondies. Ces activités sont aussi importantes en ce qu'elles informent des résultats des efforts, permettant ainsi d'améliorer la qualité des données.

Interprétation et analyse des données

L'ISU continuera de travailler à sa publication phare - le Recueil de données mondiales sur l'éducation - et fournira un large éventail de matériels pour interpréter et analyser les données recueillies. En outre, il s'efforcera d'améliorer la qualité des données ainsi que l'interprétation des données transnationales sur l'éducation dans des domaines spécifiques en relation avec les objectifs d'EPT tels que le financement de l'éducation, l'enseignement secondaire et supérieur et l'enseignement privé. Ce travail se fera en collaboration avec un réseau d'établissements internationaux et d'experts des États membres. Des activités de formation connexes seront entreprises pour développer les capacités analytiques dans les États membres.

Amélioration de l'accès aux données transnationales

L'Institut continuera de renforcer son dispositif de diffusion de données et de métadonnées. Un plus large éventail de données sera mis à disposition. Cette évolution tiendra compte des réactions des utilisateurs. Des efforts seront faits pour intégrer l'environnement de diffusion des statistiques de l'ISU afin de mieux répondre aux besoins de l'UNESCO et des principaux partenaires.

En outre, les travaux de recherche utiliseront à la fois les données de l'ISU et des sources de données complémentaires (telles que les enquêtes sur les ménages, les établissements scolaires et les acquis des élèves) pour obtenir un tableau mieux intégré et plus complet de la situation. Certaines de ces activités sont placées sous la direction de l'ISU. Par exemple, les enquêtes transnationales sur l'enseignement primaire dans le cadre du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation ouvriront des perspectives nouvelles sur le fonctionnement des établissements scolaires. L'ISU se concentrera aussi sur les questions d'actualité dont l'examen passe essentiellement par le recours à des données comparatives.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élargissement de la gamme des produits pour diffuser les données et analyses de l'ISU.
- ◆ Amélioration de la quantité, de l'accès et de l'utilisation des statistiques de l'ISU.
- ◆ Préparation d'un ensemble de nouveaux instruments de présentation des données pour des utilisateurs de différents niveaux.
- ◆ Amélioration de la qualité des données et de leur compréhension dans les États membres.

Indicateurs de performance :

- *publications imprimées et électroniques faciles à comprendre pour montrer comment se servir de données transnationales utiles pour aborder des questions prioritaires dans le domaine de l'éducation ;*
- *partenariats avec des organismes et institutions ;*
- *accès électronique aux données de l'ISU ;*
- *utilisation des statistiques de l'ISU :*
 - *indicateur de référence : doublement des consultations de la base de données en ligne.*

06011

Arrangements financiers

Les ressources financières de l'ISU se composeront (i) d'une allocation financière (d'un montant de 9 020 000 dollars pour 2006-2007) au titre du Programme ordinaire approuvé par la Conférence générale et (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, d'organisations internationales, de fondations et d'autres organismes donateurs, ainsi que d'honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche.

06012**Ressources extrabudgétaires**

En tant qu'institut semi-autonome de l'UNESCO répondant aux besoins en données de la communauté internationale dans son ensemble, l'ISU compte sur les ressources extrabudgétaires pour compléter la dotation financière de base fournie par l'UNESCO. Les financements additionnels sont essentiels à l'ISU s'il veut pouvoir accroître ses activités de renforcement des capacités statistiques en même temps qu'élaborer et tester de nouvelles méthodes statistiques.

06013

L'ISU bénéficie d'un financement du Gouvernement fédéral du Canada et du Gouvernement de la province du Québec, qui continuent d'apporter une aide régulière pour couvrir les coûts de fonctionnement de l'Institut au Canada. En outre, l'Agence canadienne de développement international verse depuis 2003 une contribution annuelle de 640 000 dollars (sur cinq ans) au financement des activités de l'ISU.

06014

La Banque mondiale appuie vigoureusement l'ISU depuis sa création, notamment en finançant le Projet relatif aux indicateurs mondiaux de l'éducation. L'ISU a négocié avec la Banque la possibilité de passer d'un cycle annuel de projet à un cycle qui prévoit une assistance de plus longue durée fondée sur un partenariat stratégique.

06015

L'Union européenne a versé 3 millions d'euros sur trois ans pour les activités de renforcement des capacités dans 11 pays bénéficiant de l'Initiative de financement accélérée en vue de l'EPT, essentiellement des pays d'Afrique. L'ISU va chercher à étendre cette activité, mais il lui faudra pour ce faire des fonds extrabudgétaires.

06016

La Norvège a financé des activités de l'ISU à hauteur d'une contribution annuelle de quelque 440 000 dollars en 2003 et 2004 et l'on peut espérer que cette aide sera reconduite. À l'issue d'un processus de mise en concurrence à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, l'ISU a également obtenu des fonds supplémentaires de l'organisme de financement extrabudgétaire de l'EPT créé par les pays nordiques.

06017

En 2004, le Japon a financé un poste de statisticien à temps partiel pour le Pacifique pour permettre des activités de renforcement des capacités statistiques. Le Royaume-Uni a fourni des fonds pour des activités statistiques dans le domaine de l'EPT.

06018

L'ISU est très désireux d'accueillir des fonctionnaires détachés d'États membres ainsi que des experts associés, ce qui est avantageux non seulement pour lui et pour le pays donateur mais aussi pour les intéressés étant donné que l'expérience acquise à l'ISU est jugée très précieuse. Dans le passé, du personnel de ce type a été fourni par le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark et la France.

Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés

07001

	Budget ordinaire		Total des crédits 2006-2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	40 813 800	–	40 813 800	938 000	41 751 800

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

07002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à planifier et exécuter les programmes et activités de l'Organisation au niveau des pays et des régions par l'intermédiaire des bureaux hors Siège de l'Organisation ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 40 813 800 dollars pour les coûts de personnel des bureaux hors Siège.

07003

Les bureaux hors Siège planifient et exécutent les programmes et activités de l'Organisation au niveau des pays et des régions et rendent compte aux ADG des secteurs de l'exécution, de l'impact et des résultats des programmes décentralisés. Ils appliquent les stratégies en coopération avec les commissions nationales et les autres partenaires et parties prenantes, notamment les représentants de la société civile et les institutions internationales. Ils participent aussi aux activités et programmes conjoints du système des Nations Unies, en particulier dans le contexte des activités des équipes de pays des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Une démarche ciblée sera adoptée pour mobiliser des ressources extrabudgétaires conformément aux objectifs et priorités stratégiques de l'Organisation. Les bureaux hors Siège sont aussi chargés d'assurer la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres.

07004

Le Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) assure la coordination générale et la gestion des infrastructures et des services de soutien du réseau de bureaux hors Siège et supervise les directeurs et chefs de bureaux qui lui rendent compte de l'utilisation des ressources organisationnelles (finances et dotation en personnel). Tout le personnel de soutien hors Siège est aussi rattaché à BFC (*voir Titre III.A - Gestion et coordination des unités hors Siège*).

Résumé de l'action intersectorielle et questions d'intégration

I. Action intersectorielle :

08101

Dans les sections consacrées aux cinq grands programmes, il a souvent été question de domaines où une action intersectorielle doit être entreprise. Ce résumé présente un tableau et une description axée sur les résultats, indiquant les grandes lignes des plans actuels concernant plusieurs initiatives intersectorielles majeures qui seront menées par l'Organisation pendant l'exercice biennal 2006-2007.

Grand programme Sujet/domaine	I (ED)	II (SC)	III (SHS)	IV (CLT)	V (CI)
Diversité biologique - diversité culturelle		X		X (WHC compris)	
Initiative mondiale VIH/sida et éducation	X	X	X	X	X
Apprentissage en ligne et TIC dans l'éducation	X (ED + ITIE)				X
Accès à l'information scientifique et technique et aux TIC		X (CIPT compris)	X		X
Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable	X	X (IHE compris)		X	X
Petits États insulaires en développement (PEID)	X	X	X	X (WHC)	
Promotion des valeurs du patrimoine mondial dans les politiques et les pratiques éducatives	X			X (WHC)	
Éducation scientifique et technologique	X	X			
Prévention des catastrophes et planification préalable notamment système d'alerte au tsunamis	X	X		X	X
Langues et multilinguisme	X	X	X	X	X

Chaque fois que possible, une action intersectorielle commune sera menée dans le cadre d'un axe d'action qui sera de ce fait désigné comme axe commun, auquel un montant spécifique sera alloué par chaque grand programme concerné. Dans ce cadre, deux secteurs ou davantage - ou des divisions spécifiques - conviennent ensemble d'une approche intégrée, établissent un plan de coopération pour atteindre un objectif commun et définissent les résultats escomptés. Ce plan de coopération est la traduction concrète et ferme de la volonté de collaborer au delà des frontières sectorielles selon une nouvelle modalité d'exécution du Programme. Des modalités pratiques et opérationnelles devront être élaborées et adoptées d'un commun accord dans chaque cas, dans le cadre des règles et règlements financiers existants ainsi que des mécanismes administratifs en vigueur.

Une action intersectorielle sera mise en œuvre dans les domaines et sur les sujets suivants :

08102

Améliorer la prise en compte des liens entre diversité culturelle et diversité biologique comme condition de base du développement durable

Grands programmes concernés : II et IV

En se fondant sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'un axe d'action commun figurant dans le document 32 C/5, la stratégie a été élaborée conjointement par les programmes relatifs au patrimoine mondial, aux réserves de biosphère, au patrimoine culturel immatériel et aux politiques culturelles, aux savoirs locaux et autochtones et aux politiques scientifiques, en collaboration également avec le PNUE et la FAO.

L'un des principaux objectifs sera de démontrer l'interdépendance exceptionnelle entre la nature et la culture, les peuples et les espaces géographiques, ainsi que le rôle des savoirs locaux et autochtones qui sont un maillon essentiel entre la diversité biologique et la diversité culturelle. Plus précisément, on explorera les liens entre la diversité du patrimoine naturel et culturel, les paysages culturels et les sites naturels sacrés. Les États membres de l'UNESCO et les États parties à la Convention du patrimoine mondial disposent, pour les aider dans la préservation du patrimoine, d'orientations précises et d'études de cas de pratiques exemplaires en matière de préservation et d'exploitation durable des terres (notamment sur la diversité agricole grâce à un projet commun UNESCO-FAO) ; des activités localisées ont été mises sur pied pour tenter de mieux comprendre les savoirs traditionnels, les pratiques et les modes de gestion de la terre comme alternatives viables pour préserver la diversité biologique ; les innovations, tant au niveau conceptuel que sur le plan concret, qui contribuent au développement durable seront encouragées.

Un deuxième objectif sera d'étudier le rôle essentiel de la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel - conformément à la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (2003) - dans des domaines tels que les savoirs locaux sur la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel qui, pour être exercés dans la pratique et transmis de génération en génération, dépendent dans une grande mesure de la langue. En décrivant et en préservant ces savoirs comme patrimoine vivant, on contribuera à l'établissement de relations plus durables entre les communautés et leur environnement naturel. La collecte et l'analyse des mesures exemplaires de sauvegarde dans ce domaine déboucheront sur des recommandations tendant à la préservation efficace des expressions du patrimoine culturel immatériel et contribueront à la mise en œuvre de la *Convention sur la diversité biologique* des Nations Unies, qui s'est donné pour but de freiner sensiblement d'ici à 2010 la perte de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national. Les capacités des États membres à sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel seront également renforcées à la suite de la table ronde sur la transmission entre générations des savoirs locaux et autochtones et ses répercussions sur la conservation de la diversité biologique, linguistique et culturelle qui sera organisée dans le cadre de l'EXPO 2005 à Aichi (Japon) en avril 2005. Dans diverses régions du monde, il semble exister des interactions entre diversité linguistique et diversité biologique - la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Brésil en sont des exemples. Étant donné que la langue est un outil vital et le principal vecteur des expressions et des pratiques culturelles, les liens directs pouvant exister entre diversité linguistique et diversité biologique seront étudiés. Des études sur la cognition montrent, cependant, que de nombreux savoirs ne font pas intervenir le langage et que leur transmission s'opère donc par d'autres voies que la voie orale. Par conséquent, on élaborera des outils qui mettent en évidence les interactions éventuelles entre la diversité linguistique et

la diversité culturelle et on s'efforcera, avec l'aide d'experts, d'identifier leurs correspondances et leurs divergences. La recherche des facteurs causaux qui sous-tendent ces interactions constitue le but ultime des activités sectorielles dans ce contexte.

Le troisième objectif aura trait essentiellement à l'application des principes de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001) valorisant la diversité culturelle en ce qu'elle nourrit en son sein la multiplicité des visions et des démarches en faveur du développement durable. On s'attachera à poursuivre des stratégies endogènes conjuguant, lorsque cela est possible, diversité culturelle et diversité biologique. Les possibilités de tirer parti des ressources culturelles locales, qui sont l'expression de systèmes de connaissances, de modes de vie, d'aspirations et de conceptions du monde, pour exploiter de façon durable les ressources naturelles et assurer une meilleure qualité de vie aux individus, groupes et sociétés, seront évaluées et encouragées. À cette fin, on utilisera des outils et des méthodes de recensement des ressources culturelles tout en les perfectionnant – avec le concours de plusieurs bureaux hors Siège – on renforcera les capacités et on mènera une action de sensibilisation auprès des parties prenantes aux niveaux local, national et international.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal

- ◆ La possibilité d'élaborer des indicateurs des liens directs entre diversité linguistique et diversité biologique sera étudiée.
- ◆ La contribution de la sauvegarde des langues à la préservation de la diversité biologique sera étudiée et on rassemblera des informations sur les meilleures pratiques.
- ◆ Les interactions entre les politiques culturelles et la préservation de la diversité biologique seront démontrées dans certains sites du patrimoine mondial, notamment des sites naturels et des sites sacrés, et les résultats des études de cas seront diffusés.
- ◆ Les responsables de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions au niveau national seront sensibilisés à la fonction des paysages culturels, des sites sacrés et des biens naturels du patrimoine mondial dans le cadre d'une démarche plus large de sauvegarde des communautés.
- ◆ Meilleure compréhension des domaines de l'action des pouvoirs publics qui ont des répercussions sur la transmission des savoirs locaux et autochtones.
- ◆ Enrichissement des connaissances dont on dispose sur la manière dont les ressources culturelles locales influent sur l'émancipation des communautés et l'utilisation durable des ressources naturelles et de la diversité biologique.
- ◆ Renforcement des capacités locales et nationales pour appliquer les perspectives suggérées par la diversité culturelle dans les stratégies de développement local conjuguant émancipation des communautés, conservation et exploitation durable des ressources naturelles.
- ◆ Sensibilisation des décideurs, des agences du système des Nations Unies, de la société civile et du grand public aux principes, méthodes et avantages de la prise en compte des principes de la diversité culturelle dans les stratégies mises en œuvre aux niveaux national et international en vue du développement durable.

08103

L'Initiative mondiale VIH/sida et éducation

Grands programmes concernés : GP I (y compris les instituts et centres pour l'éducation), II, III, IV et V

Pour que l'éducation contribue de manière significative à la prévention du VIH et du sida, il faut agir sur de nombreux fronts. Alors que l'essentiel des ressources consacrées par l'UNESCO à ce domaine ira à l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation dans le cadre du grand programme I - contribuant ainsi à la réalisation de l'OMD 6 - les contributions de tous les autres grands programmes financeront et rendront possibles des ripostes globales. Toutes ces activités relèvent étroitement et bénéficient du soutien financier du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Les stratégies et les principaux résultats visés par celui-ci s'articulent clairement avec l'action de l'UNESCO. Les initiatives seront essentiellement menées sur le terrain et on s'attachera à définir des pratiques exemplaires susceptibles d'être appliquées à différentes échelles, à concevoir des approches nouvelles, si nécessaire, et à faire en sorte que l'UNESCO se place à la pointe du combat face à la pandémie. L'action de l'UNESCO dans ce domaine sera complétée par un projet relatif à un thème transversal portant sur *Les TIC en tant qu'ins-*

trument de la lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive (voir paragraphe 05321).

L'UNESCO possède plusieurs atouts dont ce partenariat avec l'ONUSIDA bénéficiera et qui l'aideront dans sa tâche. Ses activités sur l'éthique, les sciences sociales et la culture sont fondamentales pour l'approche holistique de l'éducation de qualité que l'UNESCO s'emploie à promouvoir, laquelle doit être culturellement adaptée, sexospécifique, respectueuse des droits et dirigée vers des groupes prioritaires, notamment les personnes vivant avec le VIH et le sida. Les activités de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information sont tout aussi décisives pour l'action menée pour enrayer la pandémie. Grâce à ses activités dans le domaine scientifique, l'Organisation peut faire en sorte que certaines des avancées de la recherche débouchent sur des actions concrètes sur le terrain, notamment celles qui associent l'éducation à la prise en charge et à l'accompagnement, la prévention, le traitement et l'atténuation des effets de l'épidémie sur les individus et les communautés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal

- ◆ Mise en œuvre effective de l'Initiative mondiale dans certains pays de la «première vague», notamment grâce à une coordination renforcée avec l'ONUSIDA et les processus et mécanismes de l'EPT.
- ◆ Fourniture d'un soutien plus important aux pays de la première vague en vue de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale – grâce à l'élaboration de boîtes à outils, de manuels techniques et d'autres matériels utilisables au niveau national.
- ◆ Amélioration de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes à élaborer et appliquer des politiques en vue de dispenser une éducation préventive globale contre le VIH/sida afin de réduire la vulnérabilité en mettant l'accent sur les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la nécessité de limiter la stigmatisation et la discrimination.
- ◆ Mobilisation de la société civile, du secteur privé et d'autres institutions pour qu'ils utilisent et diffusent des messages clairs, adaptés à la culture et soucieux de l'égalité entre les sexes en se servant d'un large éventail de canaux culturels et de moyens de communication.
- ◆ Intensification de la contribution des médias à la poursuite des OMD et à la prévention du VIH/sida, notamment en renforçant les capacités mises à la disposition des spécialistes des médias, en particulier des jeunes producteurs, pour qu'ils créent des contenus sur des thèmes non ou insuffisamment traités.
- ◆ Recueil d'informations sur la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH et le sida, mise en lumière et réduction de ce phénomène, notamment en lançant des initiatives axées sur les droits de l'homme réunissant divers acteurs et en facilitant l'accès aux services d'éducation et d'information des groupes vulnérables ainsi que des jeunes femmes et hommes au moyen d'outils méthodologiques et de consignes, et mise en œuvre de projets pilotes pour mettre l'art et la créativité au service de la lutte contre le VIH/sida de manière originale et sexospécifique, en particulier dans l'éducation non formelle.
- ◆ Création de capacités régionales et nationales pour stimuler l'élaboration et la diffusion de programmes d'enseignement et d'informations sur la prévention du VIH/sida parmi et par les scientifiques, le personnel et les étudiants des facultés de science et de technologie et dans les instituts de recherche scientifique.
- ◆ Amélioration de l'impact des stratégies et des politiques de prévention, de traitement et de prise en charge grâce à la formation, à la sensibilisation et au renforcement des capacités de manière à permettre aux spécialistes au niveau national de concevoir et de mettre en œuvre des ripostes efficaces, sexospécifiques et culturellement adaptées.
- ◆ Renforcement du réseau de spécialistes des sciences sociales s'intéressant aux aspects socioculturels du VIH/sida.
- ◆ Sensibilisation des parties prenantes dans le domaine de la culture aux questions relatives au VIH/sida.

08104

Apprentissage en ligne et TIC dans l'éducation

Grands programmes concernés : I (y compris les instituts pour l'éducation) et V

Cette action intersectorielle commune aura pour but de promouvoir l'intégration de TIC adaptées dans les politiques et pratiques éducatives à divers niveaux grâce à des approches novatrices, notamment en

utilisant les médias de service public. De manière générale, elle sera axée sur l'assimilation des programmes d'enseignement, les directives et les conseils fondés sur la pratique concernant l'intégration et la localisation des TIC dans l'éducation, tout en s'appuyant sur l'expérience et les contributions de communautés de praticiens, d'usagers et de participants.

L'accent sera mis en particulier sur l'accès, en faisant appel aux TIC, à une éducation de meilleure qualité par l'acquisition des connaissances et des compétences requises dans les diverses démarches d'apprentissage à distance. L'UNESCO appuiera aussi les capacités nationales pour promouvoir le recours aux TIC dans la prestation d'une éducation de meilleure qualité qui bénéficie à un plus large groupe d'apprenants et soit d'un bon rapport coût-efficacité. Cette action privilégiera les établissements de formation des enseignants et elle s'articulera de manière étroite avec la nouvelle initiative de l'EPT sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne. La qualité de la formation pédagogique sera améliorée par l'élaboration de normes et de directives en vue de l'intégration effective des TIC en classe, le renforcement des capacités dans la conception des programmes d'études et la pédagogie, la facilitation de la collaboration entre communautés éducatives et la mise à la disposition d'un plus grand nombre d'enseignants et d'élèves des avantages des modèles de diffusion des connaissances basés sur les TIC. Des activités de collaboration sont envisagées entre les établissements de formation des enseignants et les médias publics pour l'apprentissage à distance en vue de développer les possibilités de formation des enseignants, en particulier pour ceux qui ne sont pas en mesure de suivre une formation formelle dans les établissements de formation pédagogique.

L'UNESCO s'efforcera d'élaborer des directives cohérentes au niveau international concernant les didacticiels d'apprentissage virtuel à distance et les didacticiels libres. Au niveau international, l'UNESCO encouragera la constitution de réseaux et de communautés en vue du partage des ressources et des meilleures pratiques dans l'utilisation des outils spécialement conçus pour les TIC dans l'éducation. Les capacités des États membres seront renforcées et les politiques mieux étayées afin de favoriser l'instauration de sociétés durables, équitables et intégratrices, grâce à l'élaboration de politiques d'intégration des TIC dans l'éducation fondées sur des données factuelles. On s'attachera à élaborer des contenus et des ressources d'enseignement en ligne dans les langues locales et de les rendre accessibles, notamment en encourageant la création de services d'enseignement virtuel de qualité, d'universités ouvertes et virtuelles et de bibliothèques numériques d'objets d'apprentissage. L'utilisation de solutions FOSS robustes dans l'éducation continuera d'être encouragée.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal

- ◆ Amélioration de la qualité et de l'impact des processus d'enseignement et d'apprentissage en faisant appel aux TIC.
- ◆ Facilitation de l'accès aux systèmes, ressources et services offrant une éducation de qualité.
- ◆ Développement de solutions innovantes faisant appel aux TIC pour divers secteurs de l'éducation, mais en particulier dans l'enseignement supérieur.
- ◆ Encouragement du recours aux médias de service public et à des solutions optimisées par les TIC pour l'EPT et la formation des enseignants, en particulier en Afrique subsaharienne.

08105

Pour un accès plus large à l'information scientifique et technique grâce aux médias et aux TIC

Grands programmes concernés : II (y compris CIPT), III et V

Cette action intersectorielle aura pour objet (i) de faciliter l'accès des spécialistes de la recherche scientifique et technique et des communautés et institutions de l'enseignement supérieur aux sources d'informations scientifiques et techniques et la publication de ces sources, ainsi que le renforcement des capacités des scientifiques au moyen d'outils logiciels gratuits à code source libre, de ressources éducatives scientifiques et technologiques ouvertes, de la coopération et de la constitution de réseaux de communautés et d'institutions scientifiques et techniques ; et (ii) de promouvoir le journalisme scientifique et technique pour améliorer la qualité de la production journalistique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accès plus grand aux sources de l'information scientifique et technologique, telles que les publications, les revues et les supports en ligne, et aux ressources éducatives ouvertes (REO) sur la science et la technologie.
- ◆ Intensification de la collaboration, de la constitution de réseaux, du partage des connaissances et du soutien entre communautés scientifiques.
- ◆ Élaboration de programmes d'enseignement du journalisme scientifique à l'intention des écoles de journalisme, ainsi que de programmes et de matériels de formation sur le journalisme scientifique à l'intention des diplômés en sciences des universités.
- ◆ Conclusion d'accords et instauration de partenariats avec les éditeurs d'informations et autres producteurs de ressources scientifiques et technologiques.

08106**Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DESD)**

Grands programmes concernés : I, II, IV et V

L'UNESCO a un double rôle à jouer en ce qui concerne l'animation de la Décennie. En premier lieu, elle doit prendre la tête du processus mondial de réorientation de l'éducation dans un sens favorable au développement durable, au niveau des politiques et des systèmes d'éducation nationaux et, par-delà cette action et grâce à l'éducation, de sensibiliser les divers acteurs de la société civile, y compris le secteur privé et les médias, à l'importance du développement durable. En second lieu, l'UNESCO doit apporter sa propre contribution indépendante à la Décennie. Cette action intersectorielle, associant les grands programmes I, II, IV et V pour synthétiser les contributions relevant des divers domaines de compétence de l'UNESCO, privilégie l'impact au niveau des pays.

Le leadership de l'UNESCO s'agissant de la science permet à l'Organisation de jouer un rôle dirigeant dans ce domaine, en ce qui concerne plus particulièrement l'éducation relative à l'eau (avec une contribution importante de l'UNESCO-IHE). Par ailleurs, les trois piliers du développement durable - l'économique, le social et l'environnemental - s'adosent tous à la culture et, en particulier, à la diversité culturelle. Il s'agit là d'un domaine où l'UNESCO peut apporter de grandes contributions, qui seront liées aux méthodes du dialogue interculturel et aux approches autochtones de l'apprentissage en tant que moyens de favoriser la durabilité. L'UNESCO introduira ces contributions dans l'éducation, en recourant à des partenariats et d'autres mouvements mondiaux de défense de la qualité de l'éducation. La clé de voûte de la composante éducation sera constituée par les principes et pratiques de durabilité appris grâce à l'éducation, qui seront également intégrés à l'Initiative sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne. Dans le cadre de l'apprentissage de tout au long de la vie et pour le développement durable des politiques intégrées de diversité culturelle, cette action intersectorielle permettra d'identifier et de documenter les contextes autochtones ruraux dans un certain nombre de pays de régions différentes et de documenter des exemples viables d'apprentissage et de développement au plan local par la renaissance des savoirs et autres ressources culturelles traditionnels. L'accent sera mis en particulier sur le rôle et l'application des compétences interculturelles qui facilitent l'action des individus, organisations et institutions concernés. Pour les contextes multiculturels urbains, il s'agira d'identifier, de documenter et d'adapter les approches et méthodes propres à renforcer les compétences interculturelles (communicationnelles) des institutions, organisations et/ou réseaux gouvernementaux et/ou non gouvernementaux participant à l'offre de services consultatifs, sociaux, éducatifs ou culturels à l'intention des jeunes et des femmes issus de milieux migrants. Une importance particulière sera accordée aux méthodes et fonctions de la régénération des ressources et références culturelles.

Dans une seconde phase, des équipes de travail, incluant des acteurs locaux participant aux études de cas, aux travaux de recherche et à la prise des décisions dans différentes disciplines, seront constituées aux niveaux national et international pour établir des documents théoriques sur la question. Ces équipes interviendront également dans le dialogue sur les politiques avec différents acteurs et prépareront des contributions aux politiques nationales sur la diversité culturelle, dans le contexte plus large des cadres pour le développement établis par les Nations Unies et les autorités nationales, notamment les BCP et les PNUAD.

Ce processus d'identification se fera à partir des contacts, projets et travaux de recherche existants, notamment ceux relatifs à l'éducation communautaire pour le développement durable dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones.

Les résultats obtenus au cours de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable viendront renforcer les activités relevant de l'Education pour tous, de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et de l'Initiative LIFE, ainsi que de la promotion de la diversité culturelle. Ces engagements de la communauté internationale, qui placent l'éducation au cœur du développement durable, correspondent aux Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux relatifs à l'universalisation de l'enseignement primaire et à l'égalité entre les sexes

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration et début de mise en œuvre du plan de l'UNESCO pour des contributions de fond à la DESD sur l'éducation, la science, la culture et la communication et l'information.
- ◆ Élargissement et renforcement de la coopération entre les partenaires pour l'éducation en vue du développement durable, notamment le secteur privé, par la constitution de réseaux et d'alliances.
- ◆ Consolidation et renforcement des capacités des différentes parties prenantes dans l'éducation en vue du développement durable, par un appui technique fourni aux pays et partenaires qui en font la demande.
- ◆ Élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation reposant sur des données factuelles en vue de porter à une plus grande échelle les pratiques de l'éducation en vue du développement durable dans les États membres.
- ◆ Élaboration de méthodes et d'outils propres à renforcer les compétences communicationnelles et la compréhension interculturelles chez divers acteurs et institutions.
- ◆ Contribution à la formulation des politiques nationales pour l'intégration des apports interdisciplinaires.
- ◆ Encouragement du dialogue et du débat public sur la communication interculturelle et l'éducation en vue du développement durable.
- ◆ Définition du rôle de la diversité culturelle, de la régénération des ressources culturelles et du dialogue interculturel dans l'éducation en vue du développement durable à l'échelon local.
- ◆ Renforcement des approches et expériences concernant les compétences en communication interculturelle des acteurs et institutions qui participent à la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement durable à l'échelon local.
- ◆ Formulation de propositions de politiques nationales sur les liens entre la diversité culturelle et l'éducation en vue du développement durable et la cohésion sociale.
- ◆ Promotion du dialogue et du débat public sur la diversité culturelle et l'éducation en vue du développement durable et la cohésion sociale parmi les praticiens, décideurs et institutions concernés.

08107

Protection renforcée du patrimoine mondial dans les petits États insulaires en développement

Grands programmes concernés : I, II, III et IV

Il est prévu de créer dans le cadre du Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial un programme spécial pour les îles et territoires du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien et des Caraïbes afin de recentrer l'attention sur les difficultés et besoins particuliers des petits États insulaires en développement, tels qu'ils ressortent des rapports périodiques et compte tenu des résultats de la réunion que ces États doivent tenir à Maurice (janvier 2005). Cette action permettra de se faire une idée plus claire et précise des difficultés spécifiques que pose la préservation du patrimoine culturel et naturel dans ces différentes régions insulaires, permettant ainsi de renforcer l'aide qui leur est fournie pour appliquer et perfectionner les plans d'action sous-régionaux pour le patrimoine mondial. Cette action intersectorielle sera complétée par un travail de collecte des données, conduit dans le cadre du grand programme III, en vue d'aider à définir des politiques bénéfiques aux petits États insulaires en développement.

Une assistance technique sera fournie aux petits États insulaires en développement pour les aider à établir de nouvelles candidatures de sites du patrimoine culturel et naturel, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de 1994 en vue d'une liste du patrimoine mondial représentative, crédible et équilibrée.

L'UNESCO coopérera également avec le Consortium des universités des petits États insulaires, inauguré en janvier 2005, pour permettre à celles-ci d'apporter leur contribution au développement durable dans ces États, par leurs propres réseaux UNITWIN et en collaboration avec d'autres universités.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Augmentation du nombre des petits États insulaires en développement qui auront ratifié la Convention du patrimoine mondial et amélioration du processus de présentation des candidatures.
- ◆ Augmentation du nombre de listes indicatives présentées par les petits États insulaires en développement.
- ◆ Amélioration des plans d'action sous-régionaux pour une meilleure représentation des petits États insulaires en développement sur la Liste du patrimoine mondial.
- ◆ Préparation de programmes d'enseignement supérieur sur le développement durable.

08108

Promotion des valeurs du patrimoine mondial dans les politiques et les pratiques éducatives

Grands programmes concernés : I et IV (WHC)

Dix années après le lancement du projet «Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial», financé principalement au moyen de fonds extrabudgétaires et mis en œuvre avec le concours des commissions nationales des différents pays, en particulier les coordonnateurs du Réseau des écoles associées, cette stratégie visera à élaborer une approche intergouvernementale pour intégrer les valeurs du patrimoine mondial, culturel et naturel, dans les politiques et les pratiques éducatives du plus grand nombre d'États membres de l'UNESCO. Il s'agira également d'encourager les États membres à désigner au sein de leurs ministères de la culture, de l'éducation ou de la jeunesse, des points focaux chargés des questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales concernant l'éducation dans le domaine du patrimoine mondial.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Intégration du contenu du kit éducatif « Patrimoine mondial entre les mains des jeunes » dans les programmes éducatifs nationaux.
- ◆ Désignation de points focaux dans chaque région du monde.

08109

Éducation scientifique et technologique pour tous

Grands programmes concernés : I et II

La stratégie de l'UNESCO pour l'éducation scientifique et technologique vise à aider les États membres à renforcer leurs capacités et à élaborer/réviser et suivre des programmes nationaux d'éducation scientifique et technologique de tous les niveaux - primaire, secondaire et supérieur, notamment dans des domaines tels que les sciences en général, les sciences fondamentales (physique, chimie, sciences de la vie), les mathématiques ainsi que l'ingénierie et la technologie à l'appui du développement durable (y compris les efforts relatifs aux ressources en eau) qui soient intégrateurs pour les deux sexes et pertinents sur le plan socioculturel. La coopération régionale et internationale sera encouragée par la création de réseaux, les activités de plaidoyer et l'échange d'informations, y compris sur les pratiques optimales. Dans les cycles primaire et secondaire, l'accent sera mis sur l'acquisition par les jeunes de connaissances scientifiques de base et de qualifications nécessaires pour la vie courante et sur la préparation/motivation aux études et carrières scientifiques et technologiques, ce qui contribue aussi, en dernière analyse, à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement et les PMA. Au niveau des enseignements supérieur et professionnel, une attention particulière sera accordée à l'application des

sciences et techniques de l'ingénieur au développement durable, à l'éducation en vue du développement durable, à l'atténuation des effets des catastrophes et à la réalisation des OMD. Un grand sujet d'intérêt et de préoccupation a trait au désintérêt apparent des jeunes pour la science et la technologie et au recul des inscriptions dans les filières de sciences et d'ingénierie dans l'enseignement supérieur. Il en résulte qu'un travail plus soutenu de sensibilisation et d'information du public s'impose, en particulier parmi les jeunes, de même qu'un renforcement de l'effet intégrateur pour les deux sexes et de la pertinence socio-culturelle des programmes et des pédagogies. En coopération avec les ONG nationales et internationales concernées, la stratégie visera à stimuler la créativité des enseignants et à élaborer, et diffuser aux États membres, des lignes directrices sur les politiques et les programmes d'enseignement ainsi que des outils documentaires d'enseignement/apprentissage fondés sur une approche interdisciplinaire.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités et de la base de connaissances en sciences, ingénierie et technologie des décideurs, des planificateurs des programmes et des éducateurs, en particulier dans les pays en développement.
- ◆ Amélioration des politiques et programmes nationaux d'enseignement des sciences et des technologies et de développement des sciences, de l'ingénierie et de la technologie, par la mise au point, la diffusion et l'utilisation de lignes directrices sur les politiques et programmes et la mise en commun des pratiques optimales.
- ◆ Développement de la sensibilisation, de l'explication et de la stimulation de l'intérêt pour les sciences, les technologies et l'ingénierie, ainsi que les questions environnementales qui s'y rapportent, parmi les étudiants et le grand public.

08110

Prévention et planification préalable en cas de catastrophe, y compris le système d'alerte aux tsunamis

Grands programmes concernés : I, II (y compris COI), IV et V.

L'UNESCO s'emploiera à faciliter le développement et le renforcement des institutions chargées de la gestion des catastrophes, à encourager la gestion des connaissances dans ce domaine, à contribuer à la formation et au renforcement des capacités et à favoriser la prise de conscience et la compréhension des modalités par lesquelles les stratégies d'atténuation des effets des catastrophes peuvent contribuer aux actions et mesures décidées par les États membres touchés par les catastrophes naturelles. L'UNESCO assume ainsi dans ces domaines le rôle dirigeant qui lui a été confié par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon, 19-22 janvier 2005). A cet égard, l'Organisation interviendra au sein de l'Équipe spéciale interorganisations sur la prévention des catastrophes, dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes adoptée à l'échelle du système.

En ce qui concerne les aléas naturels, les activités de programme viseront à la fois à développer la connaissance de la répartition dans le temps et dans l'espace des tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, glissements de terrain, inondations et phases de sécheresse et à encourager les systèmes formels et informels d'éducation à devenir un instrument de prévention aux catastrophes et de promotion de l'information et de la sensibilisation du public aux mesures visant à réduire les risques de catastrophes naturelles. Des efforts seront faits pour promouvoir l'Alliance ouverte pour la réduction des risques sismiques et la planification de la gestion des catastrophes dans les mégapoles. Une importance particulière sera accordée à l'Initiative et au Programme internationaux sur les inondations, sous la conduite de l'UNESCO, qui adopteront une approche plus interdisciplinaire.

En ce qui concerne les tsunamis, la COI a commencé à coordonner les activités visant à mettre en place des systèmes efficaces d'alerte aux tsunamis et autres aléas dans l'océan Indien ainsi qu'à l'échelle planétaire, conformément au rôle dirigeant conféré à la COI par la Réunion ministérielle de Phuket (Thaïlande, 29 janvier 2005) et le Sommet ministériel sur l'observation de la Terre (EOS III) tenu à Bruxelles (Belgique, 16 février 2005). Cette action implique également la participation et la coopération avec d'autres partenaires, tels que la NASA et l'Agence spatiale européenne, dans le cadre des systèmes IGOS et GEOSS.

Des efforts seront déployés pour intégrer l'alerte aux catastrophes naturelles, y compris l'alerte aux tsunamis, et la préparation aux catastrophes aux programmes nationaux d'enseignement des sciences et aux programmes d'éducation communautaire, en particulier dans les pays où le risque de tremblement de terre, d'inondation et de tsunami est élevé. Des supports documentaires seront mis au point pour ces éléments des programmes d'enseignement, y compris pour répertorier les connaissances locales sur les signaux naturels d'alerte.

L'UNESCO favorisera la constitution de réseaux de partenaires nationaux, d'organismes internationaux et bilatéraux de coopération, d'organismes de la société civile et d'ONG pour assurer la viabilité des initiatives locales visant à rétablir des conditions de vie normales, y compris sur le plan scolaire, comme prévu dans le cadre de l'EPT et des OMD. L'UNESCO fera appel au Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) afin de diffuser l'information sur les pratiques optimales et les normes minima de l'éducation dans les pays qui se trouvent dans une situation d'urgence ou en phase de reconstruction après un conflit. L'UNESCO soutiendra aussi la formation de spécialistes des interventions humanitaires grâce à la création proposée d'une Chaire UNESCO de l'éducation comme intervention humanitaire au Département des sciences de l'éducation de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni).

Étant donné les fonctions importantes de la communication et de l'information en matière d'alerte aux tsunamis et de préparation aux catastrophes, l'UNESCO aidera aussi à mettre au point des modèles de collaboration entre les organisations des médias et les organismes nationaux de préparation aux catastrophes et d'intervention dans ce domaine afin d'assurer l'efficacité de l'information et de la communication en direction du public. L'UNESCO favorisera le renforcement des liens entre les organisations de médias et services d'information et les centres d'alerte aux tsunamis. Par ailleurs, l'UNESCO encouragera les agences de presse nationales et internationales à établir des systèmes bénévoles de diffusion de l'information qui permettraient aux médias locaux de recevoir les préavis d'alerte facilitant la préparation aux catastrophes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement et mise en service de réseaux coopératifs sur la gestion des connaissances et le renforcement des capacités d'analyse des aléas naturels et de facilitation de l'atténuation des effets des catastrophes.
- ◆ Mise en œuvre réussie de projets pilotes visant à intégrer la résistance aux catastrophes et la culture de la préparation aux catastrophes dans les systèmes éducatifs et culturels nationaux, et utilisation de l'expérience et des enseignements résultant de ces projets pour étendre cette approche.
- ◆ Fourniture de conseils techniques aux institutions nationales pour le relèvement après les catastrophes, la reconstruction des systèmes éducatifs et culturels et la planification de l'atténuation des risques de catastrophes futures.
- ◆ Intégration des médias et des agences de presse à des arrangements portant sur la diffusion de l'information et des alertes aux tsunamis et la préparation aux catastrophes.
- ◆ Intégration de l'alerte aux tsunamis et de la préparation aux catastrophes aux programmes nationaux d'enseignement des sciences et aux programmes d'éducation communautaire, en particulier dans les pays où le risque de tremblement de terre, d'inondation et de tsunami est élevé.

08111

Langues et multilinguisme

Grands programmes concernés : I, II, III, IV et V

Les détails sont présentés dans l'encadré figurant à la suite du paragraphe 04015.

08201

II. Questions d'intégration

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales activités d'intégration destinées à pourvoir aux besoins des femmes, de la jeunesse, des PMA et de l'Afrique, par sous-programme.

Grand programme	Femmes	Jeunesse	PMA	Afrique
I. Éducation	I.1.1 (suivi) I.1.2 I.2.1 I.2.2 I.2.3 I.3.1 I.3.2 I.4.1 I.4.2	I.1.2 I.2.1 I.2.2 I.2.3 I.3.1 I.3.2 I.4.1	I.1.2 I.2.1 I.2.2 I.2.3 I.3.2 I.4.1 I.4.2	I.1.2 I.2.2 I.2.3 I.3.2 I.4.1 I.4.2
II. Sciences exactes et naturelles	II.2.2	II.2.1	II.2.1 II.2.2	II.1.2 II.2.1 II.2.2
III. Sciences sociales et humaines	III.2.1		III.1.2 III.2.1	III.1.2 III.2.1
IV. Culture	IV.1.2 IV.2.3		IV.1.3 IV.2.1 IV.2.3	IV.1.3 IV.2.1 IV.2.3
V. Communication et information	V.1.1 V.1.2 V.2.1 V.2.2	V.1.1 V.1.2 V.2.1	V.1.1 V.1.2 V.2.1 V.2.2	V.1.1 V.1.2 V.2.1 V.2.2

Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux

- ◆ **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**
- ◆ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

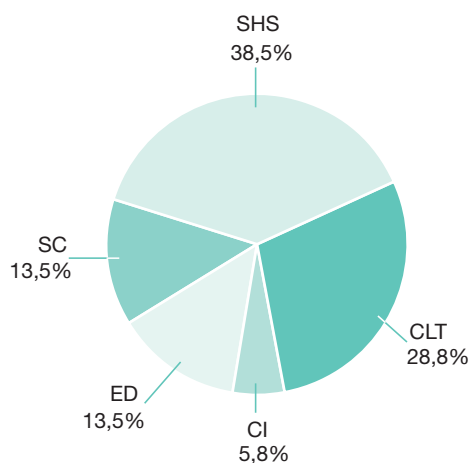
09001

Budget ordinaire ¹					
Grand programme	Élimination de la pauvreté		TIC		Total
	Nombre de projets	Montant	Nombre de projets	Montant	
		\$		\$	\$
I Éducation	2	350 000	3	700 000	1 050 000
II Sciences exactes et naturelles	2	350 000	2	350 000	700 000
III Sciences sociales et humaines	5	1 000 000	1	100 000	1 100 000
IV Culture	3	750 000	2	300 000	1 050 000
V Communication et information	1	150 000	7	1 350 000	1 500 000
Total	13	2 600 000	15	2 800 000	5 400 000

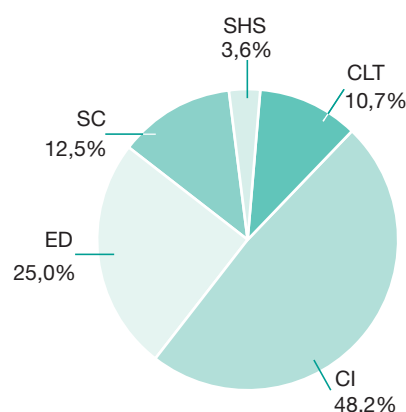
1. Des efforts significatifs seront réalisés pour obtenir des ressources extrabudgétaires de donateurs potentiels afin de maximiser l'impact des projets.

REPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE DESTINEES AUX PROJETS

ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



◆ **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

Par. de réf. dans le 33 C/5	Projet	Budget ordinaire proposé
		\$
	Grand programme I Éducation	
01611	Améliorer, dans les États arabes, les compétences socioéconomiques des jeunes défavorisés	200 000
01612	Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de la transformation sociale en Asie du Sud	150 000
	Total, Grand programme I	350 000
	Grand programme II Sciences exactes et naturelles	
02411	Les techniques de construction autochtones en Asie centrale et en Afghanistan	150 000
02412	L'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté	200 000
	Total, Grand programme II	350 000
	Grand programme III Sciences sociales et humaines	
03311	Programme de petites bourses pour l'élimination de la pauvreté : développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques	300 000
03312	Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine et en Mongolie	150 000
03313	Lutte contre la traite des êtres humains en Afrique	200 000
03314	Contribution à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal	250 000
03315	Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté	100 000
	Total, Grand programme III	1 000 000
	Grand programme IV Culture	
04311	Développement de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud	300 000
04312	Réduction de la pauvreté chez les jeunes grâce au tourisme et au patrimoine	300 000
04313	Le Sahara des cultures et des peuples	150 000
	Total, Grand programme IV	750 000
	Grand programme V Communication et information	
05311	Applications novatrices des TIC pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	150 000
	Total, Grand programme V	150 000
	Total, Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	2 600 000

◆ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

Par. de réf. dans le 33 C/5	Projet	Budget ordinaire proposé
		\$
	Grand programme I Éducation	
01621	Base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance	200 000
01622	Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique	200 000
01623	Les TIC au service de l'alphabétisation, en particulier dans les pays de l'E-9	300 000
	Total, Grand programme I	700 000
	Grand programme II Sciences exactes et naturelles	
02421	Voix des petites îles	250 000
02422	Portails locaux d'information océanographique pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes	100 000
	Total, Grand programme II	350 000
	Grand programme III Sciences sociales et humaines	
03321	Les TIC comme moyens d'améliorer la gouvernance locale	100 000
	Total, Grand programme III	100 000
	Grand programme IV Culture	
04321	Projet de Route de la Volga « lien fluvial entre les mers (mer Baltique, mer Noire et mer Caspienne) pour l'éducation au patrimoine mondial en faveur du développement durable, grâce aux TIC »	100 000
04322	DigiArts : pratiques créatrices utilisant les TIC pour promouvoir la diversité culturelle	200 000
	Total, Grand programme IV	300 000
	Grand programme V Communication et information	
05321	Les TIC en tant qu'instruments de la lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive	200 000
05322	Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision dans les pays en développement	150 000
05323	Les TIC au service du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones	200 000
05324	Campus électronique - amélioration de l'apprentissage ouvert et à distance	150 000
05325	Utilisation des TIC dans l'éducation à distance pour les établissements d'enseignement secondaire en Asie, en Afrique et en Amérique latine	200 000
05326	Promotion de logiciels libres et gratuits (Free and Open Source Software - FOSS) et renforcement des capacités pour le développement d'outils logiciels libres et gratuits pour le traitement de l'information et l'éducation	200 000
05327	Le portail UNESCO de la connaissance : construire des communautés du savoir	250 000
	Total, Grand programme V	1 350 000
	Total, Technologies de l'information et de la communication	2 800 000

Assistance pour la réhabilitation et le développement dans les Territoires palestiniens

10001

C'est en 1993, peu de temps après la conclusion des Accords d'Oslo, qu'a été créé le Programme de l'UNESCO pour la Palestine (UPP). De 1994 à 2001, une coopération étroite s'est instaurée entre l'Autorité palestinienne et l'UNESCO, dans le cadre d'un comité conjoint, pour mettre au point trois phases successives du programme UPP. Compte tenu de la situation sur le terrain, la phase 3 du programme, qui prévoyait l'exécution de toute une série de projets, n'a jamais été mise en œuvre. Au cours du dernier biennium, le Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne a été réactivé. En 2004, il a adopté un «Programme d'assistance de l'UNESCO pour la réhabilitation et le développement» dans les Territoires palestiniens. Trois objectifs stratégiques ont été définis pour ce programme : (i) l'assistance d'urgence aux institutions et secteurs palestiniens touchés ; (ii) la réhabilitation et le renforcement des systèmes décisionnels et institutions dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des médias ; et (iii) le développement et le renforcement de la capacité des groupes professionnels et de la société civile palestinienne à entrer dans la société du savoir. Le Conseil exécutif, à sa 170^e session, a approuvé ce programme d'assistance.

10002

L'UNESCO continuera d'apporter un appui au peuple palestinien et à ses institutions par la mise en œuvre de ce programme d'assistance, et, ce faisant, accordera une attention particulière à plusieurs «projets phares» qui ont été identifiés par le Comité conjoint à sa sixième session et dont on trouvera la liste ci-dessous. Toutes les initiatives prises par l'Organisation en faveur du peuple palestinien et de ses institutions continueront d'être coordonnées par le Point focal pour le Moyen-Orient, qui relève directement du Directeur général.

Culture

- Projet de conservation et de restauration de « L'Église de la Nativité à Bethléem, lieu de naissance de Jésus, et monument d'une exceptionnelle valeur universelle »
- Fouilles et préservation, formation, tourisme culturel « Itinéraire culturel : la route de Jésus-Christ »
- Stimuler les industries culturelles palestiniennes, en particulier l'industrie du livre.

Éducation

- Initiative sur la formation des enseignants, en particulier création d'une chaire UNESCO pour le renforcement des capacités en matière de formation pédagogique, de qualité de l'éducation et d'application des nouvelles technologies dans ce secteur
- Renforcement des capacités de recherche palestiniennes : Réseau mondial d'universités et de centres de recherche
- Renforcement des capacités de planification, d'exécution et de coordination sectorielles du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Communication et information

- Conception d'un Centre de documentation palestinien sur les médias

Sciences sociales et humaines

- Création d'un Centre de documentation palestinien sur les femmes

10003

Des fonds de lancement pour l'exécution de trois projets phares et d'autres éléments essentiels du programme d'assistance sont fournis par les différents grands programmes concernés. L'UNESCO, en étroite coopération avec les autorités palestiniennes, s'efforcera de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour compléter le financement au titre du Programme ordinaire. Le Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne se réunira tous les ans pour procéder à un examen stratégique du programme d'assistance, faire le point sur l'exécution de projets précis et donner des avis sur la mobilisation des ressources financières.

10004

À titre d'initiative distincte, qui complétera le programme d'assistance, l'UNESCO redoublera d'efforts pour promouvoir le dialogue israélo-palestinien pour la réconciliation, par l'éducation, la science, la culture et la communication. Les initiatives axées sur le dialogue constitueront le second pilier de la Stratégie de l'UNESCO pour la reconstruction et la réconciliation au Moyen-Orient.

Titre II.B

Programme de participation

11001

	Budget ordinaire			Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation	–	20 000 000	–	20 000 000	–	20 000 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

Unité responsable : Division des relations avec les États membres/Section du Programme de participation (ERC/RMS/PP).

11002

- (1) Le Programme de participation apporte une assistance directe aux initiatives des États membres et des Membres associés dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon les priorités déterminées par eux-mêmes. L'assistance dans le cadre du Programme de participation est destinée à promouvoir des activités de caractère national, sous-régional ou interrégional entrant dans le cadre des actions prévues dans les programmes, les projets et les activités transdisciplinaires au Titre II du Programme et budget. Elle a aussi pour objet de renforcer une relation de partenariat entre l'Organisation et ses États membres, ainsi qu'entre l'Organisation et les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.
- (2) Cette assistance peut revêtir des formes variées : services de spécialistes et de consultants ; bourses de perfectionnement et d'études ; publications ; équipement (autre que des véhicules) ; conférences et réunions, séminaires et cours de formation ; contributions financières (autre que le salaire du personnel de la Commission nationale) ou des services jugés nécessaires par toutes les parties. Face à une situation exceptionnelle, une aide d'urgence peut également être fournie, notamment sous forme d'assistance technique ou financière, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, pour répondre à des besoins immédiats. La nature et l'ampleur de cette aide seront décidées par le Directeur général en consultation avec la (les) commissions(s) nationale(s) ou le (les) gouvernement(s) concerné(s).
- (3) L'assistance au titre du Programme de participation est accordée aux États membres ou Membres associés, sur demande présentée par les commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée. Les organisations internationales non gouvernementales en relations officielles avec l'UNESCO peuvent également bénéficier d'une assistance au titre du Programme de participation. Les demandes écrites concernant des activités sous-régionales, et inter-

régionales doivent être appuyées par les commissions nationales d'au moins deux États membres ou Membres associés participant auxdites activités. Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra tout particulièrement compte des besoins des pays en développement et des pays en transition, ainsi que ceux des quatre groupes ou régions pris en compte dans l'ensemble du programme de l'UNESCO : Afrique, PMA, femmes, jeunes. Il tiendra également compte de la nécessité d'assurer une répartition transparente et optimale des ressources du Programme de participation et veiller à ce que celle-ci soit en conformité avec les grands axes prioritaires de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5) approuvés.

11003

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Formulation, évaluation et suivi des demandes améliorés, de manière à accroître la complémentarité entre les activités planifiées dans le cadre du Programme et budget et celles qui sont soutenues au titre du Programme de participation en veillant à être en phase avec les grands axes prioritaires de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5).
- ◆ Mise en œuvre améliorée de stratégies ajustables pour répondre aux besoins urgents et particuliers de certains groupes de pays ayant des caractéristiques communes.
- ◆ Transparence accrue de l'exécution du programme et renforcement des mécanismes redditionnels afin d'assurer une gestion et un suivi améliorés.
- ◆ Promotion de l'image de l'Organisation et de l'impact de son action.

11004

La Conférence générale,

I

1. **Autorise** le Directeur général

- (a) à mettre en œuvre le Programme de participation aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions énoncés ci-après ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 20 millions de dollars au titre des coûts directs de programme.

A. Principes

1. Le Programme de participation constitue l'un des moyens employés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs, en participant à des activités menées par des États membres ou des Membres associés ou par des territoires, organisations ou institutions, dans ses domaines de compétence. Cette participation est destinée à renforcer la relation de partenariat entre l'UNESCO et ses États membres, les apports mutuels concourant à rendre ce partenariat plus efficace.
2. Dans le cadre du Programme de participation, priorité sera donnée aux propositions en faveur des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement et des pays en transition.
3. Les États membres présentent leurs demandes au Directeur général par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée.
4. Les projets ou plans d'action présentés par les États membres au titre du Programme de participation doivent être en rapport avec les activités de l'Organisation, en particulier avec les grands programmes, les projets interdisciplinaires et les activités en faveur de l'Afrique, des pays les moins avancés, des femmes et des jeunes, et avec les activités des commissions nationales pour l'UNESCO. La sélection des projets au titre du Programme de participation se fera compte dûment tenu des priorités définies par les organes directeurs pour le Programme ordinaire de l'UNESCO.
5. Chaque État membre peut présenter dix demandes ou projets, qui doivent être numérotés, par ordre de priorité, de 1 à 10. Les demandes ou projets émanant d'organisations non gouvernementales nationales seront inclus dans le contingent présenté par chaque État membre.
6. L'ordre de priorité établi par l'État membre ne peut être modifié que par la commission nationale elle-même.
7. Les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, organisations dont la liste est établie par le Conseil exécutif, peuvent présenter jusqu'à deux demandes au titre du Programme de participation pour des

- projets à impact sous-régional, régional ou interrégional, à condition que leurs demandes soient appuyées par au moins deux des États membres concernés par la requête.
8. La date limite pour la soumission des demandes sera le 28 février 2006, sauf pour les projets d'aide d'urgence et les projets régionaux.
 9. *Bénéficiaires.* L'assistance au titre du Programme de participation peut être accordée :
 - (a) à des États membres ou Membres associés qui en font la demande par le biais de leur commission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, en vue de promouvoir des activités à caractère national. Pour des activités de caractère sous-régional ou interrégional, les demandes sont présentées par les commissions nationales des États membres ou Membres associés sur le territoire desquels l'activité a lieu ; ces demandes doivent être appuyées par au moins deux autres commissions nationales d'États membres ou Membres associés y participant. Pour les activités de caractère régional, les demandes sont limitées à trois par région et doivent être présentées par un État membre ou un groupe d'États membres. Elles doivent être appuyées par au moins trois États membres (ou Membres associés) intéressés et ne seront pas incluses dans le contingent de dix demandes présentées par chaque État membre si tel est son souhait ; elles seront évaluées et sélectionnées par le Secrétariat conformément à la procédure établie pour le traitement des requêtes présentées au titre du Programme de participation ;
 - (b) à des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle, à la demande de la commission nationale de l'État membre responsable de la conduite des relations extérieures du territoire ;
 - (c) à des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, telles que définies au paragraphe 7 ci-dessus ;
 - (d) à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, lorsque la participation demandée est en rapport avec des activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO dans les Territoires autonomes palestiniens.
 10. *Formes d'aide.* L'assistance au titre du Programme de participation peut revêtir les formes suivantes :
 - (a) services de spécialistes et de consultants, hors dépenses de personnel ;
 - (b) bourses de perfectionnement et d'études ;
 - (c) publications, périodiques et documentation ;
 - (d) matériel (autre que des véhicules) ;
 - (e) conférences, réunions, séminaires et cours de formation : services de traduction et d'interprétation, frais de voyage des participants, services de consultants et tous autres services jugés nécessaires d'un commun accord (n'incluant pas le personnel de l'UNESCO) ;
 - (f) contributions financières.
 11. *Montant total de l'assistance.* Quelle que soit la forme d'aide demandée, parmi celles qui sont indiquées ci-dessus, la valeur totale de l'assistance fournie au titre de chaque demande ne dépassera pas 26 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère national ou 35 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère sous-régional ou interrégional, et 46 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère régional. Des moyens suffisants devront être prévus par le demandeur pour mener l'activité à bonne fin.
 12. *Approbation des demandes.* Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra compte :
 - (a) du crédit global approuvé par la Conférence générale au titre de ce programme ;
 - (b) de l'évaluation faite de la demande par le(s) secteur(s) compétent(s) ;
 - (c) de la recommandation du comité intersectoriel présidé par le Sous-Directeur général pour les relations extérieures et la coopération et chargé de sélectionner les demandes au titre du Programme de participation qui doivent être conformes à des critères, procédures et priorités bien établis ;
 - (d) de la contribution effective que la participation peut apporter à la réalisation des objectifs des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO et dans le cadre des grands axes prioritaires de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5) approuvés par la Conférence générale, auxquelles la participation doit être étroitement liée ;

- (e) de la nécessité d'instaurer un équilibre plus équitable dans la répartition des fonds en accordant la priorité aux besoins des pays en développement et des pays en transition, ainsi qu'à ceux de l'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), des femmes et des jeunes qui doivent être intégrés d'un bout à l'autre de tous les programmes ;
- (f) de ce que l'attribution des financements pour chaque projet approuvé devrait, dans la mesure du possible, se faire au moins 30 jours avant la date fixée pour le début de la mise en œuvre du projet concerné et en conformité avec les conditions énoncées au paragraphe B 14 (a).

13. *Exécution :*

- (a) Le Programme de participation sera exécuté dans le cadre du Programme biennal de l'Organisation, dont il fait partie intégrante. La responsabilité de l'exécution des activités faisant l'objet d'une demande incombe au demandeur (État membre ou autre). La demande adressée au Directeur général doit indiquer un calendrier d'exécution précis (dates de début et de fin du projet), les coûts prévus et les financements promis ou attendus en provenance des États membres ou d'institutions privées.
- (b) Les résultats du Programme de participation devront être mieux diffusés en vue de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de l'Organisation. Une évaluation de l'impact et des résultats du Programme de participation dans les États membres ainsi que de sa conformité avec les objectifs et priorités fixés par l'UNESCO sera réalisée au cours de l'exercice. Les rapports d'évaluation, soumis après l'achèvement de chaque projet par les États membres, seront utilisés par le Secrétariat dans ce but. Une évaluation pourra également être entreprise pendant la mise en œuvre du projet.
- (c) L'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO pour les activités approuvées dans le cadre du Programme de participation, conformément aux directives approuvées par les organes directeurs, assurera une visibilité accrue de ce programme lors de sa mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional, régional ou interrégional.

B. Conditions

14. *L'assistance au titre du Programme de participation* sera accordée uniquement si le demandeur, lors de l'envoi des demandes écrites au Directeur général, accepte les conditions suivantes. Le demandeur doit :

- (a) assumer l'entière responsabilité financière et administrative de l'exécution des plans et programmes pour lesquels la participation est apportée ; dans le cas d'une contribution financière, présenter au Directeur général, une fois le projet terminé, un état détaillé des activités exécutées attestant que les fonds alloués ont été employés à l'exécution du projet, et rembourser à l'UNESCO tout solde non utilisé aux fins du projet ; il est entendu qu'aucune nouvelle contribution financière ne sera payée au demandeur tant que celui-ci n'aura pas fourni tous les rapports financiers certifiés par le Secrétaire général de la commission nationale pour ce qui concerne les contributions antérieurement approuvées par le Directeur général pour lesquelles les paiements ont été effectués avant le 31 décembre de la première année de l'exercice financier précédent, et qui ont été certifiés par l'autorité compétente. De même, compte tenu de la nécessité de respecter les obligations redditionnelles, toutes les pièces justificatives supplémentaires requises devront être conservées par le demandeur pendant les cinq années qui suivront la fin de l'exercice biennal visé, et remises à l'UNESCO ou au Commissaire aux comptes sur demande écrite. Dans certains cas exceptionnels, ou de force majeure, le Directeur général pourra décider du traitement le plus approprié des demandes approuvées sous réserve d'en informer le Conseil exécutif ;
- (b) s'engager à fournir obligatoirement, avec le rapport financier prévu à l'alinéa (a) ci-dessus, un rapport d'évaluation détaillé sur les résultats des activités financées et sur leur intérêt pour l'État ou les États membres et l'UNESCO ;
- (c) prendre à sa charge, si la participation consiste en l'attribution de bourses, les frais de passeport, de visa et d'examen médical des boursiers et, s'ils sont salariés, le versement de leur traitement pendant leur séjour à l'étranger ; les aider à trouver un emploi approprié lors de leur retour dans leur pays d'origine conformément à la réglementation nationale ;

- (d) assumer l'entretien et l'assurance tous risques de tous biens fournis par l'UNESCO, dès l'arrivée de ces biens au lieu de livraison ;
- (e) s'engager à mettre l'UNESCO à couvert de toute réclamation ou responsabilité résultant des activités prévues dans la présente résolution, sauf dans les cas où l'UNESCO et la commission nationale de l'État membre intéressé seraient d'accord pour considérer que la réclamation ou la responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute délibérée ;
- (f) accorder à l'UNESCO, s'agissant des activités à réaliser dans le cadre du Programme de participation, le bénéfice des privilèges et immunités définis dans la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

C. Aide d'urgence

15. Critères pour l'octroi d'une aide d'urgence par l'UNESCO

- (a) une aide d'urgence peut être octroyée par l'UNESCO lorsque :
 - (i) il est survenu une situation insurmontable à l'échelle de toute une nation (séisme, tempête, cyclone, ouragan, tornade, typhon, glissement de terrain, éruption volcanique, incendie, sécheresse, inondation, guerre, etc.), qui a des conséquences catastrophiques pour l'État membre dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture ou de la communication et à laquelle celui-ci ne peut faire face seul ;
 - (ii) des efforts multilatéraux d'aide d'urgence sont entrepris par la communauté internationale ou le système des Nations Unies ;
 - (iii) l'État membre demande à l'UNESCO, par l'intermédiaire de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, de lui apporter une aide d'urgence dans ses domaines de compétence, dans les conditions énoncées aux alinéas (i) et (ii) ci-dessus ;
 - (iv) l'État membre est disposé à accepter les recommandations de l'Organisation compte tenu des présents critères ;
- (b) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit être strictement limitée à ses domaines de compétence et ne doit commencer à être octroyée que lorsque les vies humaines ne sont plus menacées et que les priorités matérielles ont été assurées (nourriture, vêtements, logement et assistance médicale) ;
- (c) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit viser essentiellement :
 - (i) à évaluer la situation et les besoins de base ;
 - (ii) à apporter une expertise et formuler des recommandations sur les moyens de remédier à la situation dans ses domaines de compétence ;
 - (iii) à aider à identifier des sources de financement extérieures et des fonds extrabudgétaires ;
- (d) l'aide d'urgence en espèces ou en nature doit être limitée au strict minimum et n'être accordée que dans des cas exceptionnels ;
- (e) l'aide d'urgence ne servira en aucun cas à financer des dépenses de soutien administratif ou des dépenses de personnel ;
- (f) l'enveloppe budgétaire totale de tout projet d'aide d'urgence ne doit pas dépasser 50 000 dollars. Elle peut être complétée par des fonds extrabudgétaires obtenus à cette fin ou par des financements d'autres sources ;
- (g) aucune aide d'urgence ne sera fournie s'il est possible de répondre à la demande de l'État membre dans le cadre du Programme de participation ;
- (h) l'aide d'urgence sera apportée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

16. Procédures à suivre pour l'octroi d'une aide d'urgence

- (a) Face à une situation d'urgence, un État membre, par l'entremise de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, définit, selon qu'il y a lieu, ses besoins et le type d'assistance qu'il demande à l'UNESCO, dans les domaines de compétence de celle-ci.
- (b) Le Directeur général informe l'État membre de sa décision par l'entremise de la commission nationale ou par la voie officielle désignée.
- (c) Lorsqu'il y a lieu, et avec l'accord de l'État membre, une mission d'évaluation technique est envoyée pour examiner la situation et faire rapport au Directeur général.

- (d) Le Secrétariat indique à l'État membre l'assistance et les montants qu'il envisage de fournir et le suivi qui, le cas échéant, pourrait être envisagé ; le montant total de l'aide fournie ne peut dépasser 50 000 dollars.
- (e) Dans les cas où l'UNESCO est appelée à fournir des biens ou des services, il n'est pas lancé d'appel d'offres international, si la situation exige une action immédiate.
- (f) Un rapport d'évaluation et, sauf exception, un rapport financier sont présentés par l'État membre à l'achèvement du projet.

II

2. Invite le Directeur général :

- (a) à communiquer sans délai aux commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés, pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation;
- (b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leur pays respectif par des organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
- (c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions d'automne un rapport contenant les informations suivantes :
 - (i) la liste des demandes de contributions au titre du Programme de participation parvenues au Secrétariat ;
 - (ii) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;
 - (iii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (ii) ci-dessus pour les pays ;
- (d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence, aux organisations internationales non gouvernementales et aux activités régionales ne dépassent pas respectivement 7 %, 5 % et 3 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré ;
- (e) à donner la priorité aux demandes en faveur des PMA, des pays en développement et des pays en transition.

Titre II.C

Services liés au programme

12001

	Budget ordinaire		Total des crédits 2006-2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	3 254 400	1 054 800	4 309 200	336 000	4 645 200
2 Programme de bourses	605 300	1 262 000	1 867 300	1 401 800	3 269 100
3 Information du public	10 757 600	2 900 000	13 657 600	2 880 000	16 537 600
4 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 044 500	1 214 100	6 258 600	229 000	6 487 600
5 Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 100 200	206 000	4 306 200	1 705 400	6 011 600
Total, TITRE II.C	23 762 000	6 636 900	30 398 900	6 552 200	36 951 100

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

12002 Répartition par poste de dépenses

Titre II.C – Services liés au programme	Budget ordinaire			
	Personnel		Activités	Total
	Nombre de postes	\$	\$	\$
Chapitre 1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique				
I. Personnel (postes établis)	15	3 254 400		3 254 400
II. Autres dépenses :				
Services de personnel hors postes établis			502 600	502 600
Voyages des participants (délégués)			71 000	71 000
Voyages officiels du personnel			175 100	175 100
Services contractuels			46 000	46 000
Dépenses générales de fonctionnement			107 500	107 500
Fournitures diverses			20 700	20 700
Acquisition de mobilier et de matériel			39 900	39 900
Contrats (accords-cadres) avec des ONG			5 000	5 000
Autres dépenses			87 000	87 000
Total, II			1 054 800	1 054 800
Total, Chapitre 1	15	3 254 400	1 054 800	4 309 200
Chapitre 2 Programme de bourses				
I. Personnel (postes établis)	5	605 300		605 300
II. Autres dépenses :				
Services de personnel hors postes établis			5 600	5 600
Services contractuels			6 000	6 000
Dépenses générales de fonctionnement			43 900	43 900
Fournitures diverses			8 200	8 200
Acquisition de mobilier et de matériel			2 400	2 400
Bourses d'études et de perfectionnement			1 194 400	1 194 400
Autres dépenses			1 500	1 500
Total, II			1 262 000	1 262 000
Total, Chapitre 2	5	605 300	1 262 000	1 867 300
Chapitre 3 Information du public				
I. Personnel (postes établis)	58	10 757 600	–	10 757 600
II. Autres dépenses :				
Services de personnel hors postes établis			294 000	294 000
Voyages des participants (délégués)			3 000	3 000
Voyages officiels du personnel			347 000	347 000
Services contractuels			1 367 700	1 367 700
Dépenses générales de fonctionnement			613 600	613 600
Fournitures diverses			125 200	125 200
Acquisition de mobilier et de matériel			149 500	149 500
Total, II			2 900 000	2 900 000
Total, Chapitre 3	58	10 757 600	2 900 000	13 657 600
Chapitre 4 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme				
I. Personnel (postes établis)	21	5 044 500		5 044 500
II. Autres dépenses :				
Services de personnel hors postes établis			392 000	392 000
Voyages des participants (délégués)			70 000	70 000
Voyages officiels du personnel			349 000	349 000
Services contractuels			179 000	179 000
Dépenses générales de fonctionnement			53 600	53 600
Fournitures diverses			48 200	48 200
Acquisition de mobilier et de matériel			28 500	28 500
Allocations financières/bourses/contributions			44 000	44 000
Contrats (accords-cadres) avec des ONG			16 400	16 400
Autres dépenses			33 400	33 400
Total, II			1 214 100	1 214 100
Total, Chapitre 4	21	5 044 500	1 214 100	6 258 600
Chapitre 5 Élaboration du budget et suivi de son exécution				
I. Personnel (postes établis)	19	4 100 200		4 100 200
II. Autres dépenses :				
Services de personnel hors postes établis			9 000	9 000
Voyages officiels du personnel			45 000	45 000
Services contractuels			75 000	75 000
Dépenses générales de fonctionnement			20 700	20 700
Fournitures diverses			22 800	22 800
Acquisition de mobilier et de matériel			33 500	33 500
Total, II			206 000	206 000
Total, Chapitre 5	19	4 100 200	206 000	4 306 200
TOTAL, TITRE II.C	118	23 762 000	6 636 900	30 398 900

Chapitre 1 : Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

Unité responsable : Département Afrique (AFR)

13001

Activités du budget ordinaire	1 054 800 \$
Décentralisation	28,4 %

13002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :
- (i) renforcer la coopération avec les États membres d'Afrique ;
 - (ii) mener de manière prospective la réflexion sur l'application des stratégies les mieux à même de réduire la pauvreté et d'assurer un développement durable du continent ;
 - (iii) veiller à la prise en compte dans les domaines de compétence de l'Organisation des priorités du programme de l'Union africaine contenues dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui est le cadre de coopération avec l'Afrique pour l'ensemble du système des Nations Unies ;
 - (iv) coordonner pour tout le continent la réponse de l'Organisation aux problèmes liés aux situations d'après-conflit et à la reconstruction, notamment par le biais du Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction (PEER) ;
 - (v) accompagner de manière plus affirmée la nouvelle dynamique d'intégration sous-régionale et régionale du continent par la promotion des Objectifs du Millénaire, de l'éducation pour tous (EPT) et de la diversité culturelle en vue d'un développement durable du continent ;
 - (vi) mobiliser, à cet effet, les mécanismes bilatéraux et multilatéraux de coopération et de soutien ;
- (b) à allouer, pour ce chapitre du Titre II.C, un montant de 1 054 800 dollars pour les coûts de programme et de 3 254 400 dollars pour les dépenses de personnel.

13003

L'objectif du Département Afrique est de renforcer la coopération entre l'Organisation et ses États membres d'Afrique et, pour ce faire, de veiller à la prise en compte, dans les domaines de compétence de l'Organisation, des priorités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui est le cadre de la coopération avec l'Afrique pour l'ensemble du système des Nations Unies. Programme de l'Union africaine, le NEPAD, offre une plate-forme programmatique sur laquelle s'appuiera l'Organisation pour accompagner de manière plus affirmée la dynamique d'intégration sous-régionale et régionale du continent. Les interventions du Département Afrique s'inscriront dans la continuité de l'engagement de l'UNESCO en faveur de l'Afrique et se concentreront sur un nombre limité d'actions. Ces actions forment un ensemble cohérent destiné à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation (2002-2007) en ce qui concerne l'Afrique et à la réalisation des objectifs de développement convenus par la communauté internationale (Déclaration du Millénaire et Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable). Elles donnent également suite aux recommandations du Comité UNESCO pour le NEPAD et à celles du Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN).

13004

Approches stratégiques. Dans son rôle d'impulsion, de coordination et de suivi de l'action en faveur de l'Afrique, le Département mettra en œuvre une approche intersectorielle, interdisciplinaire et interactive, et conduira les activités suivantes :

(a) Réactiver le réseau des points focaux sectoriels au Siège et mettre en route le réseau des points focaux des bureaux hors Siège accrédités auprès des organisations régionales et sous-régionales africaines afin d'assurer une coopération plus étroite entre ces organisations et les bureaux hors Siège concernés.

(b) Conférer une plus grande visibilité aux activités de l'Organisation en faveur de l'Afrique et mener des actions de sensibilisation en direction du Groupe africain et des délégations permanentes, du Comité des Représentants permanents (COREP) auprès de l'Union africaine et du Groupe africain auprès de l'ONU. Le Département renforcera la participation des commissions nationales africaines aux débats et réunions organisés par les bureaux hors Siège et organisera des commissions conjointes des communautés régionales africaines avec lesquelles l'Organisation a signé des accords de coopération. La mise en réseau des institutions régionales de formation, l'élargissement de la banque de données des intellectuels et des créateurs de la diaspora africaine et l'interconnexion des chaires UNESCO seront en outre facilités. En tant que point focal de l'UNESCO pour les programmes communs des Nations Unies en Afrique, le Département participera activement à la Consultation régionale africaine des organismes des Nations Unies sur le NEPAD, aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) en matière de postconflit en Afrique, et à toutes les activités menées au sein du cadre d'action commun du système des Nations Unies (BCP et PNUAD) concernant les pays africains.

(c) En matière de postconflit, le Département coordonnera - en étroite liaison avec les secteurs de programme, les organisations régionales et sous-régionales africaines et les organes compétents des Nations Unies - les interventions de l'UNESCO dans les zones d'Afrique en situation de postconflit. Cette intervention s'appuiera principalement sur le Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction (PEER). Celui-ci contribuera aux efforts de réhabilitation et de reconstruction par l'éducation en vue de promouvoir une culture de la paix et du dialogue entre les peuples, de la citoyenneté, du respect des différences, ainsi qu'une histoire commune par l'exploitation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique. Une attention particulière sera prêtée aux traumatismes subis par les populations déplacées ou réfugiées, notamment par le biais de programmes de réinsertion des anciens combattants, des enfants et jeunes victimes des conflits, en particulier les filles, portant sur les valeurs de paix et de dialogue ainsi que sur l'acquisition de connaissances et de compétences.

(d) Le Département, en accord avec les secteurs de programme et les partenaires concernés, favorisera les activités d'amorçage présentées par les bureaux hors Siège d'Afrique, grâce aux ressources du « Compte spécial Priorité Afrique ».

13005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Liens renforcés avec la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, les communautés économiques régionales et sous-régionales.

Indicateurs de performance :

- Réunions du FOSRASUN et du Comité de l'UNESCO pour le NEPAD ;
- Recommandations des deux organismes mises en œuvre ;
- Conventions et instruments de l'UNESCO ratifiés par des pays africains ;
- Contribution à l'effort commun du système des Nations Unies.

- ◆ Coopération élargie avec diverses structures de la société civile africaine.
- ◆ Actions de programme de l'UNESCO en faveur de l'Afrique formulées et mises en œuvre conformément aux priorités du NEPAD.
- ◆ Liens renforcés avec les Etats membres africains en vue de contribuer à une intégration régionale et sous-régionale efficace.

Indicateurs de performance :

- Mécanismes de coopération avec les commissions nationales africaines et les organisations régionales et sous-régionales ;

- ONG africaines coopérant avec l'Organisation ;
 - Base de données sur les activités de coopération avec les Etats membres africains.
 - ◆ Ressources extrabudgétaires mobilisées en faveur de l'Afrique.
- Indicateur de performance :
- Fonds d'amorçage disponibles dans le « Compte spécial Priorité Afrique ».
 - ◆ Coordination de l'action de l'Organisation en matière de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion dans les pays en situation de postconflit.
- Indicateurs de performance :
- Domaines de coopération concrète et d'appui identifiés ;
 - Recommandations issues de l'évaluation du programme PEER mises en œuvre ;
 - Activités d'éducation d'urgence et de reconstruction dans toutes les zones de postconflit en Afrique ;
 - Contribution au suivi de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.
 - ◆ Visibilité accrue de l'Organisation auprès de la société civile africaine sous le slogan « Faire et le faire savoir ».
- Indicateurs de performance :
- Implication des médias africains ;
 - Implication des éducateurs, artistes, acteurs économiques et des organisations de femmes et de jeunes ;
 - Publication de « À l'écoute de l'Afrique » :
 - Indicateur de référence : 8 publications ;
 - Etudes de prospective entreprises :
 - Indicateur de référence : 10 études ;
 - Consultations du portail Afrique de l'Organisation.

Chapitre 2 : Programme de bourses

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

14001

Activités	
● Budget ordinaire	1 262 000 \$
● Extrabudgétaire	930 800 \$
Total, Activités:	2 192 800 \$

14002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :
 - (i) contribuer à renforcer les ressources humaines et les capacités nationales dans des domaines étroitement liés aux objectifs stratégiques et priorités de programme de l'UNESCO, en octroyant et administrant des bourses d'études et de voyage ;
 - (ii) augmenter la valeur de ces bourses en concluant des arrangements de coparrainage en espèces ou en nature avec des donateurs intéressés et des sources de financement extrabudgétaires ;
 - (iii) explorer les possibilités de renforcer le Programme de bourses par des partenariats avec la société civile et des organisations non gouvernementales ;
- (b) à allouer pour ce chapitre du Titre II.C un montant de 1 262 000 dollars pour les coûts de programme et de 605 300 dollars pour les dépenses de personnel.

14003

L'octroi de bourses est pour l'UNESCO un moyen très efficace de contribuer à un renforcement des ressources humaines et des capacités qui profite particulièrement aux pays en développement et aux pays en transition. Dans le cadre de son Programme de bourses, l'UNESCO mènera une double stratégie : (i) en contribuant au renforcement des capacités des États membres par l'octroi de bourses de courte durée dans des domaines qui sont étroitement liés aux objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie à moyen terme de l'Organisation (31 C/4) et aux priorités définies dans le Programme et budget (33 C/5) et (ii) en tâchant d'accroître l'offre de bourses financées sur des ressources extrabudgétaires faite aux pays en développement, surtout aux PMA, ainsi qu'aux pays en transition. Une politique dynamique sera suivie afin de rechercher des arrangements de partage des coûts avec des donateurs intéressés au titre du Programme de cofinancement de bourses. Parallèlement, on s'efforcera de mobiliser des ressources extrabudgétaires grâce à de nouveaux partenariats avec la société civile et des organisations non gouvernementales.

14004

La Section des bourses continuera d'administrer les bourses d'études et de voyage financées au titre du Programme ordinaire (y compris le Programme de participation) et sur des ressources extrabudgétaires. Elle collaborera avec les secteurs du programme pour le suivi de leurs activités en matière de bourses d'études et de voyage. La coopération avec le système des Nations Unies se poursuivra en vue d'harmoniser les politiques relatives à l'administration des bourses et de mettre en commun l'information sur les meilleures pratiques.

14005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Les capacités nationales auront été renforcées dans les domaines du programme de l'UNESCO qui sont prioritaires.
- ◆ Les bénéficiaires de bourses auront acquis une autonomie dans les domaines de priorité du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et post universitaire.
- ◆ Les offres de bourses auront été multipliées à la faveur de nouveaux partenariats avec les États membres, la société civile et les organisations non gouvernementales.
- ◆ L'administration des bourses sera harmonisée du fait de la coopération avec le système des Nations Unies.
- ◆ Alignement effectif des domaines thématiques pour lesquels des bourses sont octroyées sur les objectifs stratégiques du document 31 C/4 et les priorités du document 33 C/5.

Chapitre 3 : Information du public

Unité responsable : Bureau de l'information du public (BPI)

15001

Activités

● Activités du budget ordinaire	2 900 000 \$
Décentralisation	3,3 %
● Extrabudgétaire	2 370 000 \$
Total, Activités:	5 270 000 \$

15002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :

- (i) favoriser une meilleure compréhension du rôle de l'UNESCO par les personnalités qui font l'opinion, les décideurs, la presse et le public en général grâce aux activités de son Bureau de l'information du public fondées sur des stratégies de communication mondiale sur les activités phares de l'Organisation ;

- (ii) accroître la visibilité de l'UNESCO aux niveaux international, régional et national par une amélioration de la qualité et une plus large diffusion d'une gamme de produits et d'outils de communication ;
 - (iii) faire du portail de l'UNESCO un portail intersectoriel de la connaissance qui offre également un service d'abonnement à des publications électroniques, des services « d'impression à la demande » et des produits audiovisuels en ligne ;
 - (iv) contribuer à une amélioration de la communication interne à l'UNESCO ;
- (b) à allouer pour ce chapitre du Titre II.C un montant de 2 900 000 dollars pour les coûts de programme et de 10 757 600 dollars pour les dépenses de personnel.

15003

Le Bureau de l'information du public (BPI) a pour tâche principale de faire de l'UNESCO un point de référence essentiel dans le débat public concernant les différents domaines de compétence de l'Organisation. À cette fin, il met en œuvre toute une gamme d'outils et de services médiatiques conçus pour accroître la visibilité de la mission, des objectifs et des activités de l'Organisation au Siège comme hors Siège. Il propose aussi des formations pratiques sur les techniques d'information du public aux Etats membres, aux commissions nationales et à d'autres entités pour leur permettre de rehausser l'image de l'UNESCO dans les pays.

15004

La démarche générale de l'UNESCO en matière de diffusion de l'information au public est certes multiforme, mais a fondamentalement deux objectifs : (i) elle tend à mieux mettre en évidence le rôle institutionnel et l'image de l'UNESCO en tant qu'organisation entièrement attachée à la poursuite des objectifs qu'elle s'est assignés dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et (ii) à l'aide d'outils de communication et de divers moyens médiatiques, elle vise à faire largement connaître les activités, manifestations ou programmes qui sont mis en œuvre par l'Organisation et ses partenaires immédiats dans les Etats membres.

15005

BPI s'efforcera d'intégrer les diverses missions qui incombent à l'UNESCO en matière d'information du public en un tout cohérent et de se positionner au sein de l'Organisation en tant qu'organe consultatif professionnel sur les questions d'information du public au service des secteurs de programme, des commissions nationales et d'autres partenaires. Quand il le faudra, il prendra l'initiative d'élaborer des stratégies de communication mondiale.

15006

BPI travaille en étroite collaboration avec le Cabinet du Directeur général et apporte son appui au porte-parole du Directeur général pour la formulation et la diffusion des messages sur les positions publiques prises par le Directeur général sur différents sujets. Par des communiqués de presse ciblés, des articles dans les pages « libre opinion » et autres moyens appropriés, le message officiel de l'UNESCO sur les « questions du jour » parvient à un large auditoire.

15007

L'activité essentielle de la Section de BPI des relations avec la presse (BPI/PRS) consiste à nouer et maintenir des relations de travail avec les médias du monde entier, en cherchant par là à faire prendre conscience aux journalistes des principaux problèmes qui préoccupent l'UNESCO et à leur fournir des informations sur des activités et programmes précis. Elle offre pour ce faire toute une éventail de produits d'information - communiqués de presse, avis aux médias, articles de fond et dossiers d'information - et facilite le travail des journalistes et autres professionnels des médias par des interviews, des briefings ou des conférences de presse avec les spécialistes voulus.

15008

Le magazine *Nouveau Courrier* a été produit, imprimé et distribué gratuitement par BPI trois fois par an dans les six langues de travail de la Conférence générale de l'UNESCO. Cela étant, en cette époque où l'informatique ne cesse de gagner du terrain, il est envisagé d'abandonner la coûteuse impression du *Nouveau Courrier* sur papier au profit d'un dispositif de production et de distribution en ligne qui en permettrait une diffusion plus large à moindre coût et le rendrait ainsi plus facilement accessible à un lectorat international grandement élargi.

15009

La Section éditoriale et des nouveaux médias (BPI/ENM) continuera à développer le site Web de l'UNESCO (www.unesco.org) pour qu'il soit ce portail de la connaissance dont l'intérêt est reconnu à l'échelle mondiale. Ce site est en rénovation constante et rigoureuse et se positionnera en tant que premier point d'accès à l'information concernant tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Des ateliers ont d'ores et déjà eu lieu dans les unités hors Siège, les instituts et les centres pour garantir la cohérence entre le grand Portail de la connaissance de l'UNESCO et les sites Web établis ailleurs. L'ouverture d'un accès en ligne dans chacune des six langues de travail de l'UNESCO est un autre objectif majeur.

15010

La Section de l'audiovisuel de BPI (BPI/AUD) rassemble et distribue du matériel vidéo, des photographies et des éléments sonores ayant trait aux activités de l'Organisation. Elle collabore avec les principaux diffuseurs et maisons de production du monde entier et est en train de conclure des nouveaux partenariats de coproduction et de distribution. Son important fond d'archives vidéo et cinéma en format analogique est en cours de numérisation. Environ 15 000 images de la photobanque de l'UNESCO ont été numérisées et sont disponibles en ligne. Cette activité devrait beaucoup se développer à l'avenir, ce qui permettra aux créateurs de sites Web et aux autres personnes intéressées dans le monde d'y avoir plus largement accès.

15011

Les Éditions de l'UNESCO (BPI/PUB) ont continué à produire une gamme d'ouvrages imprimés et de produits audiovisuels de haute qualité qui sont distribués ou mis en vente. Dans un souci de plus grande efficacité et rentabilité et conformément aux pratiques de l'édition moderne, les Éditions de l'UNESCO ont externalisé leurs travaux d'impression, de distribution et de stockage des ouvrages ainsi que les travaux techniques associés. Elles peuvent de la sorte se concentrer sur leur métier de base, à savoir une activité éditoriale et promotionnelle créative. Elles s'approprient également à mettre sur pied des services modernes d'abonnement aux publications électroniques ainsi que d'impression à la demande.

15012

La Section des relations publiques et des manifestations culturelles (BPI/PCE) gère toute une série d'activités de très haut niveau dans le cadre de la stratégie de communication mondiale de l'UNESCO. Elle organise régulièrement des expositions de peinture et autres formes d'arts plastiques, des concerts et des manifestations avec la participation de personnalités renommées au Siège et dans d'autres lieux, multipliant ainsi l'effet des activités promotionnelles de l'Organisation et contribuant à la mobilisation de financements extrabudgétaires. Elle s'attachera tout particulièrement à mettre en évidence les priorités essentielles de l'UNESCO telles que l'éducation pour tous, l'éducation pour la lutte contre le VIH/sida, le dialogue entre les civilisations et les peuples et le patrimoine mondial.

15013

Chaque année, plus de 6 000 personnes viennent visiter le bâtiment Fontenoy de l'UNESCO. Pendant les importants travaux de rénovation qui vont avoir lieu au cours de l'exercice biennal en application du Plan Belmont, on s'attend à ce que le nombre de visiteurs baisse. Tous les efforts seront faits néanmoins pour perturber le moins possible le service des visites.

15014

La communication interne (BPI/INT) sera améliorée grâce à l'expérimentation d'un service quotidien d'information sur l'actualité institutionnelle, transmise par courriel à tous les fonctionnaires de l'UNESCO et aux délégations permanentes. Ce service bénéficiera de l'apport d'outils et de matériels audiovisuels.

15015

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la prise de conscience et de la compréhension de la mission, des objectifs et des activités de l'UNESCO parmi les personnalités qui font l'opinion, les décideurs, la presse et un public élargi, à tous les niveaux.
- ◆ Intensification de l'utilisation par les médias des produits imprimés, en ligne et audiovisuels de l'UNESCO.
- ◆ Positionnement du Portail de la connaissance de l'UNESCO comme outil principal d'accès aux informations concernant tous les domaines de compétence de l'UNESCO.
- ◆ Élaboration et mise en œuvre de stratégies de communication mondiale concernant les activités et initiatives phares.
- ◆ Large usage des archives audiovisuelles et photographiques de l'UNESCO.
- ◆ Large usage des services d'abonnement aux publications électroniques et d'impression à la demande
- ◆ Amélioration de l'action des services d'information du public de l'UNESCO aux niveaux national et régional.

- ◆ Visibilité accrue de l'Organisation grâce à des activités de diffusion dynamiques vers les médias nationaux, régionaux et internationaux et l'utilisation de divers produits médiatiques.
- ◆ Amélioration de la communication interne grâce à l'établissement d'un service d'information quotidien par courriel s'adressant aux fonctionnaires au Siège et hors Siège.

Chapitre 4 : Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

Unité responsable : Bureau de la planification stratégique (BSP)

16001

Activités du budget ordinaire	1 214 100 \$
-------------------------------	--------------

16002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :
- (i) préparer le Programme et budget biennal de l'Organisation (34 C/5) conformément aux principes de la budgétisation et de la programmation axées sur les résultats ;
 - (ii) suivre la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (31 C/4 approuvé) et des stratégies régionales associées dans le cadre du Programme et budget biennal (33 C/5) ;
 - (iii) élaborer un projet de Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) ;
 - (iv) analyser les plans de travail de tous les secteurs, bureaux, et autres unités concernées pour veiller à leur conformité avec les décisions de la Conférence générale concernant le document 33 C/5 et avec les exigences de programmation et de gestion axées sur les résultats (GAR) ;
 - (v) suivre la mise en œuvre du programme approuvé et de ses plans de travail, notamment à l'aide du système en ligne SISTER ;
 - (vi) faire office de point de convergence pour la coordination interinstitutions au sein du système des Nations Unies sur toutes les questions de programme, y compris les activités en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
 - (vii) élaborer des stratégies relatives aux questions et thèmes transversaux selon qu'il conviendra ;
 - (viii) assurer l'intégration et la coordination des stratégies et programmes de l'UNESCO relatifs aux femmes, aux jeunes et aux pays les moins avancés ;
 - (ix) coordonner les activités de l'Organisation concernant le dialogue entre les civilisations et les peuples ;
 - (x) coordonner les activités de l'Organisation relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 1 214 100 dollars pour les coûts de programme et de 5 044 500 dollars pour les dépenses de personnel.

16003

Le Bureau de la planification stratégique (BSP) est le point de convergence pour tout ce qui concerne les questions de programme et de stratégie et est chargé de conseiller le Directeur général sur ces questions. Il a donc des responsabilités en tant que service central et également en ce qui concerne le programme. Ses missions spécifiques sont les suivantes :

- la préparation de la Stratégie à moyen terme (C/4) de l'Organisation et des stratégies régionales et sous-régionales associées, ainsi que les révisions pertinentes ;

- la préparation, conjointement avec le Bureau du budget, du Programme et budget biennal de l'Organisation (C/5), en consultation avec tous les secteurs de programme et bureaux ainsi qu'avec le réseau d'unités hors Siège et les partenaires nationaux ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme tel que prévu dans les plans de travail, et l'élaboration des rapports statutaires y afférents aux organes directeurs ;
- la maintenance et l'amélioration de SISTER, principal outil en ligne de l'Organisation pour la programmation, la gestion et le suivi axés sur les résultats ;
- la formation de l'ensemble du personnel de l'UNESCO à SISTER, au système de gestion axé sur les résultats (GAR) et à la formulation des résultats, à la programmation interinstitutions, spécialement au niveau des pays, ainsi qu'à l'intégration de la problématique hommes-femmes et des questions intéressant les jeunes dans tous les programmes.

16004

BSP contribue à l'élaboration de tout un éventail de politiques en apportant sa contribution aux travaux des équipes spéciales établies par le Directeur général. C'est lui aussi qui donne leur cadrage stratégique à plusieurs questions de caractère transsectoriel, y compris les projets relevant des deux thèmes transversaux énoncés dans le 31 C/4. Il est aussi le coordonnateur de l'Organisation pour les activités relatives au dialogue entre les civilisations et les peuples, en particulier en ce qui concerne le suivi de la résolution 32 C/47 sur les « Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi », en agissant aux niveaux mondial et régional et par la formation de partenariats destinés à mettre en œuvre des actions concrètes, telles que Mondialogo, ou encore par la coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique (OIC), l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO).

16005

BSP se charge en outre d'élaborer et de promouvoir les stratégies d'intégration dans les programmes des besoins des femmes, des jeunes et des pays les moins avancés et d'en suivre l'application à tous les stades de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation du programme. Dans les domaines à intégrer susmentionnés, l'accent sera mis sur l'établissement de partenariats efficaces avec les premiers intéressés. Le cinquième Forum des jeunes de l'UNESCO sera organisé avant la 34^e session de la Conférence conformément à la résolution 32 C/82.

16006

C'est également à BSP qu'a été confiée la responsabilité de la promotion, de l'exécution et du suivi des activités pour une culture de la paix et de celles relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), pour laquelle l'UNESCO est l'organisation chef de file désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

16007

En tant que représentant de l'UNESCO dans les débats et activités relatifs aux programmes menés par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), en particulier dans le cadre de son Comité de haut niveau chargé des programmes, ainsi que du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et de ses mécanismes subsidiaires, BSP est spécifiquement chargé d'assurer l'intégration dans les activités de programme de l'UNESCO des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des autres dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU ainsi que du document final du Sommet mondial de 2005, et de promouvoir ainsi la cohérence des efforts.

16008

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Suivi effectif de l'exécution du Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5) et préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5).
- ◆ Préparation du projet de Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4).
- ◆ Nouvelle amélioration et consolidation du système SISTER, de ses infrastructures et de sa couverture.
- ◆ Perfectionnement et application cohérente du système de planification, suivi et évaluation du programme axé sur les résultats.

- ◆ Formation du personnel au Siège et hors Siège à l'utilisation de SISTER, à la programmation axée sur les résultats, à la participation à la programmation interinstitutions, spécialement au niveau des pays, ainsi qu'à l'intégration de la problématique hommes-femmes et des questions relatives aux jeunes.
- ◆ Mise en route d'activités concrètes dans le cadre du dialogue entre les civilisations et les peuples et coordination des contributions de tous les secteurs du programme et des bureaux hors Siège à ces activités.
- ◆ Mise en route d'une action commune avec le Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- ◆ Coordination des activités de l'Organisation relatives aux femmes et aux jeunes, et amélioration de l'intégration de ces activités dans tous les programmes de l'UNESCO.
- ◆ Organisation du Forum des jeunes lors de la 34^e session de la Conférence générale et dans le cadre d'autres conférences.
- ◆ Soutien et coordination des activités en faveur d'une culture de la paix et relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, et coordination de ces activités au sein de l'Organisation et du système des Nations Unies et avec des partenaires du monde entier.

Chapitre 5 : Élaboration du budget et suivi de son exécution

Unité responsable : Bureau du budget (BB)

17001

Activités

●	Activité budget ordinaire	206 000 \$
●	Extrabudgétaire	<u>92 400 \$</u>
Total, Activités :		298 400 \$

17002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) À mettre en œuvre le plan d'action ci-après :

- (i) préparer le Programme et budget (34 C/5) conformément aux principes de la budgétisation et de la programmation axées sur les résultats ;
- (ii) analyser les plans de travail de tous les secteurs, bureaux et autres unités intéressées pour veiller à leur conformité avec les décisions prises par la Conférence générale en ce qui concerne le document 33 C/5 ;
- (iii) gérer et suivre la mise en œuvre de tous les aspects du document 33 C/5 et faire régulièrement rapport à ce sujet ;
- (iv) prendre et appliquer des mesures garantissant le meilleur emploi des ressources mises à la disposition de l'Organisation ;
- (v) assurer des formations sur les questions de gestion budgétaire.

(b) à allouer à cette fin un montant de 206 000 dollars pour les coûts de programme et de 4 100 200 dollars pour les dépenses de personnel.

17003

Le Bureau du budget est le point de convergence en ce qui concerne toutes les questions budgétaires concernant l'Organisation. Le Bureau conseille le Directeur général et il est, sur les questions budgétaires, l'organe de liaison à la disposition des différents secteurs, bureaux et instituts ainsi que des autres organismes extérieurs et des États membres, en tant que de besoin.

Le Bureau est spécialement chargé :

- d'assumer, conjointement avec le Bureau de la planification stratégique, la responsabilité générale de l'élaboration du Programme et budget de l'Organisation (C/5), en consultation avec les autres secteurs et bureaux concernés ;
- de passer en revue l'exécution du budget pour s'assurer que les dépenses proposées sont conformes aux plans de travail approuvés ;
- de suivre l'exécution budgétaire des activités de programme, qu'elles soient financées sur le budget ordinaire ou sur des ressources extrabudgétaires, et de faire rapport à ce sujet ;
- d'assurer la gestion générale du budget de l'Organisation, en s'intéressant particulièrement aux dépenses de personnel ;
- de participer à tous les groupes, équipes spéciales internes, etc., du Secrétariat dont les délibérations ont une incidence sur le budget de l'Organisation ainsi qu'à toutes les activités interinstitutions pertinentes telles que celles du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (HLCCM) du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ;
- d'assurer la préparation de documents, spécialement ceux à soumettre aux organes directeurs.

17004

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Administration et gestion du Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5).
- ◆ Suivi régulier de l'exécution du 33 C/5 (tableau de bord).
- ◆ Élaboration et amélioration des outils de gestion permettant une analyse quantitative des dépenses de programme.
- ◆ Intégration du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires.
- ◆ Préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5).
- ◆ Formation des personnels administratifs, jeunes cadres et autres membres du personnel sur les questions de gestion budgétaire.

Titre III

Soutien de l'exécution du programme et administration

18001

	Budget ordinaire			Total des crédits 2006-2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	4 308 700	590 100	16 089 500	20 988 300	82 400	21 070 700
B. Relations extérieures et coopération	16 456 300	3 368 400	–	19 824 700	5 479 000	25 303 700
C. Gestion des ressources humaines	15 964 800	14 752 100	–	30 716 900	798 200	31 515 100
D. Administration						
1. Coordination administrative, soutien et achats	5 730 200	302 500	–	6 032 700	690 000	6 722 700
2. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	7 507 400	1 627 000	–	9 134 400	1 461 900	10 596 300
3. Systèmes informatiques et télécommunications	12 722 500	10 629 500	–	23 352 000	3 951 000	27 303 000
4. Conférences, langues et documents	22 165 800	3 852 900	–	26 018 700	3 773 100	29 791 800
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	16 228 200	11 186 000	–	27 414 200	6 920 000	34 334 200
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	–	14 200 000	–	14 200 000	–	14 200 000
Total, III.D	64 354 100	41 797 900	–	106 152 000	16 796 000	122 948 000
Total, TITRE III	101 083 900	60 508 500	16 089 500	177 681 900	23 155 600	200 837 500

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

18002 Répartition par poste de dépenses

Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration	Budget ordinaire			Total \$
	Personnel		Activités	
	Nombre de postes	\$	\$	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège				
I. Personnel (postes établis)	20	4 308 700		4 308 700
II. Autres dépenses : Siège				
Services de personnel hors postes établis			226 100	226 100
Voyages officiels du personnel			163 500	163 500
Services contractuels			73 000	73 000
Fournitures et accessoires			20 000	20 000
Achats de mobilier			53 600	53 600
Frais généraux de fonctionnement			53 900	53 900
Total, II			590 100	590 100
III. Frais de fonctionnement des bureaux hors Siège				
Services de personnel hors postes établis			4 505 100	4 505 100
Voyages officiels du personnel			1 287 200	1 287 200
Services contractuels			160 900	160 900
Fournitures et accessoires			965 400	965 400
Achats de mobilier			965 300	965 300
Amélioration des locaux			161 000	161 000
Frais généraux de fonctionnement			7 883 800	7 883 800
Divers			160 800	160 800
Total, III			16 089 500	16 089 500
Total, Titre III.A	20	4 308 700	16 679 600	20 988 300
B. Relations extérieures et coopération				
I. Personnel (postes établis)	83	16 456 300		16 456 300
II. Autres dépenses :				
Services de personnel hors postes établis (y compris heures supplémentaires et interprétation)			479 800	479 800
Voyages officiels du personnel			665 900	665 900
Voyages des participants (délégués)			668 000	668 000
Services contractuels			987 400	987 400
Frais généraux de fonctionnement			311 500	311 500
Fournitures et accessoires			74 100	74 100
Achats de mobilier et d'équipement			136 700	136 700
Contribution à des activités de programme			37 000	37 000
Divers			8 000	8 000
Total, II			3 368 400	3 368 400
Total, Titre III.B	83	16 456 300	3 368 400	19 824 700
C. Gestion des ressources humaines				
I. Personnel (postes établis)	89	15 964 800		15 964 800
II. Autres dépenses :				
Services de personnel hors postes établis			223 800	223 800
Voyages officiels du personnel (CFPI, HLCM, etc.)			117 300	117 300
Services contractuels			308 400	308 400
Frais généraux de fonctionnement			100 500	100 500
Fournitures et accessoires			75 700	75 700
Mobilier et équipements			101 600	101 600
Nouveau système de paie			–	–
Module HRM			–	–
Total, II			927 300	927 300
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :				
Programme de jeunes cadres et activités de recrutement y afférentes			1 350 000	1 350 000
Budget pour la formation			6 000 000	6 000 000
Contribution à la CAM au titre des participants associés et des dépenses administratives de la CAM			6 114 800	6 114 800
Régime d'indemnisation du personnel			129 600	129 600
Pensions			16 400	16 400
Charges communes			25 500	25 500
Jeux interorganisations			16 100	16 100
Contribution aux associations du personnel			72 400	72 400
JCU (Jardin des petits et clubs des enfants)			100 000	100 000
Total, III			13 824 800	13 824 800
Total, Titre III.C	89	15 964 800	14 752 100	30 716 900

Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration		Budget ordinaire			
		Personnel		Activités	Total \$
		Nombre de postes	\$	\$	
D. Administration					
Chapitre 1	Coordination administrative, soutien et achats				
	I. Personnel (postes établis)	31	5 730 200	5 730 200	
	II. Autres dépenses :				
	Services de personnel hors postes établis (y compris heures supplémentaires)			46 000	
	Voyages des délégués et des participants (Conseil d'appel)			90 000	
	Voyages officiels du personnel			20 000	
	Services contractuels			88 000	
	Communications, frais de réception			13 000	
	Fournitures et matériel de bureau			45 500	
	Total, II			302 500	
	Total, Chapitre 1	31	5 730 200	302 500	
Chapitre 2	Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier				
	I. Personnel (postes établis)	38	7 507 400	7 507 400	
	II. Autres dépenses :				
	Services de personnel hors postes établis (y compris heures supplémentaires)			90 000	
	Services contractuels			300 000	
	Voyages officiels du personnel (y compris les formateurs)			40 000	
	Communications et services collectifs			84 000	
	Achat, location et entretien de matériel			70 000	
	Total, II			584 000	
	III. Crédits administrés au Bureau du Contrôleur pour l'ensemble de l'Organisation :				
	Primes d'assurances			713 000	
	Frais bancaires			100 000	
	Amortissement des coûts de construction des locaux du Bureau international d'éducation de l'UNESCO			230 000	
	Total, III			1 043 000	
	Total, Chapitre 2	38	7 507 400	1 627 000	
Chapitre 3	Systèmes informatiques et télécommunications				
	I. Personnel (postes établis)	71	12 722 500	12 722 500	
	II. Autres dépenses :				
	Services de personnel hors postes établis (y compris heures supplémentaires)			454 000	
	Voyages des délégués et des participants			35 000	
	Voyages officiels du personnel			170 000	
	Services contractuels et autres			748 400	
	Achat de matériel (y compris matériel informatique)			1 664 500	
	Communications			953 700	
	Location et entretien de mobilier et de matériel			730 700	
	Autres frais généraux de fonctionnement			91 200	
	Fournitures et matériel			382 000	
	Crédits pour SAP (à virer au compte spécial)			4 000 000	
	Crédits pour SISTER			400 000	
	Crédits pour le nouvel outil de gestion d'HRM (à virer au compte spécial)			1 000 000	
	Total, II			10 629 500	
	Total, Chapitre 3	71	12 722 500	10 629 500	
Chapitre 4	Conférences, langues et documents				
	I. Personnel (postes établis)	117	22 165 800	22 165 800	
	II. Autres dépenses :				
	Services de personnel hors postes établis			1 619 600	
	Heures supplémentaires			200 000	
	Services contractuels (production interne de documents)			198 000	
	Voyages officiels du personnel			13 000	
	Communications et services collectifs			89 300	
	Location et entretien de mobilier et de matériel			1 017 500	
	Fournitures et matériel			298 500	
	Achats de mobilier et d'équipements			417 000	
	Total, II			3 852 900	
	Total, Chapitre 4	117	22 165 800	3 852 900	
Chapitre 5	Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements				
	I. Personnel (postes établis)	123	16 228 200	16 228 200	
	II. Autres dépenses :				
	Services de personnel hors postes établis			223 800	
	Heures supplémentaires			100 000	
	Sursalaire de nuit			180 000	
	Voyages officiels du personnel			10 000	
	Location et entretien de mobilier et de matériel			27 000	
	Fournitures et matériel			30 000	
	Achats de mobilier et de matériel			113 000	
	Total, II			683 800	

Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration	Budget ordinaire			Total \$
	Personnel		Activités	
	Nombre de postes	\$	\$	
III. Crédits administrés par la Division du Siège pour l'ensemble de l'Organisation :				
Matériel et accessoires			171 000	171 000
Frais d'expédition			637 800	637 800
Contrats de maintenance			3 343 800	3 343 800
Services collectifs			4 336 900	4 336 900
Sécurité du Siège			2 012 700	2 012 700
Total, III			10 502 200	10 502 200
Total, Chapitre 5	123	16 228 200	11 186 000	27 414 200
Chapitre 6 Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège				
I. Personnel (postes établis)	–	–	–	–
II. Autres dépenses :				
Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments et des infrastructures			4 500 000	4 500 000
III. Amortissement de l'emprunt pour le plan de rénovation			8 400 000	8 400 000
Amortissement de l'emprunt pour la Résidence officielle			1 300 000	1 300 000
Total, III			9 700 000	9 700 000
Total, Chapitre 6	–	–	14 200 000	14 200 000
Total, Titre III.D	380	64 354 100	41 797 900	106 152 000
TOTAL, TITRE III	572	101 083 900	76 598 000	177 681 900

A. Gestion et coordination des unités hors Siège (Siège et coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège)

19001

Activités (Siège)	
• Budget ordinaire	590 100 \$
• Extrabudgétaire	82 400 \$
Total, activités :	672 500\$
Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	16 089 500 \$

19002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action suivant :

- (i) poursuivre la mise en œuvre et le perfectionnement de la stratégie de décentralisation ;
- (ii) renforcer les échanges d'informations, la mise en réseau et le partage des ressources entre les bureaux hors Siège et entre le réseau des bureaux hors Siège et le Siège, et fournir un appui technique à cette fin ;
- (iii) gérer, administrer et suivre l'utilisation des crédits de fonctionnement des bureaux hors Siège et coordonner leurs ressources globales en personnel ;
- (iv) renforcer les capacités de gestion et d'administration des bureaux hors Siège par la formation, les programmes de tutorat et l'amélioration des méthodes de travail ;
- (v) servir de point focal à l'UNESCO pour la coordination interinstitutions des questions touchant à la sécurité sur le terrain ainsi que gérer et administrer le budget correspondant ;
- (vi) coordonner les actions menées par l'UNESCO pour faire face aux situations d'après-conflit ou d'après-catastrophe et servir de point focal pour les mécanismes interinstitutions correspondants ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 590 100 dollars pour les dépenses relatives aux activités, de 4 308 700 dollars pour les coûts de personnel au Siège et de 16 089 500 dollars pour les coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège.

19003

Antécédents. Pour réaliser son action au niveau des pays, l'UNESCO s'en remet de plus en plus à son réseau de bureaux hors Siège qui servent de plate-forme commune à tous les secteurs de programme. Le but ultime de la décentralisation est d'édifier un tout équilibré au sein duquel Siège et bureaux hors Siège se complètent mutuellement comme il est souligné dans l'étude sur la stratégie de décentralisation effectuée en 2004 (document 171 EX/6, Rapport du Directeur général sur le processus de réforme - Partie III - Décentralisation). Le Bureau de coordination hors Siège (BFC), qui est l'un des services centraux, favorise cette unité d'action entre les services décentralisés et les divisions au Siège.

19004

Stratégie. BFC donne son avis au Directeur général et aux hauts responsables sur la mise en œuvre et le perfectionnement continu de la stratégie de décentralisation de l'Organisation en vue d'assurer la présence effective de l'Organisation au niveau des pays, en collaboration avec les autres agences et fonds du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, et d'améliorer la pertinence de son action pour les États membres. BFC, qui est en quelque sorte la «voix du terrain au Siège», facilite la mise en œuvre des programmes décentralisés par le réseau des bureaux hors Siège - qu'ils soient nationaux, multipays ou régionaux - grâce à l'amélioration des flux d'informations, une meilleure réactivité et le développement du partage des ressources entre le réseau des bureaux hors Siège et le Siège, en faisant intervenir dans la mesure où cela est possible et adéquat les Instituts et Centres de catégorie I et en apportant un soutien aux unités hors Siège dans les temps.

19005

Les directeurs et chefs de bureaux hors Siège élaborent des stratégies, des programmes et des plans d'action en étroite consultation avec les commissions nationales et les autres partenaires et parties prenantes ; ils analysent les tendances dans les domaines de compétence de l'Organisation, surveillent les activités de programme, représentent l'Organisation dans le ou les pays concerné(s) et favorisent la visibilité de l'UNESCO. En outre, ils veillent à ce que l'UNESCO participe aux activités des équipes des Nations Unies dans les pays ainsi que du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), notamment pour la réalisation des OMD.

19006

BFC est chargé de passer en revue et d'améliorer les méthodes, instruments et approches utilisés pour assurer une répartition équitable des crédits de fonctionnement entre les différents bureaux hors Siège, pour surveiller les dépenses et pour assurer un bon rapport coût-efficacité. Il poursuivra en outre ses efforts pour assurer l'adéquation des ressources en personnel des bureaux hors Siège, en s'attachant en particulier à combler les lacunes des services administratifs afin d'améliorer les contrôles internes et de garantir la séparation voulue entre les différentes tâches en matière financière. On élaborera aussi des approches novatrices de mise en réseau pour fournir au moment voulu les experts dont peuvent avoir besoin les bureaux hors Siège, par exemple en organisant des équipes de déploiement rapide, des missions spéciales de brève durée ou des programmes de conseil et de tutorat.

19007

BFC coopère avec les services centraux compétents (i) pour promouvoir la délégation d'autorité aux bureaux hors Siège avec les responsabilités correspondantes en matière de programme et de gestion, (ii) pour poursuivre le renforcement des mises en réseau des installations électroniques dans les bureaux hors Siège, (iii) pour assurer le déploiement de tous les modules du Système financier et budgétaire (FABS), et (iv) pour concevoir et mettre en œuvre les programmes appropriés de formation interne pour que tout le personnel sur le terrain ait la même vision et compréhension de l'UNESCO et toutes les compétences techniques requises pour assurer la bonne mise en œuvre des programmes et des activités ainsi que la participation aux activités des équipes des Nations Unies dans les pays.

19008

Dans le cadre du système des Nations Unies, BFC sert de point focal à l'UNESCO pour la sécurité du personnel hors Siège et la sûreté des locaux sur le terrain, et est chargé d'assurer le respect général des règles de sécurité établies. Cette fonction consiste notamment à faire appliquer, au sein de l'Organisation, les instructions et directives émanant du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU et à sensibiliser le personnel au Siège et hors Siège à toutes les questions concernant la sécurité, l'administration et la gestion du budget alloué aux unités hors Siège pour la sécurité et la participation aux activités inter agences visant à élaborer et affiner les politiques et directives concernant la sécurité sur le terrain.

19009

Enfin, c'est à BFC que revient la tâche de coordonner les activités menées par l'UNESCO pour faire face aux situations d'après-conflit et d'après-catastrophe ; il assure le secrétariat des équipes spéciales créées par le Directeur général, unifie comme il convient les stratégies particulières de l'UNESCO, facilite les bons échanges d'informations et l'interaction entre le Siège et les bureaux hors Siège concernés et effectue la liaison avec les dispositifs inter agences correspondants.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des mécanismes de communication et de la coopération entre les différents types de bureaux hors Siège, et entre le Siège et le réseau hors Siège.
- ◆ Développement de la mise en réseau et du partage des ressources au sein du réseau hors Siège et entre celui-ci et le Siège.
- ◆ Amélioration du suivi des coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège.
- ◆ Renforcement des capacités de gestion et d'administration des bureaux hors Siège, en particulier des bureaux multipays.
- ◆ Rationalisation des méthodes d'administration du réseau de bureaux hors Siège.
- ◆ Sensibilisation accrue du personnel hors Siège et au Siège aux délégations d'autorité et de responsabilité aux bureaux hors Siège ainsi qu'aux politiques, directives et responsabilités respectives en matière de sécurité.
- ◆ Mise en œuvre des instructions du DSS concernant la sécurité du personnel et la sûreté des locaux hors Siège.
- ◆ Renforcement de la capacité de participer aux activités conjointes menées par les Nations Unies pour faire face aux situations d'après-conflit ou d'après-catastrophe.

B. Relations extérieures et coopération

Unité responsable: Secteur des relations extérieures
et de la coopération (ERC)

20001

Activités

● Budget ordinaire	3 368 400 \$
● Extrabudgétaire	1 472 000 \$
Total, Activités:	4 840 400 \$

20002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin de :

- (i) renforcer les relations avec les États membres, par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes et de leurs commissions nationales, en vue de répondre à leurs besoins prioritaires, en s'attachant notamment à :
 - poursuivre la coopération étroite avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO en organisant régulièrement des réunions thématiques ou sectorielles d'information à leur intention ;
 - renforcer le rôle des commissions nationales en tant que principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau national : a) en développant leurs capacités opérationnelles notamment au moyen de la formation ; b) en favorisant la coopération entre elles aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et interrégional ; c) en intensifiant la collaboration tripartite entre les commissions nationales, les partenaires nationaux et les bureaux hors Siège, notamment les bureaux multipays et les bureaux nationaux de leur ressort, dans le cadre de la politique de décentralisation ; d) en renforçant, par leur intermédiaire, les partenariats avec les représentants nationaux de la société civile (parlementaires, mouvement des associations, centres et clubs pour l'UNESCO, ONG locales etc.) et le secteur privé ; et e) à accroître la participation des commissions nationales à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de l'Organisation ;
 - développer de nouveaux partenariats, y inclus le secteur privé, afin de promouvoir les programmes et idéaux de l'UNESCO ;
- (ii) de contribuer, avec l'ensemble du Secrétariat au Siège et hors Siège, au renforcement de l'impact, l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres, notamment en assurant une participation active de l'Organisation à l'élaboration des politiques et initiatives dans le cadre des mécanismes du système des Nations Unies ;
- (iii) de renforcer la coopération avec les organisations, fonds et programmes du système des Nations Unies et d'assurer une participation efficace de l'UNESCO aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies ;
- (iv) de développer les relations de coopération avec les organisations internationales non-gouvernementales et les fondations conformément au cadre statutaire existant et de promouvoir de nouveaux partenariats ;
- (v) d'accroître les contributions extrabudgétaires à l'appui des objectifs stratégiques à moyen terme et des priorités du programme de l'UNESCO, notamment en renforçant la coopération avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les banques de développement, les fondations et le secteur privé, et en améliorant la capacité du Secrétariat, au Siège et hors Siège, à générer des ressources extrabudgétaires ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 3 368 400 dollars pour les coûts de programme et de 16 456 300 dollars pour les dépenses de personnel.

20003

Dans le cadre de sa mission de liaison entre le Secrétariat et les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires, et de coordination avec l'Organisation des Nations Unies, ses agences spécialisées, ses programmes, ses fonds et ses organes ainsi que d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, le Secteur des relations extérieures et de la coopération poursuivra les efforts entrepris afin de donner à l'action de l'UNESCO l'écho souhaité et de lui assurer un impact durable dans ses États membres. Ce Secteur poursuivra la stratégie qui avait amené à regrouper les services chargés des relations extérieures à ceux en charge de la coopération pour le développement par une mobilisation de ressources extrabudgétaires. Ceci permettra d'assurer la synergie nécessaire entre les activités de relations avec les partenaires institutionnels, qui restent au cœur de l'action du Secteur, et des activités opérationnelles visant à accroître les sources de financement extrabudgétaires nécessaires pour le développement de projets dans les États membres. La mobilisation des ressources extrabudgétaires restera aussi prioritaire afin de permettre un véritable impact des bureaux hors Siège sur le terrain. L'utilisation des fonds extrabudgétaires veillera à être en phase avec les grands axes prioritaires de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5).

20004

Par ailleurs, le Programme de participation et le Programme des bourses, deux programmes qui relèvent du Secteur ERC (voir titre II), seront également exécutés en s'alignant sur les axes prioritaires du Programme et budget et de la Stratégie à moyen terme.

20005

Enfin, l'accent sera mis sur le développement des relations avec les délégués permanents auprès de l'UNESCO et vers de nouveaux partenaires. S'agissant des délégués permanents, leur rôle a été renforcé par la modification de l'article II de l'Acte constitutif par la Conférence générale (31 C/résolution 64). Le Secteur encouragera la tenue de réunions d'information périodiques, thématiques ou sectorielles, à l'intention des délégués permanents et fournira un appui aux réunions périodiques des groupes régionaux et autres groupes d'États constitués à l'UNESCO. Parallèlement, un effort sera fait pour développer les relations du Secrétariat avec différents partenaires, et en particulier ceux du système des Nations Unies dans le cadre du Conseil de coordination des chefs de secrétariat (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), et ceux de la société civile et du secteur privé afin d'encourager leur contribution à la promotion des idéaux de l'UNESCO aux niveaux local, régional et international. La recherche de nouveaux partenaires susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à l'action de l'Organisation est également essentielle dans le contexte d'une mobilisation de nouvelles ressources et d'une volonté d'accroître l'impact et la visibilité de l'UNESCO.

20006

La coordination, la liaison, l'évaluation, l'administration et l'information des activités du Secteur seront assurées par un bureau exécutif sous l'autorité du Sous-Directeur général pour les relations extérieures et la coopération.

I. Relations avec les États membres et les commissions nationales

Compte tenu des contraintes budgétaires générales, et pour appuyer les activités de la manière la plus appropriée, le Secteur fera l'objet d'une restructuration interne marquée essentiellement par la création d'une division renforcée chargée de toutes les relations avec les États membres et les commissions nationales.

A. Coopération avec les États membres

20007

Le développement des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires reste au cœur du mandat de ce Secteur. Le Secteur contribue aux efforts pour encourager l'adhésion de nouveaux États afin d'assurer l'universalité la plus large possible de l'Organisation. Les analyses, informations et données sur la coopération avec chaque État membre - destinées à répondre adéquatement

et rapidement à leurs besoins continueront d'être mises à jour régulièrement. Enfin, la coopération avec les délégués permanents et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO sera renforcée. Des consultations seront ainsi organisées périodiquement avec les délégations permanentes sur des questions et des thèmes d'intérêt majeur liés au fonctionnement de l'Organisation et à ses activités.

20008

Une attention continuera d'être accordée à la définition de stratégies spécifiques, répondant aux besoins urgents de certains groupes de pays cibles ayant des caractéristiques similaires aux niveaux régional ou sous-régional en étroite coopération avec les secteurs de programme, avec les États membres concernés et des autres institutions en vue de leur mise en œuvre avec le concours de ressources extrabudgétaires. Le Secteur coopérera étroitement à cette fin avec les autres secteurs et le Département Afrique.

20009

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coopération internationale multilatérale renforcée et l'universalité de l'UNESCO promue ;
- ◆ Relations avec les États membres développées, notamment au travers de leurs délégués permanents et les groupements constitués au Siège ;
- ◆ Bases de données sur les activités de coopération avec les États membres et les membres associés mises à jour.

B. Coopération avec les commissions nationales

20010

Les activités menées viseront à faire participer les commissions nationales pour l'UNESCO à la réalisation des buts et objectifs de l'UNESCO en les aidant à s'acquitter des fonctions statutaires essentielles qui leur sont confiées par les décisions et résolutions pertinentes des organes directeurs de l'Organisation, ainsi qu'à répondre aux nouveaux défis que pose la participation accrue de l'Organisation à la coopération au niveau des pays.

20011

En tant qu'éléments constitutifs de l'UNESCO, des commissions nationales existent aujourd'hui dans 192 États membres et Membres associés. Acteurs clés du processus de décentralisation, ces commissions sont les principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau des pays où elles sont chargées de diverses responsabilités liées à certains aspects de l'élaboration et de l'exécution du programme, ainsi que d'atteindre et de mobiliser les partenaires de la société civile et de donner de la visibilité aux activités de l'Organisation dans les États membres. Le Secrétariat, conjointement avec les États membres, continuera de renforcer le statut et le fonctionnement de ces commissions en améliorant leurs capacités et en leur fournissant outils, matériels et assistance dans les domaines de la communication et de la sensibilisation. Il s'attachera à promouvoir des approches novatrices encourageant une assistance mutuelle accrue entre commissions nationales de différentes régions aux fins du partage des connaissances et de l'expérience, de la formation pratique et du renforcement des capacités. Toutes ces mesures visent à donner aux commissions nationales les moyens de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités et de participer activement à la promotion de l'action de l'Organisation dans tous ses domaines de compétence.

20012

L'action sera guidée par les grands axes du mandat des commissions nationales et prendra la forme d'analyses et de concertation et d'initiatives en matière de renforcement des capacités, de communication, de documentation, de formation et de sensibilisation. Les principaux domaines d'action sont les suivants :

◆ **Planification du programme et coopération régionale**

20013

Les consultations régionales sur l'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5), ainsi que les conférences quadriennales (dans les régions de l'Afrique et des États arabes), sont de caractère statutaire et seront organisées simultanément dans les meilleures conditions de coût-efficacité. On s'emploiera à obtenir des contributions des commissions nationales et autres parties prenantes au niveau multipays et à les diffuser au moyen de consultations régionales.

◆ **Renforcement des capacités**

20014

Comme en ont décidé les organes directeurs de l'UNESCO (décision 161 EX/8.4, décision 164 EX/7.2, 31 C/résolution 46, 32 C/résolution 57), les efforts accomplis pour renforcer les capacités opérationnelles des commissions nationales se poursuivront, notamment dans le cadre du séminaire annuel interrégional pour les secrétaires généraux nouvellement nommés et d'ateliers sous-régionaux et régionaux pour le personnel des commissions nationales qui porteront, entre autres, sur les compétences en matière de gestion et l'acquisition de connaissances en informatique, ainsi que de la fourniture d'équipements liés aux TIC par l'intermédiaire du Programme de participation. Les méthodes de formation seront améliorées et adaptées aux besoins, une plus grande part étant faite aux sessions interactives et au partage des expériences et des bonnes pratiques. Les échanges entre commissions nationales, ainsi que les initiatives régionales et interrégionales, seront encouragés et soutenus. Des approches novatrices seront mises en place pour permettre aux commissions de jouer un rôle efficace dans le processus de décentralisation et dans la formation aux niveaux multipays, sous-régional et régional.

◆ **Concertation, services d'information et de communication**

20015

Les consultations avec les présidents et les secrétaires généraux des commissions nationales se poursuivront afin de suivre les questions de gouvernance et de gestion qui revêtent une importance particulière pour ces commissions. On s'attachera notamment à produire des matériels complets de formation, des documents de référence et des outils informatiques, y compris la conception et la mise en place de bases de données et de sites Web pour les commissions nationales, ainsi qu'à fournir une assistance dans les domaines de la communication et de l'information. Les aptitudes pour le playdoyer feront l'objet d'une attention particulière.

20016

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Participation effective des commissions nationales à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes et du processus de décentralisation de l'UNESCO promu.
- ◆ Compétences des commissions nationales accrues pour renforcer la fonction de sensibilisation et leur contribution à une meilleure visibilité de l'UNESCO.
- ◆ Liens entre les commissions nationales, les réseaux de programme hors Siège et les décideurs nationaux renforcés au niveau des pays et des régions.
- ◆ Action coordonnée, interaction et communication améliorées entre le Siège de l'UNESCO, les bureaux hors Siège et les commissions nationales.

II. Coopération avec les organisations internationales et nouveaux partenariats

20017

L'objectif principal sera la poursuite et le renforcement de la liaison et de la coopération entre le Secrétariat et le système des Nations Unies - Assemblée générale, Conseil économique et social (ECOSOC), Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), agences spécialisées, programmes, fonds, organes et institutions de Bretton Woods, organisations intergouvernementales interrégionales - et les organisations non gouvernementales, les fondations, les parlementaires et les élus locaux, le mouvement des Clubs UNESCO et d'autres partenaires de la société civile.

20018

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Visibilité de l'UNESCO et de l'impact de son action dans les États membres améliorée grâce à une interaction avec ses partenaires internationaux - en particulier au sein du système des Nations Unies -, gouvernementaux et représentants de la société civile ;
- ◆ Sensibilisation des partenaires et leur engagement en faveur des priorités du programme et des initiatives de l'UNESCO améliorée ;

- ◆ Implication accrue dans les activités du système international, notamment dans le cadre du CCS, du GNUD ainsi que du suivi de la Déclaration du Millénaire et des conférences mondiales, et une coopération renforcée avec des partenaires en vue de la mise en œuvre des programmes et de la promotion des idéaux de l'UNESCO.

A. Coopération avec les organisations intergouvernementales

20019

L'UNESCO s'emploiera à renforcer davantage sa coopération avec les organisations intergouvernementales, en particulier avec les membres du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales extérieures à ce système (OIG) à des fins de synergie et de complémentarité. Cette action sera menée en coopération avec les unités organiques compétentes du Secrétariat de l'Organisation, par le biais d'une participation à diverses instances et réunions intergouvernementales et intersecrétariats relatives à la coordination administrative, des politiques, des stratégies et des programmes (Assemblée générale, Conseil économique et social, CCS). Cette collaboration permettra aussi d'élargir l'échange de données d'expérience concernant les processus de réforme et de rationalisation, le suivi des plans d'action issus de conférences internationales, la participation à de grandes réunions et manifestations du système des Nations Unies, les apports à des initiatives à l'échelle du système, le partage d'informations sur des décisions de principe et l'élaboration des programmes et la coordination des contributions de fond aux rapports devant être soumis à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social ou à d'autres organes des Nations Unies. En outre, la documentation et l'information concernant les activités des Nations Unies seront distribuées dans tout le Secrétariat ainsi qu'aux délégations permanentes.

20020

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coopération et implication de l'UNESCO dans le système des Nations Unies intensifiées et améliorées.
- ◆ Activités de l'UNESCO mieux intégrées et plus conformes aux politiques et stratégies à l'échelle du système au niveau interagences.
- ◆ Cohérence et complémentarité renforcées entre les politiques et les pratiques de l'UNESCO et celles d'autres partenaires des Nations Unies.
- ◆ Visibilité de l'UNESCO accrue au sein du cadre multilatéral, au niveau des organes directeurs comme à celui des pays.

20021

Les efforts se poursuivront pour renforcer la coopération de l'UNESCO avec les organisations intergouvernementales (OIG) extérieures au système des Nations Unies. À cette fin, la participation à diverses réunions intergouvernementales et intersecrétariats relatives à des questions de politiques, de stratégie et de programme sera assurée, en consultation avec les unités organiques du Secrétariat. La coopération sera également resserrée avec des groupes interrégionaux d'États membres à l'UNESCO (Commonwealth, Francophonie, CPLP, Union européenne et Groupe des 77) par le biais de réunions menant à des activités conjointes et de la participation aux réunions des organes directeurs de différentes OIG. L'information et la documentation concernant ces organisations seront diffusées dans tout le Secrétariat.

20022

Un appui sera apporté aux groupes interrégionaux d'États membres à l'UNESCO (par exemple le Commonwealth, la Francophonie, le CPLP, l'Union européenne et le Groupe des 77) pour faciliter leurs réunions.

20023

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Coopération avec les OIG renforcée ;
Indicateurs de performance :
 - Accords formels et protocoles d'entente ;
 - Réunions d'OIG et de groupes interrégionaux au Siège ;
 - Participation aux sessions des organes directeurs et aux conférences de plusieurs OIG et groupes interrégionaux.
 - Activités conjointes avec les OIG développées et mises en œuvre dans plusieurs domaines de programme, y compris au niveau des pays.

*B. Coopération avec les organisations non gouvernementales***20024**

L'action menée visera à lier l'UNESCO avec les acteurs de la société civile dont l'importance va croissant et à tirer parti de la contribution qu'ils peuvent apporter à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Dans le cadre statutaire de l'interaction et de la coopération avec les organisations internationales non gouvernementales (ONG), l'UNESCO évaluera sa coopération avec les ONG pour lui donner toute l'efficacité possible et développer des synergies aux fins d'une bonne exécution du programme. Les efforts de sensibilisation seront également ciblés sur les fondations et institutions analogues qui sont en mesure d'aider l'Organisation à s'acquitter de son mandat. Le Secrétariat contribuera, selon que de besoin, au suivi et à l'application des recommandations contenues dans le rapport établi récemment par le Groupe de personnes éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, présidé par l'ex-Président du Brésil, Enrique Cardoso, rapport intitulé «Nous, peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale». Il prendra part aux consultations menées à l'échelle du système au sujet du renforcement de l'interaction des organismes du système des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile.

20025

L'accent sera mis en particulier sur l'action au niveau national où l'on s'attachera à utiliser au mieux le réseau unique des commissions nationales pour l'UNESCO, ainsi que son réseau d'unités hors Siège, pour mobiliser les ONG locales au moyen, notamment, d'activités dans le domaine de la sensibilisation, de l'échange d'informations et de l'élaboration de programmes.

20026**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Contribution des ONG internationales ayant des relations statutaires avec l'UNESCO à la mise en œuvre des activités de l'Organisation évaluée.
- ◆ Mécanismes et modalités d'interaction avec les ONG internationales rendus plus efficaces.
- ◆ Consultations des ONG sur diverses questions liées au programme et aux OMD facilitées et renforcées par l'intermédiaire du Comité de liaison ONG-UNESCO.
- ◆ Réseaux nationaux d'ONG locales opérant dans les domaines de compétence de l'UNESCO mis en place et sensibilisation accrue au niveau national concernant la contribution que les ONG peuvent apporter à la réalisation des objectifs de l'Organisation.
- ◆ Répertoire international des ONG et matériel d'information sur les bases de données et les ouvrages de référence existants publiés.

*C. Coopération avec les clubs UNESCO et nouveaux partenariats***20027**

Afin d'améliorer la visibilité et l'impact de ses programmes, l'UNESCO accentuera ses efforts pour associer à son action les élus nationaux et locaux. Elle continuera de soutenir et de développer le Mouvement des clubs pour l'UNESCO.

Centres, associations et clubs UNESCO**20028**

Un certain nombre d'activités menées par les centres, associations et clubs UNESCO aident celle-ci à atteindre la société civile et à accroître sa visibilité dans les États membres. De nouvelles approches seront mises au point pour renforcer le Mouvement des clubs UNESCO dans le monde entier, de manière à assurer des liens plus étroits avec les priorités de programme de l'Organisation, conformément aux résultats de la Conférence mondiale du Mouvement des clubs UNESCO qui a eu lieu en juillet 2005.

20029

Pour parvenir à une coopération et à des synergies accrues entre les clubs UNESCO aux niveaux régional et mondial, l'Organisation s'emploiera en particulier à soutenir le processus de rénovation de la Fédération mondiale des centres, associations et clubs UNESCO en tant qu'ONG internationale de coordination. Des matériels, tels que principes directeurs, manuels et répertoire du Mouvement des clubs, seront élaborés, et la formulation et la mise en œuvre de stratégies régionales seront appuyées en renforçant la mise en réseau avec les bureaux hors Siège et les commissions nationales ainsi qu'avec d'autres partenaires. Les synergies entre le Mouvement et le Réseau des écoles associées (RéSEAU) seront renforcées. Par ailleurs, on s'efforcera de mobiliser des ressources extrabudgétaires aux fins de la promotion du Mouvement des clubs UNESCO.

20030**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Capacités et base de ressources de la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO renforcées.
- ◆ Réseau des clubs et centres UNESCO et des associations pour l'UNESCO revitalisé et rendu opérationnel.
- ◆ Contribution du Mouvement des clubs UNESCO à la réalisation des priorités de programme de l'Organisation renforcée.
- ◆ Nom et emblème de l'UNESCO convenablement utilisés par les clubs, centres et associations UNESCO conformément aux principes directeurs et au règlement pertinents de l'Organisation.
- ◆ Visibilité de l'UNESCO accrue.

Parlementaires**20031**

L'établissement de partenariats et l'association plus systématique au système des Nations Unies des représentants élus est une nécessité et non une option. Les parlementaires définissent et appliquent les choix politiques et législatifs de la Nation, ils doivent être encouragés à prendre en compte les objectifs stratégiques de l'UNESCO dans leur ordre du jour. Le partenariat avec les parlementaires sera donc poursuivi en coopération avec l'Union interparlementaire (UIP) et les organisations parlementaires régionales ou thématiques.

20032

Les parlementaires désignés, à la demande de l'Union interparlementaire (UIP), points focaux pour l'UNESCO dans leurs Assemblées, ainsi que les groupes parlementaires de coopération avec l'UNESCO, seront mis en réseau et systématiquement associés aux activités de l'Organisation afin d'en favoriser la mise en œuvre au niveau national, en association avec les Commissions nationales. L'UNESCO fournira aux parlementaires l'expertise pertinente lors de l'élaboration des législations nationales. Les secteurs de programme seront invités à proposer un rôle plus stratégique aux parlementaires dans leurs activités. Le programme de formation sur la pratique parlementaire destiné à tous les acteurs de ce partenariat sera poursuivi, avec l'UIP, sur des thèmes prioritaires spécifiques.

20033

La coopération avec les organisations ou associations parlementaires régionales sera renforcée par l'établissement de liens plus étroits, y compris à l'appui d'une priorité régionale dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture ou de la communication.

20034**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Une information et une sensibilisation accrues des parlementaires en faveur des programmes de l'UNESCO.
- ◆ Parlementaires associés aux activités et à la mise en œuvre des programmes, y compris des projets conjoints et services de conseil.
- ◆ Coopération avec l'Union interparlementaire intensifiée et réseaux de points focaux parlementaires pour l'UNESCO et avec les associations parlementaires régionales établis.
- ◆ Soutien législatif et financier accru au niveau national pour des programmes de l'UNESCO et ratification des conventions élaborées à l'UNESCO accélérée et élargie.

Villes et autorités locales**20035**

Les pouvoirs locaux jouent un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs internationaux et dans le processus de développement. La coopération avec les villes, les autorités locales et leurs organisations internationales, se poursuivra par la mise en place d'un partenariat qui intègre l'importance déterminante des enjeux liés au mouvement d'urbanisation. L'UNESCO poursuivra des partenariats avec des villes au niveau national et international. La coopération avec la nouvelle Organisation mondiale « Cités et gouvernement locaux unis (CGLU) » permettra d'associer aux programmes de l'UNESCO les acteurs locaux de la cohésion et du progrès social, de l'intégration et de la diversité culturelle. L'UNESCO facilitera également l'association des villes entre elles et avec d'autres partenaires, dans le cadre de parrainages, de jumelages ou de réseaux.

20036**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Sensibilisation accrue des villes et autorités locales aux priorités et initiatives de l'UNESCO.
- ◆ Implication systématique des villes et autorités locales dans la mise en œuvre des programmes au niveau des politiques urbaines.
- ◆ Partenariat avec la CGLU mis en œuvre et coopération avec les associations de villes nationales et régionales renforcée.
- ◆ Projets conjoints et coopération locale sur des questions spécifiques liées aux problématiques urbaines abordées.

III. Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

20037

L'Organisation s'attachera à assurer une augmentation régulière des contributions extrabudgétaires et à veiller à ce que ces contributions soient planifiées et utilisées de manière à compléter et renforcer davantage ses objectifs stratégiques et ses priorités de programme. Des mécanismes seront créés et mis en œuvre pour parvenir à une cohérence accrue avec les activités du Programme ordinaire, conformément aux objectifs et priorités fixés dans le C/4 et le C/5. De même, les mécanismes seront renforcés pour améliorer le taux d'exécution des activités financées par des ressources extrabudgétaires, en mettant l'accent sur une planification et un suivi améliorés ainsi que sur l'allègement des procédures administratives. L'UNESCO continuera aussi de participer aux efforts interagences visant à harmoniser les taux et les politiques en matière de frais de soutien.

Coopération avec les sources de financement bilatérales

20038

La coopération actuelle avec les donateurs bilatéraux, y compris les autorités régionales ou municipales, sera renforcée, et de nouveaux donateurs seront sollicités, à l'appui des priorités du Programme et du budget de l'UNESCO. Ces initiatives seront menées par le biais de contacts réguliers avec les gouvernements donateurs (par l'intermédiaire des délégations et ministères concernés et, de plus en plus, par celui des ambassades dans les pays en développement). De nouveaux domaines et modalités de coopération et de soutien seront étudiés, tels que la coopération à la fois multilatérale et bilatérale, les programmes d'assistance à l'échelle du secteur (SWAP) et les contacts avec les autorités régionales et municipales. Les activités de programme de l'UNESCO doivent donc être conformes non seulement aux priorités de programme de l'Organisation, mais aussi aux objectifs de programmation conjoints aux niveaux national et/ou régional. On s'attachera en outre à simplifier les processus administratifs liés aux projets et accords de financement négociés localement.

Coopération avec les sources de financement multilatérales et privées

20039

L'UNESCO continuera à développer des partenariats et à mobiliser des ressources auprès de sources multilatérales du secteur privé (sociétés et fondations) et autres réseaux. Pour tirer parti de ces efforts et générer de nouvelles contributions à ses activités, l'Organisation accordera une attention accrue à la mobilisation de ressources destinées à des domaines où elle jouit d'une situation de premier plan et d'un avantage comparé reconnu. Elle procédera essentiellement en coordonnant et en guidant les activités, au niveau des pays, qui visent à mobiliser des fonds en faveur des stratégies pour la réduction de la pauvreté (SRP) et de la préparation des Bilans communs de pays (BCP) et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi que de la mise en place de SWAP dans le domaine de l'éducation. La création de fonds thématiques multidonateurs et pluriannuels sera un autre objectif.

20040**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Volume des ressources extrabudgétaires destinées aux activités de programme accru et sources de financement davantage diversifiées.
- ◆ Stratégies efficaces de mobilisation des ressources élaborées, tant pour le Siège que pour les unités hors Siège, l'accent étant mis sur les besoins non financés compte tenu des priorités de développement nationales et des exigences de la programmation du système des Nations Unies.
- ◆ Partenariats efficaces avec des organismes donateurs bilatéraux, des organisations internationales et le secteur privé établis et mis en œuvre.
- ◆ Capacités des secteurs de programme et des bureaux hors Siège en matière de mobilisation des ressources et de préparation et de gestion des projets renforcées.

C. Gestion des ressources humaines

Unité responsable : Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM)

21001

Activités	
● Budget ordinaire	14 752 100 \$
● Extrabudgétaire	82 200 \$
Total, Activités:	14 834 300 \$

21002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :
- (i) poursuivre la mise en application du cadre directeur en matière de ressources humaines tout en s'attachant en particulier au rajeunissement du personnel et à l'amélioration de sa répartition et de son équilibre géographiques ;
 - (ii) mener à bonne fin la première phase de la stratégie à moyen et à long terme concernant le personnel ;
 - (iii) assurer le caractère fonctionnel du nouveau système d'information pour la gestion des ressources humaines et le mettre en œuvre ;
 - (iv) mettre en application la politique d'apprentissage et de perfectionnement en s'attachant tout particulièrement aux activités de formation qui contribuent à l'actualisation des compétences techniques du personnel ;
 - (v) assurer la viabilité financière à long terme de la Caisse d'assurance-maladie en mettant en place des pratiques de gestion saines et modernes ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 14 752 100 dollars pour les coûts de programme et de 15 964 800 dollars pour les dépenses de personnel.

21003

Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) a mis au point un vaste ensemble de politiques relatives aux ressources humaines après avoir longuement consulté l'administration, la Commission consultative pour les questions générales de personnel (ACPP) et les associations du personnel. En 2004-2005, ces politiques, concernant notamment l'apprentissage et le perfectionnement, l'évaluation des performances et la lutte contre le harcèlement, ont été mises en œuvre et leur application se poursuivra en 2006-2007.

21004

HRM a élaboré une stratégie à moyen et à long terme concernant le personnel pour la période 2005-2010 qui a été présentée au Conseil exécutif à sa 171^e session. Les objectifs de cette stratégie visent à permettre à l'UNESCO :

- (i) de répondre aux besoins actuels et futurs des États membres dans le cadre de la mise en œuvre des documents C/4 et C/5, en se fondant sur la stratégie de décentralisation de l'Organisation ;
- (ii) de mettre essentiellement ses ressources humaines au service des principales priorités des grands programmes ;
- (iii) de disposer de personnel idoine ayant les compétences voulues au bon endroit et au bon moment.

Une série d'initiatives ont été élaborées en vue de la réalisation de ces objectifs. La mise en œuvre de la première phase de cette stratégie, telle qu'elle aura été décidée par le Conseil exécutif, constituera l'une des priorités.

21005

Un autre domaine prioritaire sera celui de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un système d'information pour la gestion des ressources humaines. Au cours du dernier exercice biennal, HRM a entrepris de passer en revue nombre de ses procédures administratives en vue de les rationaliser et de les simplifier et d'aligner si nécessaire les pratiques de l'UNESCO sur celles du régime commun des Nations Unies. Cet examen visait aussi à préparer l'introduction à l'Organisation d'un nouveau système de gestion des ressources humaines qui sera mis en œuvre sous réserve de la possibilité de disposer de fonds supplémentaires. Le stade de la préparation comprend trois phases :

- Phase I : Étude de faisabilité et choix du système d'information (achèvement en 2005)
- Phase II : Mise au point et application du système d'information (2006-2007)
- Phase III : Programmes de formation pour les futurs utilisateurs du système (2007)

21006

En 2004-2005, les études approfondies qui ont été menées à bien ont conduit à l'élaboration de recommandations concrètes en vue de la réorganisation de la Caisse d'assurance-maladie (CAM). L'exercice 2006-2007 sera une période transitoire visant à préparer la CAM à une réforme en profondeur. L'objectif est d'introduire des pratiques et des instruments de gestion modernes afin d'assurer à tous les participants et participants associés une couverture médicale adéquate.

21007

Dans le cadre de l'application de la nouvelle politique d'apprentissage et de perfectionnement, lancée en 2004, les activités de formation viseront deux catégories d'objectifs :

- continuer à soutenir le processus de réforme et la politique de décentralisation ;
- se concentrer sur les activités de formation qui contribuent à l'actualisation des compétences techniques du personnel.

21008

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement de l'élaboration et exécution de la première phase de la stratégie à moyen et à long terme relative au personnel.

Indicateurs de performance :

- examen des ressources en personnel des secteurs de programme ;
- allocation de ressources en personnel aux bureaux hors Siège ;
- examen des fonctions de soutien et d'administration du point de vue coût-efficacité ;

- ◆ Élaboration et mise en œuvre du système d'information pour la gestion des ressources humaines.

Indicateurs de performance :

- examen des procédures administratives ;
- sélection du système d'information de gestion des RH ;
- élaboration des fonctionnalités ;
- formation des utilisateurs ;

- ◆ Examen de la gestion et préservation de la viabilité financière à long terme de la CAM.

Indicateurs de performance :

- réduction des délais de remboursement ;
- révision des règles ;
- modernisation de la gestion de la CAM ;

- ◆ Mise en œuvre de la politique d'apprentissage et de perfectionnement.

Indicateurs de performance :

- élaboration de plans de formation ;
- exécution d'activités de formation.

D. Administration

Unité responsable : Secteur de l'administration (ADM)

22001

Activités	
● Budget ordinaire :	41 797 900 \$
● Extrabudgétaire :	6 725 200 \$
Total, Activités :	48 523 100 \$

22002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin d'assurer la gestion adéquate des services administratifs et services d'appui communs, à savoir :
- (i) coordination administrative, soutien et achats ;
 - (ii) comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier ;
 - (iii) systèmes informatiques et télécommunications ;
 - (iv) conférences, langues et documents ;
 - (v) services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements ;
 - (vi) entretien, conservation et rénovation des bâtiments du Siège ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 41 797 900 dollars pour les coûts de programme et de 64 354 100 dollars pour les dépenses de personnel.

22003

Relevant de l'autorité du Sous-Directeur général pour l'administration (ADG/ADM), ADM se compose de quatre divisions - la Division du Contrôleur financier (ADM/DCO), la Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT), la Division des conférences, des langues et des documents (ADM/CLD) et la Division du Siège (ADM/HQD) - qui concourent de manière appropriée à la bonne exécution des programmes de l'UNESCO dans les domaines suivants : comptabilité, gestion de la trésorerie, contrôle financier, systèmes informatiques, télécommunications, conférences, langues, documents, services communs, sécurité, services collectifs, gestion des bâtiments et des équipements, ainsi que l'entretien et la conservation des bâtiments du Siège.

22004

Un Bureau exécutif et une Section des achats placés sous l'autorité du Sous-Directeur général pour l'administration assurent la coordination générale, ainsi que le soutien technique et administratif pour tous les achats de biens et services de l'UNESCO.

Chapitre 1 Coordination administrative, soutien et achats

Unité responsable : Bureau du Sous-Directeur général pour l'administration (ADG/ADM), composé d'un Bureau exécutif et d'une Section des achats.

22101

Activités du budget ordinaire	302 500 \$
-------------------------------	------------

22102

Le Bureau exécutif sera chargé de la coordination administrative et apportera un soutien à toutes les unités de l'Organisation en définissant des politiques et procédures administratives pour assurer un fonc-

tionnement efficient et efficace de l'Organisation, en réexaminant périodiquement les règles, réglementations, politiques et procédures administratives en vigueur et en veillant à l'exécution des décisions pertinentes des organes directeurs de l'Organisation.

22103**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Politiques et procédures administratives de l'Organisation appliquées et modernisées pour garantir l'efficacité de la coordination et du soutien.
- ◆ Services de coordination et de soutien d'ADM, dont le mécanisme d'établissement des rapports, gérés et fournis avec efficacité.

22104

La Section des achats est chargée d'apporter un soutien technique et administratif pour les achats de biens et de services de l'Organisation, ainsi que pour la gestion des stocks, l'enregistrement des actifs, la mise en œuvre de la politique d'externalisation et le suivi des services annexes placés sous l'autorité de l'ADG/ADM.

22105**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Accords d'approvisionnement à long terme conclus.
Indicateur de performance :
– gains d'efficacité et économies réalisées
- ◆ Moyens de gestion électronique pour les achats et la gestion des avoirs renforcés.
Indicateur de performance :
– gains d'efficacité et économies réalisées
- ◆ Renforcement des compétences techniques dans toute l'Organisation à l'appui de la décentralisation des achats.

Chapitre 2 Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier

Unité responsable : Division du Contrôleur financier (ADM/DCO)

22201

Activités	
● Budget ordinaire :	1 627 000 \$
● Extrabudgétaire :	11 900 \$
Total, Activités :	1 638 900 \$

22202

En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Directeur général et conformément au Règlement financier de l'Organisation, la Division du Contrôleur financier est principalement chargée :

- (a) d'assurer la protection des fonds, aussi bien ordinaires qu'extrabudgétaires ;
- (b) de placer les fonds conformément à la politique suivie par l'UNESCO en matière de placements en veillant particulièrement à la liquidité et à la sécurité des avoirs ;
- (c) de gérer avec prudence les risques afférents aux changes, aux taux d'intérêt et au crédit ;
- (d) de concevoir, d'appliquer et de mettre à jour, dans toute l'Organisation, des systèmes appropriés de contrôle interne afin de garantir que les actifs de l'organisation sont protégés, les fonds exclusivement employés à des fins autorisées, et l'obligation redditionnelle renforcée dans tous les domaines ;
- (e) de gérer les comptes bancaires de l'Organisation et de traiter les paiements au Siège ;
- (f) de tenir correctement les comptes et de produire des états financiers à l'intention des organes directeurs et des donateurs de fonds extrabudgétaires, et de fournir en temps et en heure des informations financières à la direction pour lui permettre de prendre des décisions en connaissance de cause.

22203

Dans le cadre du programme de réforme du Directeur général, la Division du Contrôleur financier, dont relèvent les transactions financières, a conduit la mise en œuvre du Système financier et budgétaire (FABS). La mise en œuvre réussie de la première étape du Système au Siège et le déploiement de FABS à certains bureaux hors Siège ont permis à l'UNESCO de rationaliser une partie du traitement de ses transactions, et donc de produire des rapports financiers avec efficacité, en temps et en heure. Les gains obtenus jusqu'ici devront être consolidés et le déploiement de FABS aux bureaux hors Siège devra s'appliquer au plus grand nombre possible de bureaux hors Siège et d'instituts de l'UNESCO. Il devrait en résulter de nouveaux gains d'efficacité, un renforcement des systèmes de contrôle interne et l'établissement quasi instantané des rapports financiers. ADM/DCO, en partenariat avec les services centraux, continuera d'assurer une formation aux compétences en matière de gestion et de contrôle financier dans toute l'Organisation, une attention particulière étant accordée aux bureaux hors Siège.

22204

Le remplacement de l'actuel système de paie, hérité du passé, par un système moderne, capable de s'intégrer dans FABS, sera l'une des entreprises majeures d'ADM/DCO, en collaboration avec ADM/DIT et HRM. ADM/DCO coopérera aussi étroitement avec BSP, BB, HRM et ADM/DIT pour assurer une intégration harmonieuse entre SISTER, le système prévu d'information pour la gestion des ressources humaines et FABS.

22205

ADM/DCO s'attachera à actualiser les politiques, les procédures et les processus en vue de rationaliser ses opérations et de faire plus avec moins, et participera aux activités du système des Nations Unies dans ses domaines de compétence.

22206

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Systèmes intégrés de gestion et d'information financières en place.
- ◆ Rapports financiers établis conformément au Règlement financier et au Règlement d'administration financière.
- ◆ Ressources financières de l'Organisation gérées avec efficacité et efficacité.

Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications

Unité responsable : Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT)

22301

Activités	
● Budget ordinaire :	10 629 500 \$
● Extrabudgétaire :	<u>268 000 \$</u>
Total, Activités :	10 897 500 \$

22302

La Division est chargée de la mise en place de l'infrastructure des systèmes d'information, de communication et de sonorisation et des services connexes, de la gestion des archives et des documents, de l'acquisition et de la gestion des ressources bibliographiques et des mesures destinées à permettre à toutes les unités du Secrétariat d'accéder aux informations publiées.

22303

Le remplacement des systèmes de gestion des ressources humaines et de paie - prochaine étape dans l'introduction de nouveaux outils de gestion - et l'achèvement de la mise en œuvre du système de gestion électronique des documents s'effectueront dans le cadre de l'amélioration permanente des systèmes et des services de l'Organisation. Ils devraient renforcer l'exécution, le suivi et l'évaluation du Programme de l'UNESCO.

22304**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Exécution et développement des opérations du Système d'information pour la gestion.
- ◆ Centralisation des systèmes d'information et de communication.
- ◆ Accès en ligne, via l'Internet, à tous les documents officiels de l'UNESCO depuis 1946.
- ◆ Mise en œuvre du système de gestion électronique des documents.

Chapitre 4 Conférences, langues et documents

Unité responsable : Division des conférences, des langues et des documents (ADM/CLD)

22401

Activités

● Budget ordinaire:	3 852 900 \$
● Extrabudgétaire :	<u>2 678 000 \$</u>
Total, Activités :	6 530 900 \$

22402

La Division fournit des services de conférence et des services d'interprétation et assure la traduction, la composition, la reproduction et la distribution des documents. ADM/CLD continuera de faire face aux besoins aussi bien des organes directeurs que du Secrétariat dans le respect des normes de qualité et des délais requis.

22403

Des efforts seront faits pour réduire les coûts et améliorer la productivité, en particulier par le recours aux nouvelles technologies. Le développement de la sous-traitance - tout en maintenant la capacité interne essentielle - et diverses mesures de rationalisation et de réorganisation devraient aussi œuvrer dans ce sens.

22404**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Mise en œuvre d'un système de partage des coûts de traduction et de traitement des documents.
- ◆ Recours accru à la transmission électronique des documents, utilisation des techniques numériques et acquisition de nouveaux équipements.
- ◆ Mise en place d'un système informatisé de planification et de suivi des documents, et renforcement des outils de traduction assistée par ordinateur.

Chapitre 5 Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

22501

Activités

● Budget ordinaire :	11 186 000 \$
● Extrabudgétaire :	<u>3 767 300 \$</u>
Total, Activités :	14 953 300 \$

22502

Étant donné les contraintes budgétaires croissantes et l'augmentation des prix des biens et services, des efforts seront faits pour maintenir à un niveau acceptable le fonctionnement des installations et équipements techniques, la distribution du courrier, les transports, les services collectifs (électricité, chauffage, eau, etc.), les fournitures diverses et le matériel. En ce qui concerne les services collectifs, les mesures d'austérité seront maintenues et les secteurs/bureaux seront encouragés à exercer un contrôle plus strict sur leur consommation et utilisation de biens et services communs de façon à éviter au maximum les gaspillages. Le système de facturation interne d'une partie des coûts de ces services restera en vigueur.

22503

En ce qui concerne les questions de sécurité, tout continuera d'être fait pour réduire au minimum les risques, compte tenu de la contrainte que représente l'insuffisance des ressources disponibles, même si ces ressources ont augmenté de plus de 1,8 million de dollars entre le 32 C/5 approuvé et le 33 C/5 approuvé.

22504

Les activités productrices de recettes (location de bureaux et de places dans les parcs de stationnement souterrains) seront gérées de manière à en assurer, autant que possible, l'autofinancement.

22505

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Maintien à un niveau acceptable du fonctionnement des installations et équipements techniques du Siège, réduction au minimum des risques et des effets négatifs de l'austérité budgétaire.
- ◆ Adaptation de l'emploi des ressources humaines et financières à l'application de mesures d'austérité.
- ◆ Révision des systèmes de sûreté et de sécurité en fonction des ressources disponibles.

Chapitre 6 Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

22601

Activités du budget ordinaire : 14 200 000 \$

22602

Eu égard aux contraintes budgétaires et à la hausse des prix des biens et services, des efforts seront faits pour maintenir à un niveau acceptable l'entretien et la conservation des bâtiments du Siège. L'action se concentrera sur le site Miollis-Bonvin.

22603

À Fontenoy, la rénovation des bâtiments du Siège se poursuivra dans le cadre du Plan Belmont. L'aile bleue du bâtiment principal sera rénovée en 2006, et l'aile rouge, ainsi que le bâtiment III, en 2007. Le budget de rénovation du site Fontenoy, financé par un prêt sans intérêt du pays hôte, fait l'objet d'un traitement distinct, au titre d'un compte spécial. À cet égard, une provision de 8,4 millions de dollars a été incluse dans ce chapitre pour couvrir la première tranche biennale de remboursement du prêt sans intérêt.

22604

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Entretien, conservation et fonctionnement des installations et équipements techniques du Siège assurés, en réduisant les risques au minimum.
- ◆ Installations et équipements maintenus à un niveau acceptable, dans le respect des normes du pays hôte et dans le cadre des crédits budgétaires.
- ◆ Ailes bleue et rouge du bâtiment Fontenoy et bâtiment III rénovés.

Titre IV

Augmentations prévisibles des coûts

23001

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts	13 765 700	–	13 765 700

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

23002

Il est rappelé que le montant total des crédits ouverts pour les Titres I à IV du budget pour 2006-2007 s'élève à 610 000 000 dollars.

23003

Le montant total du budget pour 2006-2007 alloué aux Titres I à III et à la réserve pour les reclassements s'élève à 596 234 300 dollars. Les chiffres utilisés dans le calcul des dépenses de personnel et du coût des biens et services pour établir ce budget correspondent aux estimations au 1^{er} janvier 2006. Les augmentations de coût imputables aux facteurs d'ordre statutaire et à d'autres facteurs qui devraient intervenir après cette date au cours de l'exécution du budget en 2006-2007 ne sont pas prises en compte dans les prévisions budgétaires relatives aux Titres I à III mais figurent séparément dans le Titre IV du budget, conformément aux techniques budgétaires approuvées.

23004

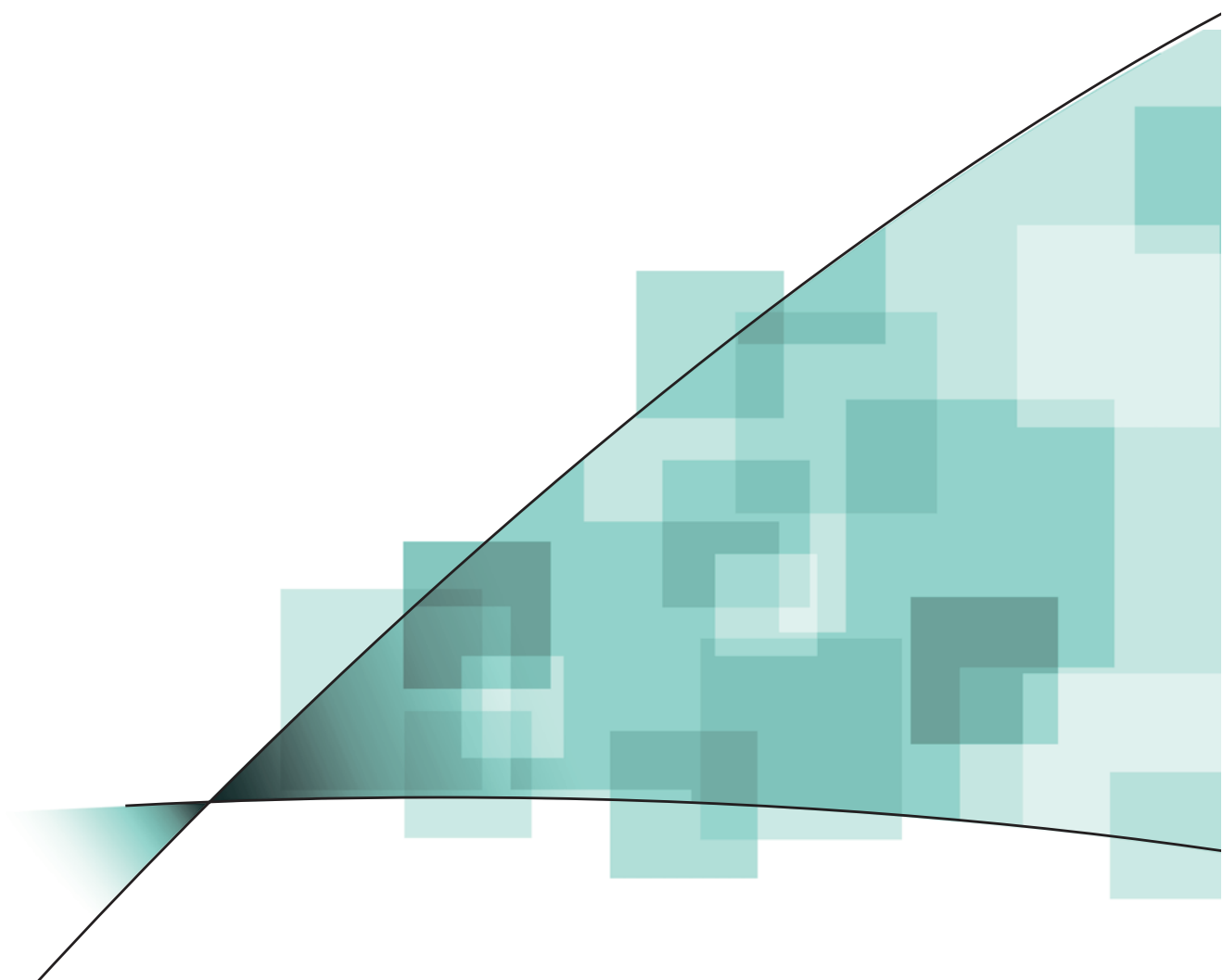
Le montant requis pour le Titre IV en 2006-2007 s'élève à 13 765 700 dollars. L'utilisation du crédit inscrit au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

SECTION 2

Annexes



Annexe I Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

TITRE	Budget ordinaire		Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION					
A. Organes directeurs					
1. Conférence générale	836 100	4 671 000	5 507 100	269 800	5 776 900
2. Conseil exécutif	1 465 700	6 313 700	7 779 400	–	7 779 400
Total, I.A	2 301 800	10 984 700	13 286 500	269 800	13 556 300
B. Direction					
3. Direction générale	2 678 200	458 500	3 136 700	–	3 136 700
4. Cabinet du Directeur général	6 080 000	445 700	6 525 700	622 000	7 147 700
5. Évaluation et audit	4 569 700	1 147 600	5 717 300	560 000	6 277 300
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 156 800	102 500	3 259 300	–	3 259 300
Total, I.B	16 484 700	2 154 300	18 639 000	1 182 000	19 821 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	6 734 600	6 734 600	–	6 734 600
TOTAL, TITRE I	18 786 500	19 873 600	38 660 100	1 451 800	40 111 900
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME					
A. Programmes					
I ÉDUCATION					
I. Personnel	52 176 800	–	52 176 800	3 817 000	55 993 800
II. Activités:					
I.1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT					
I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT					
1 Coordination entre les partenaires de l'EPT et maintien de la dynamique collective		2 809 300	2 809 300	2 315 000	5 124 300
2 Suivi de l'EPT et amélioration de la qualité des données		1 039 000	1 039 000	6 000 000	7 039 000
<i>Total, I.1.1</i>		3 848 300	3 848 300	8 315 000	12 163 300
I.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT					
1 Élaboration de politiques et de programmes nationaux		2 327 200	2 327 200	2 255 000	4 582 200
2 Soutien des stratégies régionales et coordination		2 739 200	2 739 200	–	2 739 200
<i>Total, I.1.2</i>		5 066 400	5 066 400	2 255 000	7 321 400
Total, I.1		8 914 700	8 914 700	10 570 000	19 484 700
I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous					
I.2.1 Universalisation de l'éducation de base					
1 Élargir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance de qualité (EPPE)		1 476 800	1 476 800	3 603 000	5 079 800
2 Universaliser l'enseignement primaire		2 428 000	2 428 000	165 000	2 593 000
3 Promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes		2 110 700	2 110 700	–	2 110 700
4 Améliorer les politiques et les systèmes d'éducation dans une perspective d'intégration		1 717 600	1 717 600	–	1 717 600
<i>Total, I.2.1</i>		7 733 100	7 733 100	3 768 000	11 501 100
I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (ONU)					
1 Mise en œuvre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)		4 116 800	4 116 800	5 753 000	9 869 800
2 Offrir à tous des possibilités d'apprendre par l'éducation non formelle dans le cadre de la DNUA		2 050 100	2 050 100	545 000	2 595 100
<i>Total, I.2.2</i>		6 166 900	6 166 900	6 298 000	12 464 900

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme et fonds extrabudgétaires autofinancés, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

TITRE	Budget ordinaire		Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
I.2.3 Formation des enseignants					
1 Mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne		2 351 500	2 351 500	112 000	2 463 500
2 Perfectionnement professionnel des enseignants et des personnels de l'éducation		1 007 800	1 007 800	10 056 000	11 063 800
<i>Total I.2.3</i>		3 359 300	3 359 300	10 168 000	13 527 300
Total, I.2		17 259 300	17 259 300	20 234 000	37 493 300
I.3 Améliorer la qualité de l'éducation					
I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble					
1 Promouvoir les droits de l'homme, la paix, la citoyenneté démocratique et la compréhension entre les cultures par l'éducation		2 058 400	2 058 400	38 451 700	40 510 100
2 L'éducation au service du développement durable		1 621 900	1 621 900	–	1 621 900
3 Évaluer les résultats de l'apprentissage		910 300	910 300	169 000	1 079 300
4 Éducation physique et sports		623 800	623 800	–	623 800
<i>Total I.3.1</i>		5 214 400	5 214 400	38 620 700	43 835 100
I.3.2 VIH/sida et éducation					
1 Piloter l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA)		835 500	835 500	410 000	1 245 500
2 Soutenir la mise en œuvre d'interventions globales contre le VIH/sida par l'éducation		415 200	415 200	7 893 000	8 308 200
<i>Total I.3.2</i>		1 250 700	1 250 700	8 303 000	9 553 700
Total, I.3		6 465 100	6 465 100	46 923 700	53 388 800
I.4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire					
I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel					
1 Étendre et rénover l'enseignement secondaire général		806 800	806 800	8 549 000	9 355 800
2 Améliorer l'enseignement et la formation techniques et professionnels		1 214 900	1 214 900	29 280 000	30 494 900
3 Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique pour tous		617 800	617 800	62 000	679 800
<i>Total I.4.1</i>		2 639 500	2 639 500	37 891 000	40 530 500
I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir					
1 Proposer des pistes pour l'enseignement supérieur		865 900	865 900	3 228 000	4 093 900
2 Promouvoir la solidarité entre les universités au service du développement		577 200	577 200	290 000	867 200
3 Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en éducation		326 000	326 000	–	326 000
<i>Total I.4.2</i>		1 769 100	1 769 100	3 518 000	5 287 100
Total, I.4		4 408 600	4 408 600	41 409 000	45 817 600
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation					
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires couvrent les dépenses de personnel et le coût des activités)</i>					
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)		4 591 000	4 591 000	–	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)		5 100 000	5 100 000	–	5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)		1 900 000	1 900 000	–	1 900 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)		1 100 000	1 100 000	–	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)		2 000 000	2 000 000	–	2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)		2 200 000	2 200 000	–	2 200 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation		16 891 000	16 891 000	–	16 891 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux					
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		350 000	350 000	–	350 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		700 000	700 000	–	700 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		1 050 000	1 050 000	–	1 050 000
Siège – Coûts indirects de programme		636 600	636 600	–	636 600
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	52 176 800	55 625 300	107 802 100	122 953 700	230 755 800
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES					
I. Personnel	32 992 500	–	32 992 500	980 000	33 972 500
II. Activités:					

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme et fonds extrabudgétaires autofinancés, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

TITRE	Budget ordinaire		Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
II.1 Sciences, environnement et développement durable					
II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux					
1 Évaluer et gérer les effets du changement planétaire sur le cycle de l'eau		1 726 200	1 726 200	4 126 200	5 852 400
2 Gérer l'eau comme une ressource rare par rapport aux besoins humains		2 584 900	2 584 900	623 000	3 207 900
3 Atténuer les risques liés à l'eau et affronter les défis sociaux		2 583 700	2 583 700	–	2 583 700
4 Gérer les interactions terre-eau-habitat grâce à une approche écosystémique		1 905 400	1 905 400	–	1 905 400
<i>Total, II.1.1</i>		8 800 200	8 800 200	4 749 200	13 549 400
II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable					
1 Réduire au minimum la perte de biodiversité par la recherche et le renforcement des capacités concernant la gestion des écosystèmes		814 900	814 900	3 087 500	3 902 400
2 Réserves de biosphère : promotion d'un environnement durable		1 036 500	1 036 500	841 200	1 877 700
3 Valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle		294 200	294 200	1 620 000	1 914 200
4 Partenariats mondiaux en matière de sciences de la terre et de surveillance du système terrestre		824 000	824 000	–	824 000
<i>Total, II.1.2</i>		2 969 600	2 969 600	5 548 700	8 518 300
II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO					
1 Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques		651 300	651 300	1 437 500	2 088 800
2 Développer les capacités opérationnelles aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer		1 468 200	1 468 200	608 200	2 076 400
3 Renforcement des capacités des États membres dans le domaine des sciences de la mer relatives à l'océan côtier		1 702 100	1 702 100	2 982 500	4 684 600
<i>Total, II.1.3</i>		3 821 600	3 821 600	5 028 200	8 849 800
Total, II.1		15 591 400	15 591 400	15 326 100	30 917 500
II.2 Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable					
II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes					
1 Le PISF et les partenariats dans les sciences fondamentales		2 342 900	2 342 900	30 332 000	32 674 900
2 Renforcement des capacités pour l'enseignement des sciences, de l'ingénierie et de la technologie		571 300	571 300	55 000	626 300
3 Sources d'énergie renouvelables pour le développement		445 100	445 100	80 000	525 100
4 Prévention des catastrophes et préparation à y faire face		372 300	372 300	909 000	1 281 300
<i>Total, II.2.1</i>		3 731 600	3 731 600	31 376 000	35 107 600
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable					
1 Promotion de la concertation et du renforcement des capacités pour la formulation des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation		958 400	958 400	23 139 000	24 097 400
2 Coopération entre les îles et les régions pour un développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)		577 300	577 300	–	577 300
3 Savoirs locaux et autochtones pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles		127 400	127 400	–	127 400
<i>Total, II.2.2</i>		1 663 100	1 663 100	23 139 000	24 802 100
Total, II.2		5 394 700	5 394 700	54 515 000	59 909 700
Instituts de l'UNESCO pour les sciences <i>(Les allocations financières couvrent les dépenses de personnel et le coût des activités)</i>					
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)		–	–	62 880 000	62 880 000
Centre international de physique théorique (CIPT)		1 015 000	1 015 000	54 656 000	55 671 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences		1 015 000	1 015 000	117 536 000	118 551 000
D Projets relatifs aux thèmes transversaux					
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		350 000	350 000	–	350 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		350 000	350 000	–	350 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		700 000	700 000	–	700 000
Siège - Coûts indirects de programme		300 900	300 900	–	300 900
TOTAL, GRAND PROGRAMME II		32 992 500	23 002 000	55 994 500	188 357 100
					244 351 600

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme et fonds extrabudgétaires autofinancés, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

TITRE	Budget ordinaire		Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES					
I. Personnel	19 185 200	–	19 185 200	1 065 000	20 250 200
II. Activités:					
III.1 Éthique des sciences et philosophie					
III.1.1 Éthique des sciences					
1 Bioéthique		2 228 000	2 228 000	–	2 228 000
2 Éthique des sciences et des technologies		945 500	945 500	–	945 500
<i>Total, III.1.1</i>		3 173 500	3 173 500	–	3 173 500
III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine					
1 Réflexion philosophique et sciences humaines		837 200	837 200	–	837 200
2 Promotion de la sécurité humaine et de la paix		1 236 900	1 236 900	400 000	1 636 900
3 Anticipation et prospective		785 000	785 000	11 000	796 000
<i>Total, III.1.2</i>		2 859 100	2 859 100	411 000	3 270 100
Total, III.1		6 032 600	6 032 600	411 000	6 443 600
III.2 Droits de l'homme et transformations sociales					
III.2.1 Promotion des droits de l'homme					
1 Développement des droits de l'homme		696 000	696 000	1 645 300	2 341 300
2 Égalité des sexes et développement		769 900	769 900	–	769 900
3 Lutte contre le racisme et la discrimination		327 700	327 700	2 275 000	2 602 700
<i>Total, III.2.1</i>		1 793 600	1 793 600	3 920 300	5 713 900
III.2.2 Transformations sociales					
1 Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales		1 908 000	1 908 000	17 386 000	19 294 000
2 Migrations internationales et intégration sociale, en particulier en milieu urbain		620 400	620 400	30 000	650 400
<i>Total III.2.2</i>		2 528 400	2 528 400	17 416 000	19 944 400
Total, III.2		4 322 000	4 322 000	21 336 300	25 658 300
► Projets relatifs aux thèmes transversaux					
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		1 000 000	1 000 000	–	1 000 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		100 000	100 000	–	100 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		1 100 000	1 100 000	–	1 100 000
Siège - Coûts indirects de programme		198 200	198 200	–	198 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	19 185 200	11 652 800	30 838 000	22 812 300	53 650 300
IV CULTURE					
I. Personnel	33 873 400	–	33 873 400	2 132 000	36 005 400
II. Activités:					
IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde					
IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial					
1 Coordination des réunions statutaires du Comité du patrimoine mondial		732 500	732 500	–	732 500
2 Promotion d'une représentation équitable sur la Liste du patrimoine mondial		179 000	179 000	–	179 000
3 Renforcement de la protection des biens du patrimoine mondial et en particulier des biens en péril		2 347 700	2 347 700	20 382 000	22 729 700
<i>Total, IV.1.1</i>		3 259 200	3 259 200	20 382 000	23 641 200
IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel					
1 Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel		1 211 300	1 211 300	–	1 211 300
2 Renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel		1 189 000	1 189 000	2 385 000	3 574 000
<i>Total, IV.1.2</i>		2 400 300	2 400 300	2 385 000	4 785 300
IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel					
1 Réhabilitation du patrimoine culturel en situation de post-conflit et dans les PMA		1 451 800	1 451 800	6 912 000	8 363 800
2 Promotion et mise en œuvre des conventions sur la protection du patrimoine culturel		831 400	831 400	–	831 400
<i>Total, IV.1.3</i>		2 283 200	2 283 200	6 912 000	9 195 200

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme et fonds extrabudgétaires autofinancés, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

TITRE	Budget ordinaire		Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
IV.1.4 Protection des biens culturels					
1 Améliorer la protection des biens culturels meubles		858 000	858 000	2 162 000	3 020 000
2 Promotion des pratiques de conservation du patrimoine et élaboration de politiques des musées		210 000	210 000	–	210 000
<i>Total, IV.1.4</i>		1 068 000	1 068 000	2 162 000	3 230 000
Total, IV.1		9 010 700	9 010 700	31 841 000	40 851 700
IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel					
IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles					
1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles		1 109 900	1 109 900	–	1 109 900
2 Promotion, élaboration, mise en oeuvre et actualisation des politiques culturelles		923 000	923 000	995 000	1 918 000
<i>Total, IV.2.1</i>		2 032 900	2 032 900	995 000	3 027 900
IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel					
1 Élaboration de politiques favorisant le pluralisme culturel et le dialogue interculturel		985 000	985 000	180 000	1 165 000
2 Renforcement des compétences en matière de communication interculturelle		836 000	836 000	–	836 000
<i>Total, IV.2.2</i>		1 821 000	1 821 000	180 000	2 001 000
IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat					
1 Développement des industries culturelles et renforcement de partenariats		1 925 600	1 925 600	1 286 000	3 211 600
2 Promotion de l'artisanat et du design aux fins du développement durable		645 300	645 300	300 000	945 300
<i>Total, IV.2.3</i>		2 570 900	2 570 900	1 586 000	4 156 900
Total, IV.2		6 424 800	6 424 800	2 761 000	9 185 800
D Projets relatifs aux thèmes transversaux					
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		750 000	750 000	–	750 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		300 000	300 000	–	300 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		1 050 000	1 050 000	–	1 050 000
Siège - Coûts indirects de programme		215 700	215 700	–	215 700
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	33 873 400	16 701 200	50 574 600	36 734 000	87 308 600
V COMMUNICATION ET INFORMATION					
I. Personnel	18 502 200	–	18 502 200	458 000	18 960 200
II. Activités:					
V.1 Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression					
V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel					
1 Promouvoir la liberté d'expression		1 710 600	1 710 600	100 000	1 810 600
2 Accès universel à l'information - Promouvoir des politiques et des normes, sensibiliser et mener des activités de suivi		1 722 600	1 722 600	1 086 000	2 808 600
<i>Total, V.1.1</i>		3 433 200	3 433 200	1 186 000	4 619 200
V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus					
1 Formation des professionnels de l'information et des médias et renforcement des institutions dans ce domaine		2 047 300	2 047 300	1 300 000	3 347 300
2 Renforcer l'accès et la participation des communautés aux sociétés du savoir		2 103 200	2 103 200	200 000	2 303 200
3 Création et préservation de contenus diversifiés		2 225 300	2 225 300	185 000	2 410 300
<i>Total, V.1.2</i>		6 375 800	6 375 800	1 685 000	8 060 800
Total, V.1		9 809 000	9 809 000	2 871 000	12 680 000
V.2 Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles					
V.2.1 Favoriser le développement des médias					
1 Promouvoir le développement de médias indépendants et pluralistes		1 290 000	1 290 000	1 004 000	2 294 000
2 Développer les médias dans les zones de conflit et les situations consécutives à des catastrophes		1 054 000	1 054 000	409 000	1 463 000
<i>Total, V.2.1</i>		2 344 000	2 344 000	1 413 000	3 757 000

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme et fonds extrabudgétaires autofinancés, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

TITRE	Budget ordinaire		Total des crédits 2006 - 2007	Ressources extrabudgétaires ¹	2006-2007 Total des ressources
	Personnel	Activités			
	\$	\$	\$	\$	\$
V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles					
1 Renforcer l'alphabétisation, la formation des enseignants et l'éducation de qualité à tous les niveaux au moyen des médias et des TIC		325 700	325 700	541 000	866 700
2 Élargir l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC		260 300	260 300	557 000	817 300
<i>Total, V.2.2</i>		586 000	586 000	1 098 000	1 684 000
Total, V.2		2 930 000	2 930 000	2 511 000	5 441 000
D Projets relatifs aux thèmes transversaux					
◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		150 000	150 000	–	150 000
◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		1 350 000	1 350 000	–	1 350 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		1 500 000	1 500 000	–	1 500 000
Siège - Coûts indirects de programme		209 200	209 200	–	209 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	18 502 200	14 448 200	32 950 400	5 840 000	38 790 400
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(L'allocation financière couvre les dépenses de personnel et le coût des activités)</i>	–	9 020 000	9 020 000	–	9 020 000
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	40 813 800	–	40 813 800	938 000	41 751 800
Total, II.A	197 543 900	130 449 500	327 993 400	377 635 100	705 628 500
B. Programme de participation	–	20 000 000	20 000 000	–	20 000 000
C. Services liés au programme					
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	3 254 400	1 054 800	4 309 200	336 000	4 645 200
2. Programme de bourses	605 300	1 262 000	1 867 300	1 401 800	3 269 100
3. Information du public	10 757 600	2 900 000	13 657 600	2 880 000	16 537 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 044 500	1 214 100	6 258 600	229 000	6 487 600
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 100 200	206 000	4 306 200	1 705 400	6 011 600
Total, II.C	23 762 000	6 636 900	30 398 900	6 552 200	36 951 100
TOTAL, TITRE II	221 305 900	157 086 400	378 392 300	384 187 300	762 579 600
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION					
A. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	4 308 700	16 679 600	20 988 300	82 400	21 070 700
B. Relations extérieures et coopération	16 456 300	3 368 400	19 824 700	5 479 000	25 303 700
C. Gestion des ressources humaines	15 964 800	14 752 100	30 716 900	798 200	31 515 100
D. Administration					
1. Coordination administrative, soutien et achats	5 730 200	302 500	6 032 700	690 000	6 722 700
2. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	7 507 400	1 627 000	9 134 400	1 461 900	10 596 300
3. Systèmes informatiques et télécommunications	12 722 500	10 629 500	23 352 000	3 951 000	27 303 000
4. Conférences, langues et documents	22 165 800	3 852 900	26 018 700	3 773 100	29 791 800
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	16 228 200	11 186 000	27 414 200	6 920 000	34 334 200
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	–	14 200 000	14 200 000	–	14 200 000
Total, III.D	64 354 100	41 797 900	106 152 000	16 796 000	122 948 000
TOTAL, TITRE III	101 083 900	76 598 000	177 681 900	23 155 600	200 837 500
TOTAL, TITRES I - III	341 176 300	253 558 000	594 734 300	408 794 700	1 003 529 000
Réserve pour les reclassements	1 500 000	–	1 500 000	–	1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	7 195 800	6 569 900	13 765 700	–	13 765 700
TOTAL, TITRES I - IV	349 872 100	260 127 900	610 000 000	408 794 700	1 018 794 700

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme et fonds extrabudgétaires autofinancés, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

Annexe II Tableau récapitulatif des postes établis par classe pour 2006-2007 - Programme ordinaire

Le tableau ci-après fait apparaître la ventilation des postes établis pour le Programme ordinaire par catégorie.

Secteur/Unité	Postes du cadre organique et de rang supérieur											Postes du cadre de service et de bureau	Postes locaux	TOTAL
	DG	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/P-2	NPO	Total			
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs														
Conférence générale (CG)	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	2	1	-	3
Conseil exécutif (EXB)	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	2	5	-	7
B. Direction <i>(Direction générale, Cabinet du Directeur général, Évaluation et audit, Normes internationales et affaires juridiques)</i>														
	1	1	1	2	2	10	8	11	13	-	49	27	-	76
TOTAL, TITRE I	1	1	1	4	2	10	10	11	13	-	53	33	-	86
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME														
A. Programmes														
Secteur de l'éducation (ED)	-	-	1	2	7	28	45	48	22	29	182	61	4	247
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	-	-	2	1	4	20	21	25	20	8	101	56	-	157
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	-	-	1	1	3	14	11	16	12	3	61	25	-	86
Secteur de la culture (CLT)	-	-	1	2	3	17	18	38	26	7	112	47	1	160
Secteur de la communication et de l'information (CI)	-	-	1	1	2	13	14	11	9	12	63	27	-	90
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (BFC)	-	-	-	6	34	15	3	8	26	5	97	-	266	363
C. Services liés au programme														
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	-	-	1	-	-	2	2	2	2	1	10	5	-	15
Programme de bourses (FEL)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
Information du public (BPI)	-	-	-	-	1	5	7	9	4	-	26	32	-	58
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	-	-	-	1	1	6	3	1	2	-	14	7	-	21
Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	-	-	-	1	1	3	1	3	5	-	14	5	-	19
TOTAL, TITRE II	-	-	7	15	56	123	125	161	128	65	680	270	271	1 221
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION														
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)														
	-	-	-	1	1	1	4	2	3	-	12	8	-	20
B. Relations extérieures et coopération (ERC)														
	-	-	1	1	1	9	9	12	10	-	43	40	-	83
C. Gestion des ressources humaines (HRM)														
	-	-	-	1	1	6	7	9	9	-	33	56	-	89
D. Administration (ADM)														
	-	-	1	1	4	21	35	22	23	-	107	273	-	380
TOTAL, TITRE III	-	-	2	4	7	37	55	45	45	-	195	377	-	572
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I - III	1	1	10	23	65	170	190	217	186	65	928	680	271	1 879

Annexe III État récapitulatif des postes établis pour 2006-2007 - Programmes ordinaire et extrabudgétaire

Le tableau ci-après fait apparaître le montant total des coûts de personnel de l'Organisation au titre du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, avec une ventilation des postes de chaque catégorie et par secteur qu'ils sont au Siège ou hors Siège.

	DG	DDG	ADG	Cadre des Directeurs	Cadre organique et NPO	Cadre de service et de bureau	TOTAL	
							Postes	Coûts
								\$
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs								
Conférence générale (CG)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	-	-	-	1	1	1	3	836 100
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, programme ordinaire	-	-	-	1	1	1	3	836 100
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	1	1	166 000
Conseil exécutif (EXB)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	-	-	-	1	1	5	7	1 465 700
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, programme ordinaire	-	-	-	1	1	5	7	1 465 700
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction <i>(Direction générale, Cabinet du Directeur général, Évaluation et audit, Normes internationales et affaires juridiques)</i>								
	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	1	1	1	4	42	27	76	16 484 700
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, programme ordinaire	1	1	1	4	42	27	76	16 484 700
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	4	1	5	1 182 000
TOTAL, TITRE I								
	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	1	1	1	6	44	33	86	18 786 500
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, programme ordinaire	1	1	1	6	44	33	86	18 786 500
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	4	2	6	1 348 000
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
Secteur de l'éducation (ED)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	-	-	1	7	70	61	139	29 234 300
Hors Siège	-	-	-	2	102	4	108	22 942 500
Total, programme ordinaire	-	-	1	9	172	65	247	52 176 800
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	12	2	14	3 817 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	-	-	2	5	50	56	113	23 204 200
Hors Siège	-	-	-	-	44	-	44	9 788 300
Total, programme ordinaire	-	-	2	5	94	56	157	32 992 500
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	4	1	5	980 000
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	-	-	1	4	38	25	68	14 639 800
Hors Siège	-	-	-	-	18	-	18	4 545 400
Total, programme ordinaire	-	-	1	4	56	25	86	19 185 200
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	5	-	5	1 065 000

	DG	DDG	ADG	Cadre des Directeurs	Cadre organique et NPO	Cadre de service et de bureau	TOTAL		
							Postes	Coûts	
								\$	
Secteur de la culture (CLT)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	5	68	47	121	25 154 000
	Hors Siège	-	-	-	-	38	1	39	8 719 400
	Total, programme ordinaire	-	-	1	5	106	48	160	33 873 400
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	9	-	9	9	2 132 000
Secteur de la communication et de l'information (CI)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	3	27	27	58	11 973 200
	Hors Siège	-	-	-	-	32	-	32	6 529 000
	Total, programme ordinaire	-	-	1	3	59	27	90	18 502 200
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	2	-	2	2	458 000
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (BFC)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Hors Siège	-	-	-	40	57	266	363	40 813 800
	Total, programme ordinaire	-	-	-	40	57	266	363	40 813 800
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	3	-	3	3	938 000
C. Services liés au programme									
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	-	7	5	13	2 919 700
	Hors Siège	-	-	-	-	2	-	2	334 700
	Total, programme ordinaire	-	-	1	-	9	5	15	3 254 400
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	1	-	1	1	336 000
Programme de bourses (FEL)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	-	5	5	605 300
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, programme ordinaire	-	-	-	-	-	5	5	605 300
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	2	-	2	2	471 000
Information du public (BPI)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	1	24	32	57	10 392 900
	Hors Siège	-	-	-	-	1	-	1	364 700
	Total, programme ordinaire	-	-	-	1	25	32	58	10 757 600
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	1	2	3	3	510 000
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	12	7	21	5 044 500
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, programme ordinaire	-	-	-	2	12	7	21	5 044 500
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	1	-	1	1	229 000
Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	12	5	19	4 100 200
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total, programme ordinaire	-	-	-	2	12	5	19	4 100 200
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	4	6	10	10	1 613 000
TOTAL, TITRE II	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	7	29	308	270	614	127 268 100
	Hors Siège	-	-	-	42	294	271	607	94 037 800
	Total, programme ordinaire	-	-	7	71	602	541	1 221	221 305 900
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	44	11	55	55	12 549 000

	DG	DDG	ADG	Cadre des Directeurs	Cadre organique et NPO	Cadre de service et de bureau	TOTAL	
							Postes	Coûts
								\$
TITRE III – SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	–	–	–	2	10	8	20	4 308 700
Hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, programme ordinaire	–	–	–	2	10	8	20	4 308 700
EXTRABUDGÉTAIRE	–	–	–	–	–	–	–	–
B. Relations extérieures et coopération (ERC)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	–	–	1	2	36	40	79	15 298 900
Hors Siège	–	–	–	–	4	–	4	1 157 400
Total, programme ordinaire	–	–	1	2	40	40	83	16 456 300
EXTRABUDGÉTAIRE	–	–	–	1	10	7	18	4 007 000
C. Gestion des ressources humaines (HRM)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	–	–	–	2	31	56	89	15 964 800
Hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, programme ordinaire	–	–	–	2	31	56	89	15 964 800
EXTRABUDGÉTAIRE	–	–	–	–	2	1	3	716 000
D. Administration (ADM)	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	–	–	1	5	101	273	380	64 354 100
Hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, programme ordinaire	–	–	1	5	101	273	380	64 354 100
EXTRABUDGÉTAIRE	–	–	–	–	22	47	69	10 070 800
TOTAL, TITRE III	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	–	–	2	11	178	377	568	99 926 500
Hors Siège	–	–	–	–	4	–	4	1 157 400
Total, programme ordinaire	–	–	2	11	182	377	572	101 083 900
EXTRABUDGÉTAIRE	–	–	–	1	34	55	90	14 793 800
TOTAL, TITRES I - III	PROGRAMME ORDINAIRE :							
Siège	1	1	10	46	530	680	1 268	245 981 100
Hors Siège	–	–	–	42	298	271	611	95 195 200
Total, programme ordinaire	1	1	10	88	828	951	1 879	341 176 300
Réserve pour les reclassements								1 500 000
Total général, programme ordinaire	1	1	10	88	828	951	1 879	342 676 300
EXTRABUDGÉTAIRE	–	–	–	1	82	68	151	28 690 800

Les chiffres indiqués ci-dessus sous la rubrique « Extrabudgétaire » n'incluent pas 10 postes (1.853.000 dollars) du Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU).

Annex IV Résumé de la décentralisation par région

Liste des bureaux hors Siège (à l'exclusion des Instituts et Centres de l'UNESCO)

Afrique

Bureaux multipays et régionaux

Accra
Addis-Abeba
Bamako
Dakar, et Bureau régional pour l'éducation
Dar es-Salaam
Harare
Libreville
Nairobi, et Bureau régional pour la science
Windhoek
Yaoundé

Bureaux nationaux

Abuja
Brazzaville
Bujumbura
Kinshasa
Maputo

États arabes

Bureaux multipays et régionaux

Beyrouth, et Bureau régional pour l'éducation
Le Caire, et Bureau régional pour la science
Doha
Rabat

Bureaux nationaux

Amman
Iraq
Ramallah

Asie et Pacifique

Bureaux multipays et régionaux

Almaty
Apia
Bangkok, et Bureau régional pour l'éducation
Beijing
Jakarta, et Bureau régional pour la science
New Delhi
Téhéran

Bureaux nationaux

Dhaka
Hanoi
Islamabad
Kaboul
Katmandou
Phnom Penh
Tachkent

Europe et Amérique du Nord

Bureaux multipays et régionaux

Moscou
Venise, Bureau régional pour la science
et la culture en Europe

Bureaux de liaison avec les Nations Unies

Genève
New York

Amérique latine et Caraïbes

Bureaux multipays et régionaux

La Havane, et Bureau régional pour la culture
Kingston
Montevideo, et Bureau régional pour la science
Quito
San José
Santiago, Bureau régional pour l'éducation

Bureaux nationaux

Brasilia
Guatemala
Lima
Mexico
Port-au-Prince

Tableau 1 - Fonds extrabudgétaires par sous-programme/unité Programme ordinaire par région et par sous-programme/unité (ED, SC, SHS, CLT, CI, ISU, BFC, AFR, BPI, ERC)

Grand programme/Sous-programme/Unité	Budget ordinaire							33 C/5 approuvé	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹	2006-2007 Total ressources décentralisées
	Siège	hors Siège					Total hors Siège			
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
ÉDUCATION										
I. Personnel (postes établis) ²	29 234 300 56,0%	6 746 400 12,9%	3 937 200 7,6%	6 251 700 12,0%	1 794 500 3,4%	4 212 700 8,1%	22 942 500 44,0%	52 176 800 100,0%	1 676 000	24 618 500
II. Activités										
I.1.1	2 501 400	153 900	307 900	731 200	–	153 900	1 346 900	3 848 300	500 000	1 846 900
I.1.2	1 418 600	1 469 200	557 300	861 300	152 000	608 000	3 647 800	5 066 400	130 000	3 777 800
I.2.1	2 378 300	2 102 000	542 100	1 549 000	–	1 161 700	5 354 800	7 733 100	121 000	5 475 800
I.2.2	1 735 500	1 909 700	641 400	1 451 100	–	429 200	4 431 400	6 166 900	6 268 000	10 699 400
I.2.3	974 200	1 478 100	235 200	403 100	–	268 700	2 385 100	3 359 300	10 168 000	12 553 100
I.3.1	1 760 800	834 300	521 400	1 147 200	168 500	782 200	3 453 600	5 214 400	38 255 700	41 709 300
I.3.2	397 700	362 700	87 500	300 300	40 000	62 500	853 000	1 250 700	8 303 000	9 156 000
I.4.1	775 800	243 900	237 200	668 900	211 200	502 500	1 863 700	2 639 500	36 485 000	38 348 700
I.4.2	601 500	176 900	287 100	394 200	171 900	137 500	1 167 600	1 769 100	290 000	1 457 600
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation IICBA, IESALC	–	2 000 000	–	–	–	2 200 000	4 200 000	4 200 000	–	4 200 000
Thèmes transversaux	217 500	130 000	240 000	442 500	20 000	–	832 500	1 050 000	–	832 500
Coûts indirects au Siège	636 600	–	–	–	–	–	–	636 600	–	–
Total, Activités³	13 397 900	10 860 700	3 657 100	7 948 800	763 600	6 306 200	29 536 400	42 934 300	100 520 700	130 057 100
	31,2%	25,3%	8,5%	18,5%	1,8%	14,7%	68,8%	100,0%		
Total, ED (non compris BIE, IIPE, IUE, ITIE)	42 632 200 44,8%	17 607 100 18,5%	7 594 300 8,0%	14 200 500 14,9%	2 558 100 2,7%	10 518 900 11,1%	52 478 900 55,2%	95 111 100 100,0%	102 196 700	154 675 600
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation BIE, IIPE, IUE, ITIE							12 691 000	12 691 000	–	12 691 000
Total, ED (y compris BIE, IIPE, IUE, ITIE)	42 632 200 39,5%						65 169 900 60,5%	107 802 100 100,0%	102 196 700	167 366 600

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

2. Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis (le coût des postes établis des instituts est inclus dans leur allocation financière).

3. Non compris les instituts pour l'éducation, dont la répartition des activités par région n'a pas encore été communiquée (BIE, IIPE, IUE, ITIE).

Budget ordinaire										
Grand programme/Sous-programme/Unité	Siège	hors Siège					Total hors Siège	33 C/5 approuvé	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹	2006-2007 Total ressources décentralisées
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES										
I. Personnel (postes établis)	23 204 200 70,3%	2 849 900 8,7%	1 300 800 3,9%	2 578 200 7,8%	1 642 200 5,0%	1 417 200 4,3%	9 788 300 29,7%	32 992 500 100,0%	–	9 788 300
II. Activités										
II.1.1	5 326 500	1 006 400	684 600	915 200	120 000	747 500	3 473 700	8 800 200	3 976 000	7 449 700
II.1.2	1 672 100	363 700	220 800	383 700	96 800	232 500	1 297 500	2 969 600	3 230 000	4 527 500
II.1.3	3 821 600	–	–	–	–	–	–	3 821 600	–	–
II.2.1	2 555 800	289 400	218 200	271 000	195 100	202 100	1 175 800	3 731 600	28 789 000	29 964 800
II.2.2	1 103 400	156 800	55 000	181 600	30 000	136 300	559 700	1 663 100	20 216 000	20 775 700
Instituts de l'UNESCO pour les sciences	–	261 700	194 600	232 400	144 600	181 700	1 015 000	1 015 000	117 536 000	118 551 000
Thèmes transversaux	320 000	123 300	–	170 000	–	86 700	380 000	700 000	–	380 000
Coûts indirects au Siège	300 900	–	–	–	–	–	–	300 900	–	–
Total, Activités	15 100 300	2 201 300	1 373 200	2 153 900	586 500	1 586 800	7 901 700	23 002 000	173 747 000	181 648 700
	65,6%	9,6%	6,0%	9,4%	2,5%	6,9%	34,4%	100,0%		
Total, SC	38 304 500 68,4%	5 051 200 9,0%	2 674 000 4,8%	4 732 100 8,5%	2 228 700 4,0%	3 004 000 5,4%	17 690 000 31,6%	55 994 500 100,0%	173 747 000	191 437 000
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES										
I. Personnel (postes établis)	14 639 800 76,3%	1 263 000 6,6%	611 100 3,2%	1 560 700 8,1%	– 0,0%	1 110 600 5,8%	4 545 400 23,7%	19 185 200 100,0%	–	4 545 400
II. Activités										
III.1.1	2 093 500	150 000	150 000	270 000	210 000	300 000	1 080 000	3 173 500	–	1 080 000
III.1.2	2 264 600	269 500	275 000	25 000	–	25 000	594 500	2 859 100	–	594 500
III.2.1	908 600	300 000	250 000	100 000	60 000	175 000	885 000	1 793 600	1 750 300	2 635 300
III.2.2	1 508 400	235 000	150 000	295 000	30 000	310 000	1 020 000	2 528 400	17 386 000	18 406 000
Thèmes transversaux	330 000	470 000	–	200 000	–	100 000	770 000	1 100 000	–	770 000
Coûts indirects au Siège	198 200	–	–	–	–	–	–	198 200	–	–
Total, Activités	7 303 300	1 424 500	825 000	890 000	300 000	910 000	4 349 500	11 652 800	19 136 300	23 485 800
	62,7%	12,2%	7,1%	7,6%	2,6%	7,8%	37,3%	100,0%		
Total, SHS	21 943 100 71,2%	2 687 500 8,7%	1 436 100 4,7%	2 450 700 7,9%	300 000 1,0%	2 020 600 6,5%	8 894 900 28,8%	30 838 000 100,0%	19 136 300	28 031 200

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

Budget ordinaire										
Grand programme/Sous-programme/Unité	Siège	hors Siège						33 C/5 approuvé	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹	2006-2007 Total ressources décentralisées
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Total hors Siège			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CULTURE										
I. Personnel (postes établis)	25 154 000 74,3%	2 429 000 7,2%	1 237 700 3,7%	2 497 800 7,4%	917 600 2,7%	1 637 300 4,8%	8 719 400 25,7%	33 873 400 100,0%	298 000	9 017 400
II. Activités										
IV.1.1	1 989 400	232 800	315 000	572 000	50 000	100 000	1 269 800	3 259 200	420 000	1 689 800
IV.1.2	1 663 500	361 100	72 500	112 500	48 300	142 400	736 800	2 400 300	728 000	1 464 800
IV.1.3	623 900	522 300	471 000	340 000	150 000	176 000	1 659 300	2 283 200	6 912 000	8 571 300
IV.1.4	533 000	150 600	99 900	98 000	50 000	136 500	535 000	1 068 000	791 000	1 326 000
IV.2.1	880 300	353 300	170 300	275 300	98 200	255 500	1 152 600	2 032 900	995 000	2 147 600
IV.2.2	891 000	211 400	188 300	224 900	93 600	211 800	930 000	1 821 000	70 000	1 000 000
IV.2.3	1 267 700	504 100	236 500	233 000	50 700	278 900	1 303 200	2 570 900	201 000	1 504 200
Thèmes transversaux	450 000	30 000	60 000	160 000	50 000	300 000	600 000	1 050 000	–	600 000
Coûts indirects au Siège	215 700	–	–	–	–	–	–	215 700	–	–
Total, Activités	8 514 500	2 365 600	1 613 500	2 015 700	590 800	1 601 100	8 186 700	16 701 200	10 117 000	18 303 700
	51,0%	14,1%	9,7%	12,1%	3,5%	9,6%	49,0%	100,0%		
Total, CLT	33 668 500	4 794 600	2 851 200	4 513 500	1 508 400	3 238 400	16 906 100	50 574 600	10 415 000	27 321 100
	66,6%	9,5%	5,6%	8,9%	3,0%	6,4%	33,4%	100,0%		
COMMUNICATION ET INFORMATION										
I. Personnel (postes établis)	11 973 200 64,7%	1 690 700 9,1%	875 900 4,7%	2 032 100 11,0%	255 100 1,4%	1 675 200 9,1%	6 529 000 35,3%	18 502 200 100,0%	–	6 529 000
II. Activités										
V.1.1	1 510 600	618 000	240 300	549 300	103 000	412 000	1 922 600	3 433 200	150 000	2 072 600
V.1.2	2 805 400	1 147 600	446 300	1 020 100	191 300	765 100	3 570 400	6 375 800	1 300 000	4 870 400
V.2.1	1 031 400	421 900	164 100	375 000	70 300	281 300	1 312 600	2 344 000	25 000	1 337 600
V.2.2	257 800	105 500	41 000	93 800	17 600	70 300	328 200	586 000	1 098 000	1 426 200
Thèmes transversaux	764 000	214 000	45 000	325 000	–	152 000	736 000	1 500 000	–	736 000
Coûts indirects au Siège	209 200	–	–	–	–	–	–	209 200	–	–
Total, Activités	6 578 400	2 507 000	936 700	2 363 200	382 200	1 680 700	7 869 800	14 448 200	2 573 000	10 442 800
	45,5%	17,4%	6,5%	16,4%	2,6%	11,6%	54,5%	100,0%		
Total, CI	18 551 600	4 197 700	1 812 600	4 395 300	637 300	3 355 900	14 398 800	32 950 400	2 573 000	16 971 800
	56,3%	12,7%	5,5%	13,3%	1,9%	10,2%	43,7%	100,0%		
Sous-total, Activités des grands programmes (non compris BIE, IIPE, IUE, ITIE)	50 894 400	19 359 100	8 405 500	15 371 600	2 623 100	12 084 800	57 844 100	108 738 500	306 094 000	363 938 100
	46,8%	17,8%	7,8%	14,1%	2,4%	11,1%	53,2%	100,0%		
Sous-total, Activités des grands programmes (y compris BIE, IIPE, IUE, ITIE)	50 894 400						70 535 100	121 429 500	306 094 000	376 629 100
	41,9%						58,1%	100,0%		

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

Budget ordinaire										
Grand programme/Sous-programme/Unité	Siège	hors Siège					Total hors Siège	33 C/5 approuvé	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹	2006-2007 Total ressources décentralisées
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Institut de statistique de l'UNESCO										
II. Activités ²	–	–	–	–	–	–	9 020 000	9 020 000	–	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés										
I. Personnel (postes établis)	–	10 630 800	5 603 800	10 331 200	5 012 800	9 235 200	40 813 800	40 813 800	938 000	41 751 800
Sous-total, Titre II. A (non compris BIE, HIPE, IUE, ITIE, ISU)	155 099 900	44 968 900	21 972 000	40 623 300	12 245 300	31 373 000	151 182 500	306 282 400	309 006 000	460 188 500
	50,6%	14,7%	7,2%	13,3%	4,0%	10,2%	49,4%	100,0%		
Sous-total, Titre II. A (y compris l'allocation financière pour les instituts, pour l'éducation et pour les sciences)	155 099 900						172 893 500	327 993 400	309 006 000	481 899 500
	47,3%						52,7%	100,0%		
Titre II.C										
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique										
I. Personnel (postes établis)	2 919 700	334 700	–	–	–	–	334 700	3 254 400	–	334 700
II. Activités	754 800	300 000	–	–	–	–	300 000	1 054 800	–	300 000
Information du public										
I. Personnel (postes établis)	10 392 900	–	–	–	364 700	–	364 700	10 757 600	–	364 700
II. Activités (coûts de fonctionnement)	2 805 000	–	–	25 000	70 000	–	95 000	2 900 000	–	95 000
Sous-total, Titre II. C	16 872 400	634 700	–	25 000	434 700	–	1 094 400	17 966 800	–	1 094 400
	93,9%	3,6%	0,0%	0,1%	2,4%	0,0%	6,1%	100,0%		
Titre III										
A. Gestion et coordination des unités hors Siège										
I. Personnel (postes établis)	4 308 700	–	–	–	–	–	–	4 308 700	–	–
II. Activités (coûts de fonctionnement hors Siège)	590 100	5 298 000	2 280 000	4 440 000	1 120 000	2 951 500	16 089 500	16 679 600	–	16 089 500
B. Relations extérieures et coopération										
I. Personnel (postes établis)	15 298 900	–	–	–	1 157 400	–	1 157 400	16 456 300	–	1 157 400
II. Activités	3 368 400	–	–	–	–	–	–	3 368 400	–	–
Sous-total, Titre III	23 566 100	5 298 000	2 280 000	4 440 000	2 277 400	2 951 500	17 246 900	40 813 000	–	17 246 900
	57,7%	13,0%	5,6%	10,9%	5,6%	7,2%	42,3%	100,0%		

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

2. La répartition des activités de l'ISU par région n'a pas encore été communiquée.

Grand programme/Sous-programme/Unité	Budget ordinaire							33 C/5 approuvé	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹	2006-2007 Total ressources décentralisées
	Siège	hors Siège					Total hors Siège			
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Total, Personnel	137 125 700	25 944 500	13 566 500	25 251 700	11 144 300	19 288 200	95 195 200	232 320 900	2 912 000	98 107 200
	59,0%	11,2%	5,8%	10,9%	4,8%	8,3%	41,0%	100,0%		
Total, Activités (non compris BIE, HIPE, IUE, ITIE, ISU)	58 412 700	24 957 100	10 685 500	19 836 600	3 813 100	15 036 300	74 328 600	132 741 300	306 094 000	380 422 600
	44,0%	18,8%	8,1%	14,9%	2,9%	11,3%	56,0%	100,0%		
Total, Activités (y compris tous les instituts)	58 412 700						96 039 600	154 452 300	306 094 000	402 133 600
	37,8%						62,2%	100,0%		
TOTAL	195 538 400						191 234 800	386 773 200	309 006 000	500 240 800
	50,6%						49,4%	100,0%		

	Budget ordinaire \$	Ressources extrabudgétaires \$	Total ressources \$
33 C/5 approuvé	610 000 000	408 794 700	1 018 794 700
Fonds décentralisés	191 234 800	309 006 000	500 240 800
Taux de décentralisation	31,3%	75,6%	49,1%

1. Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris les postes financés par le FITOCA et le FILRP (Fonds d'information, de liaison et de relations publiques).

Tableau 2 – Postes établis hors Siège au titre du budget ordinaire par région et par catégorie

Grand programme/ Sous-programme/Unité	Région/Nombre de postes hors Siège																			Total hors Siège	
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P	Local	Total	D	P	Local	Total	D	P	Local	Total	D	P	Local	Total	D	P	Local		Total
GPI – ED ¹	–	34	–	34	1	13	4	18	–	29	–	29	1	5	–	6	–	21	–	21	108
GP II – SC	–	14	–	14	–	7	–	7	–	11	–	11	–	6	–	6	–	6	–	6	44
GP III – SHS	–	5	–	5	–	3	–	3	–	6	–	6	–	–	–	–	–	4	–	4	18
GP IV – CLT	–	11	–	11	–	5	–	5	–	11	–	11	–	3	1	4	–	8	–	8	39
GP V – CI	–	9	–	9	–	5	–	5	–	10	–	10	–	1	–	1	–	7	–	7	32
Gestion hors Siège	11	16	71	98	5	9	35	49	10	14	73	97	5	6	28	39	9	12	59	80	363
Total, Titre II.A²	11	89	71	171	6	42	39	87	10	81	73	164	6	21	29	56	9	58	59	126	604
Titre II.C																					
AFR	–	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2
BPI	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	1
Titre III																					
ERC	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4	–	–	–	–	4
Total, décentralisation	11	91	71	173	6	42	39	87	10	81	73	164	6	26	29	61	9	58	59	126	611
%³				28%				14%				27%				10%				21%	100%

Total, postes	1 879
Postes décentralisés	611
% de postes décentralisés	33%

1. Non compris les instituts de l'UNESCO pour l'éducation.

2. ISU non compris.

3. Ce pourcentage fait apparaître l'importance de chaque région en termes de postes dans l'ensemble du réseau hors Siège de l'UNESCO.

Annexe V Plan d'évaluation pour 2006-2007

Le Plan d'évaluation ci-dessous résulte des consultations approfondies menées avec les secteurs au sujet des priorités essentielles de l'évaluation et est conforme à la Stratégie d'évaluation de l'UNESCO ainsi qu'au Plan de travail à moyen terme en matière d'évaluation (2002-2007) de l'UNESCO présentés au Conseil exécutif à sa 165^e session (165 EX/19). Outre les évaluations sectorielles, le Plan comporte un certain nombre d'évaluations thématiques et transversales. Certaines évaluations seront financées au titre du Programme ordinaire, mais pour d'autres il faudra faire appel à des contributions extrabudgétaires. Le plan d'évaluation initialement proposé a été réduit de deux évaluations concernant le grand programme II afin de libérer les fonds nécessaires au financement de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III conformément à la résolution 2 adoptée par la Conférence générale à sa 33^e session.

Pertinence stratégique (il est fait référence aux objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, pour 2002-2007 (31 C/4))	Titre, objectif et portée de l'évaluation	Secteur/Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
<p><i>Objectif stratégique 1 :</i> Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme</p>	<p>Évaluation de la contribution de l'UNESCO à la satisfaction des besoins d'apprentissage des jeunes</p> <p>L'évaluation portera tout spécialement sur l'action de l'UNESCO relative à l'enseignement secondaire, y compris l'enseignement technique et professionnel, le but étant de formuler des recommandations pour le futur programme de l'Organisation dans le cadre de l'examen des activités à mener pour la généralisation de la prise en compte des besoins des jeunes dans le domaine de l'éducation. L'évaluation examinera également les objectifs, les stratégies et la pertinence des activités entreprises pour fournir aux jeunes la possibilité d'acquérir les connaissances et les valeurs, attitudes et compétences techniques qui leur permettront d'accroître leurs capacités de travailler, de participer pleinement à la vie sociale, de maîtriser leur propre destin et de continuer d'apprendre.</p> <p>L'évaluation portera sur la période 2002-2006. Elle couvrira tant les approches formelles que les approches non formelles de l'éducation. Elle s'étendra à tout le secteur et englobera les activités du Programme ordinaire ainsi que les activités extrabudgétaires aux niveaux national, régional et international.</p>	ED	90 000 \$	Décembre 2006
<p><i>Objectif stratégique 2 :</i> Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées</p>	<p>Évaluation des activités de l'UNESCO visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'éducation non formelle (ENF)</p> <p>L'évaluation aura pour point de départ une définition ad hoc de l'ENF qui comprend toutes les activités organisées assorties de résultats d'apprentissage spécifiques, qui sont proposées en sus des apprentissages séquentiels, par classe et par année, dans le cadre de l'éducation formelle ; elle déterminera l'éventail des activités de l'UNESCO qui relèvent de l'objectif stratégique 2.</p> <p>L'évaluation portera sur la période 2002-2006 et couvrira les activités de l'ensemble du secteur ainsi que des instituts pertinents dans ce domaine de l'éducation, qu'elles soient financées par le Programme ordinaire ou par des ressources extrabudgétaires. Elle englobera, entre autres, l'éducation concernant le VIH/sida, la formation des enseignants, les ateliers d'enseignement technique, les ateliers d'éducation à la démocratie et l'alphabétisation. Sa couverture géographique sera mondiale et inclura tous les niveaux – local, national, régional et international.</p>	ED	90 000 \$	Juin 2007

Pertinence stratégique (il est fait référence aux objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, pour 2002-2007 (31 C/4))	Titre, objectif et portée de l'évaluation	Secteur/Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
	<p>Évaluation de l'assistance technique de l'UNESCO et des efforts de renforcement des capacités en matière de mesure des acquis</p> <p>L'UNESCO exécute un certain nombre de programmes visant à renforcer les capacités des États membres dans le domaine du contrôle et de l'évaluation des acquis scolaires.</p> <p>L'évaluation proposée complètera l'évaluation du Projet de suivi des acquis scolaires (MLA) entrepris en 2004, évaluera la validité technique d'autres produits de l'UNESCO (matériel de formation, programmes d'enseignement, publications connexes, etc.) relatifs au contrôle et à l'évaluation des acquis. Elle vérifiera également l'efficacité des procédures de contrôle et de garantie de la qualité et recensera les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le but d'améliorer les mécanismes de garantie de la qualité à l'UNESCO dans un sens plus large (qui ne se limite pas au Secteur de l'éducation).</p>	ED	50 000 \$	Décembre 2006
<p><i>Objectif stratégique 3 :</i> Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation</p>	<p>Évaluation du Réseau régional de gestion scolaire en Amérique latine et dans les Caraïbes</p> <p>L'évaluation aura pour but de déterminer la pertinence et l'efficacité du Réseau et des activités qu'il mène en vue de renforcer les capacités de gestion technique et institutionnelle des chefs d'établissement et de leurs équipes dirigeantes, en particulier ceux qui travaillent en contact direct avec les populations défavorisées de la région. Elle examinera également l'efficacité des modalités employées, y compris la formation, la diffusion, l'utilisation des technologies de l'information et l'assistance technique, comme contribution à ce modèle de suivi du PRELAC pour réaliser l'EPT dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'évaluation portera sur la période allant de 2002 à janvier 2007 et concernera aussi bien les activités financées au titre du budget ordinaire que les activités financées par des ressources extrabudgétaires.</p>	ED/ UNESCO Santiago	60 000 \$	Juin 2007
	<p>Le rôle de l'UNESCO dans l'appui et la promotion des réformes des politiques et l'acquisition de compétences dans l'EFTP</p> <p>Les réformes dans l'EFTP s'effectuent par le biais de l'intégration des thèmes transversaux, la gestion des établissements d'EFTP ainsi que l'élaboration de matériels pour l'EFTP. L'évaluation portera sur la pertinence et l'efficacité globale de l'aide apportée par l'UNESCO aux États membres sur le plan du renforcement des capacités humaines afin que les responsables des politiques de l'éducation puissent mettre en œuvre des politiques et des pratiques conformes aux instruments normatifs pertinents de l'UNESCO.</p>	ED/ UNESCO Bangkok	90 000 \$	Juin 2007
<p><i>Objectif stratégique 4 :</i> Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales</p>	<p>Évaluation à mi-parcours de la contribution de l'UNESCO à la promotion des droits de l'homme, à la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi qu'à la promotion de la sécurité humaine et de la paix</p> <p>La Conférence générale de l'UNESCO a adopté, à sa 32^e session (fin 2003), un certain nombre de cadres stratégiques guidant l'action de l'UNESCO dans les domaines de la promotion de la paix, de la sécurité humaine et des principes démocratiques ainsi que des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme et la discrimination. Étant donné que les activités de programme liées à ces stratégies sont en cours d'exécution depuis deux ans, l'évaluation à mi-parcours aura pour but d'examiner les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premiers résultats et enseignements tirés de l'application des stratégies et des programmes adoptés par la Conférence générale à sa 32^e session ; • Pertinence et efficacité des modalités d'exécution du programme. 	SHS	15 000 \$	Juin 2006

Pertinence stratégique (il est fait référence aux objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, pour 2002-2007 (31 C/4))	Titre, objectif et portée de l'évaluation	Secteur/Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
<p><i>Objectif stratégique 5 :</i> Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social</p>	<p>Évaluation du Système d'échange international des données et de l'information océanographiques (IODE)</p> <p>L'évaluation visera à établir dans quelle mesure le système a réussi, en tant que mécanisme global, à assurer à tous un accès libre à l'ensemble des données océanographiques et à gérer les informations correspondantes. Elle déterminera quels obstacles - techniques, politiques et autres - ont été rencontrés au cours des deux derniers exercices biennaux et comment on y a fait face. Elle portera aussi sur la question de savoir comment continuer à développer et renforcer l'IODE pour répondre efficacement aux défis exigeant d'avoir accès à des données et des informations océanographiques précises dans les meilleurs délais.</p>	COI	100 000 \$	Décembre 2006
	<p>Évaluation de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau</p> <p>Cette évaluation examinera l'efficacité de la contribution de l'Institut à la réalisation des objectifs de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation à l'eau, compte tenu des relations interinstitutionnelles établies entre l'IHE et l'UNESCO.</p>	UNESCO-IHE	80 000 \$	Juin 2007
<p><i>Objectif stratégique 6 :</i> Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir</p>	<p>Évaluation du Centre international de physique théorique (CIPT)</p> <p>L'évaluation examinera ce que le Centre a apporté à l'ensemble des initiatives de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités et dans quelle mesure cet apport a été facilité par les systèmes de gouvernance, d'organisation, et les mécanismes de financement pour l'exécution du programme et la coopération (liens avec les centres affiliés, réseaux, etc.).</p>	CIPT/SC	60 000 \$	Juin 2006
	<p>Évaluation des contributions de l'UNESCO au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)</p> <p>Ce programme couvrant tout le système des Nations Unies vise à mettre au point les outils et développer les compétences nécessaires pour parvenir à une meilleure compréhension des processus fondamentaux, des modes de gestion et des politiques qui aideront à améliorer la disponibilité et la qualité des ressources globales en eau douce. L'évaluation déterminera la pertinence et l'efficacité des contributions de l'UNESCO aux mécanismes et aux outils mis au point jusqu'ici sur la base des indicateurs visant à garantir une utilisation durable des ressources en eau qui figurent dans le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.</p>	SC	174 000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Juin 2007
<p><i>Objectif stratégique 7 :</i> Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel</p>	<p>Évaluation des activités du Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial financés par la Fondation pour les Nations Unies (UNF)</p> <p>L'évaluation portera sur l'impact des activités financées par l'UNF, en particulier celles concernant les sites culturels et naturels les plus fragiles, et examinera dans quelle mesure ces activités aident l'UNESCO à tenir ses engagements en matière de renforcement des capacités et de partage des connaissances.</p>	WHC	80 000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Décembre 2006

Pertinence stratégique (il est fait référence aux objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, pour 2002-2007 (31 C/4))	Titre, objectif et portée de l'évaluation	Secteur/Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
<i>Objectif stratégique 8 :</i> Protéger la diversité culturelle et encourager le pluralisme et le dialogue entre les cultures et les civilisations	<p>Évaluation à mi-parcours de l'intégration des Principes de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle dans les politiques culturelles des États membres</p> <p>L'évaluation à mi-parcours sera spécifiquement axée sur l'application des principes de la Déclaration dans les politiques culturelles mises en oeuvre dans les États membres aux niveaux national et local en termes de renforcement des liens entre diversité culturelle, dialogue et développement durable. L'évaluation prendra en considération l'efficacité de la coopération avec les partenaires (réseaux, ONG, OSC, parlementaires, etc.).</p>	CLT	80 000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Décembre 2007
<i>Objectif stratégique 11 :</i> Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux	<p>Évaluation de la radiotélévision de service public</p> <p>L'évaluation portera sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'impact des stratégies et des activités de renforcement des capacités de l'UNESCO menées en 2001-2005 pour améliorer la situation des radiotélévisions de service public ; • l'étendue de la collaboration et des alliances stratégiques avec les associations internationales et les organisations régionales de radiotélédiffusion, telles que l'ABU, l'UER, l'ASBU, la SABA, l'URTNA, le CIRTEF, la CBA et l'AIBD, ainsi que leur impact sur ces organisations ; • les progrès accomplis dans la transformation des radiotélévisions d'État en radiotélévisions de service public indépendantes sur le plan rédactionnel ; • l'impact des actions et des stratégies de l'UNESCO destinées à améliorer les contenus éducatifs et culturels des programmes des radiotélévisions de service public ; • les questions actuelles relatives à l'indépendance éditoriale, aux missions du service public et à la diversité des contenus de la radiotélévision de service public : il s'agira d'évaluer ces points par rapport aux résultats obtenus grâce à l'approche de l'UNESCO consistant à faire participer la société civile, les organisations professionnelles et les pouvoirs publics au débat sur ces questions. 	CI	60 000 \$	Juin 2006
<i>Objectif stratégique 12 :</i> Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public	<p>Évaluation du programme Information pour tous (IFAP)</p> <p>L'évaluation examinera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la pertinence de l'IFAP par rapport aux principales fonctions et stratégies de l'UNESCO et dans ses objectifs de développement au niveau international ; • l'efficacité des structures intergouvernementales de l'IFAP, du Fonds spécial de l'IFAP et des méthodes de gestion des connaissances en rapport avec l'IFAP ; • la viabilité des projets financés par le Fonds spécial de l'IFAP ; et • les progrès enregistrés en matière de mise à profit de l'expérience pour améliorer la planification future de l'IFAP. 	CI	70 000 \$	Décembre 2007

Pertinence stratégique (il est fait référence aux objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, pour 2002-2007 (31 C/4))	Titre, objectif et portée de l'évaluation	Secteur/Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
Thèmes transversaux	<p>Évaluation des thèmes transversaux : L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté</p> <p>L'objectif global de l'évaluation sera de fournir un compte rendu complet de l'expérience acquise dans le cadre des projets relevant des thèmes transversaux au cours de la période 2002-2007. Les domaines à examiner prioritairement, mais pas exclusivement, sont : le processus de sélection des projets, la logique d'intervention, les résultats et les effets obtenus, les stratégies de sortie et les questions d'administration et de gestion, notamment les processus de suivi et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre et les résultats obtenus.</p>	SHS	100 000 \$	Juin 2006
	<p>Évaluation des thèmes transversaux : La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à l'édification d'une société du savoir</p> <p>L'objectif global de l'évaluation sera de fournir un compte rendu complet de l'expérience acquise dans le cadre des projets relevant des thèmes transversaux au cours de la période 2002-2007.</p> <p>Les domaines à examiner prioritairement, mais pas exclusivement, sont : le processus de sélection des projets, la logique d'intervention, les résultats et les effets obtenus, les stratégies de sortie et les questions d'administration et de gestion, notamment les processus de suivi et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre et les résultats obtenus.</p>	CI	100 000 \$	Juin 2006
Grands programmes de l'UNESCO	<p>Examen des grands programmes II (SC) et III (SHS)</p> <p>L'examen s'effectuera en trois phases :</p> <p>Phase I : bilan des activités entreprises au cours de la période couverte par le C/4 (2002-2007) axé notamment sur l'efficacité et les résultats obtenus et réalisé à la lumière des autres initiatives internationales relatives aux sciences ;</p> <p>Phase II : recensement des besoins mondiaux (priorités nationales et régionales) ainsi que des grandes tendances dans les domaines des sciences et des politiques scientifiques au niveau international ;</p> <p>Phase III : établissement, à partir des résultats des Phases I et II, d'une proposition de reconfiguration des objectifs stratégiques et définition du niveau de capacités requis pour relever les nouveaux défis. Les résultats viendront enrichir la réflexion sur l'orientation future des grands programmes II et III dans les prochains C/5 et dans le 34 C/4.</p>	ODG	400 000 \$ (120 000 \$ de SC et 280 000 \$ de financement extrabudgétaire à rechercher)	Juillet 2006
Instituts de l'UNESCO	<p>Évaluation de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)</p> <p>L'évaluation examinera les activités de l'ISU en cherchant à promouvoir une utilisation plus large et mieux documentée des données et des analyses statistiques à l'appui des processus d'élaboration des politiques et de prise des décisions dans le cadre de tous les grands programmes de l'UNESCO et au-delà. L'ISU fait office d'observatoire de l'EPT chargé de suivre les objectifs fixés, et ses travaux sur les indicateurs de l'éducation lui confèrent un rôle déterminant dans l'évaluation des progrès du grand programme I de l'UNESCO. L'évaluation de l'ISU contribuera à l'évaluation de l'objectif stratégique 1 et d'autres objectifs stratégiques en fonction des besoins. Elle permettra aussi de mesurer l'efficacité des activités</p>	ISU	80 000 \$	Juin 2007

Pertinence stratégique (il est fait référence aux objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, pour 2002-2007 (31 C/4))	Titre, objectif et portée de l'évaluation	Secteur/Unité responsable	Budget proposé	Date de présentation du rapport d'évaluation
	<p>de l'ISU concernant le renforcement des capacités statistiques des États membres et examinera dans quelle mesure les données statistiques sont généralement collectées et exploitées au sein de l'UNESCO.</p> <p>Évaluation des instituts et centres de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation</p> <p>Dans le souci constant d'évaluer le travail des instituts et centres de l'UNESCO, il est prévu d'établir un rapport de synthèse qui devrait être achevé au début de l'année 2006. Il concernera plusieurs instituts (dont l'IIRCA, l'ITIE, l'IESALC, l'UNEVOC, le BIE, l'IUE et l'IIPE) et un centre (le CEPES).</p> <p>Les évaluations porteront sur la pertinence et les complémentarités des activités des instituts par rapport à celles que mène l'UNESCO en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, sur les résultats obtenus, la qualité de la coordination et de l'interaction, les mécanismes de financement ainsi que la qualité de la gestion organisationnelle.</p>	IIRCA, ITIE, IESALC, UNEVOC, BIE, IUE, IIPE, CEPES	190 000 \$	Mars 2006
Évaluation des approches de l'UNESCO concernant la modification des paramètres des programmes et à leur autosuffisance	Cette évaluation portera sur les approches utilisées par l'UNESCO pour modifier et améliorer les paramètres des programmes, y compris l'évaluation des critères de désengagement (stratégies de sortie, etc.), du réglage de précision et de l'autosuffisance des programmes.	IOS	80 000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Juin 2006
Fonctions de l'UNESCO - renforcement des capacités	Le renforcement des capacités est l'une des cinq fonctions de l'UNESCO énoncées dans le document 31 C/4. L'évaluation cherchera à déterminer l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités de l'UNESCO, en tirant des enseignements qui contribueront à renforcer les initiatives futures dans ce domaine.	IOS	70 000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Juin 2006
Évaluations de bureaux hors Siège	Certaines évaluations porteront essentiellement sur le fonctionnement du réseau et des structures hors Siège décentralisées de l'UNESCO de même que sur les interactions entre les bureaux hors Siège et d'autres unités décentralisées de l'UNESCO. Les évaluations viseront à mesurer le processus de réforme en cours ainsi qu'à en déterminer l'impact sur l'exécution du programme et sur son aboutissement à des résultats tangibles. Une synthèse des évaluations sera incorporée dans le rapport biennal concernant les résultats de l'évaluation des unités décentralisées.	IOS	150 000 \$	Décembre 2007
Vers la promotion de l'intersectorialité à l'UNESCO	Les problèmes qui se posent aujourd'hui débordent le cadre des disciplines traditionnelles. L'enjeu pour l'UNESCO est d'améliorer l'impact de l'ensemble du programme en institutionnalisant et en intériorisant une approche intégrée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie et du programme dans tous les secteurs du programme. L'évaluation portera sur la collaboration intersectorielle tant au Siège de l'UNESCO que hors Siège. Les conclusions d'autres évaluations pertinentes conduites au cours du présent exercice seront utilisées pour compléter la présente évaluation, et ces évaluations seront conçues en conséquence.	IOS	50 000 \$ (un financement extrabudgétaire sera recherché)	Juin 2006
Évaluation préliminaire de la Stratégie à moyen terme	Dès le début de l'année 2006, IOS lancera une évaluation préliminaire du 31 C/4 concernant l'obtention des résultats escomptés. Les hauts responsables en utiliseront les résultats pour étayer les futurs choix de programme de l'UNESCO et nourrir la prochaine Stratégie à moyen terme.	IOS	Ressources internes	Septembre 2006 (pour servir de base à la soumission du C/4 au printemps 2007)

Annexe VI Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

Article budgétaire principal	Budget ordinaire												Total Estimation pour 2006-2007	
	Coûts des postes établis		Assistance temporaire	Voyages des délégués et participants	Voyages du personnel	Services contractuels	Dépenses générales de fonctionnement	Fournitures et matériel	Acquisition de mobilier et d'équipement	Acquisition et amélioration de locaux	Allocations financières/ bourses/ contributions	Contrats avec des ONG (accords-cadres)		Autres dépenses
	Siège	Hors Siège												
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs														
1. Conférence générale	836 100	–	462 000	122 000	–	695 000	531 600	4 600	8 800	–	–	–	2 847 000	5 507 100
2. Conseil exécutif	1 465 700	–	3 650 100	2 125 000	5 000	20 000	460 500	45 000	8 100	–	–	–	–	7 779 400
Total, Titre I.A	2 301 800	–	4 112 100	2 247 000	5 000	715 000	992 100	49 600	16 900	–	–	–	2 847 000	13 286 500
B. Direction														
3. Direction générale	2 678 200	–	45 000	–	300 000	14 000	36 000	14 000	9 500	–	–	–	40 000	3 136 700
4. Cabinet du Directeur général	6 080 000	–	80 000	–	124 400	100 900	65 800	38 300	28 500	–	–	–	7 800	6 525 700
5. Évaluation et audit	4 569 700	–	100 000	–	538 000	442 000	15 600	12 000	28 000	–	–	–	12 000	5 717 300
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 156 800	–	20 000	–	18 000	30 000	13 500	14 000	7 000	–	–	–	–	3 259 300
Total, Titre I.B	16 484 700	–	245 000	–	980 400	586 900	130 900	78 300	73 000	–	–	–	59 800	18 639 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies														
	–	–	–	–	60 500	360 000	17 000	–	–	–	–	–	6 297 100	6 734 600
TOTAL, TITRE I	18 786 500	–	4 357 100	2 247 000	1 045 900	1 661 900	1 140 000	127 900	89 900	–	–	–	9 203 900	38 660 100
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME														
A. Programmes														
I Éducation	29 234 300	22 942 500	4 250 000	4 050 000	4 150 000	21 322 100	2 165 000	971 600	1 325 600	–	16 891 000	–	500 000	107 802 100
II Sciences exactes et naturelles	23 204 200	9 788 300	2 736 600	1 558 600	1 988 000	10 986 400	1 695 300	367 600	651 000	–	1 015 000	666 900	1 336 600	55 994 500
III Sciences sociales et humaines	14 639 800	4 545 400	400 000	2 300 000	1 400 000	5 300 000	300 000	400 000	300 000	–	–	786 000	466 800	30 838 000
IV Culture	25 154 000	8 719 400	1 958 000	1 272 300	1 837 100	7 275 000	1 501 500	405 900	810 300	–	1 317 700	323 400	–	50 574 600
V Communication et information	11 973 200	6 529 000	1 538 700	646 600	1 274 400	6 434 200	1 087 000	90 900	966 300	–	820 700	1 275 100	314 300	32 950 400
Institut de statistique de l'UNESCO	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9 020 000	–	–	9 020 000
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	–	40 813 800	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	40 813 800
Total, Titre II.A	104 205 500	93 338 400	10 883 300	9 827 500	10 649 500	51 317 700	6 748 800	2 236 000	4 053 200	–	29 064 400	3 051 400	2 617 700	327 993 400
B. Programme de participation														
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20 000 000	–	–	20 000 000
C. Services liés au programme														
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 919 700	334 700	502 600	71 000	175 100	46 000	107 500	20 700	39 900	–	–	5 000	87 000	4 309 200
2. Programme des bourses	605 300	–	5 600	–	–	6 000	43 900	8 200	2 400	–	1 194 400	–	1 500	1 867 300
3. Information du public	10 392 900	364 700	294 000	3 000	347 000	1 367 700	613 600	125 200	149 500	–	–	–	–	13 657 600
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 044 500	–	392 000	70 000	349 000	179 000	53 600	48 200	28 500	–	44 000	16 400	33 400	6 258 600
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 100 200	–	9 000	–	45 000	75 000	20 700	22 800	33 500	–	–	–	–	4 306 200
Total, Titre II.C	23 062 600	699 400	1 203 200	144 000	916 100	1 673 700	839 300	225 100	253 800	–	1 238 400	21 400	121 900	30 398 900
TOTAL, TITRE II	127 268 100	94 037 800	12 086 500	9 971 500	11 565 600	52 991 400	7 588 100	2 461 100	4 307 000	–	50 302 800	3 072 800	2 739 600	378 392 300
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION														
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	4 308 700	–	4 731 200	–	1 450 700	233 900	7 937 700	985 400	1 018 900	161 000	–	–	160 800	20 988 300
B. Relations extérieures et coopération	15 298 900	1 157 400	479 800	668 000	665 900	987 400	311 500	74 100	136 700	–	37 000	–	8 000	19 824 700
C. Gestion des ressources humaines	15 964 800	–	1 215 000	50 000	391 900	313 400	119 000	75 700	101 600	–	–	–	12 485 500	30 716 900
D. Administration	64 354 100	–	3 831 100	125 000	253 000	6 654 400	17 182 900	1 337 000	2 484 500	9 930 000	–	–	–	106 152 000
Total, Titre III	99 926 500	1 157 400	10 257 100	843 000	2 761 500	8 189 100	25 551 100	2 472 200	3 741 700	10 091 000	37 000	–	12 654 300	177 681 900
TOTAL, TITRES I – III	245 981 100	95 195 200	26 700 700	13 061 500	15 373 000	62 842 400	34 279 200	5 061 200	8 138 600	10 091 000	50 339 800	3 072 800	24 597 800	594 734 300
Réserve pour les reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 500 000	1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS														
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13 765 700	13 765 700
TOTAL, TITRES I – IV	245 981 100	95 195 200	26 700 700	13 061 500	15 373 000	62 842 400	34 279 200	5 061 200	8 138 600	10 091 000	50 339 800	3 072 800	39 863 500	610 000 000

Annexe VII Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source de fonds et par région

Titre	Région	2006-2007						Total
		Sources Nations Unies		Autres sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs								
1. Conférence générale		–	–	246 000	–	–	–	246 000
2. Conseil exécutif		–	–	–	–	–	–	–
Total, I.A		–	–	246 000	–	–	–	246 000
B. Direction								
3. Direction générale		–	–	–	–	–	–	–
4. Cabinet du Directeur général		–	–	622 000	–	–	–	622 000
5. Évaluation et audit		–	–	560 000	–	–	–	560 000
6. Normes internationales et affaires juridiques		–	–	–	–	–	–	–
Total, I.B		–	–	1 182 000	–	–	–	1 182 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies		–	–	–	–	–	–	–
TOTAL, TITRE I		–	–	1 428 000	–	–	–	1 428 000
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
I ÉDUCATION								
Personnel - Afrique		–	–	362 000	–	–	–	362 000
Personnel - États arabes		–	–	355 000	–	–	–	355 000
Personnel - Asie et Pacifique		–	–	579 000	–	–	–	579 000
Personnel - Europe et Amérique du Nord		–	–	380 000	–	–	–	380 000
Personnel - Amérique latine et Caraïbes		–	–	–	–	–	–	–
Personnel - Activités interrégionales		–	–	2 141 000	–	–	–	2 141 000
<i>Total, Personnel</i>		–	–	3 817 000	–	–	–	3 817 000
I.1								
I.1.1 Afrique		–	–	500 000	–	–	–	500 000
États arabes		–	–	–	–	–	–	–
Asie et Pacifique		–	–	–	–	–	–	–
Europe et Amérique du Nord		–	–	–	–	–	–	–
Amérique latine et Caraïbes		–	–	–	–	–	–	–
Activités interrégionales		–	–	1 815 000	–	–	6 000 000	7 815 000
<i>Total, I.1.1</i>		–	–	2 315 000	–	–	6 000 000	8 315 000
I.1.2 Afrique		–	–	–	–	–	223 000	223 000
États arabes		–	–	200 000	–	–	–	200 000
Asie et Pacifique		–	–	130 000	–	–	–	130 000
Europe et Amérique du Nord		–	–	–	–	–	52 000	52 000
Amérique latine et Caraïbes		–	–	–	–	–	–	–
Activités interrégionales		–	–	1 450 000	–	–	200 000	1 650 000
<i>Total, I.1.2</i>		–	–	1 780 000	–	–	475 000	2 255 000
Total, I.1		–	–	4 095 000	–	–	6 475 000	10 570 000
I.2								
I.2.1 Afrique		3 500 000	–	–	–	–	–	3 500 000
États arabes		–	–	–	–	–	–	–
Asie et Pacifique		–	–	91 500	–	–	–	91 500
Europe et Amérique du Nord		–	–	–	–	–	–	–
Amérique latine et Caraïbes		–	–	145 000	20 000	–	–	165 000
Activités interrégionales		–	–	–	–	11 500	–	11 500
<i>Total, I.2.1</i>		3 500 000	–	236 500	20 000	11 500	–	3 768 000

Titre	Région	2006-2007						Total
		Sources Nations Unies		Autres sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
I.2.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	25 000	-	-	-	25 000
	Asie et Pacifique	-	-	545 000	-	-	-	545 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	5 698 000	-	-	5 698 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	30 000	-	30 000
	<i>Total, I.2.2</i>	-	-	570 000	5 698 000	30 000	-	6 298 000
I.2.3	Afrique	-	-	312 000	-	-	-	312 000
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	40 000	40 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	9 816 000	-	-	9 816 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, I.2.3</i>	-	-	312 000	9 816 000	-	40 000	10 168 000
	Total, I.2	3 500 000	-	1 118 500	15 534 000	41 500	40 000	20 234 000
I.3								
I.3.1	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	365 000	-	-	-	365 000
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	169 000	38 086 700	-	-	38 255 700
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, I.3.1</i>	-	-	534 000	38 086 700	-	-	38 620 700
I.3.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	50 000	-	-	-	-	50 000
	Asie et Pacifique	-	600 000	150 000	-	-	-	750 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	7 503 000	-	-	7 503 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, I.3.2</i>	-	650 000	150 000	7 503 000	-	-	8 303 000
	Total, I.3	-	650 000	684 000	45 589 700	-	-	46 923 700
I.4								
I.4.1	Afrique	-	-	-	-	90 000	-	90 000
	États arabes	900 000	200 000	-	216 000	-	-	1 316 000
	Asie et Pacifique	-	-	62 000	-	-	-	62 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	36 423 000	-	-	36 423 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, I.4.1</i>	900 000	200 000	62 000	36 639 000	90 000	-	37 891 000
I.4.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	2 300 000	-	-	-	2 300 000
	Asie et Pacifique	-	-	290 000	-	-	-	290 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	928 000	-	-	-	928 000
	<i>Total, I.4.2</i>	-	-	3 518 000	-	-	-	3 518 000
	Total, I.4	900 000	200 000	3 580 000	36 639 000	90 000	-	41 409 000
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation								
	BIE	-	-	-	-	-	-	-
	IIPE	-	-	-	-	-	-	-
	IUE	-	-	-	-	-	-	-
	ITIE	-	-	-	-	-	-	-
	IIRCA	-	-	-	-	-	-	-
	IESALC	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	-	-	-	-	-	-	-
	Total, Grand programme I	4 400 000	850 000	13 294 500	97 762 700	131 500	6 515 000	122 953 700

Titre	Région	2006-2007						Total
		Sources Nations Unies		Autres sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
II	SCIENCES EXACTES ET NATURELLES							
	Personnel - Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Activités interrégionales	-	-	980 000	-	-	-	980 000
	<i>Total, Personnel</i>	-	-	980 000	-	-	-	980 000
II.1								
II.1.1	Afrique	-	38 000	-	-	-	-	38 000
	États arabes	-	-	193 000	-	157 000	-	350 000
	Asie et Pacifique	-	-	150 000	-	-	-	150 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	330 000	3 045 000	100 000	-	3 475 000
	Activités interrégionales	-	-	686 200	-	-	50 000	736 200
	<i>Total, II.1.1</i>	-	38 000	1 359 200	3 045 000	257 000	50 000	4 749 200
II.1.2	Afrique	-	786 500	1 031 000	-	-	-	1 817 500
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	232 000	-	-	-	232 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	2 998 000	-	-	2 998 000
	Activités interrégionales	-	-	361 200	-	-	140 000	501 200
	<i>Total, II.1.2</i>	-	786 500	1 624 200	2 998 000	-	140 000	5 548 700
II.1.3	Afrique	-	-	792 900	-	-	-	792 900
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	400 000	400 000
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	177 100	-	-	3 658 200	3 835 300
	<i>Total, II.1.3</i>	-	-	970 000	-	-	4 058 200	5 028 200
	Total, II.1	-	824 500	3 953 400	6 043 000	257 000	4 248 200	15 326 100
II.2								
II.2.1	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	50 000	2 100 000	319 000	760 000	3 229 000
	Asie et Pacifique	-	-	45 000	-	-	-	45 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	11 745 000	16 159 000	-	27 904 000
	Activités interrégionales	-	-	120 000	-	-	78 000	198 000
	<i>Total, II.2.1</i>	-	-	215 000	13 845 000	16 478 000	838 000	31 376 000
II.2.2	Afrique	-	-	100 000	180 000	-	-	280 000
	États arabes	-	-	-	1 475 000	-	100 000	1 575 000
	Asie et Pacifique	-	-	86 000	-	-	-	86 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	20 116 000	-	-	20 116 000
	Activités interrégionales	-	-	999 000	-	-	83 000	1 082 000
	<i>Total, II.2.2</i>	-	-	1 185 000	21 771 000	-	183 000	23 139 000
	Total, II.2	-	-	1 400 000	35 616 000	16 478 000	1 021 000	54 515 000
	Instituts de l'UNESCO pour les sciences							
	IHE	-	-	62 880 000	-	-	-	62 880 000
	CIPT	-	-	54 656 000	-	-	-	54 656 000
	Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences - Activités interrégionales	-	-	117 536 000	-	-	-	117 536 000
	Total, Grand programme II	-	824 500	123 869 400	41 659 000	16 735 000	5 269 200	188 357 100

Titre	Région	2006-2007						Total
		Sources Nations Unies		Autres sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
III	SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES							
	Personnel - Afrique	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - États arabes	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - Asie et Pacifique	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - Europe et Amérique du Nord	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - Amérique latine et Caraïbes	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - Activités interrégionales	—	—	1 065 000	—	—	—	1 065 000
	<i>Total, Personnel</i>	—	—	1 065 000	—	—	—	1 065 000
III.1								
III.1.1	Afrique	—	—	—	—	—	—	—
	États arabes	—	—	—	—	—	—	—
	Asie et Pacifique	—	—	—	—	—	—	—
	Europe et Amérique du Nord	—	—	—	—	—	—	—
	Amérique latine et Caraïbes	—	—	—	—	—	—	—
	Activités interrégionales	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Total, III.1.1</i>	—	—	—	—	—	—	—
III.1.2	Afrique	—	—	—	—	—	—	—
	États arabes	—	—	—	—	—	—	—
	Asie et Pacifique	—	—	—	—	—	—	—
	Europe et Amérique du Nord	—	—	—	—	—	—	—
	Amérique latine et Caraïbes	—	—	—	—	—	—	—
	Activités interrégionales	—	—	—	—	—	411 000	411 000
	<i>Total, III.1.2</i>	—	—	—	—	—	411 000	411 000
	Total, III.1	—	—	—	—	—	411 000	411 000
III.2								
III.2.1	Afrique	—	—	—	—	—	86 000	86 000
	États arabes	—	—	—	—	—	—	—
	Asie et Pacifique	—	—	—	—	—	49 000	49 000
	Europe et Amérique du Nord	—	—	—	—	—	—	—
	Amérique latine et Caraïbes	—	—	—	1 615 300	—	—	1 615 300
	Activités interrégionales	—	—	—	—	—	2 170 000	2 170 000
	<i>Total, III.2.1</i>	—	—	—	1 615 300	—	2 305 000	3 920 300
III.2.2	Afrique	—	—	—	—	—	—	—
	États arabes	—	—	—	—	—	—	—
	Asie et Pacifique	—	50 000	30 000	—	—	—	80 000
	Europe et Amérique du Nord	—	—	—	—	—	—	—
	Amérique latine et Caraïbes	—	—	—	17 336 000	—	—	17 336 000
	Activités interrégionales	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Total, III.2.2</i>	—	50 000	30 000	17 336 000	—	—	17 416 000
	Total, III.2	—	50 000	30 000	18 951 300	—	2 305 000	21 336 300
	Total, Grand programme III	—	50 000	1 095 000	18 951 300	—	2 716 000	22 812 300
IV	CULTURE							
	Personnel - Afrique	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - États arabes	—	—	298 000	—	—	—	298 000
	Personnel - Asie et Pacifique	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - Europe et Amérique du Nord	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - Amérique latine et Caraïbes	—	—	—	—	—	—	—
	Personnel - Activités interrégionales	—	—	1 834 000	—	—	—	1 834 000
	<i>Total, Personnel</i>	—	—	2 132 000	—	—	—	2 132 000
IV.1								
IV.1.1	Afrique	—	2 255 000	680 000	—	—	—	2 935 000
	États arabes	—	—	80 000	125 000	—	—	205 000
	Asie et Pacifique	—	4 300 000	1 131 000	—	—	380 000	5 811 000
	Europe et Amérique du Nord	—	—	30 000	—	—	—	30 000
	Amérique latine et Caraïbes	—	869 000	30 000	—	—	—	899 000
	Activités interrégionales	—	1 892 000	1 700 000	—	33 000	6 877 000	10 502 000
	<i>Total, IV.1.1</i>	—	9 316 000	3 651 000	125 000	33 000	7 257 000	20 382 000

Titre	Région	2006-2007						Total
		Sources Nations Unies		Autres sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
IV.1.2	Afrique	-	-	342 000	-	-	-	342 000
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	769 000	-	-	30 000	799 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	5 000	-	-	-	5 000
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	314 000	-	-	-	314 000
	Activités interrégionales	-	-	711 000	-	-	214 000	925 000
	<i>Total, IV.1.2</i>	-	-	2 141 000	-	-	244 000	2 385 000
IV.1.3	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	1 000 000	39 000	-	220 000	-	1 259 000
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	5 653 000	-	-	5 653 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, IV.1.3</i>	-	1 000 000	39 000	5 653 000	220 000	-	6 912 000
IV.1.4	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	250 000	-	-	600 000	850 000
	Asie et Pacifique	-	-	597 000	-	-	-	597 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	665 000	665 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	50 000	50 000
	<i>Total, IV.1.4</i>	-	-	847 000	-	-	1 315 000	2 162 000
	Total, IV.1	-	10 316 000	6 678 000	5 778 000	253 000	8 816 000	31 841 000
IV.2		-	-	-	-	-	-	-
IV.2.1	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	995 000	-	-	995 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Total, IV.2.1</i>	-	-	-	995 000	-	-	995 000
IV.2.2	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	50 000	50 000
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	18 000	18 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	52 000	52 000
	Activités interrégionales	-	-	-	-	-	60 000	60 000
	<i>Total, IV.2.2</i>	-	-	-	-	-	180 000	180 000
IV.2.3	Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	80 000	121 000	-	-	-	201 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Activités interrégionales	-	-	895 000	-	-	490 000	1 385 000
	<i>Total, IV.2.3</i>	-	80 000	1 016 000	-	-	490 000	1 586 000
	Total, IV.2	-	80 000	1 016 000	995 000	-	670 000	2 761 000
	Total, Grand programme IV	-	10 396 000	9 826 000	6 773 000	253 000	9 486 000	36 734 000
V	COMMUNICATION ET INFORMATION	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Afrique	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - États arabes	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel - Activités interrégionales	-	-	458 000	-	-	-	458 000
	<i>Total, Personnel</i>	-	-	458 000	-	-	-	458 000

Titre	Région	2006-2007						Total
		Sources Nations Unies		Autres sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
V.1								
V.1.1	Afrique	–	–	100 000	–	–	–	100 000
	États arabes	–	–	–	–	–	–	–
	Asie et Pacifique	–	–	150 000	–	–	–	150 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	–	–	–	–	–
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	–	–	–	–	–
	Activités interrégionales	–	–	–	–	–	936 000	936 000
	<i>Total, V.1.1</i>	–	–	250 000	–	–	936 000	1 186 000
V.1.2	Afrique	–	–	155 000	–	–	–	155 000
	États arabes	–	–	–	–	–	–	–
	Asie et Pacifique	–	–	–	–	–	–	–
	Europe et Amérique du Nord	–	–	–	–	–	–	–
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	–	1 300 000	–	–	1 300 000
	Activités interrégionales	–	200 000	–	–	–	30 000	230 000
	<i>Total, V.1.2</i>	–	200 000	155 000	1 300 000	–	30 000	1 685 000
	Total, V.1	–	200 000	405 000	1 300 000	–	966 000	2 871 000
V.2								
V.2.1	Afrique	–	–	138 500	–	–	–	138 500
	États arabes	–	–	–	–	–	15 000	15 000
	Asie et Pacifique	–	–	6 000	–	–	30 000	36 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	135 500	–	–	–	135 500
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	–	–	–	–	–
	Activités interrégionales	–	–	398 000	–	135 000	555 000	1 088 000
	<i>Total, V.2.1</i>	–	–	678 000	–	135 000	600 000	1 413 000
V.2.2	Afrique	–	–	–	–	–	–	–
	États arabes	–	–	41 000	–	–	–	41 000
	Asie et Pacifique	–	–	500 000	–	–	–	500 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	–	–	–	–	–
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	–	557 000	–	–	557 000
	Activités interrégionales	–	–	–	–	–	–	–
	<i>Total, V.2.2</i>	–	–	541 000	557 000	–	–	1 098 000
	Total, V.2	–	–	1 219 000	557 000	135 000	600 000	2 511 000
	Total, Grand programme V	–	200 000	2 082 000	1 857 000	135 000	1 566 000	5 840 000
Institut de statistique de l'UNESCO		–	–	–	–	–	–	–
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés		–	–	938 000	–	–	–	938 000
Situations d'urgence/postconflit		–	–	–	–	–	–	–
	TOTAL, II.A	4 400 000	12 320 500	151 104 900	167 003 000	17 254 500	25 552 200	377 635 100
B. Programme de participation		–	–	–	–	–	–	–
C. Services liés au programme								
	1. Coordination en faveur de l'Afrique	–	–	336 000	–	–	–	336 000
	2. Programme des bourses	–	–	1 391 000	–	–	10 800	1 401 800
	3. Information du public	–	–	–	–	–	–	–
	4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	–	–	229 000	–	–	–	229 000
	5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	–	–	1 613 000	–	92 400	–	1 705 400
	TOTAL, I.I.C - Activités interrégionales	–	–	3 569 000	–	92 400	10 800	3 672 200
	TOTAL, TITRE II	4 400 000	12 320 500	154 673 900	167 003 000	17 346 900	25 563 000	381 307 300

Titre	Région	2006-2007						Total
		Sources Nations Unies		Autres sources				
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt		Divers (Banques de développement et Experts associés)	Contributions volontaires et comptes spéciaux	
				Constitués par voie de dons	Autofinancés			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A.	Gestion et coordination des unités hors Siège	–	–	–	–	82 400	–	82 400
B.	Relations extérieures et coopération	–	–	3 254 000	–	640 000	800 000	4 694 000
C.	Gestion des ressources humaines	–	–	716 000	–	82 200	–	798 200
D.	Administration	–	–	–	–	–	–	–
	1. Coordination administrative, soutien et achats	–	–	560 000	–	–	–	560 000
	2. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	–	–	1 110 000	–	–	–	1 110 000
	3. Systèmes informatiques et télécommunications	–	–	3 241 000	–	–	–	3 241 000
	4. Conférences, langues et documents	–	–	179 100	–	–	–	179 100
	5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	–	–	–	–	–	–	–
	6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	–	–	–	–	–	–	–
	<i>Total, III.D</i>	–	–	5 090 100	–	–	–	5 090 100
	TOTAL, TITRE III - Activités interrégionales	–	–	9 060 100	–	804 600	800 000	10 664 700
	TOTAL GÉNÉRAL	4 400 000	12 320 500	165 162 000	167 003 000	18 151 500	26 363 000	393 400 000
RÉCAPITULATION PAR RÉGION								
	Afrique	3 500 000	3 079 500	4 513 400	180 000	90 000	309 000	11 671 900
	États arabes	900 000	1 250 000	3 831 000	3 916 000	696 000	1 525 000	12 118 000
	Asie et Pacifique	–	5 030 000	5 664 500	–	–	547 000	11 241 500
	Europe et Amérique du Nord	–	–	915 500	–	–	452 000	1 367 500
	Amérique latine et Caraïbes	–	869 000	988 000	162 907 000	16 259 000	717 000	181 740 000
	Activités interrégionales	–	2 092 000	149 249 600	–	1 106 500	22 813 000	175 261 100
	TOTAL GÉNÉRAL	4 400 000	12 320 500	165 162 000	167 003 000	18 151 500	26 363 000	393 400 000

Annexe VIII Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds autofinancés, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Programme et budget pour 2006-2007 auxquels elles se rapportent.

(a) Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui imputées sur les activités extrabudgétaires

344

RECETTES		DÉPENSES			
	Total \$		\$	Total \$	
A.	<u>Le Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) est financé par les contributions au titre des dépenses d'appui prélevées sur les fonds-en-dépôt en vue de défrayer l'UNESCO pour le soutien administratif et technique apporté à des projets</u>	38 415 100	A.	<u>Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA)</u>	
			Frais de personnel	22 415 100	
			Postes établis (99)	16 000 000	
			Autres dépenses		
			Total, A	38 415 100	
B.	<u>Le Compte spécial du PNUD pour les services administratifs et opérationnels est financé par le remboursement des dépenses d'appui afférentes à l'exécution par l'UNESCO de projets financés par le PNUD</u>	1 700 000	B.	<u>Compte spécial du PNUD pour les services administratifs et opérationnels</u>	
			Autres dépenses	1 700 000	
C.	<u>Les comptes du PNUD pour les dépenses d'appui au titre des services d'appui technique sont financés par les émoluments du personnel au titre de l'AEPP* et de l'AST** dans le cadre d'arrangements du PNUD concernant la politique en amont, les services consultatifs et les services d'appui technique.</u>	700 000	C.	<u>Comptes du PNUD pour les dépenses d'appui au titre des services d'appui technique</u>	
			Autres dépenses	700 000	
	Total général	40 815 100	Total général	40 815 100	

* AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes.

** AST = Appui aux services techniques.

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

RECETTES		DÉPENSES	
	<u>Total</u> \$		<u>Total</u> \$
A. (a) Recettes provenant de la location de bureaux dans le bâtiment Miollis (b) Recettes provenant de la location d'emplacements de garage et recettes diverses (c) Recettes provenant de la location de locaux à des partenaires commerciaux (banque, kiosques à journaux, distributeurs de boisson, équipements téléphoniques GSM, etc.)	7 200 000	A. Dépenses afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis : a) équipements collectifs (électricité, chauffage et entretien) ; b) assurances ; c) dépenses de personnel (sécurité, entretien, comptabilité et administration du Fonds) ; d) assistance temporaire ; e) équipement et matériel ; f) entretien et conservation	7 290 000
B. Recettes provenant de la location d'espaces d'exposition et de la salle I	700 000	B. Dépenses afférentes à la location d'espaces d'exposition et de la salle I : a) équipements collectifs ; b) assurances ; c) dépenses de personnel ; d) sécurité (20 % des dépenses) ; e) assistance temporaire ; f) équipement et matériel ; g) entretien et conservation	700 000
C. Recettes provenant de la location de salles de réunion	1 000 000	C. Dépenses afférentes à la location de salles de réunion : a) équipements collectifs ; b) assurances ; c) dépenses de personnel ; d) sécurité (20 % des dépenses) ; e) assistance temporaire ; f) équipement et matériel ; g) entretien et conservation	1 000 000
D. Recettes provenant de la location d'équipements audiovisuels	710 000	D. Dépenses afférentes à la location d'équipements audiovisuels : a) dépenses de personnel ; b) assistance temporaire	710 000
E. Revenus des placements	190 000	E. Frais de location et charges ainsi que coûts d'entretien et d'ameublement de l'appartement officiel du Directeur général	100 000
Total général	9 800 000	Total général *	9 800 000

* La part globale des dépenses de personnel au titre des postes établis, conformément au Règlement financier du Compte spécial du Fonds d'utilisation des locaux du Siège (décision 162 EX/7.10) ne dépassera pas 50 % des dépenses totales, et les dépenses de personnel imputées au Compte spécial pour toute installation du Secrétariat ne dépasseront pas les recettes procurées par cette installation.

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$	\$	\$
A. Programme des bons UNESCO			
1. Commissions	200 000		
2. Intérêts	750 000		
Total, A.	950 000		
B. Programme philatélique et numismatique			
Bénéfice sur vente d'articles	230 000		
Total général	1 180 000		
A. Programme des bons UNESCO			
I. Frais de personnel			
(1) Postes établis (5)	785 000		
(2) Assistance temporaire	15 000		
Total partie, I	800 000		
II. Frais administratifs:			
(1) Impression (brochures, bons, circulaires, etc.)	25 000		
(2) Équipement et fournitures	15 000		
(3) Contrats aux organismes distributeurs	30 000		
(4) Voyages et missions	35 000		
(5) Divers	5 500		
(6) Hospitalité	1 500		
Sub total, II	112 000		
III. Virements aux réserves	38 000		
Total, A	950 000		
B. Programme philatélique et numismatique			
I. Frais de personnel			
Poste établi (1)	130 000		
Total partie, I	130 000		
II. Frais administratifs:			
Coûts des articles vendus	100 000		
Total, B	230 000		
Total général	1 180 000		

(d) Fonds des publications et du matériel auditif et visuel

RECETTES				DÉPENSES			
Postes	Publications	VIM	Total	Postes	Publications	VIM	Total
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
A. Ventes	1 400 000	150 000	1 550 000	I. Frais de personnel Assistance temporaire et heures supplémentaires	30 000	80 000	110 000
B. Droits d'auteur	400 000	–	400 000	II. Coûts de production	800 000	–	800 000
				III. Droits d'auteur	150 000	–	150 000
				IV. Commissions	200 000	–	200 000
				V. Fret/affranchissement	400 000	–	400 000
				VI. Fournitures et matériel	20 000	70 000	90 000
				VII. Promotion	200 000	–	200 000
Total général	1 800 000	150 000	1 950 000	Total général	1 800 000	150 000	1 950 000

(e) Compte spécial pour interprétation

RECETTES		DÉPENSES	
	Total \$		Total \$
A. Services facturés :		I. Frais de personnel	425 000
(1) Aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)	1 300 000	(1) Postes établis (2)	
(2) Aux utilisateurs extérieurs à l'UNESCO (délégations, ONG, etc.)	925 000	(2) Assistance temporaire (interprètes surnuméraires)	1 800 000
Total général	2 225 000	Total général	2 225 000

(f) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

RECETTES		DÉPENSES	
	Total \$		Total \$
A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres	4 375 294	I. Frais de personnel Postes établis (10)	1 853 000
B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements	26 570 588	II. Frais administratifs	418 888
		III. Assurance sur prêts	352 941
		IV. Frais d'exploitation informatique	141 176
		V. Autres dépenses	94 118
		Total, I-V	2 860 123
		VI. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes	23 800
		VII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires	11 900
		Total, Dépenses	2 895 823
		Intérêts versés aux membres	28 050 059
Total général	30 945 882	Total général	30 945 882

(g) Compte spécial des services de documents

RECETTES		DÉPENSES	
	Total \$		Total \$
A. Paiements des secteurs pour la documentation hors quotas (traduction, composition, production et distribution)	359 000	I. Frais de personnel Poste établi (1)	259 000
B. Contribution pour les publications	10 000	II. Frais administratifs: Fournitures	10 000
		III. Impression/achat de copies	100 000
Total général	369 000	Total général	369 000

Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du programme pour 2006-2007

ABU	Bureau de l'UNESCO à Abuja (Nigéria)
ACR	Bureau de l'UNESCO à Accra (Ghana)
ADI	Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba (Éthiopie)
ADM	Secteur de l'administration
AFR	Département Afrique
AMN	Bureau de l'UNESCO à Amman (Jordanie)
API	Bureau de l'UNESCO à Apia (Samoa)
ATA	Bureau de l'UNESCO à Almaty (Kazakhstan)
BAG	Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq
BAM	Bureau de l'UNESCO à Bamako (Mali)
BAS	Division de l'éducation de base
BB	Bureau du budget
BEI	Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et Bureau régional pour l'éducation (Liban)
BEJ	Bureau de l'UNESCO à Beijing (Chine)
BES	Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur
BFC	Bureau de coordination des unités hors Siège
BGK	Bureau de l'UNESCO à Bangkok et Bureau régional pour l'éducation (Thaïlande)
BIE	Bureau international d'éducation de l'UNESCO, Genève (Suisse)
BPI	Bureau de l'information du public
BRV	Bureau de l'UNESCO à Brazzaville (Congo)
BRZ	Bureau de l'UNESCO à Brasilia (Brésil)
BSP	Bureau de la planification stratégique
BUJ	Bureau de l'UNESCO à Bujumbura (Burundi)
CAI	Bureau de l'UNESCO au Caire et Bureau régional pour la science (Égypte)
CCI	Division de la créativité et des industries culturelles
CEPES	Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur, Bucarest (Roumanie)
CFS	Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires (ERC)
CH	Division du patrimoine culturel
CI	Secteur de la communication et de l'information
CIPT	Centre international de physique théorique, Trieste (Italie)
CLD	Division des conférences, des langues et des documents (ADM)
CLT	Secteur de la culture
COI	Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
COM	Division du développement de la communication (et Secrétariat du Programme international pour le développement de la communication (PIDC))
CPD	Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel
CRP	Secrétariat du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix
CSI	Plate-forme relative aux régions côtières et aux petites îles

DAK	Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation (Sénégal)
DAR	Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)
DCO	Division du Contrôleur financier (ADM)
DHA	Bureau de l'UNESCO à Dhaka (Bangladesh)
DIL	Unité de liaison avec le Timor-Leste à Dili (Timor-Leste)
DIT	Division des systèmes informatiques et des télécommunications (ADM)
DJB	Antenne de l'UNESCO à Djibouti
DOH	Bureau de l'UNESCO à Doha (Qatar)
ED	Secteur de l'éducation
EES	Division des sciences écologiques et des sciences de la terre (et Secrétariat du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et du Programme international de géosciences (PICG))
EFA	Division de la coordination internationale et du suivi de l'éducation pour tous
EO	Bureau exécutif
EPS	Division des politiques et des stratégies éducatives
ERC	Secteur des relations extérieures et de la coopération
EST	Division de l'éthique des sciences et des technologies
FED	Division de la liberté d'expression, de la démocratie et de la paix
FEL	Section des bourses (ERC)
FPH	Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines
FRT	Antenne de l'UNESCO à Freetown
GLD	Bureau de liaison de l'UNESCO à Genève (Suisse)
GUC	Bureau de l'UNESCO à Guatemala City (Guatemala)
HAN	Bureau de l'UNESCO à Hanoi (Viet Nam)
HAR	Bureau de l'UNESCO à Harare (Zimbabwe)
HAV	Bureau de l'UNESCO à La Havane et Bureau régional pour la culture (Cuba)
HED	Division de l'enseignement supérieur
HQD	Division du Siège (ADM)
HRM	Bureau de la gestion des ressources humaines
HRS	Division des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination
HYD	Division des sciences de l'eau (et Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI))
IESALC	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, Caracas (Venezuela)
IPE	Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO, Paris (France)
IIRCA	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie)
INF	Division de la société de l'information (et Secrétariat du Programme « Information pour tous »)
IOS	Service d'évaluation et d'audit
ISB	Bureau de l'UNESCO à Islamabad (Pakistan)
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal (Canada)
ITIE	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou (Fédération de Russie)
IUE	Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Hambourg (Allemagne)
JAK	Bureau de l'UNESCO à Jakarta et Bureau régional pour la science (Indonésie)
JUB	Antenne de l'UNESCO à Juba
KAB	Bureau de l'UNESCO à Kaboul (Afghanistan)

KAT	Bureau de l'UNESCO à Katmandou (Népal)
KHA	Antenne de l'UNESCO à Khartoum
KNG	Bureau de l'UNESCO à Kingston (Jamaïque)
KNS	Bureau de l'UNESCO à Kinshasa (République démocratique du Congo)
LA	Office des normes internationales et des affaires juridiques
LBV	Bureau de l'UNESCO à Libreville (Gabon)
LIM	Bureau de l'UNESCO à Lima (Pérou)
MAP	Bureau de l'UNESCO à Maputo (Mozambique)
MOS	Bureau de l'UNESCO à Moscou (Fédération de Russie)
MRV	Antenne de l'UNESCO à Monrovia
MTD	Bureau de l'UNESCO à Montevideo et Bureau régional pour la science (Uruguay)
MXC	Bureau de l'UNESCO à Mexico City (Mexique)
NAI	Bureau de l'UNESCO à Nairobi et Bureau régional pour la science (Kenya)
NDL	Bureau de l'UNESCO à New Delhi (Inde)
NYO	Bureau de liaison de l'UNESCO à New York (États-Unis d'Amérique)
ODG	Cabinet du Directeur général
PEER	Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction
PEQ	Division de la promotion de la qualité de l'éducation
PNP	Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh (Cambodge)
POP	Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince (Haïti)
PSD	Division des politiques scientifiques et du développement durable
QUI	Bureau de l'UNESCO à Quito (Équateur)
RAB	Bureau de l'UNESCO à Rabat (Maroc)
RAM	Bureau de l'UNESCO à Ramallah (Territoires autonomes palestiniens)
RPO	Division des relations avec les organisations et des nouveaux partenariats (ERC)
RSC	Division des relations avec les États membres et les commissions nationales (ERC)
SC	Secteur des sciences exactes et naturelles
SCG	Secrétariat de la Conférence générale
SCX	Secrétariat du Conseil exécutif
SHS	Secteur des sciences sociales et humaines
SJO	Bureau de l'UNESCO à San José (Costa Rica)
SRP	Division de la recherche et des politiques en sciences sociales
STG	Bureau de l'UNESCO à Santiago et Bureau régional pour l'éducation (Chili)
STV	Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel
TAS	Bureau de l'UNESCO à Tachkent (Ouzbékistan)
TEH	Bureau de l'UNESCO à Téhéran (République islamique d'Iran)
UNESCO-IHE	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, Delft (Pays-Bas)
UNEVOC	Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Bonn (Allemagne)
VNI	Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe (Italie)
WHC	Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial
WIN	Bureau de l'UNESCO à Windhoek (Namibie)
YAO	Bureau de l'UNESCO à Yaoundé (Cameroun)



Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO 2006-2007

